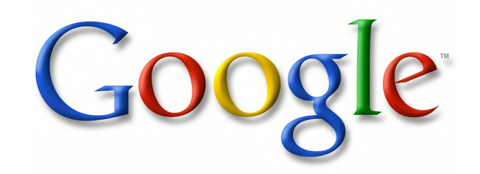


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

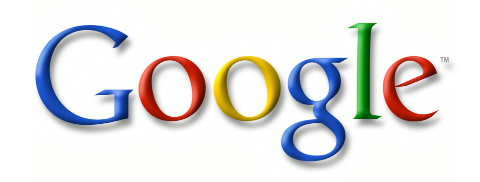
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

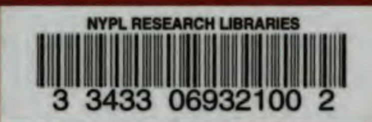
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

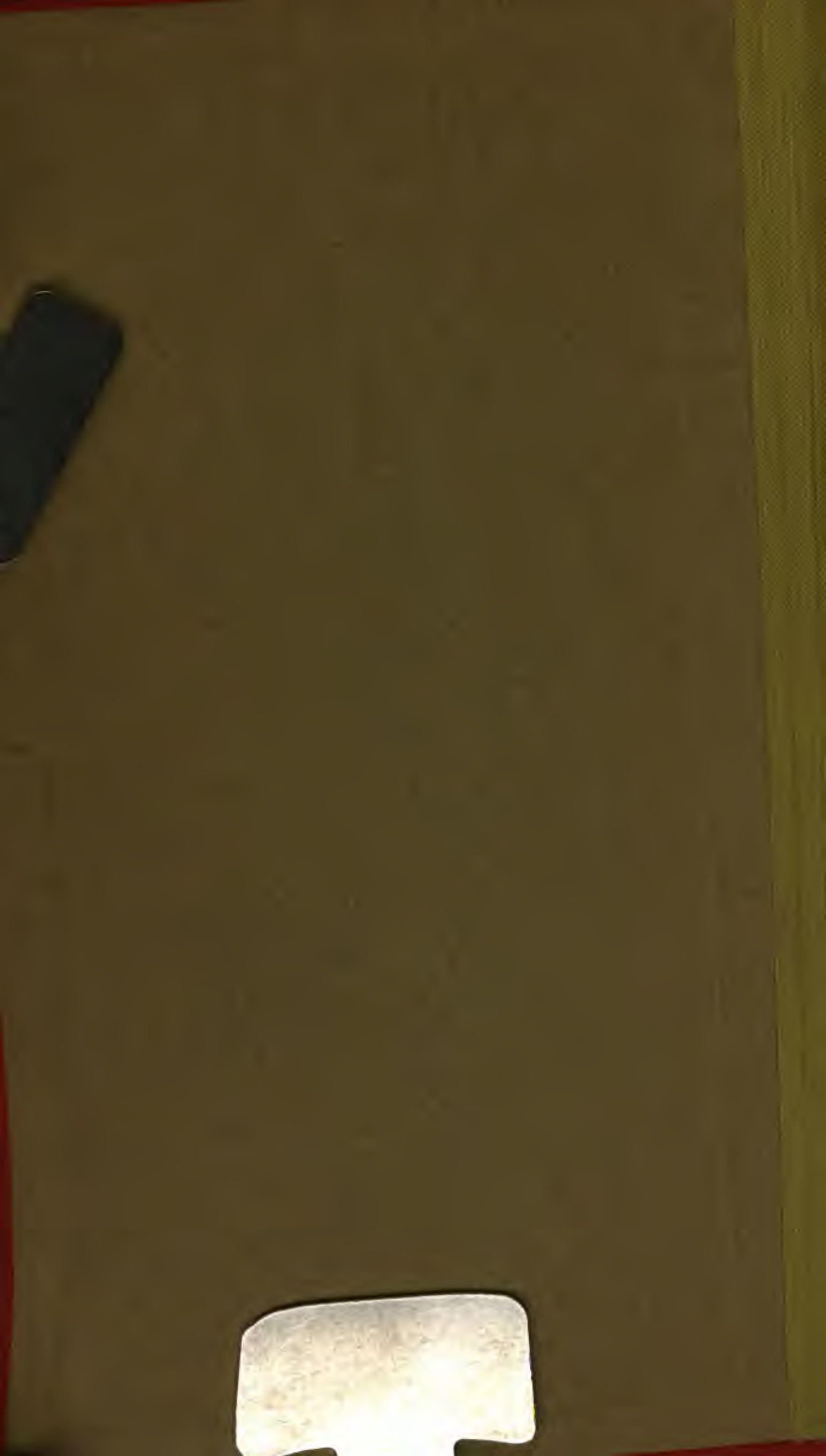
Nous vous demandons également de:

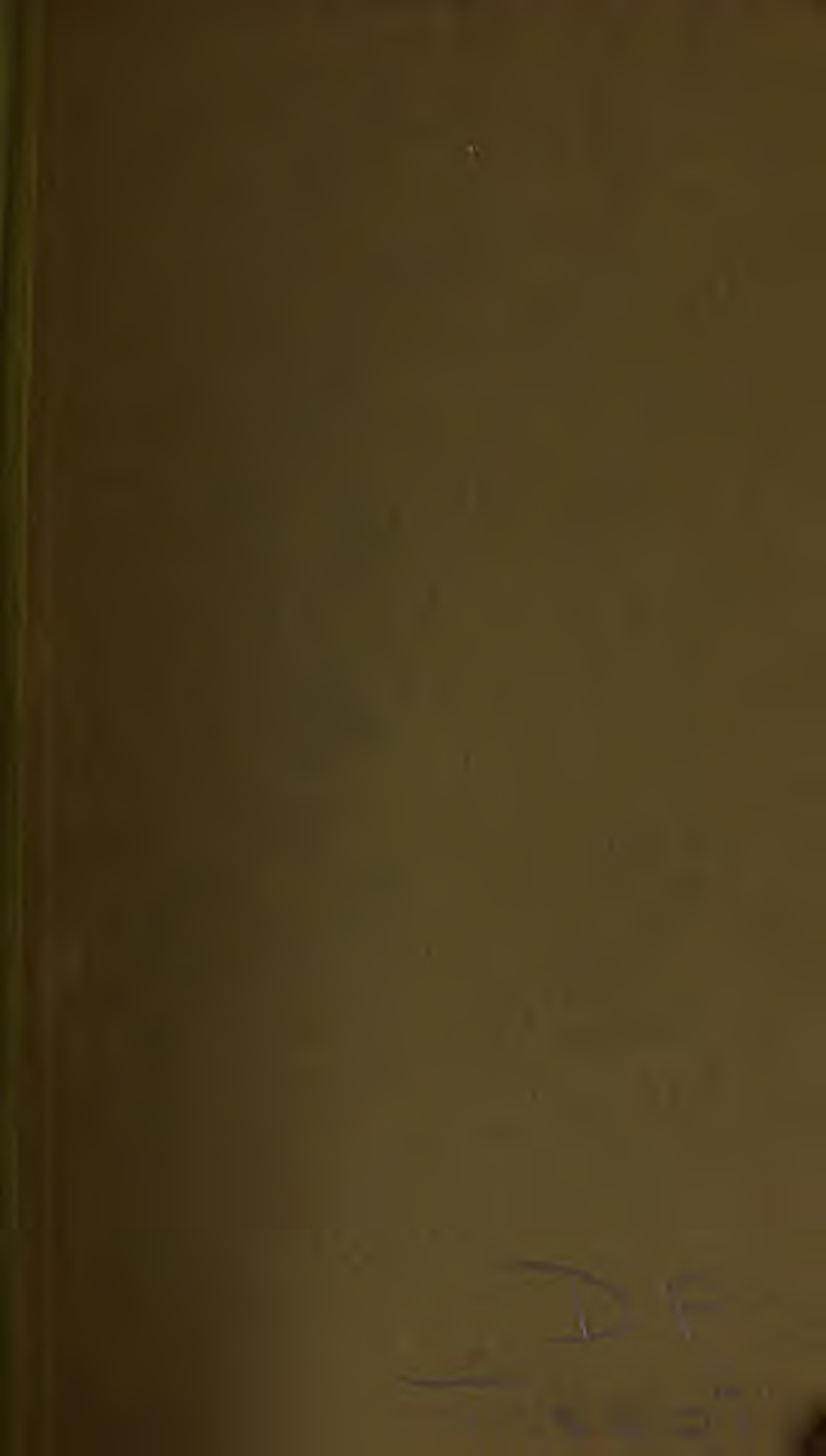
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932100 2





HISTOIRE COMPLÈTE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

IMPRIMERIE DE P. BAUDOUIN,
rue et hôtel Mignon, n° 2.

HISTOIRE COMPLÈTE

DE

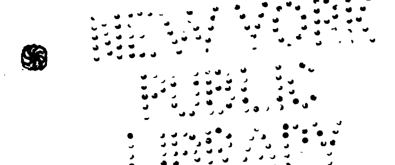
LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE,

PAR M. P.-F. TISSOT,

Membre de l'Académie française.

TOME TROISIÈME.



Paris.

BAUDOUIN, IMPRMEUR-LIBRAIRE,

RUE ET HÔTEL MIGNON, N° 2.

AU DÉPÔT CENTRAL, PLACE DE LA BOURSE, 1.

1834-1835.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

HISTOIRE

DE

LA REVOLUTION

FRANÇAISE.

CHAPITRE XVII.

Nouveau serment de l'assemblée. — Discussion sur la guerre. — Troubles dans le ministère. — Voyage de Narbonne — Opinion de Robespierre sur la guerre. — Narbonne renvoyé. — Delessart accusé. — Dumouriez ministre. — Le ministère des Feuillans se retire. — Ministère girondin. — Conversation de Dumouriez avec la reine. — Portrait de madame Roland. — Aveu de Bertrand de Molleville, — Liberté de la presse. — Enumération des forces de l'Europe. — Conduite de l'Allemagne. — Déclaration de guerre. — Exposé des motifs par Condorcet.

La grande question, la question de vie ou de mort pour le peuple français se débattait toujours avec la même véhémence; les opposans à la guerre multipliaient leurs efforts pour la détourner; leurs adversaires, convaincus de la nécessité de prévenir une attaque combinée de la part des puissances, poussaient les choses aux dernières extrémités, pour amener une explosion inévitable dans toutes les hypothèses.

L'impétueux Guadet, au sujet d'une déclaration de l'Assemblée nationale, qui jurait de nouveau le maintien de la constitution, s'écriait : « Apprenons, messieurs, à

tous les princes de l'Europe que la nation française est décidée à maintenir sa constitution tout entière. Oui! plutôt que de la laisser périr, nous mourrons tous ici!... A ces mots, tous les membres de l'assemblée se lèvent : *Oui, nous le jurons!* Les cris de *vivre libre ou mourir! la constitution ou la mort!* se font entendre dans les tribunes, et sont répétés par tous les représentans. Il y avait là un nouveau serment du Jeu de Paume, mais terrible et menaçant, comme les circonstances. « Oui, nous mourrons tous ici! reprit l'orateur, quand le silence se fut rétabli; mais marquons à l'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud!

« Je propose à l'Assemblée nationale de déclarer, dans l'instant même, infâme et traître à la patrie, coupable du crime de lèse-nation, tout Français, tout membre du pouvoir exécutif *qui toucherait à la constitution*, ou qui proposerait une composition avec les ennemis de la France. »

L'Assemblée, au milieu des plus énergiques protestations, adopta cette résolution, qui avait un sens beaucoup plus étendu que le sens renfermé dans les paroles de l'orateur. Il aurait exprimé toute sa pensée, et répondu à l'opinion générale, en disant : *Quiconque toucherait à la liberté*. Le jour même Louis XVI reçut cette déclaration par les mains de Guadet, auquel il répondit : « Vous connaissez mon attachement à la constitution. Assurez l'Assemblée nationale que je ne négligerai jamais rien de ce qui pourra concourir à son affermissement. » Dans cette même séance, Gensonné, au nom du comité diplomatique, avait fait un rapport qu'il terminait par le projet de décret suivant, fondé sur la conduite de Léopold et le traité de Pilnitz.

Art. 1er. Le roi sera invité par un message à demander à l'empereur, au nom de la nation française, des explications claires et précises sur ses dispositions à l'égard de la France, et notamment s'il s'engage à ne rien entreprendre contre la nation française, sa constitution et sa pleine et

entière indépendance dans le réglement de son gouvernement, et si, dans le cas où la France serait attaquée, il fournira les secours stipulés dans le traité du 1er mai 1756.

Art. 2. Le roi sera également invité à demander que ces explications lui soient données avant le 10 février prochain, et à déclarer à l'empereur, qu'à défaut d'une réponse entièrement satisfaisante à cette époque, ce procédé de sa part sera envisagé, par la nation française, comme une rupture du traité de 1756, et comme un acte d'hostilité envers elle.

La discussion avait été renvoyée au 17 janvier ; Brissot l'ouvrit et conclut à ce que, d'après la conduite de l'empereur, le traité de 1756 fût regardé comme rompu, et l'état d'hostilité comme existant, si l'Autriche, avant le 10 février, n'avait pas donné une satisfaction complète à la France. Dumas répondit à Brissot ; il se défiait de nos ressources par une certaine timidité d'esprit qui peut s'allier avec le courage. Vergniaud réfuta Dumas. Ramond Becquey, Davrehould parlèrent en faveur du projet du comité, que combattirent Beugnot et Condorcet, qui voulaient tenter la voie des négociations. Le fougueux Isnard vota dans le sens de Brissot. Hérault de Séchelles, devenu un révolutionnaire tout entier, ferma la discusssion ; et le décret, tel qu'il avait été présenté par le comité, passa à la presqu'unanimité : seulement on recula le délai donné à l'empereur d'Autriche, jusqu'au 1er mars. La décision avait été prise le 25 janvier ; trois jours après, le roi répondit au décret par une lettre que l'Assemblée accueillit avec beaucoup de froideur, et qui contenait, comme toujours, des protestations qui ne parurent pas inspirer beaucoup de confiance. L'Assemblée n'avait point cédé à de vains sujets d'alarmes ; tout se préparait en Allemagne pour l'envahissement de la France. Le 7 février, un traité signé à Berlin, entre l'Autriche et la Prusse, établit une alliance entre ces deux puissances, auxquelles se joindra bientôt la Russie, conjurée avec elles pour comprimer les

troubles révolutionnaires de la France et de la Pologne. Les rois, après avoir joué pendant des siècles le rôle de geôliers des peuples, ne sont que trop souvent prêts à devenir les bourreaux de ceux qui, las de porter des fers, osent parler de liberté : tel était le crime de la France. Mais tandis que les princes du continent, soulevés par les émigrés, formaient ce concordat belliqueux et politique qu'ils renouvelleront un jour sous le titre impie de sainte-alliance, l'Assemblée mettait sous le séquestre les propriétés des émigrés leurs complices. Ce décret fut rendu le 9 février à la presque unanimité. Tous les représentans pensaient avec raison que la loi avait le droit d'arracher à de coupables enfans les moyens de nuire à leur patrie.

Le ministère, composé de deux élémens hétérogènes, était non seulement incapable de se placer à la tête du peuple et de le conduire, mais en outre la discorde régnait dans le conseil, où Delessart et Bertrand d'une part, de l'autre, Narbonne, s'efforçaient de faire prévaloir leurs idées. La presse, une partie des jacobins et de l'assemblée soutenaient Narbonne, qui paraissait marcher droit dans la carrière ; ils attaquaient le parti que Delessart et Bertrand de Molleville entraînaient dans leur sphère d'activité. Ce dernier ministre devenait de jour en jour plus suspect. Cependant, lui-même et Delessart ne pouvaient éviter les sarcasmes de la cour, qui déprimait leur zèle, tandis que les émigrés taxaient leur conduite de déloyauté, presque de trahison, et agissaient ouvertement contre la France, sans s'occuper du péril que leurs menaces et leurs hostilités faisaient courir à leurs amis restés près de Louis XVI ; ils ne s'inquiétaient pas plus de la situation du monarque compromis chaque jour davantage par leur imprudence. La résistance connue des émigrés aux prières et aux injonctions du roi, la virulence avec laquelle l'Assemblée nationale dénonçait la petite armée rebelle qui, sur les bords du Rhin, insultait à la France, et les préparatifs de l'étran-

ger, avaient contraint le ministère à prendre une attitude imposante. Narbonne avait donné des ordres pour que trois corps d'armée de cinquante mille hommes chacun, commandés par les maréchaux Luckner, Rochambeau, nouvellement promus à cette dignité, et par Lafayette, que la cour oubliait de récompenser, se rassemblassent dans le délai d'un mois sur les frontières menacées. Dans un voyage brillant et rapide, Narbonne, accompagné, dit-on, de madame de Staël, qui prenait sa part dans toutes les choses importantes et capables de fournir des alimens à son esprit avide de clartés nouvelles, avait été visiter nos places de guerre pour s'assurer de l'état des fortifications, de l'esprit de nos troupes, et prendre toutes les mesures que commandait la nécessité, à un homme qui voulait servir les intérêts de son ambition en contribuant au salut de son pays. Des populations naturellement belliqueuses avaient accueilli avec joie le ministre dont l'éloquence chevaleresque excitait encore l'enthousiasme des troupes.

Malgré les applaudissemens accordés par l'Assemblée nationale, par les jacobins et par le peuple à Narbonne, qui préparait tout pour la guerre, un seul homme, au milieu de l'enthousiasme général, se prononçait hautement contre la chance des armes. Robespierre déclarait que c'était s'exposer à tout perdre que de remettre au hasard d'une défaite, ou même d'une victoire, dont le pouvoir exécutif voudrait abuser, le sort de la liberté conquise avec tant de peine et pas encore consolidée. Il disait : L'armée, infestée de mauvais officiers, vous trahira; l'assemblée, tourmentée par les complots intérieurs, ne pourra pas diriger les opérations militaires, et les membres du cabinet sont ou trop nuls ou trop ennemis du nouvel ordre de choses, pour que la France, mal préparée, surprise en quelque sorte, et sans direction forte et puissante, espère affronter avec succès les satellites des rois de l'Europe. Le flambeau de la liberté qui brille sur nos têtes doit

bientôt éclairer le monde; bientôt nous verrons réunis comme des frères ces hommes que le despostime en fureur, que la liberté mal conseillée, vont forcer à s'entre-déchirer. Robespierre, alors, guidé par des principes philantropiques, et cédant aussi à l'influence de son caractère à la fois soupçonneux et craintif, rejetait la guerre comme favorable au pouvoir et dangereuse pour le peuple; mais il n'envisageait pas la question sous son véritable point de vue. Toute la difficulté consistait à savoir si on préviendrait une déclaration de guerre imminente, ou si l'audacieuse résolution de marcher en avant ne doublerait pas les forces d'une nation généreuse qui avait vivement senti les nombreuses insultes que lui avaient faites Léopold et les petits princes des bord du Rhin.

Peut-être quelques cordeliers qui, avec Robespierre, demandaient la paix, redoutaient-ils l'influence de Lafayette, leur ennemi déclaré; peut-être voulaient-ils le priver de la popularité qu'il ne manquerait pas de ressaisir, s'il venait à montrer sur le champ de bataille le même courage et le même talent qu'il avait déployés en Amérique; mais l'audacieux Danton, leur chef, différait de manière de voir avec Robespierre, et se prononçait avec toute son énergie en faveur du parti qui voulait engager le fer avec l'Europe.

A son retour des frontières, Narbonne obtint un brillant succès par le compte-rendu de sa mission; mais moins heureux dans le conseil, il vit recommencer avec une nouvelle violence la lutte qu'il avait eu à soutenir contre Delessart. Ce fut en vain que Cahier de Gerville s'interposa entre eux, Delessart voulait la paix parce que, dévoué à Marie-Antoinette, il craignait que le cœur de la reine ne fût pas assez sage pour se contenir le jour où les troupes françaises et celles de son frère en viendraient aux mains. Chargé d'ailleurs des négociations avec l'extérieur, il désirait de maintenir le repos de la France, pour demeurer le

plus important des ministres. Narbonne, poussé peut-être par le même intérêt dans un sens contraire, criait aux armes avec les jacobins et le peuple.

Pendant ce temps, Bertrand de Molleville employait les plus honteuses pratiques pour détruire la révolution. Il faisait plus, il favorisait ouvertement l'émigration des officiers de marine, en leur avançant plusieurs mois des appointemens de leurs grades. Accusé pour ce fait devant la représentation nationale, cet homme se défendit avec adresse et courage, et obtint, à une faible majorité, il est vrai, un verdict d'acquittement. Mais cette victoire ne découragea pas le côté gauche; le lendemain il fit déclarer que le ministre de la marine avait perdu la confiance de la nation. Tout violent que fut le coup, le roi ne céda point, et garda le ministre suspect dont il croyait avoir un si grand besoin. C'était Delessart qui avait conseillé cette dangereuse résistance au vœu de l'opinion; c'est Delessart que plusieurs députés attaquèrent. L'évêque Claude Fauchet voulut le rendre responsable des massacres de la Glacière d'Avignon, que, suivant le dénonciateur, on aurait pu prévenir, en expédiant plus tôt le décret de réunion du comtat à la France, et surtout en envoyant des commissaires sur les lieux. Cette accusation tomba d'elle-même; mais Delessart, furieux contre Narbonne, qui l'avait abandonné en face de ses ennemis, dit au roi et à Marie-Antoinette que ce ministre était l'ami de Brissot, de Sièyes, et entretenait des relations suspectes et déloyales avec les révolutionnaires. Il lui imputa aussi, fort gratuitement peut-être, la faute d'avoir dévoilé les secrets du cabinet à madame de Staël, et, par elle, à Condorcet. Le coup avait porté; le 9 mars, au matin, un valet de pied se présenta chez le ministre, et lui demanda son portefeuille au nom du roi. Cette manière insolite et offensante dut surprendre et blesser d'autant plus Narbonne qu'il servait avec fidélité, et se croyait assuré dans son poste par ce

qu'il venait de faire, dans le double intérêt de la nation et du roi. M. de Grave succéda au ministre disgracié. A la nouvelle du renvoi de Narbonne, la colère de l'assemblée contre la cour éclata par un décret en faveur de la victime, et contre les autres ministres, à l'exception de Cahier de Gerville, qui avait toujours combattu la mauvaise direction et les menées déloyales de l'antagoniste de Narbonne. Le roi espéra diminuer le mauvais effet de la destitution de ce dernier, par la nouvelle de la retraite de Bertrand de Molleville; mais cette satisfaction forcée ne produisit aucun bien; l'orage n'en retomba qu'avec plus de violence sur la tête du malheureux Delessart, auteur de la disgrâce du seul homme qui parût aller directement au but et vouloir concilier l'honneur de la France avec le soin de sa sûreté. Brissot d'abord et Vergniaud ensuite accusèrent le ministre des affaires étrangères comme coupable d'avoir compromis la dignité de la nation, d'avoir caché à l'assemblée la déclaration de Pilnitz, d'avoir donné une fausse idée de l'état de la France à Kaunitz, en lui faisant passer, par l'entremise de la reine, le modèle d'une déclaration de l'empereur Léopold, déclaration qui était souvent une diatribe amère contre la révolution et ses chefs actuels, et que pourtant Barnave, Duport et leurs amis avaient rédigée, tant une première démarche peut faire dévier même des hommes généreux et bien intentionnés!

Vergniaud fut d'une grande violence dans ce débat, surtout lorsque, rappelant à son insu un mouvement de Mirabeau, il s'écria · « De cette tribune où je vous parle, on aperçoit le palais où des monstres pervers égarent et trompent le roi que la constitution nous a donné; je vois les fenêtres du palais où l'on trame la contre-révolution, où l'on combine les moyens de nous replonger dans l'esclavage ... La terreur est souvent sortie dans les temps antiques et au nom du despotisme de ce palais fameux; qu'elle y rentre

aujourd'hui, au nom de la loi; qu'elle y pénètre tous les cœurs, que tous ses habitans sachent que notre constitution n'accorde l'inviolabilité qu'au roi. » Après ce discours, tous les députés se levèrent, et le décret d'accusation fut porté contre Delessart. Il n'eut pour défenseur que Becquey. On trouve si rarement des hommes capables d'embrasser la cause de l'infortune en face d'une opposition menaçante, que, quelle que soit leur opinion, leur nom mérite d'être cité avec respect. Le ministre se remit entre les mains des gendarmes chargés de le conduire dans les prisons d'Orléans, où il devait attendre son jugement. Louis XVI, qui essaya de justifier Bertrand de Molleville par une lettre à l'Assemblée, abandonna Delessart à son sort. Dumouriez entra au conseil en qualité de ministre, mais sans portefeuille. Lié avec la Gironde par l'entremise de Gensonné; admis aux Jacobins; à la fois souple, adroit et audacieux; brûlant de faire sa fortune, qui était à peine commencée; n'ayant aucun principe qui pût l'empêcher de saisir les chances offertes à son ambition; doué du génie de l'intrigue; capable de conduire une négociation avec habileté comme de concevoir un vaste plan de campagne et de l'exécuter, Dumouriez semblait être l'homme nécessaire au roi et au peuple dans les circonstances présentes. La cour ne l'aimait pas, parce que plusieurs fois il avait pris la parole aux Jacobins, et toujours pour blâmer et dénoncer la marche double et trompeuse du gouvernement. Trop décidé pour vouloir rester dans une position incertaine et précaire que les préventions de Marie-Antoinette et, sans doute aussi, celles de Louis XVI rendaient très difficile à soutenir, le nouveau ministre résolut d'avoir, dès le lendemain de son entrée au pouvoir, une entrevue avec la famille royale, et de savoir définitivement sur quel appui il pouvait compter. Dumouriez, en abordant Louis XVI, lui dit : Sire, l'ordre que vous m'avez donné d'accepter la place que j'avais refusée, me per-

suade que votre majesté est revenue des préventions qu'on lui avait données contre moi. — Oui, entièrement. — Eh bien! sire, je me dévoue à votre service; mais la place de ministre n'est plus la même qu'autrefois: sans cesser d'être le serviteur de votre majesté, je suis l'homme de la nation. Je vous parlerai toujours le langage de la liberté et de la constitution; renfermé dans mes fonctions, je ne vous ferai pas la cour; et, à cet égard, je romprai toutes les étiquettes pour vous mieux servir. Je ne travaillerai qu'avec vous, ou au conseil. Presque tout votre corps diplomatique est contre-révolutionnaire ouvertement. On me pressera de vous engager à le changer. Je contrarierai vos goûts dans les choix, je vous proposerai des sujets que vous ne connaîtrez pas du tout, d'autres qui vous déplairont. Quand votre répugnance sera trop forte et motivée, comme vous êtes le maître, j'obéirai; mais si vos choix sont suggérés par vos entours, et visiblement dans le cas de vous compromettre, alors je vous supplierai ou de me laisser le maître, ou de me donner un successeur. Pensez aux dangers terribles qui assiégent votre trône. Il faut le soutenir par la confiance publique: c'est une conquête à faire, sire, et elle dépend de vous. J'ai fait, ce matin, le plan de quatre dépêches importantes; je les apporterai au premier conseil. Elles ne ressemblent en rien, ni pour les principes ni pour le style, à celles de mes prédécesseurs, parce qu'elles doivent convenir aux circonstances: si mon travail vous agrée, je le continuerai, sinon j'aurai mes équipages tout prêts pour aller servir ma patrie et vous dans les armées; c'est mon véritable élément et l'objet de mes plus grands travaux depuis trente-six ans!

Il y avait dans ce langage simple, vigoureux et noble, quelque chose qui devait surprendre et même blesser Louis XVI; il répondit, pourtant : J'aime votre franchise; je sais que vous m'êtes attaché; je veux la constitution,

j'espère que je serai content de votre travail. On m'avait dit bien du mal contre vous!..... Le lendemain, Dumouriez se présente au conseil avec quatre dépêches pour Vienne, pour la Prusse, pour Londres, et enfin pour Madrid; le texte en était clair et précis. Le ministre parlait au nom du roi, mais dans le sens de la constitution. On loua beaucoup cette nouvelle manière d'établir des relations diplomatiques. Cahier de Gerville, Bertrand de Molleville, avaient donné leur démission; Duport du Tertre et Tarbé firent de même quelques jours plus tard. Ainsi tombait le ministère donné par les Feuillans. La gironde, qui avait fait déjà nommer Dumouriez, allait présider aux autres choix. On consulta Brissot et Condorcet, et, d'après leurs avis, le ministère fut ainsi organisé : à la marine, Lacoste, ancien commissaire ordonnateur; à la justice, Duranthon; aux contributions, Clavières; Roland à l'intérieur, Degraves à la guerre, comme nous l'avons dit, et Dumouriez aux affaires étrangères.

Ce cabinet mérite de nous une attention toute particulière; il est presque totalement composé d'hommes que nous devons faire connaître, car c'est pendant le temps qu'ils vont être au timon des affaires que les résolutions les plus graves seront prises, et que va commencer une autre guerre de trente ans auprès de laquelle la première ne paraîtra plus qu'un jeu d'enfans. Quoique les nouveaux élus du pouvoir ne fussent pas tous plébéiens, et que parmi eux le seul Dumouriez eût fréquenté la société mère, le peuple désignait leur réunion par le titre de ministère sans-culotte; les journaux aux gages de la cour et de l'aristocratie désignaient les ministres comme des bonnets rouges, parce que Dumouriez, immédiatement après sa nomination, avait paru aux Jacobins avec cette coiffure sur la tête. Alors le bonnet rouge, auquel ne se rattachaient que de nobles souvenirs, avait été adopté pour signe de ralliement des patriotes. Pétion, à l'instigation des Girondins, écri-

vit aux clubs pour leur faire sentir que cette distinction rappelait la rose rouge et la rose blanche, ainsi que les chaperons du temps du roi Jean, et pourrait avoir des résultats fâcheux : en conséquence et pour quelque temps, le bonnet, qui déplaisait peut-être à la belle madame Roland, fut abandonné. Dumouriez connaissait les courtisans, leurs préventions incurables, leurs haines acharnées, leur influence sur les princes, influence d'autant plus dangereuse qu'elle est de tous les momens; il voulut donc se préserver des coups funestes que leur inimitié déclarée pourrait porter aux ministres; et pour parvenir plus sûrement à ce but, il résolut de détacher de la coalition formée contre eux dans le palais, la fière Marie-Antoinette, dont le premier accueil lui avait paru froid et gêné. Quelques jours après sa présentation, introduit dans la chambre de la reine, il la trouva seule, très rouge, se promenant à grands pas avec une agitation qui présageait une explication très vive; il alla se placer au coin de la cheminée, douloureusement affecté du sort malheureux de cette princesse, et des sensations terribles qu'elle éprouvait. Elle vint à lui d'un air majestueux et irrité, et elle lui dit : « Monsieur, vous êtes tout puissant aujourd'hui; mais c'est par la faveur du peuple, qui brise bien vite ses idoles. Votre existence dépend de votre conduite : on dit que vous avez beaucoup de talent, vous devez juger que ni le roi ni moi ne pouvons souffrir toutes ces nouveautés ni la constitution. — Je suis désolé de la pénible confidence que vient de me faire votre majesté, répondit le ministre; je ne la trahirai point, mais je suis entre le roi et la nation, et j'appartiens à ma patrie. Permettez-moi de vous représenter que le salut du roi, le vôtre, celui de vos augustes enfans, est attaché à la constitution, ainsi que le rétablissement de son autorité légitime. Je vous servirais mal et lui aussi, si je vous parlais différemment. Vous êtes tous deux entourés d'ennemis

qui vous sacrifient à leur propre intérêt. La constitution, si une fois elle est en vigueur, bien loin de faire le malheur du roi, fera sa félicité et sa gloire. Il faut qu'il concoure à ce qu'elle s'établisse solidement et promptement. » Marie - Antoinette sembla peu convaincue par l'opinion du nouveau ministre, et, s'approchant de lui avec un geste menaçant : « Prenez garde à vous ! dit-elle, cela ne durera pas ! — Madame, reprit Dumouriez, j'ai plus de cinquante ans ; ma vie a été traversée de bien des périls, et, en prenant le ministère, j'ai bien réfléchi que la responsabilité n'était pas le plus grand de mes dangers. — Il ne manquait plus, s'écria-t-elle avec douleur, que de me calomnier : vous semblez croire que je suis capable de vous faire assassiner ! » et des larmes coulèrent de ses yeux

Agité autant qu'elle : « Dieu me préserve, dit-il, de vous faire une aussi cruelle injure. Le caractère de votre majesté est grand et noble ; elle en a donné des preuves héroïques que j'ai admirées et qui m'ont attaché à elle. » Alors, fâchée de son emportement, et par un de ces retours pleins de charme qui tempéraient la hauteur de son caractère et les inégalités de son humeur, Marie-Antoinette s'approcha de Dumouriez, et s'appuya sur son bras ; il continua : « Croyez-moi, madame, je n'ai aucun intérêt à vous tromper ; j'abhorre autant que vous l'anarchie et les crimes. Croyez-moi, j'ai de l'expérience, je suis mieux placé que votre majesté pour juger les événemens. Ceci n'est pas un mouvement populaire momentané, comme vous semblez le croire, c'est l'insurrection presque unanime d'une grande nation contre des abus invétérés. De grandes factions attisent cet incendie, il y a dans toutes des scélérats et des fous. Je n'envisage dans la révolution que le roi et la nation entière : tout ce qui tend à les séparer conduit à une ruine mutuelle ; je travaille autant que je peux à les réunir, c'est à vous à m'aider : si je suis un ob-

stacle à vos desseins, dites-le-moi, je porte sur-le-champ ma démission au roi, et je vais gémir dans un coin sur le sort de ma patrie et sur le vôtre.» Le ministre parut en ce moment obtenir la confiance de la reine; mais, hélas! ce n'était qu'une victoire de quelques jours seulement! Entourée de mauvais conseillers et d'amis selon son cœur, qui l'égaraient par aveuglement et par passion, elle revint bien vite aux principes et aux actions qui avaient déjà failli la perdre sans retour. Les autres ministres, sans avoir les hautes vues d'ensemble que Dumouriez fécondait encore par un travail soutenu, n'étaient point des hommes sans mérite. Presque tous se distinguaient par la droiture des intentions, les lumières de l'esprit et des talens spéciaux pour telle ou telle partie de l'administration. Roland, celui d'entre eux qui joua le plus grand rôle après Dumouriez, avait des mœurs républicaines, et prétendait les conserver dans le palais des rois. La première fois que cette espèce de Franklin parut à la cour, la simplicité de son costume, son chapeau rond, et les rubans qui nouaient ses souliers, firent l'étonnement et le scandale des valets. Le maître des cérémonies s'approcha de Dumouriez, d'un air inquiet, le sourcil froncé, la voix basse et contrainte, et montrant Roland du coin de l'œil. « Eh! monsieur, point de boucles à ses souliers! — Ah! monsieur, répliqua Dumouriez avec le sang-froid le plus comique, tout est perdu. » Qu'un maître des cérémonies éprouvât cette vive inquiétude pour un objet si mince, rien d'étonnant; mais Marie-Antoinette, entourée de pareils dangers, devait-elle se montrer blessée comme elle le fut par une innovation de ce genre? Toutefois avec plus d'esprit Roland n'aurait pas ainsi débuté à la cour. Ce ministre n'avait pas reçu de la nature des dons supérieurs; son esprit était juste, éclairé; il avait une certaine aptitude pour l'administration, mais peu de connaissance des hommes, qu'il n'était pas propre à manier : son caractère irascible et domi-

nateur, son opiniâtreté dans la discussion, lui faisaient beaucoup d'ennemis. Un grand fonds de droiture, une probité sévère, l'ardent amour du bien, une ame forte, et le sentiment exalté de la liberté, voilà ses titres d'honneur; mais républicain de principes et d'enthousiasme, devait-il devenir le ministre d'un roi, et ne s'exposait-il pas à des combats pénibles entre sa conscience et ses penchans politiques? Pour sa gloire et pour son malheur, peut-être, il avait une femme que le nature avait comblée des dons les plus précieux. Sans être régulièrement belle, madame Roland avait son genre de beauté, une taille élégante, des mouvemens faciles et naturels, une figure douce et naïve, le sourire de la bienveillance, un air de candeur et de sérénité; ses grands yeux noirs, pleins de vivacité, couronnés de sourcils bruns comme ses cheveux, réfléchissaient par leur mobile expression tout ce qui se passait dans son cœur. Douée d'un caractère d'homme, tempéré par des grâces de femme; d'un esprit brillant et prompt qui s'appliquait à tout, d'une voix sonore et flexible, d'un agrément infini dans la conversation, d'une éloquence qui venait de l'ame; élève de Plutarque, de saint Augustin et de Rousseau; pénétrée d'un enthousiasme profond pour la liberté, elle subjuguait, en le respectant, un mari qu'elle soutenait par ses inspirations; elle dominait ses amis de la Gironde par un ascendant irrésistible; c'était une espèce d'Aspasie, chaste, au milieu d'une élite de nouveaux Athéniens, parmi lesquels il manquait un Périclès.

Avec de l'union et de l'harmonie dans les volontés et dans les efforts, le nouveau ministère pouvait espérer de suffire à sa tâche et de faire marcher le gouvernement, pourvu que le prince fût résolu à la bonne foi, et que la cour ne vînt pas le détourner de la seule route de salut ouverte devant lui. A cet égard, laissons parler Bertrand de Molleville :

« En quittant le ministère, dit-il, j'exprimai mes regrets au roi de ne pouvoir plus lui rendre mes devoirs avec la même assiduité sans donner matière à des soupçons dangereux pour sa majesté. Je proposai en conséquence de me borner à venir tous les samedis à son heure; cette mesure me parut nécessaire, parce que si on ne m'y avait pas vu du tout, on aurait conclu que nous avions des entrevues secrètes.

« Le roi approuva cet expédient, et me chargea en même temps de surveiller une opération qui avait été primitivement imaginée et mise en train par M. A. Lameth. Elle avait été dirigée par Delessart, et paraissait plus nécessaire que jamais dans les présentes circonstances; elle avait pour objet de connaître très exactement les dispositions de l'esprit public au moyen de quelques personnages qu'on nommait des observateurs et qui s'occupaient constamment de cette enquête.

« Ils étaient au nombre de trente-cinq; quelques uns suivaient les séances de l'Assemblée nationale, d'autres fréquentaient le club des Jacobins et celui des Cordeliers. « *Leur mission était d'appuyer par leurs applaudissemens toutes les motions constitutionnelles ou royalistes, ou de huer ou même d'insulter ceux qui proposaient des mesures contraires.* » Danton recevait aussi à cette époque cent mille écus du ministère pour présenter certaines mesures aux clubs dont sa terrible éloquence l'avait fait l'idole. On avait aussi tenté ce moyen de séduction auprès de Brissot, de Guadet, de Vergniaud, de Fauchet et de plusieurs autres. Bertrand avoue naïvement que Delessart, Chambonnas et lui-même, fidèles au système suivi par Montmorin, employaient toutes leurs ressources et l'argent de l'état à corrompre l'Assemblée nationale et à semer l'agitation dans le peuple. Payer à prix d'or des traîtres pour vendre la liberté, ou des troubles pour la compromettre et la perdre, était la politique des hommes investis de la confiance intime de Louis XVI.

Un événement imprévu, la mort de Léopold II, vint augmenter la confiance de la cour dans le succès de ses pratiques contre le régime constitutionnel. Elle espéra que François Ier montrerait plus de résolution que Léopold n'en avait montré, parviendrait à intimider les patriotes français, et ferait reculer la révolution. La disette qui régnait encore par une suite naturelle de l'incertitude de l'administration et des divisions politiques; les troubles répandus en France, et sur lesquels Vaublanc avait fait à l'Assemblée nationale un rapport qui montrait le danger sans présenter des remèdes applicables aux circonstances, accroissaient les illusions de la cour, qui, d'accord avec la pensée secrète de la reine, conspirait pour le retour du pouvoir absolu. Au reste, tous les partis tendaient au même but, celui d'agiter le peuple; les uns espéraient que la misère et le désespoir le forceraient à rentrer dans le devoir; les autres, qu'au milieu de ses fréquens soulèvemens et de quelque éruption terrible, il finirait par détruire tout ce qui restait de l'ancien régime. Dans les efforts simultanés de cette politique, la cour était deux fois coupable, d'abord, parce qu'elle fournissait des prétextes et des motifs à l'irritation générale, ensuite parce qu'elle ajoutait à un tort si grave le crime d'appeler les étrangers; mais, en la blâmant avec une inflexible sévérité, nous ne saurions épargner les reproches les plus graves à quelques hommes du peuple et principalement aux écrivains périodiques. Sans doute, ils remplissaient un devoir en prémunissant la nation contre les tentatives et les manœuvres de ses ennemis conjurés; et certes on ne saurait nier les immenses obligations que la révolution eut au courage et aux publications de la presse; mais quel abus ne fit-elle pas de la plus précieuse de nos libertés? quel langage ceux qui prétendaient être les interprètes de la France prêtèrent à une cause sacrée! quel oubli de toute retenue! quel torrent d'injures,

quelles ignobles dénominations prodiguées aux ministres, au côté droit de l'assemblée, au roi, à Marie-Antoinette, femme, mère et reine! quelles odieuses déclamations contre des citoyens qui avaient rendu d'éminens services, contre Thouret, Duport, les Lameth, contre Barnave, contre Bailly et Lafayette eux-mêmes! Parce que les organes de la contre-révolution, parce que des hommes payés par la cour, pour cet odieux et vil métier, avaient pris à tâche de diffamer d'une manière atroce tous les défenseurs des intérêts populaires, fallait-il se traîner sur les traces d'un parti qui se vengeait ainsi de son impuissance et de ses défaites? Fallait-il déshonorer la révolution par le langage insultant et grossier des passions sans frein? La liberté est la plus noble chose qui soit sur la terre, une espèce de religion; elle doit toujours parler le langage de la vérité, de la raison et de la pudeur. On ne sait pas combien on retarde les progrès du peuple dans l'éducation politique, en lui donnant l'exemple des plus odieuses diffamations. Aveuglé par la passion du moment, on ne voit pas surtout la responsabilité terrible que l'on s'impose, les remords déchirans que l'on se prépare en habituant ce même peuple, non seulement à tout flétrir, à tout déshonorer, mais encore à embrasser aveuglément, à répandre sans scrupule, la calomnie qui donne si souvent la mort dans les révolutions, soit en exaltant tout à coup la fureur de la multitude dans un jour d'insurrection, soit en déposant dans les cœurs les levains de cette vengeance inexorable qui fait monter les Bailly sur un échafaud.

Pendant que le roi comptait sur l'intervention étrangère, que le peuple, éveillé par le sentiment des dangers de la patrie et par la voix de ses défenseurs, menaçait la cour, l'assemblée, impatiente, attendait la réponse de l'empereur d'Autriche. Instruite par les rapports des diverses municipalités de la conduite du clergé, qui soufflait la guerre

civile, elle ne voulut plus rien ménager avec un corps tout à fait hostile. Le 6 avril, elle supprima toutes les congrégations d'hommes et de femmes, et détruisit ainsi une institution qu'un esprit mal entendu de religion avait beaucoup trop multipliée, au risque de faire de la France un désert comme l'Espagne. Dans la discussion relative à ce sujet, Jean de Bry, l'évêque Torné, d'autres encore se dévouèrent au ressentiment général du clergé, en embrassant les principes de la philosophie et de la raison, qui avaient mûri le siècle pour toutes les réformes utiles au corps social, et conformes au progrès des lumières. Français de Nantes, quoique du parti modéré, mais élève de l'école de Voltaire, se déclara assez hautement contre le catholicisme, dans un discours plein de hardiesse et d'originalité.

La guerre approche, l'Europe va se mêler à notre grande crise sociale, il est donc convenable de faire connaître les dispositions des puissances étrangères à notre égard. Louis XIII, Louis XIV et même Louis XV, avaient ajouté, à l'ancienne France, le Roussillon, la Bresse, le pays de Gex, la Franche-Comté, la Flandre, la Lorraine et l'Alsace. Les princes que ces monarques avaient dépossédés se sentaient merveilleusement disposés à nous reprendre nos conquêtes. Excités par un si puissant intérêt, et encore frappés de l'exemple de la Pologne, où des guerres intestines suscitées par une astucieuse politique avaient préparé les voies au sanglant partage de l'empire des Jagellons, ils s'apprêtaient de même à se jeter sur nous comme sur une proie facile à dévorer, après nous avoir affaiblis à l'aide de divisions habilement fomentées.

Voyons maintenant les forces respectives des états qui allaient entrer en lice.

L'armée française, composée de 394 bataillons et de 206 escadrons, montait à 160 mille hommes d'infanterie, et 35 mille de cavalerie. L'infanterie était belle, mais en proie à l'indiscipline; la cavalerie admirablement montée,

mais on trouvait ses régimens trop faibles et son ordonnance défectueuse. L'état-major, décimé par l'émigration, offrait peu de garanties de talent et d'expérience ; l'artillerie se trouvait remplie d'officiers du plus grand mérite et de soldats instruits. Mais ce que l'Europe ignorait, ce que nous ignorions comme elle, c'est que nous possédions les élémens de la meilleure des armées et la matière d'une suite de triomphes inouïs. Bientôt, et tandis que les émigrés s'imaginent que la fuite de tant d'officiers nous a laissés sans chefs et sans défense, les hautes inspirations de l'amour de la patrie, l'enthousiasme de la liberté, les premières merveilles de nos volontaires, les épreuves multipliées du champ de bataille, les dignités militaires accordées aux soldats et aux officiers, l'autorité dictatoriale des représentans qui commanderont la victoire et la récompenseront sur le théâtre de l'action, feront surgir les Saint-Cyr, les Régnier, les Soult, les Jourdan, les Kléber, les Moreau, les Hoche, et toute une race de capitaines illustres qui se renouvellera pendant la durée de la guerre.

L'armée prussienne passait pour la première du monde. Frédéric lui avait laissé une admirable discipline, une organisation forte ; rien n'égalait la beauté de la cavalerie que le général Seidlitz avait formée sous les yeux du grand homme. Les places d'officiers appartenaient de droit à la noblesse; mais Frédéric, le moins superstitieux des hommes à cet égard, comme à beaucoup d'autres, ne comptait pas les quartiers pour accorder un commandement, et fermait les yeux sur la supercherie d'un plébéien qui promettait un homme de tête et de courage. Pour Frédéric, on était assez noble quand on se battait bien ; un descendant dégénéré de Turenne ou de Condé n'aurait peut-être pas obtenu un grade dans l'armée. La Prusse avait cent quatre-vingt-six bataillons et deux cent trente-trois escadrons, l'artillerie était nombreuse et assez instruite. L'armée autrichienne, humiliée par de nombreuses défaites, en Si-

lésie et dans la Saxe, avait repris quelque confiance en elle-même depuis les dernières affaires de Bohême et de Turquie, sous la direction du célèbre Laudon; son système de recrutement, vicieux comme celui de la Prusse, était peu propre à entretenir l'esprit militaire; mais la Hongrie lui fournissait onze régimens d'infanterie et huit de cavalerie, qui, avec les Wallons, formaient l'élite des troupes impériales, composées de deux cent trente-deux bataillons et de deux cent vingt escadrons. On estimait le total de ces forces à deux cent quarante mille hommes d'infanterie, à trente-cinq mille de cavalerie et dix mille d'artillerie; mais ce nombre doit être réduit à cause des pertes éprouvées par l'armée allemande dans la campagne contre les Turcs et provenues de quelques maladies épidémiques. La Saxe comptait soixante mille hommes sous les armes; le Hanovre, trente mille; la Bavière, vingt mille; le Wurtemberg, douze mille; Bade, quatre mille; les Hessois étaient de bons soldats, mais peu nombreux. Quant à l'Espagne, elle avait cent seize mille fantassins et douze mille cavaliers.

L'Espagnol, sobre, vigoureux, possède de grandes vertus guerrières; mais il manque d'activité soutenue. Admirable soldat un jour d'action, les ennuis d'une campagne le dégoûtent et le fatiguent; son courage tumultueux et tout d'irruption se brise facilement; et pour lui, comme pour la plupart des peuples méridionaux, les défaites dégénèrent en déroutes.

L'armée sarde, l'une des mieux instituées de l'Europe, offrait un effectif de trente mille hommes d'infanterie et de quinze mille miliciens, de trois mille six cents chevaux. Le mode de recrutement était volontaire; mais un système de milice bien entendu assurait au prince d'excellens renforts dans un corps de montagnards intrépides et qui rappelaient, pour la vigueur et le courage, les paysans du Jura.

Les troupes napolitaines n'ayant pris aucune part aux commencemens de la guerre, nous ne ferons mention d'elles qu'en ouvrant le récit de la campagne de 1799. Les autres soldats italiens ne valaient pas, à cette époque, la peine d'être cités.

La Hollande pouvait mettre sous le drapeau trente-neuf mille hommes d'infanterie, trois mille quatre cents cavaliers, mille cinq cents hommes d'artillerie ; mais ce n'étaient plus ces vieilles bandes qui avaient repoussé la tyrannie de Philippe II et combattu l'ambition démesurée de Louis XIV. La destruction de la marine des Tromp et des Ruyter, et la perte de la liberté, avaient fait dégénérer les soldats de Guillaume III.

Plus tard, nous nous étendrons sur l'Angleterre, cette implacable ennemie, que nous retrouverons partout contre nous, guidée par Pitt, aussi grand de haine que de génie, dans la guerre d'extermination qu'il doit faire à la France. Cependant, pour donner une idée des forces de cette puissance, nous dirons qu'elle entretenait deux cent six mille quatre cents hommes. Outre cette armée formidable, la compagnie des Indes avait quarante mille soldats préposés à la garde de ses riches comptoirs et d'un immense domaine. L'infanterie anglaise était brave, la cavalerie belle ; mais ses chevaux mal équipés ne permettaient pas toujours à leurs cavaliers d'en être les maîtres. L'artillerie anglaise comptait trois mille sept cents hommes instruits et bien entretenus.

Personne ne doutait que la Russie ne dût jouer un rôle dans la coalition ; mais elle y paraîtra très tard et lorsque toute l'Europe aura subi le joug de notre épée. La force de l'armée russe s'élevait à deux cent mille hommes habituellement employés aux lignes du Caucase, en Finlande et sur le Pruth. La milice cosaque, nombreuse et infatigable avant-garde, n'était point comprise dans cette évaluation. Un jour, la Russie mettra

sous les armes trois cent mille soldats qui accourront venger dans Paris la honte de leurs défaites et l'horrible et sublime sacrifice de Moscou, immolé au salut de l'empire.

Tandis que l'Europe se préparait contre nous, un souverain du Nord, Gustave III, connu par sa haine pour la révolution française, assassiné, le 16 mars, dans un bal, à Stockholm, venait de satisfaire à la haine d'Amkarstroëm et de quelques autres conjurés de la noblesse, dont ce roi avait brisé la toute-puissance en 1772. La mort qui le frappa put seule arrêter la haine qu'il avait vouée à la France, et ses projets d'être le chef de la coalition. Son fils, Gustave IV, âgé de treize ans, lui succéda. Grâce à cette circonstance ainsi qu'à la sagesse du duc de Sudermanie, frère du feu roi et investi de la régence, la Suède, pendant treize ans, gardera envers nous une exacte et honorable neutralité.

Vienne ne laissait plus à la France aucune espérance de paix. Cette cour était devenue encore plus hostile depuis la mort de Léopold et la formation du nouveau ministère. Non seulement le prince Kaunitz mettait le plus d'obstacles qu'il pouvait à la négociation relative aux indemnités dues aux princes allemands pour les enclaves de l'Alsace, mais il les menaçait de faire casser, par la diète de l'empire, tout traité quelque avantageux qu'il fût. Le vieux ministre excitait encore les cercles, pour les engager à faire cause commune avec l'Autriche contre nous. Noailles, agent très équivoque et même très suspect à l'opinion, avait été maintenu à Vienne en qualité d'ambassadeur de France; mais, malgré cette condescendance si peu dans les mœurs de cette époque, Dumouriez reçut bientôt une lettre de ce diplomate, qui demandait son rappel, motivé sur les désagrémens et les insultes qu'il essuyait : en effet, le premier ministre autrichien, ne daignant plus traiter avec lui, avait indiqué

à cet effet M. de Cobentzel, très mal disposé pour la France.

Cette mésintelligence était connue de l'assemblée; les ames fières et libres s'en offensaient avec raison, tandis que les Feuillans soutenaient, excusaient la cour, et faisaient cause commune avec elle contre les membres de la représentation nationale, qu'ils traitaient hautement de Jacobins. Lafayette s'était rapproché de Barnave et des Lameth. Les patriotes les plus sincères dans la Gironde et dans l'autre nuance de la même opinion, voyaient de mauvais œil ce rapprochement, qui paraissait annoncer une conjuration menaçante contre la liberté. La disposition des esprits était donc orageuse, et ne demandait qu'une occasion d'éclater. Sur ces entrefaites, les députés reçurent la communication des dépêches de M. de Noailles, et furent si indignés de la faiblesse du représentant de la France, qu'ils lancèrent sur-le-champ un décret d'accusation contre lui. Immédiatement après cet acte de colère, Dumouriez vint lire une lettre de Louis, écrite de sa main à l'empereur (1), contre les déclarations de l'Autriche, et dans laquelle il protestait énergiquement, en renouvelant les promesses de son attachement à la constitution.

(1) Monsieur mon frère et neveu, la tranquillité de l'Europe dépend de la réponse que fera votre majesté à la démarche que je dois aux grands intérêts de la nation française, à sa gloire et au salut des malheureuses victimes de la guerre dont le concert des puissances menace la France. Votre majesté ne peut pas douter que c'est de ma propre volonté et librement que j'ai accepté la constitution; j'ai juré de la maintenir. Mon repos et mon honneur y sont attachés; mon sort est lié à celui de la nation, dont je suis le représentant héréditaire, et qui, malgré les calomnies qu'on se plaît à répandre contre elle, mérite et aura toujours l'estime de tous les peuples. Les Français ont juré de vivre libres ou de mourir; j'ai fait le même serment qu'eux.

Le sieur de Maulde, que j'envoie mon ambassadeur extraordinaire auprès de votre majesté, lui expliquera les moyens qui nous restent pour empêcher et prévenir les calamités d'une guerre qui menace l'Europe.

Signé Louis.

Cette communication fut applaudie; mais le peuple savait que c'était avec désespoir que Louis XVI avait fait une démarche qui d'ailleurs n'était propre qu'à retarder l'explosion.

Les électeurs de Trèves, de Cologne et de Mayence, de concert avec François, favorisaient ouvertement les levées de troupes que faisaient les princes émigrés, et, poussant plus loin leurs provocations, fournissaient à ces rebelles, qui menaçaient leur patrie, des armes et des subsides. On parlait même de réunir à Aix-la-Chapelle un congrès qui ferait, par rapport à la France, ce que celui de La Haye avait fait lors de la dernière révolution du Brabant. Un autre incident vint précipiter un événement qui était dans le cours inévitable des choses : Noailles avait enfin envoyé la déclaration catégorique qu'il avait exigée de la cour de Vienne. Le comte de Cobentzel, auteur de cette déclaration, exigeait, au nom de son maître, le rétablissement de la monarchie française sur les bases fixées par la déclaration royale du 23 juin 1789. C'était nous imposer le rétablissement des trois ordres, la restitution du comtat venaissin, celle des biens du clergé déjà vendus, et par suite la banqueroute inévitable, enfin la destruction d'une constitution jurée par l'assemblée, par le roi et la nation. Voilà ce que des hommes d'état, vieillis dans la connaissance des affaires, osaient prescrire à la France; voilà ce que les premiers politiques de l'Europe croyaient pouvoir obtenir de l'épouvante d'une grande et puissante nation qui avait acquis dans la conquête de la liberté le profond sentiment de sa force. L'Europe paiera bien cher cette grande faute de quelques ministres, qui jugèrent de nous comme de la Pologne, de la Hollande et du Brabant. Dumouriez, comprenant tout le parti qu'il pouvait tirer de cet insolent défi, s'empressa d'entraîner Louis XVI à l'assemblée, le 20 avril. Au moment de l'arrivée du monarque, tous les députés se levèrent, et

demeurèrent dans le plus respectueux silence. La Gironde, instruite du motif de la démarche du prince, était triomphante. « Je viens, dit Louis XVI, au milieu de l'Assemblée nationale, pour un des objets les plus importans qui doivent occuper l'attention d'une nation. Mon ministre des affaires étrangères va vous lire le rapport qu'il a fait dans mon conseil sur notre situation politique. »

Dumouriez prit immédiatement la parole : il développa tous les griefs que la France avait contre l'Autriche depuis le traité de 1756. Il reprocha à la mémoire de Léopold les conférences de Padoue, de Reichenbach, de La Haye et de Pilnitz, la haine inspirée contre nous au successeur de l'immortel Frédéric, la conduite double de Kaunitz, les paroles trompeuses de sa note, en date du 18 février dernier, pièce importante de la négociation ouverte avant la mort de Léopold, la violation du territoire de Bâle par la garnison allemande placée dans le pays de Porentruy; enfin considérant l'ultimatum du roi de Bohême et de Hongrie (1), en date du 18 mars, comme une manifestation hostile, Dumouriez fit ressortir la perfidie, l'insolence et la mauvaise foi de cette réponse, et termina par la conclusion suivante du rapport qu'il avait fait au roi : « Sire, de cet exposé il résulte :

1° Que le traité de 1756 est rompu par le fait de la maison d'Autriche;

2° Que le concert entre les puissances, provoqué par l'empereur Léopold, au mois de juillet de 1791, confirmé par le roi de Hongrie et de Bohême, d'après la note du prince de Kaunitz, du 18 mars 1792; que cet ultimatum des négociations, étant dirigé contre la France, est un acte d'hostilité formelle;

3° *Qu'ayant mandé, par ordre de votre majesté, qu'elle se regarderait décidément comme en état de guerre, si le retour du courrier n'apportait pas une dé-*

(1) François Ier, qui deviendra empereur sous le nom de François II.

claration prompte et franche, en réponse aux deux dépêches des 19 et 27 mars, cet ultimatum, qui n'y répond point, équivaut formellement à une déclaration de guerre;

4° Que, dès ce moment, il faut ordonner à M. de Noailles de revenir en France, sans prendre congé, et cesser toute correspondance avec la cour de Vienne.

Après toutes les réflexions qu'entraîne une détermination aussi importante, dans laquelle il s'agit de peser dans la balance de l'équité la plus rigoureuse, d'un côté le danger de ne pas soutenir et venger la souveraineté méconnue de la nation française, de l'autre les calamités que peut entraîner la guerre;

Considérant que le roi a suivi le vœu de la nation, exprimé par ses représentans dans l'adresse du 29 novembre, en exigeant de la cour de Vienne une réponse catégorique, et en fixant un terme pour la cessation de l'état de guerre, que cette démarche a été repoussée par un silence outrageant; que le vœu de la nation, exprimé plus d'une fois à la tribune, soutenu par les adresses de tous les départemens, s'est converti, le 14 janvier, en un serment solennel: *De déclarer infâme et traître à sa patrie, coupable du crime de lèse-nation, tout Français qui pourrait prendre part directement ou indirectement à un projet dont le but serait une modification de la constitution, une médiation avec les rebelles, ou qui tendrait à rendre aux princes possessionnés en Alsace et en Lorraine, quelqu'un des droits supprimés par les décrets de l'Assemblée constituante;* serment qui a retenti dans toute la France, et que je rappelle à votre majesté pour l'opposer aux trois propositions avancées dans la conférence du 5 avril avec M. de Noailles;

Considérant que dans toute la constitution il ne se trouve aucun article qui autorise le roi à déclarer que la nation est en état de guerre; qu'au contraire, dans l'ar-

ticle 2, section 1re, du chapitre 3 de *l'exercice* du pouvoir législatif, il est dit ce qui suit :

« La guerre ne peut être décidée que par un décret du Corps législatif, rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi et sanctionné par lui ; »

Considérant, enfin, que le vœu prononcé de la nation française est de ne souffrir aucun outrage ni aucune altération dans la constitution qu'elle s'est donnée ; que le roi, par le serment qu'il a fait de maintenir cette constitution, est devenu dépositaire de la dignité et de la sûreté de la nation ;

Je conclus à ce que, *forte de la justice de ses représentans, sa majesté, accompagnée de ses ministres, se rende à l'Assemblée nationale, pour lui proposer la guerre contre l'Autriche.*

Le roi reprit d'une voix profondément émue :

« J'ai dû préalablement épuiser tous les moyens de maintenir la paix ; je viens, aux termes de la constitution, proposer à l'Assemblée nationale la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Le roi quitta la séance après la réponse du président, qui annonçait un prochain message dans lequel le gouvernement serait instruit des résolutions de l'Assemblée nationale. De trop graves préocupations tourmentaient les esprits, pour que même les partisans de la guerre laissassent éclater leur joie dans le premier moment. Quelle que soit l'ardeur avec laquelle on ait souhaité une résolution dont les conséquences peuvent être terribles et dont l'issue dépend de la fortune, le plus brave des hommes s'arrête pour réfléchir et regarder en face les dangers qu'il doit affronter. Il était une heure et demie lorsque Louis fit cette démarche solennelle. A cinq heures les députés se réunirent : Becquey, dans un discours plein de patriotisme et de raisons fortes, repoussait la guerre et proposait de déclarer qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. Guadet réfuta le

partisan de la paix. Bazire et Merlin, que l'on regardait comme de fougueux tribuns, firent tous les efforts possibles pour éloigner la détermination que la gironde voulait emporter. Au contraire, Pastoret, modéré quelquefois jusqu'à la faiblesse, embrassa l'opinion de Guadet, que soutinrent également Mailhe, Quinette, Dubayet et Brissot. Ce dernier surtout appelait sur lui, par son audace et son opiniâtreté, dans cette question de vie et de mort, toute la responsabilité qui peut peser sur la tête de l'auteur d'un conseil d'où dépend le sort d'une nation. Quelques uns de ces orateurs voulaient même que le décret de la déclaration de guerre fût rendu sans désemparer. L'assemblée, non moins impatiente, y consentait; mais pourtant elle renvoya à son comité diplomatique la rédaction du décret pour lui être présentée séance tenante.

Au bout de quelques instans, Gensonné, au nom de ce comité, donna lecture du projet, qui fut adopté aux bruits des applaudissemens de l'assemblée. Sept membres seulement votèrent pour la conservation de la paix : ce furent MM. Becquey, Théodore Lameth, Jaucourt, Dumas, Breard, Hua et Gentil.

Un projet d'exposition des motifs du décret proposé dans la même séance par Condorcet reçut d'unanimes suffrages; néanmoins l'assemblée, après avoir décrété l'impression, ajourna l'examen et l'envoi aux départemens. Nous devons citer quelques fragmens de cette pièce historique de la plus grande beauté.

« Forcée de consentir à la guerre par la plus impérieuse nécessité, l'Assemblée nationale n'ignore pas qu'on l'accusera de l'avoir volontairement accélérée ou provoquée.

« Une exposition simple de sa conduite est son unique réponse.

« Chaque nation a seule le pouvoir de se donner des lois et le droit inaliénable de les changer. Ce droit n'appartient à aucune ou leur appartient à toutes avec une

entière égalité : l'attaquer dans une seule, la ravir par la force à un peuple, c'est trahir la patrie, c'est se proclamer l'ennemi du genre humain ! On a dit que la France menaçait la tranquillité générale, on n'a pas cité un seul fait !

« Sans doute, la nation française a prononcé hautement que la souveraineté n'appartient qu'au peuple ! Diront-ils, les princes, que leur tranquillité pourrait être troublée par les ouvrages, par les discours de quelques Français ? Ce serait alors exiger à main armée une loi contre la liberté de la presse, ce serait déclarer la guerre aux progrès de la raison ; et quand on sait que partout la nation française a été impunément outragée ; que les presses des pays voisins n'ont cessé d'inonder nos départemens d'ouvrages destinés à solliciter la trahison, à conseiller la révolte ; quand on se rappelle les marques de protection et d'intérêt prodiguées à leurs auteurs, croira-t-on qu'un amour sincère de la paix et non la haine de la liberté ait dicté ces hypocrites reproches ?

« Le peuple français, libre de fixer la forme de sa constitution, n'a pu blesser, en usant de ce pouvoir, ni la sûreté ni l'honneur des couronnes étrangères. Les chefs des autres pays mettraient-ils donc au nombre de leurs prérogatives le droit d'obliger la nation française à donner au chef de son gouvernement un pouvoir égal à celui qu'eux-mêmes exercent dans leurs états ? voudraient-ils, parce qu'ils ont des sujets, empêcher qu'il existât des hommes libres ? et comment n'apercevraient-ils pas qu'en se permettant tout pour maintenir ce qu'ils appellent la sûreté des couronnes, ils déclarent légitime tout ce qu'une nation pourrait entreprendre en faveur de la liberté des autres peuples ?

« Mais quels sont les propositions de vos ennemis ? La servitude féodale et une humiliante inégalité ; la banqueroute, et des impôts que vous paierez seuls ; les dîmes

et l'inquisition ; vos propriétés achetées sur la foi publique, rendues à leurs anciens usurpateurs; les bêtes fauves rétablies dans le droit de ravager vos campagnes ; votre sang prodigué pour les projets ambitieux d'une maison ennemie : telles sont les conditions du traité entre le roi de Hongrie et des Français perfides! telle est la paix qui vous est offerte! Non, vous ne l'accepterez jamais! Les lâches sont à Coblentz, la France ne renferme dans son sein que des hommes dignes de la liberté!... L'empire français, dans sa vaste étendue, n'offrira plus à nos ennemis qu'une volonté unique, celle de vaincre ou de périr tout entier avec la constitution et les lois! »

Quelle que fût l'opinion de certains hommes aux Jacobins, dès que l'assemblée eut poussé le cri : *Aux armes!* tous ses membres le répétèrent, et, ne voulant point affaiblir l'enthousiasme, se hâtèrent de se rallier à la même opinion.

Ceux qui avaient mis la France dans la nécessité de combattre se réjouissaient au-delà du Rhin, persuadés que là où il n'y avait pas de noblesse il n'y avait pas de courage; ils ne voyaient dans la campagne prochaine qu'une promenade de la frontière à Paris ; ils pensaient qu'avec quelques coups de plat de sabre distribués aux vilains, ils apaiseraient sans peine ce qu'ils regardaient comme une mutinerie; ceux des royalistes qui n'avaient pas déserté la France ne voyaient point, sans quelque terreur, éclater la guerre, mais ils espéraient que cette grande préoccupation présentée à l'activité nationale détournerait le peuple de la révolution et l'empêcherait d'apercevoir leurs trames en faveur de l'étranger, dont ils croyaient d'ailleurs le succès infaillible. Les royalistes du dehors et du dedans voulaient la guerre pour ressaisir leurs priviléges et reconstituer une puissante aristocratie ; quelques uns des Feuillans pour sauver la monarchie et l'affermir, les Girondins et les Jacobins pour assurer la liberté.

Quand on se rappelle les millions d'hommes dévorés par la guerre, cette fleur de la population européenne moissonnée par le glaive, tous les malheurs que ce fléau a fait peser sur les peuples, on ne saurait refuser un tribut de reconnaissance et de respect aux orateurs qui, prévoyant un si redoutable avenir, s'efforcèrent d'étouffer dans leurs germes, les principes de la conflagration générale; au premier coup d'œil on serait tenté de les regarder comme les sages de l'époque. Mais il y avait de la faiblesse parmi quelques uns d'entre eux, les craintes qu'ils avaient énoncées ne montraient à leurs esprits troublés que des défaites en perspective; ils n'étaient pas assez forts pour croire aux prodiges. Les sages furent évidemment les hommes d'audace et de résolution qui, après avoir entendu le peuple français répondre à leurs cris de guerre, le lancèrent au devant des périls avec la profonde conviction de ses triomphes. Honneur et gloire aux auteurs de cette grande témérité, source de notre salut; le génie de la liberté les fit prophètes, et un jour le monde affranchi par elle, bénira la guerre de la révolution comme la plus juste, la plus sainte et la plus utile de toutes les guerres.

CHAPITRE XVIII.

Premières opérations militaires. — Déroutes de Quiévrain et de Marquin. — Royou et Marat. — Décret de déportation contre les prêtres. — Dissolution de la garde constitutionnelle. — Projet d'un camp sous Paris. — Lettre de Roland. — Renvoi des trois ministres girondins. — Dumouriez à l'assemblée. — Mauvaise foi de Louis. — Renvoi du ministère. — Comité autrichien. — Craintes des patriotes. — Lettre de Lafayette. — Véto du roi. — 20 juin.

Les trois armées de l'Alsace, de la Moselle et de la Sambre, commandées par Luckner, Lafayette et Rochambeau, étaient composées de cent vingt bataillons et de soixante escadrons formés du mélange d'anciens régimens, d'enrôlés volontaires et de gardes nationaux, braves, mais peu exercés au maniement des armes. La droite de ces trois armées s'appuyait à Besançon. Elles faisaient un grand coude pour couvrir la Lorraine et une partie de l'Alsace ; elles occupaient Thionville, Mézières, le Quesnoy, Lille et Dunkerque, qui appuyaient leur gauche. Ce développement de terrain était trop étendu pour que des troupes si peu nombreuses pussent le défendre et le préserver. Mais la stratégie n'avait pas atteint parmi nous le degré auquel Frédéric l'avait élevée en Prusse, et l'on croyait encore tout devoir garder. La guerre si décisive des masses n'entrait pas dans les têtes des trois généraux auxquels la patrie confiait sa défense.

Dumouriez avait des talens militaires, et malgré le nombre de capitaines illustres que la guerre de la révolution a produits, il a conservé et conservera un nom dans nos fastes. Au milieu de toutes les autres pensées qui assiégeaient son esprit, la guerre était l'objet spécial de ses méditations. Bien avant la déclaration du 20 avril, dès la fin de l'Assemblée constituante, il avait jugé qu'une rupture était inévitable entre nous et l'Europe; un pressentiment secret lui donnait l'espoir de trouver enfin une occasion de se mettre au premier rang parmi les hommes de l'époque : il avait donc dirigé toute son attention du côté de la guerre, et s'était appliqué à étudier le terrain sur lequel l'armée française devait manœuvrer; il avait aussi dressé un plan d'attaque et de défense.

Ce plan, proposé d'abord à Narbonne, et adopté ensuite par le ministre Degrave, consistait à faire porter les troupes en avant sur toute la ligne, tandis qu'un corps de vingt-cinq mille hommes devait se jeter tête baissée sur les Pays-Bas, les révolutionner, et placer ainsi l'armée allemande dans la nécessité d'établir sa ligne d'opérations au-delà du Rhin, limite naturelle que Dumouriez voulait reconquérir d'abord pour la France. Dans le principe, Rochambeau commandait le corps chargé de frapper ce grand coup; il devait suivre la Meuse, se rendre maître de Liége, et occuper ainsi les Pays-Bas; mais ce maréchal, toujours malade, crut que Lafayette, plus jeune, et surtout plus porté à sympathiser avec les peuples, réussirait mieux que lui. Il avait dit à la fin du ministère Narbonne : « Il s'agit de faire une révolution; ce n'est pas mon fait, comme celui de Lafayette, c'est son métier à lui de faire des révolutions! »

Pendant le mouvement de Lafayette, fixé du 30 avril au 2 mai, le lieutenant-général Biron devait déboucher de Valenciennes avec dix mille hommes et se porter sur Mons, occupé par le général autrichien Beaulieu, avec

cinq mille hommes, enlever cette position et attendre l'effet du mouvement principal. Un corps de trois mille six cents hommes avait aussi reçu l'ordre de sortir de Lille, de s'emparer de Tournay, d'y laisser garnison, s'il ne trouvait pas de résistance, et de rejoindre ensuite Biron avec le reste de ses troupes. En même temps, Carle, maréchal de camp, parti de Dunkerque avec douze cents hommes, marcherait sur Furnes pour sonder les dispositions des Flamands, et se conduire suivant les espérances d'insurrection et les progrès qu'auraient faits les trois autres corps.

Ce plan était bien conçu; le ministère comptait sur un premier succès capable d'électriser une nation toute d'élan; d'après les dispositions arrêtées par le ministre, les premiers corps engagés devaient être promptement soutenus par trente mille hommes de troupes et par des bataillons de gardes nationaux qui s'organisaient en toute hâte dans le nord et l'ouest de la France. Ce nouveau renfort de troupes fraîches était destiné à favoriser le succès de la seconde campagne.

Biron, suivant les ordres qu'il avait reçus, se mit en marche le 27 avril, attaqua le 28 Quiévrain. Après avoir chassé de ce poste un faible détachement aux ordres de Beaulieu, les Français s'avancèrent sur Mons; mais aucune insurrection n'ayant éclaté dans cette ville, comme on l'espérait, le général se replia jusqu'à Baisieu. Tout était tranquille dans le camp lorsqu'une terreur panique s'empare des soldats. On crie à la trahison, on fuit dans toutes les directions; en vain Biron veut retenir ses soldats, Beaulieu paraît bientôt, attaque les fuyards, en tue deux cent cinquante, et s'empare de quelques pièces d'artillerie. Les Français, que rien ne saurait retenir dans ces momens imprévus et désordonnés, ne s'arrêtèrent qu'à Quiévrain! De son côté Théobald Dillon, conformément au plan que nous avons indiqué, sort de Lille; il encontre

sur les hauteurs de Marquin les troupes autrichiennes; au premier coup de canon ses soldats prennent la fuite, frappés d'une terreur inexplicable comme celle des troupes de Biron à Baisieu. Dillon veut reformer ses colonnes, elles continuent à fuir jusqu'à Lille! Les hommes qui venaient de se conduire d'une manière si indigne poussent la violence jusqu'à pendre aux créneaux de la place le colonel du génie Berthois. Le malheureux Dillon rentrait blessé dans la ville, les soldats mutinés se saisissent de lui, le déchirent de leurs mains et le traînent en lambeaux dans les rues de Lille. En apprenant les désastres de Quiévrain et de Marquin, Lafayette, parti de Metz, s'arrêta à Givet, extrême frontière, où il était parvenu avec la plus grande peine; il s'établit dans le camp de Meusenne, le 1er mai.

Ce début déplorable, mais facile à prévoir dans l'état des choses, démoralisa l'armée française, la réduisit à se tenir sur la défensive, et ferma pour long-temps les Pays-Bas à l'invasion révolutionnaire. Les patriotes de ce pays, assez sages pour attendre l'événement avant de se compromettre, ne furent pas tentés de résister après cette déroute; ils ajournèrent leurs espérances et leur nouvelle insurrection. Dans tout notre mouvement offensif, une seule opération avait réussi. Luckner, commandant de l'armée d'Alsace, avait établi son camp entre Lauterbourg, Landau et Weissembourg; il détacha une partie de ses troupes, et ordonna à Custine de s'emparer de Porentruy. Quatre cents Autrichiens occupaient cette place; mais le prince-évêque ne voulut pas courir la chance des armes, et se retira avec eux à Brienne en Suisse. Custine, de son côté, fit élever des retranchemens sur le mont Laumont pour commander les défilés de Fribourg, Brienne, Bâle et Soleure.

Les désastres de nos armes retentirent avec fracas à Paris. Le peuple criait à la trahison; il accusait les mi-

nistres. De leur côté, les Feuillans et les Jacobins se renvoyaient tour à tour la responsabilité des cruels événemens qui ravivaient les espérances royalistes. Personne pourtant n'était coupable. Les ministres, malgré les reproches qu'on leur adressait avec violence, n'avaient point manqué à leurs devoirs; les généraux avaient rempli les leurs. Mais la pénurie du trésor, la difficulté d'assurer les divers services, firent éprouver des besoins aux troupes dans les marches. D'un autre côté, les soldats étaient remplis de soupçons et d'alarmes, comme le peuple lui-même; ils n'avaient point dans leurs chefs cette confiance nécessaire au succès des opérations militaires : on trouvait dans les corps, outre les séditieux par occasion et par entraînement, des caractères brouillons, et enfin de ces mauvaises têtes qui prennent feu, et suffisent pour incendier tout un régiment. A des troupes dans de telles dispositions, il fallait, pour se mettre en train de la victoire, des épreuves, des périls, des revers même qui leur fissent sentir la nécessité de la discipline; il leur fallait ou des généraux entourés d'une grande renommée, ou des chefs qui eussent grandi tout à coup sur le champ de bataille, en présence du soldat; les maréchaux Luckner et Rochambeau n'avaient point le premier de ces avantages; le second manquait à Lafayette. D'ailleurs ces trois commandans, divisés d'opinions, obligés d'obéir à des plans qui arrivaient tout tracés de Paris, se trouvaient enchaînés dans des liens trop étroits dont les circonstances ne permettaient pas de s'affranchir. Enfin l'expérience a démontré qu'il ne fallait qu'un général sur cette frontière, et qu'une seule volonté pour imprimer le mouvement à de grandes opérations.

Les émigrés se réjouirent de cet échec, et chansonnèrent la lâcheté plébéienne. La noblesse, restée en France, applaudissait tout bas à ces insultes; elle secondait, par ses intelligences, les efforts des étrangers; mais, retenue

par la crainte des émeutes populaires, elle réprimait soigneusement toute démonstration indiscrète. En ce moment on s'occupait, dans l'ombre, à composer la garde constitutionnelle du roi; où, au mépris des dispositions précises de la loi (1), on faisait entrer tous les coupe-jarrets et tous les chevaliers d'industrie de Paris! Cette garde, ainsi composée, ne tarda point à se signaler par le plus mauvais esprit. En effet, les officiers de ce corps poussèrent l'audace et le délire jusqu'à insulter la garde nationale, et même à se déclarer ouvertement les ennemis de la constitution. Aux yeux de ces suppôts de l'ancienne aristocratie, de ces satellites du pouvoir absolu, les Feuillans eux-mêmes étaient des révolutionnaires qu'on ne pouvait fréquenter.

Les Jacobins, qui, comme toutes les assemblées populaires, manquaient de patience, ne tardèrent point à accuser ces imprudens amis de la royauté, et ne cessèrent de poursuivre la garde royale; mais Louis la défendait toujours, et quand Dumouriez lui faisait part des craintes des patriotes, il se contentait de répondre au ministre : « Ah! pardi, s'ils soupçonnent le duc de Brissac d'être un chef de conjuration, ils ont grand tort!... »

Ce n'est point par de semblables paroles que l'on dissuade un peuple si souvent trompé, on ne fait au contraire que l'irriter; Louis, mieux inspiré, se serait hâté d'arrêter le mal dans sa source; puisqu'il trouvait en lui la force de s'opposer par le *véto* à la volonté nationale, il devait, au moins, avoir le courage de réprimer les excès déplorables de quelques étourdis de sa maison qui ne faisaient que le compromettre et lui aliéner des cœurs,

(1) Titre III, chap. II, art. 12. « Le roi ne pourra choisir les hommes de sa garde que parmi ceux qui sont en activité de service dans les troupes de ligne ou parmi les citoyens qui ont fait, depuis un an, le service des gardes nationales, pourvu qu'ils soient résidens dans le royaume et qu'ils aient prêté le serment civique. »

dans un moment où les dissensions entre lui et le peuple pouvaient devenir si funestes à la couronne.

La guerre était commencée, il fallait pourvoir aux dépenses qu'elle nécessitait ; l'assemblée rendit un décret portant création de trois cents millions d'assignats, création qui élevait la somme totale de cette monnaie fictive à dix-neuf cents millions. Ainsi le terme de douze cents millions prescrit par la constituante à l'émission des assignats était dépassé, et les prévisions de Talleyrand se réalisaient. Mais on n'avait point d'autres ressources, il fallait bien user de celle-ci. D'ailleurs, avant de périr, elle rendra d'immenses services. Les assignats vaincront l'Europe, sauveront la France, et serviront à fonder la liberté : on peut acheter de tels bienfaits même par de très grands sacrifices.

Dans la crise où nous nous trouvions, la confiance était un des plus grands besoins de l'époque, soit pour soutenir le crédit public et avec lui la valeur des assignats, soit pour favoriser le développement de nos forces, et accroître la puissance du gouvernement chargé de les diriger ; mais tout tendait au contraire à répandre le découragement dans la nation et le trouble dans nos camps. Royou, l'un des zoïles de Voltaire, auteur de *l'Ami du roi*, le plus audacieux et le plus cynique calomniateur de la révolution et de ses chefs, disait ouvertement que le dernier jour de la révolte avait paru, que l'heure du réveil était sonnée pour les royalistes, auxquels il donnait ainsi l'avant-goût d'une Saint-Barthélemy des patriotes. D'une autre part, Marat, rédacteur de *l'Ami du peuple*, Marat, qui n'était encore que le plus terrible des proscripteurs en paroles, dénonçait avec une espèce de fureur l'Assemblée législative à la France entière, et allait jusqu'à dire que, puisque nos généraux, bas valets de la cour, livraient les frontières aux ennemis, notre armée n'avait rien de mieux à faire, pour commencer, que de massacrer ses

chefs. Certes, les deux écrivains étaient bien coupables, et l'on ne doit pas s'étonner de voir l'Assemblée législative, moins indulgente que l'Assemblée constituante, et placée d'ailleurs dans des circonstances bien plus orageuses, lancer un double décret d'accusation contre les deux journalistes. Il est curieux d'observer comment les écrivains périodiques, entre autres l'auteur des *Révolutions de Paris*, en soutenant les vrais principes sur la liberté de la presse, ne craignaient pas d'excuser Marat et d'innocenter ses violentes provocations. Au reste, même au milieu des plus étranges apologies, ils disaient vrai sous un certain rapport. Et quelque influence que des craintes exaltées, les unes toutes personnelles, les autres inspirées par une véritable sollicitude pour la chose publique, pussent attribuer à la licence des écrits, d'autres causes, plus graves et plus réelles, entretenaient l'effervescence générale. Sur le Rhin, les armées de l'Europe nous menaçaient, et la guerre avait été inaugurée par une défaite qui passait aux yeux de tous pour une trahison; à l'intérieur une aristocratie dévouée à l'étranger, puissante encore dans quelques provinces de l'ouest et du midi, prête à réagir contre la révolution : des prêtres dissidens et rebelles qui préparaient la guerre civile. De tous nos ennemis du dedans, les prêtres passaient avec raison pour les plus dangereux. Cette conviction générale amena des mesures sévères. Le 24 mai, François de Neufchâteau, homme attaché aux principes de la révolution, mais modéré par caractère, fit néanmoins, au nom du comité des douze, un rapport dans lequel il proposait un décret des plus rigoureux contre les prêtres non assermentés. La discussion s'ouvrit, plusieurs projets se succédèrent à la place de celui du comité, qui parut insuffisant. Guadet ayant demandé la déportation pour les prêtres réfractaires, son avis, encore plus vivement appuyé que combattu, réunit les suffrages. Le 27 mai,

l'assemblée rendit un décret de colère qui autorisait les autorités locales à déporter dans vingt-quatre heures, hors des limites du district, dans trois jours hors du département, et dans un mois hors du royaume, les membres de l'ancien clergé qui ne s'étaient pas conformés à la loi sur sa constitution civile.

Ce décret était d'un effrayant arbitraire; il blessait le principe de la liberté de conscience, il violait la charte et la déclaration des droits; mais nous étions déjà sortis du régime constitutionnel pour entrer dans le gouvernement révolutionnaire, et dans les résolutions que l'esprit de parti et la nécessité suggérèrent à un peuple assiégé de tous côtés, voilà sous quel point de vue il faut considérer désormais les lois de l'assemblée qui va être entraînée à s'emparer de tout le pouvoir exécutif, et à prendre toutes les mesures propres à désarmer un ennemi.

La garde royale, qui aurait dû être d'une rare circonspection et fuir tous les moyens d'éveiller contre elle des soupçons qui ne pouvaient que retomber sur le roi, foulait aux pieds tous les conseils de la prudence, et semblait prendre à tâche d'exciter la méfiance des citoyens. Cette méfiance, après avoir éclaté aux Jacobins, aux Cordeliers, dans toutes les sections de Paris, s'empara de l'Assemblée nationale, irritée encore par d'autres causes. Douze Suisses eurent l'audace d'arborer la cocarde blanche à Neuilly; des révélations avaient appris aux députés que des dépôts considérables de papier venaient d'être brûlés à Sèvres, et l'opinion publique n'avait pu manquer de faire, de cette circonstance, un grave sujet d'alarme et d'accusation. La section du Théâtre-Français, éveillée par les craintes généralement répandues, et par un rapport du comité des douze à l'assemblée sur les dangers de la chose publique, s'était déclarée en permanence; d'autres sections en l'imitant étaient venues en armes offrir leur appui aux mandataires de la nation, et leur demander le licenciement

de la garde royale. L'assemblée, à son tour, frappée de l'émotion et des vœux du peuple, se mit en permanence, et après avoir entendu sur la maison militaire du roi, sur le moral, le choix et la conduite des hommes dont elle se composait, un rapport de son comité, rapport suivi d'une orageuse discussion, elle rendit enfin un décret d'urgence qui prononçait le licenciement de cette troupe séditieuse, et en ordonnait le renouvellement. Stanislas Girardin, alors aussi dévoué à la dynastie qu'il lui sera hostile sous la restauration, s'efforça vainement de conjurer une résolution qu'il regardait comme le gage de la perte de Louis XVI. Ce député ne se trompait pas, mais sa vigoureuse résistance et ses sinistres prédictions ne purent ébranler la résolution de l'assemblée, que les Girondins avaient convaincue de la nécessité de détruire un foyer de contre-révolution. Louis XVI voulait paralyser ce décret par le *véto;* mais Dumouriez, en rappelant au roi le renvoi de ses gardes-du-corps, le décida trop facilement peut-être à exécuter le décret. Le ministre voulait en même temps qu'une nouvelle maison succédât à celle qui venait d'être licenciée; le prince qui comptait sur cette troupe, à laquelle il conservait ses appointemens, refusa de la remplacer. Le trop fameux repas des gardes-du-corps avait produit les journées des 5 et 6 octobre et la première captivité de Louis XVI à Paris; l'insolence et les fautes de sa garde constitutionnelle le livrèrent sans protection aux emportemens du peuple.

Dans cette circonstance, Dumouriez était d'accord avec la Gironde, évidemment animée du désir de s'emparer du roi en l'arrachant à l'influence des contre-révolutionnaires; mais les Guadet, les Vergniaud, avaient espéré régner absolument dans le conseil sur Roland et Dumouriez; le premier acceptait leur direction, mais ils s'aperçurent bientôt que son adroit et ambitieux collègue voulait marcher seul et se rangeait souvent du côté du roi dans

les délibérations. Dès ce moment ils abandonnèrent celui qu'ils regardaient comme leur créature aux attaques sans cesse renaissantes des Jacobins, qui ne voyaient pas sans inquiétude la souplesse, la dextérité, la marche double, l'audace et la résolution du véritable chef du cabinet.

Malgré des dissentimens assez marqués, les six ministres paraissaient cependant vivre en assez bonne harmonie lorsque Degrave, effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui depuis le mauvais succès de notre entrée en campagne, déposa brusquement le portefeuille du ministère de la guerre, que la Gironde obtint pour Servan, alors colonel dans l'un des régimens de Paris. Servan n'était dépourvu ni de courage ni de lumières; mais sous le rapport des talens et des ressources de l'esprit, il ne pouvait lutter contre Dumouriez, avec lequel il se trouva bientôt en opposition ainsi que Roland, encore plus ennemi que lui de la domination exclusive d'un autre homme dans le conseil. La gravité des circonstances et la nécessité bien sentie suggérèrent à Servan l'idée de proposer la formation, sous Paris, d'un camp de vingt mille hommes, choisis dans les départemens, pour protéger l'Assemblée nationale et mettre à l'abri d'une attaque la ville centrale de la liberté. Les Girondins, alors en possession de la majorité dans l'Assemblée législative, et appuyés de Pétion, maire de Paris, accueillirent avec transport une idée qu'ils avaient peut-être inspirée à Servan, et la firent consacrer par un décret daté du 8 juin. L'expérience nous a cruellement appris combien, en temps de guerre et surtout dans le cas d'une invasion tentée par les ennemis, un camp est utile en avant de Paris. Si Napoléon eût pris cette sage mesure en 1814, il serait peut-être encore sur le trône. Mais ce qui pouvait sauver le pays ne rassurait pas la cour; elle ne vit dans le rassemblement des vingt mille hommes qu'un moyen d'influence pour le parti girondin, et se crut per-

due. Le roi déclara à Dumouriez qu'il ne consentirait pas à la volonté de l'Assemblée nationale. On employa dans les deux partis tous les moyens imaginables pour et contre l'exécution du décret. Les royalistes s'efforcèrent d'alarmer les gardes nationaux en leur signalant les vingt mille hommes comme une force destinée à les combattre et à les écraser. Ils disaient à la bourgeoisie qu'il n'y aurait ni personnes ni propriétés sacrées pour le ramas de bandits que l'on voulait réunir aux portes de la capitale.

Les monarchiques présentèrent contre le camp une pétition signée de huit mille citoyens. Les Girondins s'appuyèrent, pour défendre la mesure adoptée par l'assemblée, de toutes les signatures des Jacobins. Dumouriez avait attaqué ouvertement, dans le conseil, le ministre Servan, qui seul et sans se concerter avec ses collègues, avait fait la proposition du camp des vingt mille hommes. La dispute avait été si violente que, sans la présence du roi, elle aurait pu causer l'effusion du sang. Cependant le ministre opposant voulait la sanction du décret, et conseillait aussi l'approbation de celui sur les prêtres ; mais en même temps il desservait Servan, Clavières et Roland, en disant au roi que ce nouvel embarras lui avait été suscité par une coterie ministérielle dont il fallait enfin se débarrasser. A la vérité les trois opposans conjurés avec la Gironde, inquiète et mécontente, se défiaient du roi, tenaient Dumouriez pour suspect, et contrecarraient ses desseins. Roland surtout rompait en visière à Dumouriez ; il avait proposé dans le conseil une lettre de tous les ministres à Louis XVI : ceux-ci avaient unanimement refusé. Mais poussé par l'exaltation de sa femme, et par l'imprudence calculée des Girondins, il écrivit en son propre nom une remontrance pleine d'une franchise et d'une âpreté qui ne pouvait, comme l'observait de Vaublanc, que produire une rupture entre le trône et le parti populaire. Loin de se rendre à ces bonnes raisons, Roland, opiniâtre par ca-

ractère, et obéissant aux pressantes exhortations de sa femme, voulut encore faire subir au roi, en face et devant son conseil, la censure sévère qu'il lui avait déjà infligée en secret. Louis XVI eut la patience d'écouter ce manifeste des Girondins, rédigé par madame Roland, et dont voici la teneur :

« Sire, l'état de la France ne peut subsister long-temps : c'est un état de crise dont la violence a atteint le plus haut degré ; il faut qu'il se termine par un éclat qui doit intéresser votre majesté, autant qu'il importe à tout l'empire........ Votre majesté peut-elle s'allier ouvertement avec ceux qui prétendent réformer la constitution ; ou doit-elle généreusement se dévouer, sans réserve, à la faire triompher? Telle est la véritable question dont l'état actuel des choses rend la solution inévitable. Quant à celle, très métaphysique, de savoir si les Français sont mûrs pour la liberté, sa discussion ne fait rien ici ; car il ne s'agit point de juger ce que nous serons devenus dans un siècle, mais de voir ce dont est capable la génération présente!... A quel point l'enthousiasme va-t-il monter à l'instant où les forces ennemies réunies au dehors se concertent avec les intrigues intérieures pour porter les coups les plus funestes !

« La fermentation est extrême dans toutes les parties de l'empire : elle éclatera d'une manière terrible, à moins qu'une confiance raisonnée dans les intentions de votre majesté ne puisse enfin la calmer. Mais cette confiance ne s'établira pas sur des protestations ; elle ne saurait plus avoir pour base que des faits ! Il est évident pour la nation française que sa constitution peut marcher ; que le gouvernement aura toute la force qui lui est nécessaire, du moment où votre majesté, voulant absolument le triomphe de cette constitution, soutiendra de toute la puissance de l'exécution le Corps législatif, ôtera tout prétexte aux inquiétudes du peuple et tout espoir aux mécontens.

« Par exemple, deux décrets importans ont été rendus : tous deux intéressent essentiellement la tranquillité publique et le salut de l'état. Le retard de leur exécution inspire des défiances : s'il est prolongé, il causera des mécontens ; et, *je dois le dire, dans l'effervescence actuelle des esprits, les mécontens peuvent mener à tout.*

« Il n'est plus temps de reculer, il n'y a même plus moyen de temporiser, la révolution est faite dans les esprits, elle s'achèvera au prix du sang, et sera cimentée par lui, si la sagesse ne prévient pas des malheurs qu'il est possible encore d'éviter......

« On vous a cruellement trompé, sire, quand on vous a inspiré de l'éloignement ou de la méfiance de ce peuple facile à toucher ; c'est en vous inquiétant perpétuellement qu'on vous a porté à une conduite propre à l'alarmer lui-même.... La conduite des prêtres en beaucoup d'endroits, les prétextes que fournissait le fanatisme aux mécontens, ont fait porter une loi sage contre les perturbateurs. Que votre majesté lui donne sa sanction, la tranquillité publique la réclame, et le salut des prêtres la sollicite. Si cette loi n'est pas en vigueur, les départemens seront forcés de lui substituer, comme ils font de toutes parts, des mesures violentes, et le peuple irrité y suppléera par des excès.

« La situation de Paris, la proximité des frontières, ont fait sentir le besoin d'un camp dans son voisinage. Cette mesure, dont la sagesse et l'urgence ont frappé tous les bons esprits, n'attend encore que la sanction de votre majesté. Pourquoi faut-il que des retards lui donnent l'air du regret, lorsque la célérité lui gagnerait tous les cœurs ? »

A la cour ce véridique langage ne pouvait convenir ; il blessa singulièrement l'orgueil du roi, qui résolut de renvoyer les trois ministres ; en conséquence, il fit venir Dumouriez, que son audace, les ressources de son esprit et son talent pour se démêler d'une intrigue, recomman-

daient dans la circonstance, et lui dit : « Je veux que vous restiez avec Lacoste et le bonhomme Duranthon ; mais rendez-moi le service de me débarrasser de trois factieux insolens (Clavières, Servan et Roland). Ma patience est à bout. »

Dumouriez triomphait ; par le renvoi de Roland, il se trouvait maître du ministère ; mais il eut l'air d'hésiter. « Réfléchissez, sire, dit-il, on va dire que les trois ministres sont des aristocrates ; j'ajouterai avec franchise que Lacoste et moi sommes inébranlables sur la constitution. » La reine, témoin de cette négociation, s'emporta. Dumouriez exigeait la sanction des deux décrets ; le roi se mit en colère ; le ministre allait sortir, lorsque la reine le rappela : « Pensez, monsieur, combien il est dur de sanctionner un décret qui amène à Paris vingt mille coquins capables de massacrer le roi ! » A force d'adresse, en assurant que le camp serait formé à Soissons, Dumouriez obtint la promesse de la sanction du premier décret, et Louis le pria d'accepter le portefeuille de la guerre.

« Venons à présent, sire, au décret sur les prêtres, reprit l'adroit ministre. — Oh ! pour celui-là je ne saurais m'y déterminer. — Sire, vous vous êtes mis vous-même dans la nécessité de le sanctionner en acceptant le décret sur la constitution civile du clergé. — J'ai fait une grande faute, et je me la reproche ! — Sire, si vous ne sanctionnez pas ce décret, vous mettez le poignard sous la gorge de ces malheureux prêtres !.. » La reine, touchée de cette raison, appuya le ministre ; le roi promit ! hélas ! il ne saura pas tenir sa promesse !

Les trois ministres furent renvoyés. Dumouriez, passant au ministère de la guerre, appela à l'intérieur Najac, Emmanuel de Maulde aux affaires étrangères. Les finances furent mises dans les attributions de l'intérieur, parce que personne n'avait voulu se charger de l'administration financière d'un royaume où les troubles révo-

lutionnaires empêchaient les rentrées indispensables aux dépenses de la guerre et aux autres services de l'état. Les trois ministres disgraciés, Servan, Clavières et Roland, se rendirent à l'assemblée, où Roland lut la lettre qu'il avait écrite au roi. Les Girondins, sûrs de la majorité des suffrages, applaudirent à l'interprète de leurs propres pensées, et firent déclarer que les trois ministres, honorés par leur renvoi, avaient bien mérité du pays. En ce moment, tous les écrivains périodiques se déchaînèrent contre Dumouriez, qui venait d'encourir la colère des Cordeliers, des Jacobins et des députés. Avant de se présenter devant ces derniers, dont il connaissait toute la violence, Dumouriez supplia le roi de tenir sa parole et de donner sa sanction aux deux décrets. Louis, qui n'avait pas l'intention de faire ce qu'il avait promis, dissimula et dit au ministre que plusieurs ecclésiastiques en effet approuvaient la sanction! Dumouriez, le 14, entra dans la salle de la représentation, et au milieu des cris confus, des hurlemens féroces qu'excita sa présence, il entendit prononcer le décret qui ordonnait l'impression et l'envoi aux quatre-vingt-trois départemens, de la fameuse lettre de Roland. Dumouriez, maître de lui-même, monta à la tribune, et après avoir demandé la parole, il commença par annoncer la mort de Gouvion. Cette nouvelle douloureuse fit quelque diversion aux emportemens; l'assemblée décida que le président écrirait à la famille du défunt une lettre qui lui témoignerait la douleur générale. Le ministre prit une seconde fois la parole pour lire un mémoire sur le ministère de la guerre; l'exorde de ce mémoire était tout politique. Dumouriez parlait des périls de la chose publique, de la mauvaise volonté des factions et des égards dus aux ministres. L'entendez-vous? s'écria Guadet, il se croit déjà si sûr de sa puissance qu'il s'avise de nous donner des conseils! — Eh! pourquoi pas? répondit tranquillement le ministre en se tournant vers le côté

gauche, puis il reprit sa lecture. Le mémoire de Dumouriez était une faute et presqu'une trahison; en effet, quel nom donner à la conduite d'un ministre qui a poussé tout le monde à la guerre, et qui, en présence de l'Europe attentive et armée, semble prendre plaisir à étaler avec une minutieuse exactitude toute la faiblesse des ressources du pays, à dérouler aux yeux du peuple un tableau fait pour porter partout le découragement? Lacuée, furieux de cette inconcevable audace, qui lui paraît presque du délire, accuse Dumouriez de calomnier le pays. Celui-ci replie avec affectation son mémoire pour l'emporter. «Il fuit!» s'écrient les Girondins. «Non!» répond-il; et en même temps il remet son mémoire qu'il avait paru vouloir soustraire. Un secrétaire s'aperçoit que le mémoire n'est pas signé. «Qu'il le signe!» s'écrie-t-on de toutes parts. Il obéit, et sort lentement, en regardant avec audace le côté qui le menaçait. Trois ou quatre députés accourent sur son passage, lui disent que les Girondins veulent l'envoyer à Orléans. « Tant-mieux, dit-il, j'y prendrai des bains et du petit-lait, et je me reposerai! » Le peuple qui l'entourait se mit à rire et laissa passer sans autrage l'insolent ministre.

Après cette scène, Dumouriez se rendit au château, où le roi applaudit beaucoup à sa fermeté. Le conseil s'ouvrit. Louis déclara nettement qu'il consentirait à donner sa sanction au décret de vingt mille hommes, mais qu'il ne pouvait pas se résoudre à sanctionner le décret concernant les prêtres.

Les quatre ministres parlèrent l'un après l'autre au prince, avec une respectueuse fermeté; ils lui annoncèrent qu'il se perdrait. « Mon parti est pris, » répondit-il; et il leur lut un projet de lettre au président. Il ajouta : « Je vous chargerai demain de cette lettre. Réfléchissez-y : un de vous la contre-signera, et vous la porterez ensemble à l'assemblée. »

Jamais Louis n'avait parlé d'un ton si impératif; c'était une volonté âprement annoncée, intimée, en quelque sorte, comme aux jours du despotisme. D'un côté, des fanatiques aveugles et sincères; de l'autre, des affidés de la cour de Rome, chargés de la funeste mission d'envenimer les haines et d'affermir Louis dans sa résistance au vœu national, avaient troublé la conscience de ce malheureux prince. Louis avait sans doute le droit de penser ce qu'il voulait en matière de religion; mais dès que la France et l'assemblée lui dénonçaient une certaine catégorie de prêtres comme instigateurs de révolte et de guerre civile, le prince ne devait plus hésiter. Ses ministres, attaqués en secret par des conseillers qui flattaient son erreur et l'encourageaient à sa perte, ne purent pas lui faire comprendre que si le culte en lui-même ne se prête point à des modifications qui blessent la foi, les prêtres doivent soumission et respect aux lois, et qu'aucun peuple ne peut souffrir dans son sein des hommes qui abusent d'un caractère sacré pour prêcher, au nom du ciel, la désobéissance aux lois, et appeler, par des vœux et des prières également coupables, les armées étrangères dans leur pays.

Dumouriez, indigné de l'obstination et de la déloyauté de Louis, lui demanda froidement s'il n'avait plus rien à lui ordonner. « Non », dit brusquement le roi. Au sortir du conseil les ministres se réunirent chez Dumouriez, et convinrent ensemble de demander au roi une audience particulière pour le prier de leur accorder la permission de se retirer. Ils étaient effrayés de l'aspect sinistre des choses. En effet la fermentation augmentait de jour en jour avec l'audace de l'aristocratie, qui marchait tête levée, parce qu'elle comptait sur l'appui de la cour. Tout le monde pénétrait les mauvaises dispositions du roi pour le maintien de l'ordre constitutionnel. Les Jacobins, irrités du renvoi de Roland, de Clavières et de Servan, moins par un attachement

sincère à leur personne qu'à cause des conséquences naturelles et trop bien prévues de cette mesure hardie, ne dissimulaient pas leurs projets hostiles. Dumouriez, justement accusé de la disgrâce de ses collègues et maintenant trompé par le roi, aux dépens duquel il n'osait se justifier, était exposé aux attaques les plus violentes et les plus dangereuses. La haine s'attachait au fond des cœurs. Le peuple laissait échapper des paroles menaçantes contre Louis XVI et Marie-Antoinette, trop convaincue du crime de tramer la contre-révolution dans l'intérieur, au moment où des colonnes autrichiennes débouchaient sur nos frontières. Les orateurs du peuple entretenaient sa colère dont on pouvait avoir besoin. Pétion, chéri de la Gironde, estimé des Jacobins, ne se montrait point éloigné d'aider un mouvement décisif qui remettrait le sceptre dans les mains de l'héritier présomptif, sauf à embrasser ensuite la république, si l'essai d'une nouvelle royauté ne réussissait pas.

Dumouriez fut averti par plusieurs billets que des rassemblemens nombreux avaient lieu dans le faubourg Saint-Antoine; il écrivit de suite au roi pour lui annoncer cette nouvelle de la plus grande gravité. Louis regarda cet avis comme l'effet d'un calcul politique et du dessein de lui inspirer des craintes pour lui arracher des concessions. Il répondit, avec une assurance qui contrastait avec son caractère connu jusqu'alors : « Ne croyez pas, monsieur, qu'on parvienne à m'effrayer par des menaces; mon parti est pris! » Dumouriez demanda une audience pour le lendemain à dix heures; Louis lui envoya sa réponse par une seconde lettre non moins sèche que la première : « Je verrai demain mes ministres à dix heures, et nous parlerons de ce que vous m'écrivez! »

Les Feuillans, mal inspirés, comptaient beaucoup sur cette vigueur de Louis XVI, et l'encourageaient. Le lendemain à l'heure convenue, les ministres se rendirent aux

Tuileries. Ils trouvèrent le roi très agité. Tous refusèrent de contresigner la lettre au président, contenant le *veto* sur le décret des prêtres. « Etes-vous toujours dans les mêmes sentimens de votre lettre d'hier? dit le prince à Dumouriez. — Oui, sire. — Eh bien! j'accepte votre démission; je pourvoirai à votre remplacement. » De Mourgues présenta aussi sa démission. Lacoste et Duranthon conservèrent la marine et la justice par intérim; Chambonas fut destiné au ministère des affaires étrangères, Lajard à celui de la guerre. Terrier Monciel obtint l'intérieur, et Beaulieu les contributions.

Rempli de terreur par les nouvelles de l'irritation populaire, qui se manifestait de toutes parts, l'ambitieux Dumouriez, qui songeait à l'avenir, écrivit le lendemain au roi de hâter son remplacement. Il ne reçut pas de réponse; il fit avertir la reine de l'orage qui se formait; la reine s'offensa de ce message, et ne daigna pas même faire savoir à l'ex-ministre qu'elle avait reçu son avis. Ce fut le 15 que le ministère se trouva constitué tel que nous l'avons dit plus haut; peu de jours après, Dumouriez partit pour l'armée de Luckner. Sa dernière entrevue avec Louis fut douloureuse et dominée par la situation. Dumouriez supplia le roi d'accepter le décret: tout fut inutile; et le général se retira après avoir prédit à Louis le sort qui l'attendait.

Depuis le commencement de la révolution, on ne cessait de répéter qu'il existait à Paris un comité autrichien; l'Assemblée nationale, les sections, les Jacobins, les Cordeliers retentissaient de cette accusation; et suivant l'usage des révolutions de rattacher tout à une même cause quand une fois l'opinion s'est emparée d'un fait primitif, faux ou vrai, on rejetait sur ce comité tous les sujets de plainte. C'était lui qui avait préparé le blocus de Paris, la séance du 23 juin, le fameux repas des gardes-du-corps, et le projet d'affamer la capitale. On devait au comité autrichien la

nomination des mauvais ministres, la scène des poignards au 28 février, la protestation du roi contre la constitution, la fuite de Varennes, la corruption des réviseurs, les massacres d'Avignon, les malheurs des colonies, la déclaration de guerre dans un moment où la France n'était point préparée, et la communication de notre plan de campagne aux généraux allemands. Rien de moins prouvé aujourd'hui que le comité autrichien; rien de plus exagéré, quelquefois de plus ridicule que les divers chefs d'accusation, souvent imaginaires, que les passions lui prodiguaient; mais la défiance et la prévention désignaient sous ce nom particulier le cercle mystérieux qui environnait la reine. Dans le langage du peuple, comité autrichien voulait dire : Conseil de la reine, qui avait effectivement avec la cour de Vienne des intelligences hostiles à la révolution.

Telle est la vérité réduite à sa plus simple expression; mais tout le monde croyait fermement au comité autrichien, lorsque le journaliste Carra dénonça hautement dans sa feuille un nouveau projet d'évasion du roi et d'une Saint-Barthélemy des patriotes : la capitale tout entière retentit de cette accusation. Les ministres Bertrand de Molleville et Montmorin, nominativement inculpés par Carra, le citèrent devant le tribunal des juges de paix, comme prévenu de calomnie. Le journaliste déclara sans détour qu'il tenait tous les détails de cette affaire de la bouche même de MM. Bazire, Merlin et Chabot, membres de l'Assemblée nationale et de son comité de surveillance. Sur cette déclaration, le juge de paix Etienne Larivière assigna les trois députés devant lui. Tout était bien jusque là; mais sur leur refus de répondre à ses questions, l'imprudent magistrat osa lancer un mandat d'amener contre ces mêmes députés, et les envoya chercher par la gendarmerie. Cette atteinte portée à la souveraineté du peuple dans la personne de ses représentans fut dénoncée à l'assemblée, qui répondit par un décret d'accusation contre l'infortuné La-

rivière. On reconnaît ici le peu de sagesse de la cour, qui ne sut pas même prévenir cette nouvelle occasion de dissension entre elle et l'assemblée. Larivière, à n'en point douter, obéissait aux ordres de la cour, mais ses violens accusateurs durent frémir en le voyant compris dans l'immolation des prisonniers d'Orléans. Larivière était gendre de Foulon!

La résistance du roi, et sa mésintelligence avec l'assemblée favorisaient toutes les tentatives des ennemis de la révolution; les insurrections, au sujet des grains, éclataient au milieu de l'abondance; le camp de Jalès se formait de nouveau; les papistes d'Avignon remuaient; le péril devenait si menaçant que quelques révolutionnaires eux-mêmes songèrent à quitter Paris et à fonder un état républicain dans le midi. « Si la liberté meurt en France, elle est à jamais perdue pour le reste du monde; toutes les espérances des philosophes sont déçues! Prévenons ce malheur! Armons Paris et les départemens du nord; et, s'ils succombent, portons dans le midi la statue de la Liberté, et fondons quelque part une colonie d'hommes indépendans. » Voilà ce que pensaient les membres de la Gironde, voilà le langage de leur ami Barbaroux. Mais ce jeune homme, qui aurait consenti sans peine à servir, comme les Décius, de victime expiatoire à tout un peuple, avait un ardent désir de tenter un coup décisif pour sauver la liberté au lieu même où elle avait été conquise; et dans ce dessein, il écrivait à Marseille : « Envoyez-nous six cents hommes qui sachent mourir! » Marseille les envoya.

Lafayette était bien loin de cet ordre d'idées; au lieu de sympathiser avec la Gironde, il la regardait au contraire comme factieuse, déclamait contre le ministre Roland, et attaquait Dumouriez comme coupable d'avoir presque abandonné l'armée à elle-même sur la frontière; peu s'en fallait qu'il ne criât de son côté à la trahison. En même temps ulcéré contre les Jacobins qui, depuis

l'affaire du Champ-de-Mars et la révision, n'avaient négligé aucun moyen de ruiner sa popularité; frappé d'un incroyable aveuglement qui semblait lui dérober toutes les fautes de Louis XVI, voulant absolument sauver ce prince, et enfin engagé par des rapports avec Barnave, les Lameth, avec Malouet et tout le club des Feuillans, il se laissait entraîner à continuer la réaction qu'il avait commencée. Dans cette disposition d'esprit, le 16 juin, il écrivit de son camp de Maubeuge, à l'Assemblée nationale, une lettre dans laquelle en parlant des Jacobins, comme on en parlait dans le cercle de Marie-Antoinette ou à Coblentz (1), il imputait tous les maux de la France à cette société, et demandait la destruction du règne des clubs, ainsi qu'aurait pu le faire un général autrichien entrant à main armée sur notre territoire pour renverser la constitution.

La lecture de cette inconcevable lettre était à peine achevée que Vergniaud, indigné sans doute des applaudissemens qu'elle avait reçus du côté droit, paraît à la tribune, et réclame la parole, au milieu de l'agitation extrême de l'assemblée. L'orateur aurait pu attaquer violemment l'extrême aveuglement du général, dont le manifeste contre les ennemis de la liberté passait sous silence Marie-Antoinette et sa cour, l'aristocratie, le clergé, qui conspiraient dans notre sein, et enfin, Coblentz et sa coupable connivence avec l'étranger; mais Vergniaud, avec son caractère indulgent, et sans doute rempli du souvenir des services de l'ami de Washington, se contenta de signaler les dangers de l'exemple donné par Lafayette : « Je vous le demande, messieurs, que sont les conseils d'un général

(1) La lettre de Lafayette au roi, pour l'instruire de sa démarche auprès de l'assemblée, ne contient pas non plus un mot contre les rebelles et les ennemis du dehors, pas un mot contre les donneurs de conseils anti-révolutionnaires, contre ces hommes de la confidence intime, qui égaraient Louis XVI et avaient failli le perdre plusieurs fois. Tous les ennemis de la liberté, tous leurs complots, avaient disparu pour Lafayette devant le spectre des Jacobins.

d'armée, si ce ne sont des lois? Je n'accuse pas ici les intentions, je les crois pures, mais je crois aussi qu'il faut défendre la pureté des principes contre les généraux dans qui l'on aurait le plus de confiance. Je demande donc l'ordre du jour. » Thévenot applaudit à la généreuse hardiesse de Lafayette, qui seul peut avoir eu le courage d'adresser de telles vérités à l'assemblée. Plusieurs membres élèvent des doutes sur l'authenticité de la lettre : « Il est impossible que cette lettre soit de Lafayette, » dit Guadet. Dumas l'interrompt en s'écriant : « Non! vous n'avilirez point la gloire de Lafayette! » Guadet continue, et rappelant que la liberté était perdue en Angleterre lorsque Cromwell osait tenir le langage que l'on prête à Lafayette, demande le renvoi de cette lettre inconstitutionnelle à un comité, pour rechercher quel est le lâche qui a osé se parer d'un nom vénéré. Dumas prend de nouveau la parole, et atteste la signature de Lafayette. Enfin l'assemblée ferme la discussion; et, après quelques momens d'agitation, le renvoi de la lettre à la commission des douze est voté.

Une vie tout entière est devant nous pour attester que Lafayette avait cédé à des inspirations de son cœur, et qu'il était pur de toute pensée coupable; mais quel aveuglement et quelle imprudence! Comment son expérience lui permettait-elle de méconnaître que tout le mal venait du divorce de la cour avec le peuple? Comment ne sentait-il pas que les conseils donnés alors au roi par Dumouriez et par la Gironde étaient conformes à une saine politique, que Louis perdait tout par sa résistance à des mesures de salut public que l'opinion réclamait à grands cris? Comment un homme pesait-il plus que toute une nation aux yeux de Lafayette? Quel espoir de succès devait-il concevoir en attaquant un parti en possession des suffrages de l'Assemblée législative et appuyé sur la France? Quel pouvoir d'ailleurs aurait eu la force de détruire la société des Jacobins, unie à tant de sociétés populaires répandues sur

toute la surface du royaume, et en contact perpétuel avec le peuple, qui leur prêtait son appui? Si Lafayette, qui embrassait la cause du roi sans être avoué par le prince, qui ne l'aimait pas, ni par la reine, à laquelle il était odieux, les eût entraînés à l'exécution de son projet, la Gironde et les principaux membres des Jacobins étaient perdus; ils n'avaient à choisir qu'entre l'échafaud et la victoire. Ils comprirent leur situation; sans être alarmés par une démarche dont ils avaient d'abord jugé la portée, ils se dirent entre eux : Lafayette échouera; mais un homme plus hardi, plus habile que Lafayette, un général favorisé par la victoire, pourrait survenir et renouveler avec succès peut-être la tentative d'intimider et de contraindre l'Assemblée nationale; sachons prévoir et détruire cette chance de succès pour nos ennemis. Le roi n'a point osé accepter les propositions de Lafayette, mais il ne cherche toujours qu'une occasion de nous échapper et de reprendre le pouvoir absolu; il faut en finir avec lui, et l'enchaîner à jamais dans les liens de la constitution, ou le renverser si aucun moyen ne nous est offert de sauver notre tête et d'assurer la liberté.

La lettre du général, lue dans la séance du 18, avait mis la capitale en feu; le lendemain, par une suite des conseils de Lafayette et par la plus fatale des coïncidences, l'assemblée reçut la lettre suivante du ministre de la justice : « Monsieur le président, j'ai l'honneur de prévenir l'Assemblée nationale que le roi vient d'apposer la formule constitutionnelle, *le roi examinera*, 1° sur le décret du 27 mai 1792, qui détermine le cas et les formes de la déportation des ecclésiastiques insermentés; 2° sur le décret du 8 de ce mois, portant que la force publique sera augmentée de vingt mille hommes pour le 14 juillet : signé Duranthon. » Demain l'émeute répondra à ce message; demain sera un jour de crise où le peuple, sans se souiller par les excès et les crimes des 5 et 6 octobre,

viendra, pour la seconde fois, assiéger le roi dans son palais, et présenter une pétition les armes à la main.

Pendant que les Girondins délibéraient entre eux sur des circonstances si critiques et sur les mesures à prendre, Santerre appelait chez lui à des conciliabules secrets Fournier l'Américain, électeur de 1789, Vernières, le boucher le Gendre, nature brute mais éloquente, Rossignol, garçon orfèvre, homme paisible, mais poussé loin de son caractère par la révolution, et d'autres encore qui tous avaient plus ou moins de crédit sur le peuple. Le 16 juin, le conseil général où figuraient un Polonais nommé Lazouski, capitaine de canonniers, les citoyens Le Bon, Lachapelle le jeune, de la section des Quinze-Vingts, Genty de Lyon, Bertrand, de la section des Gobelins, étaient assemblés. Quelques uns d'entre eux, d'accord avec les chefs des patriotes, annoncèrent que les deux faubourgs présenteraient à l'Assemblée nationale et au roi des pétitions relatives aux circonstances, et planteraient ensuite l'arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillans, en mémoire de la séance du Jeu de Paume. Ils demandaient au conseil général d'autoriser les pétitionnaires à se revêtir des habits qu'ils portaient en 1789.

Le conseil refusa, comme il le devait, cette autorisation; les pétitionnaires déclarèrent qu'ils persistaient dans leur résolution de se présenter en armes à la chambre et au roi; au même moment Robespierre, à la tribune des Jacobins, dénonçait les projets liberticides de la cour; dans le club des Cordeliers, la voix terrible de Danton criait aux armes! comme à l'approche de l'ennemi. Vainement le maire Pétion, requis par le directoire du département, donna des ordres pour empêcher tout rassemblement contraire à la loi. Dès le 19 au soir, tout s'émut dans le faubourg Saint-Antoine, où Chabot, après avoir parlé avec une extrême violence à la tribune de la section des Enfans-Trouvés, osa finir son discours par ces paroles

décisives : « Mes enfans, l'assemblée vous attend demain sans faute, à bras ouverts. » Le lendemain, dès cinq heures du matin, une troupe considérable d'hommes armés et non armés, un grand nombre en uniforme, ayant au milieu d'eux les grenadiers, les fusiliers, les chasseurs avec leurs drapeaux, commençaient à s'ébranler sans qu'aucune représentation pût les arrêter. Santerre était à la tête de cette multitude, qui, s'acheminant vers l'assemblée, grossissait à chaque pas comme une avalanche. A la nouvelle du mouvement, Rœderer, procureur-général-syndic, vient, au nom du directoire, déclarer aux députés l'état de Paris, certifier les bonnes intentions des citoyens, et cependant essayer de rejeter sur la représentation nationale la responsabilité des événemens qui pouvaient survenir si les pétitionnaires, s'appuyant des exemples du passé, voulaient absolument défiler en armes dans le sanctuaire des lois. Vergniaud, prenant acte des déclarations du procureur-syndic, se plaît à croire qu'il ne s'agit que d'une pétition présentée par des hommes sans armes : et néanmoins, dit-il à ses collègues, si l'on pense que jusqu'au moment où le rassemblement sera dissipé, il existe quelque danger, vous devez le partager, et je demande que vous envoyiez soixante commissaires chez le roi. Dumolard, en appuyant plus fortement sur le danger d'admettre des députations armées, signale, sans oser la nommer, une faction dont le but est d'anéantir la constitution et la royauté.

Gilbert soupçonne l'aristocratie d'avoir provoqué le mouvement ; Thaurillon annonce que les citoyens attroupés traînent avec eux des pièces de canon. Vergniaud veut répondre à Dumolard, mais le président donne lecture d'une lettre de M. Santerre, commandant du bataillon du faubourg ; nous la rapportons ici : « Monsieur le président, les habitans du faubourg Saint-Antoine célèbrent aujourd'hui l'anniversaire du serment du Jeu de Paume.

Ils veulent présenter leurs hommages à l'Assemblée nationale : on a calomnié leurs intentions, ils demandent l'honneur d'être admis aujourd'hui à la barre, pour confondre une seconde fois leurs lâches détracteurs et prouver qu'ils sont toujours les amis de la liberté et les hommes du 14 juillet : » signé Santerre. Cet homme, qui a marqué sa place dans nos fastes révolutionnaires, était un riche brasseur du faubourg Saint-Antoine : sa popularité datait de l'hiver malheureux de 89, et de la prise de la Bastille; il avait, à la première de ces deux époques, fait distribuer du pain aux malheureux; le 14 juillet l'avait vu à la tête des assaillans sous les coups desquels tomba la place que commandait de Launay.

On s'est appliqué à peindre ce révolutionnaire plébéien comme l'un de ces hommes de colère et de brutalité dont les grandes crises politiques révèlent tout à coup le mauvais génie. L'Arthwel du faubourg Saint-Antoine ne ressemblait point à ce portrait. Sa figure, avec des traits plus fins que ceux de Louis XVI, et surtout avec un air plus ouvert, avait quelque chose de l'aspect de ce prince. Elle ne respirait ni la haine ni la fureur, elle n'offrait surtout rien de bas. Chez lui le désintéressement égalait la probité. Chéri dans sa famille, estimé de ceux qui le connaissaient, il était d'un commerce facile et sûr. En politique, de bonnes intentions, un dévouement sincère, une certaine modération qui venait de la bonté, et même de quelque faiblesse; des lumières médiocres, mais un sentiment profond de la révolution, l'amour de la popularité qui ne lui coûtait point d'efforts à acquérir; une assez forte dose de vanité, trop peu d'audace pour les grandes journées, voilà ce qui caractérisait Santerre, qui d'ailleurs ne montra jamais aucune disposition violente ou cruelle. Néanmoins, comme il a paru diriger tous les mouvemens du faubourg Saint-Antoine, qu'il ne faisait souvent que suivre, et surtout parce qu'il eut le malheur

de présider au supplice de Louis, son nom restera longtemps encore attaché aux calomnies accumulées sur sa tête.

Après la lecture de la lettre du commandant du faubourg Saint-Antoine, Vergniaud se présenta de nouveau pour combattre la proposition de Dumolard, qui enjoignait au département et à la municipalité de faire exécuter la loi à la rigueur, ce qui, en d'autres termes, voulait dire que l'on renouvelât les scènes sanglantes du Champ de Mars. Après cette objection qui excita des murmures dans une partie de l'assemblée et les applaudissemens des tribunes, Vergniaud reprit : « Si vous adoptiez ce parti qui n'est pas dans vos cœurs, l'assemblée, j'ose le dire, aurait à se reprocher ce malheur extrême, et ce serait dans son histoire une tache ineffaçable. » Du reste, Vergniaud croyait à la pureté des sentimens ; et ne voyant aucune mauvaise intention dans le peuple, qui avait de justes inquiétudes, et dont la démarche tendait uniquement à prouver que quelque trame qu'on ourdit contre la liberté, les habitans du faubourg Saint-Antoine en seraient toujours les fermes défenseurs, il proposait pour l'avenir une loi d'après laquelle aucun rassemblement armé ne pourrait approcher du lieu des séances du Corps législatif, et demandait que les citoyens réunis à l'effet de défiler devant les députés fussent admis à l'instant.

Les Girondins et les tribunes applaudissent ; le côté droit se lève indigné. Ramond court à la tribune ; il tente de vains efforts pour se faire entendre au milieu du tumulte. L'orateur, dans un instant de silence, appuie Dumolard, et comme lui s'oppose à l'admission des pétitionnaires. Bientôt le président l'interrompt, et annonce qu'il vient d'apprendre par un billet que les pétitionnaires sont arrivés, qu'ils sont au nombre de huit mille, qu'ils demandent à présenter leur pétition et à défiler ensuite devant l'assemblée. « Puisqu'ils sont huit mille, s'écrie Calvet, et que nous ne sommes que sept cent quarante-

cinq, je demande que nous levions la séance, et que nous nous en allions. » Un cri unanime de réprobation s'élève : « Nous prenez-vous pour des lâches? » s'écrie la droite. — « Croyez-vous que les pétitionnaires soient des assassins? » reprend la Gironde. On accuse Calvet de manquer à la majesté nationale. « Pour prouver, dit Hua, que ce n'est pas le sentiment de la crainte qui anime l'assemblée, je demande qu'on rappelle à l'ordre le préopinant. » M. Calvet est rappelé à l'ordre. Ramond, qui était resté à la tribune, veut reprendre la parole. On l'interrompt; les assistans poussent des cris de colère. « Si huit mille hommes, dit l'orateur, attendent à vos portes notre décision, vingt-cinq millions de Français ne l'attendent pas moins! » On prête silence. L'orateur, par une contradiction inexplicable dans sa bouche, s'oppose à ce que l'Assemblée nationale envoie une députation de ses membres auprès du roi pour le protéger, car cette démarche serait injurieuse aux pétitionnaires; mais il veut que ceux-ci, avant de défiler dans la salle de la représentation nationale, déposent leurs armes à la porte. Guadet répond à Ramond avec les argumens de Vergniaud. Dumas, Jaucourt, Gentil, Hua, Girardin, parlent dans le tumulte. La discussion est fermée. La proposition de Ramond est rejetée après les plus vifs débats. Enfin l'assemblée décide que les pétitionnaires seront admis à la barre, et qu'ils défileront en armes. Au milieu des acclamations des tribunes et des députés de la gauche, Girardin se lève et s'écrie, pâle de colère : « D'après cela, je demande la question préalable sur toutes les lois du royaume. »

Placé dans une rue latérale, j'ai vu le cortége conduit par Santerre, et composé d'environ 20,000 hommes, défiler dans la rue Saint-Honoré, dont il occupait toute la largeur. Le peuple, surtout celui du faubourg Saint-Marceau, qui portait en 1789 les livrées de la plus odieuse misère, avait un bien meilleur aspect sous le rapport

des vêtemens et de la tenue; mais il n'en présentait pas moins le plus bizarre assemblage par la bigarrure et la diversité des armes de toute espèce que montraient les insurgés. Les femmes, moins furieuses que celles du rassemblement d'octobre, se faisaient cependant remarquer par un air plus menaçant que celui des hommes eux-mêmes. Ici des banderolles flottantes portaient ces mots : *La constitution ou la mort!* Là on voyait les tables de la loi, que la multitude semblait contempler avec un certain respect, car la conservation du pacte constitutionnel était encore l'évangile du jour, même en présence d'une sorte d'insurrection. Au centre et au-dessus du cortége, s'élevait un morceau d'étoffe qui figurait des culottes, tandis que d'un autre part apparaissait en l'air, au bout d'une pique, un cœur de veau. Sous le premier de ces hideux trophées, on lisait : *Vivent les sans-culottes!* sur le second était écrit : *Cœur d'aristocrate*. On fit bientôt disparaître un si révoltant spectacle.

De cette foule ainsi composée, se détachèrent quelques hommes qui, conduits par les huissiers de la chambre, parurent à la barre, où l'un d'eux prononça le discours dont nous allons citer quelques fragmens :

« Les ennemis de la patrie s'imagineraient-ils que les hommes du 14 juillet sont endormis? S'ils leur avaient paru l'être, leur réveil sera terrible.... Le pouvoir exécutif n'est point d'accord avec vous, nous n'en voulons d'autres preuves que le renvoi des ministres patriotes. C'est donc ainsi que le bonheur d'un peuple libre dépendra du bon plaisir d'un roi! Mais ce roi doit-il avoir d'autre volonté que celle de la loi? Le peuple le veut ainsi, et sa tête vaut bien celle des despotes couronnés! Cette tête est l'arbre généalogique de la nation, et devant ce chêne robuste le faible roseau doit plier.

« Nous nous plaignons, messieurs, de l'inaction de nos armées; nous demandons que vous en pénétriez la cause :

si elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti! Le sang des patriotes ne doit point couler pour satisfaire l'orgueil et l'ambition du château perfide des Tuileries! Réfléchissez-y bien; rien ne peut vous arrêter; la liberté ne peut être suspendue; si le pouvoir exécutif n'agit point, il ne peut y avoir d'alternative, c'est lui qui doit l'être! Un seul homme ne doit pas influencer la volonté de vingt-cinq millions d'hommes; si par un souvenir nous le maintenons dans son poste, c'est à la condition qu'il le remplira constitutionnellement; s'il s'en écarte, il n'est plus rien pour le peuple français...,.

« Nous avons déposé dans votre sein une grande douleur, nous vous avons ouvert nos cœurs ulcérés depuis long-temps; nous espérons que le dernier cri que nous vous adressons se fera sentir aux vôtres! Le peuple est là; il attend dans le silence une réponse digne de sa souveraineté..... »

Français de Nantes, qui occupait le fauteuil, fait à la députation une réponse évasive et modérée, après laquelle il invite les pétitionnaires à assister à la séance, aussitôt une foule immense se précipite dans la salle aux acclamations de la majorité. Santerre et Saint-Huruge dirigent le cortége; ils sont revêtus du costume de gardes nationaux et ont le sabre à la main; des tambours et des musiciens ouvrent la marche; hommes, femmes, enfans, bizarrement armés, se pressent sur leurs pas, mais cependant sans désordre; ils s'arrêtent de temps en temps pour danser, en chantant le refrian : *Ah! ça ira!* auquel succèdent les cris mille fois répétés de *vive la nation! vivent les sans-culottes! à bas le veto!*

Des détachemens de gardes nationaux de presque toutes les sections de Paris augmentaient cette multitude, qui mit plus de deux heures à défiler. Une partie de l'assemblée se réunit à la gaîté des pétitionnaires et applaudissait à leurs chants; une autre partie gardait un silence accusa-

teur, lorsqu'une heureuse circonstance vint réunir tous les cœurs dans une commune joie; le président annonça la prise de Courtray par l'armée française; en apprenant cette victoire, les députés, les pétitionnaires et les spectateurs firent éclater leurs transports. Les cris de vive la nation! vive l'Assemblée nationale! retentirent pendant long-temps dans la salle et dans les couloirs. Au dehors, une foule sortie tumultueusement des tribunes, répandit bientôt l'heureuse nouvelle dans Paris.

Aux Tuileries se passait un événement de la plus triste gravité. Le directoire du département avait pris les mesures les plus énergiques pour prévenir les suites du mouvement populaire. Un corps nombreux de gardes nationales défendait toutes les avenues du château; trois régimens de troupes de ligne stationnaient dans le jardin des Tuileries, deux compagnies de gendarmerie à cheval occupaient la cour du roi, deux cents Suisses gardaient le cours de la Reine; vingt pièces de canon augmentaient encore ce formidable appareil. MM. Witinkoff et de Romain-Villiers commandaient toutes ces forces. Acloque et Mandat, chefs de bataillon de la garde nationale, le vieux maréchal de Mouchy, MM. Beauveau et de Mailly et cent cinquante gentilshommes tous vêtus d'un habit noir, étaient auprès du roi. Mais, hormis les Suisses, les troupes présentes aimaient la révolution, allaient aux clubs, et auraient volontiers crié comme le peuple : *A bas le véto!* La vue des nobles, qui réveillait le souvenir des chevaliers du poignard, désarmés aux Tuileries à la journée du 28 février, excitait dans les rangs des soldats, des murmures improbateurs; ils étaient si prononcés que Louis se vit contraint d'inviter tous ces gentilshommes à sortir des appartemens et à quitter le château, où leur présence, loin d'augmenter les moyens de sûreté, n'était propre qu'à occasioner des désordres.

Dans ce moment, Santerre, qui sortait de l'Assemblée

nationale, à laquelle il venait d'offrir un drapeau en signe de reconnaissance, pour l'amitié qu'elle avait témoignée aux pétitionnaires, arrive sur le Carrousel accompagné de Saint-Huruge et de plusieurs autres personnes, et entraîne, dit-on, ses canonniers vers le château. La foule des insurgés s'élançant sur les pas du commandant, vient assiéger la porte royale. L'entrée leur en est d'abord défendue; la gendarmerie à cheval fait une faible résistance; la garde nationale se conduit avec plus de fermeté; mais le peuple continue à vouloir entrer, et déclare qu'il enfoncera la porte si l'on persiste à la tenir fermée. C'est alors que deux officiers municipaux, en écharpe, lèvent la consigne, et ordonnent d'un ton impérieux l'ouverture des portes. On obéit : aussitôt tout entre à la fois, le peuple, la garde nationale, la gendarmerie. Des officiers de différentes légions, parmi lesquels MM. Pinon et Vannot, invitent la gendarmerie de piquet, et quelques gardes nationaux et les canonniers, à se replier sur la grille du château et à la fermer. Ils sont insultés, maltraités, entourés. On leur crie : « Pour sauver un homme, vous voulez en faire périr des milliers. » La grille est abattue; aussitôt les escaliers se remplissent de peuple qui transporte à force de bras une pièce de canon jusque dans la salle des Cent-Suisses. Nul obstacle, nulle résistance, ni à l'entrée du château ni à celle des appartemens; pas un homme pour la défense, pas un garde national à son poste, pas une porte barricadée ni fermée à clef. La gendarmerie qui était dans l'intérieur de la cour reste spectatrice de l'invasion; et dès que la foule est entrée dans le château, les gendarmes postés au Carrousel élèvent leurs drapeaux sur la pointe de leurs sabres en criant : Vive la nation! La foule répond : Vive la nation! vivent les sans-culottes! à bas monsieur Véto! à bas madame Véto! Avant cette scène, les canonniers du Val-de-Grâce avaient répondu à leur commandant Saint-Prix qui ordonnait leur départ : « Nous ne partirons point : il n'y a point ici de comman-

dans; nous ne sommes pas venus ici pour eux; le Carrousel est forcé, il faut que le château le soit aussi; voilà la première fois que les canonniers du Val-de-Grâce marchent. Ce ne sont pas des lâches, et nous allons voir. »

Louis, retiré dans une pièce éloignée, écoutait avec anxiété le tumulte et la rumeur effrayante qui s'approchait de plus en plus, et menaçait la reine et lui-même. Autour du prince se rassemblent en ce moment madame Élisabeth, trois ministres, le maréchal de Mouchy, MM. d'Hevrilly et de Canolle, Guinguerlot et Vainfrais, officier de gendarmerie, auxquels se réunirent quelques grenadiers de la garde nationale, notamment M. de la Chesnaye, commandant de la sixième légion. Un des grenadiers présens dit au roi : « Sire, n'ayez pas peur. » Le roi répondit : « Je n'ai pas peur; mettez la main sur mon cœur, voyez s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire. » Les personnes réunies autour de Louis avaient tiré leurs sabres dans l'intention de le défendre; mais par les représentations d'Acloque, qui craignait les dangers de cette démonstration, ils remettent leurs armes dans le fourreau; on donne alors au roi le conseil de monter sur une banquette, on en dispose plusieurs devant lui; on ajoute à ce faible rempart une table autour de laquelle viennent se ranger ceux qui l'accompagnent et quelques grenadiers de la garde, des officiers de la maison accourus pour protéger le prince. Madame Élisabeth étant restée auprès du roi, on l'engage à se retirer : « Je ne quitterai pas le roi, je ne le quitterai pas, » répond-elle. Une porte seulement sépare Louis des insurgés; bientôt on va l'enfoncer. Sur l'invitation d'Acloque, il fait ouvrir cette porte, et se montre impassible aux furieux; cette subite présence impose un moment aux premiers qui sont entrés. Mais le tumulte recommence, la foule inonde la salle; de toutes parts s'élèvent des cris, des hurlemens confus; et

on distingue ces mots : Le camp autour de Paris! plus de véto! chassez les prêtres et les aristocrates! Legendre s'avance vers le monarque, et lit, au nom du peuple souverain dont il se dit l'orateur et le fondé de pouvoir, une pétition menaçante qu'il termine en demandant la sanction du décret. Louis écoute cette lecture sans aucune émotion apparente, et prononce ces mots : « Ce n'est ni le lieu ni le moment, je ferai ce que la constitution et les décrets m'ordonnent de faire. » Cette réponse excita les cris de vive le roi! vive la nation! Mais il n'y avait là qu'un témoignage passager de satisfaction bientôt perdu dans l'agitation générale au milieu de laquelle plusieurs coups dirigés, dit-on, vers le roi furent détournés par les grenadiers. Presque tous ceux qui parvenaient à s'approcher du prince l'apostrophaient outrageusement; en vain l'officier municipal Mouchet, élevé sur les épaules de deux citoyens, demandait du geste et de la voix un moment de silence pour le roi et pour lui-même; ses efforts furent inutiles. Cette situation dura plus d'une heure.

Dans l'intervalle, un particulier s'avança portant au bout d'un long bâton un bonnet rouge. Plusieurs personnes firent incliner le bâton vers Mouchet. Celui-ci, voyant dans les yeux et dans le geste de Louis une disposition favorable, prend le bonnet, et le présente au roi, qui le met sur sa tête aux applaudissemens de la multitude. Au reste le bonnet rouge n'était pour le peuple qu'un emblême de liberté; personne ne croyait faire outrage au roi en l'invitant à se parer du bonnet consacré par le souvenir de Guillaume Tell. Louis, de son côté, ne s'avilit point en allant de lui-même et sans effort au devant des désirs de la multitude par une sage condescendance. Quelque temps après, le prince, ayant aperçu une femme qui tenait une épée entourée de fleurs et surmontée d'une cocarde de ruban, témoigna par un geste le désir de la recevoir. Il la prit des mains de Mouchet et la fit attacher à son chapeau. Des cris *vive la na-*

tion! accueillirent cette démonstration amie. Le roi, élevant son chapeau en l'air, cria aussi : *vive la nation!* Cependant, comme il étouffait de chaleur et de soif, l'un des insurgés, s'avançant une bouteille à main, l'invitait à se désaltérer. Louis prit la bouteille, et but malgré la crainte du poison qui l'agitait depuis long-temps.

Santerre arriva dans ce moment; aussitôt recommencèrent les cris : *A bas le véto! le rappel des ministres! la sanction des deux décrets!* Des membres de l'assemblée, accourus de leur propre mouvement, essayèrent, mais en vain, de calmer le peuple. Alors, craignant sans doute la mauvaise issue de l'entreprise, Santerre dit à haute voix : « Je réponds de la famille royale; qu'on me laisse faire. » Mais il fut interrompu par les cris de *vive Pétion!* qui annonçaient le maire de Paris. Pétion s'approcha du roi et lui dit : « Sire, je viens d'apprendre à l'instant la situation dans laquelle vous êtes! — Cela est bien étonnant, dit le roi, il y a deux heures que cela dure. » Le maire assura le roi qu'il n'avait rien à craindre pour sa personne, que le peuple voulait le respecter, et qu'il en répondait. Deux grenadiers élevèrent alors Pétion sur leurs épaules; néanmoins il eut la plus grande peine à faire entendre ces paroles : « Citoyens, vous venez de présenter votre vote au représentant héréditaire de la nation! vous ne pouvez aller plus loin. Le roi ne veut ni ne doit répondre à une pétition présentée à main armée : le roi verra dans le calme et la réflexion ce qu'il a à faire. » Le peuple applaudit et ne se retira pas.

Pendant toutes ces scènes, l'assemblée, dont la séance avait été levée, se réunit de nouveau. Guiton-Morveau, ex-président, ouvre les débats. Regnault-Beaucaron expose que la garde du roi a été forcée, qu'une foule armée remplit le palais, que les jours du prince sont en danger, et propose que l'assemblée se transporte en corps auprès de sa majesté. M. Hébert pense qu'il suffit d'y envoyer une

députation de quatre-vingts membres. Thuriot dit que le roi n'est pas en danger au milieu du peuple, mais que pourtant il ne s'oppose pas à l'envoi d'une députation. « Messieurs, répond Beugnot, ce n'est pas, comme le prétend M. Thuriot, le peuple qui est chez le roi, ce sont des brigands (*de toutes parts on réclame contre l'expression de brigands*). Le peuple est soumis à la loi, et les personnes qui sont chez le roi ne le sont pas. » M. Thuriot reprend : « Si les membres de l'assemblée qui se permettent de semblables qualifications voulaient réfléchir un seul instant!... Je demande que le premier membre qui prononcera une parole irritante contre le peuple soit rapelé à l'ordre. »

L'assemblée ferme la discussion et décrète l'envoi d'une députation de vingt-quatre membres. Dumas arrive des Tuileries, et prend la parole : « Vous venez d'envoyer une députation de vingt-quatre membres; je crois qu'il est nécéessaire de prendre immédiatement des mesures qui puissent vous assurer que vos députés chez le roi pourront faire exécuter ce qu'ils croiront utile pour procurer la liberté et la sûreté de sa personne. Je me suis réuni à quelques uns de mes collègues, pour entrer au château; nous avons vu le roi dans un éminent danger. » Charlier interrompt l'orateur, et s'écrie : « Le roi est au milieu du peuple français; il ne peut courir aucun danger! — Ce n'est pas le peuple, dit Dumas, qui occupe les Tuileries dans ce moment, ce sont des hommes égarés, furieux; j'en atteste MM. Isnard, Vergniaud et plusieurs autres membres de l'assemblée, qui ont parlé à ces séditieux pour les ramener au respect dû à l'autorité constituée... Il était manifeste, au moment où j'ai parcouru le château, et non pas seulement à mes yeux, mais à ceux de tous les membres de l'assemblée qui s'y trouvaient avec moi (et plusieurs sont ici présens), il était, dis-je, manifeste qu'aucune consigne n'était plus respectée, que le roi n'était pas dans un état de liberté tel qu'il pût donner aucun ordre; je l'ai vu entouré, assailli, menacé, avili

par le signe d'une faction; il avait un bonnet rouge sur la tête. » L'assemblée, à ce mot, se soulève; on entend plusieurs voix : « *Le bonnet de la liberté n'est point avilissant! A l'ordre! à l'Abbaye! à bas l'orateur!* » Dumas regarda avec calme l'effervescence de l'assemblée, et conclut à ce que l'on prît les mesures exigées par les circonstances. Granet, qui faisait partie de la députation revenue des Tuileries, déclara que les représentans avaient reçu partout des témoignages de respect de la part du peuple; et l'assemblée, satisfaite de cette déclaration qui lui donnait l'espoir de contribuer, par son influence, au retour de l'ordre et à la sûreté de la famille royale, décréta qu'il serait envoyé, de demi-heure en demi-heure, une nouvelle députation de vingt-quatre de ses membres au château.

Les premiers représentans, en arrivant près de Louis, assurèrent à sa majesté que l'assemblée ne négligerait rien pour maintenir sa liberté. Le roi répondit : « Je suis reconnaissant de l'attention de l'assemblée; je suis tranquille au milieu des Français. » Les députés rapportèrent qu'en effet le roi paraissait être dans une parfaite sécurité (1).

Cependant l'occupation du château durait toujours, de violentes menaces étaient encore adressées par quelques hommes à Louis XVI; on presse Pétion de faire évacuer la salle. Il prend la parole à plusieurs reprises, et dit enfin : « Frères et amis, vous m'avez témoigné estime et confiance entières; ne donnons point lieu aux malveillans de calomnier cette journée mémorable, et d'accuser vos

(1) Cette tranquillité, dit M. Rœderer, auquel nous avons emprunté plus d'un précieux document, n'était ni affectée ni jouée; elle tenait en partie à la complexion apathique du roi et en partie à ses opinions religieuses, d'après lesquelles il se persuadait qu'il devait tout souffrir et pouvait tout se permettre pour conserver intacte la couronne que Dieu lui avait donnée, et soutenir le clergé, conservateur de la couronne.

magistrats. Le peuple a fait ce qu'il devait faire; vous avez agi avec la dignité et la fierté d'hommes libres; maintenant retirerez-vous; je vous le répète, retirez-vous. Je vais vous en donner l'exemple, j'espère que vous me suivrez. » A ces mots, les officiers municipaux Champion, Sergent, Gallois, deux officiers de paix, deux huissiers de la chambre forment une haie de gardes nationaux, qu'ils rassemblent. Ils engagent le peuple à la retraite, et obtiennent enfin qu'il s'éloigne : la foule défile devant le roi et devant le maire en criant *vive Pétion* !

Dans le cours de cette journée si cruelle, la reine avait été mise à des épreuves qui lui rappelèrent douloureusement la journée du 6 octobre : la garde du poste de son appartement avait été dispersée; les volontaires accourus pour en défendre l'entrée, obligés de céder au nombre, avaient vu enfoncer la porte de la chambre de la reine, où des furieux la cherchaient en vomissant des imprécations contre elle. La fatale dénomination de l'*Autrichienne!* était comme un cri de mort qui planait sans cesse sur la tête de cette princesse. Obligée de s'enfuir auprès du roi, son seul asile, elle était dans la salle du conseil avec madame Élisabeth, le dauphin et madame d'Angoulême, protégés par trois rangs de grenadiers des Filles-Saint-Thomas. Santerre entra le premier dans ce lieu de refuge de la famille royale, plusieurs députés s'y rendirent aussi et se placèrent près de la reine, dans le cercle de gardes nationaux qui l'entouraient. Santerre ordonna à la garde de s'écarter pour que le peuple entrât et vît la reine; il se tint à la droite de cette princesse afin de la protéger. Un homme du peuple tendit à Marie-Antoinette un bonnet rouge pour en coiffer le dauphin; la reine mit ce bonnet sur la tête de l'enfant : elle-même, ainsi que madame Élisabeth et la duchesse d'Angoulême portaient la cocarde nationale, que des poissardes leur avaient fait accepter. Ici la foule s'arrêta un moment, on ne savait pas pour quel motif.

« C'est M. Pétion qui pérore et qui fait engorgement, répondit Santerre. » Un instant après, ayant pitié du dauphin, que la chaleur étouffait, il dit à la reine : « Madame, ôtez ce bonnet à cet enfant, il a trop chaud. » On ne voit pas que des injures aient été adressées en face, à la reine, par le peuple, qui se retirait en demandant pourquoi il était venu. Enfin, grâce à de nouveaux efforts du chef de légion La Chesnaye, du commandant Saint-Prix, de plusieurs municipaux, de Santerre, effrayé des conseils que la nuit pourrait donner à la multitude, de Pétion, qui, comme la Gironde, voulait une grande leçon pour le roi, mais non des assassinats, sur les huit heures, le château, les cours, le jardin, étaient entièrement évacués. Quelle scène entre Louis et les membres de sa malheureuse famille, lorsqu'ils purent confondre leurs douleurs! Personne ne pouvait trouver une parole; on s'embrassait en silence, on se regardait les uns les autres avec une pitié mêlée d'effroi. Madame Élisabeth, qui avait montré un si généreux courage autour du roi, contemplait son frère avec l'air d'une femme désespérée, qui n'entrevoit que des malheurs pour l'objet de sa plus vive affection. La reine, profondément triste, les yeux rouges des larmes brûlantes qu'elle avait versées, conservait encore les apparences du courage, mais elle était terrassée par les preuves de la haine qu'on lui portait; le passé, le présent et l'avenir se rassemblaient devant elle pour l'épouvanter. La figure de Louis XVI trahissait son trouble; il était ému, mais la plupart du temps il semblait plongé dans cette immobilité où la faculté de penser et presque celle de sentir sont suspendues. Absorbé par la longue agonie qu'il venait de subir, il avait encore sur la tête le bonnet rouge, il s'en aperçut et le rejeta avec une indignation bien naturelle après tant d'outrages. C'est le seul mouvement violent qu'il laissa éclater. Une dernière députation de membres de l'assemblée interrompit cette douloureuse entrevue de Louis avec les siens;

c'est de cette députation que l'assemblée apprit enfin l'évacuation complète du palais.

Après cet événement, la municipalité parut à la barre. Elle y fut saluée des applaudissemens du côté gauche et des tribunes, et par les huées du côté droit, indigné de la violation de l'asile du roi. Pétion, portant la parole, protesta du zèle avec lequel les autorités avaient fait leur devoir. Charlier demanda qu'il fût fait mention honorable de la conduite de la municipalité; Becquey se leva pour combattre cette proposition; l'assemblée passa sans débats à l'ordre du jour.

Lorsqu'avec son cœur d'homme on se met à examiner les tribulations de Louis XVI, on se sent naturellement ému d'une pareille destinée; mais cette pitié qui porte à lui donner des larmes, ne doit pas empêcher la raison de reconnaître les causes de la journée du 20 juin. Elles étaient dans la conduite de la cour, obstinée à combattre la révolution, dans l'influence dangereuse de la reine, dont la direction d'esprit ne pouvait qu'égarer Louis XVI, et enfin dans la secrète révolte de ce prince, exclusivement préoccupé du dessein de renverser son propre ouvrage.

CHAPITRE XIX.

Décret sur les pétitionnaires à main armée. — Entrevue du roi et de Pétion. — Proclamations de la commune et du roi. — Conduite de Lafayette. — Débats à l'Assemblée législative. — Plan de Lafayette dénoncé par la reine elle-même. — Un mannequin du général brûlé au Palais-Royal. — Lafayette ne renonce pas à sauver Louis. — Opérations de nos armées. — Pétition des Vingt-mille. — Pétion suspendu de ses fonctions. — Discours de Chabot.

A L'OUVERTURE de la séance du 21, lorsqu'une sage politique ordonnait aux amis de la couronne de contenir leur indignation et de ne pas exciter, par d'imprudentes démonstrations, un peuple encore ému de colère, plusieurs membres du côté droit demandèrent à grands cris une enquête et la punition des coupables. On objecta avec raison qu'il était impossible de sévir contre une cinquantaine de mille hommes; que les chefs apparens de la journée, tels que Santerre et Saint-Huruge, n'avaient voulu qu'une démarche légale, et que la faute ne pouvait retomber sur eux s'ils avaient été entraînés par le torrent; que d'ailleurs le peuple même dans sa violence avait montré de la déférence pour ses magistrats en se retirant à leur voix, et que de mauvaises intentions ne régnaient pas parmi les insurgés, puisqu'ils avaient tenu la famille royale entre leurs mains sans lui faire aucun mal. A la vérité, le 20 juin était exempt des excès et des crimes du 6 octobre.

Ceux qui justifiaient ainsi le peuple avaient tort, et faisaient trop ou trop peu. Il fallait reconnaître que la loi était violée et demander réparation pour elle, si l'on croyait pouvoir rétablir ainsi l'ordre public au profit de la liberté : ou bien, si l'on avait la conviction contraire, il fallait montrer la généreuse franchise des représentans de la nation après la journée du 14 juillet 1789, et dire sans détour : « Oui, le peuple a raison, et nous sommes trop français pour ne pas ressentir sa colère en face des contre-révolutionnaires qui se plaisent à l'exaspérer, les uns en se réjouissant de nos défaites et de l'approche des ennemis, qu'ils appellent, les autres en refusant obstinément de prendre des mesures toutes puissantes pour notre salut. » Mirabeau, poussé à bout, aurait prononcé ces audacieuses paroles; et, avocat de l'émeute, parce qu'avant tout il voulait la liberté, il eût couvert de la protection de son éloquence l'emportement du peuple, et répandu l'effroi dans une cour conspiratrice. On s'étonne qu'Isnard, qui semblait quelquefois avoir recueilli sous le ciel de la Provence le souffle de Mirabeau, n'ait pas osé s'élever jusqu'à cette énergie. En effet, un mois avant le 20 juin, et dans le dessein de prévenir l'insurrection, dont il pressentait l'approche, il avait proposé au Corps législatif d'adresser à Louis XVI une interpellation qui renfermait à la fois les reproches les plus vrais et les plus sévères, des conseils profondément judicieux et des injonctions empreintes de l'autorité d'une nation qui parle à un mandataire qu'elle veut ramener dans la voie du devoir, et avertir une dernière fois avant de lui retirer la couronne.

Mais personne n'était à cette hauteur d'idées dans le moment; le côté gauche, qui attendait, sans doute, une autre journée, et se sentait un peu abattu par l'inutilité de la fausse insurrection à laquelle on avait poussé le peuple, sans avoir un but arrêté, n'opposait qu'une molle défense aux accusateurs de ce même peuple, en sorte que le

côté droit obtint, sans beaucoup de peine, après un discours de Bigot de Préameneu, la résolution proposée la veille, par Vergniaud, au moment où l'on discutait la question de savoir si les pétitionnaires seraient admis à défiler dans la salle du Corps législatif.

« L'Assemblée nationale, considérant que tout ce qui a l'appareil de la force doit être écarté des corps délibérans, et qu'il est instant de rappeler ce principe essentiellement lié aux bases de la constitution et de l'ordre social, décrète qu'il y a urgence.

« L'Assemblée nationale, après avoir décrété qu'il y a urgence, décrète que désormais, sous aucun prétexte que ce puisse être, aucune réunion de citoyens armés ne pourra se présenter à la barre, défiler dans la salle de ses séances, ni se présenter à aucune autorité constituée. »

A peine les députés venaient-ils de voter ce décret que le président donna lecture d'une lettre écrite par sa majesté, et apportée par le ministre de la justice. « Messieurs, disait le roi, l'Assemblée nationale a déjà connaissance des événemens de la journée d'hier; Paris est, sans doute, dans la consternation; la France les apprendra avec un sentiment mêlé de douleur. J'ai été très sensible au zèle que l'Assemblée nationale m'a témoigné dans cette circonstance. J'ai laissé à sa prudence de rechercher les causes de cet événement, d'en peser la gravité et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la constitution et assurer l'inviolabilité et la liberté du représentant héréditaire de la nation. Pour moi, rien ne peut m'empêcher de faire, en tout temps et dans toutes les circonstances, ce qu'exigent les devoirs qu'imposent la constitution que j'ai acceptée et les vrais intérêts de la nation française. » Contre-signé Duranthon. Le roi n'avait rien cédé au peuple et à l'assemblée. Terrier fit un rapport détaillé sur les événemens de la journée précédente; le ministre disait de Pétion : « Monsieur le maire

est arrivé à six heures. Le reste de la séance se passa à discuter une proposition faite par Couthon, et relative au *véto*. Ce député voulait que l'assemblée examinât si les décrets de circonstance étaient sujets à la sanction. Les violens discours de Ramond, de Théodore Lameth, de Girardin, firent repousser cette proposition, dont l'effet eût été d'enlever toute autorité au roi, et de renvoyer l'action du pouvoir exécutif à des temps plus éloignés. On eut encore quelques craintes ce jour-là; le peuple menaçait de revenir, comme il l'avait promis, mais le mouvement fut arrêté sans peine. L'Assemblée nationale envoya même une députation auprès du roi, malgré les efforts de Lacroix, de Cambon, de Thuriot et de Guadet. Une lettre de Rœderer rassura les députés. Pétion se rendit sur les 8 heures du soir au château, et il annonça à Louis que toute alarme était sans fondement. « Eh bien! monsieur le maire, le calme est-il rétabli? dit le roi. — Sire, le peuple vous a fait ses représentations; il est tranquille et satisfait. — Avouez, monsieur, que la journée d'hier a été d'un grand scandale, et que la municipalité n'a pas fait, pour la prévenir, tout ce qu'elle aurait pu faire! — Sire, la municipalité a fait tout ce qu'elle a pu et dû faire; elle mettra sa conduite au grand jour, et l'opinion publique la jugera. — Dites la nation entière. — La municipalité ne craint pas plus le jugement de la nation entière. — Dans quelle situation se trouve en ce moment la capitale? — Sire, tout est calme. — Cela n'est pas vrai. — Sire..... — Taisez-vous! — Le magistrat du peuple n'a point à se taire quand il a fait son devoir et dit la vérité. — La tranquillité de Paris repose sur votre responsabilité. — Sire, la municipalité..... — C'est bon : retirez-vous. — La municipalité connaît ses devoirs, elle n'attend pas pour les remplir qu'on les lui rappelle. »

Cette conversation fut pleine d'aigreur et de colère. Louis XVI, sous cet aspect nouveau, est bien éloigné de la

réserve de parole qu'il avait gardée jusqu'alors, comme les caractères faibles; mais il s'emporta jusqu'à la violence dans un moment où il aurait dû se posséder, et imposer par le calme et la dignité. La scission entre Louis et l'autorité municipale était complète; elle devint encore plus évidente par les deux proclamations, l'une publiée par la ville de Paris, l'autre émanée du conseil du roi. Voici la première de ces deux pièces, affichées, le 22 juin, sur tous les murs de la capitale :

« Citoyens, gardez le calme et votre dignité, garantissez-vous des piéges qui vous sont tendus; on veut diviser entre eux les citoyens armés, et diviser les citoyens non armés.

« Couvrez de vos armes le roi de la constitution; environnez de respect sa personne, que son asile soit sacré!

« Respectez, faites respecter l'Assemblée nationale et la majesté des représentans d'un peuple libre! Ne vous rassemblez pas en armes, la loi vous le défend ; cette loi vient d'être renouvelée.

« Dans les rassemblemens les plus innocens se mêlent toujours les malintentionnés.

« La loi réprouve toute violence, et vous avez confié à vos magistrats l'exécution de la loi.

« Montrez-vous dignes de la liberté, et souvenez-vous que les peuples les plus libres sont les plus esclaves de la loi.

« *Signé* PÉTION. »

Le roi sembla répondre le même jour à Pétion par la proclamation suivante :

« Les Français, disait Louis, n'auront pas appris sans douleur qu'une multitude égarée par quelques factieux est venue à main armée dans l'habitation du roi, a traîné du canon jusqu'à la salle des gardes, a enfoncé les portes

de son appartement à coups de hache ; et là, abusant audacieusement du nom de la nation, elle a tenté d'obtenir par la force la sanction que sa majesté a constitutionnellement refusée à deux décrets.

« Le roi n'a opposé aux menaces et aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public.

« Le roi ignore quel sera le terme où ils voudront s'arrêter ; mais il a besoin de dire à la nation française que la violence, à quelque excès qu'on veuille la porter, ne lui arrachera jamais un consentement à tout ce qu'il croirait contraire à l'intérêt public.

« Si ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre ; dans l'état de crise où elle se trouve, le roi donnera jusqu'au dernier moment à toutes les autorités constituées l'exemple du courage et de la fermeté qui seuls peuvent sauver l'empire. En conséquence, il ordonne à tous les corps administratifs et municipalités de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés.

« *Signé* LOUIS.

« *Contre-signé* TERRIER. »

Non content de cette proclamation, Louis chargea le juge de paix de la section des Tuileries d'informer sur les événemens du 20, et de constater les délits. Le peuple crut apercevoir dans cette mesure des projets de vengeance ; ils s'en alarma. Les Girondins, que l'on accusait à tort ou à raison de la journée du 20 juin, et qui tout au moins l'avaient laissé faire, sentaient leur haine pour le roi s'accroître, par la conviction de sa mauvaise foi. Habiles à profiter de cette disposition manifeste, les Jacobins énergiques poussaient les Girondins en leur disant qu'ils étaient compromis, et que, pour leur salut, ils devaient tout oser. La cour, de son côté, ne négligeait rien pour faire tourner

contre les patriotes le mauvais succès de cette émeute avortée, sans but et sans résultat, qui faillit tout perdre en réunissant autour du prince les ardens ennemis de la révolution, et ces hommes paisibles et craintifs qui, loin du tumulte des affaires, n'étant point initiés aux secrets des gouvernemens, ne voient que les trahisons démontrées et redoutent les agitations populaires.

Cependant les députés ne perdaient pas de vue la situation du pays : dans la séance du 22, Guyton de Morveau proposa, et l'assemblée décréta, que les ministres seraient mandés le lendemain, et que le président leur adresserait ces paroles :

« Deux objets urgens et de la plus haute importance excitent en ce moment la sollicitude du Corps législatif.

« Le premier est la nécessité d'arrêter les troubles excités par le fanatisme ; le second est l'intérêt pressant de placer une armée de réserve entre les frontières et Paris.

« Le roi est chargé par la constitution de veiller à la sûreté générale de l'état. L'Assemblée nationale vous ordonne de lui rendre compte par écrit, à sa séance de demain, des mesures qui ont été prises pour y pourvoir. »

Les six ministres se rendirent à l'Assemblée nationale ; mais ils répondirent d'une manière peu satisfaisante, demandant des délais, alléguant qu'ils n'étaient au ministère que depuis quelques jours, repoussant toute solidarité entre eux et s'appuyant sur le *véto*, résultat de la volonté seule du roi. L'assemblée prêta peu d'attention à toutes ces insignifiantes paroles, et ordonna au comité des douze de lui faire un rapport sur la véritable position de la France.

Aussitôt que Lafayette eut appris les événemens du 20 juin, il voulut tenter un nouvel effort en faveur de Louis XVI et de la constitution de 91. Le 26 juin au soir, après avoir remis le commandement entre les mains de M. Hangest, maréchal de camp, il quitta son camp de Maubeuge. Arrivé à

Paris le 28, il demanda et obtint la permission de paraître à la barre de l'assemblée, surprise et ne sachant comment expliquer ce retour brusque et inattendu. Lafayette, à son entrée dans la salle des séances, fut vivement applaudi par les députés de la droite; la gauche, silencieuse, ne fit entendre ni acclamations ni murmures. Le général, toujours calme, s'inclina respectueusement devant le président, et, debout, à la barre, prononça ces paroles d'une voix ferme et d'un ton plein de convenance :

« Messieurs, je dois d'abord vous assurer que, d'après les dispositions concertées entre Luckner et moi, ma présence ici ne compromet aucunement ni le succès de nos armes, ni la sûreté de l'armée que j'ai l'honneur de commander.

« Voici maintenant les motifs qui m'amènent :

« On a dit que ma lettre du 16 à l'Assemblée nationale n'était pas de moi; on m'a reproché de l'avoir écrite au milieu d'un camp : je devais peut-être, pour l'avouer, me présenter seul et sortir de cet honorable rempart que l'affection des troupes formait autour de moi.

« Une raison plus puissante m'a forcé, messieurs, à me rendre auprès de vous. Les violences commises le 20 juin aux Tuileries ont excité l'indignation et les alarmes de tous les bons citoyens, et particulièrement de l'armée : dans celle que je commande, où les officiers, les sous-officiers et les soldats ne font qu'un, j'ai reçu des différens corps des adresses pleines de leur amour pour la constitution, de leur respect pour les autorités qu'elle a établies, et de leur patriotique haine contre les factieux de tous les partis...

« Messieurs, c'est comme citoyen que j'ai l'honneur de vous parler; mais l'opinion que j'exprime est celle de tous les Français qui aiment le pays, sa liberté, son repos et les lois qu'il s'est données, et je ne crains pas d'être désavoué par aucun d'eux...

« Je supplie l'Assemblée nationale :

« 1° D'ordonner que les instigateurs et les chefs des violences commises le 20 juin aux Tuileries soient poursuivis et punis comme criminels de lèse-nation ;

« 2° De détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale, tyrannise les citoyens, dont les débats publics ne laissent aucun doute sur l'atrocité des projets de ceux qui les dirigent ;

« 3° J'ose enfin vous supplier, en mon nom et au nom de tous les honnêtes gens du royaume (*murmures*), de prendre des mesures efficaces pour faire respecter toutes les autorités constituées, particulièrement la vôtre et celle du roi, et de donner à l'armée l'assurance que la constitution ne recevra aucune atteinte dans l'intérieur, tandis que de braves Français prodiguent leur sang pour la défendre aux frontières. »

Après l'insignifiante réponse du président Girardin, qui invita le pétitionnaire aux honneurs de la séance, les murmures les plus violens éclatèrent sur les bancs de la gauche. Le général, en quittant la tribune, était allé s'asseoir au côté droit ; c'est la seule fois dans sa vie qu'il ait siégé parmi les membres de ce côté, si connus dans nos assemblées législatives par des idées rétrogrades et une constante opposition à tout ce qui était grand, hardi et décisif en faveur de la révolution. Kersaint s'écrie : « C'est au banc ordinaire des pétitionnaires que doit se tenir M. Lafayette ! » Les cris redoublent de part et d'autre ; les constitutionnels veulent retenir le général à la place qu'il occupe. Le général parvient à se lever, malgré les efforts de ses amis, et se dirige vers le siége que lui a indiqué Kersaint. Pendant ce débat, Guadet était monté à la tribune ; plusieurs fois il avait voulu parler, sa voix s'était perdue au milieu du tumulte. Enfin, quand le général fut assis : « Messieurs, dit l'orateur, au moment où la présence de Lafayette a été annoncée, une idée bien consolante s'est présentée à mon esprit : ainsi, me suis-je dit à moi-même, nous n'avons

probablement plus d'ennemis extérieurs ! ainsi les Autrichiens sont vaincus !... Mais, messieurs, cette illusion n'a pas duré long-temps : nos ennemis sont toujours les mêmes, notre situation extérieure n'a pas changé, et cependant le général d'une de nos armées arrive à Paris !... Je n'examinerai pas si celui qui nous a accusés d'avoir vu le peuple français dans ce qu'il appelle des brigands qui en usurpaient le nom, ne pourrait pas à son tour être accusé d'avoir vu son armée dans l'état-major qui l'entoure et le circonvient ; mais je dis ici, messieurs, que M. Lafayette oublie lui-même les principes de la constitution qu'il recommande, lorsqu'il s'établit dans le sein du Corps législatif l'organe d'une armée qui n'a pas pu délibérer, l'organe de tous les honnêtes gens du royaume qui ne l'ont chargé d'aucune mission... Je demande que le ministre de la guerre, présent à notre séance, soit interrogé par le président de l'assemblée, pour savoir s'il a accordé à M. Lafayette un congé pour venir à Paris. Je demande que le rapporteur de la commission extraordinaire soit tenu de vous faire un rapport sur le danger de laisser venir à la barre les généraux d'armée en fonctions. »

Ramond, qui répondit à Guadet en opposant l'indulgence de l'assemblée pour les pétitionnaires du 20 juin, à la sévérité que l'on voulait déployer contre le général, ne fut digne ni de son adversaire, ni de Lafayette, ni de lui-même. Il proposa de renvoyer la pétition du général à la commission des douze, pour être l'objet d'un examen attentif et approfondi : « Bien moins, dit-il, pour juger la conduite du général (le vrai civisme l'a déjà jugée), que le mérite de la pétition elle-même. » La motion de Guadet et celle de Ramond, mises tour à tour aux voix, excitèrent des débats violens. Les menaces, les imprécations retentissaient dans la salle. Des épreuves douteuses exigèrent l'appel nominal : la proposition la plus menaçante, celle de Guadet, interprète de toute la Gironde, tendant à interpeller

le ministre de la guerre, pour savoir s'il avait permis au général Lafayette de quitter son armée, fut rejetée à une majorité de trois cent trente-neuf voix contre deux cent trente-quatre. L'assemblée décréta la motion de Ramond, c'est-à-dire le renvoi de la pétition à la commission des douze, non pour y examiner la conduite du général, mais la pétition en elle-même. La plupart des membres qui venaient de former la majorité avaient voté ainsi plutôt par reconnaissance pour les anciens services qu'avait rendus le général, que par approbation de sa dernière démarche. En quittant l'assemblée, Lafayette se rendit chez le roi; l'inquiétude des uns, l'espoir des autres, la curiosité, précipitèrent sur ses pas une grande foule, qui criait : *Vive Lafayette! vive la liberté!* L'ancien commandant de la garde nationale se concerta avec La Rochefoucauld, président du département. Il résolut de profiter de la revue de la première division de la garde nationale, commandée par Acloque, qui devait avoir lieu le lendemain, à la pointe du jour. Le roi aurait passé cette revue; Lafayette se proposait d'y paraître, de prendre la parole et d'entraîner ces citoyens armés à une démarche décisive, la fermeture des Jacobins. Pétion fut averti de ce projet par la reine, qui craignait plus un triomphe de Lafayette qu'une victoire des clubistes. Le maire de Paris donna contre-ordre à la section de la garde nationale qui devait prendre les armes. Si Lafayette était arrivé avec cent mille Autrichiens, il eût été bien reçu par la cour. Pourtant le hardi pétitionnaire ne désespéra point encore du succès de son entreprise; il indiqua aux Champs-Élysées un rendez-vous, où devait se trouver un certain nombre de gardes nationaux, et annonça la résolution d'agir vigoureusement, pourvu qu'il eût trois cents hommes armés, prêts à le seconder. On fournit une garde d'honneur au général; un mai, paré des couleurs de la liberté, fut planté à sa porte; on promit de se réunir à lui, mais à peine trente gardes nationaux vinrent-ils au lieu

indiqué. Lafayette, le cœur navré, se rendit auprès de Louis, qui le remercia avec beaucoup de froideur.

Le 30 juin, avant son départ, Lafayette adressa aux représentans de la nation une seconde lettre que nous allons citer, et qui n'était pas dans un meilleur esprit que la première; on y remarquait seulement quelques traits contre ceux qui invoquaient le secours des étrangers.

« Messieurs, en retournant au poste où de braves soldats se dévouent à mourir pour la constitution, mais ne veulent ni ne doivent prodiguer leur sang que pour elle, j'emporte un regret vif et profond de ne pouvoir apprendre à l'armée que l'Assemblée nationale a déjà daigné statuer sur ma pétition..... Quant à moi, je ne changerai jamais ni de principes, ni de sentimens, ni de langage; j'ai pensé que l'Assemblée nationale, ayant égard à l'urgence et au danger des circonstances, permettrait que je joignisse la nouvelle expression de mes regrets et de mes vœux à l'hommage de mon profond respect. »

Cette lettre ne fit aucun effet sur la majorité de l'Assemblée nationale, qui, disposée favorablement pour lui, aurait voulu trouver plus d'audace et de ressources dans le général qui avait osé sortir ainsi des bornes constitutionnelles. La garde nationale, en le voyant quitter la partie, ne laissa paraître que des regrets stériles; la cour prit un plaisir insensé à voir la popularité de Lafayette détruite à jamais. Les Jacobins triomphans brûlèrent, le soir même, au Palais-Royal un mannequin qui représentait le héros de la première fédération, confondu par cet indigne traitement avec l'archevêque de Brienne et le garde-des-sceaux Lamoignon, accusés de manœuvres contre la liberté. Si Lafayette fût resté à Paris, une horrible catastrophe lui aurait bientôt prouvé la vérité de ces paroles de Mirabeau : « Dans les révolutions, il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne. » Déchu de toutes ses espérances, il remporta dans son camp, avec un profond sentiment de regret, et

d'aversion pour une cour si peu digne d'un tel défenseur, la triste conviction que son règne et son influence sur la capitale étaient passés sans retour.

La demande du général était une coupable violation de la constitution qu'il invoquait; elle établissait le plus dangereux des antécédens. En effet, quoi de plus menaçant pour la liberté qu'un général qui s'annonce comme le représentant d'une armée, et vient intimer au pouvoir souverain les volontés d'une force essentiellement obéissante, mais capable de tout violer si elle ose briser une fois le joug salutaire que la loi lui impose? Un si funeste exemple n'aurait jamais dû être donné par l'un des auteurs de la constitution, et certes ce n'est point à l'école de Washington qu'il avait appris à s'élever ainsi au-dessus de tous les pouvoirs.

Quoique abandonné par les siens et rebuté par la cour, Lafayette ne renonça point à sauver le roi. Sûr du vieux Luckner, qu'il avait su gagner, il voulait que Louis le fît mander avec le maréchal, sous prétexte d'assister à la fédération. La présence de deux généraux en chef devait, disait-il, imposer au peuple. Le lendemain de la cérémonie Louis XVI serait sorti de Paris sous prétexte d'aller à Compiègne, faire preuve de sa liberté aux yeux de l'Europe. En cas de résistance, Lafayette se faisait fort d'enlever, avec cinquante cavaliers, la famille royale. De Compiègne, des escadrons tout préparés devaient conduire le roi au milieu des armées françaises : c'est là que l'on aurait brisé la constitution et octroyé une charte plus conforme aux vœux des privilégiés. On avait promis aux Feuillans, mêlés dans toute cette affaire, le système des deux chambres, des institutions fortes, mais toutes monarchiques, c'est-à-dire, en d'autres termes, une restauration avec toutes ses conséquences. Dans le cas où aucun des moyens préparés par Lafayette n'aurait réussi, il était déterminé à marcher sur Paris avec son armée. Louis, quoique toujours

effrayé par les obstacles, était assez enclin à exécuter le départ proposé; il en fut détourné par un reste de crainte mêlée de répugnance pour Lafayette, mais surtout par les suggestions de ces conseillers intimes qui s'indignaient qu'on pût être délivré par un homme de la révolution. Marie-Antoinette rejetait ainsi le secours de ce trop imprudent ami du trône. « Confiez-vous à Lafayette, lui disait-on; allez le rejoindre dans son camp : il vous attend, il vous sauvera. — Oui, je le crois, reprit la reine; il sauvera le roi, mais il ne sauvera pas la royauté. »

Quelles funestes conséquences n'auraient pas eues pour Lafayette l'entreprise qu'il venait de tenter à Paris et celle qu'il méditait encore au milieu de son camp! quels reproches éternels la victoire elle-même aurait fait peser sur sa tête! car enfin en voulant détruire les sociétés populaires, si nécessaires au salut de la chose publique, en voulant modifier la constitution au profit du prince, en cherchant à rétablir son autorité sur la ruine de celle du peuple, sur la défaite des plus ardens amis de la liberté, Lafayette courait à la contre-révolution, sans le savoir, tant son esprit était aveuglé! Certes, l'Assemblée législative aurait résisté au projet de Lafayette, et dès lors il se serait vu réduit à la traiter à peu près comme Cromwell traita le long parlement. Quel triomphe pour la cour! mais ce triomphe était impossible, mais une étoile qui semble présider à sa destinée empêcha Lafayette d'encourir la plus terrible des responsabilités devant son siècle et la postérité. Nous devons avouer avec plaisir qu'il méritait d'échapper à la honte et au malheur du rôle de Monck, qui ne fut jamais dans son cœur.

La guerre commencée ramène notre attention vers les frontières; elles seront bientôt reculées par de jeunes soldats républicains que la France ne connaît pas encore. Mais aujourd'hui ce ne sont pas des victoires que nous avons à célébrer : nos défenseurs se forment à l'école

des revers, nos généraux par des défaites ; nos officiers improvisés apprennent à vaincre par le rude apprentissage des fautes et des revers. Après être resté quelque temps dans son camp de la Madeleine, Luckner s'était présenté devant Courtray, le 17 juin, avec dix mille hommes. La ville était occupée par quinze cents Autrichiens, qui la défendirent avec beaucoup de vigueur, et finirent par l'évacuer. Le 18 juin, Luckner rentra dans Courtray, où il resta jusqu'au 30. A cette époque, il fut forcé de quitter cette place pour couvrir les frontières menacées. La marche des armées prussiennes, qui s'approchaient des bords du Rhin ; les nouvelles troupes de l'Autriche, commandées par le prince Hohenlohe-Kirschberg, à Spire ; d'autres corps, sous les ordres du prince Esterhazy, dans le Brisgau, décidèrent le gouvernement français à garder la défensive.

Des arrangemens conformes à la circonstance furent pris entre les généraux ; un plan d'opérations fut conçu. Lafayette, d'après la nouvelle position de l'armée française, eut à garder tout l'espace depuis la mer jusqu'à Longwy. Luckner se chargea de la droite, depuis la Moselle jusqu'au Jura : ce maréchal s'établit à Metz, Lafayette à Sedan. Deux lieutenans de ces deux généraux commandèrent les deux extrémités de la ligne de défense : Dillon à l'ouest, et Biron sur le Rhin.

Dumouriez servait à l'armée du Nord comme lieutenant-général. Nous le verrons bientôt occuper un poste plus élevé, dont il était digne par ses talens. A Paris, la cour s'efforçait de profiter de la faute du 20 juin ; elle fit adresser à l'assemblée une pétition de vingt mille citoyens de la capitale qui exprimaient toute l'indignation qu'ils avaient éprouvée en apprenant les outrages faits à Louis XVI et à sa famille ; mais, à son tour, le parti des révolutionnaires ne s'endormait point dans une dangereuse sécurité. Ils avaient résolu de se débarrasser de l'état-major de la

garde parisienne, composé par Lafayette; ils arrivèrent à leur but par un détour adroit, en obtenant de l'assemblée le licenciement et la réélection des états-majors dans les villes au-dessus de cinquante mille ames. Les compagnies de grenadiers et de chasseurs qui appartenaient à ce parti modéré, vraiment ami de l'ordre, mais singulièrement enclin à excuser Louis XVI, malgré ses fautes, et á conserver son gouvernement, furent cassées : les Jacobins ne pouvaient pardonner à cette élite de la garde nationale ni la journée du Champ de Mars, où le sang de leurs amis avait été répandu, ni les dernières manifestations d'adhésion aux opinions de Lafayette, le mai planté devant sa porte, ainsi que la garde d'honneur offerte à ce général; convaincus que l'alliance de la liberté avec la dynastie était impossible, ils détestaient et tendaient à renverser tous ceux qui voulaient la soutenir et qu'ils regardaient comme des complices de la duplicité de Louis et de sa cour.

Tandis que les Jacobins enlevaient ces deux résolutions, si utiles pour leurs projets ultérieurs, les Feuillans, qui étaient encore en majorité dans l'administration de la ville de Paris, après avoir déclaré que Pétion n'avait pas fait son devoir pendant la journée du 20 juin, le suspendirent de ses fonctions le 6 juillet. Cette décision juste et loyale, mais hardie jusqu'à la témérité dans la circonstance, exaspéra les patriotes. Pour se former une idée exacte de l'état des esprits, il faut lire ce fragment d'un discours prononcé aux Jacobins par Chabot : « Mais, ajoute-t-on, tous les remèdes à nos maux sont dans l'énergie de l'Assemblée nationale. J'entends dire tous les jours à d'excellens patriotes que l'assemblée se monte à une certaine élévation, le peuple s'élèvera; que l'assemblée soit digne de nous, nous serons dignes d'elle. J'observe à ceux qui tiennent ce langage que ce n'est pas l'assemblée qui a favorisé le fanatisme des prêtres sédi-

tieux, ni la révolte du dedans et du dehors. Je leur demanderai : Est-ce à l'assemblée à remédier à ces deux pestes publiques? est-ce l'assemblée qui corrompt l'opinion en payant les applaudissemens et les huées, en salariant une foule d'écrivains plus dangereux que les armées de Coblentz? est-ce l'assemblée qui peut sauver le peuple sur une mer de corruption, tandis que la constitution lui dit : Vous ne passerez pas ce rivage, et vous ne tarirez pas la source de nos maux?

« La liste civile et le *véto* ont droit d'assassiner le peuple que vous représentez, sans que vous puissiez vous y opposer, et vous le perdriez légalement, si vous touchiez à cette arche sainte. Quoi! vous voulez que nous sauvions l'état, garrottés comme nous le sommes par la constitution que vous nous avez laissée? et vous qui êtes meilleurs que nous, n'avez-vous pu empêcher les décrets liberticides des mois de juillet, de septembre 1791; vous qui n'aviez pas de lisière, et que la toute-puissance nationale poussait dans la route de la déclaration des droits!

« La majorité de l'assemblée est pure : c'est sa pureté même qui la rend trop scrupuleuse pour sauver la patrie. Je dois le dire, il faudrait une grande mesure; la religion de nos sermens nous l'interdit plus que notre faiblesse. Vous pouvez tout; nous ne pouvons que ce que vous avez voulu que nous pussions.... N'attendez donc plus le salut de la patrie de ceux à qui vous avez dit : Je vous défends de la sauver!... » Le terrible Danton alla encore plus loin : « Une loi, s'écria-t-il, rendue à Rome par Valérius Publicola, autorisait tout citoyen à tuer, sans forme judiciaire, tout homme convaincu d'avoir manifesté une opinion contraire à la loi de l'état. Cette loi est applicable à la circonstance dans laquelle nous nous trouvons. J'y ajoute deux mesures : la première d'asseoir l'impôt d'une manière plus équitable, en rejetant sur la classe riche la plus grande partie des contributions; la seconde, que

l'Assemblée nationale porte une loi fondée sur le bien de l'état, continuellement opposé à la maison d'Autriche, qui toujours a fait le malheur de la France, loi qui force le roi à répudier sa femme, et à la renvoyer à Vienne, avec tous les égards et les ménagemens qui lui sont dus. » De pareilles propositions faisaient frissonner d'horreur les modérés, et les poussaient encore avec plus de force vers les idées rétrogrades. Les constitutionnels ou les Feuillans demandaient l'ajournement de la chambre, et proposaient que, pendant la durée de la guerre, on laissât tous les pouvoirs entre les mains de la puissance exécutive.

CHAPITRE XX.

Conduite de la cour. — Rapport sur la situation de la France. — Vergniaud. — Son discours. — Déclaration de la patrie en danger. — Louis annonce à l'assemblée que tout annonce les dispositions hostiles de la Prusse. — Proposition de Lamourette.

La cour ne voulait point se servir des constitutionnels, coupables à ses yeux d'avoir aimé la révolution de 1789 et ses principes, et ne tournait les yeux que vers les étrangers. Tout entier à l'espoir du secours qui devait venir de ce côté, on ne faisait rien pour augmenter nos forces, qui n'étaient tout au plus que de deux cent trente mille hommes, dispersés sur les trois frontières, agités par les passions politiques, pleins de défiance envers leurs chefs, eux-mêmes divisés d'opinions, et comptant peu les uns sur les autres. Le gouvernement se gardait bien d'exciter l'enthousiasme de la nation ; instruit de notre position intérieure, l'ennemi, avec de l'audace et de la célérité, pouvait nous surprendre et être à Paris dans six semaines. La reine comptait même être délivrée avant ce terme ; elle avait l'itinéraire des princes et du roi de Prusse : elle savait que tel jour ils pouvaient être à Verdun, tel autre à un autre endroit, que le siége de Lille devait se faire ; que la place

serait promptement emportée ou rendue; enfin la malheureuse princesse comptait, étapes par étapes, le moment précis de l'entrée des Prussiens dans la capitale ; elle avouait cependant qu'une différence extrême d'opinions régnait entre une partie des conseillers intimes de la couronne, dont les uns garantissaient le succès le plus complet, tandis que les autres faisaient entrevoir des dangers insurmontables. Son cœur adoptait la première de ces opinions avec les transports de la plus vive espérance; mais en même temps elle s'alarmait des prédictions fâcheuses de M. de J., dont le roi, ainsi qu'elle, estimait beaucoup la sagesse et les lumières. Marie-Antoinette était d'ailleurs tourmentée sans cesse par des pressentimens sinistres. Louis avait une quantité immense de papiers secrets qu'il avait cachés dans une armoire en fer, construite par le serrurier Gamin, son maître dans l'art de forger, et devenu presque son ami. Marie-Antoinette, instruite de quelques indiscrétions de cet homme, en avertit le roi, et l'invita, devant un témoin, à ne rien laisser dans cette armoire, dont la découverte deviendra un jour l'une des causes de la mort du prince. Louis promit, et ne tint pas sa parole. Cependant il résolut d'extraire de l'armoire un immense portefeuille qu'il apporta lui-même dans la chambre de l'une des femmes de l'intérieur, en lui disant : « La reine vous dira ce que cela contient. » Interrogée par cette femme, qui sentait la nécessité d'être instruite du contenu de ce portefeuille, Marie-Antoinette répondit : « Ce sont des pièces qui seraient des plus funestes pour le roi, si on allait jusqu'à lui faire un procès. Mais ce qu'il veut sûrement que je vous dise, c'est qu'il y a dans ce même portefeuille le procès-verbal d'un conseil d'état, dans lequel le roi a donné son avis contre la guerre; il l'a fait signer par tous les ministres, et, dans le cas même de ce procès, il compte que cette pièce serait très utile. »

Voilà bien Louis XVI avec ses détours, ses faiblesses

et ses voies obliques et cachées. Pour achever de montrer tous les dangers qu'un tel homme devait appeler lui-même sur sa tête, il faut citer ces paroles confidentielles de Marie-Antoinette : « Le roi n'est pas poltron ; il a un très grand courage passif, mais il est écrasé par une mauvaise honte, une méfiance de lui-même, qui viennent de son éducation autant que de son caractère : il a peur du commandement, et craint plus que toute autre chose de parler aux hommes réunis. Il a vécu enfant et toujours inquiet sous les yeux de Louis XV, jusqu'à vingt-et-un ans ; cette contrainte a influé sur sa timidité. Dans les circonstances où nous sommes, quelques paroles bien articulées, adressées aux Parisiens qui lui sont dévoués, centupleraient les forces de notre parti ; mais il ne les dira pas (1). »

Si, comme on l'a vu plus haut, les Jacobins s'exprimaient avec tant d'audace, les orateurs de l'Assemblée nationale, et particulièrement les membres livrés à toutes les témérités de l'éloquence tribunitienne, les Girondins, donnaient à la tribune l'exemple de ces insurrections de paroles qui appellent les insurrections de fait. Sans cesse ameuté par l'assemblée, par les clubs, par les sections et par les orateurs de la place publique, qui avaient son oreille, le peuple accusait la cour, se méfiait du roi, maudissait la reine, et faisait cause commune avec leurs plus violens accusateurs.

On se rappelle que l'Assemblée nationale, peu satisfaite des renseignemens donnés par les ministres de Louis XVI, avait chargé la commission des douze de lui faire un rapport sur la situation de la France et sur la journée du 20 juin. Le 30 du même mois, et avant l'époque à laquelle nous sommes parvenus, Emmanuel Pastoret fit ce rapport impatiemment attendu ; mais son discours, plein de ces concessions de principes qui disparaissent dans les commentaires et les restrictions, de reproches très sévères pour

(1) Mémoires de madame de Campan, tome II, pages 219 à 230.

les clubs et les écrivains, très mitigés vis-à-vis du pouvoir, n'allait point au but. Jean de Bry, plus ferme dans son opinion et plus précis dans ses paroles, posa nettement la question, et fit lecture d'un projet de décret qui, en réservant au Corps législatif le droit de déclarer la patrie en danger, réglait les formes de cette déclaration et les devoirs des citoyens au moment où elle aurait lieu. L'assemblée avait ajourné la discussion de la proposition au 3 juillet. Vergniaud ouvrit le débat. On savait que cet habile orateur devait parler sur la question : les couloirs, les tribunes étaient remplis de personnes accourues pour l'entendre. Dès qu'on le vit paraître, il s'établit un silence profond, qui n'était interrompu que par cette exclamation de l'admiration : Voilà Vergniaud! voilà Vergniaud!

Ce célèbre Girondin était d'une taille moyenne, d'un extérieur peu imposant; un certain laisser-aller régnait dans toute sa personne. Quoique son front pur et très élevé portât l'empreinte de sa pensée, souvent ses brillantes facultés semblaient sommeiller; son regard mélancolique était presque éteint, mais il se rallumait tout à coup et jetait de vives étincelles. Vergniaud ne s'élançait pas comme Mirabeau à la tribune : il y allait d'un pas lent et indécis, comme un homme qui pourrait revenir sur ses pas, s'il écoutait les conseils de sa paresse; mais à peine arrivé sur ce théâtre, et en face de ses collègues, il se sentait saisi d'une espèce d'inspiration cachée en lui, et dont le réveil enfantait des prodiges. Aucun orateur n'a porté aussi loin le talent de l'improvisation; il s'y livrait avec autant de grâce que de bonheur : quelquefois, emporté par sa véhémence, il devenait terrible pour ses adversaires. L'orateur avait excité une grande attente; comme on va le voir, elle ne fut pas trompée.

« Messieurs, dit-il, quelle est donc l'étrange position où se trouve l'Assemblée nationale? Si l'on connaissait moins l'amour impérissable du peuple pour la liberté, on

serait tenté de douter si la révolution rétrograde ou si elle arrive à son terme?

« Au moment où nos armées du Nord paraissent faire des progrès dans le Brabant et flattent notre courage par des augures de victoire, tout à coup on les fait se replier devant l'ennemi; elles abandonnent les positions avantageuses qu'elles avaient conquises; on les ramène sur notre territoire, et il ne restera de nous, chez les malheureux Belges, que le souvenir des incendies qui auront éclairé notre retraite! D'un autre côté, et sur les bords du Rhin, nos frontières sont menacées par les troupes prussiennes, dont des rapports ministériels nous avaient fait espérer que la marche ne serait pas aussi prompte!

« Comment se fait-il que ce soit précisément à la dernière période de la plus violente crise et sur les bords du précipice où la nation peut s'engloutir, que l'on suspende le mouvement de nos armées; que, par une désorganisation subite du ministère, on ait brisé la chaîne des travaux, rompu les liens de la confiance, livré le salut de l'empire à l'inexpérience des mains choisies au hasard, multiplié les difficultés de l'exécution, et compromis son succès par des fautes qui échappent même au patriotisme le plus éclairé dans l'apprentissage d'une grande administration?

« Si l'on conçoit des projets qui puissent faciliter le complettement de nos armées, augmenter nos moyens de vaincre ou de rendre nos défaites moins désastreuses; pourquoi sont-ils précédés auprès du trône par la calomnie, et là étouffés par la malveillance? Serait-il vrai que l'on redoute nos triomphes? Pourquoi repoussent-ils les lois faites contre les ennemis de l'intérieur? Veulent-ils régner sur des villes abandonnées, sur des champs dévastés? Quelle est au juste la quantité de larmes, de misère, de sang, de morts qui suffit à leurs vengeances? Et vous,

messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique, vous, dont les ennemis de la constitution se flattent insolemment d'avoir ébranlé le courage!...

« Vous, dont ils tentent chaque jour d'alarmer les consciences!...

« Vous, qu'on a tant calomniés, parce que vous êtes presque tous étrangers à la caste que la constitution a renversée dans la poussière!... vous, qu'on a si lâchement accusés de flétrir l'éclat du trône constitutionnel, parce que plusieurs fois votre main vengeresse a frappé ceux qui voulaient en faire le trône d'un despote; vous que l'on a voulu, et, il faut le dire avec douleur, que l'on est parvenu à affaiblir par de funestes divisions; mais qui, sans doute, dans la crise actuelle où la nation fixe ses regards inquiets sur cette enceinte, sentirez le besoin de reprendre toutes vos forces; qui ajournerez après la guerre nos bruyantes querelles, nos misérables dissensions!...

« Vous, enfin, à qui chaque jour découvre un immense horizon de conjurations, de perfidies et de dangers, qui êtes placés sur les bouches de l'Etna pour conjurer la foudre, quelles seront vos ressources? que vous commande la nécessité? que vous permet la constitution?...

« J'appellerai d'abord votre attention sur les troubles intérieurs; ils ont deux causes, manœuvres nobiliaires, manœuvres sacerdotales : toutes deux tendent au même but, la contre-révolution... Le roi a refusé sa sanction à votre décret sur les troubles religieux. Je ne sais si le sombre génie de Médicis et du cardinal de Lorraine erre encore sous les voûtes du palais des Tuileries; si l'hypocrisie sanguinaire des jésuites Lachaise et Letellier revit dans l'ame de quelques scélérats! Je ne sais si le cœur du

roi est troublé par des idées fanatiques et sa conscience égarée par les terreurs religieuses dont on l'environne!... mais il n'est pas permis de le croire! D'où je conclus que, s'il a résisté à votre vœu, il se regarde comme assez puissant par les lois existantes! Si donc il arrive que les espérances de la nation et les nôtres soient trompées, ce sera la faute des agens du pouvoir. Consacrez, messieurs, aujourd'hui cette vérité par une déclaration solennelle....

« C'est *au nom du roi* que les princes français ont tenté de soulever contre la nation toutes les cours de l'Europe; c'est pour venger *la dignité du roi* que s'est conclu le traité de Pilnitz et formée l'alliance monstrueuse entre les cours de Vienne et de Berlin; c'est pour *défendre le roi* qu'on a vu accourir en Allemagne, sous les drapeaux de la rébellion, les anciennes compagnies des gardes-du-corps; c'est pour venir *au secours du roi* que les émigrés sollicitent et obtiennent de l'emploi dans les armées autrichiennes, et s'apprêtent à déchirer le sein de leur patrie.... Enfin, tous les maux qu'on s'efforce d'accumuler sur nos têtes, tous ceux que nous avons à redouter, c'est le *nom seul du roi* qui en est le prétexte ou la cause.

« Or, je lis dans la constitution, chapitre II, section 1re, article 16 : « Si le roi se met à la tête d'une armée, et en dirige les forces contre la nation, ou s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à une telle entreprise qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué la royauté. »

« Maintenant je me demande ce qu'il faut entendre par un acte formel d'opposition.... Par exemple, si dans la guerre actuelle, cent mille Autrichiens dirigeaient leur marche vers la Flandre, cent mille Prussiens vers l'Alsace, et que le roi, qui est le chef suprême de la force publique, n'opposât à chacune de ces redoutables armées qu'un détachement de dix ou de vingt mille hommes, pourrait-on dire qu'il a employé les moyens convenables, qu'il a rem-

pli le vœu de la constitution, et fait l'acte formel qu'elle exige de lui?... Si le Corps législatif rendait des décrets de sûreté générale, que l'urgence du péril ne permît aucun délai, que cependant la sanction fût différée ou retardée pendant deux mois; si le roi laissait le commandement à un général devenu suspect; si un autre général, nourri loin de la corruption des cours, et familier avec la victoire, demandait, pour la gloire de nos armées, un renfort qu'il serait facile de lui accorder; si, par un refus, le roi lui disait clairement : *Je te défends de vaincre !*... pourrait-on dire que le roi a rempli pour la défense de l'état le vœu de la constitution, qu'il a fait l'acte formel qu'elle lui prescrit?

« Souffrez, messieurs, que je raisonne dans cette supposition douloureuse.

« Si tel était le résultat de la conduite dont je viens de tracer le tableau, que la France nageât dans le sang.... et que le roi vous dît pour sa justification :

« Il est vrai que les ennemis qui déchirent la France prétendent n'agir que pour relever ma puissance, qu'ils supposent anéantie; venger ma dignité, qu'ils supposent flétrie; me rendre mes droits royaux, qu'ils supposent compromis ou perdus : mais j'ai prouvé que je n'étais pas leur complice; j'ai obéi à la constitution..... Il est vrai que mes ministres ont continuellement trompé l'Assemblée nationale sur le nombre, la disposition des troupes et leurs approvisionnemens; il est vrai que l'Assemblée nationale a rendu des décrets utiles, ou même nécessaires, et que j'ai refusé de les sanctionner; mais j'en avais le droit, car je le tiens de la constitution; il est vrai enfin que la contre-révolution se fait, que le despotisme va remettre entre mes mains son sceptre de fer, que je vous en écraserai, que je vous punirai d'avoir eu l'insolence de vouloir être libres; mais il n'est émané de moi aucun acte que la constitution condamne, il n'est donc pas permis de douter de

ma fidélité pour elle, de mon zèle pour sa défense. » (*Applaudissemens.*)

« Si, dis-je, le roi des Français tenait ce langage dérisoire, s'il était possible qu'il leur parlât de son amour pour la constitution avec une ironie aussi insultante, ne seraient-ils pas en droit de lui répondre :

« O roi ! qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par des sermens, comme on amuse les enfans avec des osselets ; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver ; la constitution que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône, où vous aviez besoin de rester pour la détruire ; la nation, que pour assurer le succès de vos perfidies en lui inspirant de la confiance, pensez-vous nous abuser aujourd'hui par d'hypocrites protestations ? Pensez-vous nous donner le change sur la cause de nos malheurs par l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes ? Etait-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite ? Etait-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur du royaume, ou de faire des préparatifs de résistance pour l'époque où nous serions déjà devenus la proie des tyrans ? Etait-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servent ? Etait-ce nous défendre que de paralyser sans cesse le gouvernement par la désorganisation continuelle du ministère ? La constitution vous laisse-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou pour notre ruine ? Vous fit-elle chef de l'armée pour votre gloire ou pour notre honte ? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de grandes prérogatives pour perdre constitutionnellement la constitution et l'empire ? Non, non, homme que la générosité des

Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du despotisme a pu rendre sensible, vous n'avez pas rempli le vœu de la constitution ! Elle est peut-être renversée, mais vous ne recueillerez pas le fruit de votre parjure ! Vous ne vous êtes point opposé par un acte formel aux victoires qui se remportaient en votre nom sur la liberté ; vous ne recueillerez point le fruit de ces indignes triomphes ! Vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi. (*Applaudissemens réitérés.*)

« Venant aux circonstances actuelles, je proposerais un message au roi, où, après les interpellations que les circonstances détermineront à lui adresser, on lui ferait pressentir les vérités que je viens de développer ; on lui démontrerait que le système de neutralité qu'on semble vouloir lui faire adopter entre Coblentz et la France serait une trahison insigne dans le roi des Français. Il doit proclamer hautement l'inébranlable résolution de triompher ou de périr avec elle et la constitution. (*Applaudissemens.*)

« Je crois instant de *déclarer la patrie en danger ;* vous verrez se renouveler les prodiges de l'antiquité. La succession des siècles a-t-elle affaibli dans le cœur humain les sublimes et tendres affections, ou énervé le courage qu'elles inspirent ? Non, sans doute, elles sont éternelles comme la nature dont elles émanent, et ce ne sera pas dans les Français régénérés, dans les Français de 1789, que la nature se montrera dégradée.

« Nous sommes divisés au dedans ; l'intrigue et la perfidie trament des trahisons : le Corps législatif oppose aux complots des décrets rigoureux mais nécessaires ; une main toute puissante les déchire ;... nos fortunes, nos vies, la liberté, sont menacées ; l'anarchie s'approche avec tous les fléaux qui désorganisent les corps politiques ; et le despotisme seul, soulevant sa tête long-temps humiliée, jouit de

nos misères et attend sa proie pour la dévorer! Appelez, il en est temps, appelez tous les Français pour sauver la patrie; montrez-leur le gouffre dans toute son immensité, ce n'est que par un effort extraordinaire qu'ils pourront le franchir; c'est à vous de les y préparer par un mouvement électrique qui fera prendre l'élan à tout l'empire! »

L'effet de ce discours fut prodigieux; vingt fois le côté droit joignit ses applaudissemens à ceux de la majorité. Vergniaud descendit au milieu des félicitations de toute l'assemblée brûlante de patriotisme. Dans les tribunes, des femmes distinguées par leur élégance agitaient en l'air leurs mouchoirs comme des drapeaux. L'attente générale avait été surpassée, tous les fronts étaient brillans de joie, tous les yeux mouillés des larmes généreuses que l'admiration fait couler. L'objet de cet enthousiasme, ce Vergniaud qui venait de se surpasser lui-même, calme, la tête penchée et comme insouciant de sa gloire, regagnait lentement la place où il siégeait d'habitude. Dumas répondit par une assez habile improvisation au discours de Vergniaud; il fournissait parfois d'excellentes raisons, parfois même il parlait comme un homme d'état; mais en s'obstinant, avec Lafayette son ami, à montrer une confiance aveugle dans Louis XVI, en persistant à proclamer l'innocence de ce prince, si hautement accusé devant le tribunal de l'opinion, l'orateur ôta tout crédit à ses paroles. Le projet de la commission des douze, et qui réglait les formes de la déclaration de la patrie en danger, présenté par Jean Debry, fut adopté le 5 (1) par l'assemblée, et sanctionné le 8 par le roi.

Le jour où nous avons vu Chabot s'exprimer d'une manière si nette et si terrible aux Jacobins, Louis XVI écrivait à l'assemblée :

« C'est avec regret, messieurs, que je vois un ennemi de plus se déclarer : la Prusse, que tant d'intérêts sem-

(1) Voyez la note 1 à la fin de ce volume.

blaient devoir attacher à la France, oubliant ces mêmes intérêts, conspire avec sa rivale et son ennemie naturelle contre la constitution française; ses démarches ont pris un caractère d'hostilité trop marquée pour qu'il soit possible de douter désormais de ses intentions hostiles. La convention de Pilnitz, l'alliance avec l'Autriche, qui en a été la suite; l'accueil fait aux rebelles, les violences exercées sur des Français que des relations de commerce appelaient dans les états du roi de Prusse, la conduite de cet état à l'égard du ministre de France, le départ de son envoyé extraordinaire, sans prendre congé; le refus formel de souffrir à Berlin notre chargé d'affaires, les efforts des agens prussiens auprès de toutes les cours, pour nous susciter des ennemis; enfin la marche des troupes prussiennes, dont le nombre se porte à cinquante-deux mille hommes, et leur rassemblement sur notre frontière, tout prouve un concert entre le cabinet de Vienne et celui de Berlin. (*Eclats de rire et murmures.*) Ce sont là, messieurs, *des hostilités imminentes*. Aux termes de la constitution j'en donne avis au Corps législatif (Une voix : *Quand ils sont à Coblentz*), et je compte sur l'union et le courage de tous les Français, pour combattre et repousser les ennemis de la patrie et de la liberté. Contre-signé Chambonas. »

La représentation nationale renvoya purement et simplement cette lettre à la commission des douze, et reprit la discussion des dangers de la patrie. Condorcet, après un discours sur la situation de la France, proposa un projet de message au roi. Dans ce projet, qui ressemblait à l'acte d'accusation du prince, il ne craignait pas de dire : « Vous vous plaignez, sire, du peu de confiance du peuple....... Réfléchissez sur la conduite que des perfides vous ont inspirée, et prononcez entre vous et lui. » L'assemblée se contenta, ce qui était déjà une démonstration hostile, de décréter l'impression du projet de

Condorcet. En voyant les chefs de la Gironde attaquer d'une manière si foudroyante la royauté, avec laquelle ils espéraient pouvoir traiter encore, trouver contre Louis, qu'ils ne voulaient pas perdre, des paroles si amères et si propres à exaspérer le peuple, on ne peut que s'étonner du peu de sens politique de ces hommes puissans par la parole, bien peu conséquens et peu d'accord avec eux-mêmes. Quand les républicains de l'extrême gauche attaquèrent la royauté, ils disaient ouvertement : Nous voyons en elle une puissance sous laquelle se cachent une infinité d'ennemis qu'il nous faut atteindre. Une fois libres des entraves et des duplicités royales, nos bras frapperont et les ennemis du dehors, et ceux du dedans! Au milieu de ces dissensions et des dangers qui grandissaient à nos frontières, quelques hommes convaincus qu'un rapprochement de tous les citoyens qui, avec des plans différens, étaient animés du même désir de sauver le pays, serait le moyen de rendre la France invincible, résolurent de faire une grande démarche au sein de la représentation nationale. Le 7, au moment où l'on allait reprendre la discussion sur les dangers de la patrie, Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon et député du Rhône, demanda la parole pour une motion d'ordre qui donna lieu à l'une des plus mémorables séances de la session législative. Animé des vues les plus généreuses, et d'un admirable esprit de conciliation, l'orateur disait à ses collègues : « Il ne tient qu'à vous de vous ménager un moment bien beau et bien solennel, un moment plus utile à l'excellent peuple dont vous êtes les organes, que vos journées les plus mémorables... Ramenez à l'unité la représentation nationale! le plus précieux événement ne tient qu'à un fil que vous pouvez rompre dans un instant, la plus malheureuse des scissions ne tient qu'à un malentendu misérable. Une partie de l'assemblée attribue à l'autre le dessein séditieux de renverser

et d'établir la république, et celle-ci prête à la première le crime de vouloir l'anéantissement de l'égalité constitutionnelle et de tendre à la création des deux chambres...

« Eh bien, messieurs, foudroyons par une exécration commune et par un dernier et irrévocable serment, foudroyons et la république et les deux chambres... Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; juronsnous fraternité éternelle... Je fais la motion qu'un jour et une heure soient déterminés où le président dira : *Que tous ceux qui abjurent et exècrent la république et les deux chambres se lèvent !* »

La chaleur, le ton persuasif, la voix émue de l'orateur, son accent d'honnête homme, avaient remué toutes les ames; aux derniers mots qu'il prononce, l'assemblée tout entière est debout; chaque représentant, le bras tendu, se lève avec enthousiasme comme les membres de l'Assemblée constituante au moment du serment du Jeu de Paume : Oui, je le jure! nous le jurons!

Dans les galeries, le même serment est répété avec les mêmes transports, et l'assemblée, dans un décret rendu par acclamations, *voue à l'exécration publique tout projet d'altérer la constitution, soit par l'établissement de deux chambres, soit par l'établissement de la république, soit de toute autre manière.*

Tous les membres, quittant leurs places, s'étaient mêlés et confondus ensemble, et avaient fait disparaître pour un moment la distinction de côté gauche et de côté droit : Dumas et Basire, Jaucourt et Merlin, Chabot et Gentil, Albitte et Ramond, Calvet et Gensonné se donnent le baiser de fraternité et d'oubli; Pastoret, qui la veille s'était cru insulté par Condorcet, court à lui, le presse entre ses bras! A ce touchant spectacle l'espérance renaît; tous paraissent croire que la concorde va s'établir, et, pendant plus d'une demi-heure, la salle retentit de ce cri parti du cœur : *La patrie est sauvée! la patrie est sauvée!* Hélas!

ce n'était là que l'enthousiasme d'un instant, qu'une espérance qui avait jailli comme un éclair du sein d'une scène dramatique! La patrie sera sauvée sans doute, mais non par la concorde; il en coûtera du sang et des larmes pour parvenir à ce but, que le trop confiant Lamourette croyait atteindre par sa proposition! Mais pendant la durée de l'illusion générale, les motions se succèdent rapidement au milieu de la représentation nationale; on décrète sur-le-champ qu'il sera fait un message au roi pour lui faire part de ce beau mouvement, et que le procès-verbal d'une séance si décisive pour la France sera envoyé à tous les corps administratifs et judiciaires, ainsi qu'aux quatre-vingt-trois départemens.

La députation, qui, d'après l'ordre de l'assemblée, s'était rendue chez le roi, ne tarda pas à revenir. Lamourette annonce que Louis, « après avoir entendu la lecture du procès-verbal, avait répondu qu'il ne pouvait pas recevoir une nouvelle plus chère à son cœur, et qu'il cédait au besoin de venir témoigner à l'assemblée combien cette réunion lui causait de bonheur et de joie. » A peine Lamourette a-t-il fini son rapport que le roi entre, accompagné de ses ministres. L'assemblée l'accueille par des cris d'enthousiasme, et ce n'est qu'à la faveur d'un silence fréquemment interrompu par les cris de *vive le roi!* que Louis prononce ces paroles: « Messieurs, le spectacle le plus attendrissant pour mon cœur est celui de la réunion de toutes les volontés pour le salut de la patrie. J'ai désiré depuis long-temps ce moment fortuné; mon vœu est accompli; je viens vous l'exprimer moi-même. La nation et le roi ne font qu'un, ils marchent vers le même but, et leurs efforts réunis sauveront la France! La constitution est le point de ralliement de tous les Français; le roi leur en donnera l'exemple! » Cette courte et franche allocution excite des applaudissemens unanimes et des cris de *vive le roi*! Le président Stanislas Girardin répond en cédant à la même inspiration;

les applaudissemens recommencent avec une nouvelle force. Le roi semble désirer d'ajouter quelques mots. (*Le silence se rétablit.*)

Le roi reprend : « J'étais fâché d'être obligé d'attendre une députation, car il me tardait bien de venir au milieu de vous ! »

Il faut être français pour se figurer le fol enthousiasme qui éclata de nouveau en ce moment : la salle, l'assemblée, les Tuileries, le château, tout retentit des cris « Vive le roi ! la patrie est sauvée ! Il semblait qu'il n'y avait plus ni Autrichiens ni Prussiens aux frontières ; ni Français dans l'intérieur qui appelassent de tous leurs vœux, les uns l'étranger, les autres la république !

Au reste, les journaux, trop enclins à tout désenchanter, et à substituer la triste réalité aux illusions les plus douces, tournèrent en ridicule cette réunion des partis, qui, le soir, n'existait déjà plus ; on accusa même Lamourette d'être vendu aux intérêts de la cour. L'évêque Fauchet, dit le journal de Prudhomme, se défendit d'avoir embrassé M. Ramond. Les Jacobins, parmi lesquels régnait un sentiment profond des dangers publics et de l'impossibilité de corriger la cour, donnèrent à la scène de la réconciliation le nom de baisers de Lamourette, ou de baisers d'amourettes.

Le 10, Brissot reprit la discussion sur les dangers de la patrie, et combattit l'opinion de Dumas avec une franchise de vérité, avec une force d'argumentation extraordinaire ; mais, en parlant au nom de la raison, un langage souvent digne d'elle, il prouva que pour lui il n'avait rien pardonné ni au parti de la révision, ni au directoire du département de Paris, ni à Lafayette, ni aux ministres, ni au roi, qu'il traita au contraire avec une sévérité toute républicaine. Les applaudissemens prodigués à cet acte d'accusation du pouvoir exécutif et du chef de l'état achevèrent de démontrer que les intentions conciliatrices de Lamou-

rette n'avaient obtenu qu'un moment de triomphe. En effet chacun dans l'assemblée avait repris sa place et son esprit; toutes les causes de défiance subsistaient pour les amis sincères de la liberté; une fatalité attachée à tout ce qui émanait de la cour ou était conforme à ses vœux, vint donner une activité nouvelle aux passions. On pouvait regarder la scène de réconciliation comme une espèce d'amnistie; le gouvernement surtout aurait dû donner l'exemple de cette opinion sage et favorable au maintien de la paix, il ne fut pas assez éclairé pour s'imposer la loi de ne point réveiller le passé.

CHAPITRE XXI.

Changement de ministres. — Nouveaux projets de fuite repoussés par le roi. — Démarches des Girondins auprès de Louis. — Adresse à l'armée. — Suite de la déclaration de la patrie en danger. — Pétion justifié. — Fédération. — Projet d'insurrection préparé par la Gironde. — Le duc de Brunswick. — Son manifeste. — Comité révolutionnaire. — Grangeneuve.

La décision du directoire du département qui suspendait Pétion de ses fonctions de maire de Paris était, comme nous l'avons dit, du 6 juillet, veille de la motion de Lamourette. Cette décision, que l'on croyait ensevelie dans le silence et l'oubli, parut dans le *Moniteur* du 11 avec la confirmation du roi. Manuel, procureur de la commune, était aussi frappé de suspension. A cette nouvelle, les Girondins se plaignirent, non sans quelque raison, que la cour, avec des paroles d'union et de concorde sur les lèvres, n'agissait que par ressentiment. Sur ces entrefaites, les ministres donnèrent leur démission; ils se sentaient impuissans à réprimer le peuple et à gouverner l'état en présence des graves événemens de l'époque et des grands dangers qui nous menaçaient. La Gironde fut heureuse de cette chute qui vengeait Roland et ses amis : Dejoly garda la justice, Champion de Villeneuve fut nommé à l'intérieur, Bigot Sainte-Croix aux affaires étrangères,

et Dubouchage à la marine. Voilà le ministère que l'on opposait à la révolution et à l'étranger! La cour pouvait être accusée avec raison de mettre au timon des affaires des hommes de peu d'expérience, pour gagner du délai et laisser aux armées de la Prusse et de l'Autriche le temps de venir jusqu'à Paris! Si telle n'était pas la pensée de Marie-Antoinette et du roi, comment expliquer autrement l'inexécution du nouveau projet de fuite concerté avec MM. Lally-Tollendal, Malouet, Clermont-Tonnerre, Gouvion, Montmorin et Lefort, officier distingué, descendant du fameux Lefort, ministre de Pierre-le-Grand? Pourquoi, s'ils n'attendaient pas les étrangers, Louis et Marie-Antoinette refusèrent-ils les offres généreuses du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, qui, commandant de la province de Normandie, mettait à la disposition du roi sa fortune, les troupes placées sous ses ordres et les habitans de Rouen, dont l'indignation contre la journée du 20 juin avait éclaté par une adresse énergique? Le duc offrait de conduire les membres de la famille royale au camp de Lafayette ou au château de Gaillon, et de là au port de Dieppe, où un bâtiment, fin voilier, se tiendrait prêt pour les porter à Ostende. Gaillon, n'étant qu'à vingt lieues de Paris, se trouvait dans la limite constitutionnelle que le roi ne devait pas franchir, aux termes de la constitution.

Le comte de Narbonne, fidèle malgré sa disgrâce; madame de Staël, oubliant les torts et l'ingratitude de la cour envers son père, conçurent aussi des projets d'évasion qui ne furent point acceptés.

Au même moment, les Girondins, qui, sans manquer de courage, calculaient cependant tous les dangers d'une attaque étrangère, crurent qu'une transaction avec Louis XVI valait mieux qu'une guerre avec la Prusse et l'Autriche. C'est à cette pensée que se rattache une lettre écrite au roi par Guadet, Vergniaud et Gensonné, et remise par le

peintre Bose à Thierry, valet de chambre de ce prince. Nous reviendrons sur cette négociation et sur ses conséquences.

Dans l'Assemblée, la discussion sur les dangers de la patrie continuait toujours; les orateurs se succédaient sans interruption. Les chefs des deux fractions du parti patriote, Brissot, Vergniaud, Gensonné, qui voulaient effrayer le roi, pour l'amener à composition, si l'on pouvait encore le remettre dans les voies de la liberté, Lamarque, Thuriot, Couthon, Isnard, incapables de se laisser prendre à aucune illusion sur ce sujet, insistaient pour que l'on déclarât sur-le-champ la patrie en danger, regardant cette mesure comme la seule qui fût capable de redonner de la vigueur à la nation menacée de toutes parts et jusque dans ses foyers; au contraire, Dumas, Jaucourt, Ramond, Dorisy, Lamourette, signalaient ce remède comme un moyen dangereux et presque désespéré. L'assemblée renvoya cette grave question à la commission extraordinaire, en lui adjoignant les comités diplomatiques et militaires. Le 11, Hérault de Séchelles, Lacépède, Vergniaud et Vaublanc, firent le rapport des trois comités réunis; le même jour, le président mit aux voix et proclama cette déclaration solennelle : *Citoyens, la patrie est en danger!...* Ce décret fut prononcé au milieu du silence le plus religieux et le plus profond; ensuite l'assemblée applaudit elle-même à sa grande résolution, et adopta deux adresses, l'une *aux Français*, l'autre *à l'armée.*

Nous ne rapporterons que la dernière de ces adresses, qui était l'ouvrage de Vaublanc.

« Braves guerriers! l'Assemblée nationale vient de proclamer le danger de la patrie; c'est proclamer la force de l'empire; c'est annoncer que bientôt la jeunesse française se portera sous les drapeaux de la liberté! Vous l'instruirez à vaincre, vous lui montrerez le chemin de la gloire.

« Au signal du danger de la patrie, vous sentez redoubler votre ardeur! Guerriers, que la discipline en dirige les mouvemens; elle seule garantit la victoire : ayez ce courage calme et froid que doit vous donner le sentiment de vos forces.

« Une véritable armée est un corps immense mis en mouvement par une seule tête; il ne peut rien sans une subordination passive de grade en grade, depuis le soldat jusqu'au général. Guerriers, imitez le dévouement de d'Assas et le courage du brave Pie (1), méritez les honneurs que la patrie réserve à ceux qui combattront pour elle! ils seront dignes d'elle, dignes de vous! N'oubliez pas que c'est votre constitution que vous défendez.... N'en doutez pas, il n'est aucun Français qui balance; il n'en est aucun qui dans ces jours de périls et de gloire s'expose à déshonorer sa vie par une honteuse et lâche inaction! Qu'il serait malheureux celui qui ne pourrait pas dire un jour à ses enfans, à ses concitoyens : « Et moi aussi je combattais quand notre liberté fut attaquée! J'étais à la journée où les armes françaises triomphèrent de nos ennemis; j'ai défendu les remparts de la ville qu'ils attaquèrent en vain, et mon sang a coulé tel jour pour la patrie, la liberté, l'égalité!.... »

La mesure révolutionnaire que les représentans de la nation venaient de consacrer était à la fois nécessaire, grande et sage; elle sauva le pays, et si elle eut des conséquences terribles en nous conduisant au gouvernement de la terreur et au despotisme de l'inexorable nécessité, il faut imputer cette fatalité aux déserteurs du pays natal et à la coalition des étrangers, qui placèrent un grand peuple dans l'alternative de vaincre par tous les moyens ou de laisser déchirer son territoire et périr sa liberté.

Aussitôt après avoir proclamé le danger de la patrie, l'Assemblée nationale s'occupa de replacer le pays dans

(1) Voyez la note 2 à la fin de ce volume.

l'attitude imposante que lui avaient fait perdre la mollesse et l'insouciance calculée du pouvoir exécutif; elle décréta successivement différentes mesures tendant à resserrer les ressorts du gouvernement, à retremper le moral de l'armée, à mettre sur pied cinq cent mille hommes, et à les armer, soit avec des fusils, soit avec ces piques recommandées comme un puissant moyen d'attaque et de défense, par les suffrages des plus grands capitaines anciens et modernes.

Pour connaître le caractère français, il faut se rappeler l'impression que produisit la proclamation solennelle des dangers de la patrie : au lieu d'attrister les cœurs, elle les enflamma d'audace et d'espérance. « Enfin nous ne sommes plus trompés; on dit la vérité au peuple, et on lui témoigne la plus noble confiance en son courage. Nous ne serons plus trahis; l'Assemblée nationale prend en main la cause du peuple, et lui confie le salut du pays. Que la cour, que Louis XVI, que Marie - Antoinette conspirent s'ils le veulent : le peuple, ses magistrats, ses députés, les sociétés populaires sont là pour avoir les regards fixés sur eux, et les empêcher d'exécuter leurs complots. Le gouvernement passe évidemment du roi à la nation; notre sort est désormais entre nos mains, il ne dépend plus d'un homme incapable, perfide et lâche. Mais que chacun de nous veille sur les ennemis du dedans et sur ceux du dehors. Il n'y a plus maintenant qu'une pensée, celle du salut de la patrie. Serrons-nous les uns contre les autres, et formons de nos soldats une phalange immense que l'Europe ne puisse entamer, sans rencontrer derrière elle le peuple français tout entier sous les armes. » Voilà ce que l'on disait partout, et puis on se pressait mutuellement les mains, on s'embrassait, on se promettait, non pas la vaine et trompeuse union tentée par Lamourette; mais un concert de volontés et d'efforts qui venait d'une profonde ré solution du cœur. La proclamation des dangers de la

patrie, faite presque au même moment jusque dans les plus faibles communes, est une des plus belles époques de notre histoire, non seulement à cause de l'enthousiasme des jeunes volontaires qui accouraient pour nous défendre, mais encore parce que les généreux sermens prononcés alors ont été accomplis sous le drapeau de la liberté.

La cour n'était pas digne de prendre part à la belliqueuse allégresse, au dévouement du peuple français; elle gardait le silence du deuil et de l'effroi au milieu du mouvement général, et ne laisait percer que sa joie de la suspension de Pétion ; mais plus elle attachait d'importance à ce triomphe, plus les Girondins s'appliquaient à presser la réintégration du maire de Paris. Le 13, Brissot et Muraire, amis de Pétion et de Manuel, prirent la parole au nom de la commission chargée de l'examen de la légalité de la suspension des magistrats du peuple. Sur leurs conclusions révolutionnaires, l'assemblée cassa l'arrêt du directoire du département. Pétion, accompagné de Manuel, parut à la barre, et se faisant accusateur, d'accusé qu'il était auparavant, confondit dans les mêmes reproches le département, Louis XVI et son conseil. Réintégré dans ses fonctions, le maire se rendit à l'hôtel-de-ville, où il fut accueilli avec transport par les cris mille fois répétés de *vive Pétion!* La façade et l'intérieur des salles de l'hôtel étaient couverts de légendes en l'honneur du magistrat qui était alors un tribun. Les immenses acclamations du peuple firent retentir toute la place quand l'idole du moment parut à une des fenêtres avec sa femme et quelques uns de ses amis. Ce triomphe était une insulte ou une attaque à la royauté ; mais elle avait à se reprocher une bien haute imprudence : il y a dans les révolutions des instans où l'homme qu'elles adoptent est inviolable : malheur à ceux qui osent l'attaquer!

On touchait à la veille du 14 juillet, qui ramenait le

troisième anniversaire de la conquête de la liberté. Le roi et la reine devaient paraître à la cérémonie. Marie-Antoinette, effrayée des dispositions du peuple, ne doutait pas que le dernier jour de son mari ne fût venu; on conseilla à cette malheureuse princesse, dont l'esprit était préoccupé par le souvenir des événemens du 20 juin, de faire porter au roi un plastron qui devait le garantir d'un premier coup de poignard. Louis voulut bien revêtir cette sorte de défense pour le jour de la fédération; mais, en cédant aux prières de sa femme, il dit tout bas à madame Campan : « C'est pour satisfaire la mère de mes enfans que je consens à cette importunité; ils ne m'assassineront pas, leur plan est changé; ils me feront mourir autrement. » Ces paroles révèlent l'intérieur de Louis XVI à cette époque. Depuis quelque temps, il lisait et relisait sans cesse l'histoire tragique de Charles Ier, et plus il considérait l'effroyable catastrophe du roi d'Angleterre, plus son esprit faible et superstitieux se sentait assiégé de terreurs : chaque jour, le péril grandissait à ses yeux comme un fantôme, effroi de l'imagination, et cependant il restait immobile devant cette apparition, comme un être fasciné par la présence du monstre qui doit le dévorer. Ces pressentimens respirent encore tout entiers dans la conversation suivante. Le 21 juin, après les scènes de la veille, plus tumultueuses encore que menaçantes, Bertrand de Molleville le félicitait d'être sain et sauf. Louis répondit à ces expressions d'intérêt d'un air froid et indifférent : « Toutes mes inquiétudes ont été pour la reine et pour ma sœur; car, pour moi!.... — Mais il me semble, reprit Bertrand, que c'est principalement contre votre majesté que cette insurrection était dirigée. — Je le sais bien; j'ai bien vu qu'ils voulaient m'assassiner, et je ne sais pas comment ils ne l'ont pas fait; mais je ne leur échapperai pas un autre jour. Ainsi, je ne suis pas plus avancé : il est assez égal d'être assassiné deux mois plus tôt que plus

tard. — Mon Dieu, sire, votre majesté peut-elle donc croire si fermement qu'elle doit être assassinée? — Oui, j'en suis sûr; je m'y attends depuis long-temps, et j'ai pris mon parti. Est-ce que vous croyez que je crains la mort? — Non certainement; mais je voudrais voir votre majesté moins disposée à l'attendre et plus prête à adopter des mesures vigoureuses, qui sont aujourd'hui les seules dont le roi puisse attendre son salut. — Je le crois bien; mais il y aurait encore beaucoup de chances contre, et je ne suis pas heureux. Je ne serais pas embarrassé, si je n'avais pas ma famille avec moi. On verrait bien que je ne suis pas aussi faible qu'on le croit; mais que deviendraient ma femme et mes enfans, si je ne réussissais pas? — Mais votre majesté pense-t-elle que si elle était assassinée, sa famille serait plus en sûreté? — Oui, je le crois, je l'espère, au moins; et, s'il en arrivait autrement, je n'aurais pas le reproche d'en être la cause. D'ailleurs, que pourrais-je faire? — Je crois que votre majesté pourrait sortir de Paris plus aisément aujourd'hui que jamais, parce que la journée d'hier n'a que trop prouvé que ses jours ne sont pas en sûreté dans la capitale. — Oh! je ne veux pas fuir une seconde fois, je m'en suis trop mal trouvé. — Je crois aussi que votre majesté ne doit pas y penser, au moins dans ce moment-ci; mais il me semble que les circonstances actuelles et l'indignation générale que la journée d'hier paraît avoir excitée, offrent au roi l'occasion la plus favorable qui puisse se présenter pour sortir de Paris publiquement et sans obstacle, non seulement avec le consentement de la grande majorité des citoyens, mais avec leur approbation. Je demande à votre majesté la permission de réfléchir sur cette mesure et de lui faire part de mes idées sur le mode et les moyens d'exécution. — A la bonne heure; mais c'est plus difficile que vous ne croyez. »

Rien n'était arrêté dans l'esprit du roi; il n'avait point de ces résolutions de fer qui saisissent quelquefois des

hommes médiocres jetés au milieu des circonstances les plus critiques. Sa fermeté ne se réveillait que par saccades ; il avait des accès d'énergie que les courtisans appelaient des coups de boutoir ; puis, un instant après, il retombait dans l'inertie et l'incertitude d'un homme sans pensée, sans vouloir, sans action. Alors Marie-Antoinette disait : « Ils feront le procès au roi ; mais quant à moi, je suis étrangère, ils m'assassineront. Que deviendront mes enfans ? » Dès qu'elle montre un cœur d'épouse et de mère, on éprouve une vive sympathie pour cette malheureuse princesse, et l'on oublie les torts de la femme et les fautes bien plus graves de la reine. Heureux le pays, heureuse Marie-Antoinette, si quelque événement inattendu avait pu l'enlever du milieu de nous, et la préserver de la catastrophe à laquelle elle court à si grands pas !

Le roi, qui redoutait des troubles pour la journée du 14 juillet, avait cherché à détourner l'orage en écrivant à l'Assemblée nationale une lettre dans laquelle on lit ces passages : « Nous touchons à cette époque fameuse où les Français vont, dans toutes les parties de l'empire, célébrer la mémoire du pacte d'alliance contracté sur l'autel de la patrie, le 14 juillet 1789. J'ai vu qu'il n'y avait pas de garantie plus sûre que la réunion des deux pouvoirs, renouvelant le même vœu, celui de vivre libres ou de mourir...... Un grand nombre de Français accourent de tous les départemens ; ils pensent doubler leurs forces, si, près de partir pour nos frontières, ils sont admis à la fédération avec leurs frères de la ville de Paris. Je vous exprime le désir d'aller au milieu de vous, recevoir leurs sermens, et prouver aux malveillans qui cherchent à perdre la patrie en nous divisant, que nous n'avons qu'un même esprit, celui de la constitution, et que c'est principalement par la paix intérieure que nous voulons préparer et achever nos victoires. » Cette lettre fut lue et applaudie à plusieurs reprises ; elle disposa les esprits au

rapprochement qui eut lieu dans la séance du 7 juillet, où le roi vint et confirma ce qu'il avait dit. Les éditeurs des Mémoires de Weber ajoutent : « Quoique, entre le 7 et le 14, les impressions faites par ces deux démarches fussent effacées en partie, il n'est pas douteux qu'elles n'aient contribué à la tranquillité du 14, qui aurait pu devenir très orageux..... Sans la lettre de Louis XVI, la fédération eût été terrible, et sans la suspension de Pétion, entièrement calme. »

Il y avait effectivement dans les cœurs des dispositions bien différentes de celles qui avaient éclaté avec un si vif enthousiasme à la fédération de 1790, à cette fête de la concorde et de l'espérance, où la liberté apparut au peuple français tout entier comme une envoyée céleste. La défiance était à son comble, plusieurs journaux dressaient ouvertement l'acte d'accusation de Lafayette, du directoire du département, des ministres et du roi. Brissot, dans la séance du 9, avait tracé un tableau étincelant des dangers publics, des trahisons du pouvoir exécutif; il avait passé toutes les bornes envers Louis XVI, et même agité la question de sa mise en jugement. D'autres dispositions très hostiles s'étaient manifestées dans l'assemblée contre ce prince; on avait entendu des députés lui reprocher d'avoir formé aux Tuileries un tribunal de sang pour faire périr, avec des formes judiciaires, les patriotes du 20 juin. Isnard l'accusait de provoquer la guerre civile; Couthon s'opposait à ce qu'on assignât une place particulière au roi et à sa famille le jour de la fédération, parce qu'il aurait l'air d'être le chef ou le président de la cérémonie. Le 13, Camille Desmoulins dénonce aux Jacobins un grand complot pour lequel Luckner et Lafayette étaient venus à Paris. Le lendemain, un massacre des patriotes et probablement un enlèvement du roi devaient avoir lieu. A l'appui de ces assertions, il citait une lettre confidentielle de la reine qui annonçait son départ comme très prochain;

suivant une autre lettre attribuée à cette princesse, le jour de la fédération, des gens apostés au Champ de Mars crieraient *vive le roi!* d'autres *à bas le roi!* A ce signal, les royalistes tomberaient sur les patriotes; Lafayette profiterait de ce désordre pour se faire nommer généralissime. De son côté, Robespierre assura que Lafayette méditait un grand crime, et que son intention était de l'imputer aux amis de la liberté. On voit par toutes ces dénonciations que les projets réellement formés pour l'évasion du roi, et les offres de Lafayette, qui mettait sa personne, ses amis et l'armée aux ordres de Louis XVI, avaient percé parmi les patriotes les plus prononcés du parti. Ceux qui étaient vraiment à l'avant-garde du peuple sentirent avec raison que le succès de Lafayette leur coûterait la vie et ferait courir de graves dangers à la liberté; en sorte qu'ils obéissaient à une profonde conviction en sonnant ainsi le tocsin contre la cour et le général qui avait résolu de lui prêter un si téméraire appui. Voilà sous quels auspices la fédération allait se renouveler pour la troisième fois. Le 14 juillet 1790, le Champ de Mars était rempli avant le lever du soleil; cette année, il n'offrait à huit heures qu'un désert aride et presque nu comme un rivage dont la mer s'est retirée. Sur des monticules de sable, s'élevaient circulairement quatre-vingt-trois tentes, et devant chacune d'entre elles un peuplier, au sommet duquel flottaient des banderolles aux trois couleurs; une grande tente attendait l'assemblée, le roi, sa famille et les corps administratifs, à l'Ecole militaire. L'autel de la patrie, si majestueux en 1790, n'était plus qu'une colonne tronquée, plantée sur les gradins qu'on avait laissé subsister depuis la première cérémonie. Entre l'Ecole militaire et l'autel, une pyramide funéraire en l'honneur des citoyens qui étaient morts ou qui allaient mourir sur la frontière, attirait les regards. On lisait sur un des côtés du monument : *Tremblez, tyrans! nous les vengerons!*

A l'extrémité du Champ de Mars, du côté de la rivière, apparaissait un arbre immense appelé l'arbre de la féodalité; il sortait du milieu d'un bûcher, et portait sur ses branches des couronnes, des cordons bleus, des tiares, des chapeaux de cardinaux, des clés de saint Pierre, des manteaux d'hermine, des bonnets de docteurs, des titres de noblesse, des sacs de procès; une figure de la loi et une figure de la liberté, placées sur des roulettes qui les rendaient mobiles à volonté, complétaient la décoration mesquine du Champ de Mars pour une fête sans enthousiasme. On en trouvait, au contraire, à la Bastille, où le peuple était accouru pour voir poser, en présence de soixante membres de l'Assemblée législative, la première pierre de la colonne à ériger sur les ruines de cette forteresse.

Le serment devait être prêté à midi. Le roi arriva sur les onze heures, au milieu d'une nombreuse escorte; des trompettes, des tambours et une salve d'artillerie annoncèrent sa présence. Louis XVI paraissait calme, la reine imposante et triste; madame Elisabeth avait un air serein, mêlé de quelque émotion; les deux enfans regardaient ce spectacle sans y rien comprendre. De bruyantes acclamations retentirent dans l'Ecole militaire, autour de la famille royale.

Enfin, la tête du cortége national entra dans le Champ de Mars au bruit du canon, après une multitude d'hommes, de femmes et d'enfans, qui criaient : *Vive Pétion! Pétion ou la mort!* en défilant sous le balcon du roi; arrivèrent alors les fédérés et les hommes du 14 juillet et du 20 juin, se tenant fraternellement sous le bras, et ne formant, pour ainsi dire, qu'une chaîne depuis la Bastille jusqu'au théâtre de la cérémonie. Quelques uns d'entre eux portaient un relief de la Bastille et une presse que l'on arrêtait par intervalle, pour imprimer des chants patriotiques. Tous ces hommes répétaient les deux mots d'ordre qui, en outre, étaient tracés à la craie autour de leurs chapeaux. Des ser-

mens d'amour de la liberté et des accens de colère contre ses ennemis éclataient dans ce groupe, surtout au moment où il passa sous les yeux de Louis et de Marie-Antoinette; ensuite venaient les légions de la garde nationale, les régimens de troupes de ligne, conservant à peine la régularité de leurs rangs au milieu de cette inondation de peuple; enfin, les autorités et l'Assemblée nationale. Le roi descendit alors pour les joindre; il s'avança, non sans peine, à travers une foule immense jusque vers l'autel de la patrie. Il y eut un moment de désordre et d'incertitude, pendant lequel la reine, tenant son fils d'une main, et attachée tout entière sur la marche du roi, conçut une cruelle inquiétude; mais l'événement ne justifia point ces alarmes, et Louis, après avoir prêté son serment, au bruit de cinquante-quatre pièces de canon, rangées du côté de la rivière, revint sain et sauf à l'Ecole militaire, auprès de sa famille et des gardes nationaux, des troupes de ligne, des Suisses et même du peuple, répandus dans la cour de l'Ecole militaire, qui ne cessaient de crier : *Vive le roi! vive la reine!* Aussi, le lendemain, les journaux de l'opposition gourmandèrent-ils avec sévérité les Parisiens, qui avaient paru attendre avec inquiétude et accueillir avec une joie d'esclaves ou d'enfans le serment du roi, comme si le sort de la patrie eût dépendu de ces trois mots : Je le jure! prononcés par un homme.

Les honneurs de la journée furent pour Pétion. Quand il parut, à la tête de la municipalité, les transports de l'enthousiasme éclatèrent avec une espèce de fureur. De toutes les parties du Champ de Mars, on ne cessait de crier : *Vive Pétion! Pétion ou la mort!* Mais en même temps, et à son grand regret, comme les spectateurs purent en juger par l'expression de sa figure, la foule mêlait à ces chants de triomphe pour lui des imprécations contre Marie-Antoinette : *A bas l'Autrichienne! à bas monsieur et madame Véto!* Puis : *A bas le traître Lafayette! à bas*

les aristocrates ! Dans ce moment, la popularité de Pétion était à son apogée; elle ne pouvait plus que décroître.

Le président Aubert Dubayet avait proposé à Louis XVI de descendre du côté de la rivière, et de mettre le feu à l'arbre de la féodalité, auquel pendaient toutes les armoiries, même celles de France ou plutôt de la maison de Bourbon, qui croyait être la France. Louis se dispensa de cette complaisance, en répondant à propos : « Il n'y a plus de féodalité. » Il échappa ainsi à la nécessité de sanctionner, par un acte matériel, les généreuses résolutions de l'Assemblée constituante dans la fameuse nuit du 4 août. La rentrée du roi aux Tuileries fut marquée par de nouvelles acclamations de son cortége. Voilà les derniers témoignages publics d'attachement que recevra le malheureux prince ; il ne verra plus d'autres cérémonies publiques que celle de son jugement et celle de son supplice. Tout se préparait pour une révolution : les Girondins la désiraient; mais ils n'avaient pas l'audace d'action nécessaire à des hommes qui veulent changer la forme d'un état. Cependant la partie active de cette députation, unie à Barbaroux, résolut de tout oser : leur résolution se trahit par quelques mots échappés à ce jeune Marseillais. Quelques jours après le 14 juillet, étant à dîner chez Pétion, il s'avisa de dire que le maire de Paris ne tarderait pas à être prisonnier dans sa maison. Pétion comprit aisément le sens de ces paroles; mais sa femme s'en alarma. Barbaroux lui répondit pour la rassurer : « Si nous enchaînons jamais votre époux, ce sera auprès de vous et avec des rubans tricolores. » L'opinion se déclarait chaque jour pour la déchéance, et si la Gironde, qui penchait vers cette résolution, n'eût pas contrarié le mouvement révolutionnaire, dans la crainte de voir d'Orléans obtenir la couronne, Louis aurait été détrôné par une décision du peuple, comme les rois d'une autre race l'avaient été par les leudes et les prêtres. A cette époque, le duc d'Orléans garda un pro-

fond silence, et resta dans la plus complète inaction. On a dit, mais sans donner la moindre preuve du fait, que les amis du duc d'Orléans, ceux qui voulaient s'abriter sous son pouvoir et opérer par lui le renversement de la branche aînée, déclamaient avec emportement contre un roi faible et parjure. Des patriotes purs, convaincus de l'utilité de donner pour chef à la révolution le prince qui l'avait servie avec zèle, attaquaient aussi Louis, et voulaient l'élévation du duc d'Orléans, comme un moyen d'assurer la liberté; c'est dans ce mouvement des esprits vers un changement, que les Jacobins, toutes les sociétés populaires, une partie des fédérés accourus des départemens, les quarante-huit sections de Paris vinrent tour à tour demander à la barre la suspension du pouvoir exécutif dans la personne du roi, et la mise en accusation du général Lafayette, la punition de plusieurs directoires de département, et le renouvellement des corps judiciaires. Mais la peur de frayer la route du pouvoir au duc d'Orléans réunit les constitutionnels et la Gironde, et le président Vaublanc répondit simplement aux pétitionnaires, qu'il ne fallait pas désespérer du salut public. De toutes ces démonstrations de l'opinion, il résultait évidemment que le peuple ne voulait plus de Louis, et que, d'un instant à l'autre, dès que la Gironde ne craindrait plus d'Orléans, qu'elle avait pris en haine par opposition à ceux des Jacobins qu'elle accusait d'intelligence avec lui, le roi serait rejeté, comme incapable de régner. Mais dans l'espoir de gagner du temps et de retarder le conflit, elle laissait, sans les inquiéter, ses adversaires en butte à tant de passions conjurées. La cour n'avait plus d'espoir que dans les étrangers; elle comptait si bien sur leur prompt secours qu'elle ne forma aucune opposition à un décret du 15 juillet qui ordonnait le départ, sous trois jours, des gardes suisses et des trois régimens de ligne en garnison à Paris. Indifférente aux attaques préparées par ses adversaires, qu'elle espérait gagner de

vitesse, elle avait une foi si grande dans les succès de l'ennemi, qu'elle venait de refuser une dernière proposition de Lafayette, qui voulait encore sauver le roi et sa famille.

Cependant tout Paris s'agitait. Chez Gorsas et chez Carra, les fédérés se réunissaient à la moindre nouvelle fâcheuse du dedans ou du dehors. Les Jacobins formaient un comité central, et déclaraient hautement qu'il fallait en finir. Louvet, aidé de Roland, se prononçait ouvertement dans le journal *la Sentinelle*, feuille mieux écrite et avec moins de cynisme que celles de Camille Desmoulins. D'un autre côté, quelques royalistes soutenaient la querelle dans leurs journaux, tandis que des braves du parti s'attiraient de fréquentes disputes qui se terminaient souvent par du sang répandu. Ces imprudens provocateurs semblaient avoir pris à tâche de ne jamais laisser rendormir le lion populaire qui n'avait pas besoin d'être irrité.

Nous avons dit le mouvement rétrograde qu'avaient fait les corps de Luckner, de Lafayette et de Rochambeau. Le général autrichien, duc de Saxe-Teschen, campé près de Mons, avec environ vingt mille hommes, ayant eu connaissance des opérations de l'armée française, détacha, dans la nuit du 13 au 14, cinq mille hommes, et les envoya s'emparer d'Orchies. A la pointe du jour, cette ville se trouva investie avant que Desmarets, qui y commandait, s'en fût aperçu. Il n'avait avec lui que six cents hommes, et cependant on ne put les chasser de la ville qu'après avoir éprouvé de leur part une résistance qui fait le plus grand honneur à un bataillon de la Somme, commandé par le capitaine Dutay. Dès le lendemain, Orchies fut repris par le général Marassé. En ce moment, le général Alvinzy vint occuper Ouding avec quinze mille hommes, menaçant le camp de Maulde, qu'occupait Dumouriez avec huit mille soldats seulement ; mais Dillon protégea ce corps, en réunissant cinq mille hommes vers le Quesnoy. De son côté, le général Lanoue se plaça sous le canon de

Maubeuge, avec huit mille combattans ; le camp de Maulde fut renforcé par quatre mille hommes. Dumouriez, outre sa position à garder, eut ordre de couvrir, avec des corps volans, Orchies et Marchienne.

Sur ces entrefaites, quinze mille soldats détachés avec Clairfayt, pour se joindre au duc de Brunswick, qui arrivait à Coblentz avec l'armée prussienne, forcèrent les troupes de l'Autriche à se remettre sur la défensive en Belgique, et à se replier sur Mons.

La nation française, quoique avertie par tant de voix qui lui donnaient l'éveil, semblait ne pas comprendre encore la grandeur des périls qu'elle allait courir. Ses armées étaient peu nombreuses, sans discipline et sans confiance ; ses moyens de défense incomplets, ses impôts insuffisans et mal assurés, son crédit presque perdu. Une division extrême régnait dans les esprits ; le parti patriote lui-même renfermait beaucoup d'élémens de discorde ; le pouvoir exécutif attendait l'ennemi ; l'Assemblée nationale n'avait pu encore saisir d'une main forte le timon des affaires ; si la Prusse et l'Autriche eussent agi de concert et avec vigueur, sans perdre un seul moment, elles pouvaient tout espérer peut-être. Leurs armées avaient pour chef suprême Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick, élève du grand Frédéric, qui avait dit de lui : « La nature le destine à devenir un héros. » En effet, jusqu'à sa campagne de France, c'était lui qui, parmi les généraux étrangers, comptait le plus de succès et le moins de revers. Au commencement de la révolution, personne ne lui disputait la réputation de premier capitaine de l'Europe. Malheureusement pour sa gloire, il avait prêté l'oreille aux déclamations des émigrés, qui lui peignaient les Français comme une poignée de rebelles, un ramassis de brigands, que la peur du châtiment aurait bientôt mis à la raison : de là cet insolent manifeste dans lequel, après la plus amère censure de toute la révolution, il ose dire à vingt-cinq

millions d'hommes, « que les alliés puniront comme rebelles tous les Français, sans distinction, qui combattront les armées étrangères; qu'ils seront individuellement responsables, s'ils ne s'opposent pas aux attentats des révolutionnaires contre le roi et sa famille, et que toutes les autorités constituées, tous les citoyens seront punis de mort; et que toutes les villes et villages seront frappés d'exécution militaire et de pillage en cas de résistance et de désordre... La ville de Paris sera tenue de se soumettre sans délai au roi, déclarant en outre que s'il est fait à leurs majestés le moindre outrage, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur liberté, il en sera tiré une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale.... »

On pouvait peut-être surprendre et vaincre la France, mais il ne fallait pas l'insulter. A la lecture du manifeste, un cri de colère et d'indignation fut poussé par le peuple; la France se leva tout entière comme un seul homme. Il est douloureux de penser que pas un émigré ne protesta contre cet outrage au pays natal, que pas un des prétendus défenseurs de Louis XVI ne trouva dans son cœur des paroles éloquentes pour empêcher une déclaration qui allait mettre les jours même du prince en péril. Une autre fatalité étonne ici la pensée: comment le duc de Brunswick, et les rois de l'Europe n'eurent-ils pas dans leur conseil un homme capable de leur représenter, l'histoire à la main, combien il est dangereux de s'exposer à réduire au désespoir une nation généreuse!

Le jour même où Brunswick publiait un manifeste si nuisible à la cause des rois, et si favorable aux intérêts de la liberté, l'Assemblée nationale décréta la permanence des sections de Paris; c'était mettre le peuple sous les armes. Les révolutionnaires, de leur côté, avaient devancé cette résolution hardie, par des moyens qui devaient la rendre décisive. Nous avons déjà parlé du comité central

des fédérés ; assemblé dans la salle des correspondances des Jacobins, ce comité créa parmi les quarante-quatre membres dont il était composé un directoire d'insurrection, borné d'abord à cinq personnes : c'étaient Vaugeois, grand-vicaire de l'évêque de Blois ; Debessé, du département de la Drôme ; Guillaume, professeur à Caen ; Simon, journaliste à Strasbourg, et Galissot de Langres. A ces chefs, furent adjoints, d'abord le journaliste Carra, ensuite Fournier l'Américain, révolutionnaire sans scrupule et sans crainte ; le vigoureux Westermann, destiné à devenir la terreur des Vendéens ; Kœcklin, de Strasbourg ; Santerre ; Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau ; Lazouski, capitaine des canonniers de cette section ; Antoine, de Metz, ex-constituant ; La Grey et Garin, électeurs.

La première réunion de ce comité eut lieu du 19 au 20 juillet, à Charenton, chez un nommé Vilate, révolutionnaire emporté ; c'est là qu'après des délibérations où chacun soutenait son opinion avec chaleur, et quelques uns avec toute la violence des sentimens les plus exaltés, le projet d'insurrection fut arrêté pour le 29 juillet ; mais cette décision devait être sujette encore à beaucoup de difficultés et de retards : rien n'était préparé pour une si hasardeuse entreprise, et cependant quelques hommes tels que Chabot, voulaient tous précipiter l'exécution sans écouter les conseils de la prudence, qu'ils traitaient de pusillanimité. Pétion, qui jouait alors le rôle de médiateur, leur paraissait un homme froid et timide, qui n'avait point la taille d'un révolutionnaire. Il leur fallait un de ces événemens qui entraînent la multitude à des actes après lesquels elle ne peut plus reculer. Un jour, Chabot cherchant de tous côtés un motif d'insurrection, s'écriait avec toute l'ardeur d'un vœu profondément senti : « Ah ! si la cour osait attenter à la vie d'un député ! » Grangeneuve, de la Gironde, homme médiocre par les lumières, mais dévoué à la cause populaire, prêt à tous les sacrifices pour la liberté, saisit au vol ces pa-

roles échappées de la bouche de son collègue, et le prenant à part : « Vous avez bien raison ; il faut qu'un député périsse ; mais la cour n'est pas assez maladroite pour nous fournir une occasion aussi favorable. Il faut y suppléer et me tuer aux environs du château. Gardez-moi le secret, et préparez les moyens ! » Chabot, transporté de joie, serre Grangeneuve dans ses bras, le trouve plus grand et plus admirable que les Décius, et veut partager son sort ! Ils s'embrassent, conviennent de l'heure et du jour, et se quittent fiers et heureux du sacrifice qu'il vont faire. Grangeneuve rentre chez lui, bien résolu à mourir. Il règle ses affaires, et, au jour indiqué, il arrive au rendez-vous, et attend : personne ne paraît. Lui, toujours décidé à se faire immoler pour le salut de tous, se promène long-temps sous les guichets du Louvre, en attendant toujours le coup mortel. Mais Chabot, revenu d'un moment d'exaltation, avait oublié la résolution prise, et n'avait point osé avouer son inconstance à Grangeneuve, qu'il était loin de croire inébranlable dans sa résolution.

CHAPITRE XXII.

Discours de Kersaint et de Guadet. — Conduite de Brissot. — Entrevue de Vergniaud avec le roi, qui refuse l'appui des Girondins. — Projet d'insurrection comprimé par Pétion. — D'Eprémesnil. — Plan de Barbaroux. — Réponse du roi au manifeste prussien. — La ville de Paris demande la déchéance. — La section Mauconseil. — Pétition du Champ de Mars. — Rejet du décret contre Lafayette. — Rœderer et Pétion. — Comité royaliste. — Préludes d'insurrection.

Tandis que le parti patriote délibérait sur les moyens de sortir de l'état de crise où la France se trouvait, et de se débarrasser d'une institution que l'on regardait, grâce aux fautes des conseillers de la couronne, comme nuisible au salut de la patrie et inconciliable avec la liberté publique (je veux parler de la royauté), des résolutions décisives se préparaient dans le sein de l'Assemblée nationale. C'était peu que jusqu'alors des membres de cette assemblée eussent tonné contre Louis XVI : dans la séance du 23 juillet, Kersaint, après une dénonciation formelle, avait conclu à la déchéance. Cette démarche hardie avait retenti dans les départemens. On examina les inculpations de Kersaint ; elles parurent fondées ; et si les complots de Louis avec l'étranger ne furent pas matériellement prouvés aux yeux de tous, nul ne douta de la mauvaise volonté royale. Aussi le peuple, redoublant de colère, ne se lassa pas de provoquer, par de nouvelles et nombreuses pétitions,

des mesures sévères contre le prince. La plupart des adresses voulaient et ordonnaient la déchéance, ou du moins la suspension du pouvoir exécutif. Plusieurs sections de Paris, avec le maire Pétion, devenu l'irréconciliable ennemi de la couronne, parce qu'il n'attendait plus rien de la bonne foi du chef de l'état, feront bientôt entendre le même vœu.

C'est au milieu de cette insurrection morale que Guadet vint, au nom de la commission extraordinaire, tenter un dernier effort pour rappeler au prince les dangers de la patrie et lui indiquer les seuls moyens qui lui restassent pour sauver sa vie, sa famille et la royauté. « Sire, disait Guadet dans son adresse, par quelle fatalité n'avons-nous pour ennemis que des hommes qui prétendent vous servir? Par quelle fatalité sommes-nous obligés de douter si ces ennemis de la France vous servent ou vous trahissent ?.... Vous vous plaignez, sire, de la défiance du peuple...... Mais qu'avez-vous fait pour la détruire? Les familles des rebelles de Coblentz remplissent votre palais; les ennemis connus de l'égalité et de la constitution forment seuls votre cour, et l'on chercherait en vain auprès de vous un homme qui eût servi la cause de la liberté, ou qui ne l'eût pas trahie!.. Tous vos intérêts se réunissent à l'intérêt de la patrie. Toute connivence, toute faiblesse, quand même elle serait suivie de ce succès impossible, que cependant peut-être de lâches conspirateurs osent vous promettre, serait pour vous le plus grand malheur. Jamais les peuples, qui pardonnent tant, n'ont pardonné le crime de les avoir avilis devant un joug étranger!..

« La nation seule saura sans doute défendre et conserver sa liberté; mais elle vous demande, sire, *une dernière fois*, de vous unir pour défendre la constitution et le trône. »

Ces nobles paroles trouvèrent peu d'écho au milieu des représentans, qui déjà avaient fait tant d'efforts pour convertir le monarque. On applaudit au talent de l'orateur; mais la demande en déchéance fut remise en discussion.

Brissot prit la parole, et combattit cette mesure avec un rare talent. Pour la première fois, le côté droit l'applaudit; pour la première fois il fut poursuivi par les huées de la gauche et des tribunes. Il demandait :

1° Qu'une commission extraordinaire fût tenue d'examiner les actes qui pouvaient entraîner la déchéance du trône, si ces actes ont été commis par le roi, et de présenter un rapport incessamment.

2° Qu'il fût fait une adresse au peuple français, pour le prémunir contre les mesures qui pourraient ruiner la cause de la liberté.

On conçoit difficilement la tardive prudence de Brissot; cet orateur avait tout fait pour provoquer la guerre; de son propre aveu, il avait voulu, par une résolution si hardie, amener la chute de la monarchie et la fondation de la république. Poursuivi de cette idée fixe, tourmenté par elle comme par une passion ardente et insatiable jusqu'à l'accomplissement de ses désirs, il avait, le surlendemain même d'une scène de réconciliation, porté les coups les plus violens à Louis XVI; il avait même (on s'en souvient) presque provoqué la mise en jugement du prince, et, maintenant, après avoir incendié la France avec ses fougueuses harangues, après avoir allumé dans les cœurs ces transports de colère qui produisent les insurrections des peuples et la chute ou la mort des rois, il venait combattre, avec les argumens de la peur et les raisons d'une politique méticuleuse, la proposition de la déchéance! Un changement aussi complet d'opinion, en quinze jours (du 9 au 26 juillet), suffisait pour dépopulariser un homme. Toutefois Brissot ne perdit pas encore la confiance de tous les patriotes; mais il devint suspect à beaucoup d'entre eux, et l'ombrageux Robespierre, qui notait dans sa pensée toutes les infidélités ou toutes les erreurs qui pouvaient porter quelque préjudice aux intérêts de la cause populaire, ne manqua pas d'incriminer Brissot, comme cou-

pable d'avoir voulu sauver le roi et la royauté. Nul doute que Brissot ne fût pas un traître; mais nul doute aussi que l'ami des Girondins, engagé avec eux dans une transaction avec Louis XVI, ne fît en ce moment une capitulation de conscience qui ne pouvait que le rendre suspect aux yeux de ceux qui l'opposaient à lui-même. Pour repousser les accusations élevées contre lui et les siens, Brissot se plaignant du rejet de leurs propositions par le roi, s'exprime ainsi : « Des hommes qui, la plupart, avaient une forte prédilection pour le républicanisme, ne faisaient-ils pas preuve du civisme le plus vrai, en renonçant à leur espoir de *démonarchiser* la France? Certes, leur penchant démocratique n'en subsistait pas moins; mais dans des ames pures, un pareil penchant s'allie très bien avec une soumission réelle et franche au vœu de la majorité; et comme le vœu de la nation avait formé et accepté la constitution, les Girondins pouvaient se croire obligés de la soutenir, plutôt que d'en hasarder une autre dont le succès était problématique. La royauté muselée de Louis leur paraissait une heureuse transition pour arriver, sans secousse trop violente, aux institutions qu'ils désiraient donner à leur pays, et pour lesquelles le grand nombre n'était pas encore mûr. Cette royauté, je pensais aussi qu'il fallait l'user doucement; voilà pourquoi, le 26 juillet, je m'attachai à prouver que la déchéance était prématurée. » Les lecteurs trouveront sans doute cette justification bien faible, même aujourd'hui que le silence des passions nous permet de tout peser au poids de la raison. Qu'on juge de l'effet que dut produire sur les hommes du temps la découverte de ces ménagemens, de cette faiblesse, de cette politique indécise et sans caractère. En résumé, la Gironde, malgré toutes les leçons du passé, cédait au chimérique espoir de ramener Louis XVI par un service immense, celui de le sauver sur le bord de l'abîme. Mais Brissot nous fait encore une bien plus triste révélation. La Gironde était

profondément effrayée de l'ascendant et des projets des Jacobins. Plein de ce sentiment exagéré, auquel ne se mêlait pourtant rien de lâche, Vergniaud, dans une entrevue avec le roi, lui fit une peinture telle de ce parti, que les plus effrénés contre-révolutionnaires ne l'auraient pas représenté sous d'aussi horribles couleurs. Vergniaud avait espéré déterminer le roi, avec cette peinture, à se jeter dans les bras des Girondins, qui ne croyaient pouvoir sauver Louis, la France et eux-mêmes, qu'à l'aide de l'autorité royale remise entre leurs mains : le calcul de ce parti d'orateurs qui ne savaient faire d'insurrection qu'à la tribune, était aussi faux que leur position aurait été difficile, même en cas de succès. Louis admira le talent, la facilité, l'ame, l'éloquence et l'énergie de Vergniaud; mais il rejeta l'idée d'associer les Girondins au gouvernement. Ces politiques échappèrent ainsi à la plus dangereuse des épreuves; en effet, cent fois plus passionnés encore que Lafayette contre le parti populaire, et frappés devant lui d'une inconcevable frayeur, ils ne pouvaient que dévier de la route de la révolution, comme le général qu'ils venaient d'accuser avec tant de violence, et se perdre eux-mêmes dans une lutte inégale, après avoir jeté Louis XVI dans des périls au milieu desquels aucun moyen humain n'était capable de le sauver.

L'assemblée ajourna la décision relative à la déchéance; cette mesure dilatoire augmenta encore l'irritation excitée par la proclamation de Brunswick, qui, datée de Coblentz le 25 juillet, fut répandue à profusion dans la capitale. Nous avons déjà dit l'effet qu'avait produit ce manifeste; Paris tout entier rugissait de colère, et redoublant de méfiance contre la cour, la menaçait de quelque dangereuse entreprise. Déjà, le 26, à la suite d'un repas donné aux fédérés par les plus chauds révolutionnaires des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau sur le terrain de la Bastille, on avait dû partir à minuit, sur trois colonnes pré-

cédées du drapeau rouge, avec cette inscription : « *Ceux qui tireront sur les colonnes du peuple seront mis à mort sur-le-champ*. Le projet était de s'emparer du roi et de le constituer prisonnier à Vincennes : on comptait sur la garde nationale de Versailles ; mais à peine quelques officiers de l'état-major étaient prévenus, et les magistrats municipaux vinrent déclarer au maire qu'elle ne se mettrait pas en marche sans son agrément et sans savoir pourquoi. On attendait le faubourg Saint-Marceau ; mais les habitans n'étaient pas encore préparés. Chabot et Merlin de Thionville avaient sonné le tocsin à la tribune des Jacobins, et donné l'éveil à la cour ; d'ailleurs le secret de l'insurrection était si mal gardé que le château se trouvait en état de défense, et, avec des mesures aussi incohérentes que celles des insurgés, il pouvait, en cas d'attaque, compter sur la certitude d'un triomphe. Instruit de toutes ces circonstances, Pétion courut au comité insurrectionnel, où il eut une altercation très vive avec le bouillant Chabot, qui ne voulait consentir à aucun retard. Les deux faubourgs, que Pétion visita plusieurs fois tour à tour, étaient en feu. Le tocsin avait résonné toute la nuit ; on avait répandu dans le peuple le bruit d'un amas d'armes au château, qu'il fallait aller chercher, comme en 1789, on avait enlevé les trente mille fusils cachés aux Invalides : le peuple s'amassait, il est vrai, mais sans ordre et sans aucune organisation. De tout cela il ne pouvait sortir qu'un mouvement tumultueux, d'autant plus facile à dissiper par la cour que les Marseillais n'étaient pas encore arrivés. Pétion, effrayé des conséquences d'un échec inévitable pour le peuple dans la situation des choses, parvint à arrêter cette fausse insurrection ; il employa toute la nuit à empêcher le mouvement. C'était un grand service qui n'en sera pas moins transformé en crime devant le tribunal révolutionnaire par le fougueux Chabot.

Aux environs du banquet des fédérés, le ministre Cham-

pion, envoyé par la cour, afin de recueillir des renseignemens certains sur ce qui se préparait, avait été surpris et maltraité, au point de courir des risques sérieux. D'Eprémesnil avait déjà failli éprouver un sort funeste sur la terrasse des Feuillans, que le roi avait fait fermer depuis le 20 juin, et qu'un décret venait de rouvrir au public. En exécution de ce décret, la terrasse se trouvait bordée d'une haie de grenadiers; des rixes s'élevèrent entre eux et le peuple, qui voulait envahir le jardin. Surpris au milieu de cette émotion, et peut-être remarqué pour quelques imprudentes paroles, cet homme célèbre par son opposition à la cour, et ensuite par son déchaînement contre le parti populaire, fut reconnu, saisi et maltraité par la foule; à peine si la protection de quelques gardes nationaux put le faire parvenir jusqu'au contrôle général, où Pétion vint le voir et le consoler. Témoin de toute cette scène qui aurait pu finir d'une manière si tragique, le roi n'en avait pas été fort ému, si l'on en juge par ces paroles : « Eh bien! monsieur Rœderer, comment cela a-t-il fini? — Sire, M. d'Eprémesnil est en sûreté; il n'a reçu aucune blessure dangereuse.... — Je ne m'inquiète pas de d'Eprémesnil, c'est un fou; mais quand on m'a dit qu'il s'était jeté au trésor, et que le peuple l'y suivait, cela m'a donné de l'inquiétude. »

Le lendemain de la querelle entre les gardes nationaux et les autres citoyens, un ruban tricolore, tendu le long de la terrasse et des différens escaliers par lesquels on descend de cette terrasse au jardin, fut la seule barrière qu'on opposa au public. Retenu par cet obstacle et par un écriteau qui portait ces mots : *Défense de passer sur le territoire étranger*, la foule se garda bien de mettre le pied sur ce qu'on appelait *la terre de Coblentz*, quoique le roi eût fait retirer les gardes et ouvrir toutes les portes. Paris voulut voir ce spectacle; on ne peut se faire une idée de l'effet qu'il produisit : les écrivains périodiques tirèrent un

parti extraordinaire de ce respect du peuple pour la consigne nationale; ils célébrèrent cette circonstance avec d'autant plus d'enthousiasme qu'ils y voyaient un triomphe pour la liberté et un arrêt de réprobation contre Louis XVI.

L'insurrection, différée avec tant de peine par les ardens révolutionnaires, couvait au fond des cœurs : aussi ce fut avec des transports de joie que l'on accueillit les Marseillais, lors de leur entrée dans la capitale, le 30 juillet. Sur l'assurance que, le lendemain, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau se porteraient en armes au-devant des nouveaux fédérés, Barbaroux proposait qu'on profitât de la présence du peuple pour marcher sur le château, l'envelopper, camper autour des Tuileries, et forcer la royauté à réparer toutes les injustices. « L'expédition, dit-il dans ses Mémoires, ne pouvait être sanglante : les Suisses n'auraient pas été en force aux Tuileries, et l'on ne voulait point les attaquer dans leurs casernes; on n'eût pas pénétré dans les appartemens du château, mais on les eût bloqués. Quant au parti définitif que l'on aurait pris, on était assez d'accord de faire à l'Assemblée législative l'invitation de prendre garde *à ce que la nation française ne reçût aucun dommage*, et de lui déclarer que le peuple de Paris ne déposerait les armes que lorsque la liberté serait assurée par de grandes mesures, et que les départemens les auraient approuvées. Nous voulions une insurrection majestueuse comme la liberté, sainte comme les droits qu'elle devait assurer, et digne de servir d'exemple à tous les peuples, qui n'ont besoin, pour briser leurs fers, que de se montrer à leurs tyrans. Si ce plan eût été suivi, le sang des Français et des Suisses, victimes ignorantes des perfidies de la cour, n'eût pas coulé au 10 août; la république eût été fondée sans convulsions, sans massacres. » Il y a une grande candeur, mais bien peu de bon sens et d'expérience dans ces illusions. Comment croire que ce peuple en armes resterait sous des tentes pour garder un

palais, et forcer la volonté d'un homme contre lequel il était violemment irrité? Ramené une seconde fois sous les murs du château, le peuple se serait précipité avec les Marseillais, et aurait exécuté les menaces qu'il avait faites en se retirant après l'inutile démonstration du 20 juin. Quoi qu'il en soit, cette insurrection, qui devait être innocente, suivant les idées de Barbaroux, échoua par la faute de Santerre et l'absence des quarante mille hommes qu'il avait promis. Les Marseillais, entourés seulement de quelques Jacobins, arrivèrent à l'hôtel-de-ville.

On proposa un dîner fraternel aux Champs-Elysées : les Provençaux l'acceptèrent. Le couvert fut mis à côté d'un jardin où, par hasard, les grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, tous dévoués à la cour, faisaient un repas de corps. Ce rapprochement devait amener un conflit; il eut lieu sans qu'on puisse assigner au juste la cause de la querelle. Barbaroux, homme passionné mais plein de bonne foi, pense que ce rapprochement tenait à une combinaison perfide, et que les grenadiers donnèrent lieu à la rixe, en insultant quelques personnes peut-être qui désapprouvaient leurs chansons inciviques; à l'insulte ils joignirent la menace, et mirent l'épée à la main. Alors un cri se fit entendre : *A nous, les Marseillais!* et ceux-ci volèrent au secours des offensés. Suivant M. Rœderer, qui dut informer sur tous les événemens qui se passaient chaque jour, les Marseillais assaillirent d'une grêle de pierres les gardes nationaux, fort paisibles en ce moment : une rixe s'engagea, dans laquelle un garde national reçut un coup de sabre et tomba mort; les autres, blessés, poursuivis, menacés, se réfugièrent aux Tuileries, où les dames de la cour, le roi, la reine, leur prodiguèrent des secours et des consolations. Les deux partis s'adressèrent ensuite à l'assemblée, en s'accusant mutuellement : elle passa à l'ordre du jour; mais une querelle sérieuse faillit s'élever entre les grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas, qui

avaient pris les armes, et les Marseillais, qui se préparaient à une vigoureuse défense. « Il fallut, dit Barbaroux, toute la prudence de Pétion pour calmer cette fermentation et déjouer cette intrigue. »

Comme on le voit, la crise décisive approchait; les ministres Beaulieu et Chambonas, effrayés de leur responsabilité, convaincus de leur impuissance à défendre le trône, donnèrent leur démission. Ils eurent pour successeurs Le Roux et Sainte-Croix. Deux jours après leur nomination, en date du 1er août, Louis XVI, dans l'intention de calmer l'effervescence populaire, envoya à l'Assemblée nationale un message accompagné d'une nouvelle déclaration de ses sentimens, nécessitée, disait-il, par la déclaration de S. A. S. le duc de Brunswick-Lunebourg. Les paroles de Louis étaient toujours les mêmes, toujours empreintes d'un caractère de douceur et de mansuétude paternelle, qui malheureusement encore avait perdu toute influence, parce que le prince avait souvent violé ses promesses et ses sermens : les constitutionnels demandèrent l'impression et l'envoi du message dans les départemens, pour prouver l'union entre l'assemblée et le roi, entre les pouvoirs et le peuple. Ce fut par un tout autre motif que quelques Girondins et une partie des Jacobins appuyèrent cette demande : « S'il a manqué à ses devoirs, dit Aubert Dubayet, s'il manque à sa conscience, à la nation entière, vous en avez une preuve d'autant plus évidente, que c'est lui-même qui vous la fournit aujourd'hui. » Isnard, toujours emporté et toujours éloquent, mit en parallèle les actions et les paroles du roi. « Louis, disait-il, n'a rien fait pour arrêter le système de contre-révolution qui couvre la France et se ramifie dans les cours étrangères : rien, et je le prouve. » L'orateur est interrompu par les murmures du côté droit : il interpelle les interrupteurs en ces mots : « Dites-nous donc par quel aimant vous êtes sans cesse attirés vers la cour? » Champion lui répond : « Et vous, dites-nous donc

à quel prix vous êtes vendus aux Anglais? » Isnard, furieux, s'écrie : « Monsieur le président, je dénonce à l'assemblée, à la nation entière M. Champion l'exécrable, qui me dit que je suis vendu aux Anglais. Malheureux, ouvre mon cœur *(il écarte les vêtemens qui couvrent sa poitrine)*, et tu verras s'il est français!... » A la suite de cette explication d'une colère toute méridionale, Isnard reprit son discours, et après avoir rappelé toutes les fautes de Louis XVI, il déclara qu'il avait si peu de confiance dans les paroles du roi qu'il votait pour l'ordre du jour. L'assemblée déclara qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur l'impression; elle renvoya purement et simplement le message à sa commission extraordinaire.

Dans cette discussion, quelques membres, et ceux-là, sans doute, voyaient clairement le but de la démarche du roi, dirent hautement que Louis n'avait agi ainsi que par crainte de ce qui se préparait. » On sait, dit Thuriot, que toutes les sections de la capitale ont voté la déchéance, et qu'elles doivent venir aujourd'hui à la barre de l'assemblée, le maire à leur tête; c'est pour cela qu'on vous a fait un message dans l'espoir de vous surprendre un décret qui annonce à la France que le roi mérite encore toute sa confiance. » L'observation de Thuriot ne manquait pas de justesse; la tactique de Louis était d'entraver la marche des choses, d'attendre les événemens sans les prévenir, et de promettre afin de gagner du temps. Que l'on ne croie pas pourtant que Louis eût consenti aux atrocités annoncées par Brunswick; Louis désirait appeler le secours des étrangers; mais suivant toute apparence, il eût été aussi embarrassé avec les Prussiens victorieux qu'il l'était avec les Français qu'il appelait son peuple.

Au moment où se terminait la discussion dont nous venons de rendre compte, Pétion, à la tête des populations de sections de Paris, vint se présenter à la barre de l'assemblée. Voici un extrait de son discours :

« La Commune de Paris nous envoie vers vous. Nous venons apporter dans le sanctuaire des lois le vœu d'une ville immense. C'est avec douleur qu'elle vous dénonce, par notre organe, le chef du pouvoir exécutif. » Après avoir peint les efforts de la Constituante, les insultes dont elle fut accueillie à son origine, les faiblesses du roi, ses fautes, sa fuite à Varennes, l'indulgence qui l'avait accueilli à son retour, Petion reprit : « Nous avons vu tous les bienfaits de la nation tournés contre elle ! Le pouvoir délégué à Louis XVI, pour maintenir la liberté, s'est armé pour la renverser ! Des ministres sont éloignés par la force irrésistible du mépris public ; ce sont eux que Louis XVI regrette. Leurs successeurs (le ministère Roland) avertissent la nation et le roi du danger qui environne la patrie ; ils sont chassés par Louis XVI ; une garde conspiratrice est dissoute en apparence, mais elle subsiste encore, soudoyée par Louis XVI ; elle sème le trouble et mûrit la guerre civile ; des prêtres perturbateurs envoient de nouveaux soldats sous les drapeaux de la servitude ; des directoires de départemens coalisés osent se constituer arbitres entre l'Assemblée nationale et le roi ; ils forment une espèce de chambre haute éparse, et le roi n'a point désavoué avec indignation deux cents administrateurs stupides ou coupables... Des Français parricides, conduits par les frères, les parens, les alliés du roi, se préparent à déchirer le sein de leur patrie, et c'est pour venger Louis XVI..... Des patriciens commandent les armées de l'égalité ; nos généraux quittent leur poste en face de l'ennemi, laissant délibérer la force armée, et calomnient un peupe libre, que le devoir est de défendre.

« Le chef du pouvoir exécutif est le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire.... Son nom lutte avec celui de la nation ; son nom est un signal de discorde entre le peuple et ses magistrats, entre les soldats et les généraux ; loin de s'être opposé par aucun acte formel aux ennemis

du dehors et de l'intérieur, sa conduite est un acte formel et perpétuel de désobéissance à la constitution. Par un reste d'indulgence, nous aurions désiré pouvoir vous demander la suspension de Louis XVI, tant qu'existera le danger de la patrie, mais la constitution s'y oppose. Louis XVI invoque sans cesse la constitution; nous l'invoquons à notre tour, et nous démandons sa déchéance. »

Cette pétition, écoutée en silence par les députés, applaudie avec fureur par les tribunes, fut renvoyée à la commission extraordinaire. La résolution dont le peuple de Paris venait de prendre l'initiative changeait tout à fait l'état de la question, et les esprits éclairés prévirent dès ce jour une Convention, un jugement et un arrêt de mort. Voilà dans quelle circonstance l'inexorable nécessité imposa au gouvernement le devoir d'annoncer à l'assemblée « que la France ne pouvait plus compter sur la neutralité, jusqu'alors apparente, de l'électeur de Cologne, du margrave de Bade, du duc de Wurtemberg, dont la réunion aux grandes puissances coalisées était décidée. Ainsi, lorsqu'il aurait fallu des garanties de paix, des nouvelles favorables et propres à calmer l'exaspération générale, Louis se trouvait forcé d'avouer à la France que le nombre des ennemis qui s'armait pour lui contre la nation allait sans cesse en augmentant! Que l'on considère la terrible influence des émigrés et des armées étrangères sur les destinées du petit-fils de Louis XIV, et que l'on dise si ce n'est pas de ce côté qu'est parti le coup fatal qui l'a immolé!

Les royalistes revenus en France avec les Bourbons, ont amèrement reproché à la Gironde d'avoir enchaîné le malheureux monarque, de l'avoir garrotté pour l'échafaud. Jadis les royalistes élevèrent en Angleterre la même accusation contre les presbytériens, lors du retour de Charles II. Ils leur disaient : « C'est vous qui avez joué les quatre premiers actes du drame qui s'est terminé par la mort de Charles I[er]. » En France, les Girondins, du moins ceux qui

en petit nombre avaient échappé au temps et à la Montagne, pouvaient, en changeant quelques mots, répondre aux émigrés ce que les presbytériens anglais, et entre autres Vane, disaient à leurs accusateurs : « Si nous avons voulu enchaîner la puissance exécutive, c'est que vous la rejetiez sans cesse dans les voies de l'absolutisme; si nous avons sans cesse restreint le pouvoir du roi, c'est que vous lui disiez sans cesse que sa volonté devait être la loi suprême. Nous faisions retentir à ses oreilles des vérités fortes et salutaires; vous le gâtiez par des mensonges; vous le poussiez sans cesse à sa perte, et tous nos efforts conspiraient à l'empêcher de tomber dans l'abîme. Louis s'est montré sourd à nos avis; il s'est obstiné à conjurer avec vous et les étrangers. Dès ce moment nous avons dû nous rappeler que nous étions des sentinelles placées à l'avant-garde par le peuple, et nous écrier comme d'Assas : « Français, voilà l'ennemi! »

La démarche de Pétion, d'accord avec l'un des précédens de la Gironde, était une de ces démarches contagieuses et décisives qui tranchent une grande question. Le lendemain 4, la section Mauconseil déclare de la manière la plus solennelle « qu'elle ne reconnaît plus Louis XVI pour roi des Français; qu'elle abjure le serment qu'elle lui a prêté, comme surpris à la foi publique; qu'elle se portera tout entière au Corps législatif et lui demandera s'il veut enfin sauver la patrie, se réservant de prendre sur sa réponse une détermination ultérieure; qu'elle s'ensevelira plutôt sous les ruines de la liberté que de souscrire au despotisme des rois. Elle invitait « toutes les sections de Paris et toutes les communes du département à se réunir à elle le 5 à onze heures du matin, pour se porter au Corps législatif. » Le rendez-vous général était indiqué au boulevard de la Madeleine. Cet arrêté fut communiqué à l'assemblée par un secrétaire, il en lut ensuite un autre de la section du Jardin des Plantes, qui avait refusé de délibérer sur la résolution des sectionnaires de la rue Mauconseil. Mais la section des

Gravilliers, plus violente et encore plus emportée que toutes les autres qui s'étaient réunies à la demande de déchéance, après avoir déclaré dans une adresse à la représentation nationale, que trente mille hommes qui la composent venaient de voter en connaissance de cause, et à trois reprises différentes, toujours à l'unanimité, la déchéance de Louis, voulait qu'on déclarât qu'il y avait lieu à dresser sur-le-champ un acte d'accusation contre lui. « Nous vous laissons, disaient ces révolutionnaires, l'honneur de sauver la patrie; mais si vous refusez de le faire, il faudra bien que nous prenions le parti de la sauver nous-mêmes. » Les Jacobins et les tribunes applaudirent à grands cris; la Gironde, effrayée, voulut arrêter ces menaces de la part des sections, et Vergniaud, rapporteur de la commission, proposa le décret suivant : « L'Assemblée nationale, considérant que la souveraineté appartient au peuple tout entier, et non à une section du peuple, etc., annulle comme inconstitutionnelle la délibération de la section Mauconseil; invite les citoyens à renfermer leur zèle dans les limites de la loi. »

L'assemblée adopta ce décret; mais la première pierre avait été lancée contre l'idole royale, et le peuple ne voulait plus s'arrêter avant de l'avoir jetée à terre. Au reste, les conseils modérés n'étaient plus de saison en présence de l'invasion formidable des étrangers. Une armée de cent cinquante mille Autrichiens s'avançait lentement contre la France sur toute la ligne de ses frontières, comprises depuis Dunkerque jusqu'à la Suisse. A cette masse imposante, il fallait encore joindre vingt mille émigrés français, dont six mille de cavalerie. Le roi de Prusse s'était rendu à Bingen, où se trouvait son armée, qu'il passa en revue le 3 août, ainsi que le corps des émigrés français commandés par le comte d'Artois.

Après différentes marches et contre-marches, le duc de Brunswick s'était tout à coup rapproché de l'Alsace,

qu'il menacait. Ces nouvelles répandues dans le peuple et commentées aux Jacobins par l'éloquence des patriotes les plus ardens, exaspéraient les esprits et les portaient bien au-delà des demandes des sections de Paris et de plusieurs grandes villes du royaume, unanimes pour demander la déchéance du roi. Ces mots : *Louis XVI a cessé d'être le roi des Français : nous ne reconnaissons plus Louis XVI pour roi*, retentissaient dans tous les groupes. Le peuple, inquiet, tourmenté, furieux, n'attendait plus son salut que de quelques mesures énergiques, que de quelques résolutions grandes comme le péril. Tout faisait prévoir un orage prochain qui emporterait la royauté. Dans ce péril, Louis XVI essaya une dernière fois de toucher et de ramener ce même peuple dont on lui avait fait perdre l'estime et l'amour. Au moment où il délibérait encore sur les propositions d'imprudens et d'inhabiles conseillers qui préparaient la guerre civile, soit en lui ménageant des moyens de résistance contre les attaques populaires, soit en le pressant une dernière fois de choisir pour retraite une ville où il espérât reconquérir son pouvoir absolu, au milieu d'une armée soulevée par ses coupables chefs, il fit paraître une proclamation destinée à le purger de tous les reproches accumulés sur sa tête par l'éloquence de Vergniaud. Il faut être réduit à de cruelles extrémités pour oser se disculper à l'aide de mensonges aussi patens que ceux de Louis XVI dans cette circonstance. Sa proclamation ne contenait pas un mot de vérité, aussi n'obtint-elle aucun crédit; elle ne fit au contraire qu'ajouter au mépris que beaucoup de citoyens avaient conçu pour le caractère du prince, et à leur inimitié pour sa personne.

Le 6 août, des fédérés des diverses départemens, et des citoyens de Paris rassemblés au Champ de Mars, envoyèrent quatre-vingts députés lire à la barre de la législature une pétition bien autrement subersive que les précédentes; elle était à celle des Marseillais ce qu'un tremblement de

terre est au canon d'alarme ou au tocsin. « *La patrie est en danger*, disaient-ils. Ces paroles terribles signifiaient : « Nous sommes trahis ! Plus de composition avec un roi *faussaire*, notre irréconciliable ennemi. Mais ce n'est pas tout ; il siége parmi vous des favoris de la cour ; périsse leur inviolabilité !.... Nous arguons de nullité tous les décrets rendus par le corps constituant depuis le 21 juin 1791.

« Nous demandons

« Que l'on jette un voile sur la déclaration des droits de l'homme ;

« Qu'il soit fait un relevé des griefs dont on s'est rendu coupable au nom du roi...

« Que les assemblées primaires soient soudain convoquées pour confirmer la déchéance, et de suite nommer les membres d'une *convention nationale*.

« Que tous les états-majors des armées soient licenciés ; que Lafayette soit décrété d'accusation et jugé immédiatement par la cour d'Orléans ; que sa lettre dictatoriale, que sa comparution à la barre, soient des preuves matérielles suffisantes ; que le jugement et l'exécution suivent de près l'arrestation.

« Nous demandons :

« Une levée d'un Français sur dix, la réintégration par l'assemblée des ministres patriotes ; le renouvellement de tous les directoires de département ; le rappel de tous les ambassadeurs ; des lois sévères contre l'usure et le monopole, la destitution de tous les commandans des places fortes et villes frontières ! »

Sur cette notification de puissance à puissance, le président répond : « Les représentans du peuple n'ont d'autres pouvoirs que ceux que leur donne la constitution. » A ces mots, des murmures éclatent dans l'assemblée ; un membre accuse le président de ne s'être pas conformé au décret qui défend de faire d'autres réponses aux pétitionnaires, si ce

n'est que l'assemblée prendra leur demande en considération. Le président fait droit à cette réclamation fondée sur la loi. Un très grand nombre de membres s'écrient : « Pourquoi n'admettez-vous pas les pétitionnaires à la séance? » Une voix répond : « Parce qu'ils sont parjures à leur serment. » Mais l'assemblée ne pense pas ainsi ; elle décrète l'admission des pétitionnaires ; ils sont introduits au milieu des acclamations des tribunes. Elles avaient déjà beaucoup d'influence, elles allaient en obtenir davantage, grâce à une étrange décision.

Pendant la séance du 7, un commissaire de la salle rapporte à l'assemblée que plusieurs citoyens qui suivent exactement les séances sont venus se plaindre de ce qu'on avait retranché quelques places dans les tribunes ; ils ont proposé de nommer entre eux quatre commissaires pour y maintenir la police ; le député ajoute : Ils ont demandé que les commissaires fussent autorisés à requérir les sentinelles pour faire sortir les perturbateurs. « Je convertis cette demande en motion ; » l'assemblée autorise les quatre commissaires choisis *par le peuple* à indiquer les perturbateurs. On ne conçoit pas un pareil oubli des plus simples règles de la prudence. Abandonner la police des tribunes au peuple, c'était presque abdiquer la police de la salle, et même la liberté des délibérations de l'Assemblée nationale. Elle ne tardera pas à sentir les conséquences d'une telle concession.

On se rappelle le renvoi de la pétition de Lafayette à la commission extraordinaire des douze. Dans le cours du mois de juillet, on avait vu s'élever, à ce sujet, des discussions qui semblaient encore avoir aggravé la position du général, car on ne doutait pas alors, et l'on peut encore moins douter aujourd'hui, qu'il n'eût proposé au maréchal Lukner, sinon de marcher sur Paris pour en arracher le roi, au moins d'envoyer son armée contre l'Assemblée législative et contre la capitale. Le 8 août suivant, Jean

Debry, au nom de la commission, vint, après un discours véhément et sévère, proposer le décret d'accusation contre Lafayette. Vaublanc le défendit avec éloquence, et trouva dans Brissot un adversaire d'autant plus dangereux qu'il parlait de conviction, et qu'en effet le général ne pouvait être en ce moment, aux yeux des défenseurs de la cause nationale, qu'un conspirateur et un apostat, qui touchait au rôle d'un révolté. Enfin on met aux voix le décret d'accusation; la première épreuve est douteuse; on procède à l'appel nominal, et l'Assemblée nationale, à le majorité de quatre cent six voix, contre deux cent vingt-quatre, décrète qu'il n'y a pas lieu à accusation. Ce décret, couvert d'applaudissemens dans le sein de l'assemblée, excita au plus haut degré les murmures du peuple, et prouva combien cette assemblée était encore loin des résolutions hardies qu'elle devait sanctionner deux jours après. Rien n'atteste que la cour et Louis XVI aient tenté la moindre démarche tendant à protéger l'accusé ou à obtenir des suffragesen faveur d'un homme qui venait de jouer sa tête pour sauver le roi et la royauté. Cette ingratitude et cette lâcheté ne sont pas seulement un crime, elles sont encore la plus grave des fautes. Dans tous les temps, et surtout en révolution, il faut soutenir ses amis, sous peine de ne trouver aucun appui dans les jours de péril. Un mauvais génie ne donnait du courage à Louis XVI que par instans, et presque toujours pour refuser ce qu'il aurait fallu accorder, ou pour défendre ceux qui avaient démérité complétement du pays.

Le même jour, sur les places et dans les rues, le peuple se réunissait plein d'émotion; des orateurs, détachés des clubs et enflammés par la passion, échauffaient sa colère en accusant de faiblesse et de lâcheté les représentans de la nation. Le lendemain 9, l'assemblée apprend avec douleur, par une vingtaine de lettres, que plusieurs de ses membres, qui arrivent successivement dans son sein, ont été maltraités, battus, menacés de mort pour avoir prononcé en leur ame

et conscience un verdict d'acquittement. Plusieurs d'entre eux ont été apréhendés au corps et ont couru le risque d'être pendus. Dumolard, Vaublanc, Quatremère de Quincy avaient été surtout en butte à la fureur aveugle de la foule! Un autre député rapporte qu'il a entendu les Jacobins assemblés vouer à l'exécration les membres de la majorité. «Point de discussion possible, s'écrie Girardin, qui la veille avait failli être assassiné dans la salle même des séances, point de discussion possible sans liberté d'opinion. Je déclare à mes commettans que je ne puis délibérer si le Corps législatif ne m'assure liberté et sûreté! » Un membre demande ironiquement au véhément orateur comment on l'a frappé. « Comment? comme frappent les lâches, par derrière, » répond Girardin.

Tous les membres de la droite et une partie de la gauche s'écrient : « Oui ! oui ! nous ne délibérerons pas! nous ne pouvons rester ici! Sortons de Paris.» Un député de cette ville leur répond : « Vous ne trouverez nulle part plus de moyen d'assurer la liberté de vos séances qu'à Paris. L'assemblée mande à la barre le procureur-général-syndic; dans le moment elle reçoit une lettre du ministre de la justice Dejoly, qui déclare que le mal est à son comble; que la foule est excitée par une multitude d'écrits qu'il ne peut réprimer faute d'une loi qu'il a demandée par huit lettres demeurées sans réponse. Il rend compte d'excès commis dans la soirée de la veille, non seulement sur des députés, mais sur plusieurs autres personnes, notamment sur le commandant de la garde nationale, descendant de son poste, qui a été attaqué et sabré. Isnard veut qu'on appelle le maire pour connaître par lui le véritable état de la capitale; ensuite, après avoir blâmé les violences exercées contre les députés, et averti le peuple des dangers de l'anarchie, il ajoute : «J'ai dit à la commission : Je vous entends depuis huit jours vous occuper des moyens de sauver le roi des insurrections populaires; vous faites hérisser les Tuileries de canons et

baïonnettes; abandonnons tous ces moyens violens et inutiles. Il en est un plus simple de tout calmer: c'est de sauver le peuple des manœuvres du roi.... Les peuples sont en général tranquilles et bons; s'ils s'irritent contre l'autorité et contre les lois, c'est qu'ils ont eu à souffrir de quelque grande injustice... Dans cette occasion, par exemple, le peuple est aigri, agité, irrité, et vous blanchissez ceux qui ont été la cause première de ses malheurs.... Ah! si le ciel, qui connaît le secret des consciences, se chargeait de punir les coupables, c'est sur Lafayette, c'est sur le département de Paris, c'est sur la cour que tomberaient ses premières vengeances. » A ces mots, plusieurs membres de la droite interpellent Isnard, qu'ils accusent de prêcher la révolte contre un décret. « Je suis si loin, reprend l'impétueux orateur, de vouloir enfreindre la loi, que si un décret me condamnait à mort, et que personne ne voulût me conduire au supplice, j'irais moi-même. » Guadet veut que l'on interroge le maire sur ce qui regarde la capitale, et qu'on demande aussi au roi s'il a les moyens de sauver la France. Chendien, plus violent et plus hardi, après avoir provoqué contre lui les cris : *A l'Abbaye! à l'Abbaye!* par des attaques directes à l'Assemblée nationale, qui a tremblé devant un homme, parce qu'il disposait d'une armée, ose avancer que cette même assemblée est incapable de sauver la patrie, et demande qu'elle le déclare.

Au milieu du tumulte excité par cette harangue de tribun qui donne une idée de l'audace des hommes du temps, Rœderer paraît à la barre, et ne démontre que trop bien l'insuffisance de toutes les mesures prises par le directoire afin de détourner l'orage qui s'annonçait pour le lendemain. Le procureur-général offrait sa tête au péril, et pour garantie de sa soumission aux décrets de l'assemblée; mais c'était presque tout ce qu'il pouvait offrir. Pétion survient, et tout en déclarant que la municipalité n'a rien négligé

pour calmer les esprits et prévenir les désordres, particulièrement en faisant concourir les citoyens des différentes sections à la garde du roi, il laisse entrevoir clairement qu'il ne convoquera pas la milice nationale, parce qu'elle est divisée d'opinion, et que la requérir serait armer les citoyens les uns contre les autres. Pétion ajoutait : « Nous avons déjà, dans les momens orageux, employé avec le plus grand succès les moyens de la raison et de la confiance. » Pétion disait vrai. Le lendemain de la journée du 20 juin, il avait apaisé un mouvement sérieux avec les seules armes de la persuasion. Le 26 juillet, il avait obtenu le même genre de succès dans les deux faubourgs. Les révolutionnaires l'accusaient d'avoir fait avorter le mouvement qui devait avoir lieu le 29 du même mois, d'après la décision du directoire de l'insurrection, ainsi que nous l'avons dit. Peut-être espérait-il encore, cette fois, conjurer l'explosion populaire dont il redoutait d'ailleurs les conséquences; en effet, la déchéance du roi était presque résolue dans l'assemblée, et le sage magistrat préférait cette décision nationale aux chances d'une attaque meurtrière et dangereuse contre le château : il avait d'autant plus raison dans cette circonstance, que la cour, avec un peu de courage et de prévoyance, aurait pu obtenir la victoire dans la journée du 10 août.

Les déclarations du procureur-syndic et du maire ne firent qu'augmenter l'inquiétude et l'agitation des députés. Vaublanc crut que la première mesure qu'il y avait à prendre était d'ordonner aux fédérés de sortir sur-le-champ de Paris. Cette motion, si peu à l'ordre du jour, fut suivie d'un nouveau tumulte et d'une violente réponse de Guadet; il prit hautement le parti des fédérés, sans les nommer toutefois. Les paroles de Guadet excitèrent le plus vif enthousiasme dans le parti populaire, qui imposa silence au parti constitutionnel. L'assemblée passa à l'ordre du jour, en décrétant, pour la forme, que le ministre de la

guerre rendrait compte des dispositions qu'il devait avoir faites pour recevoir les fédérés à Soissons. Les fédérés ne partirent point[1], le peuple et la révolution les retenaient à Paris. Le 9, à l'ouverture de la séance, Lamarque exprima des craintes qui ne manquaient pas d'un certain fondement, et qui auraient mérité une sérieuse attention si l'on avait eu affaire à un prince homme de tête et de cœur. « Le pouvoir exécutif, disait l'ombrageux orateur, jettera dans la foule quelques uns de ces hommes qui sont toujours à ses ordres pour agiter le peuple. Quand le trouble sera bien excité, ce même pouvoir exécutif, au lieu de faire marcher la vraie garde nationale, rassemblera autour de lui les chevaliers du poignard, les correspondans de Coblentz; on corrompra l'armée, on fera agir simultanément les étrangers; c'est à vous de prévenir ces désordres. »

Louis était bien capable d'écouter, d'accueillir même ce projet machiavélique; mais il manquait de toutes les qualités nécessaires pour l'exécuter avec quelque espoir de succès; en sorte qu'il se trouvait pressé de tous côtés, sans savoir reconnaître et saisir le moyen de sortir d'embarras.

Le comité d'insurrection, accru par degrés de Chabot, de Marchand, jeune et énergique révolutionnaire, de Granet de Marseille, de Tallien, qui débutait avec une certaine énergie, de Vilain d'Aubigny, homme d'un physique ingrat, d'une moralité très douteuse, mais d'un caractère hardi, de Legendre, élève révolutionnaire de l'école de Danton, de Lacroix d'Eure-et-Loire, qui deviendra son familier, et enfin de Robespierre, n'avait cessé de tenir, soit à Charenton, soit dans le faubourg Saint-Antoine, soit dans la salle du comité de surveillance des Jacobins, des séances où l'on faisait chaque jour les préparatifs du mouvement. Le 4 août, on avait décidé que le peuple se lèverait dans la nuit du 9 au 10, et marcherait au siége du château.

Le roi savait tout ce qui avait été résolu dans cette formidable réunion et dans tous les autres ateliers de conspiration : ses serviteurs les plus fidèles lui révélaient de moment en moment les préparatifs faits contre lui, lui désignaient les chefs, le jour et presque l'heure de l'insurrection, et cependant il conservait une sécurité qui exige de nous quelques explications.

Le projet de l'évasion du roi se poursuivait avec une nouvelle ardeur. Averti de l'imminence du danger, le vénérable Malesherbes avait écrit au prince que la fuite était sa seule ressource, et que, le lendemain, il ne serait plus temps. Louis avait enfin paru persuadé de la nécessité de s'échapper. On attendait avec impatience ses ordres définitifs, lorsque, le 6 août, à six heures du soir, on vint, de la part de leurs majestés, dire aux membres du comité des défenseurs du roi, qu'il fallait suspendre les préparatifs du départ. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour M. de Montmorin et ses amis. Ce ministre reconnut encore ici la plus fatale des habitudes de Louis XVI, celle d'avoir toujours derrière la toile des conseillers secrets qui lui donnent d'autres avis que ceux de dépositaires avoués de sa confiance, et il s'écria : « Le roi est perdu, et nous le sommes aussi. » Le 7, la lettre de M. de Malesherbes lui fut envoyée avec cette note, écrite en marge de la main du roi : « On m'assure de bonne part que le plan d'insurrection n'est pas aussi avancé que vous le croyez ; d'ailleurs il reste encore des moyens de la prévenir ou de la retarder, et je m'en occupe : il ne faut que gagner du temps. J'ai des raisons de croire qu'il y a moins de dangers à attendre qu'à fuir. Vous pouvez toujours entretenir les mêmes moyens de surveillance et de secret, et continuer de me tenir au courant avec la même exactitude. » Voici les ressources qui rassuraient Louis XVI. On avait organisé des compagnies armées, qui obéissaient aux ordres de Dangremont. D'ailleurs le roi comp-

tait, d'un côté, sur le dévouement des nobles qu'il avait appelés des provinces par l'entremise de Terrier-Montciel; de l'autre, la cour avait établi au Carrousel un club français, composé de soldats de la garde royale et d'ouvriers de différentes manufactures, que Bertrand de Molleville payait à raison de quarante sous par jour; ils étaient sous le commandement d'un nommé Lieutaud de Marseille, homme audacieux et corrompu, perdu d'honneur, sans foi, sans probité, capable d'exciter le peuple aux plus grands excès dans une révolution, et de se prêter à toutes les coupables volontés de la cour, pourvu qu'elle payât son zèle au poids de l'or. Les Suisses inspiraient encore plus de confiance au roi; mais, ainsi qu'on l'a vu, il plaçait avant tout ses espérances dans les étrangers. Ce prince se flattait aussi de conjurer son malheur par d'autres moyens. Il avait essayé de gagner Pétion et Brissot avec des sommes considérables. Les renseignemens puisés dans les archives des chefs mystérieux de toutes ces intrigues royales portent que le premier de ces députés reçut un million des mains du roi lui-même, et que, le 9 août, la cour négociait encore avec Brissot, qui ne demandait pas moins de trois millions, comme prix de ses services; enfin, suivant la même autorité, la Gironde aurait exigé neuf millions pour détourner l'orage prêt à éclater sur le château; mais il n'a pas été possible de trouver d'autres traces du crime de vénalité consommé ou seulement conçu dans la pensée par des hommes morts avec tant de courage pour la cause qu'ils avaient embrassée, et justifiés presque tous par la plus honorable pauvreté, conséquence volontaire du plus rare désintéressement. On a prétendu aussi que Danton penchait à écouter de honteuses propositions qui tendaient à acheter son appui. Cette accusation ne paraît pas même avoir ici le plus léger fondement. Il se peut que Bertrand de Molleville, qui employa tant d'or en intrigues et en tentatives de corruption, avec une sottise égale à son in-

concevable profusion, ait cru racheter le roi à prix d'or; mais, dans tout ce vil manége, lui seul et ses lâches agens ont été coupables. Au reste, pour juger de la perspicacité d'esprit et de l'utilité des services de cet ex-ministre, il suffira de dire que, le 9 août au soir, il rassurait encore le roi contre le danger : le trône allait tomber comme un édifice miné de toutes parts, et le dépositaire intime de la confiance royale ne voyait pas même ce qui frappait tous les yeux.

La soirée de ce jour s'annonçait menaçante et terrible. Danton, qui se sentait grandir à chaque insurrection, Danton au milieu de ses chers Cordeliers, et en présence des Marseillais, que le maire et le conseil municipal avaient, de leur autorité privée, transportés de la caserne de la rue Blanche auprès du foyer de l'insurrection, s'écriait : « Il faut en finir; le peuple ne peut plus recourir qu'à lui-même, car la constitution est insuffisante, et l'assemblée a osé absoudre Lafayette; hâtez-vous donc, car cette nuit même les satellites cachés dans le château doivent faire une sortie sur le peuple et l'égorger, avant de quitter Paris pour rejoindre Coblentz. Sauvez-vous donc; aux armes! aux armes! » On n'avait point compté sur Robespierre, qui, dans une réunion de citoyens appelés chez lui au sortir du comité d'insurrection, avait voulu ajourner le mouvement, et paru manquer d'audace, au grand scandale de quelques ardens révolutionnaires irrités contre lui. Dans les journées du 9 au 10 août, Robespierre ne parut ni à la Commune ni aux Jacobins; cependant telle était la faveur dont il jouissait, que personne alors n'eut la pensée d'accuser son absence. Le fougueux Marat avait couru se cacher dans un asile ouvert par Danton, qui l'avait dérobé si long-temps aux poursuites ardentes de Lafayette.

Cependant, après avoir contremandé l'attaque de nuit, parce qu'il savait les dispositions du château, le comité

d'insurrection venait de partager ses membres entre plusieurs sections. Le Jacobin Santerre et l'audacieux Westermann devaient conduire le faubourg Saint-Antoine; Fournier l'Américain entraînerait avec lui le faubourg Saint-Marceau; Danton, Carra et Camille Desmoulins veillaient avec les Marseillais sous les armes. Sur les onze heures et demie du soir, un coup de fusil partit dans la cour du Commerce, sans qu'on ait pu savoir de quel côté ou dans quelle intention. Le cri *aux armes!* fut la réponse du peuple; ce cri devint général. Aussitôt les Marseillais se rassemblent à la porte des Cordeliers, et attèlent leurs canons pour partir, emportant avec eux cinq mille cartouches à balle, qu'un arrêté des administrateurs de police leur avait fait distribuer, au mépris de la défense expresse du directoire de département. Baille et Rebecqui paraissent à leur tête; mais leur véritable chef, l'ame de leur entreprise, est Barbaroux. Barbaroux les a appelés de Marseille; chaque jour il les a conduits auprès du volcan où Danton lance les laves de sa parole; il les a préparés pour la grande journée qui brille enfin à ses regards; maintenant il va mourir ou vaincre avec ses compatriotes. Ce généreux Décius et ses collègues montrent toute l'audace d'une grande résolution; mais effrayés par des symptômes de divisions, ils se méfient encore d'une partie des Parisiens; ils osent à peine croire au succès, et craignent d'être responsables de la défaite et du sang des enfans de Marseille qui vont affronter la mort. Danton croit à la victoire, et la salue au nom du génie de la révolution dont il est l'image vivante. Camille Desmoulins, qui donna le premier signal de l'insurrection du 14 juillet 1789, se précipite avec quelques autres patriotes, pour faire sonner le tocsin. A ce bruit terrible que toutes les églises répètent comme autant d'échos, Paris croit entendre la dernière heure de la royauté. La république commence à lever la tête; tout le monde ne l'aperçoit pas, mais elle se

montre comme une divinité tutélaire à quelques hommes qui n'attendent plus que le moment de la proclamer. Elle apparaît comme un fantôme à Louis XVI, qui l'avait souvent entrevue dans les songes de sa terreur. Tout le peuple s'émeut; les députés se rendent à leur poste; la séance est reprise sous la présidence de Pastoret, qui cède bientôt le fauteuil au président Merlet. Les amis de la couronne volent aux Tuileries! Le rappel est battu dans toutes les rues, et les gardes nationaux se réunissent lentement. Rœderer est appelé par le roi. Mandat, chef pour ce jour de la garde nationale, arrive au palais avec Boubé, secrétaire général de l'état-major. Pétion, mandé par la cour, ne tarde pas à venir auprès de la famille royale, il avait avec lui Brulé et Dufourni, membres de la Commune. L'intention de la cour était de retenir et de garder auprès d'elle, comme un otage cher au peuple, le maire de Paris, que l'on soupçonnait avec raison de prêter la main aux insurgés, ou du moins de n'avoir rien fait pour empêcher l'événement qui allait avoir lieu. Pétion s'aperçut bien qu'il était surveillé; il devina les projets des courtisans; et sans rien perdre de son sang-froid, ni paraître inquiet, il sut faire prévenir la Gironde de la dangereuse situation où il se trouvait.

Un événement sinistre avait donné en quelque sorte le signal de la terrible action qui allait marquer en caractères de sang sa place dans la révolution. A l'aube du jour, on avait arrêté dans les Champs-Elysées, et conduit au corps-de-garde des Feuillans, un groupe de dix-sept personnes armées de pistolets et d'épées. Tout devient sujet d'alarmes et cause de malheur dans des momens pareils; aussitôt le bruit se répand parmi le peuple qu'on a surpris une fausse patrouille composée de sicaires apostés par le château. La nouvelle vole de bouche en bouche; le peuple accourt, des cris d'extermination se font entendre; un officier municipal survient, et demande qu'on

laisse aux tribunaux le soin de punir les coupables. Onze de ces infortunés perviennent à s'échapper. La rage des assiégeans redouble. Arrive la fille Théroigne de Méricourt, pythonisse de carrefour, assez belle de sa personne, douée d'une certaine éloquence populaire, presque toujours ivre de vin, d'eau-de-vie et de révolution. En habit d'amazone, deux pistolets à la ceinture, un sabre en baudrier, cette furie pénètre au comité, où l'on interrogeait les six personnes qui restaient de la patrouille suspecte, et les demande au nom du peuple. En même temps la foule envahit le comité, arrache les victimes, les conduit dans la cour, et les massacre sans pitié : leurs cadavres sont traînés jusque sur la place Vendôme, leurs têtes, placées au bout d'une pique, et leurs corps abandonnés à la rage des femmes qui composaient la plus grande partie de cet amas de meurtriers. Suleau, condisciple de Camille Desmoulins et de Robespierre, pour lesquels il conserva toujours de l'amitié, malgré ses dissentimens d'opinions avec eux, écrivain royaliste, acharné contre le duc d'Orléans, et l'un des plus imprudens séides de la cour, était au nombre des victimes par lesquelles la fureur populaire préluda aux terribles exécutions de la journée.

CHAPITRE XXIII.

10 AOUT.

La cour, quoique trop confiante dans les moyens de corruption et dans la promptitude des secours de l'étranger, n'avait pas négligé ses moyens de défense; mais peut-être n'étaient-ils pas proportionnés à la grandeur du péril. Sur les dix-huit cents Suisses appelés de Courbevoie, huit à neuf cents occupaient l'intérieur des appartemens et quelques postes dans les cours. A cette brave milice se joignaient les soldats de la garde licenciée, ainsi que d'autres militaires réunis depuis long-temps sous la main du gouvernement, qui redoutait sans cesse quelque attaque violente et soudaine. Un certain nombre d'entre eux avaient revêtu l'uniforme des Suisses. La gendarmerie, composée des gardes françaises qui avaient combattu avec le peuple à la Bastille, ne conservait pas les sentimens qu'elle avait montrés au 6 octobre, en contribuant avec Lafayette au salut de la famille royale. Cette troupe penchait bien plus pour le peuple que pour la cour. La garde nationale, dont

l'état-major était licencié et le commandement en chef divisé de manière à ôter toute précision et toute unité aux ordres de la volonté supérieure, se trouvait désorganisée elle-même, et n'avait pu envoyer d'abord que six cents hommes au château.

Le commandement supérieur de la garde nationale, pour cette nuit menaçante et pour le lendemain, était, comme nous l'avons dit, échu à Mandat, ancien capitaine des gardes françaises. Le marquis de Mandat se trouvait personnellement dans une position très difficile et très dangereuse : il avait encouru la haine d'une grande partie de la garde nationale par un dévouement presque fanatique pour la cour. *Il garantissait toujours sur sa tête les bonnes intentions du roi;* il paraissait toujours certain que la cour n'avait aucun mauvais dessein. Par une étrange fatalité, la cour ne pouvait le souffrir, parce qu'il était le partisan de la constitution (1); mais du moins elle le jugeait incapable de trahir par ambition ou par faiblesse. Chargé de la défense du château pendant l'agonie de la royauté, Mandat fit à la hâte ses dispositions avec sang-froid et habileté, sous les yeux du roi, de la reine, des ministres : il avait placé une pièce de canon en batterie dans la cour des Suisses, trois autres dans celle du milieu, et trois dans celle des princes; mais les canonniers parisiens, tous ouvriers ou artisans, parce que la bourgeoisie avait fini par trouver le service de l'artillerie trop pénible, étaient républicains exaltés, et l'ennemi était ainsi dans la place.

(1) Madame Campan cite à cet égard une anecdote remarquable : Louis ayant demandé à cette dame ce que c'était que Mandat, en obtint cette réponse : « Sire, c'est un de vos sujets les plus fidèles, mais avec beaucoup de loyauté et fort peu d'esprit; il est dans l'engouement de la constitution. » « J'entends, reprit le roi, c'est un homme qui défendrait mon palais et ma personne, parce que cela est imprimé dans la constitution, et qu'il a juré de la maintenir; mais *qui se battrait contre le parti qui veut l'autorité souveraine :* c'était bon à savoir d'une manière positive. »

Mais les Suisses avaient les yeux sur eux, et M. de Luze, officier supérieur, disait à ses fidèles soldats : « Si les canonniers ne se conduisent pas comme ils doivent le faire, nous nous déciderons à employer la force pour leur ôter le maniement des pièces, et nous-mêmes nous nous chargerons de les diriger : les artilleurs qui servaient nos canons sont encore tous dans le régiment! » Mandat avait aussi placé quelques postes de gendarmerie à la colonnade du Louvre et à l'hôtel-de-ville.

Dans l'intérieur, une foule d'anciens serviteurs, attirés par leur zèle et par leur courage, obstruaient les salles du château, déplaisaient à la garde nationale, qui se rappelait la journée du 28 février, et embarrassaient la défense, parce que la plupart étaient mal armés, et dans un âge où le bras ne peut plus obéir aux volontés du cœur. MM. de Boissieu et Menou, maréchaux de camp; Lajard, ex-ministre, qui commandaient aussi aux Suisses; les Viomenil, les Puiségur, les Pont-Labbé, les d'Hervilly, le vieux maréchal de Mailly étaient à la tête de ces fidèles serviteurs. Respect à leur courage, à leurs cheveux blancs et à leur fidélité; respect à tous ceux qui, quelle que soit leur opinion, gardent la religion du serment. Là se trouvaient aussi pour remplir un devoir, le directoire du département, le vertueux La Rochefoucault, et le procureur-général-syndic, auquel on demandait un appui et des moyens dont il ne disposait pas. Le maire Pétion était aussi présent, et se vit forcé de signer l'ordre de repousser la force par la force. Non seulement le directoire du département et le procureur-général-syndic ne pouvaient presque rien dans l'état ordinaire des choses, en face d'une municipalité qui ne connaissait pas elle-même les bornes de son autorité; mais dans ce moment décisif, ils étaient réduits à une nullité absolue. Paris ne reconnaissait plus ni magistrats ni lois; tous les pouvoirs étaient brisés, les sections en permanence s'étaient déclarées en insurrection.

En présence de cette grave résolution, un ministre demanda à Rœderer si lui pouvait se servir de la loi martiale. Celui-ci répondit que depuis le 3 août 1791, la loi martiale pouvait être proclamée quand la tranquillité publique était habituellement troublée; « mais, ajouta-t-il, il y a révolte plus forte que l'autorité de la loi martiale et que ceux qui pourraient la proclamer; il est absolument inutile d'y songer pour la circonstance présente; au reste, c'est à la seule municipalité à juger quand il y a lieu à proclamer la loi martiale. » Mais la municipalité elle-même n'était pas en situation de délibérer sur une pareille question. Toutefois la position de la cour n'était pas encore désespérée : les Marseillais ne faisaient que de se mettre en marche; le faubourg Saint-Marceau n'était pas encore prêt à sortir; dans le faubourg Saint-Antoine, Santerre semblait balancer à lever l'étendard; les Gravilliers n'étaient pas encore en mouvement. Frappé de ces circonstances favorables, Mandat avait conçu une idée tout à la fois prudente et hardie : il voulait se porter rapidement avec une partie de ses forces à la place de Grève, arrêter les insurgés du faubourg Saint-Antoine, les écraser avec de l'artillerie sous l'arcade Saint-Jean, tandis que les Marseillais, après avoir passé le Pont-Neuf, auraient été attaqués en tête sur les quais par des Suisses sortis des différens guichets du Louvre, et une partie des gendarmes postés près de la colonnade du Louvre. Déjà les ordres nécessaires étaient donnés par Mandat aux commandans des divers postes, et particulièrement au chef du poste de l'hôtel-de-ville; la double attaque préparée par Mandat devait précipiter les Marseillais dans la Seine. Ce plan ne manquait pas de chances de succès, et peut-être en tombant au moment même sur les insurgés, avec la rapidité de la foudre, était-il possible de sauver le roi et sa famille. Nous devons citer à l'appui de cette hypothèse l'opinion de Bonaparte, alors lieutenant d'artillerie. Le député

patriote Pozo di Borgo, aujourd'hui ambassadeur de Russie, parcourait le 9 au soir les rues de Paris, pour juger par lui-même de l'état de la capitale. Il traversait à la tombée de la nuit la rue de l'Échelle, lorsqu'il aperçut à une fenêtre de l'entresol un jeune officier, et lui fit signe de descendre. « Eh bien, que pensez-vous de ce qui se passe? — Ce soir on attaque le château. — Croyez-vous que le peuple réussisse? — Je ne sais, répondit le futur empereur, mais ce que je puis assurer, c'est que si l'on me confiait deux bataillons suisses et cent maîtres de cavalerie, je repousserais les insurgés de manière à leur ôter pour toujours l'envie d'y revenir. »

Le plan de Mandat fut refusé : on voulut attendre l'attaque pour employer la force. Cette détermination, digne de gens qui ne savaient rien oser eux-mêmes et rien permettre à l'audace et au courage des autres, fit perdre de grands avantages aux défenseurs du château, dont les approches étaient faciles par toutes les rues étroites qui aboutissaient au Carrousel, et formaient autant de chemins couverts extrêmement favorables à l'irruption du peuple.

Tandis que les Marseillais et les gardes nationaux se préparaient à l'assaut du palais, les sections, voulant donner un centre d'action au grand mouvement révolutionnaire, prononcèrent l'abolition de la municipalité existante, et lui substituèrent un conseil général de la Commune, composé de cent quatre-vingts membres, qui nommèrent pour les présider Huguenin, révolutionnaire prononcé, et Hardi, du faubourg Saint-Antoine : le secrétaire fut Tallien. De tous les membres de l'ancienne municipalité, Danton, Manuel et Pétion avaient été seuls conservés. La plupart de ceux qui composaient cette nouvelle autorité appartenaient aux principes de Danton; hommes hardis, hommes d'action, qui savaient que pour eux il n'y avait plus que la victoire ou la mort. Ils cassèrent l'état-major de la garde nationale, connu par son dévouement au roi et à la charte

décrétée par l'Assemblée constituante. Les Marseillais et les fédérés bretons voulaient partir; ils demandaient à grands cris le signal; mais le faubourg Saint-Antoine n'était point encore parvenu à former ses colonnes. Santerre hésitait; Westermann courut lui mettre son sabre sur la poitrine, en s'écriant que les Marseillais marchaient sur les Tuileries, et qu'ils seraient bientôt massacrés si on ne leur portait pas secours. Il n'y avait plus à balancer, Santerre se mit en marche. Pendant ce temps le tocsin sonnait de tous côtés : les orateurs se succédaient dans les différens clubs et dans les sections, non moins violemment agitées; ils excitaient la foule à l'insurrection. Ces réunions révolutionnaires présentaient dans les grandes circonstances un aspect qui ne s'effacera jamais de ma mémoire. Les harangues séditieuses dans lesquelles l'orateur, s'échauffant de plus en plus à chaque éruption de sa pensée, lâche toutes les rênes à sa fougueuse éloquence; les fréquentes interruptions, les applaudissemens frénétiques, les exclamations de ceux qui ne peuvent plus contenir les mouvemens de leur intérieur; le tumulte des discussions, les hommes du peuple brandissant leurs armes aux cris de vive la liberté! les profondes altérations des figures métamorphosées par les passions orageuses qui tourmentent tous les cœurs, de véritables rugissemens poussés par ces hommes que l'approche du danger rend furieux, des cris de vengeance et de mort, des inspirations généreuses, des traits touchans, le tumulte général, le flux et le reflux perpétuel de la salle, donnaient à ces réunions un caractère dont nous ne pouvons avoir aucune idée aujourd'hui, même après avoir assisté aux délibérations de la société des Amis du Peuple et de celle des Droits de l'Homme : rien ne ressemble à des assemblées qui délibèrent au milieu de l'insurrection.

Les députés en séance attendaient l'événement, et chaque fois qu'un nouveau représentant entrait, tous les autres

se précipitaient vers lui pour savoir des nouvelles du dehors. Une députation de la commune admise à la barre vint annoncer des craintes sur la personne du maire, qui, retenu au château, ne demandait que son retour à l'hôtel-de-ville. De longues conférences avaient eu lieu entre Pétion et le procureur-syndic; quelques gardes nationaux les suivaient partout avec des démonstrations plus ou moins hostiles. Se voyant ainsi surveillé, le maire s'assit au bas de l'escalier de la terrasse, où il resta près d'une heure, causant avec un officier municipal nommé Sergent; il était calme, mais non sans inquiétude. L'assemblée, instruite de la situation périlleuse où il se trouvait engagé, décréta que le premier magistrat de Paris serait appelé à la barre pour y rendre compte de l'état de la capitale et des mesures qu'il avait prises relativement au maintien de l'ordre. Les défenseurs de Louis n'osèrent s'opposer à l'exécution de cet ordre, et Pétion parut à la barre. Il dit avec simplicité que la gravité des circonstances lui avait fait un devoir de se porter au château, qu'il avait bien entendu des discours violens contre lui, mais qu'il oubliait ce qui lui était personnel pour ne s'occuper que de l'intérêt général. Ces paroles furent couvertes par les cris de joie des tribunes : le maire se rendit alors à l'hôtel-de-ville, où les insurgés l'arrêtèrent pour la forme, afin de voiler sa complicité avec eux. Immédiatement après le départ de Pétion, le sincère et honnête Dejoly, ministre de la justice, fidèle jusqu'au dernier moment à ses devoirs envers le prince, se hâta de déclarer à l'assemblée que le roi n'avait jamais eu l'intention de porter la plus légère atteinte à la liberté du maire. « Instruit, ajoutait le ministre de la justice, que l'on doit se porter chez le roi et à l'Assemblée nationale, je la supplie de prévenir les désordres qui pourraient suivre cette démarche. » François de Neufchâteau lui répondit : « Il n'y a aucune mesure à prendre : il existe des lois; c'est au pouvoir exé-

cutif à les faire respecter. » François de Neufchâteau était un ami de la liberté, un patriote sincère; mais il aurait dû trouver dans son ame quelque chose de plus élevé, de plus judicieux que cette insignifiante réponse, qui ressemblait à une dérision.

La cour, ainsi que la famille royale, comprenait bien que l'action ne pouvait manquer de s'engager à la pointe du jour : aussi presque tout le monde avait-il veillé. Sur les trois ou quatre heures du matin, au moment où Pétion sortait des Tuileries, le jour commençait à poindre. Madame Elisabeth s'avança vers une croisée du cabinet du roi dont un contrevent venait d'être entrouvert. « Venez, ma sœur, dit-elle, venez voir comme le ciel est rouge. » Effectivement il était tout en feu. Je ne sais si la jeune princesse tirait secrètement quelque mauvais présage de cette circonstance; pâle et la main appuyée sur l'épaule de sa sœur, libre et reine encore, Marie-Antoinette salua le lever du soleil pour la dernière fois.

Le roi, qui s'était retiré dans sa chambre à coucher, rentra dans le cabinet; Mandat vint lui annoncer, ainsi qu'aux ministres et au procureur-syndic, que la Commune venait, par un second message, de lui envoyer l'ordre de se rendre auprès d'elle. Pétion, en effet, avait appris à quelques nouveaux membres du pouvoir municipal insurrectionel que les circonstances l'avaient forcé de remettre par écrit l'ordre de repousser la force par la force; c'était pour reprendre cet ordre que l'on appelait à l'hôtel-de-ville le malheureux Mandat.

Le commandant hésitait; mais, craignant d'enfreindre la loi, il remit à son jeune fils, qui était au château avec lui, l'ordre de Pétion, et, accompagné d'un seul aide de camp, il se rendit à l'hôtel-de-ville, où il demeura muet d'étonnement en présence de la nouvelle municipalité. On l'interroge sur ce qu'il a fait, sur les ordres qu'il a donnés, sur ce qu'il prépare. Mandat, qui comprend qu'il

est perdu, hésite, balbutie, et ne peut détruire les accusations portées contre lui. En effet, on connaissait ses dangereuses dispositions militaires : dès lors il n'était plus qu'un ennemi public. Le président ordonne son renvoi à l'Abbaye. Un membre du conseil fait un signe qui devient un arrêt de mort; au bas de l'escalier le malheureux officier est tué d'un coup de pistolet. On le dépouille, on cherche en vain l'ordre du maire, et alors on précipite le cadavre dans la Seine. Mandat fut la première victime du 10 août; sa mort décida la fortune de la journée et le succès des révolutionnaires. La Commune se hâta de proclamer Santerre commandant en chef des forces parisiennes : si l'on ne comptait pas sur son audace, on ne doutait pas de sa bonne foi et de sa fidélité. Santerre était allé briguer ce poste pendant que Westermann, uniquement occupé de l'action qui allait se livrer au Carrousel, guidait le faubourg Saint-Antoine, où les Marseillais et les Bretons étaient arrivés depuis long-temps.

Des Tuileries, en effet, on voyait les Marseillais en bataille, leurs canons dirigés contre le château ; on entendait les cris de assaillans, le cliquetis des armes et le *ça ira* chanté en chœur par les fils de la Provence et de la Bretagne. Quel effet ce chant terrible devait produire sur une famille malheureuse, et sur le cœur de Marie-Antoinette, qui voyait Louis immobile et résigné passer un temps précieux et irréparable avec son confesseur Hébert ! Oublier dans une telle extrémité le péril des siens, et négliger les moyens de défense qui restaient ; trahir des hommes qui allaient se faire égorger en défendant la couronne, pour ne songer qu'à mettre ordre à sa conscience, n'était-il pas d'un coupable égoïsme? Comme époux, comme père, comme roi, Louis avait des devoirs sacrés, et c'était en les remplissant avec courage, et non pas en se prosternant aux pieds d'un homme, qu'il pouvait obtenir le pardon de ses fautes. En de telles extrémités un prince

lève les yeux au ciel, prononce le nom du Dieu de l'univers et offre sa tête aux dangers avec la résolution de vaincre ou de mourir.

A cinq heures, on éveilla et l'on fit habiller le dauphin et sa sœur, pauvres enfans dormant sur la bouche d'un volcan. Ils vinrent auprès de la reine pour accompagner Louis XVI, qu'on avait déterminé, non sans peine, à paraître. Marie-Antoinette, les yeux brillans, les lèvres agitées par une émotion dont elle n'était plus maîtresse, s'était écriée, dit-on, en arrachant un pistolet de la ceinture de M. d'Affry et en mettant cette arme dans la main de Louis : « Voici, monsieur, l'instant de vous montrer (1) ! » Louis se con-

(1) Ce fait et plusieurs autres ont été cités avec complaisance, et répétés partout ; mais voici un témoin qui infirme les récits publiés jusqu'à ce jour. M. Rœderer, auteur de la Chronique de cinquante jours, ouvrage où, en sa double qualité de constituant et de magistrat, il prend évidemment parti contre les insurgés ; M. Rœderer ; qui a tout vu pendant la nuit du 9 et la journée du 10 août ; M. Rœderer, que le roi, la reine, Madame Élisabeth, les ministres, interrogeaient à toute minute sur les nouvelles de Paris et sur les moyens de salut, s'exprime ainsi : « Je ne sais sur quel témoignage presque tous les historiens ont prêté à la reine, dans la nuit du 10 août, des paroles et des résolutions d'une exaltation plus qu'héroïque, comme d'avoir dit qu'on la clouerait plutôt aux murs du château que de l'en faire sortir, ou d'avoir présenté des pistolets au roi, en l'invitant à se donner la mort. Je ne sais dans quel moment, à qui, devant qui elle pourrait avoir fait et dit ces choses-là. Pour moi, je n'ai rien vu de semblable : ce que j'ai vu et entendu est même inconciliable avec ces étranges narrations. La reine, dans cette nuit fatale, n'eut rien de viril, rien d'héroïque, rien d'affecté ni de romanesque ; je ne lui ai vu ni emportement, ni désespoir, ni esprit de vengeance ; elle fut femme, mère, épouse en péril ; elle craignit, elle espéra, s'affligea, se rassura ; elle fut aussi reine et fille de Marie-Thérèse ; elle pleura sans gémir, sans soupirer, sans parler. Son inquiétude, sa douleur, furent contenues ou dissimulées par respect pour son rang, pour sa dignité, pour son nom. Quand elle reparut au milieu des courtisans, dans la salle du conseil, après avoir fondu en larmes dans la chambre de Thierry, la rougeur de ses yeux et de ses joues était dissipée ; elle avait l'air sérieux, mais tranquille et même dégagé. Elle marqua en effet du courage par sa contenance ; mais, je le répète, elle ne donna ni marques de bravoure, comme on l'a supposé, ni d'exaltation, ni de colère, ni de désespoir. » Tous les antécédens de la vie de

tenta de parcourir lentement les postes intérieurs, où des soldats choisis accueillirent la famille royale par des cris de dévouement et d'allégresse. Louis vint se placer au balcon du palais; il était revêtu d'un habit violet uni; il avait conservé encore sa coiffure de la veille; son teint était animé, ses yeux gros et rouges. Il vit sans pâlir les canons marseillais pointés contre lui. Les clameurs des insurgés furent couvertes par un cri immense de *vive le roi !* parti de l'intérieur des cours. Les nobles qui occupaient les appartemens se précipitèrent vers les fenêtres en agitant leurs chapeaux. Il y eut là un moment d'exaltation et d'espérance qui durait encore lorsque Louis descendit dans la cour du roi pour y faire la revue des troupes dont elle était remplie. Si le prince eût profité de l'effet de sa présence sur les soldats, l'insurrection pouvait encore être comprimée : la grande masse des faubourgs n'était point encore arrivée. Il fallait se mettre à la tête de ses Suisses fidèles, ouvrir les portes du château et aborder hardiment à la baïonnette les Marseillais et les Bretons; après avoir culbuté cette troupe encore incomplète et plus propre à l'attaque qu'à la résistance, il fallait marcher sur l'hôtel-de-ville en balayant tout ce qu'on aurait trouvé sur son passage; succès d'autant plus facile à la suite du premier qu'on aurait eu affaire à une masse confuse et composée d'hommes qui, pour la plupart, ne savaient ni manier habilement leurs armes, ni manœuvrer; mais l'audace, le courage et les talens militaires manquaient à Louis : aussi, à l'assaut du château, les chefs révolutionnaires comptaient plus sur l'irrésolution et la faiblesse du prince que sur leurs propres forces. « Si le roi se fût montré, dit Barbaroux, dont l'opinion est irrécusable sur ce sujet,

Marie-Antoinette s'accordent avec ce témoignage d'un homme qui, sans partager les illusions de Lafayette, sans s'abuser sur les périls qu'on avait laissé grandir par une suite inconcevable de fautes, et surtout par l'absence de toute résolution forte, aurait voulu, comme lui, sauver la famille royale.

s'il fût monté à cheval, la très grande majorité des bataillons de Paris se serait déclarée pour lui ! »

Le tocsin continuait à sonner, la générale battait dans toutes les sections; parmi les gardes nationaux, les uns se rassemblaient et criaient *vive la nation!* les autres se formaient en silence. A six heures, la tête des principales colonnes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau déboucha sur le Carrousel. Pendant ce temps, Louis continuait à passer la revue; les cris de *vive le roi!* continuaient sur son passage; tout à coup le bataillon de la Croix-Rouge et les canonniers firent entendre le cri de *vive la nation!* Le roi répondit avec bonheur: « Oui ! *vive la nation!* la nation et votre roi ne font et ne feront jamais qu'un! » Il était encore dans les cours, lorsque deux nouveaux bataillons, encore plus mal disposés que les canonniers et les gardes nationaux de la Croix-Rouge, arrivèrent; ils appartenaient à la section des Gravilliers, et criaient *vive Pétion!* On les fit passer dans le jardin, sur la terrasse du bord de l'eau. Le roi se rendit sur celle des Feuillans, où était une partie du bataillon des Filles-Saint-Thomas et de celui des Petits-Pères, dont il connaissait les dispositions en sa faveur. Effectivement ils l'accueillirent par des cris de *vive le roi!* Enhardi par cette épreuve, il se porta vers le pont tournant, mais la garde nationale s'était réunie au peuple armé de piques; et pour éviter les cris de ces furieux, il revint par la terrasse du bord de l'eau, occupée par les bataillons des Gravilliers, qui ne lui épargnèrent pas les insultes et criaient sans cesse : *A bas le véto! à bas le traître!*

La reine, Dubouchage, de Sainte-Croix et Rœderer s'entretenaient de la situation des choses et calculaient ensemble les espérances de salut que donnait l'enthousiasme d'une partie des troupes, lorsque les cris dont nous venons de parler arrivèrent jusqu'au château. Les ministres mirent la tête à la fenêtre : Dubouchage, très

troublé, s'écria : « Grand Dieu ! c'est le roi qu'on hue ! allons bien vite le chercher ! » Aussitôt il descendit avec Sainte-Croix. La reine alors fit de vains efforts pour retenir ses larmes ; le procureur-syndic, en s'appliquant à la consoler, la suivit dans la chambre du roi, où les deux ministres revinrent bientôt avec le prince. Il rentra tout essoufflé et tout fatigué de l'exercice qu'il avait pris ; il s'assit aussitôt, il paraissait peu troublé de ce qu'il venait d'éprouver.

Pendant que cette scène se passait dans le château, les canonniers, tout à coup mutinés, tournèrent leurs canons contre les Tuileries en criant : *Vive la nation!* Quelques gardes nationaux les imitèrent ; la majorité, restée fidèle, désarma les insurgés ; mais la désertion devint considérable, et beaucoup de soldats des bataillons parisiens passèrent à l'ennemi.

Les nouvelles les plus tristes avaient pénétré dans les rangs des citoyens dévoués à la défense du trône ; ils avaient appris la mort violente de Mandat, l'installation d'une municipalité, d'un conseil de la Commune, autorité révolutionnaire et prête à tout oser pour soutenir le peuple ; enfin les progrès de l'insurrection, que rien ne pouvait plus arrêter, ébranlèrent fortement une partie des gardes nationaux, qui voyaient bien qu'il n'y avait rien à espérer avec un roi incapable de donner un ordre, des ministres sans pouvoir, et un commandant aussi obscur et aussi nul que Lachesnaye, qui remplaçait Mandat. Lachesnaye, mandé précédemment par la reine, qui voulait savoir s'il avait pris toutes les mesures propres à empêcher le rassemblement d'arriver jusqu'au château, répondit que le Carrousel était gardé ; mais il ajouta : « Madame, je ne dois pas vous laisser ignorer que les appartemens sont pleins de gens de toute espèce qui gênent beaucoup le service, qui empêchent d'arriver librement près du roi, ce qui rebute beaucoup la garde nationale. — C'est mal à propos, ré-

pondit Marie-Antoinette ; je vous réponds de tous les hommes qui sont ici. Ils marcheront devant, derrière, dans les rangs, comme vous voudrez ; ils sont prêts à tout ce qui pourra être nécessaire : ce sont des hommes sûrs. »

Ces paroles de la reine firent comprendre les projets du château à Rœderer, qui craignait une défense déplorable, soit qu'elle fût inutile, soit qu'elle fût victorieuse. En effet, dans le premier cas, elle perdait le roi, qui serait peut-être immolé sur la place avec toute sa famille ; dans le second, elle conduisait infailliblement à une entreprise contre le Corps législatif, qui, seul et sans armes, se serait trouvé à la merci des vengeances de la cour. Dans les perplexités d'une position si grave, le procureur-général-syndic pressa d'abord le roi d'écrire aux députés pour leur demander leur assistance ; ensuite il le pria de se retirer avec sa famille dans le sein de la représentation nationale. Dubouchage, fortement agité du danger où il avait vu ou cru voir le roi dans le jardin, dit à Rœderer : « Non, il ne faut pas que le roi aille à l'assemblée ; il n'y a pas de sûreté pour lui à y aller ; il faut qu'il reste ici... » Le procureur pensa qu'il était de son devoir de se rendre avec le conseil de département à l'Assemblée nationale pour lui exposer l'état des choses et remettre l'affaire à sa sagesse. Les membres qui étaient présens acquiescèrent à la proposition de Rœderer, et se mirent en marche avec lui vers la salle des législateurs. Le procureur-syndic et ses collègues étaient déjà parvenus vis-à-vis du café de la terrasse des Feuillans, lorsqu'ils rencontrèrent Champion de Villeneuve, ministre de l'intérieur, avec celui de la justice, qui revenaient de l'assemblée, qu'ils avaient trouvée peu nombreuse, une partie de ses membres étant retenus au dehors soit par curiosité, soit par intérêt. « Où allez-vous? dit Dejoly à Rœderer. — A l'assemblée. — Eh quoi faire ? — Lui demander son assistance, une députation, ou appeler le roi et sa famille

dans son enceinte. — Eh! nous venons de faire la même demande très inutilement. A peine si l'assemblée nous a écoutés ; elle n'est pas en nombre suffisant pour rendre un décret, il y a tout au plus soixante ou quatre-vingts membres. » En effet, le ministre de l'intérieur s'était présenté au sein de la représentation nationale et avait dit : « L'assemblée est instruite des mouvemens qui agitent la capitale : ces mouvemens ont déterminé à prendre les mesures que la constitution indique. Parmi ces mesures, nous nous sommes rappelé la députation que l'assemblée envoya le 20 juin chez le roi. Nous venons, au nom du roi, vous solliciter de prendre cette mesure, la seule qui puisse nous faire répondre de la personne du roi. Il y a plusieurs points à garder : nous osons promettre à l'assemblée qu'une députation assurera la tranquillité, non seulement au château, mais dans toute la capitale. » Le ministre était dans l'erreur : la présence de quelques députés ne pouvait calmer l'orage. Bigot-Préameneu convertit en motion la demande de Champion de Villeneuve. Taillefer, qui avait fait partie de la députation du 20 juin, dit : « Je n'oublierai jamais que la démarche franche et noble de l'assemblée n'empêcha pas de voir paraître le lendemain une proclamation perfide et injurieuse pour la nation française. Je vote pour la question préalable. » Bonnemère et Chéron soutinrent l'opinion de Bigot; auxquels Chaudieu répondit : « Mes commettans ne m'ont point envoyé pour aller en députation chez le roi, mais pour mourir à mon poste lorsque la patrie est en danger! »

L'assemblée passa à l'ordre du jour, et c'est en retournant au château que Dejoly et Champion rencontrèrent Rœderer, comme nous venons de le voir. Celui-ci revint sur ses pas; il fut, avec ses collègues du département, arrêté à l'entrée du château par les canonniers, qui se trouvaient postés avec leurs pièces àla porte qui descend du vestibule dans le jardin. Il parla aux soldats, afin de rassurer

les esprits contre l'inquiétude où ils étaient de se voir réduits à tirer sur leurs frères. De l'avis de ses collègues il se transporta dans la cour pour donner à tous l'assurance qu'on ne devait ni ne voulait attaquer, mais seulement se défendre. Il répéta sans cesse : « Point d'attaque, bonne contenance, forte défensive. » Près de la porte royale, le procureur-syndic parla pendant quelque temps à un jeune insurgé, en l'engageant à donner à ses camarades l'avis d'être sages et tranquilles, et de suivre le mode de pétition prescrit par la loi. Mais toutes ces allocutions étaient inutiles ; des hommes du peuple, montés sur le mur qui séparait la place du Carrousel des cours, attaquaient de paroles les gardes nationaux, qui semblaient tout prêts à quitter leurs postes pour ouvrir à la multitude et se réunir à elle. Le Carrousel était plein de citoyens armés, tantôt s'encourageant à l'attaque, par des cris et des chants patriotiques, et tantôt gardant un silence plus menaçant encore que leurs hymnes de liberté. Le procureur-syndic sentit que le moment approchait, et que de nombreuses défections auraient lieu encore parmi les défenseurs du trône ; il courut au château, et se rendit, avec les membres du département, dans le cabinet du roi. Louis XVI était assis auprès d'une table avec sa famille, les ministres, madame de Tourzel et la princesse de Lamballe. « Sire, dit Rœderer, le département désire parler à votre majesté, sans autres témoins que sa famille. » Le roi fit signe de se retirer, et on se retira. Dejoly resta, objectant avec raison que dans des circonstances aussi graves les ministres devaient rester près de sa majesté. « Si le roi le veut, je ne vois pas de raison qui s'y oppose, reprit le procureur syndic. Mais sa majesté n'a pas un instant à perdre; il n'y a de sûreté pour elle que dans l'Assemblée nationale ! — Mais, répondit le roi, je n'ai pas vu beaucoup de monde au Carrousel. — Sire, il y a douze pièces de canon, et il arrive un monde immense des faubourgs. »

Un administrateur du département, marchand de dentelles de la reine, nommé Gerdret, voulut appuyer Rœderer. « Taisez-vous, monsieur, lui dit la reine; il ne vous appartient pas d'élever ici la voix; taisez-vous, monsieur....., laissez parler le procureur-syndic. Mais, monsieur, ajouta Marie-Antoinette en s'adressant à Rœderer, mais, monsieur, nous avons des forces! — Madame, tout Paris marche..... »— Quoi! s'écria la reine, nous sommes seuls, personne ne peut agir! — Oui, madame, seuls, répondit Rœderer; voulez-vous vous rendre coupable de la mort du roi, de celle de vos deux enfans, vous perdre vous-même, ainsi que toutes les personnes qui sont au château? » Alors Marie-Antoinette, épouse et mère, se tourna vers Louis, et lui dit: « Sire, le temps presse! nous n'avons qu'un parti à prendre en ce moment, nous vous demandons la permission de vous entraîner!.. » Le roi leva la tête, regarda fixement Rœderer, puis, se retournant vers la reine, il dit: « Marchons! » Madame Elisabeth s'approcha du procureur-syndic, et, d'une voix émue mais courageuse: « Vous répondez de la vie du roi?— Oui, madame, sur la mienne; je marcherai immédiatement devant lui. » Puis, élevant la voix, le procureur général ajouta: « Sire, je demande à votre majesté de ne se faire accompagner de personne de sa cour; de n'avoir d'autre cortége que le département qui environnera la famille royale, et des gardes nationaux pour marcher en haie à côté d'elle jusqu'à l'Assemblée nationale. — Oui, il n'y a qu'à le dire, » reprit le roi. M. Dejoly s'écria: « Monsieur Rœderer, les ministres suivront? — Oui, monsieur, ils ont leur place à l'Assemblée nationale. » La reine: « Madame de Tourzel, monsieur Rœderer, la gouvernante de mon fils? — Oui, madame. » Le procureur-syndic, auquel la famille royale confiait sa destinée, sortit de la chambre du roi, où venait de se prendre une résolution si décisive. Du seuil de la porte tout ouverte, et d'une voix forte, il cria: « Le roi

et sa famille vont à l'assemblée, seuls, sans autre cortége que le département et les ministres, et une garde; veuillez ouvrir le passage! l'officier qui commande la garde est-il ici? » Un officier se présente : « Il faut faire avancer des gardes nationaux, le roi le veut ainsi. »

Le cortége sur deux haies se mit en marche : le roi, la reine, les enfans et madame Elisabeth étaient précédés du département, et immédiatement à côté de sa majesté, était le procureur-syndic. Le roi, quand il passa dans l'œil-de-bœuf, soit qu'il voulût éviter d'être reconnu par la foule, soit par tout autre motif, prit le chapeau du garde national qui était à sa droite, et lui mit sur la tête le sien, qui était garni d'un plumet blanc. Le garde, surpris, ôta le chapeau du roi, et le mit sous son bras. Lorsque le cortége fut parvenu sous le péristyle, au bas du grand escalier, le roi dit au procureur-syndic : « Que vont devenir toutes les personnes qui sont restées là-haut? — Sire, elles sont en habit de couleur, à ce qu'il m'a paru; celles qui ont des épées n'auront qu'à les quitter, vous suivre, et sortir par le jardin. — C'est vrai. » Un peu plus loin, le roi reprit : « Mais il n'y a pourtant pas grand monde au Carrousel. — Sire, mais les faubourgs sont près d'arriver; toutes les sections sont armées; elles ont été réunies à la municipalité, et puis il n'y a ici ni un nombre d'hommes suffisant, ni une volonté assez forte pour résister même au rassemblement actuel du Carrousel : il y a là douze pièces de canon. »

Marie-Antoinette, inquiète et tourmentée, regardait avec anxiété les gardes nationaux; elle reconnut parmi eux Weber, son frère de lait, qui avait peine à contenir sa colère; elle lui fit dire par madame Élisabeth : « Weber, la reine vous fait recommander de vous posséder. » S'appercevant ensuite qu'une larme décelait malgré lui les souffrances de ce fidèle et dévoué serviteur, madame Élisabeth, de son propre mouvement, s'approcha, lui saisit

le bras, et lui dit : « Calmez-vous, Weber.... soyez raisonnable. » Cent gardes suisses formaient la haie d'un côté ; de l'autre étaient des grenadiers de la garde nationale ; c'était le dernier cortége de la royauté réduite à cette extrémité, parce que le roi, les ministres, tout le monde de la cour, avaient perdu la tête, comme ne le prouvent que trop l'absence de toutes dispositions vigoureuses et l'inconcevable faute de ne pas faire venir les Suisses de Courbevoie. Le cortége s'avançait lentement sous les grands arbres des Tuileries. Les jardiniers avaient ramassé les feuilles, et en avaient fait des tas énormes. Le roi y enfonçait jusqu'aux jambes. « Voilà bien des feuilles, dit Louis ; elles tombent de bonne heure cette année : » réflexion triste et mélancolique que l'on croirait sortie du cœur d'une femme. Le dauphin, ignorant le danger, et peut-être charmé d'un spectacle nouveau, s'amusait à pousser les feuilles sous les pas des personnes qui marchaient devant lui. Heureux âge, où l'on ne sait ni voir ni comprendre le malheur! toute sa famille et lui-même marchaient à la mort!

La terrasse des Feuillans était depuis long-temps couverte d'hommes armés. Cette masse compacte s'ouvrait cependant pour laisser passer les députations.

Le président du directoire du département, envoyé par Rœderer, était venu annoncer aux représentans que le roi et sa famille, les membres du département et ceux de la municipalité restés aux Tuileries, allaient se présenter à l'Assemblée nationale. A cette nouvelle, on se hâta de nommer vingt-quatre députés, qui partirent aussitôt, et rencontrèrent le roi sur la terrasse des Feuillans. « Sire, dit le président, l'assemblée, empressée de concourir à votre sûreté, vous offre et à votre famille un asile dans son sein. » Le cortége, ainsi grossi et précédé des représentans, parvint à l'escalier de la terrasse. Le perron était rempli d'hommes armés et furieux qu'excitaient

encore quelques unes de ces femmes ou plutôt de ces furies qui poussent toujours aux violences et aux meurtres. Des hurlemens, des cris de mort s'élevaient de cette masse de peuple : un homme que son extérieur faisait reconnaître pour un ouvrier, barrait le passage avec une grande perche. « Non, criait-il avec les camarades qui l'entouraient et qui paraissaient pour le moins aussi animés que lui, non! ils n'entreront pas à l'Assemblée nationale! ils sont la cause de tous nos malheurs, il faut que cela finisse! A bas! à bas! » La vue de la reine mettait surtout ces gens en fureur. La décence de l'histoire s'oppose à ce que nous répétions les insultes grossières et cyniques, les menaces obscènes d'un peuple hors de lui! Le procureur-syndic parvint à invoquer l'autorité de la constitution. Les députés s'empressèrent de déclarer, après lui, que Louis était appelé à l'assemblée par un décret. Alors l'opposition parut cesser en diminuant; mais l'homme à la longue perche la brandissait toujours en criant : A bas! à bas! Rœderer se précipita sur lui, et la lui arracha. La foule couvrait toujours la terrasse, et fermait le passage; il fallut l'ouvrir avec la garde nationale : elle forma deux haies entre lesquelles le roi, sa famille et son cortége arrivèrent enfin sans obstacles. « Point de femmes! point de femmes! » s'écria la foule... Un Provençal se précipita vers le roi, et lui dit d'un ton brusque : « Donnez-moi la main, et soyez sûr que vous tenez la main d'un honnête homme et non celle d'un assassin; je réponds, malgré vos torts, de la sûreté de vos jours : je vous accompagnerai jusqu'à l'assemblée; mais votre femme n'entrera pas; c'est *une misérable* qui a fait le malheur de la France. » Un grenadier de la garde nationale faisant partie de la haie à demi rompue par le peuple, ajouta : « Sire, n'ayez pas peur, nous sommes de bonnes gens; mais nous ne voulons pas qu'on nous trahisse davantage. Soyez un bon citoyen, sire... et n'oubliez pas de chasser vos calotins du château;

n'oubliez pas.... » Enfin la foule laissa passer tous les membres de la famille royale, qui entrèrent dans le sein de la représentation nationale. Le dauphin, porté par un grenadier, fut déposé par lui sur le bureau du président : c'était Vergniaud qui occupait le fauteuil.

En ce moment, plusieurs hommes de la garde du roi s'étant précipités pour entrer avec lui, veulent forcer le passage. Des députés les arrêtent, et les somment, avec la plus noble et la plus grande énergie, de respecter le temple de la loi. La troupe armée se retire au milieu des clameurs furieuses des tribunes et de quelques députés qui sont convaincus que les gardes nationaux sont des gardes du roi qui venaient les égorger sur leurs bancs. Louis se place à côté du président; la reine, ses enfans et madame Elisabeth s'asseyent au banc des ministres. Le roi dit : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime. Je me croirai toujours en sûreté avec ma famille au milieu des représentans de la nation; j'y passerai la journée. » Ces paroles simples et naturelles, loin d'exciter de l'enthousiasme, ne furent accueillies que par quelques rares applaudissemens. Le président répondit : « L'Assemblée nationale connaît tous ses devoirs; elle regarde comme un des plus chers le maintien de toutes les autorités constituées : elle demeurera ferme à son poste, et, s'il le faut, nous saurons tous y mourir. »

Il nous reste maintenant à retracer la plus douloureuse partie de cette mémorable journée. Il était huit heures au moment où Louis était entré, roi encore pour quelques instans, au sein de la représentation nationale isolée, sans défense, et s'abandonnant elle-même au hasard des événemens. On a blâmé comme une trahison l'avis qui détermina le prince à cette démarche. Un ministre célèbre dans les annales de la révolution, de l'empire et de la restauration, a imputé au procureur-syndic la perte de Louis XVI. Mais que faire avec un roi qui ne voulait pas

se défendre? Le magistrat, qui sentait peser sur lui une responsabilité terrible, ne devait-il pas, avant tout, éviter de voir le prince égorgé sous ses yeux, comme cela serait infailliblement arrivé sans cette retraite qui allait devenir impossible un moment plus tard?

Si Louis avait eu dans le cœur quelque chose, je ne dis pas de Henri IV, mais seulement de Louis XV jeune, il n'aurait pris conseil que de lui-même. Il avait à choisir entre deux partis : le premier, de repousser l'attaque avec la résolution de vaincre ou de tomber glorieusement sous les débris du trône; le second, de congédier les Suisses, de faire déposer toutes les armes en se présentant seul aux assaillans avec la majesté de son courage. Au lieu de trouver en lui de pareilles inspirations, ce malheureux prince s'abandonne lui-même de la manière la plus étrange; il se présente à ses défenseurs, et ne porte pas même l'habit militaire; aucune parole généreuse ne sort de sa bouche : les yeux humides, la figure pâle, il laisse échapper des pleurs au lieu de crier aux armes. Après avoir glacé les cœurs et consterné la reine par l'absence de toute énergie, il n'ose pas envisager de sang-froid le projet de se défendre; il cède avec une indigne faiblesse à de timides conseils; il fait plus, il quitte son palais sans penser à modifier les consignes, en laissant dans une situation désespérée les fidèles serviteurs accourus pour le défendre, et les Suisses, qui, martyrs de l'honneur militaire, se voyaient condamnés à périr pour un roi qui courait se détrôner lui-même (1). En effet, la mort enveloppait déjà de tous côtés

(1) Cette conduite de Louis XVI lui fit un tort irréparable. Je me rappelle que le lendemain du 10 août, je trouvai à la maison commune de Versailles un assez grand nombre d'hommes connus jusqu'alors par leur haine de la révolution; ils avaient le fusil sur l'épaule, et venaient se mettre à la disposition des magistrats, en exprimant dans les termes les plus énergiques l'indignation qu'excitaient en eux la chute, la faiblesse, l'insensibilité d'un prince capable de trahir ainsi les plus fidèles serviteurs, en manquant à tous ses devoirs de roi et d'homme.

ces braves soldats. Aubert, Bertin, et d'autres, avaient tout fait pour hâter le mouvement insurrectionnel dans les sections, et amener au Carrousel une foule qui grossit encore beaucoup après le départ de Louis, tandis que le nombre des défenseurs du château se trouvait diminué par l'absence de ceux qui avaient suivi le roi.

Les mouvemens du peuple sur le Carrousel annonçaient une attaque prochaine. On fit les préparatifs possibles dans le moment pour la recevoir. La fuite du roi avait profondément affecté les Suisses; mais, toujours dévoués, ils ne laissèrent échapper ni plaintes ni murmures. Les officiers, abandonnant leur résolution première de s'opposer par la force à l'envahissement des cours, firent replier tous leurs soldats dans l'intérieur du palais, fausse manœuvre qui enlevait à des hommes instruits et disciplinés l'avantage immense qu'ils devaient retirer de leur tactique militaire; d'ailleurs ce mouvement rétrograde était déjà un succès aux yeux des assaillans, et ne pouvait qu'augmenter leur présomption et leur confiance dans leurs forces; en outre, les six pièces de canon placées dans la cour se trouvèrent par là même abandonnées au peuple. Il était cependant bien aisé de comprendre que ces bouches à feu décideraient la journée, et qu'il faudrait les reprendre pour lutter contre l'artillerie des insurgés, et n'être pas écrasé par leurs boulets. On garnit de soldats les escaliers et les croisées du château; un peloton des grenadiers des Filles-Saint-Thomas fut placé dans la chapelle, ayant en seconde ligne les Suisses. Le maréchal de Mailly s'annonça comme chargé par le roi de commander le château et d'empêcher qu'il ne fût forcé. Le capitaine Durler répondit que le maréchal pouvait compter sur la résolution des Suisses. Pendant ces préparatifs, les assaillans avaient enfoncé les portes des cours, où ils avaient pénétré en masse. Les Marseillais et les Bretons, suivant, avec quelques hommes des faubourgs, un certain ordre

militaire, se mirent en bataille. Rapprochés de leurs adversaires, les défenseurs du château commencèrent à causer avec les insurgés. Des cris de *vive la nation!* étaient poussés de part et d'autre; au moment de s'entr'égorger, les deux partis semblaient s'être en quelque sorte entendus. Mais un tumulte étrange s'éleva tout à coup du vestibule, au bas du grand escalier. Le peuple, arrivé jusque là, disait aux gardes nationaux : « Retirez-vous, nous n'en voulons qu'aux habits rouges. » Les soldats de la garde nationale, rangés derrière une barrière, refusèrent de la laisser franchir. Les Suisses virent clairement que le peuple voulait forcer les consignes et pénétrer jusque dans l'intérieur du château. Ce fut alors qu'eut lieu cette première décharge tant reprochée aux Suisses, et dont l'effet, à la vérité, dut être terrible : sept Marseillais tombèrent morts, un grand nombre d'autres furent blessés. Qu'on juge de la terreur, de l'indignation qui se répandirent dans le Carrousel et dans les cours sillonnées par les balles de l'ennemi!

Le feu des Suisses continuait à rouler d'une manière si violente que les fédérés se virent forcés d'évacuer les cours jonchées de leurs morts; toutefois ils ne se retirèrent pas sans avoir fait une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie, qui coûta la vie à plusieurs des défenseurs du château. Alors MM. de Durler et de Pfyffer effectuèrent une sortie, prirent quatre pièces de canon, redevinrent maîtres de la porte royale, tandis que Henri de Salis s'emparait de trois bouches à feu placées vers le manége, et, revenant se joindre à ces deux officiers, balayant avec eux toutes les cours malgré le feu d'un canon qui, braqué près de la porte de la cour de la reine, tirait sur eux à mitraille, et enlevait des lignes de soldats encore exposées au feu de deux autres pièces en batterie sur une petite terrasse en face du corps-de-garde des Suisses. Après de grands efforts de courage et d'audace

pour se maintenir dans les cours, les Suisses traînèrent les canons enlevés à l'ennemi, et les placèrent à l'entrée du vestibule. Pendant ce temps, leurs camarades, les nobles, les gardes nationaux avaient fait un feu continuel sur les assaillans. Une partie de ces derniers fut dispersée de tous côtés dans ce premier moment; mais ne se voyant pas poursuivis, ils étaient revenus à la charge en poussant des cris de rage et de fureur. L'aspect de ce nouveau combat devint affreux. Les Suisses, immobiles et obéissans, semblaient des hommes qui, quoique leur dernier instant soit venu, combattent pourtant comme s'ils avaient l'espoir de vaincre. Le sang-froid de leur courage, l'ordre et le calme de leur effrayante discipline, contrastaient d'une manière admirable avec la fougue et le rugissement des masses populaires. Les vainqueurs de la Bastille, les insurgés mêmes des 5 et 6 octobre n'auraient pas osé diriger le feu de leurs canons contre l'antique palais des rois; les conjurés du 10 août l'insultaient comme une forteresse ennemie qu'il faut prendre d'assaut ou réduire en cendres, pour ne pas être foudroyés par son artillerie ou détruits par une garnison redoutable. L'attaque redoublait de fureur à tout moment. Granier conduisait les Provençaux et les Bretons; Alexandre avançait à la tête du faubourg Saint-Marceau; le fougueux et habile Westermann s'élançait avec le faubourg Saint-Antoine. L'irruption fit effort, le moment approchait d'une attaque épouvantable contre le palais. Les Suisses, accablés sous la grêle des balles, sentirent que la résistance allait devenir impossible, et résolurent de se retirer. M. d'Hervilly s'opposa aux projets de quelques uns qui voulaient encore résister dans le jardin. « Il ne s'agit pas de cela, dit-il, il faut vous porter à l'assemblée. —Oui, s'écrie le baron de Viomesnil, frère aîné du maréchal de ce nom; oui, braves Suisses, allez sauver le roi, vos ancêtres l'ont fait plus d'une fois! »

Mais il fallait se rallier; il fallait tâcher de réunir tous

les différens postes. Quelques tambours échappés aux feux terribles qui se croisaient dans les cours, battirent l'assemblée, et tous les soldats vinrent en ligne avec le calme de troupes faisant une manœuvre à la parade. Pour couvrir la retraite, deux canons placés sous le vestibule furent chargés à mitraille, et on laissa en arrière deux soldats avec ordre d'y mettre le feu si les insurgés voulaient poursuivre les Suisses qui effectuaient leur mouvement rétrograde.

Ces braves traversèrent au pas le jardin. Leur corps, sillonné par une mousqueterie continuelle, qui partait de trois points différens, du Pont-Royal, de la cour du Manége, et de la terrasse des Feuillans, ne se rompit point; mais le chemin qu'il avait parcouru était jonché de pauvres soldats, dont les plus heureux étaient ceux qui n'avaient pas survécu à leurs blessures. Enfin ceux que les balles avaient épargnés arrivèrent à l'Assemblée nationale couverts de sang, et versant des larmes de rage et de désespoir. Quelques uns d'entre eux, notamment M. de Salis, furieux, exaspérés, s'élancèrent dans la salle des séances, l'épée au poing. A cette soudaine apparition, le côté gauche se lève. Le moment devenait critique; d'un signe les officiers suisses pouvaient précipiter sur l'assemblée des soldats irrités, immoler une partie de ses membres, et mourir en entraînant du moins dans leur ruine les ennemis du roi! Les cris *voilà les Suisses! aux armes! on égorge nos frères*, retentissent de toutes parts. L'agitation de l'assemblée s'accroît; Guadet, à qui Vergniaud vient de céder le fauteuil, demande du calme au nom de la patrie; il se couvre, et le silence se rétablit. Le bruit du canon et de la mousqueterie continue; des balles viennent frapper les murs du sanctuaire de la représentation nationale. A ce bruit, quelques députés se lèvent et veulent sortir, les uns pour se mêler au peuple, d'autres pour éviter le péril; mais leurs collègues les rappellent à leur poste. *C'est ici*,

disent-ils avec feu, *c'est ici que nous devons tous mourir!* Chaque représentant reprend sa place, aux cris de *vive la nation!* tandis que les tribunes agitées et grondantes répètent à grands cris : *Nous ne vous quittons plus, nous périrons avec vous!*

Louis assistait à toutes ces scènes dans la loge du Logographe, où il avait dû se réfugier avec sa famille après l'observation faite par le député Chabot, qui avait rappelé l'article de la constitution portant que « le Corps législatif cessera d'être corps délibérant tant que le roi sera présent. » Ce fut de son misérable refuge que Louis écrivit à M. Durler, qu'un député avait vainement sommé de faire mettre bas les armes à sa troupe, un ordre ainsi conçu : « Le roi ordonne aux Suisses de poser les armes et de se retirer dans leurs casernes. » Le ministre Dubouchage communique aux représentans cet ordre, auquel les Suisses n'obéirent qu'en frémissant. A peine le ministre vient-il de rassurer l'assemblée que Gossuin, étant monté à la tribune, demande que l'on fasse faire une proclamation pour éclairer les citoyens sur leurs véritables intérêts, Montaut croit qu'il suffit de leur faire entendre ces mots : *Vive la liberté! vive l'égalité!* Enfin Thuriot propose et l'assemblée décrète la proclamation suivante :

« Au nom de la nation, au nom de la liberté, au nom de l'égalité, tous les citoyens sont invités à respecter les droits de l'homme, la liberté et l'égalité! »

Au moment où l'assemblée venait de voter cette adresse, le canon retentit de nouveau. Ici, les députés, qui croient à la continuation des hostilités, jurent une seconde fois de mourir à leur poste; mais le combat avait cessé, le bruit de l'artillerie qu'on venait d'entendre était celui des salves d'artillerie du peuple, qui célébrait la victoire, après laquelle on l'avait vu se précipiter comme un torrent dans le château qu'il avait dévasté en un moment.

Quel spectacle offrait alors cette magnifique de-

meure des Tuileries, que Louis XIV ne voulut plus habiter, tant il avait conservé de ressentiment des troubles de la Fronde et des entreprises du parlement conjuré avec des factieux à talons rouges! Le Carrousel obscurci par des tourbillons de flammes et de fumée; l'incendie près de s'attacher au monument de la magnificence de nos rois, toute la façade du palais criblée de boulets de canon, toutes les fenêtres et toutes les vitres brisées; le jardin, les cours, le vestibule, le grand escalier, la chapelle, les corridors, les couloirs, les antichambres, l'intérieur tout entier, depuis les combles jusqu'aux caves, étaient inondés de sang, et jonchés de cadavres. La colère du peuple survivait à la victoire. On jetait vivans par les fenêtres, on égorgeait sans pitié, on déchirait à coups de sabres, de piques et de baïonnettes, les défenseurs du roi, les simples domestiques, les Suisses surtout, auxquels on ne faisait nulle grâce. On s'acharnait sur leurs cadavres, on les coupait en morceaux ainsi que leurs habits, pour en faire d'horribles trophées. Le glaive exterminateur les atteignait partout, dans les rues, sur les quais, sur les ponts, et jusque sur les degrés de la maison commune. Malheur aux personnes qui, dans ces jours de fureur, portaient un habit rouge! cet habit donnait la mort. Cependant quelques unes des victimes abandonnées au glaive échappèrent au massacre, avec le secours de généreux citoyens. Chabot lui-même donna dans sa propre demeure asile à un Suisse fugitif. D'autres trouvèrent grâce devant des gens qui semblaient furieux; d'autres furent recueillis par des députés et par quelques personnes touchées de leur malheur. Le maréchal de Mailly dut la vie au courage et au dévouement d'un cordonnier, qui le retira des mains d'une foule barbare, et le conduisit jusqu'à son hôtel. Deux Marseillais ayant trouvé dans les chambres les plus reculées du palais deux jeunes personnes éplorées, les enlevèrent dans leurs bras avant qu'elles eussent songé à demander

la vie, et les portèrent jusqu'au-delà du jardin pour les rendre à leurs mères, à leurs familles. Madame Campan, sa sœur et leurs femmes allaient périr, lorsqu'un homme à longue barbe survint en criant : « Faites grâce aux femmes, ne déshonorez pas la révolution. » Ce mot : On ne tue pas les femmes ! répété par une autre voix, arrête les Marseillais qui voulaient immoler madame Campan, agenouillée pour recevoir le coup mortel. Un certain nombre d'hommes s'emparèrent d'elle et de ses compagnes d'infortune, et les conduisirent en lieu sûr. Sauvées aussi par la pitié des égorgeurs, la princesse de Lamballe, madame de La Roche Aymon et sa fille, mademoiselle Pauline de Tourzel, madame de Ginestoux, les autres femmes de la reine et le vieux comte d'Affry furent menés ensemble dans les prisons de l'Abbaye.

Au moment où les cris du peuple annonçaient la victoire, l'assemblée avait repris sa délibération devant la famille royale, devenue plus odieuse encore au peuple depuis le combat livré pour elle ; présens à toutes les imprécations de la colère et de la vengeance, Louis et les siens attendaient leur sort avec la plus grande anxiété. En effet, des pétitionnaires venaient en foule demander la déchéance du roi (1), et applaudir à la conduite des délégués des sections à l'hôtel-de-ville, c'est-à-dire consacrer l'insurrection du 10 août, fomentée en partie par les membres de cette Commune qui tenait Paris et toute l'autorité entre ses mains. Un moment après, un spectacle inattendu attirait les regards ; des hommes du peuple, encore haletans du combat, encore tout remplis des fureurs de l'action ; des femmes hideuses du sang des blessés, achevés après la victoire, venaient déposer sur le bureau du président les papiers, les bijoux, l'or, tous les objets précieux qu'ils avaient trouvés sur leurs pas dans le sac du château ! Au

(1) C'est dans ce moment que Louis XVI eut le malheur d'être réduit à demander des alimens pour réparer ses forces abattues.

reste, le pillage était si loin de la pensée des insurgés, qu'on les avait vus immoler sans pitié les brigands arrêtés au milieu d'une tentative de vol. Le lendemain on montrait encore à des places distinctes dans les cours du palais les cadavres de ces malheureux surpris par la justice inexorable du peuple. Ils étaient dépouillés ainsi que tous les autres morts, et avaient la face tournée contre terre. On ne sait à quelle pensée attribuer cette précaution. Au 29 juillet 1830, les voleurs furent tués sur la place comme au 10 août 1792; mais dans la première de ces journées, les défenseurs de la royauté tombèrent immolés, même après avoir déposé les armes, tandis que dans la seconde ils se trouvèrent protégés par la plus généreuse humanité, même au milieu de la chaleur de l'action; cette différence de conduite est bien éloquente en faveur des progrès de cette ciivlisation, qui doit enfin imprimer dans tous les cœurs le plus beau des commandemens de la Divinité à l'homme : « Tu ne tueras point ton semblable. »

Le combat était terminé à midi. Rien de plus hideux que les divers théâtres du carnage, et particulièrement le Carrousel, où le peuple, par je ne sais quelle odieuse inspiration, brûlait les cadavres avec les débris des boutiques incendiées pendant l'action. Néanmoins un nombre immense de personnes, parmi lesquelles, il faut bien l'avouer, on remarquait les femmes les plus élégantes et les plus jolies de la capitale, se pressaient pour contempler le champ de bataille. Il y avait foule sur la place du Palais-Royal, dans les Tuileries, au pont tournant, aux Champs-Elysées, dans la rue Royale, à l'entrée du boulevard de la Madeleine, dans tous les lieux enfin où l'on pouvait voir du sang, des blessures et des morts : on trouve quelque chose d'inexplicable dans cette barbare curiosité qui est de tous les temps, et qui eut un caractère si odieux dans les filles d'honneur et les nobles prostituées de la cour de Médicis, au temps du massacre de la Saint-Barthélemi.

CHAPITRE XXIV.

SUITES DU 10 AOUT.

Les demandes de déchéance se succédaient rapidement devant l'assemblée. Une députation, composée de commissaires des sections à l'hôtel-de-ville, arrive à son tour. « Ce sont, dirent-ils, les nouveaux magistrats du peuple qui se présentent à votre barre. Les circonstances, les dangers de la patrie commandaient notre élection!... Législateurs, il ne nous reste plus qu'à seconder le peuple. Nous venons ici, en son nom, vous demander des mesures pour le salut public. Pétion, Manuel, Danton, sont toujours nos collègues; Santerre est à la tête de la force armée! que les traîtres frémissent à leur tour!... Le sang du peuple a coulé; des troupes étrangères, qui ne sont restées dans nos murs que par un nouveau délit du pouvoir exécutif, ont tiré sur les citoyens; nos malheureux frères ont laissé des veuves et des orphelins!

« Le peuple, qui nous envoie vers vous, nous a chargés de vous déclarer qu'il n'a cessé de vous croire dignes de sa

confiance ; mais il nous a chargés en même temps de vous déclarer qu'il ne pouvait reconnaître pour juges des mesures extraordinaires auxquelles la nécessité et la résistance à l'oppression l'ont porté, que le peuple français, votre souverain et le nôtre, réuni dans ses assemblées primaires. » Le président Guadet répondit : « Messieurs, fidèles à leurs devoirs, les représentans du peuple maintiendront jusqu'à la mort la liberté et l'égalité ; ils en ont fait le serment, et ce serment ils ne le violeront jamais. Vous avez voulu vous porter vous-mêmes aux lieux où les périls étaient les plus grands, ces sentimens vous honorent.... L'Assemblée nationale applaudit à votre zèle ; elle ne peut voir en vous que de bons citoyens, jaloux de ramener la paix, le calme et l'ordre ; elle vous invite à user de tous les moyens que la confiance du peuple de Paris peut mettre en votre pouvoir pour le rappeler à ses devoirs, afin que l'Assemblée nationale ne puisse jamais être accusée d'avoir porté aucune de ses délibérations dans le tumulte et la violence ; l'assemblée vous invite à retourner à votre poste ; car vous tiendriez peut-être dans ce moment à insulte qu'on vous invitât à la séance. L'Assemblée nationale vous invite en même temps à présenter au peuple les divers décrets qu'elle vient de rendre ce matin : le peuple de Paris y trouvera l'expression des sentimens des représentans du peuple, et l'intérêt qui l'animera toujours pour son bonheur. »

Certes, Guadet ne disait pas toute sa pensée dans cette réponse, où l'on voit déjà percer de jaloux ombrages contre la Commune de Paris et des alarmes sur le pouvoir immense dont elle s'était revêtue elle-même, en s'appuyant sur la souveraineté du peuple de Paris, comme s'il eût été le peuple français ; mais forcé par la circonstance de légitimer la révolution et d'accepter les magistrats qu'elle avait créés, Guadet se tira le mieux possible de l'embarras dans lequel il se trouvait. Néanmoins on ne peut douter que les mem-

bres de la Commune ainsi que leurs nombreux adhérens n'aient lu au fond de sa pensée, et compris que sa réponse n'était pas celle d'un homme dévoué tout entier à la révolution du 10 août. Immédiatement après le départ des commissaires, l'assemblée, sur la proposition de Montaut, rédigée par Thuriot, prononça un serment ainsi conçu :

« Au nom de la nation, je jure de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à mon poste. »

Alors Guadet ayant cédé le fauteuil à Gensonné, Vergniaud prit la parole, au nom de la commission extraordinaire, et donna, d'une voix forte, lecture du projet suivant, qui fut décrété presque sans discussion :

« L'Assemblée nationale, considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble;

« Que c'est pour le Corps législatif le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver; qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces tant qu'on ne s'occupera pas de tarir la source de ses maux;

« Considérant que ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du chef du pouvoir exécutif dans une guerre entreprise en son nom contre la constitution et l'indépendance nationale;

« Que ces défiances ont provoqué des diverses parties de l'empire un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI;

« Considérant néanmoins que le Corps législatif ne doit ni ne veut agrandir la sienne par aucune usurpation;

« Que, dans les circonstances extraordinaires où l'ont placé des événemens imprévus par toutes les lois, il ne peut concilier ce qu'il doit à sa fidélité inébranlable à la constitution, avec sa ferme résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la liberté, plutôt que de la laisser périr; qu'en recourant à la souveraineté du peuple, et en prenant en même temps les précautions indispensables

pour que ce recours ne soit pas rendu illusoire par des trahisons, décrète ce qui suit :

Art. 1er. Le peuple français est invité à former une Convention nationale. La commission extraordinaire présentera demain un projet pour indiquer le mode et l'époque de cette convention.

Art. 2. Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité.

Art. 3. La commission extraordinaire présentera dans le jour un mode d'organiser un nouveau ministère; les ministres actuellement en activité continueront provisoirement l'exercice de leurs fonctions.

Art. 4. La commission extraordinaire présentera également dans le jour un projet de décret sur la nomination du gouverneur du prince royal.

Art. 5. Le paiement de la liste civile restera suspendu jusqu'à la décision de la Convention nationale : la commission extraordinaire présentera dans les vingt-quatre heures un projet de décret sur le traitement à accorder au roi pendant la suspension.

Art. 6. Les registres de la liste civile seront déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale, après avoir été cotés et paraphés par deux commissaires de l'assemblée, qui se transporteront à cet effet chez l'intendant de la liste civile.

Art. 7. Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du Corps législatif, jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

Art. 8. Le département donnera des ordres pour leur faire préparer dans le jour un logement au Luxembourg, où ils seront mis sous la garde des citoyens et des lois.

Art. 9. Tout fonctionnaire public, tout soldat, sous-

officier, officier de tel grade qu'il soit, et général d'armée, qui, dans ces jours d'alarmes, abandonnera son poste, est déclaré infâme et traître à la patrie.

Art. 10. Le département et la municipalité de Paris feront proclamer sur-le-champ et solennellement le présent décret.

Art. 11. Il sera envoyé par des courriers extraordinaires aux quatre-vingt-trois départemens.

Les paroles et l'accent de Vergniaud, avant la lecture du projet de décret, prouvent que cet orateur, enclin à l'indulgence et porté à l'esprit de conciliation, déplorait la terrible nécessité que les circonstances lui imposaient; mais son cœur français s'absolvait lui-même, en disant : *Salus populi suprema lex esto.* Peut-être même ne comprit-il pas en ce moment que ce décret de suspension était le prélude d'une sentence de mort. Il aurait reculé devant cette idée que d'autres embrassaient sans hésiter.

Mais en sanctionnant l'insurrection par leurs décrets, les députés sentaient le besoin d'amener la nation à partager l'opinion de Paris, et à légitimer l'audacieuse initiative que les révolutionnaires avaient prise. Tel était le but d'une adresse aux départemens, proposée par Lasource, et adoptée par l'assemblée, qui, chose étonnante, ne disait pas un mot du 10 août et de la victoire du peuple; en sorte que, sans les récits des journaux, la France n'aurait rien compris à la suspension du pouvoir exécutif. Immédiatement après l'adoption de cette adresse, l'assemblée, s'étant déclarée en permanence, s'occupa de prendre toutes les mesures de salut public que demandait un moment si extraordinaire; elle décréta successivement que les ministres du roi n'avaient pas la confiance de la nation, et que les scellés seraient mis sur leurs papiers; que le ministre de la guerre, personnellement responsable de la présence des Suisses au château, serait arrêté et mis en état d'accusation;

Que les nouveaux ministres seraient nommés par elle, mais hors de son sein, et à la pluralité des suffrages, sur une liste de candidats proposés individuellement et à haute voix par chaque membre de l'assemblée;

Que les décrets non sanctionnés, ainsi que ceux qui pourraient l'être, attendu la suspension du roi, auraient néanmoins force de loi;

Que des commissaires, choisis dans son sein, seraient envoyés aux armées;

Que la distinction de citoyen actif et non actif serait supprimée; voulant que tout citoyen qui vivait de son travail, mais non dans l'état de la domesticité, pût concourir à la formation de la Convention, qui, grâce à l'admission de presque tous les Français au droit de suffrage, devait représenter vraiment la nation tout entière. Par une nouvelle et large application des droits acquis à tous les hommes, l'assemblée fixa à vingt-cinq ans l'âge requis pour être élu représentant, à vingt-un ans celui qui donnait le droit d'élire. Dans la nuit, on composa le nouveau ministère : la Gironde y fit entrer ses trois amis, Roland, Servan et Clavières, recommandés par leurs disgrâces et leurs services. Lebrun obtint les affaires étrangères, Monge la marine, Danton la justice; Grouvelle, ami de Champfort, ancien secrétaire des commandemens du prince de Condé, rédacteur de la *Feuille Villageoise* avec Cérutti, fut nommé secrétaire du conseil. Les trois premiers de ces ministres se sont déjà fait connaître; Lebrun, leur collègue, créature de Dumouriez, et lié avec la Gironde, ne manquait pas d'une certaine aptitude pour les affaires; mais il ne convenait pas à un poste aussi difficile que celui de ministre dans une grande crise politique; Monge, mathématicien habile, physicien célèbre, créateur de la géométrie descriptive, avait embrassé la révolution avec ardeur. Présenté par Condorcet, et déterminé par la présence des Prussiens sur le sol

français, il consentit à faire partie du conseil exécutif. Homme simple, plein de candeur, ne soupçonnant pas le mal, et ne l'apercevant pas au milieu des hautes méditations qui le ravissaient, il était peu propre à imprimer l'essor à une grande administration; en politique, il suivait le mouvement, et ne le donnait pas; mais il possédait dans son savoir, dans son esprit, dans son zèle ardent pour le bien public, des ressources immenses pour subvenir aux pressantes nécessités de l'administration d'un état en péril. Quant à Danton, lui-même disait : « J'ai été porté au ministère par un boulet de canon. » Ce mot exprimait avec énergie ce qu'on attendait de son audace, et proclamait que le ministre de la justice serait toujours le ministre de la révolution.

Quoique la suspension de Louis fût un véritable prélude de la ruine du pouvoir royal, elle ne suffisait pas au peuple, qui demandait à grands cris la déchéance. Danton avait quitté sa tribune de conspirateur aux Cordeliers, où il avait appris sa nomination. En partant, il laissa la place aux orateurs implacables qui surgissent tout à coup après la victoire, et ces hommes ne cessaient de demander à l'assemblée d'en finir avec Louis, coupable aux yeux de la France, et accusé par toutes les voix du peuple. A chaque heure, la salle était entourée et pressée par la foule des pétitionnaires; elle venait se briser contre les portes avec une telle violence qu'à plusieurs reprises on crut que l'enceinte sacrée de la majesté législative allait être violée. Les Girondins et tous les députés craignaient que le peuple ne pénétrât dans le sein de la représentation nationale, et n'immolât la famille royale même sur l'autel qu'elle embrassait comme un appui et une sauve-garde. Envoyé pour calmer l'effervescence de la multitude, Henri de Larivière rentra bientôt dans l'assemblée, qu'il rassura un peu par ces paroles énergiques : « Oui, messieurs, je le sais, je l'ai vu, je l'assure, la masse du peuple est décidée

13.

à périr mille fois plutôt que de déshonorer la liberté par aucun acte d'inhumanité, et, à coup sûr, il n'est pas une tête ici présente, *et l'on doit m'entendre*, qui ne puisse compter sur la loyauté française.» Une nouvelle députation se présente pourtant à la barre, en invoquant la déchéance. Le président Vergniaud eut assez de présence d'esprit pour répondre en ces termes : « Je suis charmé qu'on me fournisse l'occasion d'expliquer l'intention de l'assemblée en présence des citoyens : elle a décrété la suspension du pouvoir exécutif, et elle a nommé une Convention qui déciderait irrévocablement la grande question de la déchéance ; en cela elle s'est bornée à ses droits, qui ne lui permettaient pas de se faire juge elle-même de la royauté, et elle a pourvu au salut de l'état, en mettant le pouvoir exécutif dans l'impossibilité de nuire ; elle a satisfait ainsi à tous les besoins, en demeurant dans la limite de ses pouvoirs. » Ce langage ferme et mesuré en imposa aux pétitionnaires, qui se retirèrent satisfaits. La séance fut suspendue à trois heures du matin, et la population révolutionnaire se retira lentement dans ses demeures, quittant à regret le théâtre de sa victoire. On savait que la nuit est souvent plus cruelle que le jour : aussi on avait eu soin d'illuminer le palais, la cour et les jardins, pour prévenir les malheurs qui auraient pu survenir dans les ténèbres. Tous les citoyens étaient sous les armes.

La séance de l'Assemblée nationale fut reprise à sept heures du matin. L'aspect de la famille royale tombée dans un tel abaissement et toujours menacée, et plus encore l'agitation de Paris porté à n'épargner aucun Suisse, aucun des défenseurs de la cause royale, déterminaient les représentans de la France à employer tous les moyens pour calmer ce peuple que la victoire rendait furieux. Pétion se présenta à l'assemblée ; il fut vivement applaudi ; il ne fit que paraître et retourna à l'hôtel-de-ville. On espérait beaucoup de son influence et de son crédit ; mais comme on

avait séquestré le *vertueux* Pétion pendant l'attaque et le siége du château, de même on se défiait de sa modération, et une opinion plus prononcée que la sienne aurait paralysé tous ses efforts. Déjà il n'était plus maire que de nom. Cependant les Suisses réfugiés aux Feuillans, et dont le peuple demandait les têtes, furent protégés par une déclaration qui annonçait que les Suisses *conspirateurs du* 10 *août* seraient jugés d'après les lois. Ces défenseurs de la couronne, que des traités devaient couvrir et rendre sacrés, parvinrent à gagner, non sans peine, l'Abbaye, où se trouvaient déjà les officiers !

Ils étaient prisonniers, arrêtés comme traîtres, comme conspirateurs. Chabot, violent jusqu'au délire avant l'action, et cruel après la victoire, demandait leur mort et trouvait des échos nombreux aux Cordeliers, aux Jacobins, et surtout à l'hôtel-de-ville, où toutes les passions révolutionnaires venaient fermenter comme dans un foyer d'incendie. Les Girondins, détrompés de l'espérance de voir Pétion refouler dans les rangs des simples citoyens les hommes que les flots des faubourgs avaient portés au pouvoir ; les Girondins, qui comprenaient le danger de laisser les exagérés des sections maîtres de Paris, auraient bien souhaité dissoudre la nouvelle municipalité ; mais les révolutionnaires dont elle était composée s'étaient saisis du pouvoir avec une main de fer, et ne croyaient rien d'interdit à leur audace. Ils ne craignaient point de dépouiller l'assemblée elle-même de plusieurs de ses prérogatives. Robespierre, qui s'était caché pendant le péril, suivant l'accusation intentée contre lui par Barbaroux, Robespierre, naguère encore rédacteur du *Défenseur de la Constitution*, vint tout à coup se mettre à la tête de la municipalité révolutionnaire, dont il s'attachait à justifier les usurpations de pouvoir, en déclarant que ce n'était point l'assemblée, mais la Commune, formée par les sections, qui avait sauvé le pays et empêché la cour d'exécuter une Saint-

Barthélemy des patriotes. C'est avec cette image, perpétuellement offerte aux yeux des auditeurs, qu'il remuait toutes les passions. Au reste, quels que fussent les projets de la cour, dont le triomphe n'aurait pas manqué de faire un grand nombre de victimes, rien n'autorisait en principe les usurpations de la Commune, qui exerçait véritablement tous les droits délégués par le peuple à ses représentans. En effet, par un simple arrêté, elle avait suspendu, ou plutôt aboli, le directoire et le conseil du département, les juges de paix, et s'était arrogé aussi toutes celles de leurs attributions relatives à la police. Les députés de la Gironde sentirent bien les conséquences de cette audace; mais n'osant et ne pouvant la réprimer, ils gardèrent le silence; et l'assemblée, que les circonstances entraînaient dans cette voie, décréta que la police dite *de sûreté générale* serait rangée dans les attributions des municipalités. C'était là, sans doute, créer un pouvoir dictatorial pour la Commune; mais comment éviter cette faute? Le 10 août et le renversement du trône étaient vraiment l'ouvrage de la Commune, c'est-à-dire de la majorité des sections de Paris; le peuple, qui obéissait à leur impulsion et surtout à la voix de Danton, était encore dans la plus grande effervescence, et continuait ses barbares exécutions; sans la Commune et le peuple, la cour n'eût pas été vaincue; la Commune et le peuple étaient les véritables sauveurs de la représentation nationale, que Louis XVI et Marie-Antoinette victorieux auraient décimée ou tout au moins dissoute; enfin, Paris tout entier, Paris en armes, était en face d'une assemblée délibérante, comment aurait-elle pu résister? Comment ne pas laisser les rênes du pouvoir entre les mains hardies qui s'en étaient emparées? Et où trouver d'ailleurs un principe de force, si ce n'était dans les autorités et dans les sociétés populaires répandues sur toute la surface du royaume? Au point où en étaient les choses, il n'y avait que deux partis à prendre :

se déclarer Convention nationale, juger Louis XVI sur le champ de bataille, puisque, malheureusement pour lui et pour nous, il n'avait pas laissé sa vie dans le combat, se mettre à la tête du gouvernement et de la révolution, donner une grande satisfaction au peuple, s'emparer de lui en marchant avec lui, rendre des lois sévères et emprunter sa puissance pour assurer leur exécution, voilà le premier de ces partis; la dictature de la Commune, voilà le second. Un Mirabeau lui-même n'aurait pas osé proposer, n'aurait pas pu faire accepter la résolution de se déclarer Convention nationale à l'Assemblée législative, qui, ainsi que les Girondins, ses chefs et ses coryphées, tremblaient encore de respect et de crainte devant une constitution battue en brèche par une insurrection, et tombant en ruines.

Il ne restait donc qu'à subir la dictature de la Commune unie avec les Jacobins et les Cordeliers de Paris, et de la France par l'affiliation des sociétés populaires, l'un des leviers les plus puissans de la révolution. La journée du 31 mai sortira du triomphe de la Commune de Paris sur l'Assemblée nationale, et produira la perte des Girondins, victimes pures et généreuses, mais dont les mains trop faibles auraient laissé périr la république.

Le décret rendu par l'assemblée sur la police de sûreté, décret déjà proposé, il y avait quelques mois, par Gensonné lui-même, et toujours repoussé par les Feuillans, mais adopté enfin, grâce au canon du 10 août, autorisait les directoires de département, de district, et les municipalités des villes au-dessus de vingt mille ames de population, à rechercher les crimes qui menaçaient la sûreté extérieure ou intérieure de l'état, et dont la connaissance était réservée aux représentans de la nation; à lancer des mandats contre les prévenus, à faire le recensement des personnes suspectes et non domiciliées, à leur interdire toute espèce de rassemblement, à les désarmer au besoin. Tous les citoyens appelés par la loi au rôle de dénoncia-

teurs publics, étaient tenus de donner avis aux autorités de tous les complots dont ils auraient connaissance ; le décret mettait encore les gardes nationales en état de réquisition permanente, afin qu'elles pussent seconder à tout moment les recherches, les perquisitions, et les mesures de prudence et de sévérité des autorités municipales.

Munie de ce décret, qui mettait évidemment tous les ennemis de la révolution, connus ou soupçonnés, sous la main du peuple, la Commune s'empressa de faire de nombreuses arrestations. Elle avait établi pour présider à cette mesure, véritable prélude de la terreur qui doit bientôt courber la France sous un joug de fer et la sauver, un comité de surveillance dont Marat était le chef. On ne pouvait choisir un plus redoutable ministre des vengeances populaires que l'écrivain dont la cruauté systématique n'avait pas craint de demander chaque jour, depuis 1790, le sacrifice de trois cent mille têtes. Outre ce comité directeur, la Commune institua un comité particulier dans chaque section, mit des entraves sévères à la délivrance des passeports et à la sortie des barrières; non contente de ces précautions pour empêcher l'évasion des suspects, elle ordonna encore qu'il fût fait un tableau des ennemis de la révolution, particulièrement des coupables du 10 août, en invitant les citoyens, par une proclamation, à les dénoncer. En même temps, et de son autorité souveraine, elle jeta dans les fers les écrivains soudoyés par la cour, et distribua leurs presses aux écrivains patriotes. C'était désarmer les plus dangereux, les plus coupables ennemis, dont quelques uns auraient mérité d'êtres bannis par un jugement solennel, comme d'indignes et vils fauteurs du despotisme, des calomniateurs de ce que la nation avait d'hommes généreux dans le parti de la liberté; mais c'était aussi violer des droits sacrés, et attenter à la propriété. Il faut être dans une crise de révolution, c'est-à-dire en état de guerre, pour que des ci-

toyens aient pu recevoir la dépouille d'autrui comme un butin conquis sur un champ de bataille. Sans vouloir excuser ce délit révolutionnaire, on ne peut s'empêcher de remarquer comment les princes de nos jours spolient les hommes qui ont voulu reconquérir la liberté.

Maîtresse absolue de tant de choses, arbitre du sort de presque tous les citoyens, la Commune voulut avoir en sa puissance la personne de Louis XVI. Le Luxembourg, désigné d'abord pour servir d'asile au prince et à sa famille, avait de trop nombreuses issues; par cette raison, l'assemblée préféra l'hôtel du ministère de la justice; mais la municipalité vint proposer, ou exiger en quelque sorte, l'abbaye du Temple pour cette destination, et la législative, cédant aux vœux des magistrats révolutionnaires, décréta, le 13 août, que Louis XVI et les siens seraient détenus au Temple, sous la garde et la responsabilité du maire et du commandant-général Santerre. Louis XVI fut transféré au Temple, et se retrouva dans la voiture en face de ce même Pétion qui l'avait ramené de Varennes à Paris. On a dit qu'en passant sur la place Vendôme pour aller habiter son dernier palais, il eut la douleur de voir tomber à ses pieds la statue équestre de Louis XIV, érigée le 12 août 1692. On faisait tomber de même une autre statue de ce prince, inaugurée à l'hôtel-de-ville le 14 juillet 1689. Henri IV et Louis XIII éprouvèrent le même outrage. On pouvait sans crime descendre de son piédestal l'esclave de Richelieu, le lâche roi qui dénonçait ses propres amis, et livrait les secrets de leur intimité à un prêtre sanguinaire; mais on aurait dû épargner dans le Béarnais un prince populaire, qui avait délivré la France du joug et de la présence des étrangers, et mis fin à une guerre civile de trente-quatre ans. La sévérité qu'on déployait envers les images des princes de sa dynastie dut faire pressentir à Louis XVI le sort qui l'attendait. La décision qui le plaçait sous l'autorité de la Commune était encore d'un plus

triste présage; il comprit que les conspirateurs du 10 août ne consentiraient jamais à le laisser sortir vivant de leurs mains.

Entraînés par l'essor qu'ils avaient pris dans la carrière de l'audace, convaincus que les députés actuels, esclaves de ce que Mirabeau appelait la petite morale, n'entendaient rien à la grande, c'est-à-dire, pour expliquer la pensée de ce révolutionnaire sans scrupule et sans remords, que l'Assemblée législative était incapable de prendre la résolution de sauver la patrie à quelque prix que ce fût, les membres de la Commune marchaient à grands pas d'usurpation en usurpation. Irritée autant qu'effrayée de ces progrès, la législature ou plutôt la Gironde, qui se voyait débordée, ordonna la réélection du conseil du département pour remplacer celui qui avait été destitué au 10 août. Au lieu de ployer devant le décret, la Commune ordonna aux sections d'interrompre l'élection déjà commencée. En même temps Manuel accourut à la barre de l'assemblée, et ne craignit pas d'y faire entendre ces menaçantes paroles : « Le peuple, forcé de veiller lui-même à son propre salut, a pourvu à sa sûreté par des délégués. Obligés à déployer les mesures les plus vigoureuses pour sauver l'état, il faut que ceux qu'il a choisis lui-même pour ses magistrats aient toute la plénitude de pouvoir qui convient au souverain. Si vous créez un autre pouvoir qui domine ou balance l'autorité des délégués immédiats du peuple......., il faudra que le peuple, pour se délivrer de cette puissance destructive de sa souveraineté, s'arme encore une fois de sa vengeance...... Craignez-vous de vous reposer sur la sagesse du peuple lorsqu'il veille pour le salut de la patrie, qui ne peut être sauvée que par lui ? » Un pareil discours aurait attiré un décret d'accusation fulminé au moment par une assemblée pleine du sentiment de sa force et de sa dignité; mais la législature allait s'éclipser de la scène politique : elle avait au

fond la conscience de la vérité des paroles de Manuel. De son côté, l'orateur qui s'exprimait avec cette confiance et cette audace n'était pas un factieux en délire; élève de l'école de Mirabeau, il avait en secret des pensées d'ordre qu'on aurait vues éclater en un temps opportun; mais outre qu'il servait d'interprète à la pensée de la Commune, il comprenait fortement, comme son maître, que, dans les révolutions, les moyens extrêmes et presque désespérés ont leur sagesse, et que l'homme d'état peut alors penser et agir comme l'homme du peuple qui obéit à un instinct sûr ou à une passion généreuse. Dans la position des choses, la volonté de la Commune devait l'emporter sur l'assemblée; il en fut ainsi: l'élection du conseil de département n'eut pas lieu.

Sur la proposition de la Commune, on avait décrété que les Suisses seraient jugés par une cour martiale, et les autres conspirateurs du 10 août par le tribunal. Mais la commission chargée d'organiser la cour martiale différait chaque jour son rapport, et le tribunal criminel paraissait soumis à des formalités trop lentes. La Commune, impatiente, envoie à la barre de l'assemblée une députation dont voici les premières paroles : « Le conseil général nous dépêche vers vous pour demander le décret sur la cour martiale : s'il n'est pas rendu, notre mission est de l'attendre. « Après une vive apostrophe de Gaston, qui s'irrite avec raison de ce que les pétitionnaires, oubliant le respect dû aux représentans de la nation, viennent leur intimer des ordres, l'assemblée refuse d'accorder ce qu'on lui demande; mais, par une étonnante faiblesse, elle admet la députation aux honneurs de la séance.

Mécontente du refus qu'elle avait éprouvé, la Commune revient à la charge, en se fondant sur les soupçons d'incivisme élevés contre le tribunal criminel de la Seine, qui d'ailleurs ne pouvait répondre, par son organisation même, à la promptitude des exemples que demandait l'inquiétude

du peuple; elle envoya successivement deux députations chargées de solliciter la création d'un tribunal extraordinaire et spécial pour juger les conspirateurs du 10 août. Robespierre était à la tête de la seconde de ces députations. Quoiqu'il exerçât une haute influence dans le conseil général, où il avait la liberté de tout dire et le privilége de tout persuader, jamais, à cette époque, il n'eût osé affecter le rôle d'un tribun factieux devant le sénat, et parler de lui-même un langage pareil à celui qu'il tint dans cette circonstance; mais, organe de la Commune toute puissante, et appuyé sur le parti qui avait renversé le trône, il s'exprima comme s'il eût été le souverain, ou tout au moins l'interprète du souverain imposant sa volonté à ses mandataires. «Le peuple se repose, disait l'orateur; mais il ne dort pas : il veut la punition des coupables, il a raison. Vous ne devez pas lui donner des lois contraires à son vœu unanime...... Nous demandons que les coupables soient jugés par des commissaires pris dans chaque section, souverainement et en dernier ressort. » La conviction ombrageuse du représentant de la Commune, sa parole brève et saccadée, l'accent de sa voix mordante, son geste impératif, donnaient un caractère particulier d'insolence à cette pétition de la Commune personnifiée en Robespierre.

Les députés entrevirent avec effroi les conséquences de l'institution révolutionnaire qu'on voulait leur arracher; et quoique instruite de la démarche de la section de Quinze-Vingts, qui était venue annoncer à la Commune le tocsin au faubourg Saint-Antoine, si le décret n'était pas rendu, l'assemblée ne répondit à l'audacieux pétitionnaire et à ses commettans furieux, que par une adresse au peuple de Paris, dans laquelle, en se justifiant par toutes les concessions déjà faites, telles que celle d'un double jury et la suppression du recours en cassation, elle rejetait tout projet de commission extraordinaire et de chambre ardente, qui n'appartient qu'au despotisme. Le

soir, les Jacobins, les Cordeliers, les sections, entrent dans une agitation difficile à décrire. Tout le monde s'écriait que l'on voulait sauver les coupables, que l'assemblée trahissait tous ses devoirs, ou tout au moins qu'elle était au-dessous de sa mission. La journée du 10 août va donc avorter comme toutes les autres; tout est perdu si l'Hercule populaire ne reprend pas une dernière fois sa massue. »

J'ai vu à cette époque le mouvement tumultueux de l'hôtel-de-ville, encore plus orageux peut-être qu'au 10 août lui-même. Dans l'étroite enceinte de la salle des délibérations, c'était une agitation convulsive, ou un silence interrompu à tout moment par des cris improbateurs ou par de violens murmures. Les têtes s'exaltaient et semblaient prendre feu comme des matières inflammables qui font à chaque instant une explosion nouvelle. Chacun brûlait de parler, chacun enchérissait d'énergie sur l'orateur qui venait d'occuper l'attention. Puis on voyait arriver, à travers la foule amassée à l'entrée de la salle, des pétitionnaires qui interrompaient la délibération, des citoyens, des employés, des gardes nationaux, qui demandaient des ordres pressans. Au milieu de ce tumulte, Robespierre, plein d'assurance, et s'emparant de la tribune comme du poste où il était appelé par le peuple, conquérait la parole, et se faisait d'autant mieux écouter qu'il poussait à tout moment le cri d'alarme. Chacune de ses paroles effrayait ou colérait les auditeurs, et cependant on n'aurait pas couru aux armes, comme après une harangue de Danton; mais ni ce prince des tribunes de l'époque, ni Tallien, qui essayait de se populariser par la véhémence de ses discours, ni ce Robespierre qui pouvait presque tout oser impunément, n'étaient, dans leurs plus fougueuses philippiques, que des modérés auprès d'un tel harangueur inculte et violent des sections ou des Cordeliers, venant gourmander ou invoquer la Commune au nom du peuple. Effectivement aucun des

coryphées du parti n'aurait eu la témérité de dire, ainsi qu'un certain membre de la Commune, à l'Assemblée nationale :

« Comme citoyen, comme magistrat du peuple, je viens vous annoncer que ce soir, à minuit, le tocsin sonnera, la générale battra.

« Le peuple est las de n'être pas vengé.

« Craignez qu'il ne se fasse justice lui-même. Je demande que vous décrétiez, sans désemparer, qu'il sera nommé un citoyen par chaque section, pour former un tribunal criminel.

« Je demande qu'au château des Tuileries soit établi ce tribunal ; je demande que Louis XVI et Marie-Antoinette, si avides du sang du peuple, soient rassasiés en voyant celui de leurs infâmes satellites. »

A ces mots foudroyans, l'assemblée se soulève ; les Girondins cependant ne trouvent aucune parole pour soutenir les droits de la représentation nationale, et réclamer la sainte autorité des lois protectrices de la vie des hommes ; deux montagnards seuls, Choudieu et Thuriot, laissent éclater leur généreuse résistance. On a retenu ces belles paroles de Thuriot : « J'aime la liberté, j'aime la révolution ; mais s'il fallait un crime pour l'assurer, j'aimerais mieux me poignarder. » Cet orateur parlait encore lorsqu'un des individus choisis par les sections pour former le jury d'accusation et de jugement, vint prononcer ces paroles encore plus menaçantes que celles du représentant de la Commune : « Si, avant deux ou trois heures, le directeur du jury n'est pas nommé, si les jurés ne sont pas en état d'agir, de grands malheurs se promèneront dans Paris. » L'effervescence générale s'accroissait à tout moment ; le peuple, agité par lui-même et par ses tribuns, devenait menaçant ; il pouvait recourir à la violence et se faire justice lui-même. Dans ces circonstances, Hérault de Séchelles vint proposer un projet de décret qui, appuyé par

les membres les plus ardens de l'assemblée, obtint enfin la majorité des suffrages. Ce décret ordonnait la formation d'un tribunal extraordinaire, pour juger les crimes du 10 août, et les autres crimes y relatifs, circonstances et dépendances.

Le tribunal, nouvellement institué, fut divisé en deux sections, qui jugeaient sans appel et en dernier ressort; mais il ne s'appela pas encore le tribunal révolutionnaire : quand il aura pris ce nom, il sera, jusqu'à la chute de Robespierre, et même encore quelque temps après, la haute justice des Jacobins, également redoutable à tous, même à ses fondateurs; il immolera tour à tour l'éloquente Gironde, Danton, et Robespierre lui-même avec la Commune de Paris, qui toutefois ne sera plus celle du 10 août. Cette institution, dont personne ne soupçonnait alors le terrible avenir, ne causa point de grandes alarmes; les citoyens, occupés de la présence de l'ennemi sur nos frontières, considéraient comme utiles et nécéssaires toutes les mesures de rigueur qui tendaient à prévenir ou réprimer les conspirateurs du dedans, regardés par tout le monde comme des auxiliaires prêts à seconder les armées étrangères.

Ces armées resserraient sans cesse le cercle qu'elles avaient formé autour de la France, et s'avançaient avec d'autant plus de confiance que nos généraux, Lafayette à leur tête, perdaient un temps précieux en intrigues politiques, et semblaient donner plus d'attention aux événemens de Paris qu'aux mouvemens des camps ennemis.

Malgré l'influence de leurs généraux, tous dévoués à l'ordre constitutionnel, les armées, fortement imprégnées de l'esprit de la révolution, et remplies des accusations sans cesse renouvelées contre Louis XVI et sa cour, ne tenaient que par des liens très faibles à ce prince, qui d'ailleurs n'avait aucune des qualités nécessaires pour exciter l'enthousiasme du soldat. L'événement du 10 août ne

fit pas sur eux l'impression défavorable à laquelle s'attendait Lafayette : les uns le virent avec indifférence, les autres l'adoptèrent avec empressement ; au camp de Lauterbourg, commandé par Kellermann, officiers et soldats jurèrent à l'envi une obéissance aveugle aux décrets de l'assemblée. A Strasbourg, les députés commissaires trouvèrent d'abord quelques difficultés. Le général Biron s'était empressé de déclarer sa soumission, mais le maire Dietrich, Cafarelli-Dufalga, Victor de Broglie et Desaix voulurent organiser une espèce d'opposition : elle n'obtint pas l'assentiment de l'armée. Cafarelli-Dufalga ira mourir en Egypte, sous un chef dont la France ignorait encore le nom ; Dietrich et Victor de Broglie périront sur l'échafaud ; Desaix vivra pour illustrer son pays et recevoir des Arabes le nom de Sultan-Juste.

Pendant les adhésions données par les autres armées, de graves événemens agitaient celle qui obéissait aux ordres de Lafayette, encore tout émue des souvenirs du 20 juin et de la tentative infructueuse de son chef pour venger et sauver le roi. Forte d'à peu près vingt-huit mille hommes, cette armée occupait une assez bonne position entre Sedan et Mouson. C'est dans son quartier-général, qui touchait à la première de ces villes, que Lafayette avait appris l'insurrection du 10 août. Il comptait sur son état-major, sur l'affection des soldats, sur leur serment d'obéissance à la constitution de 1791, qui pourtant n'était pas sacrée pour eux comme pour lui ; il espérait rallier soixante-quinze départemens, dont les conseils généraux avaient adhéré à sa lettre du 16 juin ; il osa lever l'étendard contre la législation, par une première proclamation, en date du 13. Bientôt instruit de l'envoi de trois commissaires par cette assemblée, il se hâta d'appeler à lui la municipalité de Sedan ; dans leur réunion on décida que les trois envoyés du Corps législatif seraient arrêtés. Une délibération de la Commune, délibération motivée sur

le défaut de liberté de l'Assemblée nationale consacra cette résolution ; en conséquence, et aussitôt après leur arrivée, les commissaires furent conduits à l'hôtel-de-ville, où le maire Desrousseaux les interrogea et leur dit : « Je vous demande, messieurs, si, lorsque l'assemblée a rendu le décret dont vous êtes porteurs, elle était parfaitement libre? » Kersaint répondit que Paris était armé, et que l'assemblée siégait au sein d'un orage menaçant pour elle-même. Alors le maire reprit : « Vous n'êtes point les députés du Corps législatif, vous êtes les députés d'un parti qui vous tient captifs, et force l'assemblée à voter la destruction des lois que nous avons tous jurées. Le quartier-général est hors la ville ; ainsi nous ne sommes pas forcés par Lafayette ; mais depuis votre entrée dans cette commune, vous cherchez à soulever le peuple... Nous devons vous considérer comme des otages qui nous répondront de la sûreté de nos députés. » Après cette allocution, le maire prit les voix du conseil général et de la municipalité ; l'unanimité décida de faire conduire les commissaires au château de Sedan, et de requérir le général de leur donner une garde. Les commissaires cherchèrent à gagner Lafayette ; ils lui firent demander une conférence qu'il refusa ; c'était la première résistance armée et un peu sérieuse qu'éprouvait la représentation nationale. Néanmoins, on s'étonne, et l'on a droit de s'étonner du manque d'audace des trois députés dans cette circonstance. Comment le courageux Kersaint, comment surtout le fameux maire d'Arles, qui avait joué un si grand rôle dans le midi, cet Antonelle, que Marseille nous avait envoyé comme un second Mirabeau, ne surent-ils pas imposer à une municipalité rebelle et soutenir avec plus de fierté l'honneur de la représentation nationale outragée dans leurs personnes?

Fort de leur faiblesse, abusé par des illusions, Lafayette essaya réellement de soulever son armée en faveur de Louis XVI et contre la journée du 10 août. La proclama-

tion dans laquelle il disait à ses compagnons d'armes : « Ainsi, chers camarades, l'armée n'a plus de chef, la nation n'a plus de représentant héréditaire, l'Assemblée nationale est esclave à Paris, Pétion règne avec ses satellites, » produisit une fermentation extrême parmi les soldats. Violateurs de la loi, qui défend les délibérations à la force armée, ils s'assemblèrent à leur tour, et vinrent déclarer à Lafayette que, pénétrés d'indignation pour les crimes atroces dont les factieux venaient de souiller la capitale, ne reconnaissant plus *l'Assemblée législative actuelle, depuis qu'au mépris de toutes les lois, elle avait renversé la constitution;* pleins de confiance en leur général, ils étaient prêts à marcher partout où il voudrait les conduire, et le priaient instamment de *prendre avec les départemens, seules autorités constituées existantes*, tous les moyens de rendre aux lois leur force, à la nation et au roi la liberté que la tyrannie et le crime leur avaient ôtée.

Ce triomphe de Lafayette fut de courte durée. L'assemblée envoya de nouveaux commissaires; une proclamation pleine d'adresse et de dignité, flatteuse pour les défenseurs de la patrie, qu'elle séparait habilement de leur chef, allait ramener les esprits; mais elle n'était pas nécessaire : déjà les canonniers, qui, au dedans comme au dehors, n'ont cessé de manifester à toutes les époques leur penchant pour la révolution et la liberté, avaient refusé d'adhérer à la protestation contre les décrets de l'assemblée. Une revue passée par Lafayette, à l'effet d'obtenir de chacun le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, lui montra des dispositions défavorables dans l'armée. D'un autre côté, Dumouriez, dont il avait ordonné l'arrestation dans son camp de Maulde, avait refusé de prêter l'ancien serment, et Dillon, d'abord entraîné dans le parti de la résistance, avait promptement changé d'avis. D'autres défections, l'opposition formelle des membres du département de l'Aisne qui ordonnait à tous les citoyens d'arrêter le général

en chef de l'armée du Nord, la nouvelle du décret d'accusation porté contre lui par l'Assemblée nationale, la nomination de Dumouriez, son ennemi, appelé au commandement de l'armée, firent sentir à Lafayette que toute espérance de succès était perdue. D'ailleurs, depuis l'arrestation de Kersaint, d'Antonelle et de Peraldy, les clubs de Paris retentissaient d'imprécations furieuses contre le général rebelle, assez hardi pour résister à la volonté nationale. Il fallait poursuivre, arrêter, fusiller le traître et ses complices, ou plutôt les réserver à un procès solennel, en présence du peuple de Paris, qui serait enfin vengé par leur supplice. On frémit à la seule pensée du sort réservé peut-être à l'ami de Washington, s'il fût tombé vivant dans les mains des hommes du 10 août. Plus heureux que Bailly, il put échapper à la fureur populaire. Il quitta son camp dans la nuit du 19 au 20, suivi de Bureau de Pusy, de Latour-Maubourg et d'Alexandre de Lameth. Il avait eu soin de faire, avant son départ, toutes les dispositions nécessaires pour que l'armée, à l'abri des surprises, se trouvât prête à repousser l'ennemi sur tous les points. Parvenu à Bouillon, il renvoya son escorte de vingt-cinq chevaux, après avoir adressé de cette ville aux différens corps administratifs des réquisitoires et des ordres antidatés, pour motiver leurs démarches et attirer sur sa tête toute la responsabilité. Il prit avec ses amis le chemin des Pays-Bas.

Sans avoir lu à cette époque dans le cœur de Lafayette, nous osons assurer que ses illusions, ses projets, ses espérances, n'avaient rien de contraire aux sentimens d'un ami de son pays; mais il n'en était pas moins coupable en faisant délibérer la force armée, en provoquant une insurrection militaire contre les décisions du Corps législatif de France, et surtout en portant une main hardie sur des membres de la représentation nationale, lui qui avait proclamé si haut leur inviolabilité dans l'Assemblée constituante; lui qui, sans ce privilége nécessaire, aurait été,

ainsi que Barnave et Mirabeau, à la merci des caprices et des vengeances de la cour! Aussi, sauf la qualification de traître, qui ne put jamais convenir à un aussi bon Français, méritait-il les accusations portées contre lui par les Girondins, par les Jacobins, et bientôt par le peuple entier. Traduit devant un tribunal, il n'aurait pu détourner un arrêt terrible. Du reste, Lafayette avait entièrement méconnu la situation des choses, sa position personnelle, le degré de son influence, et la force du torrent débordé contre lequel il voulait se raidir. La tentative désespérée de Lafayette n'avait point de chance de succès. Aucun homme, quel qu'il fût, ne pouvait alors arrêter la révolution, et lutter avec les défenseurs qu'elle poussait en avant par une impulsion irrésistible.

L'espoir du noble fugitif était de traverser incognito les postes ennemis et de gagner le territoire de la république hollandaise; mais il fut arrêté à Rochefort par le lieutenant-colonel, comte d'Harnoncourt, qui envoya prévenir le commandant de Namur. Le 21 on conduisit les prisonniers de Rochefort dans cette dernière ville : c'est là que Lafayette eut une entrevue avec le prince Charles, encore inconnu de la gloire, mais né avec un cœur généreux. La conduite du général français fut digne de son malheur; elle inspira du respect à ses adversaires. Les prisonniers, conduits à Nivelle, eurent à subir un interrogatoire devant un major autrichien chargé de recevoir le trésor qu'on supposait que Lafayette avait pris avec lui, et qui, disait-on, devait être séquestré pour Sa Majesté Très Chrétienne. « Tout ce que je comprends à cette étrange commission, répondit Lafayette, c'est que, à ma place, M. le duc de Saxe-Tachen aurait volé le trésor de l'armée. » Traînés ensuite à Luxembourg, les quatre constituans y restèrent détenus pendant trois semaines. Les émigrés, furieux contre des nobles qui avaient embrassé la cause du peuple, firent une tentative pour immoler à

leur vengeance l'auteur de la proclamation des droits de l'homme. On promena les captifs de Wesel à Magdebourg, à Reisse, et enfin de Reisse à Olmutz. C'est là que d'affreux cachots les attendaient. Tout le génie inquisiteur et malfaisant, toute la froide barbarie de la police autrichienne, qui ressemble beaucoup à celle de Venise au temps du règne de fer de son conseil des dix, épuisèrent leur funeste science pour torturer et désespérer Lafayette. Il aurait pu voir tomber ses fers en rétractant une seule de ses opinions, celle, par exemple, qui était relative à la suppression de la noblesse; jamais il ne consentit au plus léger désaveu de ses principes et de ses actions politiques. Il fut long-temps seul dans son cachot, privé du commerce de ses compagnons, dont il ignorait la vie ou la mort, sevré du plaisir d'entretenir quelque correspondance avec ses amis de France. Tant de malheurs et de privations ne purent abattre son courage et troubler un moment la sérénité de son ame. Enfin l'ange de la tendresse conjugale, sous les traits de madame Lafayette, descendit dans la prison du martyr de la liberté; il y eut là de célestes consolations, Lafayette était admirable à les raconter; il en parlait bien plus que de ses souffrances; elles avaient pourtant été bien cruelles, mais il aurait cru, en se plaisant à les retracer avec un trop vif souvenir, perdre quelque chose du calme avec lequel il les avait supportées. On pourra juger de l'état de cette ame aux prises avec l'adversité par une lettre que le prisonnier écrivit à M. d'Archenbolz à Hambourg : elle est datée de Magdebourg, le 27 mars 1793 (1). La conduite du gouvernement autrichien envers un tel homme trouva de nombreux censeurs. « Cette extraordinaire sévérité, dit Bigland en parlant de la captivité de Lafayette, envers des hommes dont l'opinion était suivie par la majorité et la plus estimable partie de la nation française, fut une erreur

(1) Voyez la note 3 à la fin de ce volume.

funeste, dans un moment où ils n'étaient proscrits que parce qu'ils avaient tenté d'appuyer un trône que, sans doute, ils affaiblirent trop d'abord, mais qu'en dernier lieu ils voulaient préserver. L'absurde politique qui décida les souverains à les traiter avec une si grande dureté produisit bientôt de fâcheux résultats pour la coalition, montrant ainsi à quelle vengeance on était réservé si la contre-révolution s'effectuait. Cette politique ainsi que le manifeste du duc de Brunswick conduisit à l'union générale pour défendre le territoire. »

Un incendie plus redoutable que cette révolte éphémère du seul défenseur de la constitution de 1791 commençait à s'allumer dans la Vendée, où le système des imprudentes persécutions adoptées contre les prêtres, la chute du trône et la destruction imminente de la royauté agitaient violemment un peuple auquel on pouvait appliquer ce que Montaigne dit des habitans de l'île des Dioscorides : « Peuple chrétien ayant des églises et des autels, au demeurant, si simple que de la religion qu'il observe si scrupuleusement, il n'entend un seul mot. » La superstition, le fanatisme, un immense besoin d'indépendance et de liberté, un inviolable respect du passé, caractérisaient et caractérisent encore les habitans de certains départemens de l'ouest. Le soldat vendéen portera un scapulaire sur le champ de bataille ; il se prosternera devant la vieille statue d'un saint, mais non devant la nouvelle ; on le verra tomber à genoux pour prier avant de combattre, mais il n'obéira qu'à des commandans de son choix. Un garde-chasse, un charretier, un homme du peuple enfin, sera son chef de préférence à un duc ou un comte, si le roturier a plus de cœur et de talent que le duc ou le comte.

Les nobles vendéens avaient formé plusieurs projets en faveur de Louis XVI avant la fuite de Varennes ; mais les fautes et l'arrestation de ce prince infidèle à toutes ses promesses et toujours au-dessous des circonstances avaient

suspendu l'effet de leurs bonnes intentions. Depuis, la plus grande partie d'entre eux s'était jetée dans le parti de l'émigration ; les autres s'étaient réfugiés dans le pays après le 10 août : ainsi Lescure et La Rochejaquelain se trouvaient au château de Clisson ; le brave et généreux Bonchamp habitait son château de La Baronnière ; d'Elbée, que sa vertu et ses sentimens religieux avaient rendu si cher aux paysans, vivait tranquillement à la Loge ; Charette, de retour d'un voyage à Coblentz, Charette homme de plaisir, intrigant habile, et d'un esprit délié, tenait une cour de galanterie dans son habitation de Fonte-Clause, au fond du Bas-Poitou. Malgré cette espèce de dispersion et cette attitude calme des chefs qu'attend à leur insu une si grande célébrité, pourtant une correspondance régulière s'était établie entre quelques Vendéens, l'armée autrichienne et les émigrés. La proclamation du duc de Brunswick fut répandue avec profusion dans tous les départemens de l'ouest ; en même temps M. de Calonne, l'ame damnée des princes et surtout du comte d'Artois, envoya des commissions signées, ainsi que de faux assignats à M. de la Rouairie, en lui disant : *Euge, macte animo, vir generose*. Le correspondant que choisissait Calonne, au milieu de tant de braves gens et d'hommes de cœur prêts à se dévouer pour la cause royale, était digne de lui. Ancien officier aux gardes françaises, perdu de réputation et de dettes, mais actif et brave, ce premier agent de la contre-révolution dans la Vendée avait assez habilement formé un projet de fédération pour réunir tout le pays dans une croisade contre l'Assemblée législative. Tout semblait préparé pour une explosion, il ne fallait plus que donner le signal ; ce furent Delouche, maire de Châtillon, et Baudry d'Asson, gentilhomme poitevin, qui se chargèrent de ce funeste prélude. Le tocsin sonna, le 24 août, dans plusieurs communes ; un attroupement considérable se porta sur Châtillon, et mit le feu à la maison du dis-

trict, dont les administrateurs se virent contraints de se réfugier à Bressuire. Cette ville fut attaquée le lendemain ; mais des gardes nationaux, accourus pour la défendre, repoussèrent les insurgés, et firent des prisonniers que le tribunal de Niort, indulgent par politique, ne voulut point condamner. Tous les torts furent rejetés sur les absens ou sur les morts. Delouche se sauva d'abord; mais depuis il fut arrêté à Nantes. Baudry parvint à se dérober aux poursuites; nous le verrons figurer dans les guerres de la Vendée, où il trouvera une mort honorable.

Ce mouvement n'était dû qu'à une exaltation imprudente et irréfléchie, à un bouillonnement de colère de Baudry ; il ne fut point soutenu par le pays, et la levée de boucliers qu'il avait faite ne pouvait avoir aucune conséquence grave. Cependant l'assemblée, qui avait conçu des alarmes et qui trouvait les prêtres dans toutes les manœuvres contre-révolutionnaires, eut la fatale inspiration de passer à un excès de sévérité contre une caste d'hommes qu'elle regardait comme les plus dangereux fauteurs d'une guerre civile dont elle pressentait les immenses dangers. Le 26 août, elle adopta une loi portant que tous les ecclésiastiques qui étaient assujétis au serment par la loi du 26 novembre 1790 et celle du 29 novembre 1791, et qui ne l'auraient pas prêté, ou qui l'auraient rétracté, sortiraient sous huit jours de leurs départemens; dans quinze du royaume, sous peine de déportation à la Guiane. Ils devaient recevoir six sous (assignats) par lieue jusqu'à la frontière.

Ce décret, et tous les autres rendus dans le même esprit contre les ministres de la religion, qui étaient, il est vrai, des ennemis jurés de la liberté, allaient directement contre leur but, et ne firent que susciter à la république, des embarras et des dangers plus redoutables que toutes les autres épreuves par lesquelles nous devions passer dans le cours de la lutte révolutionnaire.

Rien de plus sage, au contraire, que le décret du même

jour qui conférait le titre de citoyens à d'illustres étrangers de l'Amérique et de la Pologne, reconnus pour d'intrépides et sages défenseurs de la liberté. Ce fut au milieu d'un tonnerre d'applaudissemens que les tribunes entendirent proclamer les noms de Washington, de Kosciusko et de Thomas Payne, adoptés par l'assemblée, au nom de la nation tout entière. Notre révolution était alors en grand honneur parmi les étrangers : aussi ces hommes, chers à leur patrie et à l'humanité tout entière, reçurent avec une profonde reconnaissance le titre qui les associait à la grande famille française.

C'est encore le même jour que les citoyens furent appelés à rendre les honneurs funèbres aux victimes héroïques de la lutte de la liberté avec le despotisme au 10 août. La cérémonie attira un concours immense; mais elle manqua du principal caractère qu'elle devait avoir, celui d'un deuil religieux. Il ne se répandit pas une larme sur les tombes factices où n'étaient point les dépouilles sacrées des morts. On n'était pas alors disposé à l'attendrissement : la colère et la vengeance exaltées au plus haut degré, l'amour de la patrie et les dévouemens magnanimes qu'il inspire, les grandes mesures de salut public, voilà ce qui remplissait tous les cœurs : aussi le discours de Chénier, dans cette circonstance, fut-il encore plus une véhémente imprécation contre la tyrannie qu'une douloureuse commémoration en l'honneur des citoyens qui avaient été immolés dans le combat. Le discours de l'orateur se terminait ainsi : « Sages législateurs de la France, premier espoir de l'état, et vous, magistrats, fonctionnaires publics, investis de la juste confiance du peuple; vous, généreux citoyens de Paris, braves Marseillais, vaillans fédérés, accourus des départemens les plus lointains pour sauver la liberté chancelante; vous tous, dignes compagnons d'armes des héros que nous regrettons, vous, leurs enfans, leurs épouses, parens chéris

de la famille commune, approchez de ce monument de deuil et de gloire, et prêtons tous ensemble le serment auguste de maintenir la liberté, l'égalité, ou de mourir en la défendant! Que ce serment, répété d'un bout de la France à l'autre, vole au-delà de nos frontières; qu'il fasse pâlir dans les camps les despotes et les généraux ligués contre nous! que leurs armées les abandonnent! que la tyrannie ne trouve plus un soldat qui veuille embrasser sa querelle, et que la France, heureuse et tranquille, se repose après tant d'orages sous l'abri des lois bienfaisantes qui vont consacrer pour tous les siècles les droits et la souveraineté du peuple! Chénier était alors avec cette jeunesse ardente et républicaine, qui n'avait qu'un but, qu'une pensée, qui ne formait qu'un vœu, le triomphe de la liberté.

Pendant le mouvement qui emportait la Commune et mettait en contact perpétuel les citoyens, l'administration et le peuple, il s'introduisait nécessairement bien des désordres qui affligeaient et troublaient Roland beaucoup plus qu'ils n'auraient dû affliger et troubler un homme engagé dans une révolution, et capable de s'élever au-dessus de certaines anomalies inévitables. Ce ministre ne cessait d'accuser la Commune de désorganiser tous les services, et de livrer beaucoup de choses à des mains infidèles. Pour parer à cet inconvénient grave, il cherchait partout des hommes de conscience et de spécialité; mais il se plaignait d'avoir trop de peine à trouver des sujets capables de remplir à son gré ces deux conditions. Du reste, la rigidité de son caractère le rendait peu propre à manier les esprits, et souvent il était assez malheureux dans ses choix; il avait en outre, grâce à son entêtement naturel, le tort grave de soutenir obstinément ses créatures, même quand il s'était trompé sur leur compte.

Danton, au contraire, avec son énergie réelle et sa rudesse apparente, et calculée peut-être, ne manquait au besoin ni de souplesse ni de dextérité : il avait d'ailleurs dans une

espèce d'abandon du cœur, dans une certaine facilité de caractère, des moyens de séduction; avec ces qualités, il possédait encore un instinct sûr pour reconnaître au premier coup d'œil le parti que l'on pouvait tirer d'un homme. Il pensait d'ailleurs, peut-être, par suite d'un retour sur lui-même, que les révolutions ont la faculté de transformer les individus et de leur communiquer une puissance qu'on ne leur connaissait pas, qu'ils ignoraient eux-mêmes: aussi, sans s'arrêter à peser les sujets dans la balance d'une probité rigide, sans considérer leurs antécédens, il jetait hardiment dans les fonctions ceux qui laissaient éclater devant lui les bouillans transports d'un ardent civisme. « Si tu es patriote, disait-il au candidat qui venait offrir son zèle, tu es capable de bien servir la liberté. Le premier talent pour sauver la république, est d'avoir du cœur et du patriotisme. Va, et songe que Danton te regarde. »

Danton mesurait toute la grandeur du danger qui s'approchait, et sentant le besoin immense qu'on allait avoir du peuple, il lançait sur lui des brandons enflammés comme sur un foyer dont on veut faire sortir un vaste incendie. « Il faut, disait-il, une convulsion nationale pour faire rétrograder les despotes...; il faut que le peuple se porte, se roule en masse sur les ennemis pour les exterminer d'un coup; il faut en même temps enchaîner tous les conspirateurs; il faut les mettre dans l'impossibilité de nuire! » Ces paroles effrayantes et qui peignent toute la politique d'un des hommes les plus énergiques qu'ait enfantés aucune des révolutions connues, furent suivies d'un décret que l'assemblée rendit aussi, le 26, et par lequel elle ordonna, comme la Commune, des visites domiciliaires et nocturnes chez tous les habitans suspects, avec peine de mort pour quiconque entraverait cette mesure de sûreté générale.

Si l'on devait juger cette loi dans les circonstances ordinaires; si, de sang-froid, une assemblée législative ren-

dait une pareille décision, il faudrait se voiler la tête, et désespérer du salut du pays. Mais un abîme où la France tout entière pouvait périr, un abîme cent fois plus effrayant que celui de la banqueroute offerte par Mirabeau aux yeux de l'Assemblée constituante épouvantée, était ouvert devant toutes les imaginations; les nouvelles sinistres de nos frontières avaient porté l'exaltation générale à son comble. Les troupes coalisées opéraient leurs mouvemens pour envahir la France. Après avoir passé la revue de ses troupes, le 3 août à Bingen, le roi de Prusse avait ordonné à son armée de se mettre en mouvement, et le duc de Brunswick, à la suite de plusieurs marches et contremarches, s'était rabattu sur l'Alsace avec l'intention de s'emparer de Landau. Deux colonnes conduites par le prince Hohenlohe avaient traversé le Rhin le 10, et malgré la faible armée de Biron, campée à Herpenheim, il bloquait Landau, dont Custine venait de prendre possession, en remplacement de M. de Martignac, émigré peu de jours auparavant. La possession de Longwy, rendu à la suite d'une défense de quelques heures à l'Autrichien Clairfayt, avait donné aux étrangers l'espérance de la chute de Landau, qui allait permettre au duc de Brunswick de porter un coup terrible aux armées françaises. En effet, l'armée alliée pouvait alors s'emparer des défilés de l'Argonne, faire observer Luckner par trente mille hommes, tandis que soixante mille autres combattans, attaquant l'armée de Sedan, encore irrésolue et démoralisée par le départ de Lafayette, l'auraient écrasée, événement qui aurait fait une brèche immense au système de défense de notre frontière du nord, et ouvert la route de Paris. Par bonheur, nous avions affaire à des Allemands qui n'avaient pas encore appris le secret de la foudroyante activité des Français sous Napoléon. Mais cette grande armée ennemie s'évanouit lentement : six jours furent perdus par Clairfayt dans le camp devant Longwy, pour

attendre le corps du prince Hohenlohe, et les alliés ne parvinrent que le 30 devant Verdun. Quelque tardif et inhabile que fût ce mouvement, Paris s'en effraya avec raison. En effet, qu'une bataille fût perdue, événement qui n'aurait eu rien de surprenant dans l'état d'incertitude et d'irrésolution de nos diverses armées, les ennemis se trouvaient tout à coup au cœur de la France, et sous les murs de la capitale, sans fortifications, sans moyens de défense, au milieu du désordre d'une révolution récente, et avec un gouvernement qui avait tout à créer.

La seule pensée de ce péril, qui les frappait encore plus que nous parce qu'ils le voyaient de plus près dans toute sa grandeur, faisait frémir nos généraux rassemblés par Dumouriez : aussi tous étaient-ils d'avis de se retirer derrière la Marne : lui seul, sans trahir sa pensée, rejetait tous les conseils timides. Paris, qui leur semblait menacé d'une catastrophe presque inévitable, était alors dans un état moral indéfinissable. Son immense population joignait à un sentiment exagéré de sa force vis-à-vis des ennemis étrangers, les plus violentes alarmes sur les trames de ceux de l'intérieur; et effectivement, telle était notre situation, que le parti opposé à la liberté, vaincu, mais non pas détruit, et encore plein d'immenses ressources, aurait pu devenir très dangereux à l'approche de l'ennemi. De toutes les maisons, de tous les hôtels, de tous les châteaux de l'aristocratie dans Paris et dans les provinces, de tous les champs de la Bretagne et de la Vendée, de toutes les villes du midi, on aurait vu surgir tout à coup, et marcher sur la capitale des milliers de nobles, de soldats de la garde royale, de gardes suisses, de gardes-du-corps, restés en France, de volontaires de la contre-révolution empressés de donner la main aux étrangers et ardens à provoquer le supplice des patriotes. Qu'on nous dise alors où se serait arrêtée la vengeance des rois, qui, n'ayant pas encore appris par une sanglante expérience à craindre le

peuple français, auraient insulté à sa défaite!.Quel vaste système d'immolation aurait été à la fois conçu et exécuté dans le dessein d'étouffer en France la semence des révolutions, et d'effrayer à jamais les autres peuples par un mémorable exemple! Et quelles eussent été les premières victimes? Lafayette et ses amis, égorgés dans leurs cachots ou ramenés à Paris, peut-être pour expier leur dévouement à la cause du peuple, à côté du vénérable Bailly et des autres héros de la séance du Jeu de Paume. L'élite de l'Assemblée constituante, l'élite des amis de la liberté en France, les Girondins et leurs terribles adversaires, confondus dans un seul arrêt, et réconciliés sur l'échaufaud par la vengeance des rois, subissaient le même sort; et avec tant d'illustres proscrits périssaient dans leur germe tant de dévouemens magnanimes, d'actions héroïques, d'exploits presque fabuleux, vingt années de triomphes, toutes les vertus, toutes les lumières, tous les progrès qui ont agrandi, illustré, enrichi la France, et enfin la sublime espérance de la liberté du monde.

Ce glorieux avenir que le dernier des patriotes embrassait en espérance, comparé avec la catastrophe qui pouvait l'empêcher de sortir de la nuit où il reposait encore, fermentait dans les cœurs avec l'amour de la patrie, et redoublait l'anxiété générale en lui donnant le caractère d'une extrême violence. On voulait, on demandait des exemples sur les ennemis de l'intérieur. Vengeance! vengeance! était le cri qui retentissait partout, et la passion, qui le poussait à la tribune, dans les clubs, dans les sections, dans les places publiques, s'indignait de tous ces retards. Le tribunal institué contre les conspirateurs ou les traîtres du 10 août, suivant l'expression du temps, avait fait tomber la tête de Dangremont, prévenu d'embauchage pour la cour et pour les émigrés. Dossonville, son complice, que nous retrouvons parmi les déportés du 18 fructidor, fut acquitté comme dénonciateur. Laporte,

trop convaincu de toutes les menées contre-révolutionnaires qui se faisaient autour de Louis XVI, et dont le prince avait la connaissance, perdit la vie en vertu d'un arrêt du même tribunal. Durosoy fut aussi condamné et exécuté. Ce malheureux, jadis enfermé dans la Bastille comme opposé au gouvernement royal, n'avait cessé d'attaquer, de diffamer la révolution et ses défenseurs; il était l'interprète des sentimens de tous les ennemis de la liberté; il avait audacieusement publié dans un journal un plan de défense des Tuileries; il ne pouvait échapper à la vindicte publique dans un moment d'effervescence pareil; elle était extrême; elle s'accrut encore par une circonstance particulière. Avec Laporte, Dangremont et Durosoy on avait mis en jugement plusieurs officiers suisses; un seul, le major-général Bachmann, avait éprouvé la sévérité du tribunal; mais, au contraire, le vieux et respectable d'Affry, commandant-général des Suisses, venait d'être acquitté : il prétendait n'avoir pas paru au château dans la journée du 10 août; le 2, malgré les vives sollicitations de la reine, il avait refusé de donner aux Suisses l'ordre de tirer sur les citoyens : tels furent les moyens de défense qui le sauvèrent. Malgré ces trois arrêts de mort, le peuple ne cessait d'accuser le tribunal de lenteur et d'une coupable condescendance pour les conspirateurs. L'acquittement de d'Affry donna un nouveau degré de violence à ce reproche; on criait presque à la trahison : la vengeance voulait et méditait des exemples qui frappassent des coups plus prompts et plus terribles; ils se préparaient.

Roland, comme nous l'avons dit, avait dénoncé à l'assemblée une foule d'actes d'usurpation de la Commune; Choudieu, le révolutionnaire Choudieu lui-même, s'en était indigné. A la suite de plusieurs autres dénonciations qui étaient survenues contre les violences de cette autorité illégale, le président de la Commune, mandé à la barre de l'assemblée, n'avait point paru. Irrité de cette audace,

Henry Larivière déclama contre une autorité rebelle qui méconnaissait les ordres de la représentation nationale; forcée dans ses dernières limites, la Commune sentit qu'il fallait faire du moins un simulacre d'obéissance, et envoya Pétion et Tallien pour se justifier, ou plutôt pour braver l'assemblée, et lui déclarer la volonté où l'on était de rester indépendant de son pouvoir. Voici les premières paroles du factieux orateur :

« Législateurs, les représentans provisoires de la Commune ont été calomniés; ils ont été jugés sans avoir été entendus; ils viennent vous demander justice.

« Appelés par le peuple, dans la nuit du 9 au 10 août, pour sauver la patrie, ils ont dû faire ce qu'ils ont fait. Le peuple n'a pas limité ses pouvoirs; il leur dit : Allez, agissez en mon nom, et j'approuverai tout ce que vous aurez fait.

« Nous vous le demandons, messieurs, le Corps législatif n'a-t-il pas été entouré du respect des citoyens de Paris? son enceinte n'a été souillée que par la présence du digne descendant de Louis XI et de l'émule de Marie de Médicis. Si ces tyrans vivent encore, n'est-ce pas au respect du peuple pour l'Assemblée nationale qu'ils en sont redevables? Vous avez applaudi vous-mêmes à nos mesures.

« Vous êtes remontés par nous à la hauteur de représentans d'un peuple libre...

« Tout ce que nous avons fait, le peuple l'a approuvé; ce ne sont pas quelques factieux, c'est un million de citoyens. »

Ici l'orateur, en se vantant de tous les actes de la Commune, ajoute : « Nous avons fait des visites domiciliaires; qui nous les avait ordonnées?

« Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs; ils sont enfermés dans une maison particulière, et sous peu de jours le sol de la liberté sera purgé de leur présence...

« Hier les citoyens , dans un tribunal , nous ont reconnus pour leurs représentans ; ils nous ont juré qu'ils nous conservaient leur confiance.

« Vous nous avez entendus, nous sommes là ; prononcez. Les hommes du 10 août ne veulent que la justice, et qu'obéir à la volonté du peuple. »

On ne peut douter que des hommes qui étaient capables de tenir un pareil langage ne fussent déterminés aux plus redoutables résolutions ; on va voir quel projet couvait dans le sein des membres de la Commune.

Non seulement le peuple, toujours agité de l'esprit d'insurrection, poussait des cris affreux contre les aristocrates, contre les traîtres, contre Louis XVI et Marie-Antoinette ; mais encore la plus grande fermentation régnait parmi les volontaires qui s'apprêtaient à voler aux frontières. Les cinq ou six mille hommes que chaque jour voyait partir pour l'armée voulaient toujours se porter aux prisons, et répétaient sans cesse : « Oui, nous irons aux frontières ! oui, nous le jurons ! puisque des traîtres livrent nos places, nos poitrines serviront de remparts à la patrie ; mais avant que de partir, avant de quitter nos foyers, il faut en finir avec les conspirateurs ; nous ne voulons pas que des malheureux, indignes du nom de Français, égorgent nos enfans et nos femmes pendant notre absence ; nous ne voulons pas mourir seuls ! que les lâches qui ont osé appeler des armées impies contre nous, périssent ! qu'il ne reste pas un Français capable, en nous survivant, de se réjouir de notre défaite, et d'insulter à notre mort ! » Le peuple qui environnait ces volontaires applaudissait à leur courage, et répétait leurs paroles de vengeance : « Il faut aller aux prisons, il faut exterminer nos ennemis de l'intérieur, avant d'aller combattre nos ennemis du dehors », était le cri général.

En voyant cette fureur croissante de moment en moment, le conseil de la Commune, et surtout le comité de

surveillance où siégeaient Panis, Sergent, Jourdeuil, Duplain, Lefort et Lenfant, sous la présidence de Marrat, plus révolutionnaire à lui seul qu'eux tous, et que Danton lui-même, comprirent tout ce que pouvait avoir de terrible et d'illimité la vengeance du peuple. Effectivement, abandonné à lui-même, il pouvait entrer au hasard dans les maisons, immoler tout ce qui se présenterait, sans qu'on eût alors aucun moyen d'arrêter le cours de ses vengeances. Tourmentée de cette épouvantable idée, la Commune arrêta le projet de vider les prisons et de régulariser les massacres; on nomma soixante commissaires ou juges qui s'assemblaient dans une des salles de l'hôtel-de-ville, où l'on vérifia les écrous sur les registres des prisons : ce sont ces commissaires qui devaient siéger et qui siégèrent effectivement à la Force, à l'Abbaye et ailleurs. Le choix du moyen de se défaire des prisonniers fut délibéré d'avance. On avait proposé d'employer le feu pour les étouffer dans la fumée, à l'exemple de la faction des Bourguignons, sous Charles VI; mais on avait été retenu par les inconvéniens de la réunion d'une multitude immense sur les différens points menacés. On décida définitivement que les prisonniers seraient immolés par le glaive; et l'effroyable Maillard reçut en détail toutes les instructions nécessaires à la mission dont il était chargé. Cet homme, qui avait seul désarmé la fureur des femmes, au 5 octobre, et empêché d'affreux excès, va devenir un chef de bourreaux, et acquérir une éternelle et horrible célébrité. Il sort de l'urne des révolutions de grands hommes et des monstres!

CHAPITRE XXIII.

2 SEPTEMBRE.

Telle était la situation de Paris lorsqu'on apprit la nouvelle du siége de Verdun par l'ennemi ; on disait même que cette ville était prise. Aussitôt le conseil de défense générale appelle dans son sein le conseil exécutif et une foule de députés. Le ministre Servan désespérait de notre position militaire, tout le monde en désespérait comme lui. On proposait d'armer toute la population de Paris, pour arrêter l'ennemi, et de se retirer au besoin sur Saumur. Guadet, Vergniaud, à l'éternel honneur de la Gironde, furent les deux premiers qui s'opposèrent à cette résolution : « Point de fuite, ce serait une lâcheté inutile ; il faut mourir autour du berceau de la liberté. » Danton, qui jusqu'alors avait gardé le silence, prit la parole : « On vous propose, dit-il, de quitter Paris ; vous n'ignorez point que, dans l'opinion des ennemis, Paris représente la France. Leur céder ce point, c'est leur abandonner la révolution. Reculer, c'est nous perdre ; il faut donc nous maintenir ici par tous les moyens et nous sauver par l'audace. » On s'attendait ici à

un ensemble de mesures enfantées par le génie révolutionnaire du tribun; il n'en avait qu'une seule, mais grande, terrible et salutaire suivant lui, qu'il laissa entrevoir sans déchirer tout à fait le voile qui la couvrait. « Il est un directoire royal qui siége secrètement à Paris, et correspond avec l'armée prussienne. Vous dire où il se réunit est impossible aux ministres. Mais pour le déconcerter et empêcher sa funeste correspondance avec l'étranger, il faut... il faut faire *peur aux royalistes.* » A ces mots, accompagnés d'un geste de mort, chacun frissonne. « Il faut, vous dis-je, *leur faire peur.* » Tout le monde sentit qu'il y avait du sang dans la pensée du ministre, et se retira dans la consternation sans oser l'interroger; Roland même garda le silence; mais il avait conservé un souvenir profond de cette séance, où Danton était apparu comme le démon de la révolution.

Dans la ville, tout le monde était épouvanté ou en fureur. Un aristocrate s'était évadé de prison; on l'apprend, et il semble que cette évasion soit le signal de la délivrance de tous ses pareils prêts à exécuter le complot révélé par un condamné, et qui ne tendait à rien moins qu'à la destruction des patriotes. Les députés éclatent en menaces contre les traîtres. Cambon avait demandé vengeance contre les geôliers; Henri Larivière, le même qui venait de tonner contre les usurpations et les violences de la Commune, se ralliant à elle tout à coup, annonce d'une manière vague, mais qui n'en était pas moins effrayante, que les patriotes ont résolu d'en finir.

Le 2, à neuf heures du matin, Thuriot soutient qu'il faut agrandir le pouvoir de la Commune, et propose de composer cette terrible autorité de trois cents membres élus par le peuple. A cet orateur véhément succède le conseil de la Commune lui-même; il vient faire part d'un plan de défense, et annonce que la poclamation suivante allait être affichée :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de Paris ; Verdun, qui l'arrête, ne peut tenir que huit jours. Les citoyens qui le défendent ont juré de mourir plutôt que de se rendre ; c'est vous dire qu'ils vous font un rempart de leurs corps. Il est de votre devoir de voler à leur secours. Citoyens, marchez à l'instant sous vos drapeaux! allons nous réunir au Champ de Mars ; qu'une armée de soixante mille hommes se forme à l'instant. Allons expirer sous les coups de l'ennemi, ou l'exterminer sous les nôtres! »

Ces paroles, qui étaient le signal de la guerre et le tocsin de la terreur, furent couvertes d'unanimes applaudissemens. Entraîné par la circonstance, poussé par l'exaltation qui l'entourait, grand comme le péril, Vergniaud se précipite à la tribune, fait entendre les accens d'une brûlante éloquence qui ne pouvait que porter à son comble l'exaltation publique.

« C'est aujourd'hui, dit-il, que Paris doit vraiment se montrer dans toute sa grandeur ; je reconnais son courage à la démarche qu'il vient de faire, et maintenant on peut dire que la patrie est sauvée... Nos ennemis ont un grand moyen sur lequel ils comptent beaucoup, c'est celui des terreurs paniques : ils sèment l'or, ils envoient des émissaires pour en exagérer l'effet, répandre au loin l'alarme et la consternation ; et, vous le savez, il est des hommes pétris d'un limon si fangeux qu'ils se décomposent à l'idée du moindre péril.

« Je voudrais que l'on pût signaler cette espèce à figure humaine et sans ame, en réunir tous les individus dans la même ville, dans Longwy, par exemple, qu'on appellerait *la ville des lâches ;* et là, devenus l'opprobre de la nature, leur rassemblement délivrerait les bons citoyens d'une peste d'hommes qui sèment partout des idées de découragement, suspendent les élans du patriotisme, qui prennent des nains pour des géans, la poussière qui vole devant une compagnie pour des bataillons armés, et dé-

sespèrent toujours du salut de la patrie. Que Paris déploie donc aujourd'hui sa grande énergie; qu'il résiste à des terreurs paniques, et la victoire couronnera bientôt nos efforts. Hommes du 14 juillet et du 10 août, c'est vous que j'invoque!

« Cependant pourquoi les retranchemens du camp qui est sous les remparts de cette cité ne sont-ils pas plus avancés? Où sont les bêches, les pioches et tous les instrumens qui ont élevé l'autel de la Fédération et nivelé le terrain du Champ de Mars? Vous avez manifesté une grande ardeur pour les fêtes, sans doute vous n'en aurez pas moins pour les combats; vous avez chanté et célébré la liberté, il faut la défendre.

« Nous n'avons plus à renverser des rois de bronze, mais des rois environnés d'armées puissantes. Je demande que la Commune de Paris concerte avec le pouvoir exécutif les mesures qu'il est dans l'intention de prendre. Je demande aussi que l'Assemblée nationale envoie à l'instant et chaque jour douze commissaires pour exhorter, non par de vains discours, les citoyens à travailler, mais pour piocher eux-mêmes, car il n'est plus temps de discourir, il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant pioche la nôtre. »

Electrisée par cette voix courageuse, l'assemblée devient peuple; elle se lève, elle s'agite, elle est prête à prononcer tous les décrets réclamés par le salut public; les tribunes, emportées par le même élan, jurent de mourir pour la patrie.

Les députés, debout, pâles d'émotion et d'enthousiasme, prêtent le même serment. C'est à qui sera le plus énergique en face du danger. Cambon veut que des courriers partent de Paris et fassent sonner le tocsin dans toute la France. Reboul demande que le pouvoir exécutif ait une puissance dictatoriale pour lever des subsides. En ce moment, Danton paraît à la barre; jamais sa physionomie n'eut un aspect

plus menaçant; elle portait l'empreinte d'une résolution terrible et invariablement arrêtée. Avant qu'il eût dit un seul mot, son attitude et son geste, qui rappelaient l'attitude et le geste de Mirabeau prêt à fulminer un arrêt contre le despotisme, avaient révélé quelque chose d'inattendu, de terrible, qui allait faire explosion. Il commença pourtant d'un ton calme en ces termes :

« Il est bien satisfaisant, messieurs, dit-il, pour des ministres d'un peuple libre, d'avoir à lui annoncer que la patrie va être sauvée ! Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre ! Vous savez que Verdun n'est point encore au pouvoir des ennemis.

« Vous savez que la garnison a juré d'immoler le premier qui parlerait de se rendre. Une partie du peuple va se porter aux frontières, une autre va se creuser des retranchemens, une troisième, avec des piques, défendra l'intérieur de nos villes... C'est en ce moment que vous pouvez déclarer que Paris a bien mérité de la patrie. C'est en ce moment que l'Assemblée législative va devenir un véritable comité de guerre. Nous demandons que quiconque refusera de servir de sa personne ou de remettre ses armes soit puni de mort ! »

L'assemblée applaudit. Danton ajouta : « Le canon que vous allez entendre n'est point le canon d'alarme, c'est le pas de charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, pour les atterrer, que faut-il ? DE L'AUDACE, ENCORE DE L'AUDACE, TOUJOURS DE L'AUDACE, ET LA PATRIE EST SAUVÉE ! »

En écoutant ces foudroyantes paroles, on croyait entendre proférer à la tribune ce que Mirabeau avait dit autrefois avec tout le cynisme de son langage révolutionnaire, que, pour posséder la liberté, il fallait la coucher sur un matelas de cadavres; mais l'un était capable de le dire, et l'autre capable de le faire; tout le monde le sentait, tout le monde resta glacé d'épouvante; lui, sans

s'inquiéter de l'effet qu'il avait produit, courut au conseil général de la Commune, et lui dicta en quelque sorte une proclamation qui, commençant ainsi : « Aux armes... citoyens, aux armes, demain à nos postes, » contenait un ensemble de mesures proportionnées à la gravité des circonstances. Le conseil adopta les propositions du ministre. En conséquence on arrêta de faire tirer le canon d'alarme, et battre la générale dans toutes les sections pour annoncer aux citoyens les dangers de la patrie ; en même temps, on les avertissait de se tenir prêts à marcher au premier signal, et on invitait les hommes hors d'état de servir à déposer leurs fusils et leurs sabres dans les sections ou au bureau militaire de la Commune. A ces dispositions, on joignit le recensement des indigens auxquels on accordait une paye et des armes, le désarmement et l'arrestation des suspects, parmi lesquels on comptait tous les signataires de la pétition du 20 juin, et le décret pour la formation d'un camp sous Paris ; alors on organisa un vaste système de visites domiciliaires. Les barrières précédemment fermées pendant quarante-huit heures, devaient l'être de nouveau. Toutes les précautions étaient prises à Paris, dans les communes environnantes, même sur la rivière, pour empêcher les évasions. Le tambour devait annoncer les visites, et avertir chacun de rentrer chez soi. Tout individu trouvé dans une autre demeure que la sienne aurait été suspect. Les assemblées de section, le tribunal lui-même vaqueraient pendant deux jours. Des commissaires de la Commune, assistés de la force armée, étaient chargés de la terrible mission d'arrêter les suspects. Les visites commencèrent à la clarté d'une illumination générale. On a porté le nombre des arrestations à douze ou quinze mille ; mais elles n'atteignirent pas le tiers de ce nombre, et ne pouvaient pas l'atteindre.

Pendant que des événemens si graves et des paroles si véhémentes remuaient jusqu'au fond la grande cité, l'ac-

quittement de Montmorin, par la tribunal du 17 août, et le bruit répandu qu'il avait été absous par la perfidie d'un commissaire du roi, vinrent mettre le peuple en mouvement. Bientôt un homme condamné au pilori se mit à vociférer sur l'échafaud des invectives contre l'Assemblée nationale, des cris : *Vive le roi! vive la reine! au diable la nation!* Ces cris séditieux, plusieurs fois répétés, enflammèrent à tel point l'indignation générale, qu'il aurait été immolé au moment même si le procureur de la Commune ne lui eût fait un rempart de son corps et ne l'eût reconduit à la maison de justice. Là, ce malheureux déclara qu'une vaste conspiration se tramait dans les prisons, qu'au premier signal les brigands qu'elles contenaient, vomis tout à coup de leurs cachots, devaient s'élancer tout armés, mettre le feu à Paris, profiter du premier saisissement, égorger les patriotes et aller ensuite se réunir à Brunswick. La peur, qui est une passion si contagieuse, l'ardente crédulité du peuple, adoptent avidement cette déposition, qui confirmait des idées dont tout le monde était imbu, et les cris de vengeance reprennent avec fureur.

Le 2 septembre, à deux heures du matin, la générale commence à battre, le tocsin sonne, le canon d'alarme se tire, les barrières sont fermées de nouveau. Les uns courent aux armes, d'autres entourent la Commune et l'assemblée; le peuple inonde toute la ville dans une agitation qui croît sans cesse. Quelques orateurs du moment, armés de piques et de bâtons, hommes prêts à joindre les actions aux paroles, incendient la multitude, qui les écoute. Tout à coup du milieu de quelques groupes, plus furieux les uns que les autres, on entend sortir ces cris de l'époque : « Laisserons-nous nos femmes et nos enfans à la merci des traîtres qui, dans les prisons, attendent notre départ pour incendier nos demeures et égorger nos familles! Frappons avant de partir... Courons aux prisons! »

On ne sait quelle voix cruelle avait fait pressentir

aux prisonniers le sort qui les attendait. La terreur la plus profonde régnait parmi ces malheureux; les geôliers semblaient consternés; ils passaient silencieux à travers les cachots, et n'osaient fixer leurs regards sur les victimes désignées qui leur demandaient pourquoi l'on sonnait le tocsin, pourquoi l'on tirait le canon, et comment il se faisait qu'on leur servît à dîner deux heures avant l'instant accoutumé. Mais l'anxiété, le désespoir des détenus furent au comble lorsqu'ils virent les guichetiers emporter tous les couteaux et toutes les fourchettes qu'ils laissaient habituellement. La plupart comprirent que la mort était à la porte. En effet, le peuple ou plutôt quelques brigands que nous refuserons toujours de confondre avec la population parisienne, venaient de commencer le cours des assassinats commandés par les ordonnateurs de ces affreuses journées. Retenu par d'impérieux devoirs dans ma ville natale, où je demeurais alors, je n'ai point vu, et présent à Paris j'aurais fui avec horreur le spectacle des barbaries dont il était alors le théâtre; je restai même assez long-temps sans vouloir le visiter; mais depuis je n'ai point cessé d'interroger les contemporains, pour apprendre d'eux la vérité qu'un devoir inexorable m'ordonne de retracer.

Vingt-quatre prêtres, arrêtés pour refus de serment, avaient été conduits à la mairie pour y subir un interrogatoire. Le cruel et froid Billaud-Varennes, membre de la Commune, instruit sans doute du sort réservé à ces infortunés, martyrs peut-être d'un scrupule de conscience, ne craignit pas de les envoyer à l'Abbaye. Il était deux heures et demie lorsque les quatre fiacres qui les conduisaient traversèrent la rue Dauphine. On les aperçoit, on s'ameute, on pousse des cris de mort : quelques uns de ces hommes armés, de ces bourreaux haletans dont nous avons parlé, fondent à l'envi sur les voitures, dispersent des fédérés qui les protègent, égorgent ou assomment douze de ces prêtres; les voitures continuent leur route, et conduisent à

l'Abbaye les autres malheureux, que la fureur populaire n'avait pas traînés dans la rue. Les égorgeurs, ivres d'une joie féroce, suivent leur proie, et pénètrent dans l'intérieur de l'Abbaye, portant en triomphe des lambeaux de chair humaine. Les prisonniers survivans arrivent ainsi à la prison avec ce hideux cortége; les voitures s'arrêtent dans la cour; les deux premiers captifs qui descendent de fiacre sont percés de coups de piques; les autres parvinrent à se sauver dans la prison, mais ils ne purent échapper au glaive. L'abbé Sicard, qui se trouvait parmi eux, dut la vie au courage d'un citoyen qui lui fit un rempart de sa poitrine. C'est avec bonheur que l'on retrouve quelques traits de vertu et de courage au milieu de ces scènes d'horreur et d'épouvante. Le citoyen qui sauva le père des sourds et muets se nommait Monnot; l'histoire doit garder son nom et le transmettre à la postérité.

C'était pour les prêtres en général, et particulièrement pour les réfractaires, que l'opinion publique avait conçu la plus forte haine. Les Jacobins, les Cordeliers, les sections, la Commune, les orateurs du peuple, tout le monde tonnait contre eux; la tribune nationale elle-même retentissait à chaque instant des accusations intentées à cette caste d'hommes, que l'on regardait comme des fanatiques encore trop puissans sur les consciences pour n'être pas dangereux. L'Assemblée nationale les avait signalés ainsi, en les condamnant à la déportation. Manuel était venu préparer au départ ceux qui étaient détenus à la mairie; mais l'ensemble des mesures prises par la Commune, avant le 2 septembre, n'annonce que trop qu'on voulait en finir avec les prêtres, et qu'ils avaient été les premiers désignés à la mort.

Pendant qu'on les égorgeait, Billaud-Varennes arrive; sa figure est impassible et pâle, son regard fixe et sinistre; revêtu des insignes d'une magistrature populaire, il devrait apparaître ici comme un ange de paix; il vient contem-

pler les cadavres d'un œil sec; il a l'affreux courage d'applaudir en ces termes aux meurtriers : « Peuple, dit-il, tu fais ton devoir, tu immoles tes ennemis! » En ce moment, une voix s'élève et s'écrie : « Nous n'avons plus rien à faire ici! aux Carmes! » Une bruyante et féroce acclamation répond à cet appel. Maillard se met à la tête de la bande déjà couverte de sang. La porte de l'église est enfoncée, et laisse voir les deux cents prêtres qu'on y avait enfermés. Les assassins s'élancent sur eux ; on les tue à coups de pistolets, on les égorge, on les assomme; mais les bourreaux craignent de se blesser eux-mêmes; ils établissent un certain ordre dans le massacre, ils font l'appel des condamnés, et tuent sans pitié, achèvent sans miséricorde ceux qui avaient échappé à la première irruption, ceux qui n'avaient été que blessés. Le courage des victimes fut aussi grand que la férocité des meurtriers; elles reçurent la mort comme les martyrs d'un autre âge. Maillard n'avait fait que guider les brigands ; à leur tête s'était placé pour frapper, Roussillon, depuis juge au tribunal révolutionnaire. Le dernier sang fumait encore, Maillard crie : *A l'Abbaye!* Les brigands le suivent et reviennent à l'Abbaye. Là, ils demandent à boire. *Du vin ou la mort!* s'écrient-ils, comme un instant auparavant ils hurlaient : *La liberté ou la mort!* Maillard entre au comité de la section, et demande du vin *pour les braves travailleurs qui délivrent le peuple de ses ennemis*. Le comité, saisi d'horreur, mais sans force contre ces furieux, leur délivre des bons de vingt-quatre pintes. On s'empresse de satisfaire leur brutal appétit; ils s'abreuvent tout sanglans au milieu des cadavres des prêtres égorgés les premiers. Pendant ce temps, les affidés de Maillard pénètrent dans la prison, se font donner les clés des cachots, et présenter les écrous au nom du peuple souverain. Ces préliminaires entraînent des retards; la foule vocifère en demandant des meurtres. L'un de ces visiteurs, touché d'une pitié secrète, paraît au guichet; il

parvient à obtenir le silence : « Mes camarades, mes amis, s'écrie-t-il, vous êtes bons patriotes, votre ressentiment est juste, et vos plaintes sont fondées; guerre ouverte aux ennemis du bien public; ni trèves, ni ménagemens, c'est un combat à mort. Je sens comme vous qu'il faut qu'ils périssent; mais si vous êtes bons citoyens, vous devez aimer la justice. Il n'est pas un de vous qui ne frémisse de l'idée affreuse de tremper ses mains dans le sang innocent! — Oui, oui, répond la foule. — Eh bien! je vous le demande, quand vous voulez, sans rien entendre, sans rien examiner, vous jeter comme des tigres en fureur sur des hommes qui sont vos frères, ne vous exposez pas au regret tardif et désespérant d'avoir frappé l'innocent au lieu du coupable! » A ce discours, l'un des travailleurs, tremblant de colère, brandissant dans sa main un sabre tout dégouttant de sang, se jette près du guichet, et dirigeant la pointe contre le visage de l'orateur, il s'écrie à son tour : « Dites donc, monsieur le citoyen, parlez donc, est-ce que vous voulez aussi nous endormir ? si les gueux de Prussiens étaient à Paris, chercheraient-ils aussi les coupables? ne frapperaient-ils pas à tort et à travers comme les Suisses du 10 août? Eh bien! moi, dit ce terrible orateur, je n'endors personne, et je vous dis que je suis père de famille, que j'ai une femme et cinq enfans que je veux laisser à la garde de ma section pour aller combattre l'ennemi; mais je n'entends pas que, pendant ce temps-là, les scélérats qui sont dans cette prison, et à qui d'autres scélérats viendront ouvrir les portes, aillent égorger ma femme et mes enfans. J'ai trois garçons qui seront, je l'espère, plus utiles à la patrie que les coquins que vous voulez conserver; au reste, il n'y a qu'à les faire sortir, nous leur donnerons des armes et nous les combattrons à nombre égal; mourir ici, mourir aux frontières, je n'en serai pas moins tué par des scélérats, et je leur vendrai chèrement ma vie; et soit par moi,

soit par d'autres, la prison en sera purgée ! — Il a raison ! il faut entrer, » s'écrie la multitude avec un redoublement de rage. Les prisonniers voient la mort qui va fondre sur eux. « Un instant, reprit le premier orateur, vous allez être satisfaits, voici le livre des écrous, il servira à donner des renseignemens ; l'on pourra ainsi punir les scélérats sans cesser d'être justes. Le président lira l'écrou en présence du prisonnier ; il recueillera les voix d'un tribunal nommé par vous, et prononcera. » Cette déclaration fut accueilie avec joie, et tout à coup une voix unanime s'éleva du sein de cette foule satisfaite. « Maillard, Maillard président ! » Il parut et annonça qu'il allait *travailler en bon citoyen*. Maillard répétait l'horrible propos de Billaud ; il s'assit devant une table chargée de papiers et de bouteilles, choisit pour juges quelques uns de ceux qui l'entouraient et qui avaient les mains teintes de sang, et acheva de composer ainsi cette affreuse parodie d'un tribunal. Deux égorgeurs, le sabre nu, guidés par un guichetier, allaient chercher le prisonnier qu'appelait Maillard, dépositaire du livre des écrous ; l'élu de la mort était-il arrivé sur le seuil de l'antre de ses juges, on lui croisait deux sabres sur la poitrine, en l'avertissant qu'au moindre signe de résistance, il aurait cessé de vivre. Tremblant, éperdu, le malheureux se croyait mort dès qu'il se voyait en présence des sinistres figures des membres de ce jury plus que révolutionnaire.

On commença par les soldats suisses. « C'est vous, leur dit Maillard, qui avez assassiné le peuple au 10 août. — Mais nous étions attaqués, et nous obéissions à nos chefs ! » Les malheureux tombent à genoux, et s'écrient : « Grâce ! grâce ! — Il ne s'agit, reprit Maillard d'un ton calme, que de vous transférer *à la Force* (ce mot convenu était le signal de mort) ; le peuple ensuite vous fera peut-être grâce. » Mais ces pauvres soldats n'avaient que trop entendu les cris furieux de la multitude. « Hélas ! dirent-ils,

pourquoi nous tromper? nous allons être égorgés! » On ouvre le guichet. Deux meurtriers paraissent, qui leur disent : « Allons! allons! décidez-vous, marchons! » Un des juges élève la voix : « Eh bien! voyons donc, quel est celui qui sort le premier? » Tous les Suisses reculent, se serrent mutuellement, s'embrassent en poussant des cris plaintifs ; mais les hurlemens du dehors demandent du sang. Alors un de ces malheureux s'avance : il porte une redingote bleue, son œil est calme ; sa bouche contractée annonce seule la violence de la fureur qu'il retient dans son sein « Je passe le premier, » dit-il. Soudain il rejette son chapeau, franchit le guichet, regarde la haie d'acier qui l'entoure, et tombe bientôt percé de mille coups. Un seul de ces malheureux fut sauvé. Que l'on n'attende pas de nous les détails circonstanciés de chaque assassinat ; toutes les victimes tombaient, frappées de même par l'ordre des mêmes juges, par les mains des mêmes bourreaux. La cour de l'Abbaye, où se faisait le carnage, était illuminée par des torches ; en sorte que tous les prisonniers attendus par la hache ne pouvaient échapper au spectacle de tant de meurtres accumulés les uns sur les autres, et subissaient mille morts avant de recevoir le coup fatal.

L'Assemblée nationale et la Commune envoyèrent successivement des commissaires afin d'arrêter le cours de ces barbaries ; mais ils furent également méconnus. Le vénérable Dussaulx voulut en vain parler au nom de la justice et de la patrie à des furieux ivres de sang. « Retirez-vous, lui dit l'un d'eux, vous avez l'air d'un brave homme; mais depuis que vous pérorez, j'aurais déjà tué quarante personnes. » En vain Bazire, retenant sa colère à la vue des meurtres et des cadavres, et trouvant dans les inspirations de son humanité des paroles pleines d'adresse, essaya-t-il à son tour de détourner la vengeance : du moment où ses conseils de clémence furent pressentis, on lui imposa brutalement le silence. De son côté, Manuel, qui

n'avait point un cœur à l'épreuve des affreuses conséquences des conseils que ses collègues avaient donnés au peuple, voulut du moins sauver quelques malheureux; mais loin de réussir il vit l'instant où lui-même pouvait être immolé.

Une nouvelle députation de l'assemblée se présenta qui voulait calmer les esprits et éclairer le peuple sur ses véritables intérêts : les nouveaux prédicateurs d'humanité n'obtinrent aucune influence. Semblable à un incendie dont le secours de l'art n'a pu éteindre le foyer, et qui ne s'arrêtera qu'après avoir dévoré tous les alimens de sa fureur, le peuple devait tout immoler autour de lui. On ne peut expliquer comment et par quelle fatalité, ou par quelle coupable lenteur les trois commissaires nommés dans la journée par la Commune pour rendre compte à l'assemblée de l'état des choses, n'arrivèrent à sa barre que le 3 à deux heures et demie du matin. Truchon, l'un d'eux, assura que la plupart des prisons étaient vides. « Environ quatre cents prisonniers, dit-il, ont péri à la prison de la Force, où je me suis transporté, ainsi qu'à Sainte-Pélagie : j'ai cru devoir faire sortir toutes les personnes détenues pour dettes. (Cette mesure était une décision de la Commune, dont l'orateur ne parle pas.) Je me suis rappelé que j'avais oublié, à la prison de la Force, la partie où sont renfermées les femmes; j'en ai fait sortir vingt-quatre. » Tallien succéda à Truchon; à propos de l'affreux tribunal et de ses abominables arrêts, le secrétaire de la Commune s'exprima ainsi : « Une espèce de jury est formé; à l'instant le livre des écrous est apporté : le criminel périt, l'innocent est mis en liberté. » Sans doute pour modérer l'effet de l'odieuse dérision de ces paroles, Tallien s'empressa d'ajouter que les Suisses, les assassins du peuple au 10 août, renfermés au nombre de trois cents, ont été mis en liberté et incorporés dans les bataillons. Mais puisque l'on avait sauvé ces victimes, pourquoi en laisser périr tant d'autres? Il pressentit l'ob-

jection, et s'efforça de faire valoir, à plusieurs reprises, les efforts de la Commune pour *arrêter le désordre.* « Nos commissaires, dit-il, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher l'hôtel de la Force d'être pillé; mais ils n'ont pu arrêter, en quelque sorte, la juste vengeance du peuple; car, nous devons le dire, les coups ne sont tombés que sur des personnes détenues pour l'affaire du 10 août, ou pour fabrication de faux assignats. Ce qui a excité la vengeance, c'est qu'il n'y avait que des scélérats reconnus. » Après Tallien, Guiraud, son collègue, s'exprime ainsi : « Le peuple est allé à Bicêtre avec sept pièces de canon; en exerçant sa vengeance, il rendait aussi sa justice. Au Châtelet, plusieurs prisonniers ont été élargis au milieu des cris de vive la nation! Les prisons du palais sont absolument vides, et fort peu de détenus ont échappé à la mort. » Ici le municipal, après avoir fait l'éloge de la probité des assassins, ajoute, pour l'honneur du peuple, les détails de l'organisation, des formes, des arrêts et des exécutions de la justice du grand-prévôt Maillard. Les trois commissaires savaient et auraient dû dire à l'assemblée que les massacres duraient encore dans plusieurs prisons. Leur silence à cet égard à l'assemblée donnerait lieu à de cruels soupçons. Auraient-ils voulu, en taisant la vérité, laisser aux égorgeurs la liberté de poursuivre le cours des assassinats jusqu'à ce que l'effroyable moisson fût achevée? Nous ne pousserons pas jusque là nos soupçons et nos accusations contre ces étranges apologistes du 2 septembre.

Les prisonniers à l'Abbaye attendaient la mort avec assez de calme. Au milieu de la nuit, l'abbé Lenfant, confesseur du roi, et l'abbé de Rastignac, parurent dans la chaire de la chapelle, où l'on avait mis leurs compagnons d'infortune. Ils annoncèrent à toutes ces victimes que la dernière heure était proche, et qu'il fallait penser à Dieu. Tous les malheureux chrétiens s'agenouillèrent, tandis

que les deux pontifes du Dieu de miséricorde laissaient tomber sur eux des paroles d'absolution et d'éternité. Citons ici un homme (1) qui a échappé par miracle à cette boucherie.

« A la veille de paraître devant l'Être suprême, agenouillés devant deux de ses ministres, nous présentions un spectacle indéfinissable; l'âge avancé de ces deux vieillards, leur position au-dessus de nous, la mort planant sur nos têtes, et nous environnant de toutes parts, tout répandait sur cette cérémonie une teinte auguste et lugubre; elle nous rapprochait de la Divinité, elle nous rendait le courage. Tout raisonnement était suspendu, et le plus froid, le plus incrédule, en reçut autant d'impression que le plus sensible et le plus fervent. Une demi-heure après, ces deux prêtres furent massacrés, et nous entendîmes leurs cris. »

Le courage et la force manqueraient à l'historien, au milieu des récits qui lui glacent le cœur, s'il ne rencontrait sous sa plume quelques scènes sublimes comme celle de ces adieux à la vie par des malheureux prêts à franchir les portes de l'éternité, où des traits d'héroïsme et de vertu semblables à celui de mademoiselle de Sombreuil. Le vieux gouverneur des Invalides, celui qui s'était fait respecter au 14 juillet 1789, en conservant un dépôt d'armes confié à sa garde, est appelé au tribunal. Il va mourir; le fatal mot d'ordre : à la Force! est prononcé sur lui. Mais c'est en vain que les bourreaux veulent l'entraîner et le frapper : sa jeune fille le couvre tout entier de son corps; elle crie, elle implore; elle baise les mains des bourreaux. « Bois du sang des aristocrates, lui dit l'un d'eux en lui présentant un verre plein de l'affreux breuvage, et ton père sera sauvé..... » Elle accomplit le sacrifice. Les bourreaux sont vaincus, et portent en triomphe le père et la fille! Cazotte, le spirituel auteur du *Diable amoureux*,

(1) M. de Saint-Méard.

est aussi condamné ; mais on ne peut arracher de sa poitrine sa fille Elisabeth, qui s'y attache en pleurant, en demandant grâce et pitié. Il y a dans la voix des femmes un accent du cœur et des cris des entrailles, qui triomphent même de la férocité des animaux. Le tribunal de sang ne put résister à cette épreuve, et Cazotte fut sauvé. Pourquoi faut-il ajouter que les deux victimes échappées à un si grand danger portèrent leurs têtes sur l'échafaud par ordre du tribunal révolutionnaire ! Consacrés par la vieillesse et le malheur, arrachés à la mort par une vertu sublime qu'ils avaient mise au cœur de leurs filles, ils auraient dû recevoir des honneurs publics à côté d'elles.

Dans la même prison se trouvait le chevalier Journiac de Saint-Méard ; il attend la mort depuis trente-sept heures ; on l'appelle au guichet ; il y voit massacrer deux détenus arrachés de ses bras. Il est ancien officier, il est aristocrate, il déteste la révolution, il aime Louis XVI et la royauté, on le sait parfaitement. Il avoue le crime politique de ses opinions et de ses sentimens, mais il soutient qu'il n'a jamais rien fait contre le peuple. A chacune des paroles qu'il prononce, un soldat son compatriote, qui s'était intéressé à lui parce qu'il parlait le patois provençal, le croit perdu, et le soutient pourtant. Un membre du tribunal, que son courage et sa franchise ont touché, tremblait pour ses jours. Effectivement chaque mot qu'il prononce peut lui donner la mort. Au milieu de son interrogatoire et de ses réponses, on annonce qu'un prisonnier se sauve par une cheminée : « Tirez sur lui ! » s'écrie Maillard. On obéit : le détenu tombe mort, et le procès recommence. Saint-Méard reprend son plaidoyer ; il expose avec la même assurance et la même franchise, mais non pas sans beaucoup d'adresse, pourquoi il préfère la république à la constitution de 1791. Il saisit ensuite une heureuse circonstance de sa vie passée, pour montrer qu'il a toujours été l'ami du soldat ; il prouve qu'il n'a jamais émigré.

Ce ton de bonne foi, cette constance, cette liberté d'esprit, en face de la mort, l'ascendant irrésistible de la vérité, ont désarmé le tribunal; le prévenu est acquitté. Le président charge trois personnes d'aller en députation annoncer au peuple le jugement qu'on vient de rendre. Leur mission remplie, les trois députés rentrent, enlèvent cet homme sauvé par une espèce de miracle. A peine paraît-il, tout le monde l'embrasse. On crie vive la nation! et ses généreux défenseurs le reconduisent chez lui. Le premier mouvement de mon hôte, de mon ami, dit Saint-Méard en finissant son récit, fut de leur offrir son portefeuille; mais ils refusèrent en lui disant : « Nous ne faisons pas ce métier pour de l'argent. Voilà votre ami, il nous a promis un verre d'eau-de-vie, nous le boirons, et nous retournerons à notre poste. »

Après cette scène de clémence, les meurtres continuèrent; les mêmes choses se passaient au Châtelet, aux Bernardins, à la Conciergerie, à la Force, à la Salpétrière; à Bîcêtre, elles eurent un caractère d'autant plus terrible que les détenus se défendirent avec fureur. Qui pourrait le croire? deux sections de Paris prêtèrent leurs canons aux égorgeurs pour réduire ce qu'on osait appeler des rebelles. Les plus courageux efforts de Pétion ne purent arracher une seule des victimes à leurs assassins.

Une partie de ces horreurs avait été recouverte du voile des ténèbres, elles apparurent le lendemain à la clarté du jour, et répandirent l'épouvante et la consternation parmi ceux qui eurent la force d'en contempler le spectacle. Une pitié profonde s'empara d'un grand nombre de citoyens; mais on ne sait ce que Billaud-Varennes avait dans la poitrine à la place d'un cœur: en effet, loin de montrer la moindre émotion en reparaissant à l'Abbaye, inondée de sang et jonchée de cadavres, il ne craignit pas de dire aux assassins : « Citoyens, vous venez d'égorger des scélérats; vous avez sauvé la patrie; la France entière vous doit une

reconnaissance éternelle ; la municipalité ne sait comment s'acquitter envers vous. Sans doute le butin et la dépouille de ces scélérats (en montrant les cadavres) appartiennent à ceux qui nous en ont délivrés ; mais sans croire pour cela vous récompenser, je suis chargé de vous offrir à chacun vingt-quatre livres, qui vont vous être payées sur-le-champ. Respectables citoyens, continuez votre ouvrage, et la patrie vous devra de nouveaux hommages. »

Alors cet orateur affreux se rend au comité de la section, qui tremblait encore de douleur et d'effroi au souvenir des horreurs qu'il avait été forcé de voir et d'entendre. Là Billaud pousse le délire jusqu'au point d'exalter l'utile et nécessaire exemple que le peuple vient de faire sur ses ennemis ; il finit par déclarer qu'il vient de rencontrer des ouvriers qui ont travaillé dans ces journées, et qu'il leur a promis un louis par personne. On lui objecte que le comité ne possède aucun fonds. Il recommande alors de s'adresser au ministre de l'intérieur, et de dresser, en attendant, la liste des citoyens qui avaient droit à l'indemnité. A peine s'était-il éloigné que la horde teinte de sang se précipite dans la salle où siégait le comité ! Chacun de ces hommes, qui vient demander son salaire, porte ou le cœur, ou la tête, ou l'un des membres d'une des victimes. « *Croyez-vous que je n'aie gagné que vingt-quatre livres ?* disait hautement un garçon boulanger, armé d'une massue, *j'en ai tué plus de quarante pour ma part.* » Le comité dresse la liste des présens, et les renvoie à la municipalité. Ils n'y trouvèrent point d'argent, et revinrent au comité, dont les membres auraient peut-être couru de grands risques si l'un d'eux n'avait pas été chercher chez lui de l'argent, pour donner du moins la moitié de la somme que les bourreaux demandaient.

Deux femmes furent rencontrées le matin de ce jour ; elles tenaient à la main des vases pleins de soupe. — *Où allez-vous ?* leur dit une autre femme. — Nous portons à

déjeuner, répondirent-elles, à nos hommes qui travaillent à l'Abbaye. — Y a-t-il encore de la besogne ? leur demande un tueur. — S'il n'y en a plus, il faudra bien en faire ! » répliquèrent ces deux femmes.

Bouleversé par ces barbaries, qu'il aurait voulu arrêter au prix de tout son sang, Pétion avait couru de l'hôtel-de-ville à la Force. Il s'était précipité à plusieurs reprises à travers les assommeurs jusqu'au tribunal où siégeaient Hébert et Lhuillier ; il les avait arrachés de leurs bancs, et cependant il n'avait pu les empêcher de poursuivre le cours de leurs fureurs. La jeune princesse de Lamballe fut appelée devant eux. A l'aspect du tribunal, assis autour d'une table rougie par le sang et les vins mêlés ensemble, l'infortunée s'évanouit ; à peine avait-elle repris ses sens que son interrogatoire commença. « Qui êtes-vous ? — Marie-Louise, princesse de Savoie. — Votre qualité ? — Surintendante de la maison de la reine. — Aviez-vous connaissance des complots de la cour au 10 août ? — Je ne sais pas s'il y avait complot au 10 août ; mais je sais que je n'en avais aucune connaissance. — Jurez la liberté, l'égalité, la haine du roi et de la royauté. — Je jurerai facilement les deux premiers, je ne puis jurer le dernier ; il n'est pas dans mon cœur. »

Un des assistans lui dit tout bas : « Jurez donc ; si vous ne jurez pas, vous êtes morte. » La princesse ne répondit rien ; elle leva ses mains à la hauteur de ses yeux, et fit un pas vers le guichet.

Alors un des juges prononça le mot fatal *qu'on élargisse madame !* comme à l'Abbaye on disait *à la Force !* On sait que plusieurs membres du tribunal voulaient la sauver. Le juge du tribunal, qui avait dirigé l'interrogatoire de la manière la plus favorable pour l'accusée, prenait à elle un si vif intérêt qu'au moment où l'on ouvrit le guichet il lui dit avec plusieurs autres de crier vive la nation ! « Criez donc ! criez donc ! » reprit-il avec impatience

et chaleur ; mais la princesse, effrayée à la vue du sang et des cadavres, ne put répondre que par ces mots : « Fi ! l'horreur !... » Cette exclamation, qui s'appliquait au spectacle offert à ses yeux, et non pas à ce que l'on demandait d'elle, lui attira le premier coup de sabre, bientôt suivi de beaucoup d'autres (1). La plume se refuse à retracer toutes les atrocités, toutes les barbaries déployées sur le corps de cette victime d'une fureur qu'on ne peut expliquer que par son ancienne intimité avec la reine, alors en butte à une exaltation de haine inexprimable. Le vénérable Coligny, le patriarche militaire des huguenots, ne subit pas de plus indignes traitemens de la part des ligueurs. Après sa mort, la tête de la princesse fut coupée, placée au bout d'une pique, et portée par le nommé Famin, de Marseille. On présenta d'abord ce hideux trophée à madame de Beauveau, prisonnière à l'abbaye Saint-Antoine, amie particulière de la princesse de Lamballe. De là, les assassins, jouant avec ces débris sanglans, coururent au Temple ; ils voulaient qu'une députation pénétrât jusqu'auprès du roi, pour déposer aux pieds du trône ces affreux restes. Au bruit de la foule en colère, les malheureux captifs demandèrent quel était ce tumulte. Les officiers municipaux s'opposèrent à ce que la famille royale s'approchât des fenêtres. Famin entra sans peine dans la cour ; mais deux cents personnes environ qui le suivaient furent repoussées. Les commissaires de la Commune avaient résolu de ne pas laisser forcer l'asile qui renfermait la famille royale,

(1) Suivant des Mémoires qui paraîtront un jour, madame de Brice, madame de Tourzel et sa fille, aujourd'hui la duchesse d'Escars, auraient été sauvées par rançon. M***** et un autre municipal, dont cette époque commença la fortune, en servant la cause de l'humanité servaient aussi leurs intérêts. Le duc de Penthièvre avait offert cent mille écus pour racheter la vie de madame de Lamballe : un à-compte de 50,000 francs avait été versé. On fit tous les efforts possibles en faveur de la princesse ; mais sa dernière réponse, mal interprétée par les massacreurs, causa sa perte.

et Danjou, l'un d'eux, connu à Paris sous le nom de l'abbé de Six-Pieds, tendit au-devant de la porte d'entrée un ruban tricolore qui portait cette inscription : « Citoyens, vous qui à une juste vengeance joignez l'amour de l'ordre, respectez cette barrière; elle est nécessaire à notre surveillance et à notre responsabilité. » Peu de temps après, la foule arrive, et deux de ses orateurs disent aux magistrats : « Nous ne voulons pas porter la main sur l'otage confié à votre vigilance; mais nous désirons qu'un nombre de nous, fixé par vous, accompagne cette tête impie au pied de la tour, et que ceux qui nous ont causé tant de maux voient le triste résultat de leur conspiration contre le peuple. » Les commissaires, craignant une irruption, consentirent à la demande; mais ils se hâtèrent de prévenir le roi. Ce prince pâlit à la révélation de Danjou, qui portait la parole, et convint avec les municipaux que dans cette affreuse circonstance, ils avaient pris le meilleur parti. Alors les deux envoyés entrèrent, et firent tous leurs efforts, en l'approchant près de la fenêtre, pour que les prisonniers pussent voir la tête de madame de Lamballe; mais, grâce à l'humanité des commissaires et de Danjou particulièrement, les regards d'aucun membre de la famille royale ne furent ni épouvantés ni souillés par un si affreux spectacle.

Du Temple, Famin et ses complices se transportèrent d'abord à l'hôtel de Toulouse, long-temps habité par la victime, et où demeurait son beau-père, le duc de Penthièvre, la providence des pauvres; n'ayant pu pénétrer, ils entrèrent au Palais-Royal. Le duc d'Orléans était à table avec un très petit nombre de personnes. A l'aspect de la tête de madame de Lamballe, il pâlit et fut près de s'évanouir; puis, jetant un coup d'œil effrayé sur ces restes, il s'écria avec douleur : « Ah! la malheureuse! si elle m'avait cru, elle ne serait pas là (1). »

(1) On tient ce fait d'un témoin de la scène.

Plus terribles que le 10 août et moins abondantes en traits connus de courage et d'humanité, les journées de septembre ne furent cependant pas stériles en exemples de ces deux vertus. Un citoyen, nommé Pochet, sauva par la plus courageuse insistance madame de Fausse-Landry, qui courait à la mort sur l'avis d'un brigand qui la trompait. Un citoyen, Maillet, peintre, parvint à dérober pendant quatorze heures aux recherches des assassins un habitant de Metz, qui était continuellement sous leurs yeux, et finit par le soustraire à leur rage et à leur présence. Un horloger demanda des pouvoirs à sa section pour aller réclamer deux jeunes gens à l'Abbaye, et les ramena vivans au péril de ses jours. Deux fédérés coururent toutes les prisons pour trouver un officier suisse qui avait préservé de la mort plusieurs de leurs compagnons, dans la bataille du 10 août. Un autre, Marseillais, s'élança sous la voûte d'acier prête à s'abaisser sur lui-même, et retira de la mort le jeune fils d'un Suisse, sur le point d'être immolé par les glaives impatiens de frapper. Mais rien ne peut se comparer au courage, à la constance, à la présence d'esprit, au dévouement d'un citoyen appelé Grappin, l'un des trois commissaires envoyés par la section du Contrat Social, pour réclamer des détenus à l'Abbaye. On allait frapper un père de six enfans : Grappin implore Maillard, et obtient la grâce du malheureux. Un peu plus tard il suspend la fureur des meurtriers, qui menacent M. de Sombreuil. Bientôt il sauve d'autres victimes, notamment un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, et l'emporte sur ses épaules hors de la prison. Soixante-dix personnes désignées pour mourir durent aussi la vie à cet intrépide défenseur des droits de l'humanité. Beaucoup d'autres traits pareils sont restés ensevelis dans le silence ; car on peut regarder comme un fait avéré que quatre ou cinq cents personnes échappèrent aux massacres par la généreuse intervention d'hommes qui, contens d'avoir

bien fait, ont gardé pour eux seuls le souvenir de leurs services.

Les fonctionnaires, même ceux qui avaient voulu et approuvé les horribles immolations de cette époque, eurent aussi leurs accès d'humanité. Tallien s'est vanté lui-même, devant l'assemblée, d'avoir sauvé un certain nombre de personnes. Manuel fit des efforts courageux pour arrêter les massacres; il sauva les dames de Saint-Brice, de Tourzel et la célèbre madame de Staël. Le violent Chabot, l'une des plus mauvaises têtes de France, mais homme qui avait du cœur, osa plaider la cause de l'abbé Sicard à la tribune de l'église de l'Abbaye, en face des égorgeurs. Ce même député, porteur d'un décret de l'Assemblée nationale, obtint de la section des Quatre-Nations le serment de mettre fin à toutes les vengeances et de ne plus reconnaître d'autre autorité que celle de l'Assemblée nationale. Comme au 10 août, Danton, exorable aux prières de l'amitié, sembla demander grâce pour ses fureurs en accordant une protection périlleuse pour lui à des ennemis personnels et même à des hommes connus par leur haine pour la nouvelle révolution, qui venait de détruire l'ouvrage de l'Assemblée constituante. Au reste c'est peut-être méconnaître et calomnier cet homme que de le montrer comme nous venons de le faire. Non, Danton ne se repentait pas du 2 septembre; non, il ne pensa pas à se préparer des excuses. Capable de tout oser et de pousser la révolution jusqu'au dernier degré de violence, il avait de la générosité, de la bonté même dans le cœur.

Mais ministre de la justice et l'un des auteurs du 2 septembre, sous quel aspect se présentera-t-il au tribunal des siècles! Quelle profanation d'une fonction sublime! quel successeur de ce chancelier de l'Hôpital, qui fit tant d'incroyables efforts pour détourner la Saint-Barthélemy! Cependant les amis, ou plutôt les défenseurs de Danton, car il en compte beaucoup, même parmi des hommes sages et éclairés,

prétendent rejeter loin de lui le reproche d'avoir embrassé l'affreuse résolution du comité de surveillance. Mais comment le justifier de n'avoir point paru audacieux et puissant d'éloquence sur quelques uns des théâtres du carnage où Pétion vint affronter la mort avec des ordres, des conseils et des prières d'humanité? Voici la réponse de Danton lui-même, non pas textuelle, mais prise en quelque sorte dans ses entrailles et empreinte dans toutes ses paroles comme dans toutes ses actions, pendant et après les fatales journées : « J'ai regardé mon crime en face, et je n'en ai pâli ni devant le siècle ni devant la postérité. Il fallait un exemple terrible, un de ces grands coups d'état à l'usage des peuples en danger de périr; cette nécessité était dans la pensée générale; nous avons tous enflammé la colère du peuple , nous l'avons laissé exterminer ses ennemis, en disant : Périsse notre mémoire, pourvu que la république soit sauvée! »

En face de Danton, s'élève un ministre digne de ce titre par son humanité : le vertueux Roland. Malade, il oubliait ses souffrances pour ne penser qu'aux moyens d'arrêter les assassinats; il s'était adressé à Santerre, et l'avait requis, au nom de la loi, de protéger les prisonniers par une garde imposante; mais Santerre, effrayé, n'avait fait que des réponses évasives, et s'était tenu dans la plus complète inertie. Il n'avait point rassemblé la garde nationale, il ne l'avait point dirigée vers les prisons. C'est alors que, sous l'inspiration de son cœur, et d'une épouse d'accord avec lui dans son horreur pour le crime, Roland envoya, le 3 septembre, à l'Assemblée nationale une lettre qui restera à jamais comme un titre de gloire pour tous deux (1). L'assemblée couvrit d'applaudissemens cet éloquent appel à l'humanité du peuple; elle ordonna que la Commune rendrait compte de l'état de la capitale. L'autorité municipale répondit que le calme était rétabli, et en effet

(1) Voyez la note 4 à la fin de ce volume.

les assassins commençaient à se lasser, et bientôt ils n'allaient plus avoir de victimes à immoler.

La lettre de Roland était d'autant plus hardie qu'elle offensait un parti presque souverain et un peuple en insurrection. Tant de constance rendit furieux Marat et ses amis du comité de surveillance; ils osèrent lancer un mandat d'arrêt contre le ministre. Danton, en apprenant cet acte de délire, courut au comité déchirer l'étrange mandat, en demandant à ses membres s'ils étaient devenus fous; il s'emporta jusqu'à les traiter d'*enragés*... Que faisaient donc les autres ministres? Rien, absolument rien. Réduits à la plus déplorable impuissance, ils gémissaient, levaient les mains au ciel, et attendaient de la lassitude du peuple ou de quelque heureux hasard la fin de cette longue tragédie. Des voix accusatrices se sont élevées et s'élèvent encore contre la législature; mais quelle force répressive, quelle autorité de commandement lui restaient en présence de la Commune et du peuple? que pouvait-elle? Faire des proclamations? on ne les écoutait pas; rendre des décrets? qui les aurait fait exécuter? La garde nationale n'ayant plus d'unité, ne recevant pas d'ordre et de direction, était comme si elle n'eût pas été; presque tout le pouvoir qui existait encore, résidait dans la Commune; mais après avoir excité, enflammé, déchaîné le peuple, en lui donnant le nom de souverain, elle se trouvait elle-même dans la dépendance, et obéissait bien plus qu'elle ne commandait : son rôle consistait à donner quelque direction, à établir quelque ordre et à sanctionner par son approbation; ce qu'elle fit avec un éclat et un scandale qui passe toute croyance, dans une proclamation furieuse, adressée à tous les départemens par les membres du comité de surveillance de la Commune : mais c'est là un fait et non pas une excuse; le comité de surveillance était loin d'en demander, ainsi qu'on va le juger par la pièce suivante :

PROCLAMATION.

Paris, 2 septembre 1792.

« Frères et amis, un affreux complot tramé par la cour, pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale sont compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la Commune de Paris à la cruelle nécessité de se servir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie. Après les témoignages que l'Assemblée nationale venait de lui donner elle-même, eût-on pensé que dès lors de nouveaux complots se tramaient dans le silence, et qu'ils éclataient dans le moment même où l'Assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la Commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer, pour prix de son brûlant civisme? A cette nouvelle, les clameurs publiques élevées de toutes parts ont fait sentir à l'Assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la Commune, par le rapport du décret de destitution, le pouvoir dont elle l'avait investie.

« Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus; placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à périr pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir fait son devoir que lorsqu'elle aura obtenu une approbation qui est l'objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départemens auront sanctionné ses mesures pour le salut public; et professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilége que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la

moins nombreuse de l'empire, dès qu'il n'y aura plus rien à redouter.

« Prévenue que des hordes barbares s'avançaient contre elle, la Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départemens qu'une partie des conspirateurs détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur le bord de l'abîme, s'empressera d'adopter les moyens utiles et si nécessaires; et tous les Français se diront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, et nous ne laissons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfans.

« *Signé* DUPLAIN, PANIS, SERGENT, L'ENFANT, LEFORT, JOURDAIN, MARAT, *administrateurs du comité de surveillance, constitué à la Commune.* »

Sans doute ces hommes étaient d'ardens révolutionnaires; sans doute ils ont trempé dans le 2 septembre, et quelle que soit la part qu'ils aient pu prendre à une violation si inconcevable des lois de l'humanité, je ne pense pas qu'ils eussent pu se déterminer à prêcher l'assassinat en face du ciel à toute une nation. Aussi je suis porté à croire un fait attesté par des contemporains et des acteurs de l'époque : c'est que Marat prit sur lui de contrefaire et d'apposer au bas de la proclamation les noms de ses collègues, qui n'osèrent le démentir et le démasquer. Tallien et quelques autres n'ont cessé, pendant leur vie, de soutenir que telle était la vérité. Au reste rien n'aurait droit d'étonner dans un pareil homme, dont la volonté ne connaissait pas plus de frein que son imagination n'avait de bornes. Pour les résolutions révolutionnaires personne

n'approchait de Marat; Robespierre le haïssait, Danton lui-même en avait peur.

L'une des causes qui avaient le plus contribué à exciter la colère du peuple et à paralyser le zèle des hommes qui auraient pu s'élancer aux prisons, pour mettre un terme aux massacres, était la nouvelle de la prise de Verdun. A l'aspect du danger général, plusieurs de ces hommes publics, de ces défenseurs de la patrie, disait Pétion, croyaient que ces journées désastreuses étaient nécessaires; qu'elles purgeaient l'empire d'hommes dangereux; qu'elles portaient l'épouvante dans l'ame des conspirateurs, et que ces crimes, odieux en morale, étaient utiles en politique. Il faut bien l'avouer, les violences populaires obtenaient alors un immense assentiment qu'elles devaient tout entier aux circonstances. Sur ces entrefaites, le bruit s'étant répandu que le siége de Verdun était levé, l'agitation publique commençait à se calmer. Charlier annonça que la nouvelle était fausse; il eut le malheur d'ajouter que l'assemblée ne devait pas se décourager. Ce mot, imprudemment échappé, souleva une véritable tempête. Charlier, attaqué de tous côtés, surtout par le bouillant Henri de Larivière, fut rappelé à l'ordre, comme ayant porté atteinte à l'honneur national. La sévérité de la représentation nationale, en cette conjoncture, était dictée par d'impérieuses circonstances.

CHAPITRE XXVI.

Armées. — Massacres de Versailles. — Enthousiasme de la France. — Elections à la Convention. — Commune de Paris. — Vol des diamans de la couronne. — Appel au camp de Vergniaud. — Attaque contre la Commune.

Jamais, malgré les enrôlemens volontaires et l'habile activité de Servan, la France ne s'était vue plus près de sa perte ; jamais la guerre n'avait eu un aspect plus malheureux ; jamais peut-être un général ne s'était trouvé dans une position plus désespérée que celle de Dumouriez, chargé du commandement suprême de toutes les forces qui couvraient la frontière du nord, depuis Dunkerque jusqu'à Strasbourg. Excepté les troupes qui s'étaient identifiées avec lui dans le camp de Maulde, l'armée ne connaissait pas le nouveau chef. On ignorait ses talens militaires ; les soldats, les officiers surtout, le détestaient comme l'ancien ennemi de Lafayette. Dumouriez, à son tour, n'avait aucune notion exacte sur les hommes qu'il allait commander. D'ailleurs comment, avec vingt-trois mille hommes, résister à quatre-vingt mille soldats aguerris et pleins de confiance dans des généraux célèbres? Luckner, retiré dans le camp de Richemond, où il cou-

vrait Metz, ne pouvait donner la main à Dumouriez, qui d'ailleurs comptait peu sur cet ancien chef de partisans, homme usé, brave de sa personne, mais d'une volonté nulle, d'une résolution incertaine, et enfin incapable de s'associer aux heureuses témérités qu'un génie confiant dans son étoile devait tenter pour sauver la France.

Avant l'investissement et la reddition de Verdun, Dumouriez, obstiné à suivre son projet favori, et comptant sur la résistance des forteresses, voulait porter la guerre dans les Pays-Bas; mais la facilité avec laquelle la place de Longwy avait ouvert ses portes contraignit le général français à changer son plan de campagne. Le 28, il assembla un grand conseil de guerre composé du lieutenant-général Dillon et des quatre maréchaux de camp, Vouillers, Chazot, Dangers et Dietmann, et du commissaire-ordonnateur Petiet. Le commandant en chef exposa, sans rien dissimuler, tout ce qu'avait de critique la position dans laquelle on se trouvait; et poussant les choses au pis, il considéra Verdun comme pris, malgré un renfort de deux bataillons qu'il avait envoyés sous les ordres du maréchal de camp Galbaud, avec l'ordre de se jeter dans la place. Après avoir éprouvé les esprits par cette franche déclaration, il se hâta d'ajouter que l'on pouvait beaucoup avec dix-neuf mille fantassins aguerris et braves, avec une cavalerie composée des meilleurs régimens de France, quoique ne comptant que cinq mille chevaux, et un parc de soixante bouches à feu, non compris les canons des bataillons. Cet exposé fait, le général terminait par demander des conseils sur le parti à prendre pour repousser l'invasion, ou du moins gagner du temps, afin de permettre aux renforts déjà en marche d'arriver avec les bataillons de volontaires dont les routes de France commençaient à se couvrir.

Dillon, quoique intrépide en face du danger, proposa

de se retirer derrière la Marne et de gagner Châlons avant l'ennemi. Ce conseil, appuyé de raisons assez plausibles, réunit tous les suffrages. Dumouriez garda le silence, se leva, et dit seulement qu'il y réfléchirait.

On ne sait pourquoi, chez une nation aussi brave et aussi aventureuse que la nôtre, les résolutions timides, déguisées sous le beau nom de prudence, prévalent souvent dans les conseils de guerre. Napoléon eut à subir plus d'une fois cette singulière épreuve des caractères, dans de graves circonstances, et souvent il ne triompha des plus grands obstacles que par l'ascendant de son génie. Dumouriez s'éleva de même ici au-dessus de l'opinion de ses généraux. Il ne voulut pas abandonner la Lorraine, les trois Evêchés et les Ardennes, faute qui l'aurait conduit à sacrifier Châlons, Reims, Soissons, et à laisser l'armée ennemie se répandre dans des contrées riches et fertiles. Alors, dit-on, montrant sur une carte la forêt de l'Argonne: « Voilà les Thermopyles de la France; si j'ai le bonheur d'y arriver le premier, tout est sauvé. »

La forêt de l'Argonne est une lisière de bois qui s'étend depuis Passavant jusqu'à une lieue au-delà de Sainte-Menehould et près de Sedan; elle comporte une longueur de treize lieues; sa largeur est très inégale, et varie depuis quatre lieues jusqu'à une lieue et demie. Cette forêt sépare les Evêchés de la Champagne-Pouilleuse, et se lie à d'autres parties de bois de moins en moins considérables, qui se prolongent dans la direction de Bar-le-Duc. Les bords de l'Argonne, sur les deux penchans, offrent un pays riche, des pâturages excellens, des villages nombreux et très peuplés. Elle ne présente que cinq coupures par où l'on puisse la traverser pour passer des Evêchés en Champagne. Le débouché du *Chêne-Populeux* est le plus ouvert: il y passe un chemin qui mène de Sedan à Rhétel; celui de la *Croix-aux-Bois*, à deux lieues du premier, sert de chemin de communication aux charrettes qui vont de Briquenay à Vouzières. Le

troisième est *Grand-Pré*, que traverse la route de Stenay à Reims.

Le quatrième débouché est celui de *la Chalade*, qui conduit de Varennes à Sainte-Menehould. Le dernier est un défilé étroit et dangereux appelé *les Islettes*, seule route de Verdun à Paris.

Si notre armée parvenait à occuper les cinq positions dont nous venons de parler, la France pouvait concevoir les plus grandes espérances de succès. Forcés de combattre dans des espaces étroits, dans des gorges qui ne permettaient pas de se développer, les ennemis perdaient l'avantage de leur supériorité numérique, et couraient la chance d'essuyer une défaite dont les conséquences seraient terribles.

Le général Dumouriez, décidé sur son système de défense, résolut de ne pas perdre un instant pour le mettre à exécution, si le temps et la fortune le permettaient encore, c'est-à-dire si les Prussiens n'étaient pas déjà en force dans un de ces passages qui leur auraient ouvert la route de Paris, dans le cas où ils se seraient doutés de l'importance des clairières qu'ils avaient devant eux, et dont le salut de la France allait dépendre.

De Sedan deux routes conduisent à *Grand-Pré* : l'une passe entre la Meuse et les bois, l'autre passe par le Chêne-Populeux, et longe la forêt à l'ouest ; celle-ci est la plus sûre. Dumouriez, qui sentait la valeur du temps, prit hardiment la plus courte. Clairfayt n'était pas loin de Stenay, et tout près de la direction que l'armée française devait suivre : le corps autrichien ne se trouvait qu'à six lieues de Grand-Pré, tandis que Dumouriez en était à douze. En conséquence, le général Dillon reçut l'ordre de quitter Mousson, de marcher sur Clairfayt, d'attaquer vigoureusement l'avant-garde autrichienne, et de la rejeter de l'autre côté de la Meuse.

Dillon se mit en mouvement le 31 août, repoussa en

effet l'avant-garde ennemie, et se dirigea ensuite sur la Chalade et les Islettes. Marchant sur les traces de Dillon, le général en chef se mit en route avec 13,000 hommes, débarrassés de tout le matériel laissé à la garde du général Chazot, avec cinq mille hommes qui devaient suivre la route des défilés par Tannai et les Armoises. Dillon continuant avec la plus grande activité son mouvement sur les Islettes, les trouva déjà occupées par le général Goubaud, qui n'avait pu se jeter dans la place de Verdun; couvrit de plus la Chalade; de son côté, le corps d'armée arriva le 4 au camp de Grand-Pré. Sûr de l'occupation des Islettes et de la Chalade par les troupes des généraux Dillon et Galbaud, qui avaient sept mille hommes sous leurs ordres, Dumouriez plaça au Chêne-Populeux le général Dubouquet avec une division fraîchement organisée à Reims; il confia en outre la défense de la Croix-aux-Bois à trois cents dragons et à mille hommes d'infanterie. Ainsi se trouvait terminé le mouvement habile qui rendait Dumouriez maître des défilés de l'Argonne.

Mais que faisaient donc Brunswick et son armée? Les Prussiens, maîtres de Longwy, au lieu de profiter de ce premier avantage, perdirent plusieurs jours à attendre dans un camp formé autour de la place, des nouvelles du général autrichien Hohenlohe, qui devait marcher sur Thionville, pour en former le siége. Le 28, l'armée ennemie commença à s'ébranler; le 31, elle campa sur la côte de Saint-Michel, située à deux mille pas de Verdun. Les ouvrages de cette place importante étaient en très mauvais état. Cependant le colonel Beaurepaire, vieil officier plein de talent, espérait pouvoir résister avec une garnison de trois mille hommes, que commandaient sous ses ordres les chefs de bataillon Lemoine, Dufour, et Marceau à qui l'avenir réserve tant de gloire. Mais la classe bourgeoise était royaliste, et la populace, par frayeur sans doute, voulait forcer Beaurepaire à ouvrir les portes. Le premier jour de l'inves-

tissement, elle avait pillé les magasins. A dix heures du matin, le roi de Prusse fit sommer la ville. Sur la réponse négative de Beaurepaire, le feu commença à six heures, et dura jusqu'au lendemain, à sept heures du soir. Alors les officiers municipaux prétendirent qu'il fallait capituler. En vain le colonel repoussa-t-il une si humiliante détermination; en vain Marceau répondit-il du succès, tout fut inutile. Le peuple appuya ses magistrats. Beaurepaire, désespéré, se brûla la cervelle, et la honteuse capitulation fut signée par un lieutenant-colonel et par le comte de Kalkreuth. Le 2 septembre, la garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre, emportant dans un fourgon le corps de son brave commandant; elle se dirigea sur Sainte-Menehould, et fit sa jonction aux Islettes avec le général Galbaud. Un représentant du peuple, en mission, dit au brave Marceau, qui avait tout perdu : « Que voulez-vous que l'on vous rende? — Un sabre nouveau pour venger notre défaite! » s'écrie le bouillant jeune homme.

Après la prise de Verdun, différens avis furent ouverts dans le camp prussien : Brunswick proposa de faire tenir en échec les Français qui occupaient les débouchés de l'Argonne, tandis que la masse de l'armée, remontant à droite, marcherait sur Mézières et Sedan, et se réunirait avec le duc de Saxe-Taschen, après que celui-ci aurait dissipé le faible camp de Maulde. Le roi de Prusse, au contraire, séduit par la prompte reddition de Longwy, de Verdun, trop confiant dans les paroles des émigrés, voulut marcher sur Paris, traverser la Meuse, et renverser la jeune armée qui se trouvait opposée à ses vieilles troupes. Le duc ne dissimula pas ce qu'il pensait de cette résolution; il fit plus, il ajouta devant les généraux émigrés Lambert et Pouilly, que, depuis le 10 août, la contre-révolution était impossible. En effet, les Jacobins, en faisant le roi prisonnier, avaient brûlé leurs vaisseaux. L'élève du grand

Frédéric jugeait bien la position nouvelle de la France et le génie de la révolution. De toutes parts s'étaient formés des camps : celui de Soissons dirigeait sans relâche des bataillons vers l'armée ; les camps de Meaux, de Reims, de Châlons, suivaient cet exemple. Le 5, les Prussiens traversèrent la Meuse sur trois colonnes : l'avant-garde campa à Sivry-le-Perche, observant la route de Clermont ; le général Kalkreuth prit position sur les hauteurs de Montfaucon ; le général Clairfayt s'établit à Romange et sur l'extrême droite, les Hessois à Longwy. Le duc avait son quartier-général à Regret, et le roi à Glorieux.

Ce mouvement n'intimida point Dumouriez. Tranquille dans son camp de Grand-Pré, entre l'Aisne et l'Aire, il avait à sa gauche le village de Grand-Pré, et sa droite s'appuyait sur Marque. La position qu'occupait l'armée française formait un grand amphithéâtre très élevé au-dessus d'une prairie terminée par la rivière d'Aire. Cet amphithéâtre est bordé par la forêt sur la droite et par la rivière sur la gauche. Derrière le camp français était le village de Senucq, où Dumouriez avait placé son beau parc d'artillerie. L'Aisne coulait derrière nous ; mais on pouvait la traverser sur deux ponts, et, en cas de revers, comme la rive opposée était plus élevée que le camp, quelques pièces de canon auraient suffi pour protéger la retraite.

Dumouriez avait jeté des corps nombreux en avant de l'Aisne ; le colonel Stengel occupait le plateau de Jouvin, position très belle et difficile à enlever ; mais si pourtant il se trouvait dans l'impossibilité de résister à des forces supérieures, il devait se retirer sur le village de Chevières par les deux ponts, que protégeaient toutes les batteries du camp de Grand-Pré. Ainsi, pour emporter la position qu'occupait Dumouriez, il fallait d'abord s'emparer des hauteurs de Saint-Jouvin, braver les feux croisés du camp de Grand-Pré et des hauteurs voisines de Marque, et après tout cela, traverser l'Aisne et enfoncer les Français, qui

pouvaient prendre sur l'autre rive une position presque inexpugnable. Le général écrivit alors au ministre Servan, qui, quoique malade, secondait de tous ses moyens le talent de Dumouriez, cette lettre laconique : « *Verdun est pris; j'attends les Prussiens. Le camp de Grand-Pré et celui des Islettes sont les Thermopyles; mais je serai plus heureux que Léonidas.* »

Dans une seconde lettre toute de détails, le général faisait connaître très nettement sa position, ses besoins, les ordres qu'il avait envoyés à Beurnonville et à Duval; l'instruction qu'il avait laissée à Labourdonnaye pour la défense du département du Nord, et enfin celle qu'il avait remise à Moreton et à Malus pour hâter les préparatifs d'une agression dans les Pays-Bas. Il priait Servan de détacher quelques troupes de l'armée d'Alsace, et d'engager Luckner à quitter son camp, afin de s'approcher de l'armée ennemie pour la prendre en queue et en flanc, en la côtoyant par Ligny, Bar-le-Duc et Saint-Dizier. Dumouriez assurait qu'il tiendrait à Grand-Pré assez long-temps pour faire perdre cette campagne à une armée manœuvrant dans des chemins difficiles et détrempés par les pluies. Il relevait, avec le plus grand sens, toutes les fautes des alliés, entre autres celle de laisser derrière eux une place comme Montmédy, dont la garnison ne pouvait manquer de les inquiéter. Pendant qu'il donnait l'état exact de sa position, il s'efforçait de faire soulever les habitans des campagnes par des proclamations qui les exhortaient à se jeter dans les bois en tirailleurs dès l'instant qu'ils entendraient le village qu'il occupait sonner le tocsin. Comme on le voit, le général entendait parfaitement le genre de guerre que comportait le terrain couvert et boisé de cette partie de la France. Grâce à ces bonnes dispositions, et malgré de fréquentes attaques, des engagemens assez sérieux d'avant-postes, les troupes sous les ordres du colonel Stengel et celles qui à Mortaume étaient commandées par le Péruvien

Miranda, résistèrent vigoureusement, et repoussèrent tous les efforts des Prussiens.

On était parvenu au 13 septembre; Beurnonville n'était plus qu'à quelques lieues; Kellermann n'avait plus que huit jours de marche pour arriver à Bar, et bientôt Dumouriez allait se trouver à la tête de soixante mille hommes exercés par de fréquens combats : aussi, malgré les plaintes des généraux, malgré les accusations, les reproches que lui faisaient les journaux de Paris, le général en chef persévérait à demeurer dans les positions inexpugnables qu'il avait prises et à y recevoir la bataille. La dyssenterie régnait dans le camp de Grand-Pré, mais cette maladie n'avait pas un caractère dangereux et n'exerçait que peu de ravages.

Les Prussiens avaient achevé de consommer les approvisionnemens trouvés dans Longwy et Verdun. Ils dépouillèrent complètement le pays qu'ils occupaient, et bientôt la nécessité allait les forcer à envoyer au loin des détachemens qu'inquiéteraient sans aucun doute les garnisons de Thionville, Montmédy, Sedan et Luxembourg. A cette époque, Dumouriez écrivait sans relâche à Servan d'engager Biron à marcher sur Trèves et Coblentz pour rendre ainsi à Brunswick toute retraite impossible.

Ce fut dans cette circonstance qu'une faute commise par le général français mit le pays et la liberté à deux doigts de leur perte.

Mais l'ordre des dates nous force de revenir à Paris. Les massacres des prisons n'avaient pas produit l'horreur générale qu'inspire aujourd'hui le récit de ces forfaits, soit que les événemens qui se pressaient préoccupassent trop les esprits, soit que les harangues des clubs où l'on vantait les journées de septembre comme ayant sauvé la France, eussent confirmé cette opinion qui avait permis aux égorgeurs d'accomplir leur sanglante mission; mais, malgré les conseils de la circulaire de Marat, la vengeance populaire n'eut pas de profonds retentissemens au loin.

Quelques villes seulement imitèrent l'exemple de la capitale. Parmi les massacres secondaires, il en est un qu'on ne saurait passer sous silence : tout le monde devine qu'il s'agit ici des prisonniers d'Orléans, immolés à Versailles avec tant de barbarie.

Sur les instances réitérées de la Commune, imbue avec tout le peuple de la croyance que la haute cour d'Orléans voulait absoudre les prisonniers traduits devant elle ou du moins traîner l'affaire en longueur, de manière à profiter pour eux du bénéfice du temps, la législature avait ordonné que ces prisonniers fussent amenés à Paris, et traduits par devant le tribunal criminel du 17 août ; en conséquence, ce tribunal avait évoqué toutes les affaires pendantes à la haute cour, sous le prétexte de leur connexité avec la conspiration tramée au château le 10 août, que les patriotes appelaient la conspiration de la Saint-Laurent. En exécution du décret, Danton avait ordonné le transfèrement des prisonniers d'Orléans. Ces malheureux s'étaient mis en route le 1er septembre, sous une bonne escorte, commandée par Fournier l'Américain, déjà célèbre dans les fastes de la révolution ; mais les scènes affreuses qui venaient de marquer cette époque néfaste, ayant fait sentir le danger d'amener dans Paris des hommes tels que le ministre Delessart, le duc de Brissac et tant d'autres personnages, objets des plus violentes accusations et appelés aux pieds de la justice par des cris qui semblaient lui dicter leur sentence de mort, un nouveau décret de l'assemblée donnait Saumur pour destination aux prisonniers. On ne peut expliquer, même par la correspondance de Roland avec la municipalité, pourquoi cet ordre salutaire resta sans exécution. Le 8, la commune de Versailles reçut une lettre du ministre de l'intérieur, qui annonçait que les prisonniers d'état seraient à Versailles le dimanche matin : « Je ne puis trop, ajoutait Roland, recommander à votre sollicitude, messieurs, les précautions les plus sages pour

préserver de tout événement les personnes qui, étant sous le glaive de la loi, méritent tous les égards de l'humanité. » Il se trouvait dans ce moment à Versailles cinq à six mille hommes, arrivés des diverses parties du département pour former des bataillons de volontaires. Depuis plusieurs jours, des individus venus de Paris égaraient le civisme des bons habitans des campagnes, et les engageaient à de sanglantes exécutions : pour éviter tous les malheurs qui pourraient survenir au milieu d'un tel rassemblement excité par de funestes conseils, le maire et le conseil municipal résolurent de mettre les prisonniers en dépôt dans les bâtimens de la ménagerie, à environ un quart de lieue de distance de la ville.

Le 9, à neuf heures du matin, des officiers faisant partie de l'escorte des prisonniers arrivent et annoncent que le cortége n'est plus qu'à deux lieues; alors la Commune publie la proclamation suivante :

« Citoyens et frères d'armes,

« On transfère d'Orléans les prisonniers d'état que la haute cour nationale doit juger.

« On leur avait assigné Saumur pour résidence ; ils sont conduits à Versailles, et y arrivent aujourd'hui.

« Le devoir nous ordonne impérieusement de garder ce dépôt ; la cité de Versailles méritait qu'on le lui confiât, puisque la tranquillité n'a pas cessé de régner dans ses murs.

« Nous ne croyons pas devoir rappeler à des hommes libres que ces prisonniers appartiennent à la loi, et qu'ils sont sous la sauve-garde publique.

« Français ! la loyauté des citoyens de Versailles, ainsi que celle des braves légions qui s'y réunissent pour aller défendre la liberté et l'égalité, nous répondent que ce dépôt sera conservé. »

A dix heures, le maire et les officiers qui étaient venus

prévenir la municipalité de l'arrivée des captifs allèrent à la rencontre du cortége, dans l'intention d'en diriger la marche, s'il était possible, de manière à éviter le passage de la ville.

A une heure, le conseil général reçut du maire, Hyacinthe Richaud, une lettre ainsi conçue : « Le cortége arrive à Jouy ; il est impossible, avec les voitures, les caissons et l'artillerie, de passer par les derrières ; ils veulent passer par Versailles ; je vais prendre les meilleures dispositions pour effectuer le passage aussi vivement que possible. »

L'escorte, en effet, avait continué sa route sur Versailles ; au moment de l'entrée, le maire, Richaud, représenta au commandant Fournier qu'au lieu de faire marcher l'artillerie devant et derrière, il serait peut-être mieux de la ranger sur deux files aux deux côtés des chariots, pour soutenir la double ligne d'infanterie. Fournier répondit *qu'il était sûr de son monde*.

Les voitures et le cortége prirent la rue des Chantiers, l'avenue de Paris, la place d'Armes et la rue de la Surintendance. Le peuple jusqu'alors s'était contenté de crier : *Vive la nation!* et n'avait fait entendre que de fortes huées contre les prisonniers. Cependant le maire, dont, pendant tous ces fatals événemens, la conduite fut aussi courageuse que prévoyante, voulut aller se mettre près des chariots qui conduisaient Delessart, Brissac et leurs compagnons ; on lui dit alors qu'en tête de la colonne et vu par tout le peuple, qui l'aimait, il pouvait rendre de plus grands services ; il adopta cet avis. Le maire et l'avant-garde passent la grille de l'Orangerie : on crie que les chariots sont arrêtés par la multitude. Le maire revient au galop avec le commandant en second de la milice parisienne. La foule entourait le premier chariot, et menaçait les prisonniers. Le maire, au nom de la justice et de l'humanité, s'adresse aux plus échauffés ; on lui répond : *Nous*

avons confiance en vous, vous êtes le maire de Versailles, mais vous êtes trop bon pour des scélérats. Ils méritent la mort! Le maire donne l'ordre de marcher; alors quelques uns lui crient : « Livrez-nous au moins Brissac et Delessart; nous vous laisserons emmener les autres; autrement ils périront tôt ou tard; nous irons à la ménagerie; si nous les laissions aller, on les sauverait encore. » Pendant ce temps, la multitude avait forcé la grille de l'Orangerie, de manière que l'avant-garde était toujours séparée du reste de l'escorte. Après un administrateur, M. Deplane, qu'on avait forcé de se retirer, le maire parvient à faire ouvrir la grille. On veut la refermer; il s'y oppose. Il se place entre les deux battans; on veut l'arracher de sa place; il donne des ordres, mais ils se sent enlever par des hommes qui disaient : « C'est le maire! sauvons le maire! » On le porte chez le suisse. « Ce n'est pas là mon poste, s'écrie-t-il, » et il sort. La grille était fermée de nouveau, un sapeur l'ouvre avec sa hache; le maire rentre dans la ville, et aussitôt la grille se retrouve fermée. Le danger croissait de plus en plus; un moment de station pouvait devenir fatal aux prisonniers. Toujours occupé de veiller sur eux par des ordres prévoyans, le maire, à pied, marche à la tête des chariots. Plusieurs hommes l'accostent en lui disant qu'il est impossible d'arrêter la vengeance populaire. M. Truffer, l'un des administrateurs municipaux, placé près d'un chariot, exhortait les hommes de l'escorte à remplir leur devoir, à se serrer de manière que les séditieux ne pussent parvenir aux prisonniers.

On arrive aux Quatre-Bornes, où le premier chariot était arrêté par une foule d'hommes qui avaient le sabre à la main. Le maire se jette au-devant des glaives, et intercède pour les prisonniers au nom de la loi et de l'honneur national; on ne l'écoute pas. Les assassins s'approchent plus près de leurs victimes. Ils vont frapper. Le maire se précipite sur les chariots; il couvre de son corps les mal-

heureux, qui s'accrochent à ses habits : il y eut là une lutte sublime entre un seul homme et des tigres à face humaine, qui brûlaient de lui arracher leur proie. Il voit le massacre qu'il a retardé par d'héroïques efforts ; on l'enlève, il perd connaissance ; on le transporte dans une maison ; il reprend ses sens, il veut sortir, il veut retourner sur le théâtre de sa vertu et mourir pour la loi en défendant ceux qu'elle a mis sous sa garde : « C'est en vain, lui dit-on, que vous voulez les sauver, il n'est plus temps. » Il sort ; un spectacle affreux le pénètre d'horreur : partout le sang, la mort, des cris plaintifs, des hurlemens affreux, des membres épars !

On le ramène à la mairie. Au retour d'une promenade dans les bois de Satory, je descendais la rue qui porte ce nom ; j'apprends, comme la majorité des citoyens qui l'ignoraient, cette fatale nouvelle. A l'aspect des bâtons et des sabres sanglans que l'on voyait de loin, l'horreur me saisit, et je vole à la maison commune. Richaud n'était pas reconnaissable. Pâle, défait, les joues tremblantes, les yeux sortans de leurs orbites, le coude appuyé sur la table, la main dans ses cheveux, il semblait abîmé dans une seule pensée · la douleur, l'effroi, l'indignation, la pitié qui lui déchirait le cœur, l'héroïsme de la vertu qui met sur la figure de l'homme l'empreinte des inspirations sublimes qu'elle a données, l'avaient transformé en un être extraordinaire à mes yeux. Aussitôt qu'il m'aperçut, il se leva pour venir à moi, et me dit avec un cri perçant qui retentit encore au dedans de moi : « Ah ! mon ami, si tu savais ce qu'ils ont fait ; ce sont des monstres ! ils ont déshonoré la liberté. » Je le serrai fortement contre ma poitrine sans pouvoir prononcer une seule parole. Alors surviennent deux cents hommes armés de fusils, de baïonnettes, de sabres et d'épées ; plusieurs disent qu'ils prétendent se porter aux maisons de justice et d'arrêt, vider les prisons ; que M. Gillet, accusateur public, demande les moyens de défendre

la prison. Le maire se lève : « Tu ne me quitteras pas, » s'écrie-t-il avec chaleur, en me prenant le bras. Il part, accompagné de MM. Sirot, Amaury et Pacou ; je marche auprès de lui. On entre au département ; mais le temps pressait : au lieu de délibérer, il fallait agir. M. Germain, président du département et une ou deux personnes se joignent au maire. Arrivés à la geôle, nous passons sous une voûte de sabres sanglans ; on avait déjà égorgé les prisonniers des cachots. A force de supplications, le maire, le président et moi-même nous parvenons à suspendre les immolations. En ce moment, un envoyé vient dire que l'on menace les détenus de la maison d'arrêt. M. Maux, juge au tribunal du district et plusieurs autres citoyens faisaient les plus grands efforts pour prévenir les assassinats ; le maire, le président du département et les autres personnes présentes courent à ce nouveau danger, en me laissant seul sur les degrés de l'escalier de la porte de la prison, en face des égorgeurs. Ils voulaient recommencer; mais après deux heures de débats, et en leur promettant l'arrivée du président du tribunal, M. Alquier, j'eus le bonheur de parvenir à les renvoyer et à faire fermer les portes de la cour de la geôle. Le maire fut admirable à l'une et l'autre prison, comme il l'avait été sur les voitures du cortége des prisonniers d'Orléans ; plus heureux qu'à la maison de justice, il sauva tous les prisonniers de la maison d'arrêt, et fut reconduit en triomphe à l'hôtel-de-ville, par les volontaires dont il avait désarmé la fureur. Après son départ, un ruban tricolore, tendu en forme de barrière le long de la porte de la prison, suffit pour la défendre contre toute nouvelle entreprise.

Ainsi qu'au 10 août un grand désintéressement se fit remarquer parmi les meurtriers ; ils ne déshonorèrent point leurs crimes par le vol ; et sauf quelques uns de ces brigands-nés, de ces hommes portés à la férocité par leur nature et par leurs habitudes, les autres faisaient évi-

demment connaître, même dans leur joie barbare, qu'ils croyaient avoir fait une action utile, et rendu un service à leur pays.

La ville de Versailles ne vit aucun de ses citoyens parmi les complices des crimes de cette journée, dans laquelle personne ne pouvait se dérober aux regards publics; mais une responsabilité terrible pèse sur la mémoire de Fournier l'Américain et des hommes fougueux venus de Paris comme lui avec une mission de vengeance et de sang, sur le comité de surveillance de la Commune, dont l'exécrable adresse était ce que Tacite appelle *irritamenta malorum*. A cette époque, le président du tribunal, M. Alquier, vint consulter Danton au sujet des prisonniers d'Orléans. « Monsieur Alquier, s'écria le ministre, ces gens-là sont bien coupables, ces gens-là sont bien coupables. — Soit, ajouta le président Alquier; mais la loi seule doit en faire justice. — Eh! monsieur, ne voyez-vous pas, reprit Danton de sa voix de tribun, que je vous aurais déjà répondu d'une autre manière si je le pouvais? Retournez à vos fonctions, et ne vous mêlez pas de cette affaire. » Je reçus M. Alquier au moment de son retour de Versailles, et je suis le premier auquel il ait fait confidence de cette réponse, dont il était encore tout terrassé.

A Dieu ne plaise que nous cherchions dans les exemples du passé des excuses pour les journées de septembre; mais comme il règne encore dans le monde, et surtout dans les hommes qui prétendent gouverner l'opinion, en lui imposant les arrêts de leur passion, une sévérité inexorable pour les crimes du peuple et des défenseurs de sa cause, il faut bien rappeler aussi les crimes des puissans de la terre; il faut bien dire que, sous Charles VI, de déplorable mémoire, la capitale eut à subir un 2 septembre, dont celui de 1792 n'est qu'une faible image. En effet, les assassinats, les incendies, les pillages, les spoliations, la ruine des campagnes, les tortures employées contre leurs habitans

réfugiés à Paris, et qu'on voulait forcer à se racheter; la proscription de la bourgeoisie, tantôt immolée par la populace que soutenait et soudoyait le duc de Bourgogne, tantôt décimée par l'autorité royale triomphante de ses ennemis; les condamnations à mort, précédées du supplice de la question, et tous les maux réunis, semblèrent conjurés pour fondre, à cette fatale époque, sur la capitale, et au bout de tout cela, d'indignes et lâches seigneurs qui mettaient notre belle France sous le joug d'un roi d'Angleterre! Un siècle et demi plus tard, la Saint-Barthélemy, le massacre des huguenots dans toute la France, par ordre de la cour, l'assassinat de Coligny, convié à des réjouissances de paix, Catherine de Médicis, et l'horrible trahison tramée par son génie italien, Charles IX qui tira lui-même sur ses sujets, et s'échappa jusqu'à dire après la royale boucherie : « N'ai-je pas bien joué mon rôle? » Le pape Grégoire XIII et ses cardinaux, bannissant les assassins de Coligny, et remerciant Dieu du massacre de cinquante mille de ses coreligionnaires, ne sont-ils pas plus effroyables encore que les faits et les hommes de l'époque que nous venons de retracer avec douleur? Mais quelle conclusion tirerons-nous de ces rapprochemens? La voici. Plébéiens, nobles, princes, rois et peuple, vous vous ressemblez tous dans vos fureurs. Rentrez donc tous sous le joug sacré de la loi qui vous préservera des crimes et des malheurs par lesquels vous épouvantez la terre.

Ce fut à cette époque que l'on arrêta plusieurs membres de la constituante. Barnave était déjà dans les fers, comme accusé d'avoir donné de coupables conseils à Marie-Antoinette. Adrien Duport, encore présent à Paris au 10 août, avait pris la fuite. Arrêté le 14, à Melun, il fut conduit dans les prisons de cette ville; il s'y trouvait lors des approches des massacres de septembre. Danton, à qui Duport avait rendu de grands services lors des événemens du Champ de Mars (le 17 juillet 1791), résolut de le sauver. Ne se

sentant pas assez fort pour obtenir la liberté de l'ex-constituant par un acte légal, il fit organiser une émeute : on força la prison, et l'on délivra le captif, qui se sauva en Suisse avec des passeports, dûment légalisés, qu'on lui remit au moment de sa délivrance. La Rochefoucauld n'eut pas le même bonheur : on lança contre lui un mandat d'arrêt. L'officier municipal chargé de mettre à exécution l'ordre fatal se fit accompagner de plusieurs sans-culottes. Il ne fallait pas tant de monde pour arrêter un vieillard de soixante ans, qui n'avait jamais tenu grand compte de sa vie. Ce cortége attira des curieux. Lorsque l'illustre captif sortit pour se rendre dans le cachot qui l'attendait, le peuple vociféra des cris de mort. Un homme sortit de la foule, frappa la victime d'un coup de pierre. La Rochefoucauld tomba, et ses coupables gardiens, ceux qui devaient le défendre, achevèrent le prisonnier que la loi avait placé sous leur sauvegarde. Ainsi périt un des hommes les plus vertueux de l'Assemblée constituante, un de ces hommes d'or qui méritent l'estime et l'affection de leurs semblables. Une irritation si grande et si aveugle existait contre ce véritable philantrope, que sa mère octogénaire n'échappa que par miracle au fer des assassins. Ces détails attristent l'ame; mais empressons-nous de nous réfugier vers de plus heureux souvenirs.

La France de cette époque, que les ennemis de la révolution prennent plaisir à couvrir d'un voile de sang, comme un théâtre d'horreurs inouïes dans l'histoire des peuples, présentait un merveilleux spectacle. Les excès que nous avons représentés n'étaient que des exceptions aux admirables scènes qui sont restées dans la mémoire des amis sincères de notre gloire. Semblable à un vaste atelier, la France retentissait partout du bruit des armes préparées par l'ardeur de ses enfans. Toute autre pensée que celle du salut de la patrie avait disparu; le plus noble enthousiasme, le plus généreux dévouement, enflammaient tous les cœurs. Les

villes, les campagnes, rivalisaient d'ardeur et de zèle ; chacun se donnait tout entier au service public. Chaque jour les pères amenaient leurs fils à l'autel de la patrie, et souvent ils prenaient parti avec eux : on les voyait s'engager ensemble. Malheureux le vieillard qui sentant encore bouillonner son sang dans ses veines, ne pouvait accompagner son fils à l'armée. Les jours d'enrôlement, et surtout les jours de départ, étaient autant de fêtes civiques d'un intérêt dont rien n'avait pu donner une idée sous la monarchie. La jeunesse des campagnes, robuste et simple, contrastait avec la jeunesse plus délicate des villes, mais n'en avait pas moins un air martial. La génération de cette époque était belle, et semblait avoir été préparée pour soutenir les fatigues de la guerre; c'est alors que se formèrent ces terribles bataillons du Jura, des Vosges, de la Côte-d'Or, de l'Alsace, de la Lorraine et de la Champagne, qui, avec les conscrits de 1794 et de Napoléon, promenèrent les drapeaux de la France sur l'Europe épouvantée. Les soldats improvisés de 1792 formeront cette pépinière d'officiers qui apprendront la guerre sur les champs de bataille, et ne manqueront jamais à l'appel du péril et de la gloire. Une admirable fraternité régnait parmi tous ces nouveaux défenseurs de leur pays : nulle rivalité, nulle ambition, nulle soif d'honneurs, pas même la plus légère trace de cet amour du pillage, qui déshonore le caractère du soldat de profession, réduit à vendre son sang à un maître pour une misérable paye de quelques deniers; un même esprit animait le volontaire et l'officier.

On ne pouvait faire un pas en France sans rencontrer sur toutes les routes des milliers de volontaires; armés ou non armés, ils couraient aux frontières, en chantant cette *Marseillaise*, fille de l'enthousiasme et mère de la victoire, qui fera vivre à jamais le nom de Rouget Delille, notre Tyrtée.

Les jeunes défenseurs de la patrie recevaient partout sur

leur route le plus touchant accueil ; on allait au devant d'eux, on se les disputait ; chaque famille les traitait comme des enfans de la maison ; la foule les entourait sur les places publiques, et ne pouvait se lasser de les voir. A leur départ on les comblait de caresses, on les reconduisait en faisant des vœux pour leur prompt retour et pour le triomphe de la cause nationale. Oh ! qu'elle était belle cette époque d'enthousiasme et de patriotisme, où tout conspirait au salut de la France ! Pendant que ses fils couraient embrasser le drapeau de la liberté, les administrateurs, les magistrats, les simples citoyens ne se montraient pas moins dignes de l'admiration par leur zèle, par leurs travaux, par leurs sacrifices, par une abnégation absolue de l'intérêt personnel. Un sentiment unique et profond, l'amour de la patrie, réveillé dans tous les cœurs où le despotisme semblait l'avoir éteint, avait en quelque sorte fait une nouvelle France digne de l'ancienne Gaule, aux temps qui la virent déployer tant d'héroïsme pour défendre son indépendance contre les Romains et César. Un décret de l'Assemblée nationale, en accordant à tous les Français, presque sans exception, l'exercice des droits du citoyen, avait singulièrement relevé le peuple à ses propres yeux ; il se montrait fier de posséder la liberté. Il sentait par lui-même que ses législateurs, ses magistrats, s'occupaient de lui, voulaient son bonheur et sa gloire, et il bénissait la révolution. Avec de telles convictions, répandues dans les masses, on peut tout attendre d'un pays : aussi la France était-elle grosse de prodiges.

Mais malgré ces belles apparences, malgré cet élan général, la révolution n'en était pas moins exposée à de grands périls au dedans et au dehors, si une autorité puissante ne venait saisir le timon des affaires et imprimer une direction unique à la France pour l'empêcher de disséminer ses forces, et de s'épuiser par la multiplicité des efforts privés d'ensemble et de direction. Le ministère faisait tout

18.

ce qu'on devait attendre de son zèle et de sa capacité ; il rendait de véritables services, il administrait avec soin au milieu des obstacles immenses qui embarrassaient sa marche, mais il ne gouvernait pas. Il renfermait pourtant dans son sein un être extraordinaire : Danton pouvait enflammer un peuple, soutenir son énergie, rassurer une grande capitale ébranlée à l'approche des ennemis, la sauver même ; il pouvait se former promptement aux grandes affaires, mais il n'avait ni la constance, ni l'esprit de suite, ni l'amour du travail avec lesquels on gouverne. La nation ne se serait point ralliée à la Commune, composée d'hommes d'une portée ordinaire, à l'exception de Robespierre, qui avait de l'avenir, mais qui manquait d'audace et d'expérience, et n'était propre qu'aux combats de la tribune. L'Assemblée nationale, convaincue elle-même de son insuffisance et n'ayant osé s'emparer de l'autorité suprême, allait disparaître de la scène : il fallait une création nouvelle ; nous allions la demander au peuple ; le sort de la France dépendait des citoyens que son vœu allait mettre à la tête des affaires.

Deux classes paraissaient presque entièrement exclues des élections par l'esprit même de la révolution. Aux yeux du peuple, les nobles et les prêtres étaient en quelque sorte comme deux tribus d'ilotes. L'aristocratie des richesses, qui tremblait de se montrer ; l'aristocratie bourgeoise, qui avait paru vouloir surgir de la garde nationale, se trouvaient en état de suspicion ; les supériorités scientifiques et littéraires ne comptaient pour rien, à moins qu'elles n'eussent pour titre de faveur une réputation de patriotisme. Il ne restait donc que la classe moyenne, rapprochée du peuple par la conformité des sentimens et par le besoin d'assurer et d'étendre leurs communes conquêtes sur le despotisme et les privilégiés. Le peuple devait nécessairement incliner pour des hommes sortis de son sein ou qui n'étaient séparés de lui que par le moins d'intervalle possible. Aux termes d'un

décret, les assemblées primaires se réunirent le 26 août, les assemblées électorales procédèrent ensuite à la nomination des députés à la Convention nationale, convoquée pour le 21 septembre suivant. Paris, qui n'était plus le Paris de 1790 ou de 1791, mais le foyer brûlant d'où la révolution se répandait sur la France, choisit des hommes de révolution indiqués, présentés, soutenus par les Jacobins et les Cordeliers. Les souvenirs et les mémoires du temps s'accordent à dire que Robespierre exerça sur les choix une influence plus grande que celle de Danton lui-même. A la tête de la députation du département de la Seine paraissaient Camille-Desmoulins, le premier insurrecteur de juillet 1789, homme de peu d'apparence et d'un si beau talent d'écrivain; Maximilien Robespierre, le favori du peuple et décoré du nom d'incorruptible; Danton, le ministre de la justice qui, par penchant et par pudeur, prenait le nom de ministre de la révolution; Legendre, le Blossius de cet autre Gracchus; le trop célèbre Billaud-Varennes; le révolutionnaire Manuel, qui auprès de lui n'était qu'un modéré; Collot-d'Herbois, homme à la tête exaltée, dont la personne, l'attitude et les gestes laissaient deviner les habitudes d'un comédien déclamateur, mais quelquefois entraîné par une chaleur communicative; le terrible Marat, l'épouvantail de presque tous les partis. Venaient ensuite l'avocat Panis, prosterné par l'admiration aux pieds de Maximilien; le graveur Sergent, membre influent de la Commune du 10 août; le cynique et impétueux Chabot; le journaliste Fréron, peu régulier dans ses mœurs, élevé à l'école de son père, comme lui écrivain sans retenue, et devenu tout à coup révolutionnaire fougueux par entraînement et par faiblesse; Robespierre jeune, homme d'un cœur ferme, et porteur d'un nom auquel semblait attaché la réputation d'un patriotisme sévère et sans tache; Laignelot, auteur de quelques tragédies oubliées, esprit cultivé, tête ardente et mobile; le duc d'Orléans, que Ma-

nuel avait fait baptiser du nom d'Egalité par le peuple, et dont on commençait à oublier les services peut-être parce que son nom n'avait été prononcé ni au 10 août ni au 2 septembre, car les partis veulent surtout que leurs chefs se compromettent. On comptait encore dans la députation le célèbre peintre David, exalté par le génie de son art, caractère sombre, et marchant dans la révolution comme dans un vaste pérystile qui devait conduire à un temple antique, où l'on retrouverait la statue de la liberté, telle qu'elle était adorée dans Rome et dans Athènes. Après lui, venaient Fabre d'Églantine, écrivain spirituel, étincelant de verve comique, mais adonné à l'intrigue, et véritable Figaro politique; Lavicomtrie, homme de lettres sans talent, et quelques autres assez obscurs. Au milieu de cette députation, s'élevait, comme une figure à part, le vieux Dussault, traducteur du Juvénal, philosophe pratique, qui avait embrassé la révolution par un désir ardent de la félicité générale, homme de bien, dont toute la personne représentait fidèlement l'élite de l'ancienne bourgeoisie avec sa simplicité héréditaire, avec sa haute probité, avec le sentiment d'une certaine dignité personnelle, et ses mœurs polies, élégantes et pures.

Comme on le voit, Paris n'avait pas nommé un seul Girondin. L'ardente opposition de Louvet, dans son journal de *la Sentinelle*, la probité courageuse de Roland, les harangues tribuniciennes d'Isnard, les attaques mortelles de Brissot contre la royauté, personnifiée en Louis XVI, le courage indompté de Barbaroux à la tête des Marseillais, les violentes poursuites de Guadet contre Lafayette, l'admirable éloquence de Vergniaud, dont on aimait en outre le caractère, n'avaient pu leur obtenir les suffrages du corps électoral de Paris, placé sous l'influence toute puissante des circonstances, exploitées avec autant d'ardeur que d'énergie par les Jacobins et les Cordeliers. Ceux-ci multipliaient leurs efforts pour écarter de la Con-

vention tout le côté droit. Ils avaient fait imprimer la liste de tous les votes émis dans la législature, et, joignant à ce document trop significatif toutes les accusations contre les députés anti-populaires, ils désignaient particulièrement à l'exclusion les membres qui avaient absous Lafayette et combattu la déchéance. Les Jacobins apportaient encore le plus grand soin à traverser la candidature des amis de Vergniaud, suspects à leurs yeux comme des hommes qui avaient voulu traiter avec le roi la veille du 10 août, comme de beaux parleurs incapables de s'élever à la hauteur révolutionnaire. Cette dernière conviction avait aussi écarté Pétion, jacobin par la pensée, girondin par caractère, et qu'il fallait toujours mettre aux arrêts le matin ou la veille d'une révolution. Mais on gardait cette opinion au fond du cœur, et voici sous quelle couleur le parti déguisait la vérité : « Nous avons besoin de Pétion à la municipalité ; laissons-le à son poste où il nous rend d'immenses services. » Dans le fait, Pétion n'était déjà plus l'idole du peuple. Pétion descendait, et Robespierre montait. Cependant le premier de ces députés avait encore un rôle important à remplir avant de céder entièrement la place à son antagoniste. Malgré tous les efforts du parti jacobin, les membres de la Gironde furent réélus dans les départemens, et virent arriver à la Convention des collègues qui devaient y former avec eux un côté droit, et soutenir contre les Jacobins une querelle terrible, qui finira par la mort ou l'exclusion des imprudens provocateurs. En face de ces modérés dont les chefs auraient paru les plus violens des tribuns aux Dumas, aux Vaublanc et à leurs amis, venaient siéger, comme députés du peuple, des hommes simples dans leurs mœurs, modestes dans leurs habitudes, énergiques dans leurs sentimens ; ennemis jurés de tous les priviléges, partisans déclarés de l'égalité, révolutionnaires par conviction, ne connaissant de moyen de salut que dans l'intervention du peuple, et jaloux de l'attacher invinci-

blement à la cause de la liberté par des bienfaits réels, qui rendraient sa condition meilleure, et par des lois qui mettraient au premier rang la dignité de citoyen. Aucun de ces séides du peuple ne saurait prévoir ce qui va sortir du milieu d'eux, mais chacun arrive avec le pressentiment de quelque chose d'extraordinaire, et se promet de ne reculer devant aucune des résolutions que la fatalité des circonstances pourra lui imposer. Fautes ou mesures habiles, crimes ou vertus, tout sera extrême dans ces hommes dont les pareils ne se retrouveront plus, et qui amènent avec eux, sans le savoir, la république, la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette, la guerre civile, la ruine des Girondins, des arrêts de proscription, des lois sages et vraiment populaires, le comité de salut public, la terreur, la victoire et enfin le triomphe de la république, que les envoyés des rois viendront reconnaître dans la capitale de notre France, à la barre de l'assemblée, qui aura menacé leurs trônes et fait trembler le sol sous leurs pas.

La Commune de Paris, qui venait de faire les élections, avait achevé, depuis le 2 septembre, de s'emparer de l'autorité absolue; elle disposait de tout au gré de ses volontés et des besoins du service public; elle s'était procuré des valeurs immenses dans les visites faites chez les employés de la maison du roi, particulièrement chez Septeuil, trésorier de la liste civile; elle avait confisqué l'argenterie des églises; elle se faisait délivrer des sommes considérables par le trésor, sous le prétexte de soutenir la caisse de secours, si utile au peuple, et de faire achever les travaux du camp sous Paris. Tous les effets, toutes les choses précieuses, saisis sur les malheureux Français immolés, soit au 10 août, soit au 2 septembre, étaient déposés dans les vastes salles du comité de surveillance, qui en disposait à volonté, et mettait encore en vente le mobilier des grands hôtels, sur lesquels étaient apposés les scellés depuis le départ des propriétaires. Aussi ennemi du désordre et du

vol que des crimes sanglans, Roland, avec sa probité incommode, et au risque d'amener les plus violentes haines sur sa tête, demandait chaque jour des comptes à la Commune, qui, soutenue des Jacobins, refusait de répondre et de se justifier. Ce n'est pas que les membres eussent détourné à leur profit l'argent ou les autres valeurs déposés à la mairie; mais ils avaient employé au service public et au maintien de la révolution tout ce qui se trouvait sous leurs mains : après avoir renversé un trône au nom du peuple, ils croyaient pouvoir disposer, au nom du peuple, de toutes les propriétés mobilières que la victoire elle-même avait remises en dépôt à ses magistrats. On a bien cité quelques larcins obscurs. Les journaux du temps ont nommé un Vilain d'Aubigny, accusé de soustractions honteuses, à plusieurs reprises, et que l'incorruptible Maximilien défendit à la tribune par ces mots remarquables : « Non, celui qui a contribué au 10 août n'a point volé. » Mais, excepté cet homme sur lequel une tache semble être restée, et quelques autres collègues dignes de l'imiter, le désintéressement paraît avoir régné parmi les membres de la Commune; tous ou presque tous sont sortis de fonctions aussi pauvres ou plus pauvres qu'ils n'étaient en y entrant. Cependant le ministre de l'intérieur et ses amis, ardens à saisir une occasion de flétrir leurs adversaires, et de faire tomber la Commune sous le poids du mépris public, ne leur épargnaient pas les reproches de dilapidation. On était au fort des dissensions occasionées par ces reproches, lorsque Roland, le 17 septembre, vint dénoncer la spoliation du garde-meuble et l'enlèvement d'une partie des diamans de la couronne. A cet égard, les soupçons s'élevèrent jusque sur l'archiviste Camus, l'un des hommes les plus probes de France; mais la faction de la Gironde et, d'accord avec elle en ce point, tous les ennemis de la révolution s'accordèrent pour accuser la Commune de Paris, et Manuel particulièrement.

Ces imputations, qui obtenaient alors tant de crédit, et qu'on a répétées avec complaisance dans plusieurs ouvrages sur la révolution, devaient s'évanouir au grand jour de la vérité. Un écrit récemment publié par Sergent, l'un des administrateurs du comité de surveillance (1), qui, à l'aide d'une révélation presque miraculeusement obtenue, fit rétablir dans le trésor les diamans volés, prouve jusqu'à l'évidence que la prétendue manœuvre criminelle du parti révolutionnaire n'était que le coup de main habile de quelques brigands de profession, tentés par l'appât d'un gain immense. Quel nouvel exemple du danger de ces accusations imprudentes et mensongères avec lesquelles des hommes du même parti se font une guerre à mort, et se détruisent tour à tour au grand préjudice de la liberté qui se plaint de leur coupable acharnement!

Le lendemain de la dénonciation faite par Roland, le député Gohier, jadis acteur célèbre dans la résistance opposée par la jeunesse de Rennes, avocat distingué au barreau de cette ville, compagnon de périls politiques avec Lanjuinais, plus révolutionnaire que lui, mais bien moins ferme de caractère, vint, au nom des comités de l'Assemblée nationale, faire à la tribune un rapport sur les papiers trouvés et inventoriés dans les bureaux de la liste civile. Ce rapport jeta un jour funeste sur la cour et sur Louis; il prouva que le roi, aussi bien que sa famille et ses courtisans, ne regardaient la constitution que comme une nécessité qu'il fallait subir jusqu'à ce que l'on pût s'en affranchir; il prouva que si, d'une part, les révolutionnaires les plus exaltés avaient poussé avec violence le char de la révolution, Louis aussi y avait mis la main pour précipiter sa course et le pousser dans l'abîme. On acquit alors la certitude que le monarque, entraîné par de mauvais conseils et par la pente de son cœur, avait payé les gardes du corps

(1) *Revue rétrospective*, n° 20, juillet 1834. Voir les détails historiques sur les diamans de la couronne, volés et recouvrés en 1792.

qui formaient une partie des bataillons émigrés de l'armée de Coblentz ; qu'il était en correspondance suivie et amicale avec les princes, ses frères, ennemis jurés de la révolution et de la liberté. L'assemblée ordonna l'impression du rapport. Aubert Dubayet somma Gohier, au nom de l'honneur national, de déclarer si quelque membre de l'assemblée qui allait finir était soupçonné d'avoir trempé dans les trames, dans les complots de la cour. « Un seul, répondit l'orateur des comités, a entretenu une liaison criminelle avec le château des Tuileries, et le sieur Blanc-gilly est en état d'accusation. » La veille, après un rapport favorable de Coutard sur la position des armées et sur les travaux qui s'exécutaient autour de Paris, Vergniaud s'était précipité à la tribune, poussé par un génie qui s'éveillait en lui dans les grandes circonstances. Cet orateur et ses amis semblaient croître de courage et d'éloquence : on eût dit que, plus ils sentaient approcher l'ennemi, plus ils découvraient leurs poitrines, comme pour appeler les premiers coups ; mais lors même qu'ils montraient la frontière à nos jeunes soldats et à tous les Français dignes de ce nom, ils commettaient la fatale imprudence de lancer les foudres de la colère contre le parti qu'ils accusaient d'avoir favorisé le 2 septembre. Voici comment s'exprimait Vergniaud, l'interprète des sentimens de la Gironde et d'une grande partie de l'assemblée :

« O citoyens de Paris ! je vous le demande avec la plus profonde émotion, ne démasquerez-vous jamais ces hommes pervers qui n'ont pour obtenir votre confiance d'autres droits que la bassesse de leurs moyens et l'audace de leurs prétentions ! Citoyens, vous les reconnaîtrez facilement : lorsque l'ennemi s'avance, et qu'un homme, au lieu de vous inviter à prendre l'épée pour le repousser, vous engage à égorger froidement des femmes ou des citoyens désarmés, celui-là est ennemi de votre gloire et de votre bonheur....

« J'entends dire chaque jour : Nous pouvons essuyer une défaite; que feront alors les Prussiens? viendront-ils à Paris?... Non, ils n'y viendront pas; non, si Paris est dans un état de défense respectable, si vous préparez des postes où vous puissiez opposer une forte résistance; car alors l'ennemi craindrait d'être poursuivi et enveloppé par les débris mêmes des armées qu'il aurait vaincues, et d'en être écrasé comme Samson sous les ruines du temple qu'il renversa; mais si une terreur panique ou une fausse sécurité engourdit notre courage et nos bras, si nous tournons nos mains contre nous-mêmes, si nous livrons sans défense les postes d'où l'on pourra bombarder cette cité, il serait bien insensé l'ennemi de ne pas s'avancer vers une ville qui, par son inaction, aurait paru l'appeler elle-même, qui n'aurait pas su s'emparer des positions où elle aurait pu le vaincre! Il serait bien insensé de ne point nous surprendre dans nos discordes, de ne pas triompher sous nos ruines! *Au camp donc, citoyens, au camp!* Eh quoi! tandis que vos frères, que vos concitoyens, par un dévouement héroïque, abandonnent ce que la nature doit leur faire chérir le plus, leurs femmes, leurs enfans, demeurerez-vous plongés dans une molle et déshonorante oisiveté! N'avez-vous pas d'autres manières de prouver votre zèle qu'en demandant sans cesse, comme les Athéniens : *Qu'y a-t-il de nouveau aujourd'hui?* Ah! détestons cette avilissante mollesse! *Au camp, citoyens, au camp!* Tandis que nos frères, pour notre défense, arrosent peut-être de leur sang les plaines de la Champagne, ne craignons pas d'arroser de quelques sueurs les plaines de Saint-Denis, pour protéger leur retraite. *Au camp, citoyens, au camp!* Oublions tout, excepte la patrie! *Au camp, citoyens, au camp!* »

Une clameur immense s'éleva des tribunes. « *Au camp!* » s'écriaient tous les citoyens qui s'y trouvaient. « *Au camp! Salut de la patrie!* » Electrisée par ces éloquentes paroles, l'assemblée unanime invita Vergniaud à rédiger une adresse

aux habitans de Paris. Cette adresse était la répétition des inspirations que l'orateur avait trouvées dans son cœur ; elle finissait ainsi :

« Encore un mot, citoyens, et ce mot vous dit tout : Pour vous, il s'agit de la liberté, de l'égalité ou de la mort ! »

Il y avait en ce moment deux hommes en Vergniaud : l'un excitait le plus vif enthousiasme parmi les défenseurs de la patrie ; l'autre, en poursuivant de sa haine et de son mépris les autres révolutionnaires, défiait en quelque sorte les poignards levés sur sa tête. Marat le dénonçait sans cesse ; la Commune le menaçait de ses ressentimens ; Danton, quoique admirateur du talent de ce Démosthène de la Gironde, haussait les épaules après l'avoir entendu, et disait avec une assez méprisante ironie : « Voilà de belles paroles ; mais ce n'est pas avec de tels remèdes que l'on sauve un pays ; il faut des mesures fortes et hardies, il faut la main du peuple. » Le même jour où Vergniaud lisait son adresse aux citoyens, il reparut une seconde fois à la tribune. Des groupes nombreux se formaient sur les places publiques ; les prisons, de nouveau remplies, étaient de nouveau menacées. L'assemblée voulait prévenir, autant qu'il était en elle, le funeste retour des scènes d'horreurs des premiers jours de septembre. Ecoutons Vergniaud, qui vient encore tonner contre la Commune.

« Savez-vous comment sont décernés les mandats d'arrêt ? La Commune de Paris s'en repose à cet égard sur son comité de surveillance. Ce comité de surveillance, par un abus de tous les principes ou par une confiance bien coupable, donne à des individus le terrible droit de faire arrêter ceux qui leur paraîtront suspects ; ceux-ci subdélèguent encore à d'autres affidés dont il faut bien seconder les vengeances, si l'on veut en être secondé soi-même. Voilà de quelle étrange série dépendent l'honneur, la liberté

et la vie des citoyens!... Il est temps de briser ces chaînes honteuses, d'écraser cette nouvelle tyrannie; il est temps que ceux qui ont fait trembler les gens de bien tremblent à leur tour! Je n'ignore pas qu'ils ont des poignards à leurs ordres!... Et ma tête aussi est proscrite! La calomnie veut étouffer ma voix; mais elle peut encore se faire entendre ici; et je vous en atteste, jusqu'au coup qui me frappera de mort, elle tonnera de tout ce qu'elle a de force contre les crimes et les scélérats!

« Eh! que m'importent des poignards et des sicaires! qu'importe la vie aux représentans du peuple, quand il s'agit de son salut? Lorsque Guillaume Tell ajustait la flèche qui devait abattre la pomme fatale qu'un monstre avait placée sur la tête de son fils, il s'écriait : Périssent mon nom et ma mémoire, et que la Suisse soit libre!

« Et nous aussi nous dirons : Périsse l'Assemblée nationale et sa mémoire, pourvu que la France soit libre! » Par un mouvement unanime et spontané, tous les membres se lèvent, et toutes les bouches répètent avec enthousiasme : « Oui! oui! périssons tous, et que la France soit libre! » L'orateur reprend : « Oui! oui! périssons tous, et que la liberté reste! Périsse l'Assembée nationale et sa mémoire, si sa vigueur apprend aux nations de l'Europe que, malgré les calomnies dont on a cherche à flétrir la France, il est encore au sein même de l'anarchie momentanée où des brigands nous ont plongés, il est encore dans notre patrie quelques vertus publiques, et qu'on y respecte l'humanité! Périsse l'Assemblée nationale et sa mémoire, et que la France soit sauvée!

« Je demande que les membres de la Commune répondent sur leur tête de la sûreté de tous les prisonniers. » Kersaint avait d'abord fait cette proposition : appuyée avec tant d'éloquence, elle ne pouvait manquer de réunir tous les suffrages. L'assemblée décréta que la Commune serait tenue de lui rendre compte de tous les mandats d'arrêt

qu'elle a décernés ou fait décerner ; de la quantité de personnes qui ont été arrêtées, et de la nature des délits dont elles sont prévenues. Mais ce décret, avec celui de la responsabilité des membres de la Commune, allait encore devenir illusoire, si le chef de la force armée ne soutenait les promesses courageuses qu'était venu faire Pétion, non moins attristé qu'indigné par le souvenir des massacres qu'il avait été dans l'impuissance de prévenir et d'arrêter. Santerre parut à la barre ; il déclara hautement que les prisonniers n'avaient rien à craindre, et que le peuple n'attaquerait plus les prisons. Le peuple tint parole à Santerre. Dans sa dernière harangue, Vergniaud avait bien mérité de la patrie et de l'humanité, et ce jour fut un des plus beaux triomphes de sa vie politique. Cependant l'enthousiasme de liberté qui enflammait toute la France présageait des succès militaires ; ils ne se firent pas long-temps attendre ; mais les ardens amis de la révolution, qui se trouvaient au centre du gouvernement et à la source des nouvelles apportées chaque jour de l'armée, eurent à passer un moment terrible jusqu'à ce que les inquiétudes extrêmes que donnait notre situation militaire fussent dissipées. A cette époque, un voile de tristesse semblait répandu sur la ville. On craignait d'apprendre quelque nouvelle fâcheuse, on se défiait de la fortune. Après la secousse terrible du 2 septembre, après le mouvement électrique du départ des volontaires et toutes les commotions données au peuple par les orateurs des diverses tribunes, Paris était tombé dans une espèce de stupeur et d'incertitude extrêmement propre à favoriser le succès d'un ennemi audacieux, qui serait venu l'insulter tout à coup. Danton, effrayé des conséquences possibles de cette disposition des esprits, déploya toute son énergie pour rassurer la capitale. Tous ceux qui ont vu et entendu le tribun à cette époque, ne pourront jamais oublier le service immense qu'il rendit alors : Paris était perdu, si les

conseils de la peur eussent alors triomphé dans les conseils. Dumouriez dans la forêt de l'Argonne, et Danton à Paris, voilà les deux sauveurs de la France en 1792 (1).

Nous avons laissé Dumouriez couvrant la France et barrant à l'ennemi les défilés de l'Argonne. Le génie de Dumouriez était prompt, mais la prodigieuse activité de son imagination lui donnait aussi une mobilité extrême. Dans une position périlleuse il était capable d'un plan neuf et hardi qu'il exécutait avec audace, vigueur et talent; arrivé au but, il se négligeait et se reposait sur la fortune: ce défaut faillit perdre la liberté.

Comme nous l'avons dit, le général français avait placé à la Croix-aux-Bois un colonel, en lui envoyant une instruction précise sur la manière de fortifier son poste et de le rendre inattaquable par des retranchemens en terre et des abatis. Ce colonel écrivit à Dumouriez qu'il se trouvait à Vouziers un excellent bataillon de volontaires des Ardennes, et l'un de ceux qui avaient formé la garnison de Longwy; qu'en donnant des armes à ce dernier, la trouée serait suffisamment défendue. Fondé sur cette assurance, le colonel priait Dumouriez de le rappeler au camp, puisqu'il était tout à fait inutile, surtout avec un escadron de cavalerie.

Par une légèreté incroyable, le général ordonna, le 11 septembre, au colonel de revenir à Grand-Pré, suivi de ses forces; en même temps on fit marcher le bataillon des Ardennes et soixante cavaliers de la gendarmerie nationale pour remplacer les troupes, qui quittaient la Croix-aux-Bois. Le poste se trouva abandonné; le 12, au matin, le général Clairfayt apprit aussitôt cette haute imprudence par ses espions, et le 13, il dirigea sur la Croix le prince Charles de Ligne, qui s'empara des abatis informes que nous avions faits. Les chemins permirent même à la cavalerie

(1) Dumouriez lui-même, si hostile envers tous les Jacobins, rend hautement justice à Danton sous ce rapport.

et à l'artillerie de le suivre. Sur la prompte nouvelle de l'occupation de ce poste important par l'ennemi, Dumouriez ordonna au général Chazot de prendre avec lui deux brigades et six escadrons ainsi que de l'artillerie, et d'enlever sur-le-champ, à la baïonnette, la position qu'avait prise le prince de Ligne, qu'il fallait absolument rejeter hors du défilé si malencontreusement abandonné. Chazot, retenu et arrêté, on ne sait par quel motif, laissa passer toute la journée du 14 sans attaquer. Le 15, du camp de Grand-Pré, on entendit un feu très violent; enfin, à onze heures du matin, un aide-de-camp du général Chazot vint annoncer que les Autrichiens avaient été forcés de se retirer et le général de Ligne tué. Mais quelque temps après, attaqué par des forces supérieures avant d'avoir eu le temps de se retrancher, Chazot fut contraint de se replier sur Vouziers en laissant ses canons au pouvoir du vainqueur.

Dumouriez reçut cette fatale nouvelle à cinq heures du soir. Les choses allaient mieux d'un autre côté : le général Dubouquet, pendant l'affaire de la Croix-aux-Bois, avait été attaqué par le corps des émigrés, qu'il avait vivement repoussé; il était dans la joie de ce succès, lorsque, instruit tout à coup du malheur du général Chazot, réduit à reculer sur Vouziers, il résolut de profiter de la nuit pour se retirer par Attigny et Somme, puis sur Châlons. Ainsi les Autrichiens se trouvèrent maîtres des trouées de la forêt de l'Argonne, du *Chêne Populeux* et de la *Croix-aux-Bois*.

La position de Dumouriez devenait déplorable : le camp de Grand-Pré, abandonné à lui-même, avait en face la grande armée prussienne, tandis que Clairfayt et Kalkreuth pouvaient marcher rapidement sur Brecy, se placer à Senucque, enfermer ainsi l'armée nationale, et la forcer à déposer les armes, car il lui aurait été impossible de se faire jour sur l'Aisne.

Plein de confiance dans ses troupes, le général français

ne désespéra pas de tout réparer. Enflammé par une pensée heureuse et sagement téméraire, il résolut de tenir ferme à Sainte-Menehould; lors même que les alliés feraient mine de le tourner et de vouloir lui barrer la route de Paris, ne lui resterait-il pas celles de Metz et de Vitry? Jamais un homme vulgaire, et même un général habile, mais sans audace politique et sans quelque chose d'aventureux dans le caractère, n'aurait pu adopter un pareil projet, et trouver en lui la force de braver la responsabilité qui pouvait tomber comme la foudre sur la tête de son auteur, s'il était trahi par la fortune, ou seulement si, avant l'exécution, Paris, instruit de la situation critique des affaires, et surpris par l'effroi du danger, venait à pousser le cri fatal de trahison.

Conformément au nouveau plan de Dumouriez, Beurnonville, qui se trouvait à Rhétel, reçut l'ordre de gagner Sainte-Menehould; les généraux Dubouquet et Chazot suivirent ce mouvement; Kellermann fut supplié, au nom du salut de l'état, d'arriver, en toute hâte, pour opérer la jonction des deux armées. Dillon dut se charger de défendre jusqu'à la dernière extrémité les trouées de la Chalade et des Islettes, et de jeter de nombreux éclaireurs sur l'aile gauche de l'ennemi afin d'inquiéter et de gêner sa marche.

Le général en chef, avant de commencer son mouvement, se hâta de placer sur les hauteurs d'Olizy, de Termes et de Beauregard, six bataillons et autant d'escadrons, avec quelques pièces de position, faisant face à la Croix-aux-Bois, pour arrêter l'ennemi dans le cas où il voudrait se porter sur Senucqué. Ces dispositions faites, Dumouriez s'empressa de faire filer son parc d'artillerie par les deux ponts dont nous avons parlé, qui lui permettaient de se porter sur les hauteurs d'Autry, de l'autre côté de l'Aisne.

Un temps épouvantable favorisait Dumouriez, qui du reste ne laissait voir aucun projet de retraite; il la préparait en secret, lorsque le prince Hohenlohe lui fit deman-

der une entrevue. Ne pouvant s'y rendre lui-même, de peur d'éveiller les soupçons, Dumouriez envoya le général Duval, officier d'une figure vénérable, plein de talent, de courage et d'urbanité. Le prince, en parcourant nos avant-postes avec Duval, ne dissimulait pas le sentiment de surprise qu'il éprouvait en voyant à la tête des jeunes soldats beaucoup d'officiers instruits et décorés. Hohenlohe ne put soupçonner que nous eussions l'intention de nous retirer; pour le confirmer dans sa sécurité, le général français commit l'adroite indiscrétion de lui avouer que le lendemain, Beurnonville faisait sa jonction avec dix mille soldats, et que les trente mille hommes de Kellermann n'étaient plus qu'à deux journées de marche.

Le camp de Grand-Pré fut levé à trois heures du matin; à huit heures les dernières troupes passèrent les ponts de Senucque et de Grand-Pré, et se joignirent à l'armée, qui se rangeait en bataille sur la hauteur, avec tout son matériel de guerre, n'ayant abandonné que quelques tentes à l'ennemi.

Cette retraite si habilement exécutée faillit dégénérer en une déroute par suite d'une de ces terreurs paniques qui bouleversent d'une manière incroyable les armées françaises. Le général Chazot, qui devait partir de Vouziers à minuit, ne s'était mis en marche qu'à la pointe du jour. En arrivant à Vaux, il rencontra la cavalerie légère prussienne. L'apparition subite et inattendue des hussards ennemis répand la terreur; la division se croit coupée; elle se jette sur quelques colonnes de l'armée auxquelles elle communique cette frayeur; et voilà dix mille hommes fuyant devant une poignée de hussards! Le général qui était allé avec Thouvenot visiter un camp à Dammartin-sur-Hans, voit venir les fuyards; mais il trouve, à sa grande satisfaction, Miranda faisant bonne contenance avec l'arrière-garde, et forçant bientôt l'ennemi à se retirer. Nos troupes entièrement ralliées passèrent la

nuit sous les armes à Dammartin; l'avant-garde à Viginy.

Le 17, le général, non sans peine, remit l'ordre dans les corps; il franchit la Bionne, et vint occuper le camp de Sainte-Menchould, sans être inquiété par l'armée ennemie, qui s'avançait lentement et à tâtons. Son avant-garde ne parut que le 18 devant les Français.

A peine établi, Dumouriez écrivit au ministre Servan, pour lui faire part de tout ce qui s'était passé. « Soyez sans inquiétude, lui mandait-il; l'ennemi s'est contenté de recueillir les fruits de l'erreur de l'armée. Aujourd'hui cette erreur est connue; l'armée me témoigne la plus heureuse confiance, elle est en bon ordre et a bon courage. Ce qui est arrivé n'est point une retraite, c'est une fuite de dix mille hommes devant quinze cents; encore si les quinze cents eussent poussé leur pointe ils eussent mis la déroute dans l'armée. Cela n'arrivera plus. Beurnonville m'a joint avec dix mille hommes : je puis encore répondre du salut de ma patrie; je vais faire des punitions terribles. Je vous renverrai les bataillons qui ont abandonné leurs canons; je préfère avoir mille hommes de moins avec moi et ne point avoir de lâches. »

Dumouriez ne tarda point à punir, suivant sa menace, ceux qui avaient déserté le poste de l'honneur. Dillon lui ramena vingt-huit fuyards. Il leur fit raser les sourcils et les cheveux, leur ôta leurs uniformes, et les renvoya avec opprobre. Ces hommes étaient doublement coupables, car, après la lâcheté de leur conduite, ils avaient, pour excuser leur terreur, répété partout que les généraux avaient passé à l'ennemi. Cet exemple d'une juste sévérité produisit les plus salutaires effets sur l'armée. Cependant, après avoir failli l'entraîner dans une déroute générale, les misérables que Dumouriez venait de renvoyer d'une manière si infamante risquèrent encore de tout perdre en répandant la nouvelle d'une grande déroute, qui avait engagé Beurnonville à se replier sur Châlons, et Kellermann à faire un

mouvement en arrière sur Vitry. Si les chefs ennemis avaient eu de l'audace et de la célérité, s'ils avaient su profiter de l'occasion pour frapper vite et fort, ils auraient pu empêcher la réunion de nos deux généraux avec Dumouriez, mais ils manquèrent à la fortune. Kellermann et Beurnonville reçurent des lettres pressantes du général en chef; et la jonction des troupes françaises fut complète le 19.

L'armée prussienne ce même jour s'établit au camp de Massiges : Clairfayt se rapprocha et prit position à Maure : le général Kalkreuth fut placé à Ripont, et les émigrés à Suippe. Le duc de Brunswick se posta, dès la pointe du jour, sur les hauteurs de Montremoi, près de Ville-sur-Tourbe. Il reconnut un corps de sept à huit mille Français, mais il ne put pas découvrir les positions que couvrait notre corps d'armée principal. Le duc avait l'intention de rétablir ses communications directes; les corps postés à Clermont et à Varennes, devenant disponibles, auraient marché sur Ligny et sur Bar-le-Duc, Clairfayt se serait emparé de Châlons, et les émigrés de la ville où des évêques sacraient les rois de France. On voulait ainsi isoler l'armée de Dumouriez, et la priver de tous ses dépôts. Quoique défectueux, ce plan, qui étendait trop la ligne d'opérations des Prussiens, valait mieux que le parti que Frédéric-Guillaume préféra dans cette circonstance.

De faux rapports, dus sans doute à la singulière présomption des officiers amis des émigrés, lui représentèrent l'armée française comme se retirant précipitamment et en désordre sur Châlons; le roi pensa que nous cherchions à éviter une action. Il voulut nous couper la retraite et nous forcer à combattre.

Le 20, à six heures du matin, l'avant-garde ennemie marcha par la droite sur Somme-Bionne; un brouillard très épais ne permettait pas de distinguer les objets à vingt-

cinq pas. Le duc exécutant, quoiqu'à regret, la volonté du roi, dirigea son avant-garde de manière à tourner les sources de la Bionne; à peine les troupes ennemies eurent-elles fait une demi-lieue qu'elles rencontrèrent quelque peu de cavalerie française soutenue par du canon, qui se replia; l'armée prussienne arriva ainsi sur la route qui conduit de Saint-Menehould à Châlons.

Dumouriez avait engagé Kellermann à s'établir entre Dampierre et Elise, derrière l'Auve, et à prendre, en cas d'attaque, les hauteurs du moulin de Valmy et de Gizaucourt pour champ de bataille. Malheureusement, confondant la position où Dumouriez lui conseillait de tendre son camp avec celle qu'il lui indiquait comme étant très propre à recevoir une action, Kellermann était venu occuper les hauteurs de Valmy, en prenant la précaution d'établir sa formidable artillerie sur le plateau du moulin. Dès que le brouillard se fut levé comme la toile qui découvre tout un théâtre, le général en chef, du camp de Sainte-Menehould, s'aperçut de la méprise de son collègue nouvellement arrivé; et le voyant déjà débordé sur sa gauche ainsi que dans l'impossibilité de s'étendre sur la hauteur de Gizaucourt, il envoya le général Chazot avec neuf bataillons et huit escadrons, pour se poster derrière cette position importante, prendre les ordres de Kellermann, et soutenir la gauche, comme le général Stengel, placé à l'extrémité de l'Yron, devait protéger sa droite.

En seconde ligne, Dumouriez plaça derrière Stengel une colonne de seize bataillons, qui se développerait sur l'Yron dans le cas où Brunswick voudrait tenter un effort sur Stengel et le déborder; la droite de Beurnonville fut couverte par le général Leveneur avec douze bataillons et huit escadrons, qui avaient l'ordre de se diriger sur Viginy par Bézieux, et de tourner ainsi l'aile gauche de l'ennemi.

Les Français exécutaient avec précision ces divers

mouvemens, tandis que les Prussiens se déployaient lentement sur la Lune, dans l'alignement de Felcour à Somme Bionne : cinquante-huit bouches à feu protégeaient leur front. Aussitôt qu'elles furent découvertes par la disparition du brouillard, il s'engagea une vive canonnade. Les Prussiens, écrasés par notre artillerie, démasquent de nouvelles batteries; Dumouriez, à son tour, fait serrer la seconde ligne sur la première, et redouble son feu. La victoire va pencher de notre côté, lorsque l'ennemi, changeant tout à coup la position de ses obusiers, porte le désordre et la mort dans les rangs des troupes de Kellermann, qui, s'étant imprudemment avancé, voit tomber mort son aide-de-camp et a son cheval tué sous lui. Au même instant, des obus éclatent au milieu des caissons français, en font sauter deux avec une détonation épouvantable. La première ligne rétrograde, les conducteurs des charrois s'enfuient et brisent les lignes; le feu meurt faute de munitions. Il était temps d'agir, ou l'armée allait être perdue. La réserve d'artillerie à cheval, aux ordres du général d'Aboville, se précipite près du moulin de Valmy; elle vomit une grêle de boulets, rétablit le combat, et Dumouriez rallie les troupes. Brunswick, qui veut profiter du désordre que les batteries ont jeté dans l'armée française, dispose trois colonnes d'attaque : celle de gauche se dirigeait sur le village, la colonne du centre sur le moulin, la troisième, de droite, était en échelon plus en arrière, suivant les mouvemens progressifs des deux premières colonnes. Les Prussiens marchaient sous le feu de notre artillerie avec cet aplomb et ce calme qui ne quittent que rarement des troupes manœuvrières; Kellermann avait formé son armée en colonne par bataillon. La vue de ses masses profondes d'infanterie, du sang-froid intrépide des artilleurs, électrisent le général Kellermann. « Camarades, s'écrie-t-il, le moment de la victoire est venu; laissons arriver l'ennemi sans tirer un seul coup, et chargeons-le à la baïonnette! » Puis, met-

tant son chapeau au bout de son épée : *Vive la nation! allons vaincre pour elle!*

La ligne française se raffermit. Un cri immense : *Vive la nation!* s'élève sur tout notre front, et porte l'étonnement chez les Prussiens. Ils hésitent, et semblent s'arrêter devant la clameur inattendue qui leur annonce que cette France insultée par le mépris des émigrés, possède, sur le plateau de Valmy, des enfans prêts à mourir ou à vaincre pour elle! L'artillerie redouble d'efforts, elle déchire avec ses boulets les colonnes ennemies. Brunswick comprend que ce n'est pas la victoire mais la ruine qui l'attend; il donne le signal de la retraite; les colonnes d'attaque rétrogradent lentement et en bon ordre.

Pendant cette canonnade, Clairfayt, après avoir passé la Bionne à Hans, avait vainement tenté d'entamer l'extrême droite de Kellermann, c'est-à-dire les troupes sous les ordres du général Stengel; toujours repoussé, l'ennemi ne put pas tourner la position de Valmy.

A quatre heures du soir, Brunswick et Clairfayt voulurent tenter de nouvelles attaques contre Kellermann et Stengel; reçus de la même manière, ils furent obligés de battre de nouveau en retraite. A sept heures du soir, le feu cessa de part et d'autre. Les troupes de Dumouriez rentrèrent dans leur camp, celles de Kellermann bivouaquèrent sur le champ de bataille. Telle fut *la canonnade de Valmy*. L'armée française eut de sept à huit cents morts ou blessés; les pertes des Prussiens durent être beaucoup plus considérables; mais, sans compter la perte numérique, la possession du champ de bataille de Valmy qu'en vain Brunswick, ou plutôt le roi de Prusse, avait tenté d'occuper, était pour de jeunes soldats un encouragement, un prélude de triomphes. Les officiers ennemis sentirent la faute qu'ils avaient faite; ils accusèrent avec aigreur les émigrés de les avoir trompés; les émigrés, à leur tour, auraient pu reprocher aux alliés une lenteur et une indé-

cision également funestes. Quoi qu'il en soit, Dumouriez présenta la retraite des colonnes ennemies comme un succès décisif; et dès lors la France et le général en chef purent compter sur l'armée.

Cependant Kellermann, vainqueur, restait dans une position fort embarrassante; la journée du lendemain pouvait ne pas être aussi heureuse : les Prussiens, qui auraient dû manœuvrer au lieu de s'obstiner à emporter la veille les hauteurs défendues par notre armée, pouvaient tourner par la gauche et couper ses communications. Dès que la nuit fut venue, Kellermann marcha par sa gauche dans le silence le plus profond, traversa l'Auve, et vint établir ses troupes sur le plateau de Voilemont; ayant son front couvert par l'Auve, sa droite appuyée à un petit ruisseau nommé l'Yèvre, et sa gauche se trouvant liée avec Dumouriez.

Brunswick, le lendemain, forma ses colonnes; les émigrés, qui composaient l'avant-garde ennemie, se portèrent en avant pour recommencer le combat; mais quelques volées de canon avertirent le prince prussien de la manœuvre habile de son adversaire, qu'il renonça dès lors à vouloir forcer dans sa nouvelle position.

Le 22 septembre, l'armée prussienne s'arrêta sur l'Yron; Clairfayt, sur la hauteur de Valmy. Le prince Hohenlohe, à Gizaucourt et sur les hauteurs de la Lune, gardait la route de Châlons, et formait un crochet pour couvrir la droite; une partie de la cavalerie campait dans la plaine de Hans.

Laissons pour un instant les troupes prussiennes, et voyons ce qu'avaient fait les Autrichiens depuis que Clairfayt les avait quittés pour se joindre à Brunswick. Dumouriez, en ordonnant la levée du camp de Maulde, et en attirant à lui toutes ses forces pour combattre la grande armée qui s'avançait sur Châlons, avait complètement dégarni les frontières de la Flandre, où il n'avait laissé que huit à neuf mille hommes, sous le commandement du

général Moreton. Trop faible pour garder une position où le duc Albert de Saxe aurait pu facilement l'envelopper, Moreton crut qu'il était temps de se conformer aux instructions de Dumouriez, de replier le général Berneron, qui était à Maulde sur Bruille, et de lui assigner son poste derrière le canal de la Scarpe, sur la route de Condé à Thun. Une fois maître de ce point, Moreton espérait couvrir les communications de Valenciennes à Douai, par la droite du canal de Marchiennes. D'après ces diverses dispositions, l'armée des Autrichiens, libre de toute entrave, s'avança rapidement. Le général Latour, informé de la retraite de Berneron, se mit à sa poursuite. La vue de quelques soldats autrichiens faillit amener dans sa division une répétition des déroutes du Marquin et de Quiévrain. Les Autrichiens rasèrent le camp de Maulde, et, fiers d'avoir semé l'épouvante sur leur passage, revinrent à Tournay, se contentant d'occuper Orchies, le vieux Condé et quelques villes intermédiaires. Le duc de Saxe aurait dû, en militaire habile, marcher avec toutes ses troupes sur la Meuse, pour se réunir à l'armée principale; mais voulant et défendre les possessions de sa souveraine, et garder son commandement en chef, il résolut d'attaquer Lille. Beaulieu se réunit à lui, le 19 septembre, à Tournay. Ce fut alors que le duc, avec des préparatifs de siége considérables, se mit en marche sur la capitale de la Flandre française.

Lille est une des villes les plus belles et les plus industrieuses de France; elle est située dans une plaine fertile; la Deule remplit les fossés qui environnent cette place, protégée encore par une citadelle, chef-d'œuvre effrayant du génie de Vauban. Elle offre cinq bastions réguliers, dont les courtines sont couvertes par des tenailles en terre; entourée d'un fossé profond, elle a en outre un chemin couvert et un glacis. Les angles rentrans de cet avant-fossé, du côté de la campagne, sont garnis de sept demi-lunes aussi en terre. La ville ne manquait pas d'approvi-

sionnemens ; mais elle ne renfermait qu'une garnison de sept à huit mille hommes, dont trois mille au plus de troupes régulières : le reste était formé par des bataillons de gardes nationaux, braves, mais sans instruction, et qui, suivant l'expression militaire, n'avaient pas encore reçu le baptême de feu. Mais la grande pénurie d'artilleurs était surtout à craindre : la place n'en contenait que cent trente, nombre bien insuffisant pour le service d'une forteresse qui offrait de si grands développemens et était garnie d'une artillerie formidable.

Au moment où le duc Albert commençait à investir Lille, le maréchal de camp Ruault commandait la place ; mais bientôt le lieutenant-général Duhoux vint prendre l'autorité supérieure ; il avait sous ses ordres Lamarlière-Champmorin ; le lieutenant-colonel Guiscard commandait l'artillerie ; le génie était sous les ordres du capitaine Marescot, de l'école de Vauban ; Bryan, habitant de Lille, était le chef de la garde nationale.

Nous reviendrons bientôt aux premières opérations de ce bombardement. Paris et le spectacle qu'il présente appellent maintenant notre attention. Le 20 septembre, jour de la bataille de Valmy, les nouveaux représentans du peuple, réunis dans une salle du château des Tuileries, s'étaient constitués en *Convention nationale* ; le 21, ils envoyèrent une députation de douze membres à l'Assemblée législative, qui les accueillit avec enthousiasme. L'un d'eux, l'évêque Grégoire, célèbre par un ardent patriotisme et par une philantropie qui avait sa source dans les principes de la religion du Christ, où tous les hommes sont frères, fit connaître ainsi l'objet de leur mission : « Citoyens, l'Assemblée des représentans du peuple est constituée en Convention nationale ; elle nous a députés vers vous pour vous en prévenir et pour vous dire qu'elle va se rendre ici pour y prendre séance. » Le président, François de Neufchâteau, répondit : « Citoyens, vous devez avoir vu, par

les applaudissemens universels de l'assemblée et des citoyens présens à la séance, le plaisir que cause au peuple français l'heureuse nouvelle que vous apportez. Je dois vous informer, de la part de l'Assemblée nationale, qu'elle va sur-le-champ finir la lecture de son procès-verbal et clore sa session ; qu'ensuite elle a arrêté que tous les membres qui la composaient se rendraient près de la Convention nationale pour la conduire eux-mêmes au lieu de ses séances, et donner les premiers l'exemple et l'assurance de leur respect pour les lois qui vont émaner des représentans du peuple souverain. » Ainsi finit la législative.

Nous devons à présent jeter un dernier regard sur l'assemblée qui cède sa place à la Convention.

La constituante, appelée par la cour, qui avait fait le signal de détresse, profondément pénétrée des idées philosophiques et des exigences morales et politiques de l'opinion formée, mûrie par deux siècles de lumières, avait pour mission de reconstruire la monarchie sur un nouveau système, et de cimenter l'alliance de la royauté avec le peuple. Fidèles à ce mandat, les députés tentèrent, comme on l'a vu, tous les moyens de séparer Louis de ses courtisans, qui s'appliquaient sans cesse à le rattacher au despotisme. Les hommes les plus habiles du parti populaire sentirent bientôt que le prince avait au fond du cœur de l'antipathie pour la réforme politique provoquée par lui-même, et que d'ailleurs il était incapable de résister aux brigues de ses conseillers secrets, et de les empêcher d'ourdir des trames contre-révolutionnaires. Ils résolurent donc, en conservant l'autorité royale, de lui prescrire des limites assez étroites ; cependant ils lui laissèrent assez de force pour résister à la volonté nationale. Louis et le comité secret, dont Marie-Antoinette était l'ame, s'aperçurent de cette faute, et résolurent d'en profiter. Malheureusement pour eux ils le firent sans habileté ; au lieu de se conformer à leur situation présente, de rassurer les esprits par une

conduite irréprochable, d'user avec prudence du pouvoir immense qui leur restait, ils voulurent renverser le nouvel édifice qu'ils étaient chargés de conserver. Un système constant de déception conduisit la cour jusqu'au voyage de Varennes. Louis se croyait si assuré du succès, il avait tellement la certitude de reconquérir tout ce que la couronne avait perdu, qu'à son départ, et sans attendre son arrivée dans le lieu où il se proposait de parler en maître, il divulgua, par un imprudent manifeste, la longue hypocrisie de sa conduite, l'audace de ses parjures et ses intentions contre-révolutionnaires. Louis s'était trompé dans ses espérances, et ne se connaissait pas lui-même. Ses mesures étaient mal prises; il manqua de courage et de présence d'esprit dans le moment décisif. Il pouvait franchir la frontière, ou tout au moins occuper Longwy, qui l'attendait; il se laissa arrêter, faute d'avoir su parler en homme et en roi. Bien loin de dicter des lois souveraines à la France, au milieu d'une armée que les étrangers seraient venus grossir, il revint en captif du peuple, et détrôné par le malheur sans dignité. Dès ce moment, plus de royauté possible pour le successeur de Louis XIV. Les patriotes ardens, qui n'avaient point cessé de dénoncer le monarque et sa cour à l'opinion, comprirent cette vérité politique, et s'appliquèrent à la proclamer sous toutes les formes. Ils voulaient la déchéance et le renvoi de Louis, en vertu d'une sentence nationale qui aurait déclaré le divorce éternel entre lui et la France. Ce parti était grand, sage; on peut dire même qu'il était plein d'humanité. Les séductions de Marie-Antoinette pendant le retour de Varennes, le prestige de la grandeur déchue, les complaisances du parti des Lameth, réunis alors à Lafayette, un reste de culte et de respect pour la dynastie, une obstination de confiance dans la probité du roi, si hautement démentie, le vice radical de la faiblesse dans la majorité de l'assemblée, où manquait l'homme de génie qui eût osé la république,

entraînèrent les politiques de l'époque et leurs trop dociles collègues à relever le trône, en ajoutant à cette première faute celle de rendre des forces au pouvoir exécutif. Mais la nation ne pouvait plus pardonner à Louis, et Louis, de son côté, ne pouvait plus pardonner à la nation. Plein du souvenir de la profonde humiliation de son retour, de sa captivité dans le palais de ses ancêtres, il n'accepta la constitution que pour s'en servir comme d'un voile à ses desseins contre elle.

Les dispositions secrètes et les manœuvres perfides du prince n'étaient un mystère pour personne; tous les amis de la liberté le tenaient pour suspect : voilà ce qui explique comment, malgré les efforts d'un parti assez nombreux qui voulait absolument croire à l'innocence du prince et le conserver, la majorité de la législature lui montra des dispositions hostiles dès l'ouverture de la session. Néanmoins tous les avertissemens possibles furent donnés à Louis par l'opinion, et surtout par cette éloquente Gironde, qui, touchée d'une générosité hors de saison, entraînée comme les coryphées de la révision, par ce qu'on appelle des considérations d'hommes d'état, et reculant, au moment même du combat, devant les conséquences de la vindicte populaire, avait conçu l'espérance et le désir de sauver la monarchie. Rien ne put ni éclairer ni changer Louis, obstiné dans ses projets; il accepta la guerre pour nous trahir; il dit aux rois étrangers : « Venez me délivrer de mon peuple, et détruire dans la révolution le génie de celles qui vous menacent. » Les yeux perçans du peuple et de ses amis pénétrèrent ces menées ténébreuses : à l'aspect des alliés qui menaçaient notre territoire, ses profonds ressentimens se changèrent tout à coup en une ardente colère, et le 10 août renversa le trône. L'assemblée législative n'enfanta point cette journée, elle ne fit que la subir, et en tirer les inévitables conséquences.

Comme l'Assemblée constituante, la législature voulait la

constitution, mais elle se trouvait en face d'un roi qui ne la voulait pas; comme la constituante elle se fit une loi de croire à la bonne foi de Louis, et saisit toutes les occasions de se rallier à lui. Elle renfermait dans son sein, sous le nom de Feuillans, une foule d'hommes qui, rattachés à Lafayette comme défenseurs de la couronne, n'avaient pas tous le même attachement que lui pour la liberté. Plusieurs ne manquaient ni de talent ni de sincérité, mais beaucoup désiraient au fond du cœur, sinon le retour du despotisme, qui n'est sûr pour personne, au moins un gouvernement comme celui d'autrefois, tempéré par quelques garanties et retenu par certaines barrières. Dans ce parti se réfugiaient quelques députés, qui cachaient sous un amour prétendu de la constitution une haine ardente et profonde contre le nouvel ordre de choses. D'autre part, les membres de l'extrême gauche, en oubliant qu'ils n'étaient pas aux Jacobins, firent souvent entendre, à la tribune nationale, des paroles et des propositions dont la sauvage énergie et l'imprudente violence nuisaient à leur influence sur les délibérations; mais leurs discours avaient de l'écho dans le peuple, et préparaient l'ascendant qu'ils allaient obtenir en se rapprochant chaque jour davantage de lui. Les Girondins, plus éloquens et plus mesurés même dans leurs plus véhémentes harangues, disposaient de la majorité de l'assemblée; leurs adversaires régnaient à la Commune, dans les sections, aux Jacobins et aux Cordeliers, c'est-à-dire sur Paris.

La législature n'a point laissé, ne pouvait laisser d'aussi brillans souvenirs que ceux de la constituante; mais elle n'a été ni compromise par une aristocratie non moins hostile au trône, qu'elle prétendait soutenir, qu'au peuple qu'elle haïssait, ni souillée par la vénalité de quelques uns de ses membres, ni déshonorée par des intrigues avec la cour. On ne peut lui reprocher d'avoir fait bon marché des libertés du peuple pour en doter une couronne parjure. Les

décrets sur les prêtres furent une faute, et un malheur peut-être inévitable dans l'état d'irritation des esprits contre cette caste qu'il fallait gagner, ménager et tout au moins laisser paisible. Malgré les hautes pensées de Mirabeau, sur la question des émigrés, la législature eut raison de les frapper d'interdiction et de mettre la main sur leurs propriétés. Au 20 juin, l'assemblée, assiégée elle-même en quelque sorte, s'efforça cependant de prêter secours au roi, et de veiller sur lui avec un véritable zèle. Au 10 août, elle se trouva impuissante devant l'insurrection, et laissa tomber le trône, que Louis n'avait pas su défendre. Nous avons exposé les difficultés de sa position au 2 septembre, elles étaient grandes sans doute; une assemblée délibérante, qui n'a point de forces matérielles, ne peut lutter seule avec un peuple révolté; cependant, si la législature se fût transportée tout entière devant l'une des prisons pour servir de rempart aux détenus contre la rage des égorgeurs, peut-être cette démarche solennelle aurait-elle obtenu un succès bien cher à l'humanité. Mais aussi une pareille tentative pouvait ne pas réussir et compromettre gravement la représentation nationale, qui avait d'autres devoirs à remplir envers le pays. D'ailleurs cette même assemblée, qui trembla peut-être devant quelques brigands, qu'elle croyait appuyés du peuple hors de lui-même et emporté par les fureurs de la vengeance, légua, en partant, à ses successeurs un décret qui contenait toutes les mesures nécessaires à la répression des crimes, au retour de l'ordre et à la renaissance de l'autorité du gouvernement. Ce décret, rendu la veille de la séparation des membres de la législature, portait : 1° que chaque citoyen se munirait à sa section d'une carte civique qu'il serait tenu d'exhiber à la réquisition de tout officier civil ou militaire; 2° que la municipalité de Paris et le conseil général de la Commune seraient renouvelés; 3° que l'ordre pour faire sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme ne pourrait être donné sans un décret du Corps

législatif, dans les villes où il tiendrait ses séances; 4° qu'aucune visite domiciliaire ne pourrait être faite le soleil couché, et que chaque citoyen serait autorisé à résister à la violation de cette disposition par tous les moyens qui seraient en son pouvoir. On dut encore à cette même assemblée deux décrets qui furent, en quelque sorte, ses adieux. L'un prescrivait le mode de la tenue des registres de l'état civil, confiés désormais aux municipalités; l'autre permettait le divorce à des conditions sagement établies. Mais ce qui relève encore plus les membres de cette assemblée aux yeux de l'ami de la révolution, c'est le courage qu'ils montrèrent en face des périls d'une guerre européenne, c'est l'audace avec laquelle ils osèrent prononcer la déchéance d'un roi en présence des autres rois armés pour sa querelle. Enfin la législature enflamma par ses décrets généreux et réparateurs, l'enthousiasme qui a sauvé notre pays. Elle prépara cette grande œuvre, et ses derniers regards virent la première victoire de la liberté.

CHAPITRE XXVII.

Convention nationale. — Première séance. — Abolition de la royauté. — La république. — Mouvemens militaires. — Siége de Lille. — Dénonciations des Girondins.

Les constituans, pleins d'estime pour eux-mêmes, étaient d'une sévérité extrême pour la Convention; mais lorsqu'ils se livraient à la violente censure de cette assemblée devant Napoléon, ce prince ne manquait jamais de dire à ces détracteurs passionnés : « Messieurs, prenez garde, c'est vous qui avez sapé les fondemens du trône; l'Assemblée législative et la Convention n'ont fait que tirer les conséquences de vos principes et de vos actes. » Il aurait pu ajouter : « Si vous vous fussiez trouvés dans les mêmes circonstances que la Convention nationale, vous eussiez fait comme elle. Mais, non, je me trompe, vous n'auriez eu ni son courage, ni son audace, ni son génie révolutionnaire, et la France aurait été perdue. » En effet, l'Assemblée constituante avec la brillante élite de ses talens, mais veuve de l'homme aux élans sublimes et du puissant modérateur qu'elle avait perdu; la législature, avec sa majorité soumise à l'influence des Girondins, qui voulaient gouver-

ner, auraient fléchi l'une et l'autre sous le poids des événemens. La Convention nationale seule renfermait dans son sein la race d'hommes nécessaires pour sauver la révolution avec le secours du peuple; et encore faut-il reconnaître hautement que sans la violence que lui firent souvent les Jacobins et la Commune de Paris, plus intimement liés avec ce même peuple que ses représentans eux-mêmes, la Convention n'aurait pu remplir la mission qu'elle avait reçue de la plus impérieuse des fatalités. Ces idées doivent dominer tout le tableau que nous allons tracer dans toute son effrayante vérité.

La législature suivit la députation que la Convention nationale lui avait envoyée, comme nous l'avons vu. Introduite dans la salle provisoire où siégeait le grand congrès national, les derniers députés adressèrent à leurs successeurs, par l'organe de leur président François de Neuchâteau, un discours de félicitation peu digne des circonstances. On eût dit qu'étranger aux grandes inspirations du sujet, l'orateur s'était appliqué soigneusement à ne pas se compromettre. Il ne parlait ni de la guerre, ni du 10 août, ni de la déchéance, ni du 2 septembre, ni des dangers publics, ni de la mission terrible imposée à la nouvelle assemblée. Il obtint pourtant des applaudissemens, peut-être parce qu'il n'avait offensé personne. Pétion, président de la Convention, répondit en ces termes :

« Vous avez avancé le terme de votre pénible carrière; vous avez eu à lutter sans relâche contre un pouvoir investi de tous les moyens de force et de corruption, qui n'a cessé d'entraver votre marche, de paralyser vos opérations et de pervertir l'esprit public : on n'a pas remarqué combien votre impuissance enchaînait votre zèle; établis gardiens d'un dépôt que la superstition nationale rendait sacré, que vous aviez juré de remettre intact, vous vous trouviez sans autorité pour le défendre. Lorsque vous avez vu que ce dépôt courait des dangers imminens, et que la

liberté allait périr avec lui, vous avez pris un parti noble, courageux, le seul qui pût sauver la chose publique; vous avez averti la nation : à votre voix elle s'est levée tout entière; elle nous a envoyés pour assurer ses droits et son bonheur sur des bases plus solides... Nous n'oublierons jamais que nous tenons dans nos mains les destinées d'un grand peuple. Ces idées élèveront notre ame, soutiendront notre courage, feront disparaître toutes ces petites passions qui dégradent l'homme, toutes ces prétentions méprisables de la jalousie et de l'orgueil : lorsqu'on travaille pour le genre humain, la seule ambition est de faire son bonheur. »

Les membres de la Convention, accompagnés de leurs prédécesseurs, quittèrent leur salle provisoire; et se rendirent au lieu ordinaire des délibérations de la représentation nationale, dans cette enceinte où Vergniaud avait prononcé la déchéance du roi.

A peine la Convention est-elle assise que Manuel, debout, s'exprime en ces termes : « Citoyens représentans, il faut que tout respire ici un caractère de dignité et de prudence qui en impose à l'univers. Je demande que le président de la France soit logé aux Tuileries; qu'il soit précédé de la force publique et des signes de la loi, et que les citoyens se lèvent à son aspect. Cet hommage rendu à la souveraineté du peuple nous rappellera sans cesse nos droits et nos devoirs. » Un homme d'esprit et de sens tel que Manuel devait comprendre combien sa proposition emportait de défaveur dans un moment où l'on avait horreur de tout ce qui ressemblait à la royauté. Chabot s'élance à la tribune : « Défiez-vous, dit-il, de ce penchant aux idées aristocratiques; gardez-vous d'ériger en idole ou en sultan le simple officier des mandataires du peuple! Ainsi, il n'y aura point de président de la France; vous n'environnerez pas des attributs abhorrés de la royauté ceux que l'amour du peuple doit seul investir et honorer. Vous

ne pouvez rechercher d'autres dignités que de vous mêler avec les sans-culottes, qui composent la majorité de la nation. » Par cette vive apostrophe, Chabot songeait à châtier Manuel, qui inclinait vers la Gironde, et faisait une attaque indirecte à Pétion, qu'elle paraissait compter dans ses rangs. Manuel se justifie; Tallien lui répond en demandant la question préalable sur la proposition ainsi rejetée à une très forte majorité.

Plusieurs orateurs se présentent à la tribune pour rappeler l'urgente nécessité de proclamer les sentimens de la nouvelle assemblée, les bases sur lesquelles on doit élever l'édifice social; Tallien, Couthon, Bazire, Lasource, ouvrent différens avis qui restent sans suite; mais Danton, qui prend la parole, commence par résigner les fonctions de la justice, qu'il avait reçues, dit-il, au bruit du canon dont les citoyens de la capitale foudroyèrent le despotisme. Puis il ajoute :

« Il ne peut exister de constitution que celle qui sera textuellement, universellement acceptée par la majorité des assemblées primaires : voilà ce que vous devez déclarer au peuple..... Après cette déclaration vous devez en faire une autre non moins importante pour la liberté et pour la tranquillité publique. Jusqu'ici on a agité le peuple parce qu'il fallait lui donner l'éveil contre les tyrans; maintenant il faut que les lois soient aussi terribles contre ceux qui y porteraient atteinte que le peuple l'a été en foudroyant la tyrannie..... D'excellens citoyens ont pu présumer que des amis ardens de la liberté pouvaient nuire à l'état social en exagérant leurs principes. Eh bien! abjurons toute exagération; déclarons que toutes les propriétés, individuelles et territoriales, seront éternellement maintenues. » Après avoir donné des applaudissemens unanimes à ce discours qui révélait la pensée de Danton et celle de ses amis, tous animés du même désir de rétablir le règne de l'ordre et des lois, à l'aide du peuple, dont une direction forte et sage

pouvait s'emparer, l'assemblée rendit les deux décrets suivans :

1° Il ne peut y avoir de constitution que celle qui est acceptée par le peuple; 2° les personnes et les propriétés sont sous la sauve-garde de la nation. » Phelipeaux propose : « Que jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, les lois non abrogées seront provisoirement exécutées, et que les pouvoirs non révoqués ou non suspendus seront provisoirement maintenus. » L'assemblée adopte cette proposition ainsi que celle de Camus, ainsi conçue : « Les contributions publiques existantes continueront à être perçues et payées comme par le passé. »

Manuel demande que l'on aborde franchement la grande question, celle de la royauté. Collot-d'Herbois paraît à la tribune : « Je demande, dit-il, que la base immuable de toutes nos opérations soit l'abolition de la royauté! » D'unanimes applaudissemens couvrent cette motion. Quinette s'oppose à la prise en considération. Grégoire monte à la tribune, et sans doute tout rempli des avertissemens de la Bible au peuple d'Israël qui demandait un roi, il s'exprime en ces termes :

« Personne ne proposera en France de conserver l'institution funeste des rois; nous savons trop bien que les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes qui ne vivent que du sang des peuples... Je demande donc que, par une loi solennelle, vous consacriez l'abolition de la royauté. »

D'un mouvement spontané, tous les membres se lèvent; et, par des acclamations unanimes et des cris de liberté, ils protestent de leur haine contre une forme de gouvernement qui a causé tant de maux à la patrie. A peine le calme était-il rétabli que Bazire monte à la tribune pour demander qu'une résolution aussi importante ait les honneurs d'une discussion solennelle. « Eh qu'est-il besoin, s'écrie Grégoire, eh qu'est-il besoin de discuter quand tout

le monde est d'accord? Les rois sont, dans l'ordre moral, ce que les monstres sont dans l'ordre physique; les cours sont l'atelier du crime, le foyer de la corruption; l'histoire des rois est le martyrologe des nations : dès que nous sommes tous pénétrés de ces vérités, qu'est-il besoin de discuter? Je demande que ma proposition soit mise aux voix, sauf à la rédiger avec un considérant digne de la solennité du décret. »

Manuel prend de nouveau la parole, et propose à l'assemblée de déclarer qu'elle ne reconnaît pas de royauté. On ferme la discussion; le président met aux voix la question principale, et bientôt il prononce au milieu d'un silence profond le décret suivant, adopté à l'unanimité par l'assemblée :

« La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France. »

Ce décret est salué par une explosion d'applaudissemens qui partent en même temps de l'Assemblée nationale et des tribunes publiques. Les témoignages de la joie la plus expansive, les cris de *vive la nation*! se prolongent pendant plusieurs minutes, et sont bientôt répétés de toutes parts. La Convention nationale ordonne immédiatement la publication du décret qu'elle vient de rendre, et l'envoi du procès-verbal de la séance à toutes les municipalités.

Le lendemain de l'abolition de la royauté, Billaud-Varennes demande que dorénavant, au lieu de dater de l'an 4 de la liberté, on date de l'an 1er de la république française. Salles s'oppose à cette proposition, parce que la France a vraiment obtenu la liberté en 1789. Lasource lui répond avec chaleur : « Nous ne sommes libres que depuis que nous n'avons plus de rois! » On applaudit, et la Convention décrète que tous les actes publics porteraient désormais la date de l'*an 1er de la république.*

Camus fit aussi décréter que le sceau des archives et celui de tous les corps administratifs auraient pour type

une femme appuyée d'une main sur un faisceau, tenant de l'autre une lance surmontée du bonnet de la liberté, et pour légende ces mots : *République française*. Le même jour, l'assemblée décrète que les membres du conseil exécutif viendront le lendemain lui rendre compte de leur gestion.

On a blâmé la proclamation de la république comme l'acte d'un véritable délire, ou tout au moins comme une haute imprudence ; loin que ce reproche soit mérité, la sagesse et la profonde politique d'un homme d'état n'auraient pas pu prendre un parti plus grand ou plus utile. A la place de la Convention, Chatam, Pitt ou Mirabeau auraient agi comme elle (1). En effet, depuis le retour de Varennes, la royauté avait perdu toute sa magie ; au 10 août, elle avait achevé de perdre son autorité ; la couronne tombée de la tête de Louis XVI sur la place du Carrousel avait été foulée aux pieds du peuple : personne ne pouvait la relever ni la mettre sur sa tête. L'Assemblée législative venait de disparaître de la scène où son rôle était fini. Plus de gouvernement ; car on ne pouvait donner ce nom à un ministère plein de bonnes intentions, mais sans autorité, surtout depuis que Danton avait opté pour les fonctions de représentant du peuple. Il fallait quelque chose d'inattendu, d'extraordinaire, pour s'emparer du peuple français, et l'élever au-dessus de lui-même. Etablir la république, c'était le rassurer contre la crainte des trahisons d'un roi qu'il croyait perfide et parjure ; c'était annoncer aux princes coalisés contre nous un divorce solennel entre la France résolue à maintenir son indépendance et la royauté sur laquelle ils comptaient pour les aider à nous remettre en esclavage ; la proclamation de la république révélait encore dans ses auteurs une audace, un sentiment de leur force, une énergie de dé-

(1) On se rappelle que Mirabeau se proposait, dans le cas où le roi partirait, de faire déclarer le trône vacant et de proclamer la république.

termination, capables d'imposer à tous nos ennemis. Ils furent effectivement frappés de surprise et presqne de terreur à la nouvelle du décret de la Convention, et parmi les ministres des rois de l'époque, les plus habiles prévirent une lutte redoutable, dans laquelle les Français finiraient par triompher de toutes les puissances de l'Europe.

L'enthousiasme de la Convention et des tribunes n'était qu'une faible image de celui que fit naître en France la proclamation de la république. Pour trouver le décret sage et politique, il ne fallait que voir ses merveilleux effets sur les citoyens : les jeunes gens se crurent transportés aux plus beaux temps d'Athènes et de Rome; orgueilleux d'eux-mêmes et des sentimens généreux qu'ils trouvaient dans leurs cœurs, ils regardaient le ciel avec plus de fierté, ils se juraient de tout entreprendre pour le salut de la patrie; un avenir immense de gloire et de grandeur pour la république naissante apparaissait à leurs regards; les hommes faits saluaient en elle un nom revêtu d'une espèce de magie attachée à de grands souvenirs imprimés en nous dès l'enfance par le commerce presque exclusif des écrivains de deux républiques; les vieillards eux-mêmes se laissaient entraîner aux illusions d'une ambitieuse espérance, et croyaient déjà voir leur pays renouvelé par une forme de gouvernement qui rajeunirait la France en la séparant de la royauté parvenue à son terme, comme il arrive à toutes les institutions d'ici-bas. Entre toutes les choses admirables que j'ai vues alors, l'une des plus touchantes est le patriotisme uni à la vieillesse en des hommes qui, retirés de la scène du monde et n'ayant presque plus rien à prétendre, ne pensaient qu'à leur pays et au bonheur des autres. Le peuple tout entier, abjurant la monarchie qu'il accusait de tous ses maux, embrassait la république comme le gage d'un bonheur attendu de race en race depuis des siècles. Un si grand changement s'opéra tout à coup, que les sujets d'un roi parurent transformés en citoyens dignes de porter

ce beau titre. Les femmes accueillirent aussi avec transport la jeune république ; elles avaient été préparées à ce changement. La révolution de 1789, qui parut d'abord diminuer leur empire et leur enlever des hommages, avait amené par degrés, avec une heureuse réforme dans les mœurs, une politesse plus franche et plus simple, dont les femmes avaient fini par sentir le prix. Epouses et mères des défenseurs de la patrie, pénétrées de la dignité de ces deux titres, environnées d'estime et de confiance, leurs sentimens et leurs pensées les mettaient en harmonie avec les graves préoccupations des hommes. Leurs parures étaient plus modestes sans manquer d'élégance ; leur société avait plus de charme, parce que le mensonge obligé de la galanterie d'autrefois avait disparu pour faire place au langage de l'affection naturelle que leur sexe inspire : elles assistaient avec empressement aux délibérations politiques, elles prenaient plaisir à embellir les fêtes nationales, où elles trouvaient toujours, au milieu des citoyens, une place honorable. Voilà leur disposition d'esprit, lorsqu'on les vit s'associer avec toute l'ardeur de leur caractère mobile et passionné à l'inauguration de la république. Sous le rapport moral, cette époque mérite une attention particulière. Heureuse la France, si une réaction déplorable ne vient pas quelque jour ramener parmi les femmes les mœurs frivoles et les vices de l'ancienne société, recouverts, comme autrefois, du brillant vernis d'une trompeuse élégance qui en cache la laideur !

La nouvelle de la victoire de Valmy, qui couronnait d'une auréole de gloire l'inauguration de la république, imprima un nouveau degré d'énergie à l'enthousiasme public, et fit du jour de ces deux événemens une fête nationale qui réunit tous les cœurs.

Il nous faut maintenant revenir un peu sur nos pas, pour nous mettre au courant des événemens militaires.

Au moment où les Prussiens envahissaient la Cham-

pagne, tandis que les Autrichiens entraient eux-mêmes en France, le roi de Sardaigne, qui avait long-temps hésité, venait de se joindre à la coalition, malgré la présence du général Montesquiou, envoyé depuis long-temps dans le midi, pour surveiller les mouvemens d'un voisin inquiet. Le général français était ambitieux, avide de gloire; il ne pouvait trouver une occasion plus favorable d'en acquérir que la guerre avec une puissance militaire, mais qui peut-être ne se trouvait pas bien sur ses gardes. Le conseil exécutif, que Montesquiou pressait de demandes pour l'armée, l'avait nommé, suspendu, puis réintégré avec l'ordre positif de tenter la conquête de la Savoie, comme il l'avait médité. Montesquiou n'attendait que cette autorisation; il se hâta de transférer, le 11 septembre, son camp de Cessieux aux Abrestes.

Victor-Amédée, prince assez bon, mais faible et dévot, surnommé par ses flatteurs le Nestor des rois, agissait contre les conseils d'une sage politique, en concourant au déchirement de notre pays, pour se mettre à la merci des Autrichiens; mais on le savait dominé, avant tout, par la crainte de voir les idées françaises entrer dans ses états. Montesquiou, qui était instruit de cette disposition du roi, et comprenait le danger d'une invasion du midi de la France, ne manqua point d'attaquer l'ennemi avec les armes qui lui causaient un si grand effroi. En conséquence, il se fit précéder dans sa marche par des proclamations propres à agir sur l'esprit des troupes qu'Amédée lui opposait. Ces proclamations devaient produire d'autant plus d'effet que les Savoyards étaient mécontens de la cour de Turin, et que ces braves montagnards appelaient de leurs vœux nos soldats, et les attendaient comme des libérateurs.

La Savoie forme un massif lié à la crête des Hautes-Alpes, depuis les montagnes de Bardonache, situées au-dessus de Briançon, jusqu'au Mont-Blanc; elle ne com-

munique avec le Piémont que par les routes du Mont-Cenis et du petit Saint-Bernard, alors impraticable dans la moitié de l'année, ou par quelques mauvais cols plus difficiles encore, et fréquentés par quelques muletiers. Cette province est encore divisée par trois grandes chaînes qui dessinent pour ainsi dire les quatre vallées parallèles de l'Arve, des Bauges, de l'Isère et de l'Arc. La première, ou le Faucigny, part du Mont-Blanc, près de Chamouny, et débouche sur Genève; elle est séparée des autres par des monts impraticables où courent quelques sentiers connus des gens du pays seulement. La Maurienne, ou vallée de l'Arc, se réunit, entre Conflans et Montmélian, à celle de l'Isère, qui forme la Tarentaise. Au-dessous de cette ville, elle se divise et va du côté de Chambéry et à Genève, et de l'autre au Fort-Barraux, réuni à la France par Lesdiguières. D'après cette description topographique, il est facile de juger que la position stratégique est Montmélian. Un corps de huit à dix mille soldats piémontais occupait cette province; mais ces troupes disséminées formaient un cordon trop faible dans toute la longueur de la frontière.

De son camp des Abrestes, Montesquiou ordonna au général Anselme, qui commandait sous lui un corps d'armée dans le département du Var, de faire ses dispositions pour entrer dans le comté de Nice du 25 au 30, en combinant, s'il le pouvait, ses opérations avec celles de la flotte que l'amiral Truguet préparait dans le port de Toulon.

Le général Casabianca, avec l'avant-garde de l'armée de Montesquiou, se dirigea, à gauche, sur Saint-Genis, pour donner le change à l'ennemi et inquiéter Chambéry, tandis que le général Laroche, avec quelques bataillons d'élite, enveloppait les redoutes de Champareillan, dont l'ennemi parvint pourtant à se retirer. Le gros de l'armée, composé de seize bataillons, divisé en deux divisions, se porta rapidement sur le château des Marches et sur Mont-

mélian. Le général Lazary ne défendit même pas cette dernière position, fit sauter le pont sur l'Isère, et se replia sans ordre vers Villars. Le 23, les députés de Chambéry arrivèrent au quartier-général français, et l'invitèrent à prendre possession de leur ville; il s'y rendit le lendemain, avec une escorte de cent chevaux, de huit compagnies de grenadiers et quatre pièces de canon. Le corps municipal lui remit les clés de la ville, avec les plus grandes démonstrations de joie. Les officiers et les soldats, invités à un grand repas, s'y trouvèrent mêlés avec les principaux habitans du pays; tous ensemble, et de la manière la plus franche, portèrent des toasts à la liberté triomphante. Montesquiou, touché d'une conduite aussi cordiale, voulut confier à la bourgeoisie la garde de l'hôtel-de-ville, et laisser un libre cours aux fonctions des magistrats, ainsi qu'aux lois du pays.

Tandis que la Savoie était conquise, et qu'en suivant les ordres de Montesquiou, Anselme se préparait à l'invasion du comtat de Nice, Lille se couvrait d'une gloire impérissable, et présentait l'héroïque spectacle de ce que le courage civique a de plus grand et de plus généreux. Le duc de Saxe-Taschen fit attaquer le bataillon belge qui gardait le faubourg de Fives, et pendant que l'on se battait pour la possession de ce faubourg, le duc faisait ouvrir la tranchée : les travaux furent conduits avec tant de rapidité que, le lendemain matin, ils étaient presque complètement terminés. La tranchée partait du village d'Helemne, sur la route de Tournay, et, cheminant en zig-zags, elle gagnait les derrières du village de Fives. La parallèle courait dans la rue de ce faubourg, et bientôt elle comprit tout l'espace entre le faubourg de Fives et celui des Malades.

Le général Duhoux voulut d'abord ruiner les travaux par des sorties qu'il fit faire sous les ordres des lieutenans-colonels Valhubert et Depierre; mais les faibles troupes

qu'il commandait rendirent ces tentatives du courage inutiles : en sorte que les Autrichiens, malgré le feu terrible des remparts, avaient fini tous les préparatifs d'attaque le 29 septembre. Ce jour, à onze heures du matin, un major autrichien s'étant présenté à une des portes, fut introduit les yeux bandés au conseil de guerre, et remit au commandant militaire et à la municipalité de Lille deux sommations dans lesquelles le duc promettait aux Lillois de les traiter avec douceur s'ils voulaient embrasser la cause de la coalition. Le général français répondit : « La garnison que j'ai l'honneur de commander, et moi, sommes résolus de nous ensevelir sous les ruines de cette place plutôt que de nous rendre à nos ennemis; et les citoyens, fidèles à leurs sermens de vivre libres ou de mourir, partagent nos sentimens et nous seconderont de tous leurs efforts. » Plus énergique et plus laconique encore, le maire de Lille, le brave André, fit cette réponse : « Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à notre poste. Nous ne sommes pas des parjures. »

Le parlementaire fut reconduit aux portes de la ville par un peuple plein d'enthousiasme, qui jurait de mourir ou de vaincre, en mêlant à ce serment les cris mille fois répétés de *vive la république*! *vive la liberté*! Le feu de l'ennemi, à la nouvelle du rejet de ses propositions, s'ouvrit avec violence : les bombes et les boulets commencèrent à lancer la mort et l'incendie dans l'héroïque cité. Mais en vain les pans de murs s'écroulent, en vain les flammes brillent sur plusieurs points; l'artillerie de la place répond avec fureur aux décharges des Autrichiens, et l'on n'entend plus qu'un vacarme épouvantable de canons, de mortiers et de bombes : le quartier de Saint-Laurent est surtout dévasté par le feu de l'ennemi. Deux magistrats et l'adjudant du génie Hayelle pénètrent momentanément dans ce théâtre de désolation; ils n'en sortent qu'à travers mille

périls et sans avoir pu faire la part des flammes. Pendant cinq jours et cinq nuits, la rage autrichienne sembla vouloir se surpasser. Pas une maison qui ne fût atteinte, et l'incendie, naissant et grandissant sans cesse sous le feu des boulets rouges, éclairait une population en larmes et errante dans les rues, les carrefours et sur les places publiques.

La terreur, le premier jour, fut portée au comble; mais à ce sentiment inévitable pour le cœur d'hommes qui n'ont jamais vu les horreurs d'une bataille ou d'un siége, pour de faibles femmes, épouvantées encore par les cris de leurs enfans, succède un héroïsme digne de Sparte, ou plutôt de ce que la France offre de plus sublime. Sous une voûte de projectiles meurtriers chaque Lillois jure dans son cœur de mourir plutôt que de se rendre. Un ordre parfait s'établit partout. Dans chaque rue, dans chaque quartier, les citoyens conviennent qu'un certain nombre d'entre eux resteront toujours sur pied pour surveiller les points sur lesquels tombent les bombes : des vases d'eau, placés dans les rues, servaient à les éteindre; des enfans, de jeunes femmes se disputaient l'honneur d'arracher la mèche du projectile. Malgré toute cette vigilance, l'incendie durait toujours, sans intimider les habitans ou les détourner de leurs devoirs de citoyens ou de soldats. Un canonnier bourgeois, occupé à servir une pièce, voit sa maison en flammes; on l'engage à voler au secours de sa famille; il continue de charger. « J'ai des frères là-bas pour secourir ma femme. Je suis à mon poste, et voilà l'ennemi. Rendons-lui feu pour feu! » s'écrie-t-il. Chaque habitant plus aisé que les autres nourrissait et logeait ses voisins dont les foyers étaient dévastés : « Buvez, mangez, mes amis, l'avenir pourvoira! »

Le feu des Autrichiens parut se ralentir dans la journée du 3 octobre; mais ce ne fut que pour recommencer le lendemain avec une plus épouvantable violence. On attribua,

dans le temps, ce redoublement de rage à l'arrivée, dans le camp autrichien, de l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas. On accusa même cette princesse d'avoir donné le signal de la nouvelle attaque en mettant elle-même le feu à une pièce de canon : aucun témoignage authentique n'appuie ce fait odieux, que notre raison se refuse à croire comme indigne du cœur d'une femme; mais ce bruit répandu dans Lille excita des transports d'indignation et de mépris que la sagesse des chefs sut faire concourir au salut de la ville dont la patrie leur avait confié la défense.

L'héroïsme des Lillois ne devait pas être perdu pour leur cause. Les secours arrivaient de toutes parts : Béthune, Dunkerque, Saint-Omer, faisaient pénétrer dans la place, dont le blocus n'était point complet, des vivres, des pompes et quelques hommes de cœur. Lamarlière s'introduisit dans Lille avec dix bataillons enthousiasmés encore par la vue de tant de courage. Les commissaires de la Convention suivirent ce général; ils annoncèrent à la ville que la nation avançait un secours de deux millions, et que Labourdonnaye, à la tête des armées du Nord, arrivait pour faire lever le siége et cesser un bombardement qui, du reste, tirait à sa fin. Les Autrichiens avaient épuisé leurs munitions; ils étaient réduits à charger leurs canons et leurs mortiers avec des barres de fer, des chaînes, des pierres, signal des derniers efforts d'un courroux impuissant. Le 8, le duc de Saxe plia ses tentes et battit en retraite, après avoir brûlé deux cents milliers de poudre et lancé sur la place soixante mille boulets rouges et un nombre proportionné de bombes et d'obus. Deux mille hommes avaient péri dans Lille; sept cents maisons avaient été la proie des flammes. Le faubourg de Fives était rasé; presque tous les édifices, encore debout, paraissaient chancelans. L'aspect de la ville était horrible; mais rien de plus admirable à voir que la garnison et les habitans, également satisfaits les uns des autres, et fiers d'avoir ra-

baissé, par une défaite, les insolentes menaces de l'ennemi. Notre histoire doit garder un éternel souvenir aux martyrs qui défendirent avec tant de gloire l'un des boulevards de la France, à ses femmes héroïques, à ses vieillards dignes d'elles, à ses enfans qui se jouèrent avec les péril, à la population tout entière qui donna la première un si admirable exemple.

Si les ennemis avaient commis une double faute en se détournant pour attaquer Lille, sans être certains de s'en rendre maîtres, ils furent bien punis par l'effet moral de la levée du siége sur toute la France. En apprenant la victoire des Lillois, elle releva la tête avec un sentiment d'orgueil qui agrandit son courage et enflamma le cœur des soldats et des citoyens. Après la canonnade de Valmy, on se sentait soulagé du poids d'une horrible inquiétude; après la victoire des Lillois, on se disait avec une confiance sans réserve : « Non seulement la république ne périra pas, mais encore elle est appelée à une suite de triomphes. La gloire vient d'adopter nos drapeaux. » Les hommes qui étaient à la tête de la France ne manquèrent pas cette occasion d'électriser le peuple et de l'enivrer des plus brillantes espérances; il n'y eut pas une ville, un bourg, un village, un hameau qui ne retentît de cet heureux événement. Dans aucun pays, dans aucun temps on ne sut mieux manier le ressort de l'enthousiasme et en faire jaillir des prodiges. Les Girondins, dont l'éloquence était si propre à les inspirer, avaient malheureusement une idée fixe et dominante, qui les empêchait de sentir profondément la nécessité d'être tout entiers au salut de la France.

Les Girondins étaient tout puissans dans la législature avant le 10 août : ils obtenaient aussi une grande influence aux Jacobins. Après cette journée, qu'ils n'avaient point faite, ils se laissèrent dépasser, parce qu'ils se montrèrent au-dessous de la grandeur des circonstances : la popularité leur échappa; cependant ils espérèrent encore régner sur

la Convention nationale, où, dès le principe, la majorité parut décidée en leur faveur; mais tourmentés du désir de reconquérir leur ascendant, qu'ils se voyaient menacés de perdre, ils avaient résolu de renverser à tout prix l'influence de la Commune de Paris et des Jacobins, dont ils étaient devenus les ennemis après avoir long-temps rivalisé avec eux d'audace et de violence contre Louis XVI et sa cour de conspirateurs. Cet intérêt passionné, fermentant dans leur cœur avec des sentimens généreux, leur inspira la fatale pensée de poursuivre avec acharnement les auteurs du 2 septembre, c'est-à-dire de mettre un abîme entre eux et leurs adversaires. L'aveuglement qui fermait les yeux des Girondins aux conséquences inévitables d'une démarche après laquelle ils ne pouvaient plus s'arrêter qu'à la mort, peut à peine se concevoir. Et d'abord comment ces hommes, qui se vantaient si hautement de leur courage, ne pressentaient-ils pas le compte que l'opinion publique et leur propre conscience auraient à leur demander au sujet des journées de septembre? Qu'avaient-ils fait pour prévenir ou arrêter les assassinats? Quels actes de dévouement, quelles sublimes paroles attestaient à la France la constance de ceux qui prétendaient être l'élite de ses mandataires? Pourquoi Vergniaud, pourquoi Isnard, pourquoi Gensonné ou Guadet, ne s'étaient-ils pas jetés entre les victimes et les bourreaux, sauf à être arrachés du théâtre de leur vertu comme le maire de Versailles, si prodigue de sa vie pour le salut des prisonniers d'Orléans? S'ils avaient été émus jusqu'aux entrailles par la seule pensée des massacres, est-ce que leur voix éloquente n'aurait pas eu autant de pouvoir que celle de deux faibles femmes qui arrachèrent leurs pères à la mort? Les Girondins n'osèrent ou ne voulurent point aller aux prisons. Ce fait accusateur devait leur inspirer de la retenue. Combien d'autres considérations de l'ordre le plus élevé leur imposait le parti du silence! Le mal était fait, il était irréparable; la

France, occupée de son immense danger, détournait les yeux du spectacle qu'on essayait de lui présenter, et réclamait tous les secours de ses enfans. A quoi pouvait lui servir, en des extrémités pareilles, la poursuite des attentats de septembre? A intimider les étrangers? Au contraire elle annonçait des déchiremens qui devaient augmenter leur audace. Continuons. Attaquer les hommes du 2 septembre, c'était aussi attaquer les hommes du 10 août. Voilà Danton, Billaud-Varennes, la Commune, les Jacobins et le peuple lui-même en cause. Quel procès! quels seront les juges? où trouveront-ils la force de condamner? Ils l'ont fait pourtant, je le suppose; Danton et tous les siens marchent à l'échafaud? Y arriveront-ils? le peuple ne les enlèvera-t-il pas du fatal tombereau pour les porter en triomphe? Mais, non; il laissera périr ses amis. Soit; alors que deviendront les vainqueurs? que feront-ils de leur dangereux succès? comment arrêter la réaction dont ils auront donné le signal par des supplices? Le 2 septembre puni, le 10 août devient un crime; des accusateurs qui prennent le titre de vengeurs de l'humanité offensée trouvent, dans les massacres populaires de cette journée, aussi cruelle envers les vaincus que le 2 septembre envers les prisonniers, des sources de nouveaux procès suivis à leur tour par des arrêts de mort; Pétion, Barbaroux, Rebecqui et leurs complices tombent aussi sous le glaive de la loi; car le propre des réactions d'un parti contre ses membres est de susciter, pour la ruine des uns et des autres, des vainqueurs, du parti opposé, qui les enveloppe dans la même proscription; et au milieu de tous ces orages, de toutes ces divisions, que devenait la patrie oubliée par ses enfans pour de fatales querelles qui ne tendaient qu'à la couvrir de honte, et à glacer l'enthousiasme dans le cœur de ses défenseurs? Au lieu de dérouler aux regards de la France et de l'Europe les horreurs du 2 septembre, comme Antoine exposa aux yeux des Romains

la robe sanglante de César pour perdre les meurtriers du dictateur ; au lieu de réveiller de cruels souvenirs, que la raison ordonnait d'ensevelir dans les ténèbres du plus profond oubli, il ne fallait parler aux Français que de vertu, de gloire, de liberté, comme on faisait à Rome, où toutes les divisions du sénat, des tribuns et du peuple étaient suspendues au moment même par la voix du dictateur, qui criait : « Aux armes! voilà les Gaulois! aux armes! Annibal est à vos portes! » Telle était la pensée de tous les hommes profondément pénétrés de ce que demandait l'intérêt du pays. Leur opinion était unanime, et s'exprimait avec la plus franche énergie. Les Girondins, renfermés dans leur cercle, séparés du peuple, n'entendirent pas la voix de l'opinion, et se précipitèrent dans une route fausse sans même avoir pesé les difficultés insurmontables du projet, plus que téméraire, de décimer et terrasser un parti qui s'appuyait sur le peuple tout entier de la capitale, et qui tenait encore par des liens intimes à tous les patriotes les plus prononcés de France répandus dans les tribunaux, dans les administrations, dans les sociétés populaires. Vainement Danton, élevé au-dessus de ses insultes personnelles, par des pensées d'homme d'état et par les inspirations d'un patriotisme ardent et éclairé, tendait-il aux Girondins le rameau d'olivier, ils le repoussèrent pour se livrer à tout l'emportement de leur passion contre la Commune et contre la députation de Paris, que leur jalousie et leur implacable haine poursuivaient surtout dans la personne de Robespierre, cent fois plus détesté par eux que ce Danton lui-même, qu'ils regardaient pourtant comme le moteur et le directeur des journées de septembre.

A la séance du 23 septembre, le ministre Roland, qui ne voyait et ne pensait que par ses amis de la Gironde, vint dénoncer à la Convention des troubles civils qui désolaient les départemens; il en accusa les agitateurs du peuple, les provocateurs au crime, et demanda contre eux

une loi forte, capable seule de sauver le pays. La veille, dans un rapport sur la situation de l'esprit public en France, le ministre de l'intérieur avait dit : « Ce n'est qu'avec un gouvernement vigoureux que les états libres se soutiennent. Cette vérité est surtout applicable à un peuple de vingt-cinq millions d'hommes, à un temps de dangers publics et à une époque où toutes les ressources nationales doivent se déployer pour terrasser à la fois la fureur de l'anarchie et la coalition des despotes. » Il ajouta : « Autour de la Convention nationale Brunswick étend son influence; il produit des mouvemens sur lesquels la confiance est impuissante : il faut de la force; elle seule peut confondre les trahisons. Je crois donc que la Convention doit s'environner d'une force armée imposante; je crois que cette force doit être composée d'hommes qui n'aient d'autre destination que le service militaire, et qui le fassent avec une constante régularité : une troupe soldée peut seule atteindre ce but. » La proposition d'une loi répressive fut soutenue avec énergie par Kersaint. A peine cet orateur avait-il fini son éloquent plaidoyer en faveur de l'ordre et de la liberté, que Collot-d'Herbois, Sergent, Tallien, Fabre d'Eglantine, s'empressèrent de le réfuter, en accusant Roland d'exagérer par faiblesse les troubles et les embarras de notre position à l'intérieur.

Vergniaud, Lanjuinais et Buzot répondirent aux Montagnards; et après de violens débats où ces derniers se défendirent en hommes qui se sentaient frappés au cœur, la Convention décréta que six commissaires choisis dans son sein seraient chargés, 1° de prendre les informations nécessaires pour lui rendre compte de la situation de la république, et notamment de la ville de Paris; 2° de rédiger un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat; 3° de présenter les moyens de donner à la Convention nationale une force publique à sa disposition et prise dans les quatre-vingt-trois départemens. Cette

discussion n'était que le prélude d'une attaque plus sérieuse et plus directe de la part de la Gironde irritée, et fière de la première victoire qu'elle venait de remporter. Les Jacobins étaient furieux; ils insistaient avec force sur l'outrage que l'on faisait à la ville de Paris, en la présentant comme un repaire d'agitateurs et de meurtriers; le décret de la Convention sur la garde départementale leur paraissait tyrannique, contraire à l'esprit républicain. « Ils veulent qu'on les garde, allait sans cesse répétant Robespierre; quel crime veulent-ils donc commettre? » A l'ouverture de la séance du 25, plusieurs membres de l'assemblée, pénétrés du même esprit, demandent le rapport des mesures prises la veille, comme injurieuses à la France et surtout à la ville de Paris. Merlin prend la parole, et revenant sur les accusations lancées par Buzot contre les Jacobins, il s'écrie : « J'invite Lasource, qui m'a dit hier qu'il existait dans l'assemblée un parti dictatorial, à me l'indiquer, et je déclare que je suis prêt à poignarder le premier qui voudrait s'arroger un pouvoir de dictateur. » Lasource, en précisant son entretien avec Merlin, commença par accuser vaguement quelques hommes; il signala, sans les nommer, les membres de la Convention qui aspiraient au pouvoir suprême; il les accusa de protéger les assassins et les désorganisateurs. « Voulez-vous, répondit Osselin, faire cesser ces malheureuses dissensions? faites que chacun s'exprime librement, et je ne doute pas que chacun de nous ne soit prêt à le faire. Je suis né à Paris, je suis député de cette ville. On annonce un parti élevé dans son sein qui veut la dictature, des triumvirs, des tribuns : je déclare, moi, qu'il faut être ou profondément ignare ou profondément scélérat, pour avoir conçu un semblable projet. Qu'anathème soit prononcé contre celui des membres de la députation de Paris qui osera avoir une semblable idée! Voilà ce que je dis pour ma part, que chacun en fasse autant. — Oui, s'écrie avec violence le député de

Marseille, Rebecqui, l'un des grands insurrecteurs du 10 août, oui, il existe dans cette assemblée un parti qui rêve la dictature, et le chef de ce parti, je le nomme, *c'est Robespierre!* Voilà l'homme que je vous dénonce! — C'est un beau jour pour la république, s'écrie Danton, que celui qui amène entre nous des explications fraternelles! S'il existe un homme pervers qui veuille dominer despotiquement les représentans du peuple, sa tête tombera aussitôt qu'il sera démasqué! » Puis, détournant l'orage qui planait sur lui et sur Robespierre, le terrible ministre de la justice, qui ne manquait pas d'adresse, laissa tomber le nom de Marat, qu'on pourrait appeler, dit-il, le Royou des républicains. Marat a une tête volcanique, il est insociable; les souterrains dans lesquels il a été obligé de se cacher ont ulcéré son ame.... Il est très vrai que quelques citoyens ont pu être républicains par excès; mais pour quelques individus exagérés, faut-il accuser une députation tout entière? On parle de dictateurs, de triumvirs? Cette accusation est vague, indéterminée; il faut que les accusateurs la signent.... — Je la signerai, moi, s'écrie brusquement Rebecqui, regardant fixement Robespierre, qui paraît insensible à ce qui se passe autour de lui. — Mais, reprend Danton, il y a aussi un parti que je crois apercevoir, qui veut morceler la France, sous le ridicule prétexte d'une république fédérative. Je m'indigne d'un tel projet, quand les citoyens de Marseille n'ont d'autres vœux que de donner la main aux citoyens de Dunkerque.» Pour calmer toutes les inquiétudes, pour réunir tous les partis, Danton propose de décréter, 1° l'unité de la république française; 2° la peine de mort contre quiconque tenterait de détruire cette unité, ou proposerait la dictature, le triumvirat ou le tribunat. (*Applaudissemens.*)

Non content de ce décret, Buzot, qui ne voulait point paraître céder en patriotisme à un Montagnard, pense qu'il ne suffit pas de déclarer l'unité de la république,

mais qu'il faut l'effectuer par la réunion proposée d'une force publique prise dans tous les départemens, et mise à la disposition de la Convention nationale; il demande le renvoi de la motion de Danton à la commission des six, dont la formation avait été décrétée la veille.

Cette manière d'éluder la difficulté ne pouvait convenir à Robespierre, qui demeurait toujours sous le coup de l'accusation portée contre lui par Rebecqui : aussi prit-il la parole immédiatement après Buzot. Voici une partie de l'improvisation que lui inspira le sentiment de sa position :

« En montant à cette tribune pour répondre à l'accusation portée contre moi, ce n'est point ma propre cause que je vais défendre, mais la cause publique, quand je me justifierai; vous ne croirez point que je m'occupe de moi-même, mais de la patrie. (S'adressant à Rebecqui) : Citoyen, qui avez eu le courage de m'accuser de vouloir être l'ennemi de mon pays, à la face des représentans du peuple, dans ce même lieu où j'ai défendu ses droits, je vous remercie ! je reconnais dans cet acte le civisme qui caractérise la cité célèbre qui vous a député; je vous remercie, car, vous, moi, la patrie, nous gagnerons tous à cette accusation ! »

Après cet exorde par lequel il acceptait franchement le défi de ses adversaires, en mêlant habilement sa cause personnelle à l'intérêt de la patrie, l'accusé continue :

« Il est difficile, sans doute, de répondre à une accusation qui n'est pas précisée; il est difficile de répondre à la plus vague, à la plus chimérique des imputations; j'y répondrai cependant. Il est des hommes qui succomberaient sous le poids d'une accusation de tyrannie, mais je ne crains point ce malheur : grâces en soient rendues à mes ennemis, grâces en soient rendues à tout ce que j'ai fait pour la liberté ! C'est moi qui, dans l'Assemblée constituante, ai combattu contre la cour, dédaigné ses présens, méprisé les caresses du parti plus séduisant qui, sous le masque du patriotisme, s'était élevé pour opprimer la li-

berté... (*Plusieurs voix* : A la question! à la question!) Tallien élève la voix, et couvrant cette clameur : Un membre inculpé doit avoir le droit de répondre!

« Je vous ai rendu, reprend Robespierre, un témoignage qui partait de mon cœur, et vous m'interrompez quand je me justifie! Je ne reconnais pas là un citoyen de Marseille, ni un représentant du peuple français..... C'est moi dont le nom fut lié avec les noms de tous ceux qui défendirent avec courage les droits du peuple; c'est moi qui ai bravé, non seulement la rage aristocratique qui s'agitait de ce côté, mais encore la perfidie des hypocrites qui dominaient dans celui-là. » (L'orateur montrait du geste tour à tour le côté droit et le côté gauche de l'assemblée.)

Osselin l'interrompt : « Robespierre veut-il nous donner une explication franche en quatre mots? » Lecointe-Puiraveau ajoute : « Robespierre, dis-nous simplement si tu aspires à la dictature ou au triumvirat? » L'orateur reprend :

« Quand l'assemblée ne voudra pas m'entendre, elle me fera connaître sa volonté... Je vous déclare que, telle est la position où je me trouve, que je me crois obligé d'invoquer la justice de la majorité de la Convention contre certains membres qui sont mes ennemis... Je reviens à moi. Vous croyez donc que j'ai conspiré contre la liberté de mon pays? Détrompez-vous. Est-ce accuser un citoyen que lui dire : Vous aspirez à la dictature?... Quels sont vos faits, où sont vos preuves? Ah! vous n'avez rien dit! mais vous avez eu assez de confiance pour croire que ce mot lancé contre moi pouvait me rendre l'objet d'une persécution. Vous ne savez donc pas quelle est la force de la vérité, quelle est l'énergie de l'innocence, quand elle est défendue avec un courage imperturbable! Vous m'avez accusé, mais je ne vous en tiens pas quittes; vous signerez votre accusation, vous la motiverez; elle sera jugée aux yeux de la nation

entière! Il faut savoir si nous sommes des traîtres, si nous avons des desseins contraires à la liberté, contraires aux droits du peuple, que nous n'avons jamais flatté, car on ne flatte pas le peuple; on flatte bien les tyrans; mais la collection de vingt-cinq millions d'hommes on ne la flatte pas plus que la Divinité.

« J'en ai trop dit sur cette misérable inculpation : je viens aux propositions qui ont été faites... »

Barbaroux s'élance à la tribune, impatient d'audace et de colère. « Barbaroux de Marseille, dit-il, se présente pour signer la dénonciation faite par Rebecqui contre Robespierre. » Après cette audacieuse déclaration, le fougueux orateur, au lieu de se posséder pour porter des coups plus sûrs, répète, maladroitement, ce que la Gironde avait déjà dit cent fois, sur la lâcheté personnelle de Robespierre dans les principales journées de la révolution et sur ses projets de dictature.

« Quant à l'accusation que j'ai faite en commençant, je déclare que j'aimais Robespierre, que je l'estimais; oui, nous aimons Robespierre, et nous l'avons accusé! qu'il reconnaisse sa faute, et je renonce à poursuivre mon accusation; mais qu'il ne parle pas de calomnies! s'il a servi la liberté par ses écrits, nous l'avons défendue de nos personnes. Citoyens, quand le moment du péril sera venu, alors on nous jugera; alors nous verrons *si les faiseurs de placards* sauront mourir avec nous. » (*Applaudissemens prolongés.*)

A cette dernière phrase, Marat, la tête enveloppée d'un mouchoir et dans tout le désordre habituel de son extérieur, lève la tête et veut prendre la parole. Il vient, dit-il, se dénoncer lui-même; mais il ne peut se justifier au milieu des huées qui couvrent sa voix et qui partent de tous les côtés de la salle.

Cambon paraît à la tribune : « J'ai vu afficher, dit-il, dans Paris, des imprimés où l'on disait qu'il n'y avait pas

d'autres moyens de salut public que le triumvirat, et ces écrits sont signés *Marat!* » A cette terrible apostrophe, l'assemblée se soulève; les députés les plus rapprochés s'éloignent de Marat en l'injuriant. Il reste calme, et sourit à la vue du tumulte. Cambon redouble; sa voix méridionale et perçante, qui avait une espèce de déchirement particulier dans la colère, tonne contre la Commune de Paris, à laquelle il présente ses œuvres comme autant de chefs d'accusation; d'autres députés empêchent de multiplier le nombre des preuves fournies par l'orateur. Les cris de ceux des représentans qui veulent repousser l'accusation sont couverts par des clameurs furieuses. Marat tente encore un effort pour se faire entendre. « Si Marat parle, s'écrie Louvet, je demande la parole contre lui. » Pourtant Panis parvient à se faire entendre après un long et effroyable tumulte.

Il oppose une dénégation formelle aux prétendues ouvertures faites par lui à Barbaroux, au sujet de la dictature de Robespierre. « Je jure, par la liberté, dit-il, que je n'ai jamais eu d'entretien avec le député de Marseille, que je ne lui ai jamais dit un mot ni de dictature ni de Robespierre. Je ne sais ce que je dois admirer le plus ou de l'invraisemblance ou de la fausseté de la délation! Quelles sont les preuves qu'il vous a données? quels sont ces témoins? — Moi, s'écrie Rebecqui en se frappant la poitrine des deux mains. — Vous êtes l'ami de Barbaroux et, de plus, le dénonciateur, je vous récuse!... Quant aux opérations du comité de surveillance, qui a été aussi inculpé, je suis prêt aussi à le justifier! — De quel droit, s'écrie Brissot, avez-vous décerné des mandats d'arrêt contre des députés? — Du droit qu'avait tout citoyen de sauver la patrie, reprend Panis, qui avoue sans détour tout ce qu'a fait la Commune. L'orateur termine ainsi : « Oui, tel homme nous doit la vie qui nous abreuve aujourd'hui de dégoûts et de calomnies! Vous rai-

sonnez, après la révolution du 10 août et sous la république, comme au temps de la puissance et des crimes de Louis XVI! Vous l'oubliez lui-même pour poursuivre les martyrs de la liberté! voilà donc le sort destiné aux citoyens qui l'ont fait triompher! »

Panis était pénétré d'une profonde estime pour Robespierre; il se prosternait d'admiration devant l'incorruptible, devenu l'idole du jour; il lui rendait une espèce de culte qui se manifestait par des éloges en face et par une obséquieuse déférence. Assurément si l'on eût proposé Robespierre pour dictateur dans un immense danger, il aurait eu la voix de Panis et celle de plusieurs autres encore; mais quelle distance de cette disposition éventuelle de quelques esprits à la proposition dont Barbaroux parlait comme d'une ouverture positive et d'une confidence sérieuse, émanée de l'interprète d'un parti qui veut engager un homme! Quant à l'accusation générale intentée à la Commune, Panis avait raison contre ses adversaires; c'était en effet commettre une étrange et funeste imprudence, c'était oublier tous ses engagemens révolutionnaires, que de choisir, pour inculper les hommes du 10 août et la Commune de Paris, le moment où le canon des ennemis armés pour la ruine de tous les défenseurs de la liberté, tonnait aux portes de la France.

A peine Panis a-t-il quitté la tribune, que Marat s'y présente. Un mouvement d'horreur se manifeste dans la grande majorité de l'assemblée. Il va parler; de violens murmures éclatent. Les cris : *A bas! à bas!* s'élèvent avec fureur. Marat, impassible, considère avec sang-froid tout cet orage. Lacroix réclame en sa faveur la justice de l'assemblée. Enfin le calme se rétablit avec peine, et Marat commence : « J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis personnels...—Tous! tous ! » s'écrient au moins les trois quarts des députés. Le bruit recommence, l'orage gronde de nouveau autour de Marat, qui demeure immo-

bile ; enfin les vagues retombent, et l'orateur reprend : « J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis personnels, je les rappelle à la pudeur ; je les exhorte à s'interdire les clameurs furibondes et les menaces indécentes contre un homme qui a servi la liberté et eux-mêmes beaucoup plus qu'ils ne pensent ; qu'ils sachent écouter une fois, je n'abuserai pas de leur patience.

« Je rends grâce à la main cachée qui a jeté au milieu de vous un vain fantôme pour épouvanter les hommes timides, diviser les bons citoyens et décrier la députation de Paris.... J'ai frémi plus qu'aucun autre à l'idée des mouvemens terribles du peuple, et c'est pour qu'ils ne fussent point éternellement vains, c'était pour que le peuple ne fût point forcé éternellement de les renouveler, que j'avais désiré qu'ils fussent dirigés par quelque citoyen sage, juste et ferme, pour assurer, une fois pour toutes, le salut et le bonheur public ! Si l'on eût pu sentir la nécessité de cette mesure à l'époque de la prise de la Bastille, cinq cents têtes scélérates seraient tombées à ma voix, et la paix et la liberté étaient affermies pour jamais à cette époque, tandis que, faute d'avoir déployé cette énergie aussi sage que nécessaire, cent mille patriotes ont été égorgés, et cent mille autres sont menacés de l'être !... Toutes les mesures vigoureuses ont paru absurdes à beaucoup d'autres, aux mandataires du peuple surtout : ils se sont crus beaucoup plus sages ; aussi auraient-ils perdu la patrie, si le peuple n'eût foulé aux pieds leurs lâches systèmes ! Mes idées, quelque révoltantes qu'elles paraissent, ne tendaient qu'au bonheur public ; car jamais personne n'aima plus que moi l'ordre et le règne des lois justes !

« Telle était mon opinion : je ne l'ai point propagée dans les cercles ; je l'ai imprimée, je l'ai signée ; je la défends, et je n'en rougis point ! Etait-elle extravagante? il fallait me plaindre ; dangereuse? c'était aux hommes plus

éclairés que moi à me combattre, au lieu de provoquer contre moi les poignards des scélérats et les baïonnettes du despotisme !

« On a osé me prêter des vues ambitieuses ! Je ne descendrai pas jusqu'à une justification ; voyez-moi, et jugez-moi ! Si j'avais voulu seulement mettre un prix à mon silence, je serais gorgé d'or, et je suis pauvre. Pour servir ma patrie, j'ai bravé la misère, les dangers, les souffrances ; poursuivi sans cesse par des légions d'assassins, j'ai erré trois ans de souterrain en souterrain ; j'ai prêché la vérité, la tête sur le billot. Si Lafayette ou tout autre ennemi de la liberté s'était emparé de ma personne, le plus ardent défenseur du peuple n'existerait plus ! »

Marat nous a toujours inspiré le plus grand éloignement, Marat nous paraissait déshonorer la liberté par son violent et cynique langage, Marat et ses propositions sanguinaires nous faisaient horreur ; mais il ne manquait pas ici d'une certaine profondeur de sens, et peut-être plusieurs de ses accusateurs reconnaissaient-ils en eux-mêmes l'effrayante vérité de ses paroles de sang. Aussi Marat reçut quelques applaudissemens. Après les fureurs qui venaient d'éclater contre lui, nous devons remarquer, comme une circonstance qui caractérise l'état de l'assemblée, le silence au milieu duquel l'ami du peuple prononça son discours. Ce patient accueil était un véritable triomphe, et quand Marat reprit sa place habituelle, ses voisins ne s'éloignèrent pas de lui ; ils restèrent sans honte assis à côté de celui qui, un moment auparavant, semblait être un pestiféré. L'assemblée resta un instant immobile, comme étonnée d'elle-même et de ce qu'elle venait d'entendre. Cependant Vergniaud ne voulut point laisser sans réponse le discours du démagogue. « S'il est un malheur, dit-il, pour un représentant du peuple, et sensible pour mon cœur, c'est celui d'être obligé de remplacer à cette tribune un homme chargé de décrets de prise de corps qu'il n'a pas

purgés! » La colère emportait Vergniaud ; de nombreux murmures l'interrompent, et Marat s'écrie : « Je m'en fais gloire ! » Chabot interpelle l'orateur : « Sont-ce les décrets du Châtelet dont on parle ? » dit-il. — « Sont-ce ceux dont il a été honoré pour avoir terrassé Lafayette ? » ajoute Tallien. Vergniaud continue : « C'est le malheur d'être obligé de remplacer un homme contre lequel il a été rendu un décret d'accusation, et qui a élevé sa tête audacieuse au-dessus des lois, un homme enfin tout dégouttant de calomnies, de fiel et de sang ! (*Murmures.*) — Marat : « Je n'ai jamais calomnié personne, quoique j'aie accusé quelquefois !... » Vergniaud lit la fameuse adresse publiée par la Commune le lendemain des massacres de septembre ; mais soit qu'il eût été fâché de ses premiers emportemens, soit qu'il fût troublé par quelque autre cause, il ne tira pas de cette pièce tout le parti qu'il pouvait en tirer : sa philippique produisit peu d'effet. Boileau lui succéda, et fut plus heureux que lui. « Marat vous a dit, s'écria-t-il d'une voix furieuse et entrecoupée par la colère, qu'il désirait donner des preuves de son amour pour l'ordre et les lois ; eh bien ! Marat provoque une nouvelle insurrection. Voici ce que ce tigre a écrit avec ses griffes de sang dans une feuille qui paraît aujourd'hui : « *Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection !* (Murmures d'horreur.) *A voir la trempe de la plupart des députés de la Convention nationale, je désespère du salut public !* » Un tumulte effroyable s'élève. La voix de Boileau parvient à le dominer. « Rougis, Marat, si tu le peux, et sache, pour mon propre compte, qu'il y a plus de vertu dans ce cœur que de folie dans ta tête ! » On applaudit avec violence. L'orateur continue la lecture du factum révolutionnaire de Marat : « *Si, dans les huit premières séances, les bases de la constitution ne sont pas posées....* (Le traître ! il sait bien que c'est impossible !) *n'attendez plus*

rien de cette assemblée, vous êtes anéantis pour toujours! cinquante ans d'anarchie... (que tu veux exciter, dit l'orateur) *cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur, vraiment patriote et homme d'état.* » Il est impossible de se faire l'idée des transports d'indignation qui éclatèrent alors. On s'écrie de tous côtés : *Marat à l'Abbaye! à la guillotine!* Boileau réclame le silence. « Attendez, citoyens, voici la sanguinaire finale : *O peuple babillard, si tu savais agir!*... Je demande que ce monstre soit décrété d'accusation! » On injurie, on menace Marat; des bras même se lèvent sur lui. Après la plus violente opposition et des interruptions sans cesse renaissantes, Marat obtint enfin la parole, malgré Henri Larivière, qui demandait que cet homme fût interpellé purement et simplement d'avouer ou de désavouer l'écrit cité par Boileau. Marat avait gardé tout son sang-froid. Celui qui jusqu'alors n'avait montré d'audace que dans son journal, qui s'était caché devant Lafayette et au 10 août, semblait, depuis son rôle au comité de surveillance de la Commune, où il avait pris l'initiative des assassinats et assumé presque sur lui la responsabilité des crimes de tous, avoir revêtu un nouveau caractère, et faisait preuve ici du plus grand et du plus difficile courage : ni Robespierre, ni Danton lui-même, ne l'auraient eu dans sa position.

« Je supplie l'assemblée, dit-il, de ne point se livrer à des excès de fureur contre moi! » Alors il essaya de se justifier, en citant un article du jour même, inséré par lui dans une nouvelle feuille, et, profitant habilement de l'effet produit par cet article, dont tous les patriotes pouvaient reconnaître et signer les principes, il ose récriminer, et plaint ses collègues de s'abandonner à la colère. « Si vous eussiez lancé contre moi un décret d'accusation, cette arme m'aurait soustrait à la rage de mes persécuteurs. » Il appuyait un pistolet sur son front. « Oui, je

me brûlais la cervelle à cette tribune même!... » On a su depuis que le pistolet n'était pas chargé.

L'assemblée passa à l'ordre du jour sur la proposition faite contre Marat. Dans le même moment, la motion de Danton, tendant à déclarer l'unité de la république, fut votée en ces termes, après avoir été appuyée par Robespierre, Couthon, Barrère :

« *La république française est une et indivisible.* »

C'étaient deux victoires remportées sur la Gironde.

Nous avons cru devoir insister longuement sur cette cinquième séance de la Convention nationale, parce qu'elle contient le germe de l'avenir, et parce qu'elle indique d'une manière nette et précise la violence des passions qui séparaient les deux grandes factions du parti révolutionnaire; enfin, parce qu'elle montre leurs positions respectives, et les fautes qui se commirent de part et d'autre. Il est encore un fait que nous avons voulu et dû faire ressortir, c'est que la première attaque contre des membres de la Convention a été faite par la Gironde, qui n'a point envoyé Marat, Robespierre et Danton à l'échafaud, non parce qu'elle n'a pas voulu, mais parce qu'elle n'a pas pu pousser les choses jusqu'à cette extrémité.

Si au lieu de se laisser emporter ainsi, les Girondins eussent entendu les paroles conciliatrices de Danton, s'ils eussent compris que cet homme extraordinaire, jeté par la plus violente des nécessités hors des limites de la loi, voulait y rentrer avec le peuple; que, fatigué lui-même des exigences et de la domination de la Commune, dont quelques membres étaient même auprès de lui des ultra-révolutionnaires, il voulait créer, au sein de la Convention nationale, une force capable d'imposer à tous les partis; s'ils eussent senti que c'était pour parvenir à ce but que le tribun cherchait à éteindre tous les brandons de discorde, peut-être de grands malheurs auraient été conjurés. Danton, uni avec les membres de la Gironde, et

leur prêtant l'appui de son caractère, de son audace, aurait obtenu une influence d'autant plus grande que l'attaque contre Robespierre n'aurait pas eu lieu, et que, loin de se susciter en lui un adversaire implacable, on pouvait, par l'entremise de Danton, qui lui rendait la force et le courage dans les grands dangers, obtenir le secours de la popularité dont il était investi. Danton échoua dans ses projets de réunion; les hostilités continuèrent entre les deux partis, imbus des plus fortes préventions l'un contre l'autre. C'est à ce sentiment qu'il faut attribuer le décret, d'ailleurs conforme aux principes, par lequel la Convention, sur la proposition de Lanjuinais, s'interdisait la faculté de choisir des ministres dans son sein. La Constituante avait pris, pour écarter Mirabeau du ministère, la même résolution que les Girondins et les Montagnards venaient d'adopter pour empêcher réciproquement leurs adversaires de se saisir de l'autorité.

Les événemens si importans de Paris, le commencement des hostilités dans le midi, la prise de Chambéry et l'héroïque résistance des Lillois, ont détourné notre attention de la situation dans laquelle se trouvait la grande armée prussienne, repoussée par le canon de Valmy, et désespérant désormais de vaincre des citoyens fiers d'un premier succès, qu'une patriotique exagération appelait une victoire.

La position des deux armées était des plus singulières: les troupes prussiennes tournaient le dos à Paris, et l'armée française lui faisait face. Ainsi, théoriquement parlant, ces deux corps se trouvaient dans une situation fausse et hasardée; mais Dumouriez avait un immense avantage: ses communications étaient libres avec Vitry et Bar, dont il recevait facilement des approvisionnemens de toute espèce, tandis que les Prussiens se voyaient réduits à prendre un détour immense pour faire arriver des convois de vivres, qui étaient encore forcés de passer par la trouée de

Grand-Pré. Les distributions journalières manquaient, et les troupes, attaquées d'une dyssenterie épouvantable, vivaient d'eau crayeuse et d'une décoction de blé : cette affreuse nourriture n'avait fait qu'accroître l'intensité du mal qui travaillait les soldats prussiens. Plusieurs régimens avaient perdu quatre cents hommes par la maladie; le reste était tellement affaibli qu'il ne pouvait supporter la moindre fatigue. Cependant quelques esprits aventureux conseillaient au duc de Brunswick de marcher en avant, d'essayer d'enchaîner la fortune à force d'audace et de témérité. L'élève de Frédéric, qui avait déjà bien des fautes à se reprocher dans cette campagne, ne commit pas du moins celle d'écouter de si dangereux avis. En effet, c'eût été le comble de la folie de se porter sur Paris à marches forcées, avec d'énormes équipages, des soldats malades et démoralisés, au risque d'être suivi par soixante mille hommes victorieux, et de rencontrer devant soi des populations en armes, soulevées par le tocsin sur toute la route. Il ne fallait pas songer à protéger sa marche, en laissant une chaîne de postes jusqu'à la frontière; les soldats victorieux de Valmy les auraient enlevés successivement : d'ailleurs, séparé de ses approvisionnemens, où prendre des vivres dans un pays couvert d'autant d'ennemis que d'habitans? Sans aucun doute, l'armée prussienne, en s'avançant, aurait été réduite à déposer les armes devant nous. En effet, comment aurait-elle pu sortir de nos mains, lorsqu'elle aurait eu Dumouriez sur ses derrières, d'Hervilly à Reims, Sparre à Châlons, et qu'elle se serait trouvée engagée entre les camps de Paris, de Soisons, d'Epernay et de Troyes? Toutes ces considérations, mûrement examinées, déterminèrent le duc de Brunswick à rejeter loin de lui des résolutions dont l'issue ne pouvait être que funeste.

Un autre parti se présentait; mais un parti désespéré que le général prussien eut encore seul le courage de re-

pousser : c'était une attaque générale, une charge à fond sur le camp de Dumouriez. Il fallait aborder soixante mille hommes dans une position formidable, forcer un camp que défendaient une artillerie nombreuse et deux généraux qui venaient de faire leurs preuves. Si, par un miracle, l'armée française éprouvait un échec, elle effectuait lentement sa retraite sur Vitry; si, au contraire, l'attaque échouait, pas un soldat prussien n'était sûr de regagner la frontière de France. Les paysans, furieux parce qu'on n'avait pas eu soin de les ménager, eussent suffi pour anéantir une armée en fuite, harcelée par les vainqueurs, et réduite à marcher dans des chemins dévastés par les pluies. Il ne restait à Brunswick qu'une seule résolution sage et conforme à une circonstance si critique, la retraite. Dumouriez comprit bien la terrible position de son adversaire; mais, à Paris, on ne pouvait la croire si désespérée. Inquiet de ne pas voir entre la capitale et les Prussiens un corps d'armée capable de leur tenir tête, les habitans concevaient de vives alarmes. On voulait que les défenseurs de Valmy se retirassent derrière la Marne, pour couvrir Châlons, Meaux et Reims, déjà menacés par les troupes ennemies : on pressait Dumouriez de lever le camp, et, pour le déterminer, on lui annonçait que des houlans avaient paru aux portes de Reims. « Eh bien! répondait-il, qu'on les tue à coups de fusil, je ne quitterai pas pour des housardailles! » Aussi, bien loin de vouloir se retirer, il donna des ordres aux troupes qui venaient de Châlons de s'avancer sur Fresme, pour assurer ses communications et resserrer la droite de l'ennemi, tandis que le général Harville se porterait à l'extrémité opposée, vers Pont-Faverger. Ces mouvemens firent reculer le corps des émigrés, qui se replia de Suippe sur la Croix-en-Champagne. Déjà, sous prétexte d'un échange de prisonniers, Dumouriez avait eu, le 22, une entrevue avec le colonel prussien Manstein, qui lui avait fait les offres les plus avantageuses

et les complimens les plus flatteurs. « Colonel, lui avait répondu le général français, vous m'avez dit que l'on m'estimait dans l'armée prussienne; je croirais qu'il n'en est rien, si vous continuiez à me proposer des choses qui me déshonoreraient. Je désire témoigner au roi de Prusse mon respect; je désire vous revoir, je désire cultiver votre amitié; ainsi ne parlons plus de pareilles propositions. » Manstein et Heymann offrirent enfin de faire cesser les tirailleries sur le front du camp, en spécifiant bien eux-mêmes que ce ne serait que sur le front du camp. Dumouriez reconnut que des coups de fusil n'aboutissaient à rien et n'amenaient aucun résultat; et, dès le 24, par suite d'une convention sur parole, la suspension d'armes fut proclamée sur les deux lignes des deux camps.

Le colonel Manstein avait voulu faire comprendre dans le cartel d'échange les émigrés; il lui fut représenté que c'étaient des Français armés contre leur patrie, faisant la guerre en leur propre nom, avec des dénominations de troupes entièrement françaises, et que par conséquent ce qui les regardait ne concernait pas les Prussiens. Le colonel ayant abandonné cette cause, on convint d'un cartel seulement pour les troupes hessoises, prussiennes et autrichiennes. Les conférences furent suivies pour la discussion des articles du traité à intervenir.

Dumouriez, en homme habile, prouva facilement à l'officier prussien que l'intérêt bien entendu de Frédéric n'était pas de faire la guerre à la France; que l'alliance entre les deux peuples leur deviendrait mutuellement aussi profitable qu'elle était aisée à faire. Le colonel Manstein déclara que le roi de Prusse ne désirait pas s'immiscer dans la constitution et le gouvernement de la république. En même temps, il remit au général français des propositions, en six articles, dont le premier portait que le roi serait délivré de prison; qu'on lui rendrait son autorité, comme elle existait avant le 10 août.

Pour toute réponse, Dumouriez lui remit le bulletin qu'il venait de recevoir officiellement. Ce bulletin contenait le décret de la Convention nationale, qui changeait la monarchie en république. Le lendemain, Thouvenot se rendit au quartier-général du roi de Prusse; il y fut très bien reçu, et se tira avec beaucoup d'adresse des questions que lui adressa Lucchésini. Pendant que Thouvenot était au camp prussien, Dumouriez fit un mémoire dans lequel il rejetait tous les torts de la guerre sur la maison d'Autriche, et cherchait à persuader au roi de Prusse que son intérêt était de se détacher d'une alliance qui n'était ni naturelle ni avantageuse. Il envoya ce mémoire au colonel Manstein, en le priant, pour l'intérêt des deux nations, de le faire lire au roi. Manstein le promit; mais il manda en même temps que ce mémoire, qu'il désapprouvait, ne produirait aucune sensation (1). Le 28 au matin, un aide-de-camp prussien vint confirmer cette opinion, et remettre, de la part du duc de Brunswick, un nouveau manifeste aussi ridicule et aussi insolent que le premier. Le général français, indigné, répondit avec le plus grand sang-froid : « Monsieur, j'ai pris la liberté de faire passer un mémoire au roi de Prusse; je ne me suis pas adressé au duc de Brunswick; il me prend sans doute pour un bourgmestre d'Amsterdam. Dites-lui que, dès ce moment, la trève cesse, et que j'en donne l'ordre devant vous! »

Dans ce manifeste, le général prussien avait l'imprudente maladresse de rappeler ses précédentes déclarations des 25 et 27 juillet; il improuvait avec la plus vive indignation l'emprisonnement du roi et de sa famille; enfin, oubliant sans doute sa défaite et le mauvais état de son armée, il déclarait que l'empereur et le roi de Prusse, *invariablement attachés au principe de ne point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France*,

(1) Voyez la note 5 à la fin de ce volume. Extrait des Mémoires de Dumouriez.

persistaient néanmoins à exiger que l'on remît en liberté le roi et les siens; que ce prince fût rétabli dans la dignité de ses prédécesseurs, et qu'il se trouvât désormais à l'abri des avanies dont on l'avait abreuvé. Cette triple proposition était la condition *sine quâ non* de la suspension des hostilités. Nous avons nous-mêmes expliqué la faute immense de la publication du premier manifeste de Brunswick, en avouant que, trompé par les émigrés, il regardait les révolutionnaires comme une poignée de misérables qui ne voulaient que le pillage, le meurtre et l'incendie; mais rien ne peut excuser le général battu à Valmy de s'être exposé à augmenter encore l'exaltation d'une nation belliqueuse qu'il avait si témérairement offensée. Un seul regard, jeté autour de lui, aurait dû lui inspirer plus de retenue : son armée périssait, celle de la France se grossissait à tout moment. L'Autriche, qui a toujours des arrière-pensées, l'Autriche, qui ne connaît d'autre loi que les intérêts d'une ambition aussi ardente qu'invariable dans le but, ménageait ses forces plus qu'il ne convenait peut-être à son honneur; d'un autre côté, la population de la Prusse n'était pas assez florissante pour qu'on dût s'exposer à perdre, dans des expéditions lointaines, des soldats qu'on aurait beaucoup de peine à remplacer; enfin, le généralissime ne pouvait se dissimuler l'impérieuse nécessité qui le forçait à sortir de France.

On a fait beaucoup de conjectures et répandu beaucoup de versions différentes sur les causes de la défection du roi de Prusse. Plusieurs écrivains disent que Pétion, Manuel et Kersaint furent envoyés au Temple, et que, joignant les menaces aux promesses, ils obtinrent une lettre de Louis XVI au roi de Prusse, pour l'inviter à évacuer le territoire français. Les émigrés adoptèrent et répandirent avec soin la nouvelle de cette démarche, qui consolait leur amour-propre, en même temps qu'elle excitait leur fureur; car ils se regardaient comme trahis par les deux

monarques. Tout, au contraire, porte à penser que Louis n'a jamais écrit la lettre qui, suivant ses accusateurs, aurait amené une résolution aussi grave et aussi funeste pour la cause royale que la retraite de Frédéric-Guillaume. Les personnes initiées dans les secrets de la conduite du prisonnier du Temple, à cette époque, sont d'accord pour confirmer sa dénégation positive du fait à M. de Malesherbes. Voici un dernier témoignage qui mérite la plus grande confiance. Le valet de chambre du roi, le fidèle Cléry, l'un des hommes les plus honnêtes que j'aie connus, dit, dans son Journal : « Je puis affirmer que Manuel n'est venu au Temple que le 3 septembre et le 7 octobre; que, chaque fois, il fut accompagné d'un grand nombre de municipaux, et qu'il ne parla point au roi en particulier. » On peut donc regarder comme apocryphe le fait tant de fois répété par les historiens de la révolution.

Suivant d'autres bruits du temps, des sommes considérables auraient été données au roi de Prusse, par l'entremise des commissaires de la Convention, qui auraient ainsi payé la rançon de la France; mais il ne se trouve aucune trace de ce honteux marché. On a prétendu encore que Carra avait dû remettre au même prince quelques diamans qui furent acceptés comme des marques de politesse. Au reste, la mission de Champagne deviendra doublement funeste à ce député. En effet, soupçonné d'infidélité dans la remise des diamans (fait absolument improbable), et ensuite accusé d'être entré dans un complot tendant à mettre le duc de Brunswick sur le trône, il portera sa tête sur l'échafaud. Robespierre, imbu de cette prévention, croyait aussi Brissot vendu aux intérêts du prince étranger. Il faut reléguer cette imputation parmi les fables que les partis adoptent avec une crédulité aveugle, et soutiennent avec une espèce de fureur qui donne au mensonge la consistance de la vérité. Carra ni personne alors ne formait le chimérique projet d'imposer un roi à la

France. Plus tard, un homme de cette époque, que des miracles d'adresse et une faveur singulière, de la fortune, ont fait survivre à des circonstances dans lesquelles il aurait dû vingt fois succomber, étant prêtre, constituant, auteur de plusieurs propositions dangereuses pour lui, Sieyès, aura peine à détruire le reproche d'avoir voulu chercher en Prusse un roi pour succéder à la république qui courait à sa ruine.

Quels que soient les mystères de cette époque sur les causes de la retraite du roi de Prusse, la première, la plus décisive, fut sa position presque désespérée, quoiqu'il eût encore près de quatre-vingt mille hommes sous les drapeaux; d'autres motifs puissans le déterminèrent. Dans cette courte campagne, les Autrichiens, outre la mollesse de leurs attaques, semblaient s'appliquer à contrarier en tout le duc de Brunswick, qui se plaignait amèrement de leur conduite : on eût dit que le cabinet de Vienne, fidèle à de profondes inimitiés, voulait exposer Frédéric-Guillaume aux hasards des événemens; que ce prince, à son tour, repentant de l'erreur de sa politique, ne songeait qu'à se retirer du mauvais pas dans lequel il s'était laissé engager. D'un autre côté, le baron de Breteuil, muni des pleins pouvoirs de Louis XVI, dont il s'autorisait, malgré la révocation qui lui en avait été notifiée, combattait toutes les vues, tous les projets, toutes les demandes des princes frères du roi, en sorte que Frédéric et le duc de Brunswick ne savaient plus où était vraiment la volonté des malheureux captifs du Temple. L'Angleterre, on ignore par quels motifs, concourut aussi à paralyser les opérations; elle avait alors pour commissaire en Champagne M. Wickam (1), qui, jouant dans un autre sens le même rôle que le fameux Wilson, au quartier-général des

(1) Il avait pour secrétaire diplomatique M. Le Clerc, historiographe de Russie, et comme attaché à sa chancellerie, M. de Roussillon, officier suisse.

Russes, en 1812, exerçait la plus haute influence sur les déterminations de Frédéric, comme on peut s'en convaincre par l'anecdote suivante. Le baron de Breteuil et son secrétaire, alarmés des lenteurs de l'expédition, s'entretenant avec ce commissaire, lui disaient sans cesse : «Mais nous n'avançons pas, l'hiver approche; quand serons-nous à Paris? — Doucement, messieurs, répondait l'Anglais; il n'est pas sûr que vous y alliez. » Enfin un cinquième courrier arriva de Londres, et l'Anglais dit au secrétaire de Breteuil : « Vous n'irez pas à Paris. » Effectivement on se retira. Une dernière et importante considération entraîna le roi de Prusse : il songeait à prendre sa part de la Pologne, que la politique et le glaive, également injustes et cruels, allaient de nouveau déchirer comme une proie. Or, pour faire valoir cette prétention, il fallait ménager ses forces, et pouvoir entrer dans le pays avec une belle et imposante armée.

Ce fut le 30 septembre que, les conseils du duc agissant sur l'esprit du roi, la retraite fut décidée. L'ennemi se replia de Hans sur Dammartin, afin de regagner l'Aisne. Un courrier, expédié par Dumouriez à Miaczinsky, qui commandait à Sedan, lui prescrivit de se porter, avec un gros détachement, au débouché de l'Argonne, pour y attendre les émigrés que d'Harville devait harceler, en se portant de Pont-Faverguer à Chêne-Populeux, et du bouquet de Somme-Suippe à Virginy. Chazot reçut l'ordre de se rendre à marches forcées sur Sedan, et de déboucher sur Châlons, quand il aurait rallié à lui trois ou quatre mille hommes tirés de Montmédy. Le général Beurnonville, renforcé de douze bataillons, devait s'avancer par Autry sur Condé, tandis que Dillon reprendrait Clermont et Varennes; enfin, par une marche que le général Jomini, dont l'opinion est une autorité imposante, blâme sévèrement, Kellermann devait remplacer le corps parti de Somme-Suippe.

Kellermann penchait avec raison pour se diriger sur Clermont ; et, quoiqu'il proposât de s'y rendre par des détours aussi longs qu'inutiles et dangereux, toujours doit-on reconnaître que son avis était bon et avantageux. Les divers ordres de Dumouriez arrivèrent tardivement : une partie fut mal comprise, l'autre mal exécutée. De sa position de Vienne-le-Château, c'était Beurnonville qui devait frapper le plus grand coup ; il ne poussa que quelques faibles détachemens au-delà de l'Aire, qui ne purent rien tenter ; ainsi les Prussiens eurent tous les moyens de repasser sans accident les défilés de l'Argonne, qui devaient être le tombeau des débris d'une armée naguère pleine d'espérance et d'illusions.

Le général Dampierre, avec une brigade d'infanterie, était venu occuper le camp de la Lune, si fatal aux troupes prussiennes ; il le trouva plein de cadavres d'hommes et de chevaux, et fut obligé de l'abandonner, craignant pour ses soldats la terrible épidémie

Les alliés, après avoir séjourné un jour à Termes, marchèrent, le 4 octobre, à Beffu, Clairfayt vers Nouart. Le corps des émigrés se porta sur Stenay ; il fut inquiété pendant son mouvement rétrograde par le corps de Miackzinsky, et perdit au village de Scye tous ses équipages. Beurnonville suivit la direction de Grand-Pré ; Dillon harcela les Autrichiens et les Hessois jusqu'à Sivry.

Trois marches mirent l'armée prussienne en sûreté derrière la Meuse : Clairfayt se replia sur Stenay, Hohenlohe sous Verdun, et, au centre, les émigrés sur Longuyon et Marville. En voyant cette issue de la campagne, Frédéric-Guillaume fit de violens reproches aux princes et à leurs amis sur les fausses espérances qu'ils lui avaient données. Les frères de Louis XVI se séparèrent du roi de Prusse, avec toutes les apparences du plus violent chagrin. Ce n'était là que le commencement des humi-

liations et des misères qui poursuivirent ces fils de France qui, dans toute l'Europe, promenèrent si long-temps leur infortune sans savoir la rendre respectable.

Le général en chef français, ne pouvant et ne voulant plus apporter d'obstacle au mouvement rétrograde des ennemis, résolut de se rendre à Paris, afin d'y combiner avec le pouvoir exécutif la reprise de son plan favori, c'est-à-dire la conquête de la Belgique. Avant de partir, il dirigea sur l'armée du Nord à peu près trente mille hommes, aux ordres de Beurnonville, de Sparre et d'Harville; il en laissa près de quarante mille à Kellermann, avec l'ordre de ne pas s'arrêter devant Verdun, de se porter rapidement sur Etain, pour disputer le passage de la Chiers à l'armée malade, que Dillon harcelait. La situation désolante de l'armée prussienne, que l'on pouvait suivre à la trace des cadavres qu'elle laissait après elle; le départ de Clairfayt, qui était allé en Belgique rejoindre le duc Albert, pouvaient faire espérer de cette manœuvre un grand succès; mais Kellermann ne voulut pas tenter, avec quarante mille hommes, une chose que Dumouriez n'avait pas essayée avec soixante-et-dix mille.

La première place forte occupée par l'ennemi était Verdun. Là, devaient se prononcer ses déterminations, soit pour effectuer sa retraite définitive, soit pour prendre des quartiers d'hiver en France. Les différens corps qui avaient poursuivi les Prussiens à travers la forêt de l'Argonne s'étaient réunis à Domballe, sous les ordres de Kellermann. Dillon se trouvait, le 6 octobre, avec l'avant-garde, à Sivry-la-Perche, à une lieue du camp ennemi. Labarelière, par une manœuvre adroite, força tous les avant-postes prussiens à se replier jusque dans le camp. Le général français eut sur le terrain même une entrevue avec le duc de Brunswick : il ne s'agissait que de l'occupation de quelques postes. Etonné des expres-

sions hardies et fières de son ennemi, le duc ne put s'empêcher de dire : « Etrange nation! républicains d'hier, ils en ont déjà le langage. » Deux jours après, le 12, l'armée prussienne traversa Verdun. Aussitôt le général Galbaud établit des batteries sur les hauteurs qui couronnent la place, et somma le commandant prussien d'en ouvrir les portes. Deux jours se passèrent en négociations. Le 14, le même commandant présenta aux généraux de la république un ordre du roi de leur remettre la ville, aux termes de la capitulation proposée par eux ; il promit aussi aux députés de la Convention de rendre Longwy, si l'on n'inquiétait pas trop vivement la retraite. Les représentans y consentirent; dès lors l'évacuation du territoire français se fit sans amener aucun événement digne d'être rapporté.

Cette retraite, découvrant Thionville, avait aussi forcé l'ennemi à lever le siége de cette place, qui s'illustra, comme Lille, par une belle défense dans laquelle Wempfen se couvrit de gloire. Peut-être une assez grande renommée attendait cet officier, que nous verrons se perdre dans une imprudente levée de boucliers contre la Convention.

Nous ne devons pas omettre une circonstance remarquable. La capitulation de Longwy, signée *par le citoyen français Valence, lieutenant-général des armées de la république, et le comte de Kalkreuth, lieutenant-général de sa majesté le roi de Prusse*, porte, article 28 et dernier : *Pour donner plus d'authenticité à la présente convention, elle sera scellée du cachet du peuple français et de celui de sa majesté le roi de Prusse.*

On voit, par cet article et par toute la teneur de la capitulation, que le roi de Prusse reconnaissait la république naissante, et traitait avec ce peuple que naguère on regardait comme rebelle. D'autres négociations plus sérieuses eurent lieu entre les généraux français et le duc de Brunswick, qui annonça l'intention de traiter de

la paix. Elle aurait pu être conclue alors, tant Frédéric-Guillaume tenait peu à l'alliance de l'Autriche, alliance si contraire à la politique et aux véritables intérêts de la Prusse.

CHAPITRE XXVIII.

La guerre en Alsace. — Prise de Spire, de Worms et de Mayence. — Armée du Var. — Prise de Nice, de Montalban et de Villefranche. — Roland nommé député. — Pétion réélu maire de Paris. — Garat. — Rapport sur les journées de septembre. — Réélection des députés. — Rapport de Roland. — Voyage de Dumouriez à Paris. — Attaques de Louvet contre Robespierre.

L'INVASION menaçante de Brunswick nous a fait perdre de vue une partie de nos frontières, témoins d'autres combats et d'autres victoires. Au commencement de la campagne, les Autrichiens avaient établi sur le Rhin un cordon de troupes depuis Rheinfelden jusqu'à Philipsbourg ; elles étaient commandées par le prince d'Esterhasy et le comte d'Erbach. Le corps auxiliaire des émigrés, fort de quatre mille hommes, occupait le margraviat de Baden : tous obéissaient au prince de Condé. En face des troupes ennemies, quarante-cinq mille hommes se trouvaient réunis en Alsace, sous le commandement de Biron ; ils étaient répartis en deux camps : l'un, à Strasbourg, obéissait au général Biron ; l'autre, à Landau, commandé par Custine, occupait les lignes de Weissembourg.

Nous avons vu que le prince Hohenlohe-Kirchberg avait rejoint l'armée de Brunswick. Le général autrichien fut remplacé sur la Moselle par le comte d'Erbach, qui

commit l'imprudence de ne laisser que quatre mille hommes pour défendre les riches magasins de guerre de la ville de Spire. Custine apprend cette faute, demande et obtient de Biron l'ordre d'essayer de s'emparer de la ville et des munitions qu'elle contenait, évaluées à cinq ou six millons. Le général français part de Landau, pénètre dans le palatinat sur trois colonnes, et paraît à la vue de Spire le 30 septembre.

Le commandant autrichien Vinckelmann, menacé d'une attaque sérieuse, envoie sa caisse militaire sur la rive droite du Rhin, et prend la résolution de défendre l'immense matériel confié à sa garde. Les Autrichiens, trop peu nombreux, combattent en vain. L'artillerie française les écrase et les force à rentrer dans la place. Custine fait enfoncer les portes. L'arrière-garde essuie dans les rues une vive résistance pour protéger la retraite de Vinckelmann; tous les efforts sont inutiles. Deux mille neuf cents Autrichiens posent les armes, quatre cents se noient dans le Rhin, le reste échappe à la nage ou est tué par les Français. Cette brillante journée ne nous coûta que deux cents morts.

Le général victorieux, instruit que le comte d'Erbach arrivait avec douze mille hommes au secours de Worms et de Mayence, ne perdit pas un instant pour se rendre maître de ces deux villes si importantes. Il envoya Neuwinger prendre possession de Worms encore sans défense; des munitions de toutes sortes tombèrent ainsi, le 4 octobre, au pouvoir des Français. Le 21, Longwy, dernière place occupée par l'armée prussienne, avait ouvert ses portes à Kellermann. Le lendemain de ce jour où se consommait l'affranchissement du sol de la république, Custine prenait Mayence. Le général en chef avait hésité sur le parti qu'il pouvait tirer de sa position, après l'occupation de Spire et de Worms. Vivement appelé par les partisans que la révolution française avait à Mayence,

il n'hésita point à se porter vers cette place. Le 19, à la tête d'un fort détachement, Custine se dirigea sur Wessenau, au-dessus de Mayence, et compléta l'investissement de cette place, défendue par quelques troupes placées sous les ordres d'un général Gimnich, officier inhabile et mauvais soldat, suivant les apparences. Un parlementaire français, le colonel Houchard, qu'attendent des succès si brillans et une fin si cruelle, ayant intimidé l'officier allemand, celui-ci livra, par capitulation, l'un des boulevards de l'Allemagne, une ville imprenable, du moins pour l'armée de Custine, trop peu nombreuse et privée d'un appareil de siége. Après cet événement inouï, présent inappréciable de la fortune de la France, on peut juger sans peine dans quelle terrible position Custine eût mis les alliés, en se portant rapidement sur Coblentz, pour détruire encore ce grand magasin. Mais l'unité manquant entre les généraux français, leurs dissensions éclatèrent dans toute leur violence, lorsque les ennemis eurent passé le Rhin. Ces funestes querelles, en attestant l'absence d'une direction suprême, servirent encore à prouver une chose, c'est que Dumouriez aurait dû poursuivre Brunswick avec toutes ses forces, tandis que Custine aurait cherché à le prévenir à Trèves ou à Coblentz. Si, à cette époque, toute l'armée prussienne ne fut pas anéantie, la faute en doit être attribuée à Dumouriez, rêvant toujours la conquête de la Belgique, aux dépens de la république, et quittant une victoire certaine pour suivre son plan de prédilections, qui, exécuté plus tard, après nos succès décisifs sur le Rhin, ne nous aurait pas fait courir le risque de voir la brillante expédition du Brabant aboutir à des désastres. Les armées de la république étaient partout triomphantes; nous avons vu la conquête de Chambéry par Montesquiou, et l'ordre que ce général avait donné au général Anselme de s'emparer du comté de Nice.

Cet officier, plein de zèle et d'intelligence, avait établi

ses forces sur le cours du Var, torrent impétueux, limite naturelle entre la France et le pays ennemi. Le comte Saint-André gouvernait le comté de Nice; il n'avait sous ses ordres que quatre mille hommes de troupes et un corps incomplet de milices provinciales: Anselme n'avait guère plus de forces à sa disposition; mais, dès qu'il eut reçu les ordres de Montesquiou, il se hâta de requérir six mille gardes nationaux marseillais, patriotes exaltés, brûlant d'ardeur, dont le seul nom, associé aux idées d'insurrection et au souvenir de violences révolutionnaires, était si propre à répandre à la fois sur leur passage et la terreur du nom français et la contagion de la liberté. Dans l'intention d'imposer à l'ennemi, Anselme ordonne des marches et des contre-marches sur les bords du Var, et demande des provisions et des vivres pour une armée de quarante mille hommes. En même temps, l'amiral Truguet sort de Toulon avec une escadre de neuf vaisseaux, et vient établir sa croisière à demi portée de canon de la ville de Nice. Il envoie à terre un parlementaire pour réclamer, avec hauteur, le consul de France, qui avait cessé de remplir ses fonctions depuis le commencement des hostilités en Savoie. Menacé par la flotte, craignant, à chaque instant, de voir paraître Anselme, le gouverneur Saint-André rend le consul, fait donner, par le canon de Sainte-Hélène, le signal d'alarme, licencie sur-le-champ toutes les milices du pays, et se hâte lui-même d'évacuer Nice, pour se retirer dans la direction de Coni. Cinq mille émigrés français, exaspérés par cette lâcheté, veulent s'opposer à l'entrée de leurs compatriotes : mais les habitans, imbus de l'esprit révolutionnaire de France, s'opposent à cette bouillante et énergique résolution, et les émigrés sortent de la ville, satisfaite d'être délivrée de leur dangereuse présence.

Alors, les autorités envoient une députation au général français, qui fait son entrée le 28, à cinq heures du soir,

dans cette grande et populeuse cité. Pendant ce temps, le maréchal de camp Brunet faisait capituler, par des menaces, l'importante place de Montalban, sous les murs de laquelle le prince de Conti avait perdu tant de monde en 1744. Le lendemain, 29, Villefranche capitulait; sa garnison, composée de trois cents hommes, déposait les armes, et abandonnait avec une incroyable facilité cent pièces de canon, outre de nombreux magasins : ainsi se trouvait achevée la conquête du comté de Nice.

Eblouis que nous sommes par les victoires de l'Empire, nous ne remarquons point assez les exploits de notre jeune armée, dans le moment où, pour la première fois, notre bannière républicaine flottait aux yeux des ennemis, et apparaissait aux peuples comme un signal de liberté. Quels transports éclataient sur notre passage! quelle fête pour les pays que visitaient nos armes victorieuses! quelle n'aurait pas été notre influence sur tous les pays qui nous environnaient, et par suite sur l'Europe entière, si la Convention nationale, étouffant ses discordes intestines, et constituant dans son propre sein un gouvernement fort et puissant, eût prévenu toutes les trahisons, dompté tous les obstacles, et fait concourir, comme elle le fit depuis, toutes les volontés et toutes les forces à un seul et même but!

A l'époque où nous sommes parvenus, il y eut un instant où les Girondins semblaient devoir dominer la Convention, et balancer la terrible Commune; mais pour assurer leur victoire, ils avaient besoin d'être soutenus par l'homme le plus influent du pouvoir exécutif, depuis la retraite de Danton. La discussion qui va s'ouvrir montre quelle importance ils attachaient à celui que leur vive intervention avait élevé deux fois au ministère. Soit de son propre mouvement et par une option véritable, soit par suite d'une intelligence secrète avec ses amis, Roland, que le département de la Somme venait d'élire député,

écrivit à la Convention qu'il devait quitter ses fonctions de ministre, et la pria de lui nommer un successeur. Sur cette lettre, le côté droit, à la tête duquel les Girondins s'étaient placés, laissa éclater toute la vivacité de ses regrets. Buzot, emporté par sa passion pour le ministre, demanda formellement qu'il fût prié de rester à son poste. Tous les Girondins l'appuyèrent. Phélippeaux, qui, dans ce moment, votait avec eux, proposa d'étendre l'invitation à Danton. Mais celui-ci, s'élançant à la tribune, protesta contre cette imprudente proposition : « Je déclare, dit-il, que je me refuse à toute invitation de ce genre, parce qu'elle n'est pas de la dignité de la Convention nationale : la seule manière de retenir Roland à son poste est de prononcer l'invalidité de son élection. » L'avis de Danton était judicieux. Les Girondins, aveuglés par l'esprit de parti, et poussés par un puissant intérêt, n'en insistèrent pas moins pour l'invitation. Valassé déclara que le nom de Roland était sacré pour lui. Louvet, Barbaroux l'accablèrent d'éloges ; mais cette fois les hommes du centre, Barrère, Lacroix, Turreau, se séparant de leurs collègues, s'élevèrent avec chaleur contre la motion de Buzot. Nul doute que la majorité de la Convention n'eût rejeté la proposition de Buzot ; mais, par une espèce d'égard, elle parut vouloir laisser au ministre le temps de réfléchir encore sur son option.

Le soir, les membres de la Gironde et une partie de ceux de la *plaine*, parti intermédiaire entre les Dantonistes, les Montagnards et les amis de Vergniaud, allèrent chez Roland, et le conjurèrent de garder une place, où, suivant eux, il était indispensable pour le salut de l'état et de la liberté. Roland se rendit à leurs prières. Le lendemain, il écrivit à l'assemblée : « Je dois rester au ministère, puisque la très grande majorité de la Convention a manifesté ses intentions à cet égard : le vœu des représentans des quatre-vingt-trois départemens est

une loi nouvelle et supérieure à la volonté encore douteuse des électeurs d'un seul département. J'y reste, parce qu'il y a des dangers ; je les brave, parce que je n'en crains aucun, dès qu'il s'agit de servir ma patrie. Sans doute beaucoup de citoyens pouvaient aussi bien, et mieux peut-être, remplir les mêmes fonctions ; mais la confiance m'a désigné, elle me retient : j'obéis à sa voix, et je serai digne d'elle. Je sacrifie l'honneur, bien grand à mes yeux, de coopérer à la formation d'un gouvernement qui doit être le code du monde ; je renonce au repos que j'ai pu mériter, et qui serait doux à ma vieillesse. J'achève le sacrifice, je me consacre tout entier, je me dévoue jusqu'à la mort. Je sais quelles tempêtes vont se former... Des hommes ardens, peut-être égarés, prenant leurs passions pour des vertus, sèment les défiances contre toutes les autorités qu'ils n'ont pas créées, ne parlent que de trahison, ne veulent que des mouvemens, paralysent le glaive de la loi, pour y substituer le poignard des proscriptions ; ils se font un droit de leur audace, un rempart de la terreur qu'ils essaient d'inspirer ; ils veulent de l'autorité, du pouvoir, dont seuls ils se croient capables de bien user ; ils mèneraient à l'anarchie, à la dissolution l'empire assez malheureux pour n'avoir pas de citoyens capables de les reconnaître et de les arrêter : telle a été la marche des usurpatenrs depuis Sylla jusqu'à Rienzi. »

Cette lettre, dans laquelle Roland, d'accord avec ses amis, désigne si ouvertement Robespierre et Danton, et qui fut couverte d'applaudissemens, offensa profondément le parti montagnard, les Jacobins, les Cordeliers, surtout la Commune de Paris. Leurs tribunes et leurs journaux retentirent des cris de leur colère ; jamais ils ne furent plus véhémens. Le comité de surveillance, à son tour, irrité de tous les décrets rendus contre la Commune, parce qu'il sentait bien que c'était lui qu'on poursuivait, ne voulut

pas garder un silence qui semblait le montrer lui-même comme convaincu de toutes les choses qu'on lui imputait ; mais, au lieu de répondre à ces accusations, il résolut de diriger de nouvelles attaques contre cette Gironde, qu'il fallait arrêter à tout prix dans ses témérités. Toutefois, à cette époque, malgré l'opposition des clubs, les hostilités des journalistes, la persévérance de la haine des Jacobins, la violence des Cordeliers, Paris ne s'était pas encore séparé des Girondins, qu'il estimait ; Pétion, tombé dans la disgrâce des révolutionnaires, mais cher encore à la masse des citoyens, fut réélu maire de Paris, quoique cette nomination parût être contraire, sinon à la lettre, au moins à l'esprit du décret de la Convention, sur l'incompatibilité des fonctions de député avec toutes les autres fonctions. Roland donnait la loi au conseil exécutif, et par conséquent ses amis y avaient beaucoup d'influence ; elle ne pouvait leur être disputée par Garat, qui, malgré un rapport que nous verrons bientôt sur les journées de septembre, était loin de l'audace et de l'énergie révolutionnaires qui bouillonnaient au cœur de l'idole des Cordeliers. Dans l'assemblée, toutes les commissions les plus importantes avaient été remises, par le vœu de la majorité, à des membres du parti girondin. On les trouve en majorité dans le comité de constitution, où siégeaient réunis, *Brissot*, *Pétion*, Danton, Barrère, *Gensonné*, *Vergniaud*, Sieyès, et Thomas Payne, illustré, aux yeux de la France, par son immortel pamphlet, qui avait tant contribué à soulever l'Amérique, et à soutenir son courage dans la lutte avec une orgueilleuse et injuste métropole. Robespierre fut vivement blessé de ne pas faire partie de cet important comité ; il s'indigna de se voir préférer Danton, pour des travaux de législateur auxquels il se croyait bien plus propre que son fougueux collègue. Ce fut alors que le nouveau ministre de la justice Garat, élu par l'assemblée à la place de Danton, démissionnaire, vint faire à la barre

une démarche nécessitée par d'impérieuses circonstances, et demander la solution législative de plusieurs graves questions qu'avait fait naître la condition des condamnés que le peuple avait mis en liberté, comme n'étant pas des prisonniers politiques.

Garat, qui a toujours considéré sa nomination au ministère de la justice comme la conséquence d'un dessein formé de le compromettre, était un homme de mœurs douces, d'un commerce agréable et sûr, d'un cœur excellent. On ne lui connaissait que des penchans honnêtes et des sentimens élevés. Personne ne poussait plus loin le désintéressement, la probité, la délicatesse : chez lui, ces qualités, à la fois naturelles et réfléchies, se montraient sans aucun faste. Appelé à la culture des lettres par une vocation réelle ; déjà connu par d'assez brillans succès, il appartenait à toutes les écoles philosophiques, et particulièrement à celle du dix-huitième siècle. Platon, Aristote, Montaigne, Bacon, Locke, Voltaire, mais surtout Montesquieu et Rousseau, obtenaient de sa raison un culte auquel son imagination méridionale donnait le caractère de la passion. Il éprouvait des ravissemens en parlant de ces grands écrivains, qui inspiraient une certaine éloquence à leur habile panégyriste.

Habitant presque toujours les hautes régions de l'intelligence, rêveur continuel, susceptible de toutes les illusions, Garat ne connaissait point les hommes, et ne pouvait jamais apprendre à les connaître : aussi le vit-on presque toujours en danger de devenir leur dupe. Il était né avec du courage, capable de mourir comme Condorcet, son ami ; mais l'irrésolution du caractère, le doute philosophique qui a donné tant d'inconstance aux opinions de Montaigne, une faiblesse quelquefois extrême, unie à l'ardent désir de l'amélioration de l'espèce humaine, l'exposaient à subir presque sans défense l'ascendant de la révolution et celui des hommes qui paraissaient lui imprimer le mou-

vement. Garat adorait le talent et chérissait la personne de Vergniaud ; il avait une haute estime pour Robespierre, et se sentait subjugué par le génie de la révolution ; mais l'admiration le tenait surtout prosterné devant la puissance irrésistible du peuple reconquérant ses droits à la Bastille, et renversant le trône au 10 août. Voilà dans quelles dispositions d'esprit et de cœur se trouvait Garat, lorsqu'il vint faire à la Convention nationale, sur des questions législatives soulevées par les événemens de septembre, ce rapport qui fit tant de bruit dans le temps.

L'orateur exprima hautement son horreur pour les barbaries commises ; mais, en présentant le 2 septembre comme une suite du 10 août, et une conséquence de l'insurrection qui durait encore, il courut le risque de paraître assurer l'impunité aux auteurs de ces barbaries, qu'il détestait ; et, quoiqu'il eût raison de penser avec Roland que l'intérêt public demandait qu'on ensevelît un si affreux passé dans les ténèbres de l'oubli, il souleva contre lui une violente opposition. En ce moment, les coupables présens semblaient apparaître derrière l'orateur, et lui inspirer un langage conforme à leur intérêt. Par ces imprudentes paroles, le ministre de la justice assumait sur lui une responsabilité dont il accrut encore la gravité par une théorie politique qui semblait au moins étrange dans sa bouche. En effet, il reconnaissait à la cité où siége le gouvernement la faculté de représenter dans l'exercice du droit d'insurrection le peuple, qui, disséminé sur un vaste territoire, pourrait être perdu avant d'avoir pu se réunir. Par cette théorie qui le mettait de niveau avec les chefs du parti révolutionnaire, l'aventureux ou complaisant orateur prenait sur lui de sanctionner les audacieuses entreprises de la Commune, et de consacrer la souveraineté du peuple de Paris. On ne s'attendait point à cette levée de boucliers ; les principes connus de Garat ne promettaient rien de pareil : aussi excita-t-il la vive

reconnaissance des Jacobins et l'ardente colère des Girondins et de leur parti. Leur fureur était d'autant plus grande que Garat professait beaucoup d'estime et d'amitié pour la plupart d'entre eux. Ils regardèrent son discours comme une trahison, et, dans la violence de leurs ressentimens, ils ne craignirent pas d'associer son nom au souvenir des journées de septembre, qu'il aurait voulu effacer de notre histoire au prix de tout son sang, mais qu'il aurait été impuissant à prévenir ou à empêcher, comme le furent les Girondins eux-mêmes et Roland, alors ministre. Dans le reste de son discours, Garat, rendu à lui-même, et plaidant la cause des prisonniers ou des condamnés que la fureur du peuple avait épargnés et mis en liberté, s'exprimait comme Beccaria ou Filangieri, et terminait par invoquer la suppression de la peine de mort, à laquelle il voulait substituer un grand système de déportation, conforme aux vœux de l'humanité aussi bien qu'aux intérêts bien entendus de la nation. Assurément c'était à la fois une belle et grande pensée et un acte de courage que de venir faire alors une telle proposition. Que de sang généreux son adoption eût épargné à la France! que de nobles victimes tombées des deux côtés seraient restées debout pour défendre la liberté contre ses ennemis, réduits à l'impuissance par l'accord et l'union de tous ses défenseurs!

Il faut placer ici les débats de la Convention nationale sur une question d'un intérêt capital qui avait déjà été résolue négativement par la constituante : c'est de savoir si les représentans du peuple pouvaient être réélus. Gensonné ouvrit la discussion : son langage fut noble et généreux, son éloquence féconde en mouvemens oratoires; il finit par proposer un décret portant qu'aucun des membres de la Convention ne pourrait être réélu, et remplir une fonction publique que six ans après l'établissement de la nouvelle constitution. Plusieurs fois interrompu par

des applaudissemens, Gensonné n'avait pas encore quitté la tribune que l'assemblée, électrisée par ses paroles de désintéressement et de vertu, adopta la proposition qu'il avait faite. Quelques membres, plus froids, plus méthodiques, demandèrent le rapport du décret rendu sans avoir été discuté. Garran-Coulon, homme d'une vaste instruction, éleva le premier la voix. « L'enthousiasme, dit-il, peut produire de belles actions, mais il ne peut produire de bonnes lois ; il interdit l'usage de la faculté la plus essentielle du législateur, celle d'une raison calme. Ce décret, ajouta-t-il, borne le choix du peuple, et est attentatoire à sa souveraineté. » Billaud-Varennes, Mathieu Mailhe, soutinrent l'opinion de Gensonné; mais Barrère se présenta pour la combattre, et le fit avec des raisons d'homme d'état qui devaient frapper l'assemblée, tant elles prouvaient que les principes et l'intérêt public demandaient qu'on laissât au peuple le droit de continuer sa confiance aux hommes qui l'avaient servi avec talent et fidélité. Chabot s'opposa au rapport du décret; enfin, après des discussions qui durèrent plusieurs jours, malgré une nouvelle attaque de Rewbel, le décret fut maintenu par l'ordre du jour.

Le lendemain de cette discussion, c'est-à-dire le 29, Roland, citoyen intrépide et vertueux, mais ministre au-dessous des circonstances, et trop enclin à enflammer ses ressentimens par la violence, au lieu de calmer les esprits par la haute prudence d'un homme qui sait gouverner même ses passions les plus généreuses, se présenta pour faire à la Convention le rapport qu'elle avait demandé sur la situation de Paris. Dans ce rapport, l'ami des Girondins célébrait d'abord avec une sorte d'enthousiasme la journée du 10 août, accordait, par nécessité, quelques éloges à la Commune révolutionnaire, effleurait à peine les événemens de septembre, qu'il ne nommait pas, ne rappelait qu'en passant la fameuse circulaire Marat, *envoyée partout et pré-*

chant des mesures répréhensibles. Après ce début, où il signalait ouvertement les usurpations de la Commune, Roland se répandit avec complaisance sur des accusations propres à la flétrir, parce qu'elles révélaient des désordres et des dilapidations qu'il fallait faire cesser sans doute; mais si le ministre n'eût pas été poussé par un parti qui avait pour but de renverser la Commune, il aurait avoué lui-même que l'insurrection du 10 août, que les grandes nécessités du moment, que les besoins du service de Paris, sous tous les rapports, que l'armement, l'équipement et l'entretien des fédérés et des volontaires, avaient dû absorber une immense partie des choses que l'on avait pu regarder comme prises sur l'ennemi, puisqu'on les avait enlevées après le combat dans les châteaux du roi, chez les dépositaires de ses deniers, ou dans les maisons d'émigrés. Là était la vérité; Roland devait la reconnaître hautement, pour être juste, et avoir plus d'autorité quand il demanderait le retour à l'ordre et au règne d'une sage administration, qui doit avant tout donner au peuple des garanties de probité comme d'économie. Roland ne sut pas se concilier les esprits avec cette preuve de bonne foi, qu'il pouvait donner sans compromettre son caractère par l'approbation des choses que son devoir lui ordonnait de dire et de réprimer. L'exorde avait été modéré, le milieu sévère, la fin fut véhémente. Le ministre, ne gardant plus de ménagemens, attaqua la municipalité de Paris comme coupable d'usurper tous les pouvoirs, d'attenter à la liberté des citoyens, et de tromper le peuple en lui parlant sans cesse de sa souveraineté pour lui persuader qu'il peut tout, et lui faire faire tout ce que veulent ses flatteurs. Plusieurs de ces reproches étaient justes et fondés; mais le ministre lui-même devait-il dissimuler qu'au fond de tout cela un zèle sincère, un ardent amour de la patrie, un courage extraordinaire et un dévouement sans bornes animaient les révolution-

naires? Devait-il oublier les efforts des Jacobins, des Cordeliers, de la Commune, pour rassurer et défendre la capitale, pour envoyer une armée aux frontières; car c'est une armée que leur voix fit sortir de Paris. Enfin, était-ce lui, Roland, ou Danton, qui avait prononcé ces paroles qui s'emparent de tout un peuple et sauvent un empire? Quelle force, quelle autorité, quelle influence n'aurait pas obtenu le ministre des Girondins, si, en exaltant ces grands services avec sincérité, il eût dit à ceux qui les avaient rendus : « La France reconnaît que vous avez bien mérité d'elle; mais, après avoir contribué à son salut par le courage, vous pouvez la perdre par l'anarchie. Rentrez avec nous dans le domaine de la loi, et consacrez tout ce que vous avez de courage et de puissance à la faire régner sur tous. » Roland résumait ainsi la situation de la capitale : « Département sage, mais peu puissant; Commune active et despote; peuple excellent, mais dont une partie saine est souvent intimidée ou contrainte, tandis que l'autre est travaillée par les flatteurs, et enflammée par la calomnie. *Confusion de pouvoirs abus et mépris des autorités, force publique faible ou nulle par un mauvais commandement, voilà Paris.* » Ce rapport avait été souvent interrompu par des murmures désaprobateurs. Mais les choses changèrent de nature, lorsque le ministre lut une lettre adressée par un nommé Aubail, vice-président de la seconde section du tribunal criminel de Paris, au ministre de la justice, lettre dans laquelle on citait, sans le nommer, un individu qui avait parlé d'un nouveau 2 septembre, de la haine du parti pour les Girondins, et de son admiration exclusive pour Robespierre (1). Alors recommença une attaque terrible et furieuse contre les dictateurs, c'est-à-dire contre Robespierre et la Commune; mais, avant de retracer les attaques violentes de Louvet,

(1) Voyez la note 6 à la fin de ce volume.

nous devons raconter les détails du voyage de Dumouriez à Paris, et ses relations avec les membres de la Gironde, qui avaient intérêt à le ménager et à connaître ses dispositions.

Arrivé dans la capitale le 11 octobre, Dumouriez prononça le lendemain à la barre de la Convention nationale, un discours empreint de la couleur du temps, dans lequel il annonçait qu'il était venu se concerter avec les ministres, tandis que son armée marchait au secours de Lille. On l'écouta sans enthousiasme, cependant les honneurs de la séance lui furent accordés. Les Girondins et leurs partisans, raccommodés avec lui depuis le moment où il avait paru soutenir presque seul le poids des événemens pendant la crise du danger, le comblèrent de caresses dans la salle même de la Convention, dont la séance avait été levée par suite de leur impatience à le féliciter; le public l'applaudit dans les spectacles, auxquels il avait voulu se présenter par un souvenir des exemples du maréchal de Saxe; Monge, Servan, Clavière, Lebrun, Danton, l'accueillirent de même. Une femme, alors célèbre par sa beauté, mademoiselle Candeille, actrice du Théâtre-Français, lui donna une fête magnifique. Tous les artistes, tous les hommes de lettres distingués de la capitale, un certain nombre de membres de la Convention nationale et plusieurs ministres assistèrent à cette fête, qui fut un moment interrompue par une scène ridicule.

Les Jacobins prétendaient avoir à se plaindre du général en chef, à cause de ses justes rigueurs contre deux bataillons de volontaires qui avaient égorgé des déserteurs émigrés. Ils envoyèrent près de lui pour demander des explications trois commissaires, tous membres de la Convention : c'étaient Marat, Bentabole et Montaud. Au lieu d'aller le trouver à sa demeure, ils vinrent trouver Dumouriez chez mademoiselle Candeille, au milieu de la fête. L'apparition inattendue de Marat effraya les convives,

les femmes s'enfuirent ; Marat, insensible à ces marques de réprobation, parvint jusqu'au général, auquel il parla en le menaçant du geste et du regard. Dumouriez le parcourant de haut en bas avec dédain, lui répondit. « Ah! c'est vous qu'on appelle Marat ! je n'ai rien à vous dire. » Puis se tournant vers Bertabole, il lui donna des explications qui le satisfirent ainsi que son collègue. L'étrange députation se retira ; mais Marat, furieux de l'insulte et de la preuve de mépris qu'il venait de recevoir, se mit à déclamer de nouveau contre le général victorieux. Cependant il ne le soupçonnait pas à tort d'être un homme peu sûr pour la république ; car le fougueux écrivain ne manquait pas d'un certain jugement que lui révélait l'avenir. Dumouriez ne pouvait se dispenser de paraître aux Jacobins, il y vint. Le succès avait effacé ou suspendu beaucoup de préventions ; il fut bien reçu par la masse ; on accorda même des applaudissemens à son discours, auquel Danton répondit avec toute son énergie. « Une grande carrière, lui dit-il, s'ouvre devant vous. Puisse la pique du peuple briser les sceptres des rois ! Puissent les couronnes tomber devant le bonnet rouge dont la société vous honore » Collot-d'Herbois adressa aussi la parole au général, mais avec toute l'emphase d'un déclamateur, qui saisit une belle occasion de prononcer des paroles retentissantes. Collot, dans son allocution, ne fut pas exempt de ridicule. La nécessité qui forçait Dumouriez à faire sa cour à la puissance des Jacobins, sans doute ne lui plaisait pas, mais il avait déjà subi cette épreuve, étant ministre du roi ; il n'eut garde d'offenser par un manque de déférence une société à laquelle tout le monde voulait être affilié, dont l'influence se faisait sentir partout, dans les administrations, dans les tribunaux, dans le conseil exécutif soumis par elle à la plus ombrageuse et la plus sévère des inquisitions politiques ; enfin, au sein de la Convention elle-même, qui voyait une partie de ses membres aller délibérer, chaque

soir, au club des Jacobins, et dire au milieu d'eux ce qu'ils n'avaient osé hasarder à sa tribune.

La séance levée, Danton reconduisit Dumouriez; dès lors commença entre ces deux hommes une liaison dont leur facilité de caractère, leur relâchement de mœurs, leur défaut de principes inébranlables, leur esprit de concession, le parti qu'ils pouvaient tirer l'un de l'autre dans telle ou telle conjoncture difficile, avaient d'avance formé les nœuds. Danton, qui observait beaucoup, malgré son air d'entraînement, avait apprécié Dumouriez dès long-temps. Celui-ci, attentif à tout comme un ambitieux qui veut profiter de tout, avait jugé la portée de Danton. Il trouvait dans le tribun cette puissance de parole et d'action qui constitue la véritable force; d'ailleurs, il ne voyait que des orateurs dans ces brillans Girondins dont l'influence commençait à décliner, et sentait pour eux le besoin immense qu'ils avaient d'un révolutionnaire qui leur apportât le secours de son audace et de sa popularité. Frappé de ces considérations, le général, résolut de rallier le drapeau de Danton à celui des Girondins. Il amena un rendez-vous entre le tribun et quelques membres de la Gironde. Danton, par sa position même, par son caractère et par le sentiment du véritable état des choses, penchait pour une réconciliation prompte et sincère des deux fractions du parti. Ses imprudens ennemis ne sentirent pas le prix de l'occasion offerte et la valeur d'un tel auxiliaire; on ne put convenir de rien. Guadet, avec une énergie qui lui était particulière et une malheureuse obstination, ne voulut entendre parler d'aucune transaction relativement aux poursuites judiciaires contre les auteurs des massacres dans les prisons. Danton, mécontent, et cependant accessible encore à des pensées de paix, lui adressa ces paroles, dictées par une remarquable prévision de l'avenir : « *Guadet, tu ne sais point faire à la patrie le sacrifice de ton ressentiment; tu ne sais pas pardonner, tu seras victime de ton opiniâtreté.* »

Malgré cette inutile tentative, Dumouriez fut invité par le ministre de l'intérieur à un dîner simple et sans aucun faste, mais auquel présidaient les grâces de madame Roland, les chaleureuses inspirations de Vergniaud et les saillies du spirituel Louvet. Toutefois le commencement du repas fut embarrassé. On hésitait, on s'étudiait; mais enfin l'esprit de part et d'autre ne tarda point à se faire jour, et la belle épouse du ministre, accoutumée à des entretiens où la politesse et le bon goût se trouvaient réunis, sembla oublier un moment le ton cavalier du général, pour n'écouter que les traits de sa vive conversation et le récit rapide de la campagne dans laquelle il venait de sauver la France.

Dumouriez avance que ses démarches conciliatrices n'obtinrent aucun succès, parce que les Girondins ne lui pardonneraient pas, ainsi qu'à Danton, d'avoir fait échouer leur projet favori de transférer le roi et la Convention de l'autre côté de la Loire, où libres de l'influence de Paris, ils se seraient trouvés les arbitres des destinées du pays. Dumouriez tenait cette confidence de Danton. Au reste, même dans le cas d'un raccommodement, ni la Gironde ni le chef des Cordeliers n'auraient pu accorder une confiance entière à Dumouriez. En effet, comment méconnaître en lui ce génie et cet amour de l'intrigue qui avaient éclaté pendant tout le cours de sa carrière, et surtout lorsqu'après avoir voulu capter la faveur populaire aux Jacobins, on l'avait vu ensuite faire renvoyer du conseil Roland, Clavière et Servan, dénoncés par lui au roi comme des républicains? Il avait en outre une mobilité d'imagination, une absence de principes, une impétuosité de caractère, quelquefois même une étourderie, qui étaient des obstacles insurmontables à ce qu'un parti voulût le choisir pour chef. On pouvait se servir de lui, mais toujours avec des arrière-pensées d'inquiétude. Néanmoins les témoignages d'intérêt, plus apparens que sincères qu'il reçut de la Gironde, le rendirent encore plus suspect à une partie des Jacobins,

dont les plus ombrageux et les plus clairvoyans lui gardèrent une profonde rancune, et parce qu'ils lisaient au fond de son cœur et de sa pensée tout ce qui pouvait en sortir de dangereux pour la république; ils le regardaient dès lors comme un Monck en espérance.

Toutefois, et c'est l'avis de tous les hommes qui ont bien connu cette époque, Dumouriez avait donné un sage conseil aux Girondins, en les avertissant de rallier Danton à leur cause; leur mauvais génie, un amour-propre excessif, un défaut de sympathie avec le peuple, dont ils ne savaient pas s'emparer, le désir de remporter seuls la victoire qu'ils espéraient, une jalousie effrénée contre Danton et surtout contre Robespierre, la crainte de porter dans l'avenir la responsabilité des massacres de septembre, pensée généreuse, mais qui procédait pourtant d'une certaine faiblesse et d'un égoïsme qui leur faisait mettre leur gloire personnelle au-dessus des intérêts de la patrie, dont ils auraient dû entendre la voix, les entraînèrent à rejeter tous les projets de conciliation. Ils en avaient une sorte d'horreur : aussi, résolurent-ils de jeter le glaive hors du fourreau, et de tenter une démarche décisive contre les Montagnards; cette résolution amena les accusations de Louvet, qui ouvrent le récit de la séance que nous avons interrompue pour raconter le séjour de Dumouriez à Paris.

Le rapport de Roland venait d'être achevé, les Girondins s'empressèrent d'en demander l'envoi dans les départemens; Robespierre s'y opposa hautement, en soutenant que ce rapport n'était qu'un roman diffamatoire dont Paris appellerait, et qu'il fallait au moins attendre que la ville calomniée se justifiât; qu'alors seulement on pourrait donner de la publicité au mensonge, car la réponse serait là, prête et victorieuse. Après ces phrases générales, l'orateur, abordant la question qui lui est personnelle, se plaint avec douleur de ce que l'on calomnie la Commune, dans l'unique but de l'attaquer lui seul. Une ru-

meur s'élève, la voix de Danton la domine : « Continue, crie-t-il, Robespierre, les bons citoyens sont là qui t'entendent ! » Cet appui imposant redouble l'audace du tribun ; il presse, il attaque à son tour ses accusateurs, auxquels il porte en face le défi d'articuler contre lui des faits positifs et certains, et d'ouvrir une discussion froide et sérieuse ! A ces mots, Louvet s'élance au pied de la tribune ; la colère anime sa figure fine et ses yeux perçans ; il regarde un instant fixement Robespierre, puis prononce ces mots avec force : « *Je m'offre, moi, je m'offre, moi, contre toi.* » Un silence profond succède à ce mouvement inattendu. Louvet et Robespierre se mesurent des yeux ; l'un est rempli de fureur, et l'autre fait de vains efforts pour réprimer la profonde émotion qu'il éprouve. « Oui, Robespierre, c'est moi qui t'accuse, s'écrie l'orateur. » Le jeune et violent Barbaroux, le marseillais Rebecqui, joignent leurs voix à celle de Louvet, qui poursuit ainsi : « Oui, j'ai une conjuration publique à découvrir. » A ces mots, reprenant son sang-froid, et promenant ses regards sur l'assemblée flottante et émue, Robespierre demande que son calomniateur soit d'abord entendu ; il s'engage à répondre ensuite. Danton signale de sa place un étrange système de calomnie, qui lui paraît dirigé contre les plus ardens amis de la liberté, et déclare que tous ceux qui prétendent qu'il existe *une faction Robespierre* sont ou des gens prévenus, ou des ennemis de la constitution : Danton se vengeait de l'acharnement de la Gironde, et défendait sa tête en protégeant Robespierre. « Quant à Marat, je l'abandonne, dit-il ; j'ai fait l'expérience de son tempérament, il est volcanique, acariâtre et insociable. Mais pourquoi chercher dans ce qu'il écrit le langage d'une faction ? L'agitation générale a-t-elle une autre cause que le mouvement même de la révolution ? Quand un trône est renversé, il est inévitable que les éclats en rejaillissent quelque part. Sans doute il est beau

que la philantropie, que le sentiment de l'humanité fassent gémir Roland et tous les bons citoyens, sur les malheurs inséparables d'une révolution ; mais comment se fait-il que ce ministre, qui ne peut ignorer les circonstances qui ont amené les événemens dont il vous a entretenus (le massacre des prisons), oublie les principes et les vérités qu'un autre ministre (Garat) vous a développés sur ces mêmes événemens ! »

Danton demandait que l'assemblée prît jour pour discuter le rapport de Roland; il écartait ainsi l'accusation intentée contre Robespierre. Mais Louvet lui succéda sur-le-champ à la tribune. Que l'on nous pardonne la longueur des extraits que nous allons donner : nous avons pensé qu'il était utile de retracer, dans toute sa violence, l'accusation de Louvet, et dans toute son énergie la réponse de Robespierre : en effet, les deux discours peignent les deux hommes, et le débat représente fidèlement la situation des deux partis, également acharnés à se détruire l'un l'autre. En thèse générale, la brutale énergie des paroles dans un certain nombre des Montagnards, est peut-être, encore plus que les faits eux-mêmes, la cause des terribles reproches adressés au parti jacobin; mais il ne faut pas oublier qu'il y avait de l'échafaud dans les paroles dorées des Girondins, comme dans les menaces plus franches de leurs adversaires, qui ne savaient rien dissimuler.

« Une grande conjuration publique, dit Louvet, avait un instant menacé de peser sur toute la France ; vous arrivâtes, et nous crûmes que votre présence mettrait un terme aux fureurs des ambitieux. L'état où nous sommes annonce que les complots n'étaient qu'interrompus.

« Quand vous arrivâtes, l'Assemblée nationale était avilie, foulée aux pieds, méconnue. Aujourd'hui on s'attache de même à décrier cette assemblée, on prêche l'insurrection contre vous, contre les représentans du peuple en Con-

vention. Il est temps de savoir si cette faction turbulente est dans sept ou huit membres de cette assemblée, ou dans les sept cent trente autres qui la combattent. Il faut que de cette lutte insolente vous sortiez vainqueurs ou avilis; il faut que vous rendiez compte à la France des raisons qui vous font conserver dans votre sein cet homme sur lequel l'opinion publique se développe avec horreur; il faut, et je ne crains pas de le dire, ou nous délivrer de sa présence, ou, par un décret solennel, insulter à la raison publique, et le proclamer innocent.

« Il n'est pas moins pressant que vous preniez des mesures contre cette Commune désorganisatrice qui prolonge une autorité usurpée... On vous a dit que c'était accuser la ville de Paris... Un sentiment contraire m'anime : ceux-là ont calomnié le peuple de Paris qui lui ont attribué les horreurs commises par quelques personnes couvertes de son masque et de son nom. Leur masque, je l'arracherai; leur nom, je le dirai : je vais rendre à chacun ce qui lui appartient. Dans une de vos premières séances, on vous dénonça des tentatives criminelles faites par quelques ambitieux; je vais donc aujourd'hui révéler leurs complots! Je les prouverai non par des pièces, mais par des faits : les pièces sont au comité de surveillance; elles sont partout : Paris tout entier sera témoin.

« Avant d'entrer en matière, je m'étonne que Danton, que personne n'attaquait, se soit élancé à la tribune, pour déclarer qu'il est inattaquable; qu'il soit venu désavouer un collègue, comme si l'on ne s'en était pas servi pour quelque chose dans cette combinaison vaste d'un complot qui a existé.

« Ce fut dès le mois de janvier que, dans un lieu où se rassemblaient mille à quinze cents hommes, jugés les meilleurs ou les plus ardens patriotes de Paris, dans un lieu qu'à cause du respect qu'il faut porter pour d'immenses services antérieurement rendus à la patrie, je vous prie de me

dispenser de nommer... » *Une voix* : « Point de ménagemens indignes d'un républicain ! » *Plusieurs autres :* « Oui, nommez ! nommez ! » *Danton* : « Je prie Louvet de toucher le mal, et de mettre le doigt dans la blessure ; cela est important. » *Louvet :* « Oui, Danton, oui, je vais le toucher du doigt.... Mais ne criez donc pas d'avance !... Ce fut aux Jacobins qu'on remarqua un parti faible de nombre, mais fort d'audace et de toute espèce d'immoralité, un parti qui est venu se jeter au milieu de nous pour couvrir de notre nom glorieux un nom justement suspect ! » Quelques murmures se font entendre. Henri Larivière s'écrie : « Silence, les blessés ! »

« Ce fut alors qu'à des débats graves et sérieux succédèrent des inculpations vagues, et des insultes à la majesté nationale, représentée par l'assemblée législative. « Nous nous bornions alors à gémir ; mais après la fameuse journée du 10 mars, Delessart ayant été frappé d'accusation, et les patriotes se trouvant saisis des rênes du gouvernement, quel fut notre surprise d'entendre les hommes que nous accusons déclamer avec dix fois plus de force contre le ministère jacobin qu'ils n'avaient fait contre un ministre conspirateur. On ne permit plus alors de parler à la tribune des Jacobins qu'à celui qui calomniait le plus, qu'à cet usurpateur superbe de qui déjà sa faction disait presque qu'il était un Dieu, et qui lui-même, répétant l'éternelle énumération des mérites, des perfections, des vertus sans nombre dont il se reconnaissait pourvu, ne manquait jamais, après avoir vingt fois attesté la force, la grandeur, la bonté, la souveraineté du peuple, de protester qu'il était peuple aussi ! Ruse grossière, mais qu'on ne doit pas, quelque méprisable qu'elle soit, repousser par le seul mépris ; car on sait trop que c'est elle qui a réussi à tous les usurpateurs, depuis César jusqu'à Cromwell, depuis Sylla jusqu'à Mazaniello !... Certes, et pourquoi le nierai-je? ils ont, dans la journée du 10 août, contribué pour quel-

que chose à la chute de celui qu'ils comptaient remplacer; mais l'utilité de leurs secours suffirait-elle pour effacer un crime? Une journée à jamais glorieuse, celle du 10 août, venait de sauver la France. Deux jours s'étaient écoulés : membre du conseil général provisoire, j'étais à mes fonctions; un homme entre tout à coup, il se fait un grand mouvement dans l'assemblée. Je regarde, et j'en crois à peine mes yeux, c'était lui! c'était lui-même! Et moi, dans une stupeur profonde, je m'interroge sur cet événement imprévu, je l'avoue. Quoi! Robespierre! qui a déserté son poste aux jours du péril, qui a déclaré ne vouloir accepter aucune fonction, se commet au point de devenir comme nous un officier municipal? La révolution du 10 août est l'ouvrage de tous; elle appartient à tous, à nos faubourgs, qui se levèrent tout entiers; à ces braves fédérés qu'il ne tint pas aux chefs des agitateurs qu'on ne reçût point dans nos murs... » *Une voix :* « Cela n'est pas vrai! — Cela est si vrai, que, pendant deux séances consécutives aux Jacobins, Robespierre a déclamé contre le camp de vingt mille hommes; je l'ai entendu. La révolution du 10 août appartient à tous.

« Mais celle du 2 septembre, conjurés barbares! elle est à vous, elle n'est qu'à vous! Vous vous en êtes glorifiés, vous vous appelez les patriotes de septembre; gardez ce nom pour notre justification durable et pour votre long opprobre. On a voulu rejeter ces massacres sur le peuple de Paris, on lui a fait le plus mortel outrage : je le connais, il est brave, mais, comme les braves, il est bon; il est faux qu'on l'ait vu dans les prisons du 2 septembre; dans l'intérieur de ces prisons, combien de bourreaux étaient-ils? Deux cents; pas deux cents peut-être! niez si vous avez quelques doutes sur ces faits; interrogez la vertu, interrogez Pétion! Mais alors pourquoi n'a-t-on pas arrêté le bras des meurtriers? Pourquoi? parce que l'autorité tutélaire de Pétion était enchaînée, parce que Roland parlait

en vain, parce que le ministre de la justice, Danton, ne parlait pas ! parce que les officiers municipaux, couverts de leur écharpe, présidaient à ces atroces exécutions (*mouvement d'horreur*), mais l'assemblée législative !... Vous la vengerez ! elle était journellement tourmentée, méconnue, avilie par un insolent démagogue qui venait à la barre lui ordonner des décrets, qui ne retournait au conseil général que pour les dénoncer, et qui revenait, jusque dans la commission des 21, menacer du tocsin! » A cette phrase, l'assemblée se soulève. Une rumeur de colère long-temps maintenue éclate, plusieurs membres désignent du geste Robespierre, et crient : *c'est vrai* ! Billaud Varrenne veut interrompre l'orateur, mais il ne peut se faire entendre. Cambon se distingue entre tous par son exaspération. « Misérable ! s'écrie-t-il, voilà (en montrant son bras) l'arrêt de mort des dictateurs ! » *Lacroix* : « Je demande la parole pour exposer le fait que Louvet n'a fait qu'indiquer.

« Quelques jours après le 10 août, Robespierre vint à l'assemblée législative, à la tête d'une députation du conseil général de la Commune pour lui demander de confirmer l'anéantissement que ce conseil venait de prononcer du directoire du département.

« J'eus le courage de combattre cette proposition, et l'assemblée celui de passer à l'ordre du jour (1). Alors Robespierre me dit que, si l'assemblée ne l'adoptait pas de bonne volonté, on saurait le lui faire adopter avec le tocsin. » L'agitation la plus violente règne dans l'assemblée ; Robespierre et son frère s'élancent à la tribune. Lacroix persiste ; il conserve la parole, il continue, et l'accusé l'écoute immobile : « Je dois à l'assemblée législative la justice de dire que, malgré ces horribles menaces, elle passa une seconde fois à l'ordre du jour. Robespierre retourna à la

(1) Il y a ici, dans les paroles de Lacroix, une inexactitude de peu d'importance.

Commune dénoncer l'assemblée nationale. Deux heures après, plusieurs de mes collègues vinrent m'avertir de ne point passer par la cour des Feuillans, parce qu'on m'y attendait pour m'égorger. » Alors une clameur s'élève : « A la barre, Robespierre ! à la barre, Robespierre ! s'écrie-t-on de toutes parts. » L'accusé demande la parole ; mais l'assemblée consultée la maintient à Louvet, qui reprend le passage interrompu, et continue, en dénonçant les menées de la municipalité, et cette Commune, où l'on désignait « comme traîtres les nouveaux ministres, un seul excepté, un seul et toujours le même.... Ah ! puisse-tu, Danton, te justifier de cette exception devant la postérité ! » (*Applaudissemens.*)

« C'est alors que l'on vit reparaître avec effroi un homme unique jusqu'ici dans les fastes du crime.... (*Mouvement*) et n'espérez pas donner le change sur cet enfant perdu de l'assassinat ! s'il n'appartenait point à votre faction ; qui donc donna tout à coup à ce monstre la hardiesse de sortir vivant du sépulcre auquel lui-même il s'était condamné...., pourquoi le produisîtes-vous dans cette assemblée électorale que vous dominiez par l'intrigue et par l'effroi, à qui vous ordonnâtes les suffrages pour lui, et du sein de laquelle vous le jetâtes au milieu de nous, où il est encore, mais où il ne restera pas, s'il y a quelque justice sur la terre ?...

« Robespierre, je t'accuse d'avoir, depuis long-temps, dénoncé les plus purs, les meilleurs patriotes, je t'en accuse ; car je pense que l'honneur des bons citoyens et des représentans du peuple ne t'appartient pas.

« Je t'accuse d'avoir calomnié les mêmes hommes avec plus de fureur à l'époque des premiers jours de septembre, c'est-à-dire, dans un temps où tes calomnies étaient des proscriptions !

« Je t'accuse d'avoir, autant qu'il était en toi, méconnu, persécuté, avili la représentation nationale, et de l'avoir fait méconnaître, persécuter, avilir !

« Je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolâtrie ; d'avoir souffert que, devant toi, l'on dît que tu étais le seul homme vertueux de la France, le seul qui pût sauver la patrie, et de l'avoir vingt fois donné à entendre toi-même !

« Je t'accuse enfin d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir, ce qui est démontré et par les faits que j'ai indiqués, et par toute ta conduite, qui, pour t'accuser, parlera plus haut que moi-même !

« Je t'accuse d'avoir tyrannisé l'assemblée électorale de Paris par tous les moyens d'intrigue et d'effroi ! » Puis, s'adressant à l'assemblée, il termine en ces mots la plus violente des harangues politiques : « Je demande que vous chargiez un comité d'examiner la conduite de Robespierre.

« Il est au milieu de vous un autre homme dont le nom ne souillera pas ma bouche, un homme que je n'ai pas besoin d'accuser, qui a dit que son opinion est qu'il faut faire tomber encore deux cent soixante mille têtes. Je demande contre lui un décret d'accusation....

« Je demande que vous vous occupiez incessamment du projet de loi contre les provocateurs au meurtre.... J'insiste surtout pour qu'à l'instant vous prononciez sur un homme de sang, dont les crimes sont prouvés. Que si quelqu'un a le courage de le défendre qu'il monte à la tribune, et croyez-moi, pour votre gloire, pour l'honneur de la patrie, ne nous séparons pas sans l'avoir jugé. Je demande sur l'heure un décret d'accusation contre Marat. Dieu ! je l'ai nommé ! »

Louvet descendit de la tribune au milieu des applaudissemens de toute l'assemblée ; l'impression de son discours fut ordonnée. Cette Robespierride, nom que lui donnèrent les Girondins, renferme comme morceau d'éloquence, des beautés du premier ordre. Le débit de l'orateur fut, à ce qu'il paraît, digne de ses paroles, mais lorsque, considérant le discours dans toutes ses parties, on le

dépouille du luxe des phrases et de l'emportement des déclamations, pour le réduire aux faits, on n'y trouve rien de positif, rien qui pût motiver contre Robespierre une accusation capitale; car c'est la seule expression pour caractériser le réquisitoire de Louvet. L'attaque dirigée contre Marat avait plus de force, et méritait de la part de l'assemblée une sérieuse attention; on doit dire même que le plus grand des reproches adressés à Robespierre était celui d'avoir soutenu la candidature de ce démagogue forcené; et en vérité on ne conçoit pas comment le parti jacobin, qu'il ne pouvait que compromettre et souiller, avait pu lui accorder ses suffrages. Mais dans les révolutions le danger commun, la violence du parti contraire, l'intérêt inspiré par des persécutions auxquelles on peut soi-même être exposé, enfin des emportemens pareils à la fureur qui s'empare tout à coup du soldat sur le champ de bataille, entraînent les plus gens de bien à des associations qui les feraient frémir en d'autres temps : j'ai vu plus tard des adorateurs de Marat.

Robespierre parut à la tribune; mais, sentant combien l'assemblée était peu disposée en ce moment à lui accorder l'attention nécessaire, et pensant, avec raison, que gagner du temps était se sauver de tout péril, appuyé comme il l'était par la partie la plus énergique du peuple, il réclama l'ajournement à huitaine. Sur sa demande la convention décréta qu'il serait entendu le 5 novembre.

CHAPITRE XXIX.

Louis XVI transféré à la tour du Temple. — Les Jacobins. — Pétion. — Chabot. — Pétition des sections de Paris contre la réunion des forces départementales. — Députation des fédérés. — Réponse de Robespierre à Louvet. — Barrère. — Discours que Pétion fait imprimer. — Entrevue confidentielle de Robespierre avec Garat. — Réflexions.

Le même jour où Louvet se portait avec tant d'emportement l'accusateur de Robespierre, la Commune s'occupait de faire transférer Louis XVI dans la grande tour du Temple, où il allait être privé de toutes armes offensives et défensives, et même de plumes, d'encre et de papier ; mesure ombrageuse et sévère, rigueur de funeste présage, qui toutefois affligea moins le malheureux captif que sa séparation d'avec sa famille. Louis XVI, quoique instruit d'avance par Cléry de l'arrêté de la Commune à ce sujet, eut la plus grande peine à supporter la scène de ces premiers adieux, qui en annonçait une autre plus cruelle encore.

Le soir, il y eut aux Jacobins une agitation presque aussi violente que celle de la veille de quelque grande insurrection ; toute la société se trouvait attaquée dans Robespierre, et ne se trompait pas ; car ce n'était pas seulement pour renverser le prétendu dictateur que Louvet

avait pris la parole, c'était pour abattre les Jacobins, et surtout cette Commune, objet des véhémentes accusations de Roland, conjuré avec les Girondins pour la ruine de leurs adversaires. Le Gendre ne manqua pas de signaler la coïncidence du discours de Louvet avec le rapport du ministre, qui était venu lui préparer les voies, en cherchant à enflammer la Convention nationale contre les patriotes auxquels l'interprète du parti espérait ensuite porter le coup mortel : « Oui, s'écrièrent à la fois plusieurs voix qui avaient des échos dans toute la salle, Louvet a calomnié la société pour la perdre; il a demandé un décret d'accusation contre Marat; il a déclaré une guerre à mort au vertueux Robespierre, pour arriver ensuite à Danton, que l'on immolera le lendemain de la chute de son ami. Jugeons de ce qu'on nous prépare, en voyant les décrets liberticides proposés par le héraut du fédéralisme; car il ne faut pas s'y tromper, ceux qui détestent les meilleurs patriotes n'aiment pas plus la ville qui les a nommés; et, si le malheur voulait que leur parti triomphât, on les verrait bientôt déserter le berceau de la liberté, comme ils en avaient conçu le projet dès long-temps, comme leurs faibles réponses à ce reproche ne l'ont que trop prouvé. Fabre d'Églantine partage ces alarmes; il se plaint de ce qu'on abreuve Paris et les patriotes de calomnies, de ce qu'on fait pour les faibles un épouvantail d'une vaste conspiration dont les élémens et les acteurs ne se trouvent nulle part. « Il y a ici, dit-il, un homme qui, par sa position, par son caractère, a pu tout voir et tout apprécier dans l'un et l'autre parti : cet homme est Pétion, eh bien ! donnez-lui la parole, en l'invitant à prononcer sur les crimes imputés aux patriotes. Certes Pétion n'eût pas joué le rôle d'accusateur; certes il n'aurait pas commis la faute de sanctionner les folles accusations de Louvet; cependant Merlin de Thionville, sous le prétexte que l'on violerait l'égalité en instituant ainsi un citoyen le juge suprême

des autres, s'oppose à la distinction dont on veut honorer Pétion, auquel il fait d'ailleurs un crime de ses liaisons avec Brissot, Roland, Lasource, Vergniaud et Barbaroux, enfin avec tous les intrigans qui, suivant lui, compromettent la liberté. » Pétion, quoique encore environné de beaucoup d'estime, était en butte à une certaine défaveur, que les violences de ses amis ne faisaient qu'augmenter; on ne consentit point à le prendre pour témoin et pour arbitre entre les Girondins et Robespierre. Celui-ci ne parut point à la séance des Jacobins, mais son frère y témoigna les plus vives alarmes: « Il serait possible, s'écria-t-il, que l'innocence succombât lundi, car la Convention a entendu le long mensonge de Louvet. Citoyens, j'ai un grand effroi; il me semblait que des assassins allaient poignarder mon frère. J'ai entendu des hommes dire qu'il ne périrait que de leurs mains; un autre m'a dit qu'il voulait être son bourreau. » A ces mots, plusieurs membres se lèvent, et déclarent qu'eux aussi ont été menacés, et qu'ils l'ont été par Barbaroux, par Rebecqui et par plusieurs citoyens des tribunes, qui annonçaient la résolution de se débarrasser de Marat et de Robespierre. Toutes ces menaces étaient vraies, et n'avaient rien d'étonnant, dans l'état d'exaltation où se trouvaient les têtes méridionales des amis et des défenseurs de la Gironde; et certes Robespierre ou un autre pouvait tomber sous les coups de quelque séide de ce parti: mais leurs adversaires n'étaient guère dans des dispositions plus modérées, et leurs discours n'annonçaient que trop des hommes qui pouvaient se porter aux dernières extrémités; mais, dans la querelle du jour, ils n'étaient point les aggresseurs, et paraissaient menacés d'un assez grand péril. Cette position et l'accent de l'amitié fraternelle qui respirait dans les paroles de Robespierre jeune prêtèrent de la puissance à ses paroles: on lui promit de veiller sur son frère. On devait en outre écrire dans les départemens pour éclairer

l'opinion, et les empêcher d'être surpris par les mensonges de Louvet, ou abattus par son triomphe, s'il parvenait à obtenir de la Convention nationale des arrêts de proscription contre les plus purs défenseurs de la liberté. Chabot, qui succède à Robespierre jeune, s'indigne surtout de ce que Louvet s'attribuait, à lui et à ses amis, le 10 août, tandis que la veille ayant proposé l'insurrection *à messieurs du côté droit* (la Gironde avait pris ce côté dès la première séance de la Convention), il les avait trouvés incertains et presque moqueurs. « Quant au 2 septembre, ajoute-t-il, c'est le peuple qui l'a fait, comme il a fait le 10 août malgré eux, et qui s'est vengé après la victoire. Louvet dit qu'il n'y avait pas deux cents assassins : moi, j'affirme que j'ai passé avec les commissaires de l'Assemblée législative sous une voûte de dix mille sabres. J'ai reconnu plus de cent cinquante fédérés. Il n'y a point de crimes en révolution. On accuse aujourd'hui Marat, Danton, Robespierre; demain ce sera Santerre, Merlin, Chabot. » Le fougueux capucin avait raison, et, pour peu que les Girondins eussent eu de sagesse et de prévoyance, ils auraient reculé avant d'entrer dans la route que s'ouvrait leur imprudente fureur; en effet, il leur fallait immoler toute la tête du parti jacobin, ou périr avec la douloureuse conviction d'avoir amené soi-même les choses à cette funeste alternative.

Chabot n'était pas ce qu'on appelle un homme éloquent; mais, outre que son langage avait des formes populaires, et sa voix des accens incisifs et déchirans, qui remuaient les entrailles, il entraînait par sa véhémence. On ne l'entendait pas de sang-froid : aussi un fédéré présent, et sans doute transporté hors de lui-même par l'audace de l'orateur, se laissa emporter jusqu'à déclarer qu'il avait cru avec un grand nombre de ses camarades, n'égorger aux prisons que des conspirateurs et des fabricateurs de faux assignats, et sauver Paris du massacre et de l'in-

cendie. L'imprudent orateur ajouta qu'il remerciait la société de la bienveillance qu'elle leur avait témoigné à tous, qu'ils partaient le lendemain pour Varennes, et n'avaient qu'un regret, celui de laisser les patriotes en d'aussi grands périls. Cette déclaration, qui n'a point été suggérée, est bien précieuse ; elle atteste les intentions qui dirigeaient les exécuteurs des massacres, mais ceux qui leur avaient désigné les victimes sous le nom de conspirateurs et de fabricateurs de faux assignats, ceux qui, comme Tallien, avaient eu l'audace de venir assurer à l'assemblée que l'on n'avait égorgé aux prisons que ces deux classes d'hommes, étaient, et doivent rester cent fois plus odieux que les assassins eux-mêmes. Un jour le même homme voudra se donner pour un apôtre et un vengeur de l'humanité, tandis qu'il n'aura fait que sauver sa tête menacée, en envoyant à la mort en un seul jour, non seulement les membres du comité de salut public, mais encore soixante-dix membres de la Commune de Paris, dont la plupart n'avaient commis d'autres crimes que de signer leurs noms sur le registre de présence.

La querelle à mort entre la Gironde et les Montagnards, l'une représentée par Roland et Louvet, les autres par Danton et Robespierre, n'agitait pas moins les sections et le peuple de Paris, que la société des Jacobins. De toutes parts on attaquait de nouveau Vergniaud et les siens, pour leur projet d'une république fédérative, imputation à laquelle une phrase du discours de Louvet avait donné un nouveau crédit ; on s'alarmait d'un projet qui menaçait d'ôter le titre de capitale à la ville centrale de la révolution, à la ville qui, en faisant le 14 juillet et le 10 août, avait donné au peuple tout entier le bienfait de la liberté, dont il était digne. La proposition d'appeler à Paris une garde composée de citoyens des quatre-vingt-trois départemens était surtout regardée comme une injure à la grande cité, comme un moyen de soumettre l'énergie des

Parisiens au joug d'un parti qui voulait dominer la Convention et détruire tous les bons effets de l'heureuse influence des patriotes, sans lesquels l'assemblée législative, incapable d'oser le 10 août, aurait par impuissance et par faiblesse cédé la victoire au tyran et à ses complices.

Sur ces entrefaites, le ministre de l'intérieur, ayant écrit à l'assemblée pour l'informer que le conseil de la Commune se disposait à envoyer aux départemens une pétition des quarante-huit sections de la capitale, contre le projet d'une réunion de la force départementale à Paris, fut appelé pour donner des explications plus précises. Malgré la faveur dont il jouissait, le ministre eut peine à défendre la résolution qu'il avait prise de suspendre à la poste l'envoi de cette circulaire. On lui reprochait d'avoir porté atteinte à l'inviolabilité des correspondances, et l'assemblée, en passant à l'ordre du jour sur la conduite du ministre, au lieu de l'approuver, comme il avait lieu de l'espérer, sembla incliner à absoudre la Commune, dont Barrère avait cependant demandé la suspension. Cette dernière proposition sert en quelque sorte d'introduction à un rapport de Barbaroux, qui vient résumer avec énergie l'accusation de Louvet. L'orateur se plaint de ce qu'on voyait le crime siéger à côté de la vertu dans la Convention, et les dictateurs respirer le même air que les hommes du 14 juillet. Il réfute ensuite l'accusation de fédéralisme, et se demande si, dans la Convention nationale, si dans les départemens, si dans les sociétés populaires, quelqu'un avait présenté ce système de désorganisation. Les hommes auxquels on l'attribue, sont ceux même qui le combattent depuis deux ans. Les habitans du Midi, à qui l'on suppose le projet du fédéralisme, nous ont précisément donné des mandats contraires, et nous ont fait jurer que nous voterions pour une république unique, ou que nous porterions notre tête sur l'échafaud. A propos du décret de la force départementale, qu'il promet de soutenir de toutes ses forces, Bar-

baroux s'écrie : « Sans doute Paris ne veut pas opposer sa volonté à la volonté de quatre-vingt-deux départemens. Il n'y a plus de capitale dans la république, et tous les mouvemens des sections de Paris, ces arrêtés insolens, ces menaces coupables (violens murmures dans une partie de la salle et des tribunes), ces menaces, dis-je, ont moins d'influence sur nous que la paisible pétition du plus petit village. »

En ce moment, l'orateur, après avoir reproché aux agitateurs de n'avoir pris aucune part au plan de la conspiration du 10 août, revient avec acharnement sur tous les crimes entassés contre Robespierre dans le roman diffamatoire de Louvet, dont il épouse et surpasse l'esprit de vengeance passionnée avec cette chaleur méridionale qui donne aux actions comme aux paroles le caractère de l'exagération. Il énumère les violations de la loi commises par les sections, et veut que le conseil général de la Commune rende sur-le-champ ses comptes. Mais, dit-il, en finissant, si dans ce moment le tocsin sonnait, vous êtes à votre poste; mais quel moyen auriez-vous pour ramener l'ordre, et prévenir les attentats? Le pouvoir exécutif? il est sans force, et peut-être encore exposé à des mandats d'amener. Le département? on ne reconnaît pas son autorité. La Commune? elle est composée en majeure partie d'hommes que vous devez poursuivre. Le commandant général? on l'accuse d'avoir des liaisons avec les triumvirs. La force publique? il n'en existe point. Les bons citoyens? ils n'osent se lever. Les méchans? oui, ceux-là vous entourent, et c'est Catilina qui les commande.

« Représentans, écoutez les mesures que je vous propose :

Premier projet de décret.

Art. 1er. La Convention nationale déclare qu'elle reste à Paris (nombreux applaudissemens des tribunes);

2. Lorsque la représentation nationale aura été avilie dans la ville où le corps législatif tient ses séances, cette ville perdra le droit de posséder le corps législatif et tous les établissemens qui en dépendent;

3. Le présent décret sera envoyé sur-le-champ à la sanction du peuple.

Deuxième projet de décret.

La Convention nationale décrète que les bataillons de fédérés, les dragons de la république, les gendarmes nationaux et d'autres corps de troupes de ligne et de volontaires qui se trouvent soit dans Paris, soit dans le voisinage, feront concurremment avec la garde nationale de Paris, le service de Paris et de tous les établissemens publics.

Troisième projet de décret.

La Convention nationale, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par le peuple, se constitue en cour de justice pour le jugement des conspirateurs.

Quatrième projet de décret.

Art. 1er. La Convention nationale casse la municipalité et le conseil général de la Commune de Paris, et ordonne que le directoire du département nommera des commissaires pris parmi les administrateurs pour exercer provisoirement les fonctions municipales;

2. Les sections de Paris cesseront dès aujourd'hui d'être permanentes (une très grande partie de l'assemblée applaudit, les tribunes murmurent).

Plus tard, lorsque la Convention aura établi son pouvoir sur la ruine de tous les autres, elle adoptera au moment même des propositions encore plus graves et plus décisives que celles de Barbaroux; mais, quoique les projets

de décrets continssent les élémens du salut de la représentation nationale et des garanties pour sa légitime influence, ils furent ajournés et renvoyés à une discussion prochaine sur la demande même de Pétion qui pensait sans doute que la Gironde osait ici plus qu'elle ne pouvait. La délibération, ramenée à son objet, se termina par un décret qui appelait à la barre dix membres du conseil général de la Commune. Le lendemain, 31 octobre, Anaxagoras Chaumet, à la tête de la députation de la Commune se présente, et, aussi humble que nous le verrons ardent et emporté dans d'autres circonstances, demande d'abord, au nom du salut public, à être entendu jusqu'au bout : « Il faut, dit-il, vous rappeler ce qu'est aujourd'hui le conseil général de la Commune. Au 10 août, il était composé d'hommes vigoureusement patriotes et fermes dans les principes. Quelque temps après, le conseil changea de face. Eh bien ! la face de ce conseil est encore changée; le petit nombre d'hommes qui le composent aujourd'hui est bien décidé à faire cesser cette lutte d'anarchistes. Les lâches seuls, toujours cruels, ont quitté leur poste; ceux qui sont restés, se sont écriés : périsse le conseil de la Commune, plutôt que la tranquillité publique soit troublée, que le salut du peuple soit compromis. Voilà la vérité. Pendant la dernière quinzaine, tous les jours on a cherché à jeter des semences d'insurrection. Hier encore, des agitateurs provoquaient le peuple. Il y a eu des prévaricateurs dans la Commune, oui, il y en a eu, il faut qu'ils soient punis; et le petit nombre d'hommes purs qui siègent dans ce conseil les mettra sous la hache de la loi. Oui, mais tout le conseil n'est pas coupable. Ah ! vous ne confondrez pas les innocens avec les coupables. Nous voulons sortir purs du conseil général; nous voulons que la loi soit respectée; nous dénoncerons nous-mêmes ceux d'entre nous qui seraient des prévaricateurs. Nous sommes chargés d'un dépôt précieux. Si malheureusement on altère la confiance des citoyens en nous,

comment voulez-vous que nous arrêtions les provocations au meurtre? »

Ce langage si différent de celui qu'elle avait coutume d'entendre dans la bouche des interprètes du conseil de la Commune, les explications données par Chaumet, désarment la Convention, qui passe à l'ordre du jour sur le délit de cette même Commune, et accorde à la députation les honneurs de la séance. On ne peut guère expliquer la soumission de la Commune que par une inspiration de la prudence que tous les partis écoutent dans le danger; en effet, l'accusation de Louvet était pendante devant la Convention; personne ne pouvait en prévoir l'issue; personne ne pouvait dire si Robespierre lui-même ne serait pas précipité du haut de sa prétendue dictature, comme Manlius du haut du Capitole. Robespierre tombé, la Commune ou du moins un certain nombre de ses membres étaient perdus; il fallait bien pacifier avec l'ennemi.

Mais si les magistrats tremblaient, les autres révolutionnaires n'en étaient pas moins audacieux, ni Paris moins agité : des querelles graves s'élevaient chaque jour entre les fédérés, arrivés dans la capitale sur les instances des Girondins, et les citoyens de Paris. Les uns parcouraient les rues en criant : *à la guillotine Robespierre*, *Danton et Marat*! les autres : *à la mort Roland*, *Guadet et Lasource*! Au milieu de ce tumulte, une députation de fédérés vint dire à l'assemblée, entre autres choses remarquables : « Si nous voulions vous entretenir de nos intérêts particuliers, nous vous dirions que nous sommes menacés d'être égorgés dans nos casernes. Nous savons aussi que le plus grand nombre d'entre vous est désigné aux poignards des proscriptions tribunitiennes; mais vous ne craignez pas la mort. On dit que nous voulons emmener la Convention hors de Paris, tandis que ce sont les agitateurs qui veulent expulser la Convention nationale : ils préparent par tous les moyens une insurrection; mais qu'ils trem-

blent! nous sommes là. » On décréta l'impression de cette adresse, et son renvoi au comité militaire.

A peine les fédérés quittaient la barre, qu'une autre députation, composée de commissaires des sections de Paris, fit entendre ces paroles : « Quel est le motif de ces rassemblemens armés autour de la Convention? pourquoi ne pas s'en reposer sur les citoyens de Paris? Quoi! les représentans du peuple ne sont-ils pas assez gardés par la confiance du peuple? préférez-vous les baïonnettes à son amour? Auriez-vous la crainte des despotes? Entourez-vous d'estime, et vous serez en sûreté... Nous nous sommes dépouillés de nos armes pour les donner aux volontaires. Le ministre de la guerre devait nous fournir des fusils, des canons; depuis trois mois, il ne nous a rien fourni : nous sommes sans armes, et environnés de soldats armés. Craint-on qu'en donnant des fusils et des canons aux hommes du 10 août, ils n'en fassent mauvais usage? Le temps presse, l'orage se forme; écoutez le vœu du peuple. » A ce langage, qui contrastait d'une manière si étrange avec celui de la Commune, Rouhier répond en apostrophant ainsi les pétitionnaires : « Qu'avez-vous fait pour maintenir la tranquillité, pour réprimer les agitateurs? Rien. Tous les jours, dans les rues, on insulte la majesté nationale. Tant que les commissaires des sections de Paris parleront toujours au nom du peuple dont ils ne forment qu'une très petite fraction; tant que vous-mêmes, citoyens de Paris, n'obéirez pas aux décrets rendus par les représentans de toute la république, nous ne vous regarderons pas comme dignes de la liberté que vous avez conquise. » En ce moment, Barrère, insultant d'une manière assez déplacée à quelques dictateurs, qui n'auront pas, dit-il, l'honneur de voir leur nom inscrit sur les mémoires historiques de la révolution française, accuse tour à tour les fédérés et les autres agitateurs; il attaque surtout avec violence le monstre de l'anarchie, qu'il montre comme s'élevant du sein de la Commune de Paris.

Il conclut en demandant que le ministre de la guerre rende compte de ce qu'il a fait pour les fédérés, qui se plaignent d'injures graves, et pour les citoyens de Paris, qui réclament des armes. Dans le cours de sa harangue, Barrère combattait l'appel d'une force départementale comme une mesure impolitique et même impuissante. Legendre se plaint de quelques fédérés, que lui-même a entendus chanter sur les places publiques une chanson qui avait pour refrain : La tête de Marat, Robespierre et Danton, et de tous ceux qui les défendent! et de tous ceux, etc. Tallien ajoute : « Je viens vous rendre compte de ce qui s'est passé hier et avant-hier dans Paris : de véritables provocations ont été faites. Hier un rassemblement considérable d'hommes armés, s'est porté dans les cafés des boulevards, et ont chanté vive Roland! point de procès au roi! » Rouhier : « Tallien a oublié de vous dire qu'à la porte de la Convention, sur la terrasse des Feuillans, des scélérats provoquaient aussi le meurtre contre Guadet, Lasource et Gensonné. » Gorsas fait la même déclaration au sujet de Louvet, menacé du poignard pour avoir dénoncé Robespierre. Tous ces débats n'amènent aucun résultat, pas même l'adoption de la proposition de Merlin, qui voulait un rapport du comité de sûreté générale sur les faits qui avaient eu lieu dans les derniers jours.

On peut juger d'après cette séance de l'agitation qui régnait parmi les Jacobins; elle était portée à son comble : le projet de la force départementale, les menaces des fédérés, leur adresse à la Convention nationale, les menées de Roland, l'accusation de Louvet, excitaient des mouvemens de fureur; mais il n'en résulta cependant aucune révolution. Tel était l'ensemble des circonstances, au milieu desquelle l'adversaire de Louvet vint prendre la parole à la tribune de la Convention nationale.

« Citoyens délégués du peuple, dit Robespierre, une accusation sinon très redoutable, du moins très solennelle,

a été intentée contre moi devant la Convention nationale : j'y répondrai, parce que je ne dois pas consulter ce qui convient le mieux à moi-même, mais ce que tout mandataire doit à l'intérêt public ; j'y répondrai, parce qu'il faut qu'en ce moment disparaisse cet échafaudage monstrueux de la calomnie.....

« De quoi suis-je accusé ?

« L'opinion de mes adversaires ne paraît pas bien fixée ; traduisons toutes ces idées romaines un peu disparates par le mot de pouvoir suprême que mon accusateur a employé ailleurs. Or, on conviendra que, pour l'exécuter, il fallait non seulement renverser le trône, mais anéantir la législature, et surtout empêcher qu'elle ne fût remplacée par une Convention. Alors comment se fait-il que j'aie le premier dans mes discours publics et dans mes écrits, appelé la Convention nationale comme le seul remède des maux de la patrie? Mais pour arriver à la dictature, il fallait non seulement dominer Paris, mais asservir les quatre-vingt-deux autres départemens ? où étaient mes trésors, mes armées, les grandes places dont j'étais pourvu ?

« Mais venons aux preuves positives.

« Un des reproches les plus terribles que l'on m'ait faits, je ne le dissimule point, c'est le nom de *Marat*. » Ici l'orateur, expliquant nettement ses rapports avec Marat, qu'il n'avait vu qu'une fois en particulier, dans une conférence dont celui-ci sortit fort mécontent, et en accusant son collègue de n'avoir ni les vues, ni l'audace d'un révolutionnaire, ajoute : « Je n'ai présenté aucun candidat ; seulement, à l'exemple de quelques uns de mes collègues, je crus faire une chose utile en proposant des observations générales qui pouvaient éclairer les corps électoraux dans l'exercice de leurs fonctions. Je ne désignais pas Marat plus particulièrement que les écrivains courageux qui avaient combattu ou souffert pour la cause de la révolution.

« Voulez-vous juger le conseil général révolutionnaire de la Commune de Paris? commencez par vous placer au sein de cette immortelle révolution qui l'a créé, et dont vous êtes vous-mêmes l'ouvrage!.....

« Citoyens, vouliez-vous une révolution sans révolution? qui peut marquer après coup le point précis où devaient se briser les flots de l'insurrection populaire?

« A ce prix quel peuple pourrait jamais secouer le joug du despotisme? car il est vrai qu'une grande nation ne peut se lever par un mouvement simultané, et que la tyrannie ne peut être frappée que par la portion de citoyens qui est plus près d'elle. Comment ceux-ci oseront-ils l'attaquer, si, après la victoire, des délégués venant des parties éloignées de l'État peuvent les rendre responsables de la durée ou de la violence de la tourmente politique qui a sauvé la patrie.

« Aux Jacobins j'exerçais, si l'on en croit Louvet, un despotisme d'opinion qui ne pouvait être regardé que comme l'avant-coureur de la dictature. D'abord je ne sais pas ce que c'est que le despotisme de l'opinion, surtout dans une société d'hommes libres, composée, comme vous le dites vous-mêmes, de quinze cents citoyens réputés les plus ardens révolutionnaires... L'expérience a prouvé, en dépit de Louis XVI et de ses alliés, que l'opinion des Jacobins et des sociétés populaires était celle du peuple français; aucun citoyen ne l'a créée ni dominée; je n'ai fait que la partager. A quelle époque rapportez-vous les torts que vous me reprochez? Est-ce aux temps postérieurs au 10 août? depuis cette époque jusqu'au moment où je parle, je n'ai pas assisté plus de six fois à cette société. » Ici l'orateur, en défendant les Jacobins avec la plus pressante argumentation, les représente comme les victimes désignées par la fureur de l'Autriche et de la Prusse, comme les préparateurs de la sainte insurrection du 10 août, tandis que Louvet et ses amis étaient trop sages, trop

amis du bon ordre, pour tremper dans de telles conspirations. Ici Robespierre trace avec les faits révolutionnaires l'éloge de la conduite de la Commune de Paris avant et après cette immortelle journée. « Là, s'écrie-t-il, siégeaient les héros de la liberté; là, étaient ces hommes que la bassesse monarchique dédaigne, parce qu'ils n'ont que des ames fortes et sublimes; là, nous avons vu, chez les citoyens et les magistrats nouveaux, des traits d'héroïsme que l'incivisme et l'imposture s'efforceront en vain de ravir à l'histoire !....

« Les intrigues disparaissent avec les passions qui les ont enfantées; les grandes actions et les grands caractères restent seuls; nous ignorons les noms des vils factieux qui assaillaient Caton de pierres dans la tribune du peuple romain, et les regards de la postérité ne se reposent que sur l'image sacrée de ce grand homme. (*Applaudissemens.*)

« Citoyens, le peuple qui vous a envoyés a tout ratifié; votre présence en est la preuve. Il ne vous a point chargés de porter l'œil sévère de l'inquisition sur les faits qui tiennent à l'insurrection, mais de cimenter par des lois justes la liberté qu'elle lui a rendue. Messieurs, la postérité ne verra dans ces événemens que leur cause sacrée et leur sublime résultat. Vous devez les voir comme elle, vous devez les juger en hommes d'état et en législateurs du monde. »

Après ces hautes considérations, l'orateur, en rejetant loin de lui toute participation aux événemens du 2 septembre, explique la catastrophe de cette journée par des raisons fortes et vraies, et oppose au tableau des excès que personne n'a pu empêcher, parce que le peuple était en fureur, quarante mille soldats rassemblés, armés, équipés et lancés aux frontières en quelques jours par la Commune de Paris, que Danton avait pénétrés de son audace. Alors Robespierre s'empare habilement d'un aveu de Roland lui-même, qui, en blâmant les exécutions populaires, n'a

pas craint de parler de l'esprit de prudence et de justice que le peuple avait montré dans cette conduite illégale. Il cite ensuite une phrase de Louvet, qui avait dit dans la *Sentinelle :* Honneur au conseil général ! il a fait sonner le tocsin, il a sauvé la patrie.

On assure, ajoute l'orateur, qu'un innocent a péri : on s'est plu à en exagérer le nombre, mais un seul, c'est beaucoup trop sans doute ! Citoyens, pleurez cette méprise cruelle ! nous l'avons pleurée dès long-temps : c'était un bon citoyen ; c'était donc un de vos amis. Pleurez même les victimes coupables réservées à la vengeance des lois, qui ont tombé sous le glaive de la justice populaire ; mais que votre douleur ait un terme comme toutes les choses humaines.

« Gardez quelques larmes pour des calamités plus touchantes ; pleurez cent mille patriotes immolés par la tyrannie ; pleurez nos citoyens expirans sous leurs toits embrâsés ! La famille des législateurs français, c'est la patrie, c'est le genre humain tout entier, moins les tyrans et leurs complices.....

« La sensibilité qui gémit presque exclusivement sur les ennemis de la liberté, m'est suspecte : cessez d'agiter sous nos yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers. » (*Applaudissemens.*) Robespierre nia qu'il eût parlé de tocsin à Louvet, et qu'il eût dénoncé la législature à son retour à la Commune, et il termina ainsi : « Que me reste-t-il à dire contre des accusateurs qui s'accusent eux-mêmes ? Ensevelissons, s'il est possible, ces méprisables manœuvres dans un éternel oubli. Puissions-nous dérober aux regards de la postérité ces jours peu glorieux de notre histoire où des représentans du peuple, égarés par de lâches intrigues, ont paru oublier les grandes destinées auxquelles ils étaient appelés ! Pour moi je ne prendrai aucune conclusion personnelle : j'ai renoncé au facile avantage de répondre aux

calomnies de mes adversaires par des dénonciations plus redoutables. J'ai voulu supprimer la partie offensive de ma justification. Je renonce à la juste vengeance que j'aurais le droit de poursuivre contre mes calomniateurs, je n'en demande point d'autre que le retour de la paix et le triomphe de la liberté! (*Applaudissemens.*) Citoyens, parcourez d'un pas ferme et rapide votre superbe carrière; et puissé-je, aux dépens de ma vie et de ma réputation même, concourir avec vous à la gloire et au bonheur de notre commune patrie! »

Après ces dernières paroles, l'orateur descend de la tribune au milieu des applaudissemens unanimes; on ne saurait voir un triomphe plus complet. Un très grand nombre de députés demandent l'ordre du jour. Louvet court à la tribune, on refuse de l'entendre. Barbaroux, cet implacable ennemi de Robespierre, réclame hautement la parole. « Je signerai, dit-il, ma déclaration, je la graverai sur le marbre. » Le tumulte couvre sa voix, il se précipite alors à la barre, et revendique le droit qu'a chaque citoyen de faire une pétition. De toutes parts on lui crie qu'il oublie sa dignité et son titre de représentant du peuple. Lanjuinais appuie Barbaroux, il combat l'ordre du jour; on lui répond que la discussion est fermée. « Eh! mais, réplique-t-il, c'est donc un enfant mort-né, que votre discussion; elle n'a pas été ouverte! » Une voix ajoute : « Si Robespierre était pur, il demanderait la parole pour ses adversaires. Barrère invoque l'ordre du jour : « Citoyens, dit-il, s'il existait dans la république un homme né avec le génie de César ou l'audace de Cromwell; un homme qui, avec le talent de Sylla en aurait les dangereux moyens, s'il existait ici quelque législateur d'un grand génie, d'une ambition vaste, d'un caractère profond, un général, par exemple, le front ceint de lauriers et revenant au milieu de vous pour vous commander des lois ou insulter aux droits du peuple, je proposerais contre lui un décret d'ac-

cusation : mais que vous fassiez ce terrible honneur à des hommes d'un jour, à de petits entrepreneurs d'émeutes, à ceux dont les couronnes civiques sont mêlées de cyprès, voilà ce que je ne puis concevoir! Ces hommes ont cessé d'être dangereux dans une république! » Barrère finit en proposant de décréter l'ordre du jour, motivé sur ce que la Convention ne devait s'occuper que des intérêts de la république. « Je ne veux pas de votre ordre du jour, s'écrie Robespierre, sûr de l'assemblée, si vous y ajoutez un considérant injurieux. » La Convention, consultée par le président, après avoir ordonné l'impression du discours de Robespierre, passe à l'ordre du jour pur et simple.

Quoique cet ordre du jour ne fît que suspendre la querelle imprudemment engagée par Louvet, il n'en fut pas moins célébré aux Jacobins, comme un succès immense qui assurait à jamais le triomphe de la révolution et de la liberté. La Convention rentra dans les bonnes grâces de la société qui lui était si hostile auparavant. Barrère, que Robespierre avait appelé l'*équivoque*, assistait à la séance des Jacobins; interpelé sur le sens de certains passages de son discours, il révéla toute la faiblesse de son caractère, toute la souplesse d'un esprit sans conscience, en déclarant à travers un flux de paroles adulatrices que, par ces hommes d'un jour, par ces entrepreneurs d'émeutes, dont il avait parlé à la Convention, il avait voulu indiquer les ennemis de Robespierre et des Jacobins. La fortune avait adopté les Montagnards, Barrère se prononçait en leur faveur. Présent à cette misérable palinodie, Robespierre reçut en personne tous les éloges que son orgueil pouvait désirer, tous les honneurs que la vertu la plus pure pouvait obtenir. On lui donna le nom d'Aristide. On loua son intrégrité, sa profonde sagesse, son éloquence mâle et naïve, enfin cette grandeur, cette générosité, cet oubli de soi-même qui étaient les marques de son caractère.

Le lendemain de ce triomphe inouï, l'ami des Girondins, mais non pas comme eux l'ennemi déclaré de Robespierre, Pétion, fit imprimer l'opinion qu'il aurait prononcée, si l'assemblée n'eût adopté le parti de passer à l'ordre du jour. Dans ce discours, le maire qui avait conspiré contre le château rend une éclatante justice à la Commune de Paris du 10 août pour l'audace des mesures qu'elle a prises; mais il lui reproche vivement de ne s'être pas ralliée à l'Assemblée législative, en déposant le pouvoir. Il convient toutefois, qu'abusé par des erreurs politiques ou par de perfides suggestions contre les chefs d'opinion dans la législature, un grand nombre de membres du conseil général croyaient user d'un droit légitime lorsqu'ils usurpaient l'autorité. L'orateur trace alors avec autant de force dans les choses que de modération dans les paroles le tableau de tous les désordres, du tumulte, des usurpations de pouvoir, des mesures arbitraires du conseil de la Commune, qui n'était plus autre chose qu'une assemblé politique se croyant investie de plusieurs pouvoirs, discutant les grands intérêts de l'état, examinant les lois faites, et en promulguant de nouvelles. Pétion explique ici la rareté de sa présence par la crainte de paraître partager ou sanctionner un ensemble d'actes qu'il improuvait comme illégaux, impolitiques et funestes. En cet endroit, Pétion représente au vif le caractère, les ombrages, les cris d'alarme et l'influence de Robespierre et de ses partisans qui, voyant partout des précipices sous leurs pas et des complots liberticides, entraînaient la Commune dans des résolutions extrêmes, et répandaient une fermentation extraordinaire dans tout Paris. « Cependant, dit-il, je ne suspectai pas les intentions de Robespierre; j'accusai sa tête plus que son cœur; mais les suites de ses noires visions ne m'en causent pas moins d'alarmes. » Pétion signale ensuite l'autorité despotique usurpée dans le comité de surveillance par Marat, qu'il avait appelé une fois le plus insensé ou le plus scélérat des hom-

mes. Rien n'était plus conforme à la vérité que ce récit de Pétion : Marat parlait effectivement en maître au comité, où il était plus puissant que Robespierre aux Jacobins, ou Danton aux Cordeliers; car personne n'osait le contredire, et tout le monde lui obéissait. De ces explications, le maire passe au tableau déchirant des journées de septembre, et arrive à cette conclusion : « Ces assassinats furent-ils commandés, furent-ils dirigés par quelques hommes? J'ai eu des listes sous les yeux; j'ai reçu des rapports, j'ai recueilli quelques faits; si j'avais à prononcer comme juge, je ne pourrais pas dire : Voilà le coupable.

« Je pense que ces crimes n'eussent pas eu un aussi libre cours, qu'ils eussent été arrêtés, si tous ceux qui avaient en main le pouvoir et la force les eussent vus avec horreur. Mais je dois le dire, parce que cela est vrai, plusieurs d'entre eux croyaient que ces affreuses et déshonorantes barbaries étaient utiles et nécessaires. »

Abordant enfin le fait de la dictature, sur lequel s'étend principalement l'accusation intentée par Louvet et Barbaroux, l'orateur ajoute : « Je reviens aux événemens dont je vous ai tracé une faible peinture. Ces événemens et quelques uns de ceux qui ont précédé la célèbre journée du 10 août, le rapprochement des faits et d'une foule de circonstances ont porté à croire que des intrigans avaient voulu s'emparer du peuple, pour, avec le peuple, s'emparer de l'autorité; on a désigné hautement Robespierre; on a examiné ses liaisons, analysé sa conduite; on a recueilli les paroles qui, dit-on, ont échappé à un de ses amis, et l'on en a conclu que Robespierre avait l'intention insensée de devenir le dictateur de son pays.

« Le caractère de Robespierre explique ce qu'il a fait : Robespierre est extrêmement ombrageux et défiant ; il aperçoit partout des complots, des trahisons, des précipices; son tempérament bilieux, son imagination atrabilaire, lui présentent tous les objets sous de sombres cou-

leurs; impérieux dans son avis, n'écoutant que lui, ne supportant pas la contrariété, ne pardonnant jamais à celui qui a pu blesser son amour-propre, et ne reconnaissant jamais ses torts; dénonçant avec légèreté, et s'irritant du plus léger soupçon; croyant toujours qu'on s'occupe de lui, et pour le persécuter; parlant de lui, et vantant ses services avec peu de réserve; ne connaissant point les convenances, nuisant par cela même aux causes qu'il défend; voulant par-dessus tout la faveur du peuple, lui faisant sans cesse la cour, et cherchant avec affectation ses applaudissemens; c'est là, c'est là surtout cette dernière faiblesse qui, perçant dans tous les actes de sa vie publique, a pu faire croire que Robespierre aspirait à de hautes destinées, et qu'il pouvait usurper le pouvoir dictatorial. Quant à moi, je ne puis me persuader que cette chimère ait occupé sérieusement ses pensées, qu'elle ait été l'objet de ses désirs et le but de son ambition.

« Il est un homme cependant qui s'est enivré de cette idée fantastique, qui n'a cessé d'appeler la dictature sur la France comme un bienfait, comme la seule domination qui pût nous sauver de l'anarchie, qu'il prêchait, et nous conduire à la liberté et au bonheur. Il sollicitait ce pouvoir tyrannique; pour qui? vous ne voudrez jamais le croire; vous ne connaissez pas assez tout le délire de sa vanité; il le sollicitait pour lui! oui, pour lui, Marat! Si sa folie n'était pas féroce, il n'y aurait rien d'aussi ridicule que cet être que la nature semble avoir marqué tout exprès du sceau de sa réprobation. »

Pétion avait réduit la question à ses véritables termes : Robespierre avait soif de popularité comme tel démagogue d'Athènes ou tel tribun de Rome, mais il ne songeait point à la dictature; cette création n'était, à proprement dire, que la vision de Marat, vision quant au choix du moment où elle était impossible, véritable folie quant à la personne qui affectait avec tant de ridicule et d'audace le pouvoir

suprême; mais il faut ajouter qu'un sentiment profond de notre situation, de notre caractère, des élémens de désordre et du défaut d'ensemble qui pouvaient tout perdre, éclairait Marat sur l'avenir. « Jamais, disait-il à lui-même et aux autres, jamais la république ne se sauvera sans une dictature. L'événement justifiera cette prévision, et la Convention, malgré toute son énergie, se verra contrainte par une irrésistible nécessité de soumettre le peuple français et elle-même à la dictature du comité de salut public. »

Avec le caractère ombrageux, avec la susceptibilité, avec les rancunes obstinées que Pétion attribue à Robespierre, on ne peut douter que ce dernier n'ait conçu un profond ressentiment du panégyrique de son prétendu défenseur; il pouvait d'ailleurs l'accuser d'injustice; en effet, Pétion ne pouvait ignorer que la Gironde renfermait aussi dans le député Salle, un homme atrabilaire, violent, d'une crédulité aveugle et passionnée, capable de tout dire et de tout oser contre celui sur le compte duquel il avait conçu des soupçons, et lancé avec bonne foi une première calomnie. Regardons ces deux hommes en parallèle; écoutons d'abord Robespierre dans un entretien confidentiel avec Garat, qui a conservé avec soin ce document précieux pour l'histoire. « A Paris, Gensonné conspire dans le faubourg Saint-Antoine, en allant de boutique en boutique persuader aux marchands que nous autres patriotes, nous voulons piller leurs boutiques; la Gironde a formé depuis long-temps le projet de se séparer de la France pour s'unir à l'Angleterre, et les chefs de cette députation sont eux-mêmes les auteurs de ce plan qu'ils veulent exécuter à tout prix. — Et où conspirent-ils? — Partout; dans Paris, dans toute la France, dans toute l'Europe. A Paris, Gensonné ne le cache pas; il dit à qui veut l'entendre qu'ils ne sont pas ici les représentans de la nation, mais des plénipotentiaires de la Gironde. Brissot conspire dans un journal qui est un tocsin de guerre civile. On sait qu'il est allé

en Angleterre, et on sait pourquoi. Nous n'ignorons pas ses liaisons intimes avec le ministre des affaires étrangères, avec ce Lebrun qui est un liégeois et un agent de la maison d'Autriche. Le meilleur ami de Brissot, c'est Clavière; ce Clavière a conspiré partout où il a respiré. Rabaud, traître comme un protestant et comme un philosophe qu'il est, n'a pas été assez habile pour nous cacher sa correspondance avec le courtisan et le traître Montesquiou : il y a six mois qu'ils travaillent ensemble à ouvrir la Savoie et la France aux Piémontais; Servan n'a été nommé général de l'armée des Pyrénées que pour livrer les clés de la France aux Espagnols; enfin, voilà Dumouriez qui ne menace plus la Hollande, mais Paris; et quand ce charlatan d'héroïsme est venu ici où je voulais le faire arrêter, ce n'est pas avec la Montagne qu'il a dîné tous les jours, mais bien avec les ministres et les Girondins. » Quelques jours après, à l'issue du conseil exécutif, Garat rencontra Salles qui sortait de la Convention nationale. « Eh bien! dit le ministre au député en l'abordant, n'y a-t-il aucun moyen de terminer ces horribles querelles? — Oh! oui, je l'espère; j'espère que bientôt je lèverai tous les voiles qui couvrent encore ces affreux scélérats et leurs affreuses conspirations. Mais vous, je sais que vous avez toujours une confiance aveugle; je sais que votre manie est de ne rien croire. —Vous vous trompez : je crois comme un autre, mais sur des présomptions et non pas sur des soupçons; sur des faits attestés et non sur des faits imaginés. Pourquoi me supposer si ridicule? Est-ce parce qu'en 1789, je ne voulus pas vous croire, lorsque vous m'assuriez que Necker pillait le trésor, et qu'on avait vu les mules chargées d'or et d'argent, sur lesquelles il faisait passer des millions à Genève? — Necker était un coquin, reprend Salles; mais ce n'était rien auprès des scélérats dont nous sommes entourés, et dont je veux vous parler, si vous voulez m'entendre. Je vais tout vous dire, car je sais tout; j'ai découvert toutes

leurs trames. Tous les complots, tous les crimes de la Montagne ont commencé avec la révolution : c'est d'Orléans qui est le chef de cette bande de brigands ; c'est l'auteur *des Liaisons dangereuses* (Laclos), qui a dressé le plan de tous les forfaits qu'ils commettent depuis cinq ans. Lafayette était leur complice, et c'est lui qui, en faisant semblant de déjouer le complot dans son origine, envoya d'Orléans en Angleterre, pour tout arranger avec Pitt et le cabinet de Saint-James ; Mirabeau était aussi là-dedans : il recevait de l'argent du roi pour cacher ses liaisons avec d'Orléans, mais il en recevait plus encore de d'Orléans pour le servir. » Poussé du même délire de soupçons, Salles voit dans les Cordeliers une assemblée d'hommes vendus au crime, qui ont l'air d'être cachés dans un trou de Paris, tandis qu'ils négocient avec l'Europe, et ont des envoyés dans toutes les cours qui ont juré la ruine de notre liberté. « Le fait est certain ; j'en ai les preuves. Enfin, ce sont les Cordeliers qui, après avoir englouti un trône dans des flots de sang, se préparent à verser de nouveaux flots de sang pour en faire sortir un nouveau trône ; dans une seule conspiration il y en a trois ou quatre : quand le côté droit tout entier, qui renferme les vrais républicains, sera égorgé, le duc d'York arrivera pour s'asseoir sur le trône, et d'Orléans, qui le lui aura procuré, l'assassinera ; d'Orléans sera assassiné lui-même par Marat, Danton et Robespierre qui lui ont fait la même promesse, et les triumvirs se partageront la France couverte de cendres et de sang, jusqu'à ce que le plus habile de tous ; et ce sera Danton ; assassine les deux autres, et règne seul, d'abord, sous le titre de dictateur, ensuite, sans déguisement sous le titre de roi. Voilà leur plan, n'en doutez pas ; à force d'y rêver, je l'ai trouvé. »

Toutes ces rêveries, qui semblent appartenir à un échappé de Charenton, ne doivent exciter que le sourire de la pitié ; mais malheureusement Salles, sur cette ques-

tion de Garat : « Y en a-t-il beaucoup parmi vous, c'est-à-dire de votre côté, qui pensent comme vous sur tout cela? répond : — Tous, ou presque tous; sauf Condorcet, Sieyès et Rabaud, tous n'ont pas plus de doute que moi sur ce que je viens de vous dire; tous sentent la nécessité d'agir promptement, de mettre promptement les fers au feu pour prévenir tant de crimes et de malheurs, pour ne pas perdre tout le fruit d'une révolution qui nous a tant coûté. » L'insensé ne disait que trop vrai; un assez grand nombre de membres du côté droit partageaient son opinion et ses craintes. Des deux côtés on s'accusait avec une extrême violence; des deux côtés on était prêt à s'entr'égorger pour des crimes imaginaires; et il faut bien l'avouer, les Girondins, du moins quelques uns d'entre eux, et particulièrement Salles et Barbaroux, étaient les plus violens des aggresseurs. Louvet mérite une place à part dans cette circonstance où il avait usurpé le premier rôle : tourmenté d'un amour-propre immense, indigné dès long-temps de se sentir effacé aux Jacobins par Robespierre dont il voyait croître l'influence, Louvet obéissait encore à une imagination exaltée qui se créait des fantômes, et mettait des suppositions à la place des réalités; il portait dans la politique les habitudes d'un écrivain accoutumé à inventer et à disposer une fable pour lui donner le plus grand intérêt possible, au risque de choquer la vérité et même la vraisemblance.

Le réquisitoire de Louvet était un roman; mais l'accusation intentée par lui contre Robespierre n'en était pas moins l'une de ces fatalités irréparables qui portent des coups mortels à un parti assez peu maître de ses propres membres pour leur permettre de pareils emportemens. Si la philippique du Girondin ne coûte pas la vie à son auteur, elle perdra ses généreux amis. Voilà les conséquences futures de sa furieuse attaque, en voici les résultats immédiats : elle porta au plus haut degré la popularité de Ro-

bespierre ; elle confirma son audace, elle augmenta son talent et sa confiance en lui-même, elle enfonça plus avant dans son cœur la haine pour des ennemis qui voulaient évidemment sa ruine ; elle l'exposa aux regards des révolutionnaires, comme un chef auquel leur destinée était intimement liée, puisque c'était par lui que l'on voulait commencer la proscription dont ils se voyaient tous menacés. Déjà Danton lui-même ne se trouvait plus qu'au second rang dans leur opinion, parce que les Girondins avaient paru le ménager, en déployant au contraire toutes leurs forces pour accabler Robespierre. A compter de ce moment, Robespierre grandira de jour en jour, jusqu'au 9 thermidor, où il montera sur l'échafaud, pour n'avoir pas su s'emparer de la fortune, et marcher de la Commune à la Convention, qui l'aurait reçu en triomphateur, aux acclamations du peuple.

CHAPITRE XXX.

Dumouriez. — Positions des armées. — Bataille de Jemmapes. — Prise de Mons. — Marat et Dumouriez.

Dumouriez en apprenant les orageux débats de la Convention, et l'issue de la querelle suscitée par les Girondins, dut reconnaître leur légèreté, leur imprudence, et l'énormité de la faute qu'ils avaient commise en rejetant l'avis salutaire d'un rapprochement avec Danton et avec les hommes qui marchaient sous sa bannière. Il dut comprendre aussi que tout le pouvoir finirait par tomber entre les mains des Jacobins, parti ombrageux, sévère, inexorable pour les défaites, et prompt à punir au premier soupçon. Placé sous les regards de pareils juges, il comprit que sa position le condamnait à des victoires qui fissent oublier la complaisance et la courtoisie avec lesquelles il avait permis aux Prussiens de repasser nos frontières, lorsque l'occasion se présentait peut-être de les écraser sans retour. De son côté, le conseil exécutif après avoir vu l'ennemi au cœur de la France et le sort de la patrie commis au hasard d'une bataille, sentait profondé-

ment la nécessité de porter la guerre au dehors, pour ne pas perdre dans une dangereuse inertie le fruit des précédens succès; après une invasion, il faut des conquêtes à un peuple comme les Français.

L'offensive présentait d'immenses avantages; on pouvait ainsi nourrir la guerre par la guerre, se renforcer des levées belges, imposer à la Hollande, et lui prouver que la France de 1792 était assez puissante pour attaquer; enfin, outre les heureuses promesses que nous faisait cette résolution, elle avait encore le mérite de nous assurer d'une bonne ligne d'opérations militaires. La position du duc Albert empirait à mesure que l'attitude de ses adversaires devenait plus hostile. Les forces de ce prince qui avait adopté le plan de couvrir les provinces confiées à sa garde, en s'étendant depuis la Sambre jusqu'à Tournai, se trouvaient dispersées. Dix bataillons et deux escadrons aux ordres de Latour, défendaient Ypres et la Flandre depuis Tournai. Le duc de Wurtemberg campait sous cette ville avec neuf bataillons et dix escadrons; quatre bataillons et sept escadrons se trouvaient à Bury; onze bataillons, quinze escadrons, gardaient Mons. Le corps d'émigrés, aux ordres du duc de Bourbon, était campé vers Namur, mais on comptait peu sur ses services. Clairfayt arrivait de Champagne, traînant après lui un corps de dix mille hommes, mais brisés et découragés. La première brigade de ces troupes échappées aux misères de la campagne de Valmy, parvint à Mons le 1er novembre. Les circonstances se présentaient favorables à la France et à son général, dont nous allons dire les dispositions.

Valence formait la droite de l'armée des Ardennes, forte de vingt-quatre bataillons et de douze escadrons. Il avait reçu l'ordre de couper Clairfayt en le prévenant à Namur, mais cette opération n'avait pu s'exécuter. Le deuxième corps d'environ douze mille hommes, aux

ordres du général d'Harville, devait partir de Maubeuge et marcher sur Charleroi. Dumouriez, à la tête du centre, était décidé à passer dessus le corps des Autrichiens, postés devant Mons, pour arriver à Bruxelles, tandis que l'aile gauche aux ordres de Labourdonnaye, et composée d'à peu près dix-huit mille soldats, avait la mission d'empêcher le corps autrichien de Tournai de se porter sur Mons, pour renforcer les troupes que Dumouriez devait y battre. Dumouriez reçut une partie de ses troupes le 28 octobre, entre Quarouble et Quievrain. Le général fit le même jour des démonstrations contre Ath et Leuze, dans la vue d'engager le général en chef ennemi à dégarnir les positions de Mons et de Tournai. Beurnonville commandant l'avant-garde, se porta à Quievrain, témoin, il y a quelques mois, d'une panique si étrange. Labourdonnaye fit aussi un mouvement en avant sur Tournai et Ypres, garda le pont de Bouvine, et envoya à Pont-à-Tressin le général Duval. D'Harville vint camper à Hons, près du bois de Sar, à la droite de l'armée.

Le duc Albert avec quinze à vingt mille hommes, était en avant de Mons. Beaulieu commandait la gauche sur les hauteurs de Bethmont; la droite sur celles de Jemmapes et de Cuesmes, obéissait à Clairfayt. Ces positions avaient été fortifiées avec un soin extrême. Aussi, les généraux autrichiens s'attendaient-ils peu à une attaque sur ce point, où l'on avait entassé redoutes sur redoutes. Quatorze de ces redoutes se trouvaient élevées et garnies de pièces de trente-six. Outre cette artillerie, le parc de réserve contenait dix-huit bouches à feu de gros calibre; les nombreuses pièces attachées aux différens corps étaient répandues sur le front de la ligne.

Les villages de Jemmapes, de Cuesmes et le taillis de Blenu couvraient le centre de l'armée ennemie. Le général autrichien avait fait barricader ces hameaux; il avait aussi jeté dans le taillis quelques compagnies de chasseurs tyro-

liens, aussi bons tireurs que braves soldats. Pourtant, la formidable position des Autrichiens offrait un grand désavantage, elle ne présentait qu'une seule route, qu'une seule issue en cas de défaite, c'était Mons; et le moindre pas rétrograde de la gauche mettait Clairfayt dans l'impossibilité de regagner les portes de cette ville.

En avant de cette ligne de bataille, plusieurs postes étaient occupés par les Autrichiens. La position de Boussu que protégeait le bois qui s'étend de Frameries à Vasme, fut attaquée le 3 par trois bataillons de patriotes Belges, qui s'étaient réunis à l'approche des républicains, et qui faisaient partie de l'armée française. Enlevée au premier choc, cette hauteur fut reprise sur les assaillans; par suite du mauvais succès de cette attaque, Beurnonville crut devoir se replier jusqu'à Quievrain. Ne voulant pas laisser l'armée sous l'impression d'un échec, Dumouriez ordonne à six bataillons d'attaquer Thulin et Boussu. Les Autrichiens à l'aspect de ce déploiement de forces se replièrent, en sorte que l'avant-garde française occupa la plaine de Jemmapes, Vasme, Frameries; le gros de l'armée s'établit entre Elonge et Hesnin. Le 5, le général français termina ses préparatifs d'attaque. Sa droite renforcée par l'avant-garde, fut placée entre Frameries et Paturage. Le centre composé d'infanterie, était aux ordres du duc de Chartres; le général d'Harville prit position en face de Siply.

Le duc Albert comprit alors la faute qu'il avait faite; il eût bien désiré rappeler à lui toutes ses troupes, mais il ne lui en restait ni le temps ni les moyens : il devait ou recevoir l'attaque des Français avec un nombre de troupes très inférieur, ou battre en retraite et perdre ainsi les Pays-Bas.

Le 6, le général d'Harville reçut l'ordre de déborder la gauche des Autrichiens par Bethmont, de les canonner; il lui était encore prescrit, dans le cas où il ver-

rait les Autrichiens faire un mouvement rétrograde, de se porter sur les hauteurs du Mont-Palisel, près de Mons, pour les empêcher d'effectuer leur retraite sur Bruxelles. En même temps Beurnonville fut chargé de la première attaque contre la gauche du duc Albert, en avant de Cuesmes. Le général Ferrand devait emporter Quareignon, et le jeune Égalité avait à se rendre maître de Jemmapes dès que les deux ailes ennemies seraient battues, l'une par Beurnonville, l'autre par Ferrand.

La canonnade commença à huit heures sur la droite d'une manière terrible. Ferrand se porta en avant, fit occuper le village de Quareignon, dont il chassa quelques compagnies de tirailleurs, et commença à envoyer, mais de loin, des volées de canon sur le village, et la position de Jemmapes. Clairfayt lui répondit avec vigueur; alors Ferrand fit ses dispositions pour attaquer de front Jemmapes, tandis que le général Rosière le prendrait en flanc avec quatre bataillons. Mais Rosière qui avait rencontré un terrain fangeux et coupé, n'exécutait pas le mouvement prescrit; de son côté, Beurnonville voyait sa colonne sillonnée par le feu continuel des redoutes qui étaient en face de lui; et d'Harville au lieu de parvenir à tourner l'armée ennemie, s'était trouvé face à face avec le corps de Beaulieu, qui occupait les hauteurs de Bethlemont. D'Harville et Beaulieu n'agirent pas, de part et d'autre, avec vigueur: ils se canonnèrent depuis onze heures jusqu'au soir, sans aucun avantage pour les deux troupes. Dès lors, nous n'avons plus à nous occuper que de ce qui se passait au centre et à la gauche de notre armée. Mécontent de la mollesse avec laquelle les troupes se disposaient à aborder les positions ennemies, Dumouriez envoie auprès de Ferrand son aide de camp et son ami Thouvenot, avec l'ordre de presser le mouvement d'attaque, et d'enlever Jemmapes à la baïonnette. Alors Ferrand laisse en arrière son artillerie, et, malgré une grêle de boulets, il se met à la tête

de nos colonnes d'attaque. Son cheval tombe, il marche à pied à côté de ses grenadiers. Plein d'une vigueur semblable à celle de la jeunesse, le vieux général enleve ainsi la partie du village de Jemmapes qui lui faisait face. Dumouriez qui attendait ce mouvement, serre ses troupes en colonne et les lance sur la position déjà à moitié conquise, en ayant soin de faire masquer la trouée par sept ou huit escadrons de dragons et de hussards. Tout à coup, dans ce moment critique, une brigade voyant déboucher de la cavalerie ennemie, se jette à droite et laisse imprudemment un espace par où les escadrons autrichiens pouvaient pénétrer; la colonne flotte indécise; le succès de l'attaque est compromis, lorsque tout à coup un domestique du général en chef, le jeune Baptiste Renard, agrandi par une de ces inspirations soudaines du courage et du génie, se précipite vers le commandant de la malheureuse brigade, le gourmande, remet l'ordre dans les rangs, bouche ainsi la trouée, et entraîne, après lui, les escadrons français que l'hésitation de la colonne d'infanterie avait retenu en arrière.

Pendant que ce brave rétablissait l'action sur ce point, la brigade à la gauche de celle qui avait commis la faute que venait de réparer Renard, avait fait halte; elle tourbillonnait sur elle-même, et restait exposée à un feu meurtrier. Le duc de Chartres, Égalité, rallie ces soldats, les serre, en forme une masse prête à vaincre, qu'il baptise gaîment du nom de *Bataillon de Jemmapes*. Alors la furie française s'élance sur les redoutes; en vain elles tonnent, rien ne peut arrêter nos jeunes volontaires, on se bat avec acharnement. Thouvenot, qui avançait par la droite du village, met les impériaux entre deux feux, et bientôt s'élève une immense clameur de joie, à laquelle répondent les gémissemens des blessés et des mourans de l'ennemi. Les soldats de notre jeune liberté plantent le drapeau tricolore sur les redoutes, en criant : *Vive la République!*

tandis que plus de quatre cents Autrichiens se noient en fuyant dans l'Haine.

Beurnonville n'avait pas le même bonheur : son artillerie n'avait pu faire taire le feu des redoutes ennemies. S'étant avancé avec trop de témérité, ayant sur son flanc six bataillons autrichiens, il devait songer à se replier, lorsque Dampierre prit une résolution énergique et décisive.

A la tête du régiment de Flandre et des bataillons volontaires de Paris, il attaque le corps ennemi qui menaçait Beurnonville, le dégage ainsi, se précipite tête baissée dans les redoutes, en enlève, à deux reprises différentes, quinze cents prisonniers, rend à Beurnonville la liberté de ses mouvemens, tourne les canons qu'il vient de prendre et décide la victoire. Electrisés par le courage de ce général auquel l'armée devait un si grand service, nos blessés, oubliant leurs souffrances, se soulevaient sur le champ de bataille pour demander si Dampierre vivait encore après cette périlleuse entreprise. Pourtant le feu qui part des redoutes est toujours si terrible que Beurnonville ne peut parvenir à les aborder. Les ennemis tentent une charge ; elle est repoussée. Profitant de ce succès, les escadrons français s'élancent alors sur les Autrichiens, les sabrent et les refoulent sur la route de Mons ; Beurnonville appuie ce mouvement de Dumouriez ; les troupes qui venaient de repousser la cavalerie allemande marchent aux dernières redoutes défendues par des grenadiers hongrois, adversaires courageux de nos braves soldats ; on peut se joindre à la baïonnette, cette arme favorite des Français, parce qu'elle laisse le sort des combats tout entier à la décision du courage ; les redoutes se remplissent de morts ; malgré ce désastre, les Hongrois se défendent encore en désespérés ; mais enfin, ces braves, dignes de toute l'admiration de leurs vainqueurs, cèdent, accablés par le nombre, et abandonnent les redoutes d'où ils nous ont fait tant de mal : le champ de

bataille reste ainsi aux Français, tandis que les débris de l'armée autrichienne s'enfuient en désordre dans la direction de Mons. Les soldats français étaient tellement fatigués que Dumouriez leur accorda quelques heures de repos sur le théâtre de leur victoire. La bataille de Jemmapes, dont le nom devint tout à coup immortel, était une de ces épreuves terribles qui vieillissent vite une jeune armée, mais qui lui coûtent des flots de sang : la nôtre compta beaucoup de morts et de blessés : les généraux Duhoux, Ferrand et plusieurs autres officiers supérieurs reçurent de graves blessures qui les mirent hors de combat. L'ennemi perdit cinq mille hommes tant tués que blessés; à peu près autant de prisonniers et huit pièces de canon; plusieurs corps autrichiens furent anéantis, et plusieurs officiers généraux de leur côté tombèrent mortellement frappés.

Le lendemain, notre armée se trouva en face de Mons. On sait ce que peuvent oser des Français victorieux; les soldats de Jemmapes demandaient à grands cris l'escalade; déjà Dumouriez préparait ses batteries, lorsque les habitans vinrent le prévenir que la ville était évacuée; Dumouriez fit ouvrir les portes. Par suite de la reddition de cette importante place, un matériel immense tomba entre nos mains; le 8, on s'empara de Tournai. Dumouriez, commettant une nouvelle faute, perdit à Mons un temps précieux, et donna le temps au duc Albert de se rallier à Tubise, en rappelant à lui différens détachemens, entre autres, le corps du prince de Wurtemberg qui avait quitté Tournai; l'armée allemande se trouva alors forte de vingt huit mille hommes.

L'effet de notre victoire fut immense en Europe. Les étrangers n'avaient pas voulu avouer qu'ils avaient été battus à Valmy; ils se trouvaient bien forcés de convenir que Jemmapes avait vu leur défaite, et, qu'en ce moment, aucun moyen ne leur restait d'empêcher la conquête des Pays-Bas.

A Paris, les Jacobins et les Girondins, animés des mêmes sentimens de patriotisme et de nationalité, se réunirent pour applaudir le général qui faisait triompher la république. Marat seul jeta des paroles de doute sur la victoire. Il soutenait, non sans apparence de raison, que le succès n'était pas décisif, que les Autrichiens se retiraient tranquillement sans avoir perdu ni artillerie ni bagages, que leur revers était une retraite et non une défaite. Selon le fougueux dénonciateur, Dumouriez avait fait pour le duc Albert comme pour le duc de Brunswick qu'il avait ramené le chapeau à la main jusqu'aux frontières. Puis, le journaliste gourmandait le peuple français, et lui reprochait la facilité avec laquelle il se laissait emporter par un premier succès. « Pour moi, ajoutait-il, je me défie et j'accuse toujours, et quant aux inconvéniens de cette disposition, ils sont incomparablement moindres que ceux de la disposition contraire, car jamais ils ne compromettront le salut public. Sans doute ils peuvent m'exposer à me méprendre sur le compte de quelques individus; mais, vu la corruption du siècle, et la multitude d'ennemis par éducation, par principe et par intérêt, de toute liberté, il y a mille à parier contre un que je ne prendrai pas le change, en les considérant d'emblée comme des intrigans et des fripons publics tout prêts à machiner. Je suis donc mille fois moins exposé à être trompé sur le compte des fonctionnaires publics, et, tandis que la funeste confiance que l'on a en eux les met à même de tramer contre la patrie avec autant d'audace que de sécurité, la défiance éternelle dont le public les environnerait d'après mes principes ne leur permettrait pas de faire un pas sans être démasqués et punis. »

Si Marat avait été plus instruit dans les choses de la guerre, il aurait adressé justement les plus graves reproches au général qui aurait pu battre les ennemis sans prodiguer avec tant d'imprudence et de dangers la vie des premiers défen-

seurs de la liberté. Il faut pourtant avouer que Dumouriez avait bien connu le génie des Français en donnant à leur audace la matière d'un exploit pareil à celui de l'enlèvement des redoutes autrichiennes, abordées en face et sous une pluie de feu : avec les Français, demandez des prodiges, et ils en feront ; pour eux rien d'impossible quand on sait échauffer leur imagination ; alors le péril ne leur paraît jamais aussi grand qu'ils l'avaient cru, et les obstacles diminuent à leurs yeux à cause de la facilité avec laquelle ils s'élèvent au-dessus d'eux-mêmes pour les surmonter.

Incapable de la bonne foi qui aurait avoué et consenti à présenter cette justification de la témérité de Dumouriez, l'ami du peuple pressentait, par un instinct de la haine, qu'on avait commis une grande faute ; mais quoi qu'il eût dit alors, sa voix solitaire, méconnue, méprisée même, n'aurait pu parvenir à arrêter l'élan et l'enthousiasme d'une nation reconnaissante, chez laquelle la vertu guerrière jouit de la plus haute estime. La Convention nationale partageait à cet égard les sentimens du peuple français : le jeune et courageux Baptiste Renard, admis par elle aux honneurs de la séance, reçut une couronne civique en même temps que l'épaulette d'officier. Cette première récompense, solennellement accordée à un plébéien de la dernière condition, puisqu'il était au service d'un autre homme, disait aux masses que désormais les grades se conquéraient sur le champ de bataille, et que la carrière des honneurs comme celle de la gloire était ouverte à tous les hommes de cœur, quels que fussent l'éclat ou l'obscurité de leur naissance. Les éloges décernés par les représentans du peuple retentissaient dans les villes et dans les campagnes, dans les sociétés populaires, dans nos camps, enflammaient l'ardeur des soldats et des citoyens qui attendaient le moment de voler aux frontières. A cette époque on n'aurait pas trouvé un Français qui eut refusé de donner son sang sur le seul espoir que ces mots, « un tel a bien mérité de

la patrie, » seraient prononcés à la tribune nationale ou gravés sur sa tombe.

La victoire de Jemmapes affermit Pache dans le ministère de la guerre, que Servan avait quitté pour prendre le commandement d'une armée que l'on formait aux Pyrénées. C'était Roland qui, après avoir éprouvé Pache dans les bureaux de l'intérieur, l'avait demandé pour collègue. Les passions de deux partis ont singulièrement défiguré cet homme remarquable; le voici tel que j'ai cru le voir. Revenu en 1789 de la Suisse, qu'il semblait avoir adoptée pour seconde patrie, le nouveau ministre en avait les mœurs simples et patriarcales. Tout en lui respirait l'ordre et la modestie; il avait la voix douce et le parler d'un honnête homme. Exempt de passions ardentes, comme de grands besoins, sobre et réservé en tout, il apportait aux affaires un sens droit, une application infatigable, un dévouement sans bornes à ses devoirs, et la plus intacte probité. Son esprit ne manquait ni de tact, ni de souplesse, et son caractère facile avec des apparences sévères, n'offrait aucune des aspérités dont la vertu de Roland semblait trop souvent hérissée. Il agréait alors aux Girondins, il ne déplaisait pas à leurs adversaires, en sorte que tout le monde espérait en lui. Roland surtout croyait avoir obtenu dans Pache un second qui le soutiendrait en toute occasion, il se trompait; et nous verrons comment Pache fut exposé au reproche d'ingratitude pour avoir déserté la bannière des auteurs de son élévation qu'il n'avait point briguée.

CHAPITRE XXXI.

Procès de Louis XVI. — Le roi au Temple. — L'armoire de fer. — Subsistances.

Nous voici arrivés à un événement immense, au jugement du roi, que réclamaient sans cesse les écrivains périodiques et les sociétés populaires, interprètes du vœu des départemens, dont la plus grande partie était unanime à demander une éclatante satisfaction de la conduite de Louis XVI; car on ne voulait pas seulement que le tyran fût jugé, on voulait encore qu'il fût puni; tels étaient l'esprit et le langage du temps. L'assemblée était sans cesse occupée des pétitions sur ce sujet, qui arrivaient de tous côtés, pour lui rappeler sa mission et la nécessité de la remplir sans délai. En effet, après l'arrestation de Louis, l'abolition de la royauté et l'établissement de la république, il était étrange que la nation française n'eût pas encore prononcé sur le sort de son ancien roi. D'ailleurs, toutes les autres questions politiques se trouvaient liées à celle du jugement de Louis XVI, et le manque d'une résolution définitive à l'égard du chef de l'état, pouvait et

devait jeter je ne sais quelle incertitude dans la marche du nouveau gouvernement. Cédant enfin à l'impulsion du vœu général, le comité de législation résolut de se présenter à la tribune de la Convention. Un premier rapport de Dufriche-Valazé avait eu pour objet l'examen des papiers trouvés chez le roi et ses affidés. Ce rapport, où les noms de parjure, de tyran, de traître, d'inepte despote, sont prodigués à Louis XVI, parut fastidieux à la Convention, qui en ordonna l'impression, parce qu'il ne prouvait pas moins que Louis XVI soldait les émigrés, correspondait avec eux, et disposait de sommes considérables pour des projets contre-révolutionnaires; la seule affaire du voyage de Varennes avait coûté six millions huit cent mille livres. Dufriche-Valazé accusait hautement le prince d'avoir, à l'exemple de son aïeul, contribué à des accaparemens de grains, de sucre et de café, dont le directeur était Septeuil. Valazé, dans son discours, abordait franchement la question de l'inviolabilité.

Le 7 novembre, Mailhe, portant la parole au nom du comité de législation, commença vraiment l'instruction du procès.

Voici les questions que s'adressait d'abord le rapporteur :

« Louis XVI est-il jugeable pour les crimes qu'on lui impute avoir commis sur le trône constitutionnel? Par qui doit-il être jugé? Sera-t-il traduit devant les tribunaux ordinaires comme tout autre citoyen accusé de crimes d'état? Déléguerez-vous le droit de juger à un tribunal formé par les assemblées électorales des quatre-vingt-trois départemens? N'est-il pas plus naturel que la Convention le juge elle-même? Est-il nécessaire ou convenable de soumettre le jugement à la ratification de tous les membres de la république réunis en assemblée de commune ou en assemblées primaires?

Après avoir longuement discuté ces point de droit

avec une lucidité vraiment très remarquable, Mailhe, au nom du comité, proposait le décret qui suit :

Art. 1er. Louis XVI peut être jugé.

Art. 2. Il sera jugé par la Convention nationale.

Art. 3. Trois commissaires pris dans l'assemblée et nommés par appel nominal, à la pluralité absolue des suffrages, seront chargés de recueillir toutes les pièces, renseignemens et preuves relatives aux délits imputés à Louis XVI, et en présenteront le résultat à l'assemblée.

Art. 4. Les commissaires termineront leur rapport par un acte énonciatif des délits dont Louis XVI se trouvera prévenu.

Art. 5. Le rapport des commissaires, les pièces sur lesquelles il sera établi, et l'acte énonciatif des délits, seront imprimés et distribués.

Art. 6. Huit jours après la distribution, la discussion sera ouverte sur l'acte énonciatif des délits qui sera adopté ou rejeté par l'appel nominal, à la majorité absolue des voix.

Art. 7. Si cet acte est adopté, il sera communiqué à Louis XVI et à ses défenseurs, s'il juge à propos d'en choisir.

Art. 8. Il sera également remis à Louis XVI une copie collationnée du rapport des commissaires, et de toutes les pièces.

Art. 9. Les originaux de ces mêmes pièces, si Louis XVI en demande la communication, seront portés au Temple et ensuite rapportés aux archives nationales par douze commissaires de l'assemblée, qui ne pourront s'en dessaisir ni les perdre de vue.

Art. 10. Les originaux ne seront tirés des archives nationales qu'après qu'il en aura été fait des copies collationnées qui ne pourront point être déplacées.

Art. 11. La Convention nationale fixera le jour où Louis XVI comparaîtra devant elle.

Art. 12. Louis XVI, soit par lui, soit par ses conseils, présentera sa défense par écrit et signée de sa main.

Art. 13. Louis XVI et ses conseils pourront néanmoins fournir, s'ils le jugent à propos, des défenses verbales qui seront recueillies par les secrétaires de l'assemblée, et ensuite présentées à la signature de Louis XVI.

Art. 14. Après que Louis XVI aura fourni ses défenses, ou que les délais qui lui auraient été accordés pour les fournir seront expirés, la Convention nationale portera son jugement par appel nominal.

Ce travail fut approuvé de tous, et méritait de l'être, quoiqu'il contînt beaucoup d'exagérations et de reproches peu fondés, que l'auteur aurait supprimés s'il n'eût pas écrit et parlé sous l'influence des passions du moment. Quelques membres des plus exaltés de la Montagne, et entre autres Billaud-Varennes, demandèrent que l'on se prononçât de suite et sans désemparer sur l'article premier du projet de Mailhe, auquel il proposait de substituer cette rédaction : *Louis XVI peut et doit être jugé*. La Convention repoussant l'opinion de Billaud, ajourna la discussion de la totalité du projet, et décréta que le rapport serait traduit dans toutes les langues et distribué avec profusion sur tout le territoire de la république.

La discussion s'ouvrit au moment même. Morisson se présenta le premier dans la lice : « Citoyens, dit-il, je sens comme vous mon ame pénétrée d'indignation lorsque je rassemble dans mon esprit les crimes, les perfidies, les atrocités dont Louis XVI s'est rendu coupable; la première de toute mes affections, la plus naturelle sans doute, est de voir ce monstre sanguinaire expier ses forfaits dans les plus rudes tourmens : il les a tous mérités, je le sais. » Après ce début, qui sera soutenu sur le même ton dans quelques autres passages du discours, l'orateur parle de clémence, de générosité, de justice, de bienfaisance, pour arriver à prouver que Louis XVI ne peut être jugé, attendu

l'absence d'une loi positive antérieure au crime commis ; que d'ailleurs on n'a aucun intérêt à le juger ; il finit par proposer le décret suivant :

« La Convention nationale, considérant que Louis XVI s'est lâchement parjuré plusieurs fois, qu'il a trahi la nation française par les plus noires perfidies, qu'il avait formé le projet de l'asservir sous le joug du despotisme, qu'il a soulevé à cet effet contre elle une partie de l'Europe, qu'il a fait passer le numéraire de la France aux ennemis mêmes qui s'étaient armés et coalisés contre elle, qu'il a fait égorger plusieurs milliers de citoyens qui n'avaient commis d'autre crime à son égard que d'aimer la liberté de leur patrie ;

« Considérant qu'il serait peut-être d'une justice rigoureuse de faire expier à Louis XVI ses forfaits sur un échafaud, mais que, si la nation française veut bien encore lui faire grâce, elle a le droit incontestable de le traiter comme un ennemi vaincu et pris les armes à la main ; elle peut également le chasser de son territoire comme un homme méchant, indigne de participer aux avantages de son contrat social ;

« Considérant qu'une peine, quoique juste dans son application, ne doit être infligée que lorsqu'elle peut servir à l'intérêt de la société ; que la mort de Louis XVI ne peut être d'aucune utilité publique ; que les Français sont trop puissans par leurs principes et par les ressources infinies de leur territoire, pour que Louis XVI et tous les despotes du monde puissent jamais les asservir ;

« Considérant enfin qu'il est dans le cœur de tous les Français d'être généreux, même avec leurs ennemis les plus cruels, décrète ce qui suit :

« Art. 1er. Louis XVI est banni à perpétuité du territoire de la république française.

« Art. 2. Si après son expulsion de la France, Louis rentre sur le territoire, il sera puni de mort. Il est enjoint,

dans ce cas, à tous les citoyens de l'attaquer comme ennemi, et il sera payé une récompense de 500,000 francs à celui qui, l'ayant attaqué sur le territoire français, justifiera l'avoir fait périr sous ses coups.

« Art. 3. Le présent décret sera envoyé à toutes les puissances de l'Europe avec lesquelles nous conservons des relations politiques ou commerciales. »

Voilà comment parlait et croyait devoir parler un homme qui voulait évidemment sauver Louis XVI. Saint-Just. succédant à Morisson, vint émettre une opinion nouvelle. « L'unique but du comité est de vous persuader que le roi doit être jugé en simple citoyen, et moi je dis que le roi doit être jugé en ennemi, et que nous avons moins à le juger qu'à le combattre, et que, n'étant pour rien dans le contrat qui unit les Français, les formes de sa procédure ne sont point dans la loi civile, mais dans la loi du droit des gens. Un jour peut-être des hommes aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran; où le peuple qui eut un tyran à juger, l'éleva au rang de citoyen avant d'examiner ses crimes, songea plutôt à ce qu'on dirait de lui qu'à ce qu'il avait à faire, et d'un coupable de la dernière classe de l'humanité, je veux dire celle des oppresseurs, fit, pour ainsi dire, un martyr de son orgueil.

« Les mêmes hommes qui vont juger Louis ont une république à fonder : ceux qui attachent quelque importance au juste châtiment d'un roi ne fonderont jamais une république. Parmi nous, la finesse des esprits et des caractères est un grand obstacle à la liberté; on embellit toutes les erreurs, et le plus souvent la vérité n'est que la séduction du goût.

« Citoyens, si le peuple romain, après six cents ans de vertu et de haine contre les rois; si la Grande-Bretagne, après Cromwell mort, vit renaître les rois malgré son éner-

gie, que ne doivent pas craindre parmi nous les bons citoyens, amis de la liberté, en voyant la hache trembler dans nos mains, et un peuple, dès les premiers jours de sa liberté, respecter le souvenir de ses fers.

« On semble chercher une loi qui permette de punir le roi; mais dans la forme de gouvernement dont nous sortons, s'il y avait un homme inviolable, il l'était, en partant de ce sens, pour chaque citoyen, mais de peuple à roi je ne connais plus de rapport naturel... L'inviolabilité de Louis ne s'est point étendue au-delà de son crime et de l'insurrection; ou si on le jugeait inviolable après, si même on le mettait en question, il en résulterait qu'il n'aurait pu être déchu et qu'il aurait eu la faculté de nous opprimer sous la responsabilité du peuple.

« Le pacte est un contrat entre les citoyens et non point avec le gouvernement: on n'est pour rien dans un contrat où on ne s'est point engagé: conséquemment Louis, qui ne s'était pas obligé, ne peut pas être jugé civilement.

« Outre ces motifs qui tous vous portent à juger Louis comme un rebelle, de quel droit réclamerait-il, pour être jugé civilement, l'engagement que nous avons pris avec lui, lorsqu'il est clair qu'il a violé le seul qu'il avait pris vis-à-vis de nous, celui de nous défendre... Citoyens, si nous lui accordions de le juger civilement, c'est-à-dire suivant les lois, c'est-à-dire comme citoyen, à ce titre il nous jugerait, il jugerait le peuple lui-même. Pour moi, je ne vois pas de milieu, cet homme doit ou régner ou mourir... Juger un roi comme un citoyen! ce mot étonnera la postérité. Juger, c'est appliquer la loi; la loi est un rapport de justice; quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanité et le roi?... On ne peut régner innocemment... Hâtez-vous donc de juger le roi, car il n'est pas de citoyen qui n'ait sur lui le droit de Brutus sur César. »

L'évêque Fauchet, orateur d'un certain éclat, mais souvent exagéré dans les formes de son éloquence, parle de

Louis et d'un roi, en général, comme d'une espèce d'antropophage : cependant il prend au fond beaucoup d'intérêt à l'accusé ; il soutient que la déchéance est le jugement définitif de Louis XVI, et propose de le détenir jusqu'au moment où le Corps-Législatif aura déclaré que la détention du coupable n'importe pas à la sûreté de l'état. Fauchet, dans son discours, s'élevait avec chaleur contre la peine de mort ; mais, plus conséquent que Robert, qui prit la parole après lui, il ne contredisait pas ses principes par ces étranges paroles : « Républicain farouche, pourquoi mens-tu donc à ta conscience et à ton cœur ? Pourquoi appelles-tu la peine de mort sur la tête d'un coupable, lorsque tu dis que la peine de mort est au-dessus du pouvoir de la société ? — Pourquoi ? Je vais vous le dire. Parce qu'un roi qui a l'insolence de régner au nom de l'Être suprême, qui a l'audace de s'instituer *roi par la grâce de Dieu*, est un monstre nouveau qui flétrit l'humanité, qui en impose à la nation entière, qui fait plus, qui outrage directement la majesté de l'auteur de toutes choses. Assez long-temps l'Église s'était chargée du soin de venger le ciel, ressaisissons-nous de ce droit. Après avoir vengé les peuples, vengeons nous-mêmes la Divinité si impudemment outragée ! Ainsi que la tête de Louis XVI tombe, et que ce soit la dernière ; prenons l'engagement sacré d'abolir la peine de mort dès que le tyran ne sera plus. »

Il y avait dans ce langage quelque chose de plus farouche que celui du Romain le plus austère, en même temps qu'une étrange imitation du délire et de l'impiété des prêtres catholiques, qui, oubliant leur ministère de paix, se prétendaient chargés des intérêts du ciel, et prêtaient à la divinité les passions furieuses des hommes ; mais combien de malheurs irréparables aurait épargné l'adoption de la dernière partie de l'opinion de Robert.

Rouzet, dans un discours rempli des plus vives apostrophes aux hommes féroces qui, suivant lui, voulaient

diviniser la vengeance et changer le caractère du peuple français, en l'excitant sans cesse à de nouvelles barbaries, soutint qu'il n'était pas de l'intérêt de la nation de juger Louis XVI; qu'elle avait même un intérêt tout contraire. Rejetant les fautes ou les crimes du roi sur les courtisans corrupteurs qui l'environnaient, il proposait de décréter que lors de la présentation de la constitution au peuple, il lui serait demandé de régler le sort de Louis XVI et de tous les individus de la maison régnante actuellement en France. Rien de plus sévère, au contraire, que l'opinion de Grégoire sur l'accusé : « Trouvez-moi, dit-il, une seule époque de sa vie où il ait été de bonne foi? Reportez-vous aux premiers temps de l'Assemblée constituante, lorsque les satellites du despotisme se pressaient autour d'elle à Versailles, lorsque, dans une séance royale, le tyran venait dicter des volontés arbitraires; suivez-le depuis cet instant jusqu'au 10 août, et voyez s'il n'a pas réduit l'art de la contre-révolution en système; s'il ne fut pas toujours le chef des conspirateurs. Quel homme s'est joué avec plus d'effronterie de la foi des sermens! C'est dans cette enceinte, c'est là que je disais aux législateurs : Il jurera tout, il ne tiendra rien. Quelle prédiction fut jamais mieux accomplie? Ce digne descendant de Louis XI venait, sans y être invité, dire à l'assemblée que les ennemis les plus dangereux de l'état étaient ceux qui répandaient des doutes sur sa loyauté; il rentrait ensuite dans son repos monarchique, dans ce château, repaire de tous les crimes; il allait avec Jezabel, avec sa cour, combiner et mûrir tous les genres de perfidie. Grâce à Louis XVI et aux émigrés, l'univers saura ce que vaut la parole d'un roi et d'un gentilhomme. L'orateur enveloppe ensuite tous les rois du monde dans un anathème général, et conclut que le ci-devant monarque peut et doit être jugé. ».

Le 21, la discussion fut suspendue. Dans l'intervalle, Thomas Payne, qui ne pouvait s'énoncer facilement en

français, adressa son opinion au président de la Convention nationale. « Il s'est formé, disait-il, entre les brigands couronnés de l'Europe, une conspiration qui menaçait non seulement la liberté française, mais encore celle de toutes les nations. Louis XVI, considéré comme individu, n'est pas digne de l'attention de la république; mais envisagé comme faisant partie de cette bande de conspirateurs, il convient que son procès lui soit fait..... A l'égard de l'inviolabilité, je voudrais que l'on ne fît pas mention de ce mot au procès..... Si on témoigne par la suite à l'ex-roi quelque compassion, cette compassion doit être l'effet de la magnanimité nationale, et non le résultat d'une fausse idée, d'une inviolabilité prétendue. » Thomas Payne aurait dû se rappeler que Louis avait aidé à l'affranchissement de l'Amérique.

Manuel avait montré plusieurs fois des mouvemens de pitié pour le malheur; mais inexorable sur le crime de la royauté, il voulait punir Louis de l'avoir exercée. « Il fut roi, donc il est coupable, car ce sont les rois qui ont détrôné les peuples. La royauté fut toujours une conspiration contre la félicité publique. Sans ces Mandrins couronnés, il y a long-temps que la raison et la justice gouverneraient la terre.... » Puis apostrophant Louis XVI, comme s'il avait été présent, l'orateur ajoutait : « N'avais-tu pas juré sur la déclaration des droits qui est aussi dans la constitution, que tu ferais la volonté de tous? Ce fut là ton serment, parce que c'était là ton devoir; et si j'avais pu croire qu'inviolable, comme tous les représentans du peuple, dans tes fonctions, tu prétendrais encore l'être dans ces orgies, dans ces comités, où, gardé par les chevaliers du poignard, avec l'ame de Tibère, dans la stupide apathie de Claude, souriant au vœu que formait la fille des Césars, que la France n'eût qu'une seule tête pour la jeter sous les griffes d'un aigle, tu préparais par le fanatisme de Nîmes, par l'opprobre de Longwy, par l'incendie de Lille, la ser-

vitude de ma patrie, ou je t'aurais poignardé comme Brutus, ou je me serais tué comme Caton.

« Une constitution qui aurait laissé entre tes mains la carabine de Charles IX, en t'arrachant au glaive du bourreau, te livrait à la hache de tous les hommes libres : c'était mériter de t'avoir que de te souffrir. Ta vie est un argument contre la providence.

« Qui oserait encore demander si le roi peut être jugé, quand tout un peuple demande sa tête découronnée?

« Législateurs, hâtez-vous de prononcer une sentence qui consommera la révolution. L'agonie des rois ne doit pas être lente. Entendez-vous tous les peuples qui la sonnent? Un roi mort n'est qu'un homme de moins. » On peut craindre que dans un discours de cette violence, Manuel n'ait cédé au désir et au besoin de restaurer sa popularité chancelante, et ce qu'on peut affirmer, c'est que l'orateur, si emporté en apparence, n'avait pas toute cette fureur dans le cœur, que peut-être même il aurait saisi avec joie une occasion de sauver la victime.

Au reste, si l'on veut un exemple de l'esprit du temps, et de l'influence que la gravité des circonstances et l'exaltation générale exerçaient sur les meilleurs esprits, il faut voir l'opinion qu'émettait à la tribune un homme d'une haute probité, d'un savoir immense, d'une simplicité antique, exempt des passions dont sa solitude et ses travaux lui avaient fait fuir le contact, un homme que l'on appelle, depuis trente ans, le sage Daunou, et auquel personne n'a disputé ce titre. L'orateur s'appuyant sur des principes émis par J.-J. Rousseau, prétend que la nation toute entière n'avait pas le droit de juger Louis XVI; il soutient également la difficulté de transformer une convention nationale en tribunal criminel, si l'on ne veut pas violer les principes d'équité naturelle et d'intérêt social, qui ordonnent, dans l'organisation des tribunaux, de séparer la personne de l'accusateur de la personne du juge; de séparer

la fonction du jury qui vérifie les faits, de la fonction du tribunal par qui la loi est appliquée; de ne placer le pouvoir judiciaire qu'entre des mains responsables, ou de permettre à l'accusé la récusation de ceux qui auraient manifesté des ressentimens personnels contraires à sa cause. « Eh bien! voilà les formes que votre comité vous invite à mépriser. Dans son projet, vous êtes jurés d'accusation, jurés de jugement, juges non responsables, juges non récusables. Ici l'orateur, avec d'étranges ménagemens pour l'opinion de Saint-Just, qui voulait que Louis XVI, traité en ennemi, fut mis à mort sans procès, comme César et d'autres tyrans, dit : « Je n'opposerai peut-être à l'énergique opinion de Saint-Just que des considérations timides, plutôt dictées par des habitudes et par des craintes que par l'austérité de la philosophie républicaine qu'il a seule interrogée. Je dirai cependant que César régnait quand des conspirateurs l'immolèrent; qu'il ne suffit pas toujours qu'une vengeance ait été méritée par la victime; que nous sommes accoutumés à vouloir encore que cette vengeance soit généreuse. Qu'enfin, selon des maximes qui peuvent bien mériter quelque examen, mais dont la fausseté n'est pas encore démontrée, il sera plus digne de la Convention nationale d'accuser un conspirateur, que de faire la guerre à un ci-devant tyran isolé, désarmé et prisonnier. Législateurs, livrez donc Louis XVI à l'action commune des lois, au cours naturel de l'équité publique. » Daunou combat aussi la peine de mort, comme une invention des rois, comme une tache qu'il faut effacer du code public des Français; « mais tant qu'elle y subsistera, tant qu'elle y soulèvera la nature, il faut bien que ce glaive homicide dont la loi s'est armée, se promène en effet également sur toutes les têtes que des transgressions égales auront désignées à ses coups. » Avec toutes ses belles paroles, le sage Daunou, aussi sévère que l'inexorable Saint-Just, prononçait aussi la mort contre Louis XVI.

Ainsi que les orateurs qui l'avaient précédé, ainsi que tous ceux qui prirent la parole dans cette question, Condorcet reconnaissait hautement la culpabilité de Louis XVI, mais il soutenait, par des raisons très fortes, que le prince ne pouvait être jugé par la Convention, et demandait un jury spécial formé de membres choisis par le peuple, une instruction solennelle du procès, accompagnée de toutes les garanties que la loi accorde aux prévenus. Du reste, sa pitié secrète pour Louis se cachait sous les argumens de la philosophie contre la peine de mort : « Je crois, disait-il, cette peine injuste toutes les fois qu'elle est appliquée à un coupable qui peut être gardé sans danger par la société ; cette vérité est susceptible d'une démonstration rigoureuse. Je crois qu'à l'exception de ce cas unique, la suppression de la peine de mort est un des moyens les plus efficaces de perfectionner l'espèce humaine, en détruisant ce penchant à la férocité qui l'a trop long-temps déshonorée. » Condorcet, vers la fin de son discours, ouvrit une porte à la clémence de la Convention, voulant lui réserver la faculté de modifier la peine prononcée contre Louis XVI en cas de condamnation.

Pendant que ces graves questions se débattaient, voyons quel était le sort des Bourbons, enfermés dans la grande tour du Temple, et remis à la garde de la municipalité de Paris. Voyons si l'on conservait envers le roi les égards, les ménagemens, le respect qu'exigeaient sa chute de si haut, son malheur et surtout sa position d'accusé, que la justice elle-même traite comme innocent, tant qu'il n'est pas convaincu de crime et condamné.

Le nombreux cortége qui environnait le prince était disparu le 13 août ; au moment de l'entrée au Temple, il ne restait plus pour servir toute la famille que M. de Chamilly, premier valet-de-chambre, M Hue, huissier de la chambre du roi et destiné à la place de premier valet de chambre du dauphin, la princesse de Lamballe,

la marquise de Tourzel et mademoiselle Pauline de Tourzel. Les dames Thibault, Bazin, Navarre et Sainte-Brice, femmes de chambre, avaient aussi suivi les trois princesses dans la prison.

L'ombrageuse Commune eut bientôt banni de la prison toutes ces personnes accusées d'avoir fait partie du prétendu complot du 10 août. M. Hue, seul, fut réintégré dans son service, mais il ne resta pas long-temps auprès de ses maîtres. Cléry, valet de chambre attaché au jeune prince depuis son enfance, parvint a obtenir aussi le périlleux honneur de partager la captivité de ceux qui avaient été des bienfaiteurs pour lui aux jours de la prospérité. Il commença ses fonctions le 26 août et les continua jusqu'à la fin avec un zèle et un dévouement sans bornes. A quelles cruelles épreuves la révolution ne mit-elle pas le cœur de cet homme fidèle au culte du malheur! Il avait appris les événemens du 2 septembre; il avait vu le Temple près d'être forcé par les hommes sanglans qui portaient la tête de madame de Lamballe, et avait montré un tel caractère de dévouement, que Manuel, lui avouant qu'il craignait que le peuple ne se portât au Temple, lui dit avec l'accent d'un homme inquiet et touché : « Vous vous êtes chargé d'un service difficile; je vous exhorte au courage. » Il fallait en effet un grand courage uni à la plus sévère prudence pour soutenir la position difficile du maître et du serviteur. La surveillance la plus odieuse et la plus grossière tourmentait Louis et sa famille. Tout le monde se croyait en droit de l'insulter; les officiers municipaux, non contens d'être sans pitié, autorisaient, par leur présence, les insolences des portes-clés. Au milieu de ces outrages et des périls de toute espèce que chaque jour faisait naître, Cléry veillait sur son roi comme une providence particulière. Louis resta dans sa petite tour jusqu'au 30 septembre : voici quelques détails sur la vie qu'il menait dans

ce lieu si triste auprès des brillantes demeures que Louis XIV avait élevé comme des temples pour la majesté royale. Levé à six heures, le captif passait dans son cabinet d'étude, où, après avoir prié quelques minutes sous les yeux d'un officier municipal, il lisait jusqu'à neuf heures du matin : à ce moment de la journée, la reine, ses enfans et madame Elisabeth, montaient dans la chambre du roi. A dix heures, il descendait avec sa famille dans la chambre de Marie-Antoinette, où il passait la journée ; alors il s'occupait de l'éducation de son fils, auquel il donnait surtout de longues leçons sur la géographie, science qu'il possédait bien. La reine, de son côté, se consacrait et passait son temps à instruire sa fille. Sur les midi, les deux princesses se rendaient chez madame Elisabeth, afin de faire leurs toilettes. A une heure, lorsque le temps était beau, on faisait descendre la famille royale dans le jardin, dont une partie était seulement réservée pour leur usage. A deux heures, on servait le dîner. Le repas fini, le roi jouait, soit aux cartes, soit au trictrac avec la reine. A quatre heures, le roi prenait quelques instans de repos, après lesquels il lisait à haute voix quelques pages de nos écrivains, et particulièrement de Montesquieu. La reine, madame Elisabeth, reprenaient le livre quand le prince était fatigué. A neuf heures, on se mettait à table : à l'issue du souper, la famille se séparait, et Louis, renfermé dans son cabinet, lisait jusqu'à minuit, heure exacte à laquelle il se couchait. Cette vie sévère et triste avait cependant ses douceurs, mais les consolations du cœur qu'elle permettait encore à des infortunés si dignes de pitié, étaient empoisonnées par les précautions d'une rigueur extrême et d'une surveillance offensante. Le sort des captifs devait s'aggraver encore.

Les discours sur les questions de la mise en jugement de Louis continuaient, lorsque l'on apprit que Dumouriez était entré, le 14, à Bruxelles ; cette heureuse nou-

velle, reçue avec joie, occupa Paris quelques jours; mais telle était la chaleur des opinions politiques, que la grande cité fut bientôt plus vivement émue par la découverte de l'armoire de fer, l'une des fatalités de la vie du malheureux Louis XVI. On se rappelle le goût de ce prince pour les arts mécaniques, et particulièrement pour la serrurerie. Il avait une forge dans son palais de Versailles, et se plaisait à travailler avec le nommé Gamin, ouvrier habile et honnête qu'il avait admis à une espèce d'intimité. Cet homme, d'une éducation commune, mais non pas grossière, avait des mœurs douces, il était probe et possédait les qualités du père de famille. Sans être robuste, il jouissait d'une assez bonne santé. Tout-à-coup il tomba dans une maladie de langueur que rien n'avait annoncée. Gamin suivait les opinions du temps sans exagération, mais entendant toutes les accusations de perfidie dirigées contre son maître, et se voyant lui-même dépérir de moment en moment, il se rappela qu'un jour, accablé de chaleur, il avait reçu des mains du roi un verre d'eau froide qui lui avait glacé les sens. Gamin se crut empoisonné; dès lors la reconnaissance s'éteignit dans son cœur, et il courut avertir l'autorité qu'il avait fait, sous les yeux du roi, une porte en fer à une armoire pratiquée dans l'épaisseur d'un mur, où l'on avait déposé sans doute des papiers importans. En effet, après s'être transporté sur les lieux, dans l'appartement indiqué par Gamin, le ministre ne tarda point à trouver, derrière un panneau de lambris, l'armoire secrète. Il la fit ouvrir, enleva ce qu'elle contenait, et le même jour, 20 novembre, il courut déposer sur le bureau de la Convention un grand nombre de papiers qui, par leur nature, par le soin extrême qu'on avait pris de les dérober à tous les regards, lui paraissaient d'une grande importance. Roland ne disait que trop vrai. Les documens mystérieux qu'il apportait à l'assemblée contenaient des révélations

accusatrices qui allaient aggraver la position déjà si cruelle de Louis, et contribuer à sa mort. Le ministre obéissait ici à un devoir impérieux, mais il commit une grande faute, celle de ne pas prendre avec lui des membres de l'assemblée pour assister à la découverte et à l'ouverture de l'armoire de fer. Il était cependant averti par la précaution, que des membres de la Convention avaient prises, afin d'écarter d'eux tout soupçon d'infidélité dans l'examen des papiers trouvés au château et chez Septeuil, à l'époque du 10 août (1). En n'imitant pas cette prudence que sa position lui rendait plus nécessaire qu'à tout autre, Roland s'exposait à des reproches qui ne lui furent pas épargnés par ses ennemis. Dans le premier moment, l'assemblée ne parut pas faire attention à cette imprudence, et se contenta de nommer une commission de douze membres chargés du dépouillement des pièces que le hasard venait de produire au grand jour.

L'examen de ces pièces eut lieu dans un profond mystère ; cependant, des bruits répandus sur l'importance des revélations qu'elles présentaient, vinrent imprimer un nouveau mouvement à la résolution de continuer le procès de Louis.

Par une mention d'ordre, Couthon demanda que l'on mît fin aux lenteurs éternelles que l'on apportait à une décision attendue de toute la France. La Convention décréta, le 24, que désormais deux jours par semaine, le mercredi et le samedi, seraient consacrés à la discussion relative au dernier roi. En conséquence, le mercredi 28, la discussion fut reprise : l'assemblée n'entendit que deux orateurs, dont l'opinion était de peu de poids.

Les débats devaient être continués seulement le samedi, mais la préoccupation des esprits était telle qu'aucun sujet n'était assez puissant pour fixer l'attention, et la plupart des orateurs se retranchaient eux-mêmes,

(1) Voir le rapport de Valazé.

derrière l'impossibilité d'avoir eu avis définitif avant la solution du grand procès pendant devant la représentation nationale.

Plus importante encore dans la réalité, mais non pas dans l'opinion générale, presque uniquement occupée de Louis XVI, la question des subsistances donnait les plus graves inquiétudes à la Convention nationale. La disette n'était pas réelle, mais elle produisait les mêmes effets que si les blés eussent manqué par suite d'une mauvaise récolte. Les attroupemens qui interceptaient la circulation des grains, les préventions terribles qui s'étaient élevées sous le règne de Louis pendant la famine de l'année 1776, et surtout à l'époque de 1789, contre les accapareurs, nom sous lequel on désignait en général tous les riches fermiers, les demarches incohérentes et simultanées des communes pour se procurer des grains à tous prix, les fautes commises dans l'approvisionnement de Paris, les unes produites par l'impérieuse nécessité, les autres amenées par l'impéritie et par les désordres, le discrédit de la monnaie nationale substituée au numéraire, rendaient les marchés déserts et excitaient une fermentation générale. Pour remédier à ces maux, les deux partis qui divisaient l'assemblée proposaient des moyens différens. Les uns, les Girondins, voulaient avec raison rétablir la libre circulation des grains, abandonner l'approvisionnement aux spéculations du commerce éclairé par son intérêt presque toujours d'accord avec les besoins des consommateurs, rendre la confiance aux fermiers, les laisser maîtres d'établir les prix que la concurrence mettrait nécessairement à leur niveau, les autres, c'étaient les Jacobins, préoccupés des plus violentes préventions contre les détenteurs de blés, croyaient fortement à une connivence entre l'avarice des fermiers et les desseins des royalistes pour renverser la révolution en réduisant le pays à la famine. La

nature de leurs opinions, le sentiment de la nécessité, un immense désir de satisfaire ce même peuple sur ses plus pressans besoins, les portaient à vouloir briser tous ces obstacles qui pouvaient compromettre ou retarder le triomphe de la liberté. Ils voulaient donc des prohibitions, des taxes, des règles pour la circulation, des lois pour forcer les cultivateurs à fournir les marchés et à vendre leurs denrées à un prix auquel le peuple pût atteindre. Ils disaient avec la plus grande bonne foi que si l'on n'employait par le secours d'une volonté absolue et d'une autorité inflexible, on éprouverait les plus funestes conséquences du système de se confier aux calculs de l'égoïsme des fermiers et surtout aux dangereuses pratiques des spéculateurs. Au reste, de l'opinion des hommes les plus déclarés en faveur du peuple, les plus portés à lui complaire en tout, se trouve dans ces paroles de Robespierre, paroles si remarquables, parce qu'elles peignent les sentimens, les opinions, les alarmes et les convictions du parti. « Je me contenterai de demander la priorité pour les projets de décret qui proposent des précautions contre le monopole, en me réservant de présenter des modifications plus larges si les décrets sont adoptés. Je n'ôte aux riches aucun profit honnête, aucune propriété légitime, je ne détruis point le commerce, mais le brigandage du monopoleur. Otez à la cupidité l'intérêt et la facilité ; or trois causes les favorisent : le secret, la liberté sans frein et la certitude de l'impunité ; le secret, lorsque chacun peut calculer la quantité de subsistances publiques dont il prive la société entière, lorsqu'il peut frauduleusement les faire disparaître. Or deux moyens simples sont proposés ; le premier, est de prendre les précautions nécessaires pour constater la quantité de grains et celle de chaque propriétaire et de chaque cultivateur ; le second consiste à forcer les marchands de vendre au marché, et à défendre tout transport

et tout achat de nuit. Le plus grand service que le législateur puisse rendre aux hommes, c'est de les forcer à être honnêtes gens. »

Roland, d'accord avec les Girondins en administration comme en politique, adressa le 28 novembre à l'assemblée un rapport sur les subsistances; il y défendait les vrais principes de l'économie politique, contestés alors même par de très bons esprits, et consacrés aujourd'hui comme des vérités devenues populaires. Il retraçait avec douleur les obstacles apportés à la circulation des grains, leur enlèvement par la violence des communes, les actes arbitraires des autorités qui s'unissaient à un peuple égaré; mais il accusait surtout les malversations, l'anarchie et les fausses mesures introduites par la commune de Paris, dans l'approvisionnement de cette ville. Outre les dangers de la multitude de ses agens, dont la concurrence et la multiplicité faisaient hausser les grains, cette commune imitant les mauvais exemples de l'ancienne administration, commettait encore la faute énorme de vendre audessous du prix les blés qu'elle s'était procurés dans les départemens voisins. Ce sacrifice ruineux et impossible à continuer, avait en outre le grave inconvénient d'attirer à Paris des acheteurs qui venaient enlever une partie de son approvisionnement, et de réduire les fermiers des départemens voisins à l'impossibilité de soutenir la concurrence d'une baisse factice et exagérée dans les prix. Roland avait raison de demander la répression d'abus aussi crians; mais au lieu de l'approuver, les Montagnards, offensés de ce qu'ils appelaient son acharnement à poursuivre la commune de Paris, que l'on attaquait ainsi pour arriver jusqu'à eux, l'accusaient lui-même d'abuser des sommes considérables confiées à son ministère pour l'achat des grains, d'être le chef des accapareurs, et de se faire le véritable dictateur de la France, en envahissant pour en

disposer à son gré tous les moyens de subsistance du peuple.

Tous ces débats ne faisaient qu'enflammer les esprits de la capitale, et rendre les approvisionnemens plus difficiles. L'agitation était portée au plus haut degré sur plusieurs points de la France. Dans le département de Loir-et-Cher, cinq ou six mille hommes en armes, partis de la forêt de Vibray, se transportaient à Montmirail, et emmenaient avec eux les ouvriers de la verrerie : ils taxaient les denrées à un prix ruineux pour les propriétaires; courant successivement de Saint-Calais à Vendôme, de Vendôme à Blois, ils entraînaient avec eux par la violence les femmes, les hommes, et les autorités constituées, menaçaient de brûler ou de raser les villes, et taxaient partout les denrées. Un autre attroupement effrayait le département d'Eure-et-Loir, où les rebelles, réunis à Courville, près de Chartres, forcèrent les commissaires de la Convention, la hache sur la tête, à signer eux-mêmes la taxe arbitraire. La Convention déclara qu'ils auraient dû mourir plutôt que de céder; elle abolit la taxe arrachée à leur faiblesse, et fit passer à Chartres une force armée qui dissipa les rassemblemens. La garde nationale d'Orléans menacée aussi de la dangereuse visite des séditieux, forma un cordon autour de cette ville, et les empêcha d'y pénétrer.

A la suite de ces nouvelles, qui produisaient beaucoup de fermentation dans son sein, la Convention prononça en même temps la peine de mort contre ceux qui exporteraient des grains et farines, et contre tout individu qui mettrait obstacle à leur libre circulation. Elle défendit aussi aux agens du pouvoir exécutif, en les menaçant de deux années de fer, le commerce des grains. Il est bon d'observer ici que d'après l'aveu même des commissaires de la Convention, l'effervescence du peuple dans les départemens troublés par la disette, provenait aussi de l'impru-

dence de Cambon, qui, trop livré à son système général d'économie, avait annoncé qu'on supprimerait les frais du culte, et que ceux qui voudraient la messe la paieraient. Effrayés de cette parole, les insurgés regardaient la religion comme perdue, et le fanatisme allumait encore la fureur excitée par la plus dangereuse des causes de sédition, la famine. Danton, le seul des révolutionnaires violens qui eût dans la tête des conseils de prudence, saisit cet à-propos pour avertir avec force ses propres amis du danger de leur témérité à proclamer sans ménagement des idées pour lesquelles le peuple, surtout celui des campagnes, n'était pas mûr faute de lumières. Armé de toute la puissance de la raison, Danton décida sans peine la Convention à déclarer qu'elle n'avait aucune intention de détruire la religion. On devait sans doute attendre un bon effet de cette déclaration solennelle, mais le coup était porté : l'un des plus grands malheurs des partis, est de renfermer dans leur sein des hommes exaltés, dont la tête s'allume en quelque sorte, et qui viennent tout à coup jeter au milieu d'une délibération des propositions qui sont comme des brandons jetés au milieu d'un bûcher.

Tout ce qu'avait dit Roland sur la question des subsistances, était marqué au cachet de l'expérience; tout ce qu'il faisait pour assurer la libre circulation des grains, était marqué au cachet de la sagesse et du courage; ses efforts pour achever l'approvisionnement de Paris, et en écarter le fléau de la disette, qui pouvait amener un bouleversement général, méritaient les plus honorables témoignages de la reconnaisance publique. Les passions politiques pouvaient seules entraîner les membres de la Montagne à payer les services de Roland par des accusations à la fois absurdes et cruelles. Mais d'un autre côté ce ministre, au lieu de chercher à calmer la haine de ses adversaires, leur fournissait sans cesse de nouveaux alimens. C'est ainsi que, rempli de toutes les préventions, de

toutes les craintes, de toutes les exagérations de la Gironde, et au lieu de se borner à demander des mesures légales et fortes, pour ramener la Commune aux saines doctrines de l'administration, au lieu de demander seulement qu'on prescrivît des limites à une autorité usurpatrice, Roland se laissa emporter à des dénonciations vagues et si graves, qu'elles exigeaient absolument des preuves surtout de la part d'un homme public qui ne doit pas s'exposer à parler sans pouvoir donner la certitude de ce qu'il avance. « On ne peut pas douter, dit-il, qu'il existe à Paris un foyer d'où l'on cherche à propager les troubles dans toute la république ; les bruits les plus faux, les plus désastreux ont été répandus. Ils sont repoussés par les villes patriotes, mais ils font des progrès effrayans dans celles où l'aristocratie et la haine de la liberté s'étaient le plus fortement prononcées. S'il était nécessaire de prouver la réunion de ces agitateurs avec l'*aristocratie et les ennemis les plus acharnés de la révolution*, *ce fait seul dispenserait de toute autre démonstration*. » Le ministre finissait par déclarer que la rumeur publique lui avait appris qu'une insurrection était prête d'éclater, et qu'il était temps d'y apporter remède.

Ces paroles de Roland soulevèrent un violent orage ; la Montagne qui se sentait accusée par la déclaration du ministre des Girondins, protesta hautement contre son rapport. Charlier, Montaut, Merlin, arguèrent de faux ses assertions, qui ne tendaient, disaient-ils, qu'à effrayer la Convention nationale et les bons citoyens. Le canon d'alarme, s'écria Turreau, c'est la lettre du ministre. A l'appui de ces vives protestations, Santerre, présent à cause de son service, ou peut-être appelé par ses amis de la Montagne, parut à la barre, et déclara qu'il répondait de la tranquillité de la capitale.

Ce fut sans doute cette orageuse discussion maladroitement soulevée par le ministre, qui empêcha ses proposi-

tions de produire sur l'assemblée l'effet qu'on devait attendre de la gravité du sujet ; en ce moment, au lieu de prendre une résolution prompte, elle donna toute son attention à Treilhard, à Camus, à Lacroix, inculpés suivant la rumeur publique, par les pièces renfermées dans l'armoire de fer. Les deux premiers se défendirent avec le calme et l'accent d'une conscience irréprochable ; mais Lacroix, dont la réputation de probité n'était pas si bien établie, trouva pour se défendre des paroles vraiment éloquentes. Sans doute alors il était soutenu par le sentiment de son innocence. Satisfaite de ces diverses explications, l'assemblée revint à la question des subsistances. Lequinio, Valazé, Fayot, et notamment Saint-Just, qui se fit remarquer par des idées justes sur la matière, discutèrent plusieurs points d'économie politique, et n'obtinrent aucune décision de la Convention encore indécise. Le reste de la séance fut consacré à la lecture de différentes lettres des généraux de nos armées, et de plusieurs décrets proposés par le comité de législation.

Quelques jours auparavant, l'Académie des Sciences s'était présentée au sein de la représentation nationale pour lui faire son rapport sur l'état actuel du travail destiné à établir l'unité des poids et mesures, travail que la Constituante avait confié aux soins de ce corps savant.

Lalande porta la parole, et annonça que cinq commissions, composées des membres de l'Académie, avaient été formées :

La première chargée de mesurer l'axe du méridien terrestre qui traverse la France, pour en conclure ensuite la grandeur de la circonférence de la terre, afin d'y rapporter l'unité de mesure usuelle ;

La seconde avait pour mission de mesurer les bases sur lesquelles devaient s'appuyer les opérations géodésiques ;

L'objet de la troisième était d'observer le nombre d'oscillations que faisait, en un jour, une pendule simple,

égal à l'unité de mesure conclue de la grandeur de la terre;

La quatrième devait déterminer le poids d'un volume donné d'eau distillée, pour en conclure l'étalon général des poids;

La cinquième commission enfin avait été chargée de comparer les nouvelles unités avec toutes les capacités, les mesures de longueur et les poids dont on s'était servi jusqu'alors.

Lalande annonça qu'une partie de ce grand et beau travail était déjà achevée, et que, vers les premiers mois de 1794, l'Académie publierait enfin des résultats aussi certains qu'impatiemment attendus. Il ne craignait pas d'annoncer que ces travaux seraient adoptés par toute l'Europe, et que le commerce, l'agriculture et l'industrie de toutes les nations, salueraient les législateurs de la république comme des bienfaiteurs.

En effet, le système des poids et mesures de la France a tenu tout ce qu'avait promis l'orateur illustre de la savante Académie.

FIN DU TOME TROISIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE 1, *page* 103.

Décret de l'assemblée, qui règle les formes dans lesquelles le Corps-Législatif pourra déclarer la patrie en danger (du 5 juillet 1792, sanctionné le 8 du même mois).

« L'Assemblée nationale, considérant que les efforts multipliés des ennemis de l'ordre à la propagation de tous les genres de troubles dans les diverses parties de l'empire, au moment où la nation, pour le maintien de sa liberté, est engagée dans une guerre étrangère, peuvent mettre en péril la chose publique, et faire penser que le succès de notre régénération politique est incertain;

« Considérant qu'il est de son devoir d'aller au-devant de cet événement possible, et de prévenir, par des dispositions fermes, sages et régulières, une confusion aussi nuisible à la liberté et aux citoyens que le serait alors le danger lui-même;

« Voulant qu'à cette époque la surveillance soit générale, l'exécution plus active, et surtout que le glaive de la loi soit

sans cesse présent à ceux qui, par une coupable inertie, par des projets perfides ou par l'audace d'une conduite criminelle, tenteraient de déranger l'harmonie de l'état;

« Convaincue qu'en se réservant le droit de déclarer le danger, elle en éloigne l'instant, et rappelle la tranquillité dans l'ame des bons citoyens;

« Pénétrée de son serment de vivre libre ou mourir, et de maintenir la constitution; forte du sentiment de ses devoirs et des vœux du peuple, pour lequel elle existe, décrète qu'il y a urgence;

» L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de sa commission des douze, et décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

« Art. 1er. Lorsque la sûreté intérieure ou la sûreté extérieure de l'état seront menacées, et que le Corps-Législatif aura jugé indispensable de prendre des mesures extraordinaires, elle le déclarera par un acte du Corps-Législatif conçu en ces termes :

« Citoyens, la patrie est en danger.

« 2. Aussitôt après la déclaration publiée, les conseils de département et de district se rassembleront, et seront, ainsi que les municipalités et les conseils-généraux des communes, en surveillance permanente; dès ce moment aucun fonctionnaire ne pourra s'éloigner ou rester éloigné de son poste.

« 3. Tous les citoyens en état de porter les armes, et ayant déjà fait le service de gardes nationales, seront aussi en état d'activité permanente.

« 4. Tous les citoyens seront tenus de déclarer devant leurs municipalités respectives le nombre et la nature des armes et des munitions dont ils sont pourvus : le refus de déclaration, ou la fausse déclaration, dénoncée et prouvée, seront punis par la voie de la police correctionnelle, savoir,

dans le premier cas, d'un emprisonnement dont le terme ne pourra être moindre de deux mois, ni excéder une année, et dans le second cas d'un emprisonnemant dont le terme ne pourra être moindre d'une année ni excéder deux ans.

« 5. Le Corps-Législatif fixera le nombre des gardes nationales que chaque département devra fournir.

« 6. Les directoires de département en feront la répartition par district et les districts entre les cantons, à proportion du nombre des gardes nationales de chaque canton.

« 7. Trois jours après la publication de l'arrêté du directoire, les gardes nationales se rassembleront par canton, et sous la surveillance de la municipalité du chef-lieu; ils choisiront entre eux le nombre d'hommes que le canton devra fournir.

« 8. Les citoyens qui auront obtenu l'honneur de marcher les premiers au secours de la patrie en danger se rendront trois jours après au chef-lieu de leur district; ils s'y formeront en compagnies, en présence d'un commissaire de l'administration du district, conformément à la loi du 4 août 1791; ils y recevront le logement sur le pied militaire, et se tiendront prêts à marcher à la première réquisition.

« 9. Les capitaines commanderont alternativement et par semaine les gardes nationales choisies et réunies au chef-lieu de district.

« 10. Lorsque les nouvelles compagnies des gardes nationales de chaque département seront en nombre suffisant pour former un bataillon, elles se réuniront dans un lieu qui leur sera désigné par le pouvoir exécutif, et les volontaires y nommeront leur état-major.

« 11. Leur solde sera fixée sur le même pied que celle des autres volontaires nationaux; elle aura lieu du jour de la réunion au chef-lieu du canton.

« 12. Les armes nationales seront remises, dans les chefs-

lieux de canton, aux gardes nationales choisies pour la composition des nouveaux bataillons de volontaires. L'Assemblée nationale invite tous les citoyens à confier volontairement et pour le temps du danger, les armes dont ils sont dépositaires à ceux qu'ils chargent de les défendre.

« 13. Aussitôt la publication du présent décret, les directoires de district se fourniront chacun de mille cartouches à balles, calibre de guerre, qu'ils conserveront en lieu sain et sûr, pour en faire la distribution aux volontaires lorsqu'ils le jugeront convenable.

Le pouvoir exécutif sera tenu de donner des ordres pour faire parvenir aux départemens les objets nécessaires à la fabrication des cartouches.

« 14. La solde des volontaires leur sera payée sur les mandats qui seront délivrés par les directoires de disrict, ordonnancés par les directoires de département, et les quittances en seront reçues à la trésorerie nationale comme comptant.

« 15. Les volontaires pourront faire leur service sans être revêtus de l'uniforme national.

« 16. Tout homme, résidant ou voyageant en France, est tenu de porter la cocarde nationale.

« Sont exceptés de la présente disposition les ambassadeurs et agens accrédités des puissances étrangères.

« 17. Toute personne revêtue d'un signe de rébellion sera poursuivie devant les tribunaux ordinaires, et, en cas qu'elle soit couvaincue de l'avoir pris à dessein, elle sera punie de mort : il est ordonné à tout citoyen de l'arrêter ou de la dénoncer sur-le-champ, à peine d'être réputé complice.

« Toute cocarde autre que celle aux trois couleurs nationales est un signe de rébellion.

« 13 La déclaration du danger de la patrie ne pourra être prononcée dans la même séance où elle aura été pro-

posée, et avant tout le ministère sera entendu sur l'état du royaume.

« 19. Lorsque le danger de la patrie aura cessé, l'Assemblée nationale le déclarera par un acte du Corps-Législatif conçu en ces termes :

« Citoyens, la patrie n'est plus en danger. »

NOTE 2, *page* 112.

Pie, grenadier français, l'un des premiers qui, en 1792, volèrent à la défense du pays, blessé à la déroute de Quievrain, parut moins touché de sa blessure que du désordre et de la honte de nos armées : « Mon officier, dit-il à A. Beauharnais, achevez-moi, que je ne voie pas la honte de cette journée ; vous voyez que je meurs à côté de mon fusil, avec la douleur de ne plus pouvoir le porter. » Rétabli de ses blessures, il rejoignit bientôt son corps et fut tué sur le champ de bataille quelque temps après.

NOTE 3, *page* 213.

Lettre de Lafayette à M. le chevalier d'Archenhotz, à Hambourg.

Magdebourg, 27 mars 1793.

« Depuis ma captivité, monsieur, il ne m'est parvenu qu'un écrit politique, et c'est votre numéro de février. Vous con-

viendrez que lorsque la fortune me prodiguait ses soins, elle n'aurait pas mieux fait. J'ai joui avec une profonde sensibilité de la justice que vous rendez à mes sentimens, et de l'approbation que vous donnez à ma conduite. Vos louanges sont incomparablement au-dessus de mon mérite; mais cette bienveillante exagération, dans le moment actuel, a quelque chose de si généreux, que je ne puis que vous remercier de m'avoir fait entendre la voix de la liberté honorant mon tombeau.

« Ma situation est vraiment étrange; j'avais sacrifié des inclinations républicaines aux circonstances et à la volonté de la nation; je servais sa souveraineté dans la constitution qui en était émanée; ma popularité était grande; le Corps-Législatif me défendait mieux le 8 août, qu'il ne s'est défendu lui-même. Le 10 mars, j'avais déplu aux Jacobins, en blâmant leur aristocratie usurpatrice des pouvoirs légitimes; aux prêtres de toutes les classes, en réclamant contre eux tous la liberté religieuse; aux anarchistes, en les réprimant; aux conspirateurs, en repoussant leurs offres. Voilà quels ennemis s'unirent à ceux que les puissances étrangères, les anti-révolutionnaires, la cour même, soudoyaient contre moi. Rappelez-vous, monsieur, l'aggression préméditée du 10 août, les forces requises au nom de la loi, égorgées au nom du peuple; les citoyens, sans distinction d'âge ni de sexe, massacrés dans les rues, jetés dans des brasiers, dans des prisons, pour y être assassinés de sang-froid; le roi ne sauvant alors sa vie que par une suspension illégale; la garde nationale désarmée; les plus anciens et les plus fidèles amis de la liberté et de l'égalité, un Larochefoucauld enfin, désigné aux meurtriers; l'acte constitutionnel devenu un signe de proscription; la presse enchaînée; les opinions punies de mort; les lettres violées et falsifiées; les jurés remplacés par des coupe-têtes, et le ministère de la justice dévoué à leur

chef; les corps administratifs et municipaux de la ville de Paris cassés, recréés par une émeute; l'Assemblée nationale forcée le poignard sous la gorge à sanctionner ces fureurs; en un mot, la liberté naturelle, civile, religieuse et politique étouffée dans le sang... Que dut penser, que dut faire l'homme, qui, n'ayant jamais respiré que pour elle, avait, le premier, en Europe, proclamé la déclaration des droits; avait, sur l'autel de la fédération, prononcé au nom de tous les Français le serment civique, et regardait alors la constitution, malgré ses défauts, comme le meilleur point de ralliement contre ses ennemis? Quoique la souveraineté nationale fût violée dans les représentans, comme dans les nouvelles délégations des pouvoirs, je ne voulus pas que la force armée cessât d'être obéissante, et c'est aux autorités civiles à portée du camp que je demandai des ordres. Sans doute, je souhaitai vivement qu'une réclamation générale rétablît la liberté publique, celle des pouvoirs constitués; et si en assurant l'indépendance des élections et des délibérations, la nation avait voulu revoir l'acte constitutionnel, m'en serais-je plaint, moi, le premier, le plus opiniâtre défenseur des conventions? Sans doute j'étais loin de m'associer aux crimes commis, à ceux que je prévoyais, pour ne pas encourager cette résistance à l'opposition que je regardais comme un devoir; mais j'ose dire que ma conduite, quelque difficile qu'elle fût, est à l'abri du plus sévère examen.

« Vous me demanderez quelle fut ma réquisition aux corps administratifs, judiciaires et municipaux; la voici : je pensai, en partant, à tant de citoyens que leurs principes, et peut-être mes opinions, avaient opposés au parti dominant; je vis leurs têtes proscrites, leurs familles ruinées, et, détournant d'eux toutes les vengeances, je fis cette réquisition générale et antidatée qui ne sacrifiait que moi.

« Quant à mes rapports avec le roi, j'eus toujours son es-

time, jamais sa confiance. Surveillant incommode pour lui, haï de ses entours, je cherchai à lui inspirer des sentimens et des démarches utiles à la révolution : à garantir ses jours et sa tranquillité. Lorsque après son évasion, l'Assemblée constituante lui offrit de nouveau la royauté, je crus devoir réunir ma voix à la presque unanimité de ce décret. J'ai depuis réclamé contre la licence qui menaçait sa personne, et arrêtait l'exécution des lois. Je proposai enfin, mais bien inutilement, qu'avec l'aveu de l'assemblée et une garde patriote, il allât à la campagne mettre ses jours en sûreté, manifester sa bonne foi, et par là peut-être assurer la paix. La dernière fois que je le vis, il me dit, en présence de la reine et de toute sa famille, que la constitution était leur salut, que lui seul la suivait. Il se plaignait de deux décrets inconstitutionnels, de la conduite des ministres jacobins relativement à l'armée, et souhaita que les ennemis fussent battus. Vous parlez, monsieur, de sa correspondance avec eux, je l'ignore encore; mais d'après ce que j'ai pu apprendre de cet horrible prjoet, je pense que jamais le droit naturel et civil, la foi nationale, l'intérêt public ne furent violés avec tant d'impudeur.

« Je ne sais quel crime ils m'auront imputé; mais si, dans les correspondances, les paroles, les actions, les pensées de ma vie entière, on en cite une seule que la liberté et la philantropie puissent désavouer, assurez hardiment qu'elle n'est pas de moi.

« Ah! monsieur, que je vous sais gré d'avoir compati à l'inexprimable douleur de mon ame brûlante pour la cause de l'humanité; avide de gloire, chérissant ma patrie, ma famille, mes amis, lorsque après seize années de travaux, il fallut m'arracher au bonheur de combattre pour les principes, les sentimens pour lesquels seuls j'avais vécu! Mais que me restait-il à tenter? Vous avez vu avec quelle obstination,

depuis le jour où la souveraineté nationale, en brisant ses fers, eut légitimé l'ordre public, et au milieu de ces agiotages de la popularité que les flatteurs du peuple se disputaient tour à tour, j'opposai sans cesse à la licence les efforts et la doctrine d'un fidèle défenseur de la loi. Vous savez qu'à l'époque du 10 août, j'ai résisté le dernier et presque seul; mais si l'intrigue égarait plusieurs citoyens, la terreur les glaçait presque tous. J'étais destitué, accusé, c'est-à-dire proscrit. Ma défense eût pu être sanglante, mais inutile; elle ne servait que moi et non la patrie, et l'ennemi était à portée d'en profiter. Je voulus l'attaquer pour être tué, mais n'y prévoyant aucun avantage militaire, je m'arrêtai. Je voulus aller mourir à Paris, mais je craignis qu'un tel exemple d'ingratitude populaire ne décourageât les futurs moteurs de la liberté. Je partis donc, mais d'autant plus secrètement qu'un grand nombre d'officiers et même plusieurs corps auraient pu, dans un tel moment, être entraînés à partir avec moi; et, après avoir pourvu à la sûreté des places et des troupes de mon commandement, après avoir, par une délicatesse qui nous coûta cher, renvoyé de la frontière mon escorte et jusqu'à mes ordonnances, je m'éloignai, la mort dans le cœur, avec Maubourg, dont l'union avec moi est aussi ancienne que notre vie, M. de Puzy et quelques autres amis, dont la plupart étaient mes aides-de-camp depuis la création de la garde nationale; M. Alexandre Lameth, décrété, poursuivi, nous joignit en route. Nous cherchâmes à gagner la Hollande et l'Angleterre, alors pays neutres; nous étions même sur celui de Liège, lorsque nous rencontrâmes un corps autrichien qui nous livra à la coalition. Nous fûmes arrêtés, puis emprisonnés, et les quatre membres de l'Assemblée constituante ont été successivement conduits à Luxembourg, Wesel et Magdebourg.

« On saura, monsieur, à quel excès cette coalition nous a

fait souffrir; mais que sont ces souffrances auprès de celles dont l'injustice du peuple pénètre une ame libre! Ici se venge la triple tyrannie du pouvoir despotique, aristocratique, superstitieux : mais le monstre est blessé à mort; ici toutes les inventions de l'inquisition et des cachots se multiplient autour de nous; mais ces cruautés, ces craintes, nous honorent; et, soit que nos têtes soient réservées pour l'ornement d'un triomphe, soit que l'insalubrité de nos souterrains, la privation d'air et de mouvement et toutes les tortures morales aient été préférées comme un poison lent, j'espère que la compassion, la discussion, l'indignation sur notre sort sont autant de germes de la liberté qui lui susciteront des défenseurs. C'est pour eux, monsieur, que, dans la sincérité de mon cœur, je vous lègue ici cette consolante vérité, qu'il y a plus de jouissances dans un seul service rendu à la cause de l'humanité, que la réunion de tous ces ennemis, que même l'ingratitude du peuple ne peuvent jamais causer de tourmens.

« Que deviendra cependant la révolution française? Quelle que soit la force que l'institution des gardes nationales assure à la France; quels que soient les avantages préparés, malgré tant de contrariétés, par les généraux Rochambeau, Luckner et moi, et recueillis avec énergie par nos successeurs, peut-on fonder sur l'immoralité, la tyrannie, la désorganisation? Des hommes dont la vénalité a lassé tous les partis, dont la bassesse a toujours caressé la main qui donne ou qui frappe, dont le prétendu patriotisme ne fut jamais qu'égoïsme ou envie, des corrupteurs avoués de la morale publique, les auteurs de protestations ou de projets contre la révolution, amalgamés à des ames de boue et de sang qui l'ont si souvent souillée, quels chefs d'une nation libre! Puissent les législateurs lui rendre une constitution, un ordre légal! puissent ses généraux se montrer incorruptibles!

Si cependant, après les convulsions de la licence, il existait un lieu où la liberté combattît encore, combien je maudirais mes fers! J'ai renoncé à vivre avec mes compatriotes, mais non à mourir pour eux. Est-il possible, au reste, d'échapper à tant de barrières, de gardes, de chaînes? Pourquoi non? Déjà un curedent, de la suie, un morceau de papier, ont trompé mes geôliers; déjà, au péril de la vie, on vous portera cette lettre. Il est vrai, au danger de la sortie se joignent ceux du voyage, de l'asile. De Constantinople à Lisbonne, du Kamtschatka à Amsterdam (car je suis mal avec la maison d'Orange), toutes les bastilles m'attendent. Les forêts huronnes et iroquoises sont peuplées de mes amis. Quoiqu'à Saint-James on ne m'aime pas, il y a là une nation et des lois, mais je voudrais éviter un pays en guerre avec le mien. L'Amérique, cette patrie de mon cœur, me reverra avec joie, et cependant ma sollicitude sur les nouvelles de France préférerait, pour quelque temps, la Suisse. Mais en voilà trop sur cette idée. J'ai, au lieu d'un remercîment, écrit une longue lettre, et je vous prie, monsieur, de recevoir, avec mes adieux, l'expression de ma reconnaissance et de mon attachement.

« La Fayette. »

NOTE 4, *page* 251.

Lettre de M. Rolland, ministre de l'intérieur, à l'Assemblée nationale.

Paris, le 3 septembre, l'an 4 de la liberté.

Monsieur le président,

« Je viens remplir un devoir sacré, dont l'accomplissement peut me coûter cher; mais je n'ai jamais capitulé avec ma conscience, et je serai docile à sa voix, quoi qu'il puisse en arriver.

« Je ne rappellerai point ici quelles circonstances m'ont porté pour la première fois dans le ministère que je n'avais ni désiré, ni attendu; je n'y ai vu que l'ocasion de développer des principes dont l'amour de l'humanité fait la base. J'ai dit hautement la vérité à un roi que je voyais compromettre le salut de l'empire, en se perdant lui-même. Aucune considération n'a influé sur mon courage; j'aime trop mon pays, pour songer même à la gloire, et quand il s'agit de l'intérêt de tous, je ne vois plus rien qui me soit personnel. La confiance nationale m'a imposé de nouveau le fardeau du ministère dans un temps plus orageux encore; je l'ai reçu sans hésiter, parce que cette confiance m'en faisait une loi; je le soutiens sans faiblesse et j'y sacrifierai ma vie tant que je pourrai le porter utilement; mais je devrai le déposer du moment que je ne serai plus qu'un fantôme représentatif, sans action et sans influence.

« Quel est cependant l'état des choses dans lequel nous existons? quelles suites doit-il avoir? quelle obligation impose t-il?

Je sais que les révolutions ne se calculent point sur les règles ordinaires; mais je sais aussi que le pouvoir qui les fait doit bientôt se ranger sous l'abri des lois, si l'on ne veut qu'il opère une entière dissolution. La colère du peuple et le mouvement de l'insurrection sont comparables à l'action d'un torrent qui renverse des obstacles qu'aucune autre puissance n'aurait anéantis, mais dont le débordement va porter au loin le ravage et la dévastation, s'il ne rentre bientôt dans son lit. Sans la journée du 10, il est évident que nous étions perdus; la cour, préparée depuis long-temps, attendait l'heure de combler toutes ses trahisons, de déployer sur Paris l'étendard de la mort, et d'y régner par la terreur. Le sentiment du peuple, toujours juste et prompt, quand l'opinion n'est pas corrompue, a prévenu l'époque marquée pour sa perte, et l'a rendue funeste aux conspirateurs.

« Il est dans la nature des choses et dans celle du cœur humain que la victoire entraîne quelques excès : la mer agitée par un violent orage mugit encore long-temps après la tempête; mais tout a ses bornes; on doit enfin les voir déterminer.

« Si la désorganisation devient une habitude; si des hommes zélés, mais sans connaissances et sans mesures, prétendent se mêler journellement de l'administration et entraver sa marche; si, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur, et soutenue par un plus grand parlage, ils répandent la défiance, sèment les dénonciations, excitent la fureur, dictent les proscriptions, le gouvernement n'est plus qu'une ombre; il n'est rien; et l'homme de bien, commis au timon des affaires, doit se retirer dès qu'il ne peut plus le diriger; car il n'est point placé pour faire image, mais pour agir. La Commune provisoire a rendu de grands services; elle n'a pas besoin de mon témoignage à cet égard, mais je le lui rends avec effusion de

cœur ; la Commune provisoire s'abuse actuellement sur l'exercice continué d'un pouvoir révolutionnaire, qui ne doit jamais être que momentané pour ne pas être destructeur, et elle nous prépare de grands maux, si elle tarde encore à s'enfermer dans de justes limites ; voilà un autre témoignage que je rends aussi hardiment que le premier, car on doit la vérité aux peuples comme aux rois, et je ne la tairai pas plus aux uns qu'aux autres.

« L'assemblée a rendu de sages arrêts, qui conservent au conseil général les commissaires auxquels les sections continuent d'accorder leur confiance ; mais ce conseil, ainsi que le nom l'indique, n'est que pour les délibérations ; l'action doit être concentrée dans le conseil municipal pour être plus une et plus vive : c'est lui qui est chargé de l'exécution ; c'est par lui qu'elle doit être faite. Le maire doit jouir de l'influence qui lui est attribuée par la loi. Cependant les limites respectives continuent d'être oubliées ou méconnues ; les ordres se croisent ; on ignore souvent de qui ils émanent et la responsabilité du ministre et du maire devient illusoire ou cruelle, puisqu'elle tombe sur des faits dont ils n'ont point connaissance ou qu'ils ne peuvent empêcher. Jamais l'unité d'action ne fut plus nécessaire : des ennemis aguerris et nombreux sont établis sur notre territoire ; ils s'emparent de quelques villes, ils menacent la capitale ; c'est vers elle que se dirigent leur rage et leur désespoir ; c'est là qu'ils ont à exercer des vengeances ; c'est là qu'ils espèrent dissoudre le gouvernement et profiter de ses avantages. Sans doute, l'énergie du peuple bien dirigée leur opposera des barrières insurmontables ; mais c'est précisément pour cette direction qu'il faut de l'ensemble et de l'activité ; l'une et l'autre sont impossibles lorsque tout le monde commande. J'ai vu le ministre de la guerre gémir des lenteurs qu'apportait à la formation du camp l'intervention d'une commission ar-

dente et zélée, mais étrangère aux dispositions de cette nature.

« Le peuple doit être là en personne, ou par ses commissaires, pour voir ce que fait le pouvoir exécutif : soit, mais il doit le laisser agir, sous peine de périr sous ses propres débats; car, de deux choses l'une : les personnes chargées de ce pouvoir jouissent de sa confiance, ou ne l'ont pas; dans cette dernière supposition, il faut qu'elles se retirent; dans la première, elles doivent user dans toute leur énergie du pouvoir qui leur est confié. Une jalouse inquiétude fermente et aigrit encore contre ce pouvoir, comme s'il rendait essentiellement vicieux les hommes auxquels il est réparti; comme si l'identité des noms faisait celle des choses, et que des ministres responsables pussent avoir rien de commun avec ce qu'était un roi inviolable.

« Hier, au sein même de la Maison-Commune, on dénonçait les ministres, vaguement quant au fond, parce qu'on manquait de sujets de reproches; mais avec cette chaleur et cette force d'assertion qui frappe l'imagination, la séduit un moment, qui égare et détruit la confiance, sans laquelle nul homme en place ne doit y rester dans un gouvernement libre.

« Hier encore, dans une assemblée des présidens de toutes les sections, convoquée par les ministres, chez M. le maire, dans l'intentiou de concilier les esprits, de s'éclairer mutuellement, j'ai reconnu cette méfiance qui suspecte, interroge, entretient le trouble et entrave les opérations.

« Hier, fut un jour sur les événemens duquel il faut peut-être laisser un voile; je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur; il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop long-temps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui

persuade devoir être immolés sans délais. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arrêter; je sais que nous devons à la France entière la déclaration que le pouvoir exécutif n'a pu prévoir, ni empêcher ces excès. Je sais qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme ou de se regarder comme anéanties; je sais encore que cette déclaration m'expose à la rage de quelques agitateurs: eh bien! qu'ils prennent ma vie! je ne veux la conserver que pour la liberté et l'égalité; si elles étaient violées, détruites, soit par le règne des despotes étarngers, ou l'égarement d'un peuple abusé, j'aurais assez vécu; mais jusqu'à mon dernier soupir j'aurai fait mon devoir; c'est le seul bien que j'ambitionne, et que nulle puissance sur la terre ne saurait m'enlever.

« Le salut de Paris exige que tous les pouvoirs rentrent à l'instant dans leurs bornes respectives : l'approche des ennemis, les grandes mesures à prendre contre eux, nécessitent, je le répète, une unité d'action, un ensemble, qui ne peuvent se trouver dans le conflit des autorités. C'est à l'Assemblée nationale à se prononcer à cet égard avec l'élévation et la rigueur que réclament d'aussi grands intérêts. J'ai dû lui peindre cet état de choses, afin que sa sagesse prit aussitôt les déterminations convenables, et que, dans la supposition affligeante, mais gratuite, que ces déterminations n'eussent point l'effet désiré, la perte de la capitale n'entraînerait point celle de l'empire.

« Mais le peuple, docile à la voix de ses législateurs, dès qu'ils sont au niveau des circonstances, éclairé par eux sur ses intérêts, rappelé par eux à la marche régulière qu'il doit tenir, sentira bientôt qu'il doit honorer son propre ouvrage et obéir à ses représentans jusqu'à l'époque qui va les renouveler avec de plus grands pouvoirs; il apercevra que le sort de la capitale tient à son union avec les divers départemens;

il sait que le Midi, plein de feu, d'énergie et de courage, était prêt à se séparer pour assurer son indépendance, lorsque la révolution du 10 août nous a valu une Convention qui doit tout rallier; il aperçoit que les sages et les timides se réuniraient aisément pour établir cette Convention ailleurs, si Paris n'offrait pas la réunion de la liberté la plus grande aux lumières qui soutiennent l'opinion; il jugera, dès le premier moment de calme et de réflexion, que les secours et l'appui qu'il attend de tous les départemens ne peuvent être que le fruit de l'union, de la confiance qu'établissent et justifient le maintien de l'ordre et l'observation des lois; il reconnaîtra enfin que ses ennemis cachés peuvent se servir de sa propre agitation pour nuire à ses meilleurs amis, à ses plus redoutables défenseurs : déjà l'exemple commence; qu'il frémisse et s'arrête! une juste colère, l'indignation portée à son comble, commencent les proscriptions qui ne tombent d'abord que sur les coupables, mais dans lesquelles l'erreur ou les passions particulières enveloppent bientôt l'homme juste. Il en est temps encore, mais il n'est plus un moment à perdre; que les législateurs parlent, que le peuple écoute et que le règne de la loi s'établisse. — Quant à moi, qui brave également l'erreur et la malveillance, parce que je ne veux que le bien de tous, et que je dois le faciliter par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, j'ai consacré ma vie à la justice, à la vérité; je leur serai fidèle. — Je reste à mon poste jusqu'à la mort, si je suis utile et qu'on me juge tel; je demande ma démission et je la donne, si quelqu'un est reconnu pouvoir mieux l'occuper ou que le silence des lois m'interdise toute action.

Le ministre de l'intérieur,

ROLLAND.

NOTE 5, *page* 342.

Mémoire au roi de Prusse.

La nation française a décidé immuablement son sort ; des puissances étrangères ne peuvent se refuser à cette assertion vraie. Ce n'est plus l'Assemblée nationale dont les pouvoirs étaient restreints, dont les actes devaient être ou confirmés ou abrogés pour avoir force de loi, qui n'avait qu'un pouvoir contesté, qui pouvait passer pour usurpatrice et qui a eu la sagesse d'appeler toute la nation et de demander elle-même aux quatre-vingt-trois départemens la cessation de son existence, et son remplacement par une représentation revêtue de tous les pouvoirs et de la souveraineté entière du peuple français, autorisée par la constitution même, sous le nom de Convention nationale.

Cette assemblée, dès la première séance, entraînée par un mouvement spontané, qui est le même dans toutes les parties de l'empire, a décrété l'abolition de la royauté. Le décret est reçu partout avec allégresse ; partout on l'attendait avec la plus vive impatience ; partout enfin il accroît l'énergie, et il serait actuellement impossible de ramener la nation à relever un trône que les crimes qui l'entouraient ont renversé.

Il faut donc nécessairement regarder la France comme une république, puisque la nation entière a déclaré l'abolition de la monarchie ; cette république, il faut ou la reconnaître ou la combattre.[1]

Les puissances armées contre la France n'avaient aucun droit de s'immiscer dans les débats de la nation assemblée, sur la forme de son gouvernement. Aucune puissance n'a le

droit d'imposer des lois à une aussi grande nation. Aussi ont-elles pris le parti de déployer le droit du plus fort. Mais qu'en est-il résulté ? La nation ne fait que s'irriter davantage ; elle oppose la force à la force, et certainement les avantages qu'ont obtenus les nombreuses troupes du roi de Prusse et des alliés sont très peu considérables. La résistance qu'il rencontre et qui se multiplie à mesure qu'il avance, est trop grande pour ne pas lui prouver que la conquête de la France, qu'on lui a présentée comme très aisée, est absolument impossible. Quelle que soit la différence des principes entre un monarque respectable dont on a égaré l'opinion et le peuple français, lui et ses généraux ne peuvent plus regarder ce peuple, ni les armées qui lui résistent, comme un amas de rebelles.

Les rebelles sont ces nobles, insensés qui, après avoir opprimé si long-temps le peuple sous le nom des monarques dont ils ont eux-mêmes ébranlé les trônes, ont achevé les disgrâces de Louis XVI, en prenant les armes contre leur propre patrie, en remplissant l'Europe de leurs propres mensonges et de leurs calomnies, et en devenant par leur conduite aussi folle que coupable, les ennemis les plus dangereux de Louis XVI et de leur pays ; j'ai moi-même entendu plusieurs fois Louis XVI gémir sur leurs crimes et leurs chimères.

Je fais juge le roi de Prusse et son armée entière de la conduite de ces dangereux rebelles. Sont-ils estimés ou méprisés ? je ne demande pas la réponse à cette question, je la sais. Cependant, ce sont ces hommes que l'on tolère à l'armée prussienne et qui en sont l'avant-garde, avec un petit nombre d'Autrichiens aussi barbares qu'eux.

Venons à ces Autrichiens. Depuis le funeste traité de 1756, la France, après avoir sacrifié ses alliances naturelles, était devenue la proie de l'avidité de la cour de Vienne ; tous nos

trésors servaient à assouvir l'avarice des Autrichiens. Aussi, dès le commencement de notre révolution, dès l'ouverture des assemblées nationales sous le nom d'états-généraux, les intrigues de la cour de Vienne se multiplièrent pour égarer la nation sur ses vrais intérêts, pour tromper un roi malheureux et mal entouré, et enfin pour le rendre parjure.

C'est à la cour de Vienne que Louis XVI doit sa déchéance. Qu'a fait cette cour, dont la politique tortueuse est trop subtile pour développer une conduite franche et courageuse? elle a peint les français comme des monstres pendant qu'elle-même et les coupables émigrés payaient ses agitateurs, ses conspirateurs et entretenaient sous toutes les formes possibles la plus affreuse discorde.

Cette puissance, plus formidable à ses alliés qu'à ses ennemis, nous a attiré une grande guerre contre un roi que nous estimons, contre une nation que nous aimons et qui nous aime; ce renversement de tous les principes politiques et moraux ne peut pas durer.

Le roi de Prusse connaîtra un jour tous les crimes de l'Autriche, dont nous avons les preuves, et il la livrera à notre vengeance. Je peux déclarer à l'univers entier que les armées réunies contre les armées qui nous envahissent, ne peuvent pas se resoudre à regarder les Prussiens comme leurs ennemis, ni le roi de Prusse comme l'instrument de la perfidie et de la vengeance des Autrichiens et des émigrés. Elles ont une idée plus noble de cette courageuse nation et d'un roi qu'ils se plaisent à croire juste et honnête homme.

Le roi, dit-on, ne peut abandonner ses alliés. Sont-ils dignes de lui? Un homme qui se serait associé avec des brigands, aurait-il le droit de dire qu'il ne peut pas rompre cette société? Il ne faut pas, dit-on, rompre son alliance. Sur quoi est-elle fondée? sur des perfidies et des projets d'envahissement.

Tels sont les principes d'après lesquels le roi de Prusse et la nation française doivent raisonner pour s'entendre.

Les Prussiens aiment la royauté, parce que depuis le grand électeur ils ont eu de bons rois, et que celui qui les conduit est sans doute digne de leur amour.

Les Français ont aboli la royauté, parce que depuis l'immortel Henri IV, ils n'ont cessé d'avoir des rois faibles ou orgueilleux, ou lâches ou gouvernés par des maîtresses, par des confesseurs, des ministres insolens ou ignorans, des courtisans vils et brigands, qui ont affligé de toutes les calamités le plus bel empire de l'univers.

Le roi de Prusse a l'ame trop fière pour ne pas être frappé de ces vérités : je les lui présente pour l'intérêt de sa gloire, et surtout pour l'intérêt de deux nations magnanimes, dont il peut d'un mot assurer le bonheur ou le malheur ; car, bien certain de résister à ses armes, bien certain qu'aucune puissance ne peut venir à bout de conquérir la France, je frémis en pensant au malheur affreux de voir nos plaines jonchées des cadavres de deux nations estimables, pour une vaine idée de point d'honneur dont un jour le roi lui-même rougirait en voyant son armée et son trésor sacrifiés à un système de perfidie et d'ambition qu'il ne partage pas et dont il est la dupe.

Autant la nation française, devenue républicaine, est violente et capable de tous les efforts quelconques contre ses ennemis, autant elle est aimante et généreuse envers ses amis. Incapable de courber la tête devant des hommes armés, elle donnera tous ses secours, son sang même pour un allié généreux, et s'il fut une époque où l'on ait pu compter sur l'affection d'un peuple, c'est celle où la volonté générale forme les principes invariables de son gouvernement, c'est celle où les traités ne sont plus soumis à la politique astucieuse des ministres et des courtisans. Si le roi de Prusse consent à traiter avec la nation française, il se fera un allié puissant, gé-

néreux, invariable ; si l'illusion du point d'honneur l'emporte sur ses vertus, sur son humanité, sur ses vrais intérêts, alors il trouvera des ennemis dignes de lui, qui le combattront avec regret, mais à outrance, et qui seront perpétuellement remplacés par des vengeurs, dont le nombre s'accroît chaque jour, et qu'aucun effort humain n'empêchera de vivre ou mourir libres.

Est-il possible que contre toutes les règles de la vraie politique, de la justice éternelle et de l'humanité, le roi de Prusse consente à être l'exécuteur de la volonté de la perfide cour de Vienne, sacrifie sa brave armée et ses trésors à l'ambition de cette cour qui, dans une guerre qui lui est directe, a la finesse de compromettre ses alliés et de ne fournir qu'un faible contingent, pendant qu'elle seule, si elle était généreuse et brave, devrait en supporter tout le poids ? Le roi de Prusse peut jouer en ce moment le plus beau rôle qu'aucun roi puisse jouer. Lui seul a eu des succès, il a pris deux villes, mais il ne doit ses succès qu'à la trahison et à la lâcheté. Depuis lors il a trouvé des hommes libres et courageux à qui il n'a pu refuser son estime. Il en trouvera encore un plus grand nombre, car l'armée qui arrête sa marche, grossit tous les jours ; elle est pure, animée d'un seul esprit ; elle est purgée des traîtres, des lâches qui ont pu faire croire que la conquête de la France était facile, et bientôt au lieu de se défendre elle attaquera, si une négociation raisonnable ne met pas une distinction entre le roi et son armée que nous estimons, et les Autrichiens et les émigrés que nous méprisons. Il est temps qu'une explication franche et pure termine nos discussions ou les confirme et nous fasse connaître nos vrais ennemis. Nous les combattrons avec courage ; nous sommes sur notre sol, nous avons à venger les excès commis dans nos campagnes, et il faut bien se persuader que la guerre contre des républicains, fiers de la liberté, est une

guerre sanglante, qui ne peut finir que par la destruction totale des oppresseurs ou des opprimés.

Cette terrible réflexion doit agiter le cœur d'un roi humain et juste : il doit juger que, bien loin de protéger par les armes le sort de Louis XVI et de sa famille, plus il restera notre ennemi, plus il aggravera leurs calamités.

J'espère, en mon particulier, que le roi, dont je respecte les vertus, et qui m'a fait donner des marques d'estime qui m'honorent, voudra bien lire avec attention cette note que me dicte l'amour de l'humanité et de ma patrie. Il pardonnera la rapidité et l'incorrection du style de ces vérités à un vieux soldat, occupé plus essentiellement encore des opérations militaires qui doivent décider du sort de cette guerre.

Le général en chef de l'armé deu Nord,

DUMOURIER.

NOTE 6, *page* 364.

Extrait d'une lettre adressée par le citoyen Merodière au citoyen d'Aubail, vice-président de la deuxième section du tribunal criminel du département de Paris.

Je me trouvai avec un membre de la section de Marseille et du club des Cordeliers ; il me dit que la révolution n'était pas achevée, que la journée du 2 septembre n'était pas complète, mais qu'il fallait une nouvelle saignée. « Nous avons, a-t-il ajouté, la cabale de Roland et de Brissot, dont il faut nous défaire, j'espère que nous y parviendrons sous quinze jours. » Je n'ai pas cru devoir demander sur-le-champ

le nom de ce particulier, mais je pourrai vous le dire sous deux jours. Je crois qu'il est temps d'arrêter la source du mal en prenant une mesure sévère contre les provocateurs au meurtre. Buzot leur déplaît beaucoup. Vergniaud, Guadet, Lasource, Barbaroux, Brissot, sont ceux qui, selon eux, composent la cabale Roland. Ils ne veulent entendre parler que de Robespierre ; ils prétendent que seul il peut sauver la patrie. L'accusateur public est grand ami du quidam chez lequel j'étais...

Ce quidam est Fournier l'Américain.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.


JAN 1 5 1935